LA FALSIFICATION DE L'HISTOIRE ALLEMANDE

LA FALSIFICATION DE L'HISTOIRE ALLEMANDE

de

Wilhelm Kammeier

1940

2ème Édition révisée

Traduit par
Valérie Devon

Didi18
Éditions

Titre original de cet ouvrage :

Die Fälchung der Deutchen Geschichte

Conception de la couverture, composition
et mise en page : Didi18édition

Lafalsificationdel'histoireallemande©2022 didi18édition
Imprimé et publié par didi18édition
Tous les droits sont réservés.
Ce livre ou une partie de celui-ci ne peut être reproduit
ou utilisé de quelque manière que ce soit sans
l'autorisation écrite expresse de l'éditeur, à l'exception de l'utilisation de
courtes citations dans une revue de livres ou un journal scientifique.

Le doute est le père de la vérité.

CONTENU

Avant-propos de l'éditeur allemand 13
Préface de l'éditeur allemand à la dixième édition 15
Préface de l'auteur à la deuxième édition 19
Avant-propos de l'éditeur français 23
FASCICULE 1 27
La falsification des sources documentaires du Moyen-Âge allemand 27
Préface 27
Chapitre 1 28
Introduction 28
Chapitre 2 32
Documents anciens et ancienne critique de documents 32
Chapitre 3 36
Quantité, auteurs et but des falsifications de documents médiévaux 36
Chapitre 4 41
Falsifications locales et régionales. Possibilité d'une action universelle en matière de contrefaçon 41
Chapitre 5 48
Les falsifications médiévales ne proviennent pas de faussaires « pratiques » 48
Chapitre 6 61
Le singulier état d'esprit des faussaires médiévaux 61
Chapitre 7 71
« La bêtise, la plus fiable des explications » 71
Chapitre 8 79
Autres preuves de la prétendue débilité épidémique 79

Chapitre 9 86

La cause de la confusion chronologique dans les documents médiévaux……86

NOTES 93

FASCICULE 2..... 97

La falsification des sources historiques narratives……..97

Transmission……97

Chapitre 1 98

Deux prédécesseurs……..98

Chapitre 2 103

La méthode du bon sens……103

Chapitre 3 107

Doubles actes et réécriture d'actes……..107

Chapitre 4 113

Ajouts et lacunes dans la datation et les noms……113

Chapitre 5 119

Falsifications « pratiques » isolées ou action de falsification « savante » uniforme ?……..119

Chapitre 6 125

Finalité des glyphes diplomatiques……..125

Chapitre 7 131

L'aspect littéraire de la transmission ; falsification parallèle..131

Chapitre 8 137

Preuve de la destruction de la transmission authentique : la statistique des pertes de manuscrits médiévaux……137

Chapitre 9 149

Techniques de falsification et marques de falsification dans les sources narratives……149

Chapitre 10 160
Tactique de falsification : la « comptabilité multiple »……160
NOTES 167
FASCICULE 3 171
Rome à l'origine de l'opération de falsification……...171
Transmission……171
Chapitre 1 172
Énigmes de l'histoire royale franque……172
Chapitre 2 181
Vie de Charlemagne d'Éginhard……..181
Chapitre 3 189
Les faux registres médiévaux des papes……...189
Chapitre 4 206
L'absence de registres et d'archives séculiers.....206
Chapitre 5 214
Rome, siège de l'action de falsification médiévale……...214
Chapitre 6 221
La période de l'action de falsification…….221
NOTES 231
FASCICULE 4 235
La falsification de la Germania de Tacite……235
Transmission…….235
Chapitre 1 236
Les auteurs de la falsification……..236
Chapitre 2 246
L'histoire du droit, témoin de l'action de falsification…....246

Chapitre 3 258
La falsification de la *Germania* de Tacite……258
Chapitre 4 268
La fable romaine sur la barbarie des Germains…….....268
Chapitre 5 274
La fable de la pénitence de Henri IV à Canossa……274
NOTES 281
FASCICULE 5..... 283
Nouvelles preuves de la falsification de l'histoire allemande 283
Chapitre 1 283
Introduction……..283
Chapitre 2 291
Les énigmes des sources historiques……..291
Chapitre 3 300
Preuve par l'expérience – Preuve par l'autorité……...300
Chapitre 4 309
Des idioties qui fleurissent dans les « vrais » documents…309
Chapitre 5 317
Les points forts de l'imbroglio chronologique……....317
Chapitre 6 325
L'énigme des itinéraires des rois médiévaux……...325
Chapitre 7 334
La chancellerie impériale mobile……...334
Chapitre 8 343
Les empereurs, rois et princes du Moyen-Âge étaient-ils des « chasseurs sauvages » et des nomades ?…….343

Chapitre 9 351

Pourquoi a-t-on dû imposer aux rois une vie d'errance éternelle ? ……351

NOTES 361

Annexe de l'éditeur allemand 365

I 365

II 391

Avant-propos de l'éditeur allemand

Kammeier est un classique parmi les découvreurs de falsifications historiques.

Le résultat de son enquête ne peut être qualifié que de dévastateur. Le fait que les « documents » sur lesquels se fonde notre historiographie des temps anciens et du Moyen-Âge soient en grande partie des faux n'est plus contesté par les historiens ; la seule controverse porte sur l'importance de cette part – un fait que la plupart des enseignants d'histoire passent sous silence. Selon Wilhelm Kammeier, la plupart des sources écrites de cette époque sont des faux, et c'est à lui que revient le mérite de l'avoir démontré de manière convaincante. Il a également réussi pour la première fois à donner une explication cohérente, aussi claire qu'inquiétante, à ce déluge de falsifications.

Son ouvrage scientifique de référence est désormais disponible dans sa dixième édition, remaniée et complétée par une annexe critique de Roland Bohlinger. Il y est notamment question de la conférence internationale des *Monumenta Germaniae Historica*, au cours de laquelle plus de cent historiens ont présenté en 1986 un rapport sur les falsifications de l'histoire en Europe. Dans leurs contributions, ils ont confirmé les recherches et les résultats individuels de Kammeier dans la mesure où la recherche nageait dans un océan de falsifications produites principalement par les milieux ecclésiastiques. Mais aucun des participants à la conférence n'a osé aller jusqu'à la conclusion de Kammeier, à savoir qu'une telle densité de faux ne peut être le fruit que d'une commande et d'une direction centralisées.

Kammeier démontre que le centre de la falsification se trouvait dans la Rome papale. Selon Kammeier, ce que Orwell décrit dans *1984*, la falsification totale de l'histoire par le « Grand Frère », a effectivement déjà eu lieu autrefois : à la fin du Moyen-Âge.

Préface de l'éditeur allemand à la dixième édition

Depuis 1945, nos rééducateurs ont tout fait pour rendre le passé du peuple allemand méprisable. La base de cette rééducation a été une vaste déformation et falsification de l'histoire.

L'Allemagne et l'Europe ont déjà connu une période de déformation et de falsification systématiques de l'histoire. Cela s'est produit au Moyen-Âge ; ce fut toutefois encore plus étendu et approfondi que ce qui s'est passé au cours des dernières décennies.

L'histoire allemande est déterminée entre autres par la situation de l'Allemagne au centre de l'Europe, ce qui l'a souvent amenée à être un pays de transit, mais aussi un rempart contre les attaques répétées contre l'Europe en provenance de l'Est. À cela s'ajoute son intégration tragique dans l'histoire de l'Église romaine, dont l'Allemagne a dû être le protecteur jamais remercié pendant de nombreux siècles. C'est avec cette intégration que commencent les difficultés particulières de la présentation de l'histoire allemande, dont toute la fixation écrite était entre les mains de la Curie romaine à l'époque décisive du bas et du haut Moyen-Âge. Qui savait déjà lire et écrire à l'époque ? À quelques exceptions près, il s'agissait des hommes et des femmes du clergé, des prêtres, des moines et des nonnes. Et parmi eux, ceux qui étaient pratiquement casernés dans les immenses monastères avaient tout leur temps. Ils avaient du temps et en même temps les conditions et les possibilités pratiques de faire des livres, de produire des copies et des documents. Par l'obéissance qu'ils avaient jurée, mais aussi par leur conviction intérieure devenue une évidence, ils étaient la plupart du temps de l'argile dans les mains de leurs supérieurs et voyaient ainsi les développements et les évènements historiques d'un point de vue ecclésiastique. De plus, grâce à son style de direction autoritaire et hiérarchique, le siège romain avait la possibilité de manipuler beaucoup de choses de

manière centralisée et même d'effectuer un travail préparatoire systématique pour la planification politique à long terme. Même l'historiographie de l'empire carolingien dans sa période la plus prospère a été travaillée au monastère. À Lorsch. Et toutes les inscriptions se terminaient à la fin de l'année par la formule stéréotypée : *« Et l'année passa à ... »*. Puis suivait la nouvelle année.

Ce qui a été écrit à l'époque dans les monastères est, dans une large mesure, la base de notre science historique actuelle. En effet, quelles autres sources de cette époque sont à la disposition de nos scientifiques ? Elles sont peu nombreuses. Nous avons donc, dans de nombreux domaines, une vision assez unilatérale de l'histoire.

Cette forme d'élaboration des sources laissait naturellement la porte ouverte à des falsifications à but politique de la part de l'Église. Parallèlement, dans ces conditions, la science historique a dû se développer en une sorte de science auxiliaire de l'Église. Ce n'est que récemment qu'elle a commencé à se détacher de ce rôle.

C'est surtout les relations entre Rome et l'Empire qu'il faut considérer avec la plus grande méfiance de ce point de vue. Malgré l'aide permanente qu'elle apportait dans les questions intérieures et extérieures, la Curie considérait l'Empire, ses empereurs, ses rois et le peuple qui les soutenait comme son plus grand adversaire. Ils représentaient le symbole le plus fort du pouvoir temporel. Si ce symbole tombait, toute l'indépendance du pouvoir séculier tombait.

À l'époque, l'Église aspirait non seulement à un pouvoir spirituel total, mais aussi à un pouvoir temporel total, à une échelle que nous avons du mal à imaginer. *« Confiteor quia peccavi nimis cogitatione ! »* – je confesse que j'ai péché en pensée ! La pensée est un délit criminel, passible de poursuites ! Viennent ensuite les siècles de l'Inquisition, au cours desquels d'innombrables personnes sont assassinées uniquement à cause de leurs pensées qui s'écartent de la ligne de foi prescrite. Un totalitarisme difficile à imaginer dans l'absolu.

L'un des produits de ce totalitarisme a été la falsification systématique de l'histoire organisée à l'époque par la Curie. Elle était encore plus vaste et plus approfondie que celle des dernières

décennies. De nombreuses falsifications produites à l'époque ont depuis été démasquées par les chercheurs en histoire. Bien que la plupart d'entre eux ne considèrent pas ces faux comme le produit d'une vaste opération de falsification, ils sont néanmoins considérés comme une preuve de leur authenticité. Kammeier démontre cependant de manière convaincante qu'ils doivent être considérés comme faisant partie d'une telle action qui a eu lieu à la fin du Moyen-Âge.

C'est justement la technique qui nous a permis de faire un pas décisif vers la liberté intellectuelle. C'est en fait une curiosité. C'est l'invention de l'imprimerie, l'idée géniale des caractères interchangeables, qui a mis fin au monopole d'écriture de la Curie et des monastères. Ce n'est qu'à partir de ce moment-là qu'il fut possible de produire des livres à plus grand nombre d'exemplaires, de rendre les écrits polémiques et les pamphlets accessibles à un plus grand nombre de personnes. Même la grande révolution intellectuelle de la fin du Moyen-Âge, la Réforme, serait difficilement concevable sans l'imprimerie. Pour Martin Luther, ce fut une heureuse coïncidence que cet art se soit développé à son époque. C'est notamment grâce à lui que l'Inquisition, qui avait déjà jeté son dévolu sur lui, n'a pas pu l'arrêter et qu'il n'a pas fini sur le bûcher, comme d'autres avant lui. C'est ainsi que, grâce au nouvel art noir, la Réforme a pu suivre son chemin vers la libération de l'Europe du fléau de l'Inquisition et de l'exigence de pouvoir total du pape.

Mais la Réforme n'était qu'un début. Les gens sont devenus plus critiques, ont lu des écrits et des répliques. L'énorme montagne de mensonges que Rome avait construite pour étendre et consolider sa domination s'est lentement réduite. Certes, de nouvelles montagnes de mensonges ont souvent vu le jour, parfois accumulées par d'autres groupes de pouvoir, mais elles étaient plus petites, tandis que l'étendue du savoir et de la liberté qui en découle ne cessait de croître. Wilhelm Kammeier y a apporté une contribution essentielle.

Préface de l'auteur à la deuxième édition

Le présent ouvrage sur *Die Fälchung der deutschen Geschichte* (La falsification de l'histoire allemande), publié pour la première fois en 1935, est aujourd'hui complété par le cinquième volume, publié en 1936. Fascicule spécial « Nouvelles preuves de la falsification de l'histoire allemande ». Ce qui m'a incité à réunir ce cinquième fascicule avec les premiers en un seul livre, c'est le fait que tous les fascicules ont une caractéristique commune : ils offrent dans leur ensemble le fondement général et critique de mes autres recherches historiques, telles qu'elles sont déjà présentées dans les fascicules suivants (6. : « Les énigmes historiques du monde » ; 7. : « L'énigme de Rome au Moyen-Âge » ; 8. : « Christianisme dogmatique et recherche historique » ; 9. : « La fondation de l'Église universelle romaine »), ou qu'elles le seront encore dans d'autres publications au cours des prochaines années. Je n'ai jugé nécessaire de modifier ni le contenu ni la forme, à l'exception de quelques détails stylistiques. En ce qui concerne la forme en particulier, il m'a été confirmé à maintes reprises que ma manière d'exposer respecte d'une part le caractère strictement scientifique, tout en ne perdant jamais de vue d'autre part le besoin légitime d'intelligibilité générale du profane cultivé intéressé par l'histoire.

J'ai fait des expériences instructives avec ce cercle de lecteurs dont les membres sont, pour ainsi dire, appelés d'office à prendre position sur les résultats de mes recherches. Je veux parler des spécialistes de l'histoire. Tout d'abord, on pouvait lire (dans le *Literarischen Zentralblatt* du 15 août 1935) : *« Même si certains passages sont exagérés et que K. a tiré plusieurs conclusions erronées, ses objections à la transmission historique seront prises en compte de manière approfondie. »* On a donc reconnu et admis que mes publications révoltantes méritaient absolument d'être prises en considération par les spécialistes de l'histoire et qu'il était nécessaire

de se pencher sur les résultats de mes recherches. Je ne peux pas cacher que j'attendais avec impatience les débats « approfondis » annoncés. Mais les tentatives innocentes de prise de position, voire de prétendue « réfutation » de mes thèses, qui apparaissaient timidement ici et là, sur une ou deux pages, étaient lamentables et manquaient de force critique. J'attire l'attention du lecteur sur le fascicule « Die historischen Welträtsel » (« Les énigmes historiques mondiales ») ; il y constatera avec étonnement que j'ai réussi sans peine à renvoyer chez eux quelques représentants de la science spécialisée avec leurs prétendues « réfutations ». Depuis lors, les historiens spécialisés sont devenus très prudents et songeurs, et j'attends toujours les « débats approfondis » et un joyeux croisement de lames critiques.

Si la grande majorité des historiens sont d'avis que les résultats de mes recherches sont a priori sans importance, ou qu'ils doivent être considérés comme « *wiberleat* » et ignorés sur décision de la majorité, une telle prise de position solidaire entre agressés est certes tout à fait compréhensible. Mais je me vois contraint de le dire clairement : mes écrits sont destinés à convaincre le lecteur par le biais de raisonnements scientifiques. Si mes arguments ne sont pas publiquement réfutés par des contre-arguments, c'est-à-dire si l'on ne me donne pas l'occasion de soumettre à une contre-critique publique d'éventuels jugements de rejet scientifiques secrets, alors on est en présence d'un fait monstrueux de pouvoir scientifique et d'inquisition ! Mais la juridiction secrète des divisions scientifiques signifie la fin de toute vérité et de toute recherche scientifiques.

Un mépris de mon travail et de mes écrits ne serait justifié que s'il leur manquait le nécessaire caractère strictement scientifique, c'est-à-dire, en particulier, un fondement méthodique solide. Est-ce que je procède donc en dilettante, c'est-à-dire sans méthode, dans mes travaux ? Oh, non ; aucun historien ne peut être plus méthodique que moi, sauf que je n'utilise pas la méthode relative des moines qui a été utilisée jusqu'à présent. Mais pour quelle raison ? Est-ce parce que je ne la connais pas ou parce que je suis trop bête pour l'appliquer ? Je ne connais que trop bien la méthode de l'époque. Et c'est précisément parce que j'ai appris à connaître la vieille méthode rouillée des moines

de manière si approfondie que je dois la rejeter, en expliquant en détail mes raisons, comme étant totalement inadaptée à l'établissement de la vérité historique. Elle doit être remplacée par la méthode absolue que j'ai fondée sur l'expérience vivante. Ne faut-il pas avertir les historiens que la méthode relativiste encore utilisée aujourd'hui a été inventée ou développée par des moines (jésuites et bénédictins) ? Ces moines n'avaient cependant aucun intérêt à faire de l'expérience vivante un axiome méthodologique dans leurs prétendues recherches « critiques ». Il est d'ailleurs très facile de comprendre pourquoi ils craignaient tant l'expérience comme critère de la critique historique. Parce que la méthode absolue est fatale à tous les mensonges historiques, en ce qu'elle démasque les falsifications. La méthode des moines, elle, est très indulgente, très innocente, mais c'est aussi pour cela qu'elle ne convient pas du tout comme méthode critique.

Quiconque voudra me réfuter devra se rendre compte que sa toute première tâche sera de tenter de démontrer que ma nouvelle méthode de critique historique est « fausse » et pourquoi. Si cette première démonstration échoue – et elle échoue toujours –, alors toute autre tentative de réfutation de mes thèses est en principe inutile. Que celui qui n'y croit pas essaie ! Le prétendu « égarement » que l'on croit devoir me reprocher ici et là n'est en réalité que la caractéristique de ma véracité scientifique et de ma rigueur certes implacable, dans la critique historique. Je ne suis pas du genre à hésiter, à reculer ou à me taire.

> *« Si l'on veut aider une science, il faut mettre en évidence toutes les difficultés et rechercher même celles qui la gênent le plus secrètement. Si les difficultés sont volontairement cachées, elles éclatent tôt ou tard en maux funestes ».*

C'est ce qu'a dit un jour Kant (dans sa *Critique de la raison pratique*), et qui ne serait pas d'accord avec lui ! Il est frappant de constater que la grande majorité des historiens spécialisés ne partagent pas l'avis du philosophe de Königsberg – probablement parce que Kant n'était pas un spécialiste de l'histoire ! Les historiens ne pensent pas à mettre en évidence les difficultés de leur science, et encore moins à résoudre

celles que j'ai déjà mises en évidence dans un débat public pour le salut de la science historique.

J'ai appris à attendre, et la vérité l'a appris d'autant plus. Entretemps, je me réjouis des nombreuses lettres qui m'attestent et me prouvent toujours et encore que mes travaux en vue d'établir la vérité sur l'histoire médiévale, « officiellement » considérés aujourd'hui encore comme « insignifiants », ne seront pas vains. Si je voulais être tout à fait immodeste, je pourrais même déjà m'attribuer le petit mérite d'avoir moi aussi contribué un peu à la destruction de la légende de la barbarie germanique.

Hanovre, le 20 juillet 1939.

Wilhelm Kammeier

Note :

Les anciens fascicules spéciaux 1 à 5 constituent le présent Tome 1 de *La falsification de l'histoire allemande*.

Les fascicules 6 à 9 sont désormais également disponibles réunis en un Tome 2 sous le titre spécial *Die Wahrheit der Geschichte der Spärmittelalters* (La vérité sur l'histoire du Bas Moyen-Âge).

Avant-propos de l'éditeur français

Dans notre quête de liberté, à la recherche de ces pièces de vérité, nos pas nous ont conduit à ce livre inconnu de la plupart et oublié des autres, *La falsification de l'histoire allemande* de Wilhelm Kammeier.

Friedrich Wilhelm Ferdinand Kammeier a d'abord été professeur d'école primaire. Plus tard, il s'est lancé dans une carrière d'historien et d'écrivain autodidacte. Alors que ses premières tentatives d'écriture sont passées largement inaperçues, plusieurs de ses écrits des années 1930 sur les falsifications de documents médiévaux ont attiré l'attention.

Le lecteur jugera de la portée des découvertes et des conclusions amenées par ce profane cultivé qui, lorsqu'il voulut publier la troisième partie de son travail, consacrée au christianisme primitif, les autorités de la RDA s'intéressèrent à lui. Une chasse aux sorcières a commencé. On le priva, lui et les siens, d'une grande partie de ses possibilités de vie. Kammeier finit par mourir de malnutrition en 1959. Quel fut son crime ? Avoir levé un pan du voile qui recouvre le Grand Mensonge ? Bien que ses écrits soient tous de grande importance pour le mouvement de récentisme en Allemagne, Kammeier était-il un récentiste ? A-t-il voulu dire que le Moyen-Âge n'a pas existé ? Que Charlemagne n'a pas existé ? Quid dans ce cas du Massacre de Verden, évènement marquant des guerres saxonnes ? Quid de l'effondrement de l'Empire romain dont on a rendu ces barbares germaniques responsables ?

« 'La vérité', dit Albert Schweitzer, 'est en toutes circonstances plus précieuse que la non-vérité. Cela doit aussi s'appliquer à la vérité historique'. Si même l'histoire de toute une ère mondiale a été systématiquement falsifiée, le devoir de véracité m'impose, à moi qui ai mis à jour cette action de falsification, de clarifier et de stigmatiser, dans une logique implacable, ce crime contre l'humanité jusque dans ses dernières motivations et conséquences. » Wilhelm Kammeier.

Le Saint-Empire romain germanique vers l'an mil

FASCICULE 1

La falsification des sources documentaires du Moyen-Âge allemand

Préface

La grande question

Comment expliquer que *« les origines germaniques sont plongées dans l'obscurité, alors que les origines de Rome et de l'Hellade sont d'une clarté éclatante »* ? (Theodor Mommsen)

Comment expliquer que nos ancêtres ne connaissaient soi-disant pas encore l'écriture pour coucher sur le papier les destinées de leur vie à une époque où Rome avait un César, un Virgile et un Auguste ?

D'autre part, que faut-il comprendre par les « chants héroïques » germaniques que le roi franc Charlemagne [dit le Grand] aurait collectés et que [son fils] Louis le Pieux aurait détruits ? Ces « chants » auraient-ils pu être des sources historiques de l'Allemagne ancienne ?

C'est pour répondre à ces questions brûlantes qu'a été écrit ce livre, dont voici la première partie.

Theodor Mommsen

Chapitre 1

Introduction

Des historiens spécialisés entre eux

Lorsqu'aujourd'hui les historiens spécialisés se plaignent : *« C'est là le tragique de la situation de la science historique moderne, qu'elle ne soit pas jugée selon ses propres travaux et non selon une méthode scientifique »*[1], ces spécialistes ne peuvent s'en prendre qu'à eux-mêmes. Ne serait-ce que parce qu'ils s'efforcent anxieusement d'empêcher les « personnes extérieures » de s'immiscer dans leur « travail professionnel interne ». Ils offrent au profane cultivé résultats sur résultats, mais ne peuvent se résoudre à lui permettre de jeter un coup d'œil dans leur atelier et de lui montrer de quelle manière et par quels moyens ils sont parvenus à ces résultats. C'est pourtant ce que recherche plus que jamais le profane qui s'intéresse à l'histoire ; car après le grand tournant national-socialiste, la réflexion sur le passé de notre peuple n'est plus l'affaire d'un petit cercle corporatiste, mais une affaire de cœur pour chaque citoyen allemand. Et un sentiment se fait sentir de plus en plus fortement dans notre peuple : l'ancienne histoire allemande, telle qu'elle nous a été enseignée jusqu'à présent, ne doit probablement pas être exacte dans de nombreux domaines. Des doutes se font jour sur l'ensemble de l'histoire du Moyen-Âge allemand, mais particulièrement en ce qui concerne les récits que nous ont transmis les historiens étrangers de l'Antiquité sur l'origine et le niveau civilisationnel de nos ancêtres. Si l'on s'adresse avec de tels doutes aux hommes qui s'occupent professionnellement de l'étude de l'ancienne histoire allemande, on obtient un haussement d'épaules et une explication selon laquelle on ne peut en aucun cas secouer le grand édifice de l'histoire médiévale, tel qu'il se présente dans sa construction de fer. L'immense édifice historique est construit sur des fondations irréprochables et solides, à savoir sur les sources de l'histoire qui nous sont parvenues. Les fondations, les sources de l'histoire, auraient été si souvent et si minutieusement examinées par la recherche historique au cours des cent dernières années, avec des

méthodes si précises, qu'après élimination d'une petite fraction reconnue comme inauthentique, aucun doute sur la masse principale ne serait plus permise. Ainsi, la construction de l'histoire du Moyen-Âge allemand serait incontestable.

Il nous apparaît déjà clairement ici que, si nous voulons nous prononcer sur le bien-fondé des doutes qui s'élèvent de plus en plus fort, nous devons porter toute notre attention sur les sources de la transmission médiévale. Pour ce faire, il est indispensable que nous nous penchions en premier lieu sur les méthodes utilisées par nos historiens pour vérifier l'authenticité des sources. Nous devons donc, bon gré mal gré, nous rendre à l'atelier du spécialiste. Car il est évident qu'avec des méthodes insuffisantes, voire erronées, l'examen de l'authenticité ou de l'inauthenticité des sources historiques ne peut qu'aboutir à des résultats douteux et erronés. Penchons-nous donc sur les travaux des spécialistes. Un coup d'œil dans les revues historiques de la dernière décennie nous montre que les chercheurs de sources ne sont en aucun cas d'accord sur l'application de leurs méthodes. Bien souvent, c'est sur des questions de méthode qu'ils se crêpent le chignon. Cela ne plaide pas en faveur de la sécurité à toute épreuve de leur méthode et donc de leurs résultats. Commençons par un exemple récent. En 1927, Schmeidler publia son livre *Heinrich IV. und seine Helfer im Investiturstreit* (Henri IV et ses assistants dans la querelle des Investitures). En appliquant sa méthode, qu'il présente lui-même comme « ma formule magique » – elle consiste à comparer de manière critique les particularités stylistiques des documents médiévaux – Schmeidler est parvenu à certains résultats inédits. Deux autres chercheurs lui ont rapidement prouvé, à l'aide de leurs méthodes, que sa formule magique méthodique l'avait « conduit à de vastes erreurs »[2]. Le cas suivant a connu une évolution dramatique[3] : la direction centrale des *Monumenta Germaniae Historica* – il s'agit de l'organisme qui s'est fixé pour tâche de présenter les écrits sources de l'histoire allemande médiévale sous une forme exemplaire – devait publier ce que l'on appelle le code des Francs saliens. *Lex Salica*. Le chercheur chargé de l'étude est parvenu, grâce à sa méthode, à certains résultats qui avaient déjà été approuvés par des spécialistes de la direction centrale, « des hommes de la plus haute autorité et de la

plus grande compétence ». Une protestation des plus vives contre les résultats annoncés s'éleva alors dans les rangs des spécialistes. Dans cette situation de plus en plus embarrassante, le gouvernement du Reich dut même intervenir ; en effet, les « travaux ratés » devaient également être imputés à des défauts d'organisation dans la structure de *Monumenta*. Mais en réalité, la situation se présente ainsi : la source de l'erreur ne réside pas dans une chose extérieure, à savoir dans la structure de la société spécialisée des Monumentalistes, mais dans la méthode d'investigation, avec laquelle on doit justement, dès que plusieurs chercheurs s'occupent d'une seule et même chose, arriver à des résultats divers selon la manière de procéder.

Le même scénario se répéta pour la nouvelle édition de la *Lex Bajuwariorum* de von Schwind. *« Avant même que l'édition ne soit publiée, elle a fait l'objet d'une critique accablante dans le livre de Krusch ».*[4] Un autre exemple concerne la publication des *Annales de Fulda*, qui a également valu au chercheur mandaté une critique acerbe. On lui reproche *« d'argumenter avec des hypothèses dont l'une est toujours appelée à soutenir l'autre ».*[5] Le réprimandé se défend contre ses critiques, disant : *« Celui qui le croit peut en effet considérer que je suis mûr pour l'asile psychiatrique ».*[6] Holtzmann, dans son travail sur la chronique [de l'histoire allemande – NdT] de Thietmar von Mersebourg, écrit ce qui suit à propos d'un ancien remanieur de cette même chronique : *« On ne peut plus parler de science... C'est là que commence la fantaisie ».*[7] Dans la revue *Historische Vierteljahrschrift*, un spécialiste reproche à son collègue qu'il fallait s'étonner *« devant ses mises en place audacieuses »*, il *« s'est attelé à une tâche pour laquelle, avant tout, sa méthode critique n'était pas à la hauteur ».*[8] Güterbock fait le même reproche à son prédécesseur Jaffé en l'accusant d'avoir *« emprunté des voies méthodologiques erronées ».*[9]

Cette incertitude fatale dans les résultats nous fait considérer les méthodes utilisées aujourd'hui avec une méfiance justifiée, et nous accueillons donc avec un grand scepticisme les propos d'un spécialiste qui parle, pour décrire sa méthode, d'« instruments bien affûtés » et d'« outils éblouissants de la science des documents ».[10] Nous apprendrons bientôt à connaître à satiété toute la bêtise et l'inefficacité totale de cet outil très rouillé. Mais lorsque le même

spécialiste annonce d'un air sévère : *« Les études sur la recherche des sources ne sont pas des lectures pour les profanes cultivés ».*[11] Nous trouvons cet avertissement ridicule et nous nous demandons avec étonnement : pourquoi pas ? Pourquoi veut-on empêcher le non-spécialiste, qui a tout autant de bon sens, de jeter un coup d'œil dans ce domaine ? La sagesse de la recherche historique est-elle si abyssale ? De telles recherches, si importantes pour le peuple allemand, ont-elles un rapport avec les mathématiques avancées et supérieures, dans lesquelles tout homme cultivé ne s'y connaît pas forcément ? Oh non, il suffit au profane de maîtriser les mathématiques élémentaires, il lui suffit de savoir compter jusqu'à 10, tout au plus jusqu'à 50 ; s'il a appris cela, il peut alors suivre facilement et confortablement le déroulement d'une telle enquête avec son sens commun. (Mais nous verrons bientôt, à notre grand étonnement, au cours de ces explications, pourquoi il doit absolument savoir compter jusqu'à 50). Il me semble que l'éloignement timoré de l'observateur extérieur par rapport à la visite de l'entreprise de recherche des sources historiques serait, tout à fait inconsciemment, en partie conditionné par le sentiment embarrassant que le profane pourrait reconnaître, lors de ces inspections, les fondations vermoulues de l'édifice historique médiéval ainsi que les nombreuses fissures et lézardes. En effet, les lecteurs des chapitres suivants ne manqueront pas d'être effrayés par ce qui a été mis en lumière comme vérité historique sur notre histoire médiévale grâce aux « outils éblouissants » de la recherche des sources. Même les spécialistes commencent à se sentir mal à l'aise face aux résultats incertains ; c'est ce que laisse entendre Boch, par exemple, lorsque, dans le compte rendu des évènements décrits à l'occasion de la publication de la *Lex Salica*, il déplore ces évènements en pensant au *« cercle plus large des spécialistes qui, confiants dans la performance des* Monumenta Germaniae*, accueillent les résultats ».*[12] De temps en temps, *« l'imperfection de notre méthode de recherche »*[13] est ouvertement reconnue. Dans le cas de la *Lex Bajuwariorum*, Stach parle même d'un état de *« confusion babylonienne des méthodes ».*[14] Je dois ici réfuter un reproche que l'on pourrait me faire. J'ai dû évoquer ce qu'il en était de la méthode « exacte » tant vantée de la recherche des sources historiques ; mais loin de moi l'idée de vouloir diminuer et

rabaisser les mérites des historiens allemands. Une étude approfondie des travaux de ces hommes m'oblige à avouer que les chercheurs de sources allemands ont accompli de grandes choses depuis cent ans, au prix d'un travail minutieux et consciencieux. Sans le travail acharné de ces hommes, les sources quasi-innombrables de transmissions du Moyen-Âge ne seraient encore aujourd'hui qu'un champ de ruines dévasté. L'échec dans le domaine de la recherche des sources s'est produit malgré la bonne volonté de ces chercheurs et trouve son ultime justification dans les méthodes d'investigation qu'ils ont appliquées. C'est ce que ce livre se propose de démontrer.

Chapitre 2

Documents anciens et ancienne critique de documents

Toute recherche historique vise un grand objectif : déterminer ce qui est historiquement vrai. Or, puisqu'une certaine catégorie d'esprits se pose immédiatement la question de Pilate : qu'est-ce donc que la vérité ? il est donc nécessaire de clarifier ce qu'il faut entendre par vérité historique ou, plus précisément, dans quel sens et dans quelles limites on peut parler exclusivement de vérité dans le domaine des questions historiques. Pour illustrer ce point, nous pouvons dire que la vérité sur un personnage historique et son action ne peut être établie que dans une certaine limite. Nous ne pourrons jamais découvrir avec une certitude absolue les motifs qui ont, au final, réellement poussé une personne du passé à agir. De même, l'ensemble des historiens ne seront jamais d'accord sur la grande question de l'évaluation des personnalités et des évènements historiques. Mais cet aspect de la vérité historique nous importe peu ici. Car il n'est nullement question dans ces pages d'évaluer des personnages et des évènements historiques, mais uniquement de répondre, dans chacun des cas cités plus loin, à la question de la réalité, de l'existence historique d'un personnage ou d'un évènement. Pour chaque personnalité qui nous est transmise, la question est de

savoir si elle est historiquement vraie, authentique, réelle, si elle a réellement existée et n'a pas été inventée, et si les évènements qui nous sont transmis se sont réellement produits ou se sont produits tels que la transmission nous les décrit. En ce sens – simplement en tant que fait objectif – la vérité historique est, comme nous le verrons, tout à fait étudiable.

Si nous demandons maintenant au spécialiste ce qui est historiquement vrai et réel dans chaque cas particulier, il répondra de manière concise : est vrai ce qui repose sur des sources historiques authentiques. Nous sommes d'accord avec cette réponse. Elle exprime deux choses : d'une part, que le chercheur doit remonter jusqu'à la source à travers tout le maquis de la transmission, et d'autre part, que la vérité d'un évènement quelconque n'est garantie que si la source trouvée s'avère authentique.

Qu'est-ce qu'une source historique ? En laissant de côté tous les témoignages non écrits qui sortent de notre cadre, nous disons que dans la recherche, on désigne par « source » la première fixation écrite d'un évènement dans le temps ou dans l'espace. L'énorme masse de toutes les sources historiques écrites peut être divisée en deux groupes principaux : l'un comprend les sources dites « littéraires », l'autre les sources « documentaires ». Les sources littéraires sont toutes les chroniques et les récits d'auteurs historiques. Par sources documentaires, on entend les documents historiques que l'on désigne par le nom d'actes, dont la particularité est d'avoir été rédigés sous la contrainte d'usages de chancellerie bien établis, contrairement aux chroniques de forme libre. Les traces écrites des services officiels portant le nom d'actes, de procès-verbaux, etc. sont également des sources documentaires. Pour

Chrismon

l'établissement de la vérité historique, la priorité est accordée à juste titre à la transmission documentaire, et cette préférence est fondée sur la manière dont les documents ont été établis.

De tout temps, un soin particulier a été apporté à la fabrication d'un document ayant valeur d'acte. Les émetteurs de documents médiévaux – presque exclusivement les papes et le haut clergé, ainsi que les empereurs et les rois – avaient déjà mis en place une institution particulière pour la production de documents : la chancellerie. Leurs employés – les notaires et les greffiers – devaient rédiger les actes nécessaires en respectant les règles prescrites. Les actes étaient personnalisés par le fait que les formulaires et les usages de rédaction variaient d'une étude à l'autre en fonction des époques, tant au niveau de la rédaction du texte que de la présentation extérieure. Bien entendu, au Moyen-Âge aussi, un document était signé par le mandataire de l'émetteur et, la plupart du temps, scellé ; les documents devaient déjà servir de preuve, comme c'est le cas aujourd'hui, et cela ne pouvait se faire que si le document était authentifié comme un véritable exemplaire par des caractéristiques tout à fait individuelles telles que le sceau et la signature. En effet, afin de garantir davantage l'authenticité, les chancelleries du Haut Moyen-Âge avaient l'habitude d'apposer sur le document certaines marques de fioritures, de forme individuelle et d'apparence très étrange : le dit Chrismon ainsi que le signe de reconnaissance. Le document médiéval comportait également l'indication du lieu et de la date.

Dans les temps anciens, les destinataires des documents étaient les monastères, les églises et les mécènes ; ce n'est que bien plus tard que les personnes et les communautés laïques sont apparues comme destinataires. Tous les documents officiels étaient soigneusement conservés dans les archives des monastères, etc.

La branche de la science historique dont les représentants étudient de manière critique toute la masse des documents est désignée par le nom de diplomatique, et le chercheur de documents est donc également appelé diplomatiste. Ce nom provient du terme « Diplom », qui signifie « document ».

Notre critique scientifique moderne des documents est née d'un besoin de la vie pratique : aux XVI[e] et XVII[e] siècles, les documents présentés comme pièces à conviction dans les procès judiciaires incitaient à demander à des experts de se prononcer sur leur authenticité ou leur inauthenticité. L'histoire de la recherche documentaire contient des exemples si instructifs de ces jeunes années de critique diplomatique que nous devons nous y arrêter un instant. De fait nous constaterons donc sans grande surprise ce que nous avons vu dans le premier chapitre concernant les résultats incertains des collègues modernes : les anciens diplomatistes arrivaient également, avec leurs méthodes, à des résultats qui se contredisaient de manière résolument malveillante. Le jésuite Papebroch (né en 1628 à Anvers) fut l'un des premiers à s'efforcer d'obtenir des règles fixes en matière d'examen critique des documents. Dans un ouvrage, il énumère les caractéristiques qui, selon lui, doivent être considérées comme des critères d'authenticité des documents et, sur la base des règles qu'il a proclamées, il est parvenu à condamner la quasi-totalité des documents médiévaux les plus anciens comme étant des faux. Le principal objet de cette condamnation cinglante concernait les vastes trésors de documents des monastères bénédictins. Et c'est de ce côté que survint l'attaque. Papebroch se vit infliger une sévère rebuffade ; il dut même s'entendre dire qu'il avait eu la malchance de fonder ses affirmations précisément sur des documents qui étaient eux-mêmes des faux ! Dans cette lutte des documents, les bénédictins trouvèrent auprès du célèbre Mabillon, membre de l'ordre, un chercheur et un défenseur extraordinairement habile. C'est à ce « père de la diplomatique » que l'on doit le premier véritable ouvrage sur la critique scientifique des documents.

Mais la situation s'est rapidement inversée. Quelques décennies plus tard, des opposants à Mabillon, les germonistes – nommés d'après leur chef, le jésuite Germon –, déclarèrent à nouveau que tous les anciens documents étaient des faux et que toutes les règles diplomatiques que Mabillon en avait tirées étaient sans valeur. C'est alors que les membres de l'ordre de Mabillon entrèrent à nouveau en scène. Dans la Congrégation de Saint-Maur, toute une équipe d'érudits diplomatistes se réunit dans le but de procéder à un nouvel

examen approfondi des anciens documents. Dans les années 1750-1756, la publication du *Nouveau traité de diplomatique* en six volumes fut le fruit de ce travail de recherche coopératif. Et qu'ont révélé de nouveau et de plus sûr ces travaux ? Les Mauristes expriment en de nombreux termes ce que leur grand prédécesseur Mabillon avait exprimé de manière succincte. Chez eux non plus, il ne peut être question d'une méthode absolument sûre. Un fait est remarquable. Nous ne devons pas la fondation de la science des documents à des érudits indépendants ; ce ne sont pas non plus des considérations purement scientifiques qui ont donné la première impulsion, mais la diplomatique est plutôt le fruit de causes très pratiques. Cela est bien sûr vrai pour toutes les sciences, mais à aucune autre discipline scientifique n'adhèrent, « de naissance et pour des raisons pratiques » autant de tares et défauts héréditaires qu'à la science historique et en particulier la recherche documentaire. Mais nous soulignons une fois de plus le fait que, depuis la naissance de la diplomatique jusqu'à nos jours, toutes les méthodes d'investigation utilisées présentent la curieuse particularité de conduire à des résultats contradictoires.

Chapitre 3

Quantité, auteurs et but des falsifications de documents médiévaux

Toutes les sources historiques n'ont de valeur historique que si leur authenticité est établie. Cela vaut aussi bien pour les documents que pour les sources littéraires. L'examen des documents médiévaux quant à leur authenticité a donc été, depuis Mabillon, le grand défi des chercheurs de documents. Nous avons donc pour la première fois entendu parler de faux documents – c'est-à-dire de documents falsifiés, lors de l'évocation de Papebroch. Ce dernier déclara en effet, que, selon lui, la quasi-totalité des anciens documents médiévaux sont faux. Ses adversaires trouvèrent, avec leurs méthodes, que c'étaient au contraire les documents présentés

comme authentiques par Papebroch qui étaient de piètres falsifications. Sautons maintenant l'étape intermédiaire et demandons aux chercheurs d'aujourd'hui : avez-vous également constaté des falsifications de documents avec vos nouvelles et brillantes méthodes ? Et combien ? Quelle est votre opinion sur l'origine de ces falsifications ?

Il est nécessaire de préparer quelque peu le lecteur. Il va entendre parler de choses étonnantes. Aucune personne cultivée ne devrait ignorer que des falsifications de documents ont eu lieu au Moyen-Âge. Le profane a l'habitude d'enregistrer ce fait sans grande émotion, d'autant plus qu'il s'imagine que le nombre de cas de falsification est relativement faible et qu'il pense à de rares exceptions. Mais il se sentira dubitatif à la lecture des exemples et des chiffres suivants, tirés des publications des dernières décennies.

Harry Bresslau nous donne un aperçu en pourcentage : *« Il y a près de 50 % de faux parmi les documents des Mérovingiens qui nous sont parvenus, environ 15 % parmi ceux des quatre premiers Carolingiens, environ 10 % parmi ceux des premiers rois de Saxe ».*(15) – H. Hoffmann donne l'aperçu suivant : *« Sur les 262 documents de l'empereur (Charlemagne), pas moins de 98, c'est-à-dire presque deux cinquièmes, sont entièrement falsifiés ».*(16) Il énumère ensuite comme étant des falsifications : *« sur le nom de Henri I, 2 documents ; d'Otton I^er^, 31 documents ; d'Otton II, 8 documents ; d'Otton III, 13 documents ; de Henri II, 25 documents ; de Conrad II, 13 documents ».* Ailleurs, nous apprenons que *« toutes les chartes carolingiennes de l'évêché d'Osnabrück (il y en a 8) et encore 2 chartes d'Otton I^er^ de cette ville sont des faux ».*(17) *« Sur les 12 plus anciennes chartes de Gandersheim, 7 sont fausses »*(18) – *« Sur largement plus de 100 chartes, datant pour la plupart des XI^e^ et XII^e^ siècles »* (il s'agit ici principalement de chartes épiscopales de Passau), *« près de 50 se révèlent être fausses ou altérées ».*(19)

– Sur 13 documents anciens du monastère de Klingenmünster, 9 sont des faux.(20) Harttung fait le tour des documents anciens de plusieurs monastères et églises importants et parle d'un nombre incroyable de faux concernant Hersfeld, Gandersheim, Hambourg-Brême, Corven, Quedlinburg, Pfävers, Stablo, etc.(21) Rien que dans le volume 37 des *Nouvelles Archives*, les cas de falsification suivants sont

cités : p. 325 (les falsifications de Gradens), p. 369 (les falsifications de documents de l'abbé Bernhard Buchinger), p. 370 (falsifications dans les abbayes d'Ober et Niedermünster), p. 145 (faux documents épiscopaux de Passau), p. 871 (faux documents impériaux pour Aquileja). Le volume 48 des *Nouvelles Archives* rapporte les cas suivants : p. 253 (faux pour Hamm en Westphalie), p. 275 (faux des monastères de Muri et Engelberg), p. 282 (faux de Reinhardtsbrunn et faux du monastère de St. Blasien-Northeim), p. 284 (falsifications de documents du monastère Abdinghof de Paderborn et falsifications du monastère de Fulda), p. 289 (falsifications du monastère St. Trudpert), p. 298 (falsifications de lettres en Lituanie), p. 422 (falsifications dans les monastères de Prüfening et Gleink à Bamberg). Cette liste de faux documents découverts jusqu'à présent pourrait être poursuivie encore longtemps et, si elle devait être complète, remplir un petit volume avec des cas de falsification.

Géographiquement, les faux se répartissent dans tous les lieux importants de l'Allemagne catholique médiévale. En effet, il serait exceptionnel et aussi rare qu'un cerf blanc que l'on trouve un monastère médiéval ou une église importante dans les archives desquels il n'y aurait pas de faux documents. Notre petite liste suffit à confirmer les affirmations de Papebroch et des germonistes grâce aux recherches de notre toute nouvelle diplomatique, à un degré qui donne à réfléchir.

La stupéfaction du profane ne fera que croître lorsqu'il apprendra quelles sont les personnes qui, au Moyen-Âge, s'occupaient avec tant de zèle de la fabrication de faux documents. Les falsifications de documents ont toujours été considérées comme des actes de fraude répréhensibles, et un chrétien pieux et honnête, dit-on, ne saurait se résoudre à de tels actes. Que dire alors lorsque nous constatons, grâce aux recherches modernes sur les documents, que les falsificateurs, dans les temps les plus reculés – car à l'époque, seules les institutions ecclésiastiques étaient susceptibles de recevoir des documents – mais aussi plus tard au Moyen-Âge, sont en grande partie des serviteurs de l'Église ? Je laisserai H. Bresslau s'exprimer à ce sujet ; il dit :

« Il est indéniable que même les hommes les plus éminents de l'Église, les ecclésiastiques dont la piété et la conduite vertueuse sont hautement louées... ont eu recours au vol et au mensonge pour entrer en possession de reliques vénérées et miraculeuses, de même qu'ils ont eu recours à la falsification et à la fraude lorsqu'il s'agissait de faire croître ou de défendre les biens, les droits et la réputation de leurs églises. C'est le principe selon lequel la fin justifie les moyens qui a conduit à considérer comme licites de tels procédés, condamnables par nature : au sein de l'Église, le but suprême de la plupart des ecclésiastiques était en effet d'élever, d'enrichir, d'augmenter en puissance et en prestige l'Église à laquelle ils étaient personnellement liés en premier lieu. Souvent, des séries entières d'actes ont été fabriquées à de telles fins ».(22)

Refuser obstinément de croire une telle chose est vain – chrétiens pieux : faussaires et escrocs ? –, tous les chercheurs de documents nous disent avec certitude que c'est bien ce qui s'est passé. Et comme nous l'avons déjà dit, les fabrications de faux documents par les serviteurs médiévaux de l'Église ne représentent en aucun cas des phénomènes isolés, non, à travers tous les siècles du Moyen-Âge et dans toutes les régions d'Europe, on peut suivre à profusion les falsifications de documents par des ecclésiastiques. Ce qu'un autre diplomatiste dit à propos de l'attitude des ecclésiastiques au Moyen-Âge face à la falsification de documents, à l'occasion du cas qu'il a traité, est effectivement très pertinent : *« Rien de plus naturel que de fabriquer de faux documents ».*(23) Si, au Moyen-Âge, un monastère quelconque se sentait menacé dans ses possessions ou cherchait à les agrandir – rien n'était alors « plus naturel » que de fabriquer de faux documents !

Nos chercheurs, puisque le fait est indéniable, se sont déjà résignés à ce problème d'une manière simple et bon marché. Ce que dit E. Stengel à propos du faussaire ecclésiastique Rudolf von Fulda peut être considéré comme l'opinion générale des diplomatistes sur ce point : *« Qui voudra donc le maîtriser moralement ? On a appris depuis longtemps à accepter sereinement la falsification de documents comme une expression caractéristique de la manière de penser et de lutter d'une époque aux sentiments naïfs et massifs ».*(24) Le profane cultivé hochera la tête de stupéfaction devant tout cela, il ne cessera de se répéter : quelque chose ne va pas ici. Et une voix émanant du chœur des diplomatistes

proclame en effet l'opinion selon laquelle *« au Moyen-Âge, la vérité et le mensonge ne faisaient pas l'objet d'un jugement différent de celui que nous avons aujourd'hui à leur égard »*.[25] C'est le savant jésuite W. M. Peitz qui parle ainsi et dont nous devrons plus tard étudier en détail les recherches diplomatiques.

Il va sans dire que même au Moyen-Âge, personne ne se serait donné la peine de fabriquer de faux documents sans avoir un but bien précis. Nous venons de voir que – du moins pour le début du Moyen-Âge – seuls les ecclésiastiques étaient susceptibles d'être impliqués dans la falsification et que leurs actes frauduleux devaient servir les objectifs de leur communauté particulière : évêché, monastère, église. Leur intention était d'obtenir certains avantages, la libre élection de l'abbé, l'exemption de charges personnelles et concrètes, la limitation du pouvoir des baillis, etc. En supposant que les résultats de la recherche documentaire aient mis en lumière des vérités indubitables – ce qui n'est malheureusement pas le cas –, l'ensemble des nombreux faux documents du Moyen-Âge auraient été réalisés pour des motifs égoïstes et matériels et dans le but pratique d'en tirer profit. Nous devons insister tout particulièrement sur ce point. En effet, toute la démonstration de ce livre tourne finalement autour de la question récurrente : les falsifications de documents médiévaux sont-elles vraiment des falsifications pratiques ? Servaient-elles vraiment, comme la recherche le suppose, les objectifs pratiques immédiats d'un monastère, etc. Cette question ne peut que susciter l'étonnement, voire la surprise. On rétorquera : pourquoi donc les serviteurs de l'Église auraient-ils eu recours à la falsification ? Le grand problème qui est ainsi évoqué pour la première fois culmine dans la considération suivante : les falsifications de documents découvertes proviennent-elles vraiment des différents siècles du Moyen-Âge ? Les résidents des monastères des IX^{e}, X^{e} et XI^{e} siècles, etc. en étaient-ils vraiment les auteurs ? Encore une fois, faut-il vraiment considérer les falsifications de documents médiévaux comme des falsifications pratiques ?

Chapitre 4

Falsifications locales et régionales. Possibilité d'une action universelle en matière de contrefaçon

Les spécialistes des documents affirment que seul Theodor von Sickel a réussi, *« par une pensée impérativement convaincante »*, à faire sortir la science diplomatique *« du cercle fatal dans lequel elle se mouvait »*. On admet donc que, jusqu'à Sickel, la science diplomatique s'est perdue dans des raisonnements circulaires néfastes. En quoi consiste donc la nouvelle méthode de Sickel ? Celui-ci est parti du constat suivant : les règles critiques ne peuvent être obtenues qu'à partir de documents originaux. (Il existe en effet aussi de nombreux documents qui ne nous sont parvenus que sous forme de copies). Sa première tâche consista donc à trouver un critère qui permette au chercheur de décider avec une certitude absolue si un document est original ou non.

Et en effet, Sickel a trouvé un critère apparemment exploitable. Des caractères écrits à la main varient considérablement d'une personne à l'autre. Chaque écriture présente des caractéristiques individuelles dans le ductus général, dans la formation et la composition de certaines lettres, dans la pression plus ou moins légère ou appuyée, etc. Si plusieurs écrits d'une personne sont mélangés à des écrits d'autres personnes, il n'est pas difficile, avec un peu d'entraînement, de distinguer les écrits de cette personne à partir des particularités graphiques. En appliquant cette méthode de vérification à l'ensemble des documents d'une chancellerie médiévale, nous sommes en mesure d'identifier tous les scribes qui ont travaillé dans cette chancellerie, ainsi que les pièces que chacun d'entre eux a rédigées. Et cette comparaison des écritures est la pierre angulaire de la nouvelle méthode de Sickel. Dans son *Urkundenlehre* (Apprentissage de la science des documents), Bresslau a exposé l'essentiel de la démonstration de Sickel en ces termes :

« Si plusieurs actes du même rédacteur pour différents destinataires, qui ne sont pas dans un rapport démontrable, donc par exemple pour un évêché italien et pour un monastère allemand, ou pour une église bavaroise et un laïc de Basse-Saxe, sont entièrement ou partiellement écrits de la même main, cette similitude d'écriture ne peut s'expliquer que par leur création dans la chancellerie de l'émetteur, car l'hypothèse qu'ils puissent provenir du même faussaire est totalement exclue d'après tout ce que nous savons de la création de faux médiévaux ».

(Nous ajoutons ici la remarque secondaire que non seulement la comparaison des écritures, mais aussi la comparaison des caractéristiques internes : langue, particularités des mots, tournures formulées, rédaction du texte, c'est-à-dire ce que le spécialiste appelle la « dictée » du document, est un postulat régulier de la critique moderne des documents – WK).

En possession de cette nouvelle méthode de Sickel, les chercheurs se sentent en sécurité et sont convaincus que leur science repose enfin sur une base durable. Malheureusement, ils se trompent. La phrase de Bresslau ci-dessus, proclamée avec la certitude d'un axiome mathématique, qui donne des directives pour exclure absolument l'hypothèse d'une falsification, repose en effet sur un pied d'argile. Je vais apporter la preuve qu'une falsification de plusieurs documents identiques du même émetteur pour différents destinataires indépendants n'est pas du tout « totalement exclue », mais qu'elle est tout à fait possible et très facile sous une certaine condition. Et à partir du moment où cette preuve devient évidente, la science diplomatique perd bien sûr à nouveau ses appuis et s'effondre.

On n'attendra pas de moi que je place ici cette preuve en quelques mots. En effet, je ne peux que la rassembler au cours d'un travail lent et approfondi, pièce par pièce, jusqu'à ce qu'elle prenne enfin toute sa mesure. Toutes les explications que je vais donner sont des étapes vers cette celle-ci. Passons maintenant à la première étape. La diplomatique connaît quelques cas étranges dans lesquels les falsifications se sont avérées être l'action d'une majorité de personnes ou de corporations. Nous souhaitons aborder brièvement ce fait de falsification coopérative à l'aide d'une action liée au monastère bénédictin de Reichenau. C'est à Karl Brandi que nous devons les

premiers éclaircissements complets sur cette singulière opération de contrefaçon de Reichenau.

> *« Trois fois, des falsifications de documents impériaux ont été effectuées à grande échelle à Reichenau. »*[26]

Et maintenant, entendons les explications de Brandi sur l'action coopérative :

> *« On trouve encore (en dehors de Reichenau) des falsifications étrangement apparentées dans les monastères d'Ottobeuren, Kempten, Buchau, Lindau, Rheinau et Stein am Rhein ».*

Il s'agit en particulier d'un faux document dit de bailliage de monastère, qui a été fabriqué dans toutes les abbayes citées, en fonction de l'endroit où le texte a été rédigé. *« Il existe entre tous ces faux un lien textuel si étroit que leurs conditions de création semblent étroitement liées ».* Brandi met en évidence que le foyer de cette grande entreprise de falsification a dû se trouver dans le monastère de Reichenau – et remarque encore en détail :

> *« La dépendance (des falsifications à Reichenau et à Kempten) s'étend même à l'ensemble de la fabrication et de l'équipement graphique du faux... On peut donc observer dans cet acte baillival de Reichenau une diffusion tout à fait similaire à celle que Scheffer-Boichorst*[27] *a suivie pour la même période au sein de la congrégation cistercienne ».*

Ainsi, Brandi constate une action commune au sein d'un diocèse, [l'historien Paul – NdT] Scheffer-Boichorst quant à lui une action commune entre des ordres apparentés. Un autre spécialiste qui s'est occupé de l'action de Reichenau, I. Lechner (28), arrive – naturellement ! pourrions-nous d'ores et déjà dire – à d'autres résultats que Brandi. Contrairement à ce dernier, il ne voit par exemple pas en Odalrich, le résident du monastère de Reichenau, mais en son prédécesseur le faussaire commun de deux documents pour Reichenau, deux pour Kempten, un pour Rheinau et un pour Lindau. Lechner constate ensuite que chaque monastère n'a pas falsifié pour lui-même (par exemple d'après un modèle en circulation), mais que l'identité de la personne du faussaire est prouvée pour plusieurs

monastères. À Reichenau, c'était le bureau central qui falsifiait pour tous les monastères mentionnés.

Ce que l'on a fait ici à Reichenau, à petite échelle, était une « amélioration » systématique de l'histoire. Comme beaucoup de documents falsifiés sont ce qu'on appelle des palimpsestes (c'est-à-dire des pièces où le faux a remplacé le texte effacé), on a d'abord détruit une réalité effective pour ensuite construire un monde imaginaire à sa place. Si l'on qualifie de *locale* la falsification isolée et sporadique d'un monastère, nous pouvons appeler des actions comme celles de Reichenau des entreprises de falsification *régionales*. Sur le chemin des étapes 1. contrefaçons locales, 2. actions régionales de contrefaçon, nous devons maintenant faire un grand pas en avant. Imaginez que le périmètre d'une action coopérative (comme celle de Reichenau) soit beaucoup plus large ! Imaginez donc une entreprise de contrefaçon dont l'ampleur et la portée sont à peu près les mêmes que celles d'une action régionale par rapport à une action locale. En clair : imaginez une action de contrefaçon de grande envergure, une action universelle. Je prie le lecteur de ne pas se laisser inutilement intimider par le fait qu'une telle idée semble encore incroyable et monstrueuse à ce stade précoce ; il gagnera très vite confiance en cette idée au fur et à mesure de la démonstration. Il n'est question ici que d'une telle considération et d'une telle supposition, et les phrases suivantes n'ont d'autre but que d'approcher le grand problème d'une action de falsification universelle, de le placer dans notre champ de vision, d'attirer d'abord notre conscience sur son existence.

Posons-nous la question suivante : une action de falsification était-elle concevable et possible au Moyen-Âge ? Une telle action massive était possible à une condition : qu'il existât une association étendue, étroitement liée sur le plan organisationnel, de personnes qui avaient toutes le même intérêt à falsifier l'histoire de manière planifiée. N'importe quel individu, même un petit groupe ou un groupe plus important de personnes liées entre elles de manière aléatoire et éparse, ne peut sérieusement envisager une action universelle qui aboutirait à une falsification générale et planifiée de toute l'histoire du Moyen-Âge (allemand, qui est le seul sujet sur lequel se concentrera ce livre). En

revanche, si le projet d'une telle entreprise a vu le jour dans le cerveau central d'une société rigoureusement organisée et d'importance mondiale, son exécution apparaît tout à fait possible. Une condition préalable nécessaire étant qu'une telle association médiévale d'intéressés ait en sa possession, outre un nombre suffisant de membres, les moyens scientifiques et matériels nécessaires : éducation et argent. Une telle organisation puissante et mondiale existait bel et bien, et le lecteur sera en mesure, grâce à l'enquête menée dans ce livre, de reconnaître cette organisation, d'abord de manière fugace et pressentie, puis de plus en plus clairement et nettement. Cette organisation était d'autant plus à même de réaliser un tel plan qu'elle avait la chance de posséder le monopole de la science ; les personnes extérieures ne seraient alors même pas en mesure de constater qu'il se passait quelque chose de mystérieux au sein de celle-ci, et encore moins de contrôler ni d'empêcher ces choses.

Nous ne ferons qu'effleurer une objection qui pourrait être formulée ici : il serait impossible de mettre en œuvre un projet aussi énorme que la falsification systématique de l'histoire médiévale allemande jusque dans ses moindres détails. Mais ce n'est pas impossible et pas aussi difficile qu'il n'y paraît à première vue. Notre organisation de faussaires disposait de suffisamment d'auxiliaires et d'esprits érudits, et pouvait prendre son temps. Il convient de noter d'emblée que la grande action universelle de contrefaçon n'a pas été l'œuvre d'une année, ni même d'une décennie, mais une entreprise qui s'est étendue sur un siècle ; elle représente le travail de plusieurs générations. M. George « Psalmanazar », l'un des escrocs les plus doués du XVIII^{e} siècle, prouve qu'un seul homme assidu était capable de fabriquer des faux de grande envergure faisant apparaître tout un pays imaginaire. Il publia en 1704 un livre sur Formose qui donne une description détaillée de l'île, de son histoire et de sa nature, ainsi qu'une description de la politique et de la constitution de la population locale, de ses coutumes et de ses traditions, etc. Nous apprenons également beaucoup de choses sur la langue de Formose, inconnue jusqu'alors. Quelle fut la conclusion ? L'œuvre de Psalmanazar est une fiction, le produit de son imagination fertile !

L'histoire du fameux pays de Formose, comme tout le reste, a été inventée de toutes pièces, jusqu'à sa langue.

Nous citerons comme deuxième exemple, d'une importance bien plus grande pour notre sujet, la « série de princes fabuleux » de la chronique dite autrichienne.[29] Cette chronique, rédigée en 1394 à Vienne, contient une curieuse pièce : une longue série de souverains autrichiens imaginaires. Figurez-vous qu'à partir de l'année 859 après le Déluge (!), l'inventeur viennois de la fable fait régner sur le pays d'Autriche, sur une période énorme de 2 975 ans, un total de 81 « seigneuries » imaginaires ! Assurément, un travail de taille pour l'imagination du faussaire.

> *« Pour décrire le gouvernement d'un tel souverain (imaginaire), on suit une procédure bien précise. Tout d'abord, le nom et le titre du régent sont mentionnés, ainsi que les armoiries du pays, ou celles-ci sont décrites si elles sont nouvelles. Ensuite, nous apprenons l'origine et le nom de la souveraine (bien sûr également inventée) et les armoiries héréditaires de son père. Ensuite, on mentionne la durée du règne du souverain et l'heure du décès de sa femme, combien d'années avant ou après la mort du mari. Enfin, nous apprenons le lieu de l'enterrement ainsi que les noms des descendants du couple régnant ».*

Notre fabuliste a attribué quatorze fois des noms inventés au pays, ainsi a-t-il tout d'abord appelé sa fabuleuse Autriche Judeisapta (!), puis Arratim, puis Sauricz, Sannas, Pannauz, Tantamo, Mittanawz, etc. Le dernier nom avant les appellations allemandes Osterland et Österreich est Avara. Dans son pays fabuleux, le faussaire a laissé se dérouler le cours des choses selon un plan : *« Nous constatons dans les noms de pays une époque préhistorique judéo-païenne..., une période romaine, une courte période avare et enfin une période allemande ».* Nous remarquons le même procédé pour les noms de personnes inventés qui, au début, ont également une consonance hébraïque. Mais le (ou les) faussaire(s) avai(en)t besoin, pour sa (leur) longue période, de plus de 200 noms devant être inventés ! *« Il a alors eu recours à un déplacement mécanique des lettres... On peut constater des séries formelles d'échanges. On peut comparer par exemple les groupes : Saptan, Laptan, Reptan, Liptan, Rippan ; Fultan (Sultan), Piltan ; Rattan, Rantan, Rettan ; Tatan, Tantan, Tanton ... »* Soucieux de rendre plus vivant et historiquement plus authentique le maigre schéma des 81 seigneuries, le faussaire fait hériter les terres

selon différents droits et procède également à plusieurs partages de ses terres fabuleuses. Mais le conteur, très actif, commet quelques bourdes.

> *« Que l'on puisse avoir un fils décédé et une fille par la suite, même si la mère est morte six mois avant le père, comme c'est le cas dans la 42e dynastie, est une aberration physiologique. Déjà auparavant, Piltan, le fils de Salant et de Rachaim, était 'mort avant son père et sa mère et avait été enterré chez eux',*(30) *tandis que Salant reposait 'au-dessus de Nußdorf' et Rachaim 'devant Werdertor'. »*

Les deux exemples cités ici visent uniquement à montrer que si des faussaires isolés peuvent inventer de longues « histoires » de pays entiers, une falsification planifiée de l'histoire allemande du Moyen-Âge par une société très organisée et largement répandue, dotée de tous les moyens nécessaires, en revanche, sera beaucoup plus facile à réaliser. Si cette société avait conçu un tel projet, elle était en mesure de le réaliser.

On pourrait alors rétorquer : la recherche documentaire a certes découvert d'innombrables cas locaux de falsification, elle a également mis au jour quelques actions régionales, mais elle n'a encore jamais pu constater une action universelle de falsification. Tout à fait. Le ton est ici donné : *n'a pas pu.* Avec leurs méthodes adaptées à l'échelle « locale » et déjà difficiles à utiliser pour des cas « régionaux » de plus grande ampleur que celui de Reichenau évoqué, les diplomatistes ne peuvent pas non plus établir l'existence d'une action universelle. Pourtant, dans leurs travaux, ils rencontrent chaque jour les nombreuses traces de cette action universelle ; elles sont si nombreuses et si évidentes qu'on ne peut que s'étonner de ne pas voir l'arbre qui cache la forêt.

Chapitre 5

Les falsifications médiévales ne proviennent pas de faussaires « pratiques »

Dans le chapitre précédent, nous avons cité une phrase de Bresslau dans laquelle il exprime de manière concise le fondement de toute recherche documentaire actuelle – la comparaison des écritures introduite par Sickel.[31] Cette phrase est tirée de la première édition de son *Urkundenlehre*. Lorsqu'en 1912 parut la deuxième édition de l'ouvrage, la phrase avait quelque peu changé d'aspect, elle introduisait des clauses restrictives et se lisait désormais dans sa deuxième moitié : *« ... puisque l'hypothèse qu'ils puissent provenir du même faussaire... peut être considérée comme exclue en général et à l'exception de quelques cas particuliers explicables »*. Bresslau admet donc maintenant que la règle fondamentale de Sickel – dissant : la similitude d'écriture de plusieurs documents issus du même rédacteur et adressés à des destinataires différents et indépendants prouve la création originale dans la chancellerie – peut souffrir d'exceptions et en a d'ailleurs déjà effectivement souffert. Bresslau lui-même mentionne trois exceptions marquantes (dont l'action de Reichenau que nous connaissons déjà) qui montrent que plusieurs pièces écrites à l'identique par le même rédacteur et à l'intention de destinataires différents et indépendants proviennent du même faussaire et n'ont donc en aucun cas été créées dans la chancellerie du rédacteur.

Ainsi, le principe fondamental de Sickel recevait déjà le premier coup. Le fait non seulement possible, mais déjà prouvé, d'actions de falsification coopératives et régionales est la première pierre sur laquelle se brise le postulat le plus noble de la diplomatique, la comparaison des écritures. Mais ce postulat perd toute sa valeur dès que nous devons admettre, au-delà des entreprises régionales, la possibilité d'une action de falsification de grande envergure, une action universelle. Comme on le comprend aisément, dans le cas d'une entreprise universelle, la fabrication de faux identiques à l'écrit

(dans la centrale de contrefaçon) pour un nombre quelconque de destinataires indépendants sera facile, pour ne pas dire la règle.

Nous revenons maintenant à la question principale du chapitre 3 : les cas de falsifications de documents médiévaux découverts jusqu'à présent par la recherche doivent-ils vraiment être considérés comme des falsifications pratiques, comme on l'a supposé jusqu'à présent sans hésitation ? Les évènements de Reichenau déjà cités à plusieurs reprises sont-ils vraiment des actes de falsification datant des X^e^, XI^e^ et XII^e^ siècles, commis par les moines qui voulaient alors obtenir toutes sortes d'avantages pour leur monastère et les autres monastères cités plus haut ? Je réponds à cette question par la négative et je m'apprête à prouver que ces faux de Reichenau – comme d'ailleurs tous les nombreux autres faux documents médiévaux découverts jusqu'ici par les diplomatistes – ne sont pas des faux pratiques, mais des faux savants, ou plus exactement qu'ils sont tous des émanations et des résultats de l'action universelle de falsification.

Pour caractériser un peu plus précisément cette action universelle, notons ici – sans preuve pour l'instant – qu'elle eut lieu à la fin du Moyen-Âge et que, pour atteindre ses objectifs, elle dut également falsifier la transmission documentaire allemande de l'ensemble de cette période.

Passons maintenant aux preuves qui démontrent que les falsifications de documents médiévaux découvertes jusqu'à présent ne peuvent pas être des falsifications « pratiques ».

1. Les falsifications de Reichenau

J'en apporte la preuve en demandant au lecteur d'examiner de près la méthode de travail des faussaires de Reichenau. Comment procédera un homme qui veut fabriquer un faux document ? Son travail lui est clairement dicté par la nature du faux : il ne peut pas falsifier à sa guise, mais doit s'en tenir à des modèles. Si un faux document doit remplir son objectif pratique – s'il doit tromper avec le succès escompté – il doit ressembler le plus possible à un document authentique. Pour donner cette apparence d'authenticité, chaque faussaire s'efforcera de reproduire son faux aussi exactement que

possible, dans ses caractéristiques internes et externes, le modèle authentique. C'est tellement évident qu'il n'y a même pas besoin d'en parler. Mais dans la science de la critique des documents, le lecteur doit toujours être renvoyé à quelque chose d'évident, et je n'en suis pas responsable. Il y a des faussaires habiles et des faussaires maladroits ; mais si un faussaire maladroit n'atteint qu'à moitié son but, cela est dû à son faible talent et non à sa bonne volonté. Encore une fois, une évidence liée à la nature de la chose : il est tout à fait exclu qu'un faussaire de documents normal puisse ignorer délibérément les points les plus importants de son véritable modèle et se complaire dans une production purement fantaisiste. En tout cas,

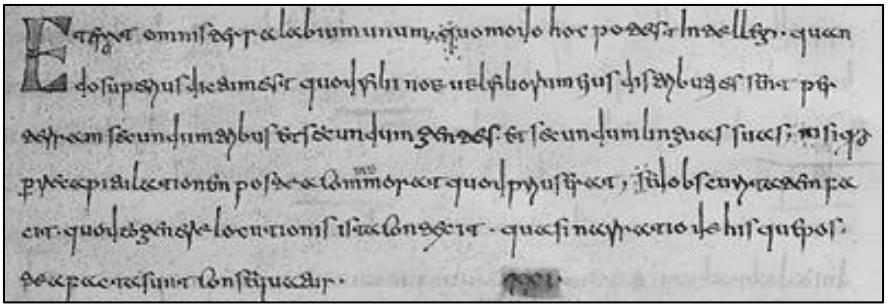

Écriture mérovingienne dite de Laon

aucun faussaire « pratique » ne se laissera accuser d'une telle chose. Les faussaires de documents ont depuis toujours dû porter leur attention sur la reproduction exacte de l'écriture du modèle authentique. Voici une brève explication de l'écriture médiévale. La paléographie est l'étude de l'ancienne écriture (latine) et de son évolution. Si l'on observe les écritures (latines) primitives des époques mérovingienne, carolingienne et plus tard impériale, on constate au premier coup d'œil un changement continu dans la forme des lettres. On voit dans les documents des différents siècles médiévaux des lettres aux formes les plus étranges ; mais si l'on y regarde de plus près, on reconnaît dans ces caractères exotiques de bonnes vieilles connaissances : ce sont en effet toujours les mêmes lettres latines connues, qui ne se présentent à nous que sous des déguisements variables. Ce que l'on appelle l'évolution (de ces lettres) se manifeste simplement par le fait que, selon les siècles, 1) les lettres sont ornées

de volutes différentes, 2) elles ont des tailles et des longueurs différentes, 3) elles apparaissent plus anguleuses à une époque, plus arrondies à une autre.

Nous abordons enfin les falsifications prétendument « pratiques » de Reichenau et leurs auteurs supposés. Je m'en tiendrai aux résultats publiés par K. Brandi[32] et I. Lechner[33] sur ce sujet.

Les nombreux faux de Reichenau seraient, selon les chercheurs cités, à classer en quatre groupes ; à savoir les faux 1) du X^e^ siècle, 2) de la fin du XI^e^ siècle, 3) du début du XII^e^ siècle et 4) de la seconde moitié du XII^e^ siècle.

Deux faux documents au nom de Charles III et un document d'Otton I^er^ font partie de ce groupe datant prétendument du X^e^ siècle. Le faussaire de ces pièces est un scribe ayant quitté la chancellerie impériale en 940, Poppo C., qui a donc poursuivi son ancienne activité après son départ *« de manière non autorisée et a couvert les besoins documentaires de Reichenau (et Rheinau) »*. Comment Poppo C. a-t-il donc accompli sa tâche pour Reichenau ? Pour réaliser les diplômes de Charles III, il a d'abord fait ce que tout autre faussaire doit faire et fera, il a cherché dans les archives du monastère des pièces « authentiques » qui devaient lui servir de modèle. Il a trouvé des originaux de Charles III et les a effectivement utilisés pour ses falsifications. (Lechner op. cit., pp. 31 sq.) Pour le contenu de sa contrefaçon, le modèle principal était le document M. 1541 de Charles III, pour l'écriture, le document M. 1637. Ce dernier étant encore disponible, nous sommes en mesure de comparer les falsifications de Poppo avec le modèle en ce qui concerne le traçage de l'écriture – et que peut-on en déduire ? Écoutons Lechner sur ce point :

> *« L'impression générale ne correspond pas du tout à l'écriture de la chancellerie sous Charles III. L'utilisation occasionnelle de 'a fermés' à côté de 'a ouverts' dans le texte indique certainement une époque ultérieure. Des détails, comme le raidissement parfois perceptible des tiges supérieures des s, f, c ou la forme du g et le signe d'abréviation, rappellent plutôt l'écriture du document sous Otton I^er^. Ce sont des éléments qui se sont glissés dans la plume du scribe (faussaire) à des moments d'inattention ».*

Pour sûr une étrange découverte ! Et l'étonnement augmente à mesure que l'on s'intéresse à la psychologie du faussaire. Poppo C. n'a pas voulu déformer son écriture naturelle d'une manière ou d'une autre, mais il a voulu copier un modèle d'écriture, à savoir le document original de Charles III (M. 1637). Notre scribe a été un faussaire très maladroit, si l'impression générale de l'écriture qu'il a tracée trahit déjà la falsification, s'exclamera-t-on. Mais ce n'est néanmoins pas du tout le cas. Lechner souligne lui-même que Poppo a imité son modèle avec « un soin appréciable » et, en effet, un coup d'œil sur la planche I de l'essai de Lechner, qui contient des reproductions photographiques de l'original (M. 1637) et des deux contrefaçons (M. 1699 et M. 1700), montre que le faussaire a reproduit certaines parties et certains détails (par ex. le chrisme, l'écriture prolongée, l'ajout de certaines longueurs supérieures, les ligatures A et st, la ligne de datation) avec une habileté remarquable. Notre Poppo a donc certes été un faussaire habile, mais aussi maladroit !

Cela ne devrait-il pas nous rendre méfiants ? N'y a-t-il pas là une contradiction ? Continuons d'écouter Lechner, et voyons en quoi la maladresse de l'habile faussaire se révèle. Il s'avère que Poppo a parfois totalement oublié qu'il voulait reproduire un modèle, car il est assailli par des « moments d'inattention » au cours desquels, comme dans une totale absence d'esprit, il ignore complètement son modèle et des formes de lettres propre à son époque s'échappent automatiquement de sa plume. Poppo doit donc être terriblement distrait, car il oublie complètement son modèle et reproduit sur le parchemin des formes de lettres de son époque, ce qui ne lui arrive pas une fois, mais très souvent – si souvent que l'impression d'ensemble révèle déjà la falsification. Un cas psychologique intéressant : le faussaire, d'une part très attentif pendant le traçage (imitation habile de certaines parties de son modèle), se montre d'autre part extrêmement distrait et inattentif. Non pas dans le sens où l'attention initiale s'affaiblit peu à peu au cours du travail, mais il est certain, d'après les résultats des falsifications, que le faussaire a dû, pendant tout le travail, être à la fois attentif et inattentif, que

l'attention concentrée et l'inattention totale ont dû se succéder en quelque sorte dans sa conscience sous forme de courants alternatifs !

Un tel état est psychologiquement impossible. En effet, il est très facile de prouver que le faussaire a toujours fait son travail avec une attention soutenue, qu'il ne peut pas être question chez lui de distraction et de « moments d'inattention ». Lechner dit que la forme du g, par exemple, s'est glissée sous la plume du scribe dans des moments d'inattention, ce qui ne peut que signifier que le faussaire n'a souvent pas prêté suffisamment attention à son modèle et qu'il y a alors ajouté par erreur la forme (le g) qui lui était familière à son époque. Mais si nous jetons un coup d'œil sur les fac-similés des deux contrefaçons et de leur modèle, nous faisons une constatation étonnante : nous voyons en effet que le g caractéristique du modèle n'a pas non plus été tracé une seule fois par le scribe, et que, dans la mesure où un seul g apparaît à plusieurs reprises dans les fausses pièces, il n'y a pas eu non plus la moindre tentative de tracer le g du modèle à un quelconque endroit. En revanche, le faussaire écrit (dans le texte) toujours et sans exception le g de son époque, avec la boucle de mouton très frappante, qui est courbée vers la droite à la fin avec une régularité tout à fait étonnante. Il en va de même pour d'autres formes de lettres (par exemple p, r, caractère d'abréviation). Là encore, le scribe estime qu'il n'est pas nécessaire de s'efforcer de reproduire les éléments d'écriture correspondants de son modèle, il fait les lettres comme il le souhaite, mais conserve ensuite systématiquement de telles formes ! Pour ignorer avec autant de persévérance, du début à la fin, certains éléments du modèle et leur substituer d'autres formes de manière tout aussi conséquente, il faut une tension de l'attention ininterrompue et de même intensité pendant toute la durée du travail. Un tel reniement systématique de certaines parties du modèle ne peut pas être dû à la négligence, à la distraction ou à l'inattention, mais à la conscience et à l'intention ! Dans des moments d'inattention, un faussaire copiant son modèle peut certainement, de temps à autre, reproduire son modèle de manière maladroite et même très maladroite, il peut aussi, de temps à autre, laisser échapper une lettre dans son écriture naturelle et non altérée, mais il est psychologiquement tout à fait impossible qu'un être

humain puisse être, pour ainsi dire, conscient, intentionnel et conséquent, inattentif et distrait. Un homme qui, d'une part, reproduit fidèlement et soigneusement son modèle, mais qui, d'autre part, ignore systématiquement certains éléments très précis du modèle, agit en toute connaissance de cause !

Poppo C., le faussaire de Reichenau, s'écarte consciemment et délibérément de son modèle sur des points importants. Il fait ainsi preuve d'un mépris du modèle authentique, ce qui est tout à fait exclu et impossible chez un faussaire pratique qui, même s'il n'a que peu de talent, a toujours la bonne volonté et l'intention d'imiter son modèle du mieux qu'il peut. Un faussaire pratique qui agirait de la sorte, qui enfreindrait de manière criminelle le principe suprême de son métier, dans une affaire qui ne doit pas être un jeu d'enfant, est un phénomène tout à fait impossible, d'où il résulte nécessairement que les faux de Reichenau dont il est question ne peuvent en aucun cas être des faux pratiques.

Passons maintenant au groupe de falsification de Reichenau, prétendument du XI^{e} siècle. Il s'agit en particulier d'un faux document de Charles III (Brandi n° 27) et d'un faux au nom d'Arnof (Brandi n°37). Selon Brandi[(34)], les faux ne proviennent pas de la même main. Il est très frappant de constater que ces deux faussaires ont connu la même mésaventure que leur collègue Poppo C. au X^{e} siècle. Tout comme lui, ils font preuve d'une grande habileté dans la reproduction d'un modèle authentique, mais aussi d'une maladresse flagrante, si bien que leurs œuvres révèlent la contrefaçon au premier coup d'œil.

> *« La juxtaposition de l'écriture de notre faux avec celle de l'acte impérial VII, 18, sur la planche 4, montre comment le faussaire de Reichenau s'est efforcé d'imiter le plus possible un original. Dans le chrisme, le copiste n'a pas tout à fait compris la cohérence des lignes, il fait des rapprochements incorrects ; il recommence sans cesse et n'obtient pourtant pas ce qu'il faut ; tout comme le chrisme, le signe de l'abréviation est mal compris. Alors qu'il obtient en général le caractère des lettres les plus simples, il se trahit à nouveau en imitant les longueurs supérieures du f, s, st. En effet, le scribe de l'original a la particularité de bifurquer ces lettres au milieu, c'est-à-dire qu'il les bifurque avant la ligne lorsqu'il les tire vers le haut ; le faussaire n'a pas compris ce ductus et a cru obtenir le même résultat en insérant arbitrairement la tige supérieure et ses volutes maniérées dans le trait de*

base. Dans l'impression d'ensemble, l'écriture recherchée est toutefois atteinte par la gêne observée ». (Brandi p. 51)

Tout cela semble plutôt inoffensif. Un faussaire se méprend sur les éléments graphiques de son modèle et s'aide comme il peut – un phénomène quotidien, pourrait-on dire. Un regard attentif sur la reproduction photographique de la contrefaçon et de son modèle révèle toutefois un autre fait. (Brandi, planche 4). Le faussaire, qui, dans l'imitation de l'écriture dite allongée, révèle qu'il est capable de reproduire avec une précision remarquable des formes de lettres difficiles, n'a pas du tout essayé d'imiter le chrisme, le signe d'abréviation, les longueurs supérieures bifurquées du f, s, st de son modèle. Au lieu de cela, il a peint des fioritures quelconques, mais celles-ci de manière tout à fait cohérente au cours de la falsification. Il n'a pas « mal compris la cohérence des lignes » à ces endroits, car tout enfant qui a appris à manier la plume peut faire mieux et sans effort excessif ; le faussaire n'a pas essayé d'atteindre une quelconque ressemblance – vu son talent d'imitateur, cela lui aurait été facile –, il a ignoré de manière conséquente et intentionnelle certains éléments de son modèle pour y ajouter d'autres formes. Il partage ce traitement souverain du modèle authentique avec Poppo C., et comme lui, le scribe de Reichenau, prétendument du XI^e^ siècle, ne peut pas être un faussaire qui poursuivait des objectifs pratiques avec ses œuvres de fabrication.

Un frère jumeau spirituel de Poppo C. et du faussaire du XI^e^ siècle se présente à nous en la personne de l'actif contrefacteur de documents, qui doit être considéré comme l'auteur de la fameuse campagne régionale de contrefaçon de Reichenau, datant prétendument du début du XII^e^ siècle. C'est à nouveau l'image graphique des faux qui doit nous occuper, et nous voulons porter notre attention de préférence sur les deux faux de Reichenau M. 1567 et 1766, le faux de Lindau M. 961 et les faux de Kempten M. 157 et 158. Ce faussaire prétendument du XII^e^ siècle a lui aussi si mal ficelé ses œuvres du point de vue de l'écriture que sa graphie naturelle du XII^e^ siècle ne transparaît pas seulement partout, mais s'impose carrément. Oui, notre faussaire fait encore plus fort que ses deux

prédécesseurs et a, dans certains cas, considéré qu'il était de son devoir de mépriser totalement et fondamentalement un modèle authentique pour livrer des produits de pure fantaisie. Le faussaire veut par exemple fabriquer deux documents au nom de Charlemagne pour Kempten. Et comment s'y prend-il ? Il prend un « vrai » document de Charles III (!), qu'il efface jusqu'au signe de reconnaissance d'origine, s'en tient ensuite à tous les modèles d'écriture possibles ou plus exactement impossibles, sauf à un vrai document de Charlemagne, et jette pêle-mêle des formes de lettres des siècles les plus divers. C'est ainsi qu'il a l'idée saugrenue d'utiliser dans les actes de Charlemagne *« les fioritures de la tige du t dans l'écriture allongée, qui ne sont courantes dans les actes impériaux que depuis la fin du X^e siècle environ, ou les fioritures en zigzag des tiges supérieures, qui conviennent sous cette forme à la minuscule diplomatique des années 1050-1150 environ ».*(35) Comme si cela ne suffisait pas, il orne également ses fabrications de particularités graphiques de la charte papale de l'époque. (Lechner pp. 42 et 43)

Dans les deux falsifications pour le propre monastère de Reichenau, le faussaire se trahit par le même ductus caractéristique de certaines lettres. Dans l'un des documents (M. 1567), il se montre *« encore très maladroit dans l'imitation de l'écriture diplomatique »*, tandis que dans M. 1766, il est déjà *« plus expérimenté »* ; *« il s'est déjà approprié des formes qui ne lui ont que rarement réussi en 1567 ».* (Lechner, pp. 70 et 71). Mais le faux pour Lindau nous prouve que notre faussaire n'était pas dénué de talent pour sa tâche. Lechner en fait l'éloge (p. 72) : *« Le Spurium (=faux) de Lindau témoigne d'une habileté que l'on rencontre rarement chez les faussaires médiévaux, lorsqu'ils attribuent leurs produits à des époques aussi lointaines que la nôtre ».* Et pourtant : *« Il n'a pas réussi (même dans le cas de la contrefaçon de Lindau) à effacer le caractère individuel de sa propre écriture »* (p. 61).

Il faut avouer que notre faussaire est un drôle de personnage. D'une part, il est particulièrement habile à reproduire des écritures de tiers, mais d'autre part, il est si maladroit dans son travail que l'on reconnaît partout et de manière évidente son écriture naturelle (du XII^e siècle). Comment expliquer une telle contradiction ? Tout

simplement, estime Lechner, parce que les signes révélateurs d'une époque ultérieure s'y sont *« involontairement glissés »* (p. 41). À première vue, rien ne semble plus plausible que cette explication, mais il suffit de réfléchir un peu et de comparer les fac-similés des faux (planche II.) pour se convaincre de l'inanité de cette tentative d'explication. En tant que faussaire pratique, il ne pouvait pas venir à l'esprit des moines de Reichenau de fabriquer des produits graphiques de fantaisie, mais d'imiter de « vrais » modèles. Nous voyons dans le Spurium (= faux) de Lindau qu'il avait un talent peu commun pour ce genre de mission. S'il a été à la fois maladroit, inexpérimenté et inattentif dans son travail, sa maladresse, son manque d'expérience et sa négligence dans la reproduction des modèles écrits doivent se manifester d'une manière tout à fait caractéristique : précisément par l'imprécision, l'imperfection des formes des lettres reproduites. Si le faussaire ne peut imiter que « maladroitement » un certain « r » de n'importe quelle époque, il faut toujours que ce soit la même lettre, la même fioriture, etc. qui apparaisse maladroite et imprécise dans l'imitation. Le faussaire ne peut tout de même pas, par manque d'habitude, par négligence ou par tout autre nom que l'on veut donner à son état d'esprit, reproduire quelque chose qui ne figure pas du tout dans son modèle ! Il ne peut en tout cas pas le faire de manière conséquente et tout au long de la falsification. Si les modèles carolingiens ne comportaient pas de fioritures de la tige du « t » telles qu'elles apparaissent dans les faux, comment le faussaire a-t-il pu les reproduire « maladroitement », par erreur ? Comment un faussaire « maladroit » peut-il « glisser arbitrairement » quelque chose qui n'a pas pu figurer dans ses modèles ? Lorsqu'un faussaire veut imiter un modèle de son époque, c'est-à-dire écrit dans l'écriture courante de son temps (donc dans le cas de notre faussaire, un modèle du XII^{e} siècle), il peut certainement lui arriver, s'il n'a pas de talent pour déformer l'écriture, que des éléments de son écriture naturelle transparaissent malgré le traçage.

Dans le cas de notre faussaire de Reichenau, la situation est telle que l'écriture de la période carolingienne qu'il devait reproduire était presque en tout point différente de son écriture naturelle, et qu'il devait donc imiter des éléments graphiques qui ne présentaient

aucune parenté, au sens psychologique du terme, avec les formes d'écriture qu'il connaissait naturellement et couramment. Le faussaire doit avoir travaillé dans un état d'hébétude mentale si, en reproduisant des formes de lettres aussi étranges, quelque chose qui ne figurait pas du tout dans les modèles s'était « involontairement glissé », comme les signes d'une époque ultérieure. Dans tous les cas, il aurait dû remarquer et remédier à un écart aussi énorme et flagrant par rapport au modèle après la première ou la deuxième « inadvertance involontaire ». Mais il n'a pas remarqué ses énormes erreurs, il a écrit sans s'arrêter, c'est-à-dire qu'il a fait exprès de s'écarter de son modèle. Les fac-similés nous en fournissent la preuve.

Les illustrations photographiques des six faux de la planche II montrent certes, par certaines particularités graphiques, que tous les faux sont issus de la seule et même main du faussaire, mais elles montrent aussi clairement que chacun des six documents constitue en soi un ensemble autonome et complet. Autant le faussaire semble avoir travaillé de manière arbitraire dans l'ensemble, autant il se comporte de manière conséquente dans le domaine de chaque document. Si l'on compare par exemple le f dans les six documents (in felicita), on constate que 1567 et 961 présentent le f simple, mais sous une forme différente, qu'en outre 158, 157 et 1361 montrent la liaison f mérovingienne au lieu du f simple, mais pas non plus dans la même exécution, car le fi de 158 se distingue de manière frappante du fi des autres faux. De même, dans presque tous les documents, les formes de g, st sont différenciées par une légère modification.

Si l'on examine maintenant les formes des lettres séparément pour chaque document, et plus précisément en ce qui concerne les éléments étrangers ultérieurs qui se seraient glissés par mégarde sous la plume du scribe, il est facile de constater que la cohérence la plus stricte règne dans l'utilisation d'une telle forme. Et, chose étrange, dans tous les documents, il arrive au scribe, dès la première fois qu'une certaine lettre apparaît, qu'il dérape par inadvertance avec une fioriture maniérée, et ce même dérapage se produit ensuite dans le document concerné à chaque fois que la même lettre réapparaît. Les fioritures de la partie supérieure de certaines lettres (par ex. s) sont

très instructives à cet égard. Comparez les fioritures de M. 158 et de M. 1361 : les fioritures des deux documents sont tout à fait différentes (surtout dans le texte), mais elles restent identiques dans le même document. Ce n'est jamais et en aucun cas la méthode de travail d'un homme qui, lors de l'imitation d'un modèle, manque temporairement de l'attention nécessaire, et qui aurait donc commis par mégarde une imprécision dans le tracé. Toute l'activité du faussaire s'explique plutôt par le fait que les écarts par rapport au modèle sont intentionnels. Et cela signifie que l'auteur de ces faux ne peut pas être un faussaire pratique.

Lors de l'examen du quatrième groupe de falsification de Reichenau, datant prétendument de la deuxième moitié du XII[e] siècle, nous pouvons être très brefs, car – bien sûr ! aimerait-on déjà s'exclamer auparavant – ce faussaire, le custos et scolastique Odalrich, a lui aussi barbouillé « ses falsifications assez grossières » de manière si sordide que tout le monde voit au premier coup d'œil que ces ouvrages n'ont pas été écrits par un faussaire de documents pratique. Odalrich surpasse tous ses prédécesseurs dans le mépris souverain des « vrais » modèles, on doit même supposer qu'il n'a pas du tout regardé de modèles dans le cas de certains faux, par exemple il orne le faux au nom de Charles Martel (Brandi n°2) d'une *« marque de reconnaissance inventée de toutes pièces et tout à fait monstrueuse »*. (Brandi, op. cit. p. 58.) Bien qu'il ait dû disposer d'un document authentique du maître de la place (Brandi, p. 40), il commet également une énorme erreur sur le contenu : il fait de Charles Martel l'empereur (!) et écrit donc : *signum Karoli serenissimi imperatoris*. Mais aussitôt après, le « faussaire naïf » s'aperçoit que quelque chose ne va pas dans cette ligne de signature, car il fait signer Charles une nouvelle fois, cette deuxième fois correctement sous la forme *Karlo Maior dominatu*. Notre faussaire « pratique » devait être profondément plongé dans un état crépusculaire pour être capable d'écrire deux signatures contradictoires sans jamais s'apercevoir de son erreur, et combien son don de clairvoyance devait être puissant pour trouver dans son modèle quelque chose qui n'y figurait pas du tout. Comme dans le cas d'une deuxième contrefaçon, également au nom de Charles Martel (Brandi n°1), le faussaire Odalrich a – bien entendu – copié son

modèle graphique, car il en avait un (Brandi, p. 55), avec une maladresse si étrange qu'il en est résulté une « écriture mixte composée des éléments les plus divers », dans laquelle, en outre ! ses caractères naturels se sont continuellement « glissés ». Mais nous n'avons pas encore appris à connaître notre Odalrich dans toute sa grandeur de faussaire. En effet, Odalrich a écrit sa contrefaçon de Charles Martel (n°1) sur un document – Arnolphe (!) – en grande partie effacé, sur lequel le sceau d'Arnolphe et le signe de reconnaissance original ont été laissés. Il a fabriqué sa contrefaçon au nom de Charlemagne (Brandi n°8) de la manière ingénieuse suivante : une charte de Louis le Germanique est effacée à l'exception des endroits où se trouvent la marque de reconnaissance et le sceau de Louis. Sur ce parchemin gratté, qui porte donc encore la marque de reconnaissance et le sceau d'origine de Louis, le faussaire a écrit sa charte de Charlemagne. Pour apporter encore un peu de variété dans les caractéristiques extérieures de son œuvre d'art, l'astucieux Odalrich a dessiné dans sa charte de Charlemagne avec le sceau de Louis un chrisme et un monogramme d'une charte de Charles III (!).En effet, les voies des falsificateurs médiévaux « pratiques » sont merveilleuses ; ils ne laissent rien passer pour se ridiculiser et mettre en doute le succès de leur travail dès le départ. S'ils se donnent la peine de regarder un modèle, leur tâche ne semble pas consister à reproduire les caractéristiques de celui-ci avec la plus grande fidélité possible, mais à les modifier de toutes les manières possibles. Que ceux qui sont sensibles à l'humour s'imaginent l'abbé Friedeloh, observant notre remuant custos Odalrich dans son activité géniale, lui tapoter l'épaule et s'exclamer avec admiration : *« Bravo, cher frère Odalrich ! Vous avez fait un travail remarquable ! Quelle ressemblance ! Comme cela est réaliste ! Vous êtes pour moi un artiste à mille facettes, frère Odalrich !»* –

En bref, le mépris conscient des « vrais » modèles, si flagrant dans tous les faux de Reichenau, est la preuve qu'aucune raison pratique n'est à l'origine de ces faux, mais que – comme nous l'expliquerons plus tard en détail – ces faux produits sont une émanation de l'action de falsification historique universelle, savante, de la fin du Moyen-Âge. La facture tout à fait semblable de tous ces faux de siècles prétendument différents prouve clairement que ces pièces ratées

proviennent d'une centrale de faussaires ; les faussaires « pratiques » ne font pas preuve d'autant de folie dans la confection de leurs faux. Comme c'est étrange : chaque fois qu'un faux a été commis à Reichenau au X^e^, XI^e^ ou XII^e^ siècle, les faussaires sont tombés dans un état de somnolence mentale. Serait-ce dû à l'air de Reichenau ?

Chapitre 6

Le singulier état d'esprit des faussaires médiévaux

Les cas suivants, brièvement exposés, apportent d'autres preuves que les falsifications de documents du Moyen-Âge découvertes ne peuvent pas être des falsifications « pratiques ». Nous y découvrons avec étonnement qu'en d'autres endroits de l'époque médiévale, les faussaires se trouvaient dans le même état d'esprit étrange que leurs collègues de Reichenau lorsqu'ils réalisaient leurs œuvres.

1. Falsifications pour Helmarshausen[(36)]

Le faussaire en question s'était donné pour mission de fabriquer un faux document au nom du pape Eugène III. Pour ce faire, il avait devant lui un document authentique émanant de ce dernier, sur lequel il pouvait donc s'appuyer et qu'il aurait bien sûr utilisé en tant que faussaire pratique. Mais que nous dit-on ici ?

> *« On devrait tout d'abord s'attendre à ce que le faussaire... ait utilisé pour la réalisation de son œuvre factice non seulement le texte du privilège [pontifical] authentique d'Eugène III que possédaient les archives de Helmarshäuser, mais qu'il ait également essayé d'en façonner l'aspect extérieur sur le modèle de celui-ci, afin d'atteindre le but de la contrefaçon, à savoir obtenir l'effet trompeur d'un authentique par le biais d'une pièce aussi semblable que possible à un privilège original d'Eugène III ».*

Certes, en tant que faussaire « pratique », il aurait au moins dû essayer !

« Mais un simple coup d'œil sur cet étrange ouvrage nous apprend que c'est précisément ce que le faussaire a volontairement (!) *évité. Ni dans la disposition graphique... ni dans l'écriture* (!) *on ne peut reconnaître la moindre ressemblance* (!) *... Mais on ne voit pas vraiment quel but particulier il avait en tête précisément avec le faux document d'Eugène III... ».*

2. Les faux documents pontificaux du Latran[37]

Nous allons maintenant aborder les falsifications qui ont eu lieu dans la Rome médiévale. Nous apprendrons plus tard pourquoi des cas de falsification en Italie ont été évoqués.

Tout d'abord, on nous parle d'un faux au nom de Pascal II. Voici une remarque annexe intéressante de P. Kehr, à qui nous devons l'étude de ces contrefaçons : *« Le fait que Sickel et Ottenthal aient pu prendre cette fabrication pour un original de Pascal II prouve combien, il y a encore vingt ans* [Kehr écrit cela en 1911 – WK]*, la connaissance des documents pontificaux était faible, même chez nos diplomatistes les plus distingués ».* Or, le faussaire de ce document a agi de manière singulièrement maladroite, si maladroite et insensée qu'il a cherché comme modèle pour sa falsification non pas un original de Pascal II, mais un original du pape Calixte II. C'est pourquoi, dans son ouvrage, l'imbécile place justement la devise papale de Calixte sous la contrefaçon de Pascal dans la Rota ! Il place ensuite sous la contrefaçon toute une série de signatures de cardinaux, pour lesquelles (selon Kehr, p. 9) il suffit de constater qu'*« elles sont en partie inventées ».* Kehr estime qu'en raison de la datation relativement correcte, le faussaire a dû avoir devant lui un document authentique de Pascal II. *« Il reste toutefois étrange que le faussaire n'ait pas suivi ce modèle dans une plus large mesure ».* Notre faussaire a réalisé d'autres ouvrages, dont cette fois un au nom de Calixte II. Nous apprenons ici qu'il n'était pas du tout un imbécile, et que cette fois-ci, il a même produit un faux d'une qualité tout à fait remarquable. En effet, cette fois-ci, il a copié exactement son véritable modèle ; il a su tracer les caractères de son modèle avec une telle précision *« qu'on y reconnaît immédiatement le scribe du modèle original ! Même le changement d'encre, il l'a imité avec le même soin que l'original ! »* L'homme connaissait donc son métier ! Une fois de plus, il se mit à falsifier une charte au nom de Hadrien IV. Selon Kehr, il a tout simplement fait

paraître authentique la version formulée du faux document de manière raffinée (p. 15), mais la date qui en ressort ne correspond pas et – c'est là qu'intervient la surprise – *« il suffit de jeter un coup d'œil sur le document original pour reconnaître immédiatement la falsification, car l'écriture n'appartient pas du tout au milieu du XII^e siècle »* (comme cela devrait être le cas pour un document authentique de Hadrien IV), *« mais plutôt au début du XIII^e siècle »*. En d'autres termes : ici, notre génial faussaire échoue à un point tel, il est à ce point distrait par ses pensées, qu'il oublie totalement de reproduire l'écriture de son modèle – ce qu'il avait pourtant compris avec une précision et un raffinement si remarquables dans sa deuxième contrefaçon de Calixte – et qu'il écrit simplement et avec la plus grande insouciance la contrefaçon dans l'écriture de son temps, sans même jeter un seul regard sur le modèle ! Ce que tout le monde aurait pu voir au premier coup d'œil ! Cet homme était-il devenu fou ? On retrouve ici le même état d'esprit que celui que nous avons constaté à propos des Reichenau. En outre, notre faussaire s'est offert un plaisir supplémentaire en remplaçant la devise de Hadrien IV par celle du pape Anastase IV.

3. Documents pontificaux suisses falsifiés[38]

Toute la misère de l'état actuel de la critique des documents se révèle avec force dans un principe étrange (des spécialistes) : si la transmission – donc ici la transmission documentaire – met en lumière plusieurs fois un fait en soi tout simplement impossible, par exemple la monstruosité psychologique des faussaires médiévaux (une habileté raffinée associée à une maladresse sans précédent !) – alors l'« impossibilité » est considérée comme « historiquement réelle et vraie ». Les spécialistes haussent les épaules et disent : la semi-idiotie des faussaires médiévaux « pratiques » ne peut malheureusement plus être mise en doute ? Pourquoi ? Ce fait est justement rendu indiscutable par l'abondance des cas ! Mais l'abondance prouve tout autre chose, du moins pour le profane cultivé.

L'ouvrage de Kehr, *Papsturkunden der Schweiz* (Documents pontificaux suisses), nous fait découvrir un faussaire qui, dans toute sa méthode de travail, se révèle être un digne confrère de Reichenau. La tâche du faussaire suisse consistait à fabriquer des documents au nom

du pape Calixte II, à savoir des privilèges pour Peterlingen [Payerne]. Il disposait d'une « vraie » charte de Calixte II pour Peterlingen, datée du 3 avril 1123, à laquelle il s'est conformé pour la rédaction. Jusqu'ici, tout serait donc en ordre. Mais lorsque le faussaire s'est mis à écrire son opus, il est tombé, comme ses collègues de Reichenau, dans un grave état de somnolence intellectuelle : comme modèle pour l'imitation des caractéristiques extérieures (écriture), il n'a pas utilisé, comme on aurait pu s'y attendre, la même charte de Calixte II, mais une « vraie » charte d'Eugène III. Il n'a cependant pas été tout à fait distrait, il s'est vaguement souvenu qu'il voulait fabriquer un document au nom de Calixte, et c'est ainsi qu'il a vraiment jeté au moins un coup d'œil sur son modèle de Calixte, lorsqu'il a mis le nom de ce pape sous son ouvrage. *« Dans une moindre mesure, ce document de Calixte II s'est également distingué par ses caractéristiques extérieures, à savoir la signature du pape. L'imitation n'a certes pas réussi, et n'était sans doute pas intentionnelle (!). Mais le connaisseur remarque à de petits traits que le faussaire en avait une devant lui »* (Kehr). Kehr conclut par une remarque sur la psychologie complexe des faussaires médiévaux, qui est extrêmement intéressante, car elle peut être considérée comme l'opinion générale des chercheurs en diplomatique sur la psychologie des faussaires :

> *« La psychologie des faussaires n'est pas si simple ; ils ont souvent fait précisément ce qui nous paraît invraisemblable en vue de dissimuler leurs traces ; mais le succès leur a appris plus d'une fois que c'est précisément avec ce en quoi ils se trahissent à notre égard qu'ils ont réussi auprès de leurs contemporains et de ceux sur lesquels ils avaient jeté leur dévolu. C'est la fabrication d'un faux à l'aide de plusieurs modèles, que nous pouvons observer si souvent dans l'atelier des faussaires ».*

Je pense pouvoir m'épargner un long commentaire sur cette étrange constatation psychologique. En nous appuyant sur l'expérience générale, nous pouvons déclarer avec une certitude absolue qu'il est exclu que des falsificateurs de documents pratiques médiévaux, en pleine possession de leurs facultés mentales, aient pu se livrer à de telles manipulations *« en vue de dissimuler leurs traces ».* S'ils avaient fait *« précisément ce qui nous paraît invraisemblable »*, à savoir doter leur fabrication portant un nom déterminé d'un mélange des pires caractéristiques internes et externes, seuls des idiots parmi eux ont pu

se persuader qu'une telle méthode de travail était particulièrement apte à dissimuler leurs traces – lesquelles, bien au contraire, ont été trahies par un tel procédé extraordinairement stupide. Il n'en reste pas moins que aussi longtemps qu'il y eut et qu'il y aura des faussaires poursuivant des buts pratico-matériels avec leurs fausses œuvres, ils s'efforceront, comme c'est dans la nature des choses, de copier avec la plus grande fidélité possible un modèle considéré comme authentique de tel ou tel émetteur concerné – et bien sûr aussi plusieurs modèles authentiques, mais du même émetteur. Le thème des faussaires et de leurs contemporains crédules et inconscients sera abordé plus tard.

Calixte II
(v. 1060-1124)

Pape Eugène III

Ce qui est précieux dans les explications de Kehr, c'est qu'il admet que la méthode de travail du faussaire de Peterlingen est consciente et intentionnelle, qu'il n'attribue pas les dérapages, comme le suppose Lechner à propos des faussaires de Reichenau, à des moments d'inattention.

Mais je n'ai pas encore mentionné l'astuce la plus géniale dont se sert notre faussaire de Peterlingen pour dissimuler les traces de sa falsification. Voyons ce que Kehr raconte ensuite sur le faux document de Calixte II :

« La combinaison la plus drastique est celle de la bulle de plomb (= sceau papal). L'avers (recto du sceau) avec le nom papal n'est pas une mauvaise imitation d'une bulle authentique de Calixte II, mais au lieu de prendre pour le revers (verso) avec les têtes d'apôtres le cachet d'apôtre correspondant de Calixte II, le faussaire a imité celui d'Eugène III ».

Si les contemporains ne voyaient pas encore qu'il s'agissait là d'un document sans aucun doute authentique de Calixte II, alors que l'astucieux faussaire s'était donné tant de mal pour donner à son œuvre d'art l'apparence de « l'authenticité la plus authentique », alors oui, on ne pouvait pas les aider. Il crut bon devoir ajouter un élément supplémentaire pour dissimuler sa trace : *« Dans la datation, il oublia le mot Subdiaconi, et l'année d'airain correctement transmise dans le faux n°1 (qu'il avait tirée de la « vraie » charte de Calixte) 1123, il modifia arbitrairement 1121, se mettant ainsi en contradiction avec les autres caractéristiques temporelles ».* (Kehr) Résultat : l'écart délibéré par rapport à la charte de Calixte, qui entre naturellement en ligne de compte, prouve que les privilèges de Peterlingen ne peuvent pas être des falsifications pratiques et matérielles.

4. **Les fausses chartes carolingiennes pour St. Maximin (Trèves)**[39]

Les quatre faux pour Saint-Maximin encore disponibles sous forme d'originaux, aux noms de Pépin, Charlemagne, Louis le Pieux et Lothaire II, sont écrits par la même main et proviennent d'un homme dont l'état d'esprit rappelle vivement celui des faussaires de Reichenau. En effet, lors de la réalisation de ses faux, il se trouve lui aussi dans un état de somnolence psychique qui se traduit par le fait que, tout en s'efforçant d'imiter de « vrais » modèles graphiques, il intègre inconsciemment mais systématiquement les caractéristiques propres à son époque (c'est-à-dire le XI^{e} siècle) et à son écriture naturelle. Voyons ce que [Alfons] Dopsch en dit.

« En général, on peut dire que ces faux sont très grossiers, de telle sorte qu'au premier coup d'œil (!) on est frappé par la différence totale de caractère de l'écriture par rapport à celle qui se présente à nous dans les originaux de l'époque carolingienne. Ces manuscrits originaux donnent d'emblée une impression de jeunesse, voire d'extrême jeunesse ».

Dopsch pense également avoir découvert la raison pour laquelle le faussaire a fourni un travail aussi grossier ; il faut la voir dans le fait *« qu'à l'époque de la réalisation de ces faux, on ne maîtrisait plus l'ancienne écriture des documents »*. Cette explication ne touche justement pas à l'essentiel du problème. En effet, il ne s'agit pas d'expliquer pourquoi le faussaire a maladroitement reproduit son modèle, mais comment il en est arrivé à s'en écarter de manière aussi flagrante. Une imitation, aussi maladroite soit-elle, reste une imitation ; même une copie assez maladroite d'un modèle graphique du IX^e^ siècle montrera en général le caractère contemporain de l'écriture du IX^e^ siècle, même si elle est déformée et grossière. On ne peut en aucun cas invoquer la maladresse pour expliquer l'apparition, dans une reproduction, de caractéristiques typographiques tout à fait caractéristiques et étrangères à l'essence de l'écriture, et ce de manière conséquente, alors qu'elles n'existaient pas dans le modèle à reproduire. La conséquence frappante plaide également contre l'hypothèse selon laquelle de tels écarts se seraient « glissés par inadvertance » ; outre la maladresse, l'inattention ne peut donc pas non plus entrer en ligne de compte.

J'ai presque envie de croire que les diplomatistes, qui proposent comme explication aux différences décrites entre les caractéristiques graphiques des faux et celles des modèles la maladresse ou l'inattention des faussaires, ne se sont jamais rendu compte de la manière dont le moment de la maladresse et de la volatilité se manifeste dans les dessins. Lorsqu'un faussaire, par manque de talent, d'expérience ou d'attention, imite son modèle graphique de manière défectueuse et maladroite, l'image générale des dessins prend un caractère tout à fait caractéristique : maladroit, raide, désordonné, inégal, artificiel – telle est l'impression générale qui se dégage de ces travaux. Chaque lettre apparaît de manière inégale, en fonction de la réussite ou de l'échec du tracé, et se manifeste pour ainsi dire de différentes manières, mais en trahissant toujours le désir de représenter la forme de base qui lui est propre. Chaque lettre apparaît à travers l'ensemble dans les degrés de similitude les plus divers ; un arc à gauche reste toujours un arc à gauche, même si la manière de l'exécuter peut donner lieu à de nombreuses variations ; seul un semi-

idiot sera capable de dessiner en permanence un arc à droite au lieu d'un arc à gauche.

5. Les faux documents royaux et pontificaux de Hambourg

Nous devons entre autres à Peitz[40] des recherches sur ce groupe de documents prétendument falsifiés à des fins pratiques au Moyen-Âge. Ses résultats sont pour nous d'une importance capitale à plus d'un titre. Il est par exemple le seul spécialiste à être parvenu à la conclusion suivante : il est impossible que les cas de Hambourg soient des falsifications pratiques et matérielles. Peitz défend donc ma thèse, bien que, comme nous le verrons bientôt, avec une autre justification et d'autres conclusions. Remarquons tout d'abord que les documents hambourgeois en question sont censés dater du IX^e^ au XI^e^ siècle, et que sur 25 pièces, un critique (Jaffé) en considère 14 comme étant des faux, un autre (Hacke) 16, un troisième (Curschmann) 12. Bien entendu, ces trois diplomatistes sont d'avis, ce qui va de soi pour eux, que la fabrication des faux a été effectuée pour obtenir certains avantages, qu'il s'agit « naturellement » de faux pratiques. Sur quoi ces chercheurs fondent-ils leur hypothèse d'une falsification ?

1) Les prétendus documents pontificaux des IX^e^ et X^e^ siècles sont écrits sur du parchemin ; or, la chancellerie pontificale de cette époque ne rédigeait pas ses documents authentiques sur du parchemin, mais sur du papyrus.

2) *« Les bulles de plomb conservées ne correspondent pas aux bulles authentiques connues des papes ».*

3) Presque tous les documents de Hambourg ont été modifiés, gommés, et il est extrêmement fréquent qu'un nom soit effacé et qu'un autre nom soit ensuite écrit sur le raturage. On trouve aussi des erreurs dans la datation.

4) Voici maintenant une découverte qui témoigne une fois de plus de la folie périodique des faussaires prétendument « pratiques » au Moyen-Âge : le faussaire hambourgeois des XII^e^/XIII^e^ siècles veut lui aussi falsifier des documents des IX^e^/X^e^ siècles et – écrit ses œuvres dans l'écriture de son temps ! Pourtant, les faussaires hambourgeois avaient devant eux des modèles authentiques ! (Peitz, pp. 189-190.)

Ils ont falsifié sans même jeter un coup d'œil aux documents ! Si la raison du profane cultivé se fige, il en va de même pour le spécialiste Peitz. Il le fait bien comprendre à ses collègues :

> *« Incroyable folie... et incompréhensible chance en même temps chez ces gens. »* (il s'agit des faussaires). *« Ils disposent des modèles authentiques... Ce dont ils ont prétendu avoir besoin et voulu ne serait qu'une interpolation mineure »* (= contrebande).
>
> *« Car le peu de droits particuliers qu'ils voulaient obtenir pour Hambourg par leur falsification aurait été facilement exprimé par quelques mots ou phrases insérés dans de vrais documents. Au lieu de cela, ils fabriquent toute une série de nouveaux documents à l'aide de ciseaux et d'un pot de colle, mettent les anciens* [les vrais] *de côté et se fient à leur fabrication plus qu'à toutes les vrais bulles »... (…) Et en même temps, ô combien contraire au but recherché ! Les gens voulaient obtenir toutes sortes de droits pour leur église et ont rédigé des bulles, dont les plus récentes contenaient beaucoup moins que les précédentes. (...) Ici, on croit le Hambourgeois capable d'avoir enfoui le bon sens le plus ordinaire avant de se mettre au travail. En bref, l'affaire est aussi stupide qu'on puisse l'imaginer. Un élève de l'école primaire qui tente de se soustraire à une punition redoutée en apposant une fausse signature ne pourrait vraiment pas faire plus grossier et plus insensé ».* (Peitz, pp. 189-190)

Avec ces mots, qui ne laissent rien à désirer en termes de clarté, Peitz enfonce le clou. Lorsque des hommes du Moyen-Âge se mettent à falsifier des documents – que ce soit à Reichenau, à Hambourg ou ailleurs –, ils deviennent inévitablement et mystérieusement des élèves élémentaires, non –, des semi-idiots ! Et les érudits spécialisés croient volontiers ce genre de choses, comment faire autrement, le « fait » apparaissant non pas une fois, mais des tas de fois.

Nous devons encore nous pencher sur les contrefaçons de Hambourg, car nous n'avons pas fini d'être surpris. Que conclut en effet Peitz du fait qu'il est impossible que les pièces de Hambourg soient des faux à des fins pratiques ? Il explique : les pièces sont « vraies » ! Cela signifie qu'il ne s'agit pas de véritables originaux anciens de la chancellerie pontificale, mais de nouvelles fabrications tout à fait inoffensives d'après les anciennes pièces authentiques. Et pourquoi, selon Peitz, les Hambourgeois ont-ils fait une telle chose ? *« Il s'agissait de sauver ce qui pouvait l'être de l'ancien fonds d'archives. Les*

originaux sur papyrus étaient inexorablement voués à la destruction. On essayait de les remplacer par des copies, mais on était désormais obligé de reconstituer les fragments avec ses propres outils ». Ces étranges machineries seraient donc des imitations tout à fait inoffensives de pièces authentiques, qui se trouvaient à l'état de « fragments ». Il est étrange que les Hambourgeois aient pu laisser « détruire » avec autant d'indifférence des trésors aussi irremplaçables qui, en raison de leur importance, étaient habituellement gardés comme la prunelle de leurs yeux dans les monastères et les églises ; et que ces documents soient déjà dans un tel état de délabrement en l'espace de quelques siècles. Ce qui est encore plus étrange, c'est que les Hambourgeois aient attendu si longtemps avant de les refaire, en effet, sur les anciens exemplaires, on ne pouvait plus lire le plus important, à savoir les noms, en particulier les noms des papes. Ainsi, six pièces comportent le nom d'un pape écrit par rasage [correction singulière comparable à une manipulation de type palimpseste – NdT]. (Peitz, p. 185 sq.) Selon la thèse de Peitz, cela s'expliquerait par le fait que le remanieur inoffensif ne pouvait plus lire les noms dans les pièces authentiques. Curieux hasard que le temps ait justement rongé les noms des papes ! L'inoffensif « copiste » s'est également révélé être un idiot, comme Peitz doit l'admettre, car il a par exemple *« placé des documents chez des émetteurs totalement improbables »* (p. 105). Il s'est trompé lourdement dans la datation et a fait preuve d'une « main malheureuse » dans son travail en confondant des parties de différents documents (p. 29). En même temps, il a développé un talent raffiné dans la présentation du texte des documents ! Peitz a en effet découvert que son « inoffensif copiste » possédait une connaissance tout à fait étonnante des usages de la chancellerie pontificale. Cela se manifeste *« dans les détails les plus fins de la dictée, des dispositions juridiques, de l'utilisation des formulaires »* (p. 5). Non, la thèse du remanieur inoffensif est également intenable. Le travail alambiqué du hambourgeois rappelle à s'y méprendre celui des Reichenau et de leurs autres collègues. Les pièces hambourgeoises sont des contrefaçons – mais pas des contrefaçons pratiques, en cela Peitz a entièrement raison –, ce sont des héritages de la grande opération de contrefaçon de la fin du Moyen-Âge.

Nous étudierons plus tard de manière plus approfondie la ligne de communication extrêmement importante qui s'étend de Hambourg à la chancellerie pontificale.

Chapitre 7

« La bêtise, la plus fiable des explications »

Si je commence ce chapitre par l'expression d'un chercheur contemporain qui parle de *« bêtise »* comme de *« la plus fiable des explications »*[41] dans le domaine de certains problèmes de la science historique, le lecteur est en droit d'attendre avec impatience les plaisirs exquis de la critique des sources qui lui sont proposés dans ce chapitre et les suivants. Alors que les paragraphes précédents nous ont donné des informations sur l'étrange folie des falsificateurs de documents médiévaux « pratiques », nous allons maintenant entendre parler d'une bêtise tout aussi étrange des hommes médiévaux, dès qu'ils ont commencé à écrire de *« vrais »* documents. Il convient de souligner que les paragraphes suivants ne concernent pas des documents considérés comme faux par les chercheurs, mais principalement des documents considérés comme *« indubitablement authentiques »*.

Dans le cadre de ces recherches, notre attention se porte sur les dates, la datation des documents médiévaux. Tout d'abord, une brève remarque sur la particularité de la datation dans les documents du Moyen-Âge. Les indications de date étaient beaucoup plus détaillées et approfondies que de nos jours ; elles n'étaient pas placées sous la forme simple (jour, mois, année) utilisée aujourd'hui, mais au bas des actes dans un habillage assez alambiqué. Il suffit cependant de savoir qu'en plus de l'indication de l'année (année d'incarnation, année d'airain), du mois et du jour, la ligne de date des documents médiévaux comporte également les indications temporelles suivantes : l'indication des années de règne de l'auteur, par exemple en tant qu'empereur (Anni imperii – années impériales) ou roi (Anni regni –

années royales), ainsi que l'indiction. Cette indiction (également appelée nombre romain) est l'une des déterminations temporelles les plus fréquentes au Moyen-Âge, mais aussi l'une des plus étranges. L'indiction *« est le nombre qui indique la place qu'occupe une année dans un cycle de 15 ans. Ces cycles de 15 ans s'étendent sur toute notre chronologie »* au Moyen-Âge[42]. Les spécialistes ne sont pas d'accord sur l'origine de cet étrange calcul du temps ; le calcul de l'indiction est cependant lié, comme nous le suggérons ici, à la grande opération de falsification.

Nous entrons maintenant en esprit dans une chancellerie médiévale, celle de Louis le Germanique, et nous allons voir comment les fonctionnaires apposaient des dates sur les documents de leur souverain. Nous devons à P. Kehr[43] une étude approfondie sur ce qui se passait dans cette chancellerie. Qu'a-t-il à nous dire ? Au fil des années, la chancellerie de Louis a été dirigée par différents chefs de chancellerie. *« À chaque période de la chancellerie, nous sommes toujours en présence d'un seul notaire, avec à ses côtés des assistants ou des représentants. »* Le lecteur se demande sans doute comment Kehr a eu connaissance de l'existence de ces fonctionnaires. Eh bien, uniquement grâce aux documents qui nous sont parvenus de l'époque de Louis le Germanique. Les différences individuelles d'écriture, les particularités stylistiques des documents permettent de déduire que les auteurs (scribes, rédacteurs) des documents sont différents. Pour certains de ces fonctionnaires, on connaît également, toujours à partir de l'acte lui-même, le nom avec lequel ils ont signé leurs pièces. Dans les actes de Louis, nous trouvons par exemple les noms suivants : Adalleod, Dominicus, Comeatus, Reginbert, Hadebert, Hebarhard.

L'examen des documents conservés a révélé des choses incroyables sur la qualité intellectuelle de ces scribes. Kehr ne nous apprend toutefois rien de particulier sur Adalleod. *« Il maintenait un ordre strict dans la chancellerie malgré le nombre relativement important de scribes auxiliaires changeants. [...] C'était un homme consciencieux, qui prenait également au sérieux le calcul des caractéristiques annuelles ».* Il ressort de ses actes *« un traitement sans erreur de la datation ».* Cette insistance sur un traitement « sans erreur » de la part d'Adalleod laisse déjà présager que des erreurs ont

dû être commises par d'autres notaires de l'étude – occasionnellement, le lecteur pense.

L'erreur est humaine, même au Moyen-Âge. Mais on commence à se poser des questions lorsque nous entendons parler de Dominicus, non pas qu'il se trompait « occasionnellement », mais qu'il se trompait à tel point *« qu'il minorait d'une unité les années de règne de Louis »* dans les diplômes n° 26 à 30. Quoi ? Ce fonctionnaire s'est trompé sur cinq documents successifs dans l'indication de l'année de règne de son souverain ? On ne peut pas le nier, c'est ainsi. Poursuivons. Nous avons déjà entendu pire de la part de Comeatus et de Reginbert. Ils se sont tellement trompés dans leurs dates que Kehr parle, par exemple pour Reginbert, d'une « confusion chronologique ». *« Les chiffres des actes qu'il a écrits se moquent de toute disposition. »* Le lecteur est vraiment perplexe et n'en croit plus vraiment ses yeux lorsqu'il continue à lire, à propos du fameux Reginbert, que celui-ci plaçait ses chiffres d'année au bas de la charte *« comme cela lui venait à l'esprit »* (Kehr, p. 53). C'est indéniable, les actes le prouvent, il a mis ses chiffres annuels « comme cela lui venait à l'esprit » ! Le bon notaire était-il devenu faible d'esprit ou fou ? Car il ne s'agit pas là d'une erreur humaine occasionnelle ; plus maintenant ! Mais attendez ! Dans certains diplômes rédigés sous Comeatus-Reginbert (tous deux travaillaient en même temps dans l'étude !), la datation est également correcte, comme dans les pièces 32-37. C'est curieux : chez nos notaires, la folie se perd parfois ! Nous en arrivons maintenant à un véritable pachyderme de l'étude de Louis, Hebarhard. Ses datations sont certes parfois correctes (!), mais lorsqu'il doit à nouveau authentifier après une pause d'inactivité, il a *« entre-temps perdu le fil chronologique »*, ce qui *« a entraîné une confusion totale dans les datations pour la période suivante »*. Et en effet, Hebarhard a agi de manière si étrange dans ses datations que l'on pourrait croire que c'est un enfant de cinq ans qui a fait des bêtises dans la chancellerie. Plus précisément : dans tout un groupe de documents, *« l'année royale présente une différence de 7 ans »*. Face à une telle bêtise – car avec la meilleure volonté du monde, on ne peut plus parler d'erreur humaine – Kehr conclut, tout résigné : *« Je crois que plus Hebarhard montait dans les chiffres de l'année de son règne, moins il s'y retrouvait ou, pour le dire trivialement, qu'il était incapable de compter jusqu'à 40 »*. (p. 102)

Voici que nous retrouvons avec bonheur l'homme cultivé du Moyen-Âge qui, sous l'influence de forces magiques, se transforme en écolier élémentaire, non, en enfant débile d'environ cinq ans, dès qu'il s'approche du bureau pour rédiger un acte ! Puis, tout à coup, ces types ne savaient plus compter jusqu'à 10 ou 50 ! Mais je n'en ai pas encore terminé avec Hebarhard. Ce petit enfant a quand même eu des moments où il s'est comporté comme un homme cultivé. En effet, lorsque par hasard il prit le temps de *« réfléchir à la manière dont il pourrait mettre de l'ordre dans la chronologie documentaire,* […] *il y parvint en effet »* (p. 102). Eh bien, oui ! Mais comment y est-il parvenu ? *« Les datations sont certes inexactes en soi (!), mais sinon elles sont d'un ordre impeccable »*, nous dit Kehr. Autrement dit, le formidable esprit de l'imbécillité, notre cher Hebarhard, n'a certes toujours pas de dates correctes malgré ses réflexions, mais il a désormais mis de la méthode dans ses bêtises ! –

Le lecteur admettra que je fus bien inspiré de placer au-dessus de ce chapitre la phrase « la bêtise, la plus fiable des explications ». La situation est en effet la suivante : dans les datations de documents « indubitablement authentiques » de Louis le Germanique, on trouve des erreurs monstrueuses, pour lesquelles il est impossible d'imputer une simple inadvertance ou une négligence occasionnelle des fonctionnaires de la chancellerie ; or l'étude doit chercher une explication à ce phénomène ; elle a cherché dans tous les sens et a trouvé comme explication la plus fiable de toutes – la bêtise des notaires médiévaux ! La bêtise est tout à fait honorable, mais ce que l'on nous présente ici comme la stupidité d'hommes cultivés du Moyen-Âge, formés dans des écoles monastiques ou des cathédrales, dépasse l'entendement. Les érudits spécialisés ne trouvent rien à redire à cette explication ; ils croient fermement, tel un dogme, à la bêtise flagrante des fonctionnaires médiévaux chargés de la rédaction des documents. Leur attitude méthodologique ne leur laisse d'ailleurs pas d'autre choix. Ces horribles accès de bêtise ne sont pas isolés, non, les documents médiévaux présentent en abondance de telles caractéristiques de leurs scribes : donc l'impossible en soi est un fait et une réalité pour le chercheur de sources. Et alors que dans les chapitres précédents, je trouvais encore parmi la masse des

spécialistes une aide qui contribuait à protester contre les prétendus faussaires « pratiques » du Moyen-Âge, je me retrouve aujourd'hui bien seul face aux absurdités de datation des diplômes médiévaux. Mais il faut maintenant démontrer qu'une telle bêtise sans fond n'a pas seulement fleuri dans la chancellerie de Louis le Germanique.

> *« Plus fréquentes que les fautes d'orthographe »*, dit Bresslau dans sa Théorie des documents, *« sont les erreurs de datation qui résultent d'un manque d'entraînement au calcul et d'un manque d'aisance dans l'utilisation des signes romains de comptage. Elles ne se manifestent pas de la même manière à toutes les époques ; bien qu'elles ne soient guère absentes d'une période quelconque du Moyen-Âge, elles sont les plus fréquentes dans la seconde moitié des IX^e^ et X^e^ siècles, et très nombreuses encore au XI^e^ siècle – époque à laquelle le sens mathématique de certains rédacteurs de documents était en effet si peu développé, même dans la chancellerie impériale, qu'on ne le croirait guère possible si l'examen le plus minutieux des documents impériaux de cette période n'en avait pas fourni des preuves abondantes. Il suffira d'en donner quelques exemples. La chancellerie de Lothaire L, qui comptait encore la 12^e^ année de règne de l'empereur le 24 janvier 835, passe à la 17^e^* (!) *année de règne le 21 février de cette année, la maintient jusqu'au 7 mars, puis enregistre la 18^e^ année de règne du 5 mai 835 à la fin de 837, soit pendant plus de deux ans et demi* (!) *». –*
>
> *« Parmi les chartes d'Otton I^er^, deux originaux incontestables, qui appartiennent selon toute vraisemblance aux années 955 et 956, sont datés anno incarnat. 976. » –*
>
> *« Il existe deux exemplaires originaux d'une charte du même souverain pour Magdebourg, datée du 30 mars 948, dont la datation a été écrite par le même greffier. Comme celui-ci ne connaissait pas exactement l'année chrétienne d'airain, il n'a d'abord noté que les centaines et n'a ajouté que plus tard les unités et les dizaines : dans l'un des exemplaires 46, dans l'autre 47 – donc dans deux exemplaires d'un même document une année différente et dans les deux une année inversée ». –*
>
> *« Sous Conrad II, dans 5 documents allemands de l'année 1036, l'année impériale, dont le jour de l'époque ne pouvait pourtant faire aucun doute, est trop courte d'une unité et n'est calculée correctement* (!) *que dans un seul document ; en revanche, dans tous les documents de 1038, l'année impériale est trop élevée d'une ou deux unités ». –*

Dans les explications sur les diplômes de Henri II[44], Bresslau donne encore les exemples suivants :

> *« Un autre écart par rapport à la norme est la faute non seulement d'un, mais de plusieurs scribes : après que le notaire Erich soit revenu, le 6 décembre 1016, dans l'acte n° 1680, au chiffre correct de l'année 1016, on a conservé ce chiffre dans les premiers mois de l'année suivante et ce n'est que le 28 avril que l'on a introduit le chiffre 1017, désormais exact. Dans les deux derniers actes de l'année 1017, le chiffre erroné 1016 apparaît encore une fois, et ces documents permettent de suivre assez clairement l'incertitude des notaires dans le décompte des années ». –*
>
> *« Le manque d'assurance du notaire G.B ressort notamment des multiples ajouts d'années (erronées)... On peut même dire que le compte par années royales et impériales se désorganise presque à chaque fois que le notaire G. B revient à la cour et aux affaires de la chancellerie après une absence plus ou moins longue... Et aussi frappant que soit le fait qu'un homme (le notaire G. B.), qui assurait temporairement la quasi-totalité du travail à la chancellerie impériale, ne savait pas s'accommoder d'opérations arithmétiques aussi simples que celles qu'exigeait le calcul correct par année de règne – pour le comptage, les doigts des deux mains suffisaient, – nous devons accepter ce fait comme établi ».*

Quand l'impossible devient réalité ! Que les exemples ci-dessus soient lus deux fois, trois fois, et que l'on s'imprègne de leur contenu. Transposons-nous maintenant en esprit à la cour de Henri II ou à la chancellerie du souverain. Le véritable chef de la chancellerie était le chancelier. Sous Henri II, on cite comme chancelier : Günther (jusqu'en 1023) et Uodalrich. Avec l'aide de fonctionnaires subalternes (notaires, greffiers), le chancelier gérait les affaires courantes. La répartition des tâches n'est pas très claire dans la recherche documentaire, il semblerait qu'un ordre fixe n'ait pas prévalu dans la plupart des cas. D'après les constatations diplomatiques, certains documents ont dû être non seulement rédigés par le chancelier, mais aussi écrits ; dans d'autres cas, l'activité du chancelier se limitait à la rédaction du document, qui était ensuite rédigé par un notaire (scribe). Très souvent, un acte devait être non seulement écrit, mais également rédigé par l'un des notaires. Dans ce cas, le greffier devait simplement vérifier l'acte terminé et l'authentifier par sa signature au nom de l'archichancelier (reconnaissance par le greffier). GB apparaît comme

l'un des notaires les plus employés à la chancellerie impériale sous Henri II (les notaires et les scribes sont identifiés par des lettres, car leur nom n'est pas toujours connu). Outre GB, les notaires suivants apparaissent – reconnaissables à leur écriture : Ba II, Ba III, Ba IV, GC, GD, GE, GF, GG. (45) Nous ne pouvons ici qu'attirer l'attention sur un point en passant, à savoir le changement très frappant de personnel dans toutes les études médiévales. Il suffit ici de mentionner le fait que le personnel changeait souvent. Par exemple, le notaire GB semble lui aussi s'absenter plus souvent de l'étude sous Henri II. Lors de sa première absence, il est remplacé par les deux notaires GC et GD, et lors d'une deuxième absence, il est même remplacé par les cinq (!) notaires GC, GD, GE, GF et HC.

Après cette digression, je reviens aux exemples cités de dates erronées dans les documents médiévaux. Prenons les deux derniers exemples. On y présente comme un fait inébranlable que non seulement un notaire, mais plusieurs scribes de la chancellerie de Henri ne savaient pas en quelle année ils vivaient !! Et cette ignorance n'est pas due à un oubli ou à une négligence, non, le fait qu'après avoir péniblement rectifié l'année depuis le 28 avril 1017, on ait à nouveau utilisé la date erronée de 1016 à la fin de cette année, montre clairement que l'ignorance du personnel de la chancellerie équivaut à de la bêtise pure ! Cette bêtise inquiétante était générale au sein de la chancellerie, car aucun greffier n'était en mesure de donner les bons renseignements sur le décompte des années, et le chancelier souffrait lui aussi de trous de mémoire intermittents. De même, à la cour, aucun homme ne devait savoir à l'époque quel était son âge, car les fonctionnaires de la chancellerie, qui n'avaient pas la tête à l'ouvrage, se sont certainement adressés à leur entourage pour obtenir des informations sur cette question brûlante et délicate. Le notaire GB devait être un idiot : si le décompte des années royales ou impériales avait été rectifié avec difficulté, il avait vite fait de tout mélanger à nouveau, il était incapable de compter sur ses dix doigts ce qui était juste, il ne trouvait pas non plus de collègue pour l'aider un peu, et en outre, il avait la malchance d'avoir un supérieur hiérarchique, le chancelier, qui ne savait pas non plus où il en était dans les années de

règne de l'empereur. Car si tel avait été le cas, le chancelier vérifiant l'acte aurait mis à la poubelle l'exemplaire erroné.

Mais c'est la chancellerie de Lothaire I[er] (exemple 1) qui remporte le prix de la bêtise et de l'étroitesse d'esprit. Après avoir recensé la douzième année de règne de l'empereur le 24 janvier 835, ses scribes passent le 21 février de la même année, non pas à la treizième, mais immédiatement à la dix-septième année de règne, ignorent alors, dans leur admirable simplicité, la durée d'une année et, dès le 5 mai, c'est-à-dire après deux mois à peine, enregistrent la dix-huitième année de règne, puis, pour réparer en quelque sorte la précipitation antérieure, maintiennent fidèlement la dix-huitième année de règne pendant plus de deux ans et demi !

En vérité, il est difficile de ne pas écrire une satire sur ces « faits » diplomatiques ! D'ailleurs, personne ne croit à ces « faits » psychologiques – à l'exception des diplomatistes professionnels ! Et même les chercheurs de documents n'hésiteraient pas un instant à jeter aux orties de tels « faits » fabuleux si – oui, s'il n'y avait pas la méthode ! Bresslau lui-même affirme que *« si l'enquête la plus précise n'avait pas fourni des preuves en abondance, on ne le croirait guère possible ».* Et voilà qu'ils font référence à leur méthode empirique de comparaison des écritures, fondée sur « la preuve oculaire » : c'est sur la base de cette méthode objective qu'a été établie « indubitablement » l'« authenticité » de ces documents, leur création originale dans la chancellerie. Puisque les recherches les plus précises ont ainsi prouvé que les documents étaient originaux, disent-ils, nous sommes contraints d'accepter le « guère possible » comme un fait indubitable. Mais notre argumentation, en ce qui nous concerne, est la suivante : parce que les présents résultats diplomatiques sont psychologiquement impossibles, qu'ils contredisent directement toute expérience, ils ne peuvent prétendre à la vérité et à la réalité historiques ; de plus, la méthode doit être entachée de vices fondamentaux et donc être abandonnée. Le défaut de la méthode doit être recherché dans sa base, dans son fondement objectif, en d'autres termes, dans la transmission documentaire. La transmission documentaire ne peut être que faussée dans son ensemble !

Chapitre 8

Autres preuves de la prétendue débilité épidémique

L'hypothèse d'une action universelle de falsification à la fin du Moyen-Âge ne devient une probabilité et finalement une certitude que par la force de conviction des innombrables preuves. Et nul besoin de se donner du mal pour les dénicher : partout, la grande action a laissé ses empreintes traîtresses dans la masse de la transmission médiévale. Et pour montrer que l'imbécillité était en effet épidémique dans toutes les chancelleries médiévales, nous allons passer à d'autres preuves.

1) Comment les fonctionnaires de la chancellerie d'Otton II se sont « trompés » dans la datation de leurs documents.

Theodore von Sickel[46], que nous suivons ici, rapporte des documents datant de juin à décembre 973. *« L'année d'incarnation correcte (à savoir 973) n'est inscrite que dans 11 actes, alors que dans 26 autres, la date 974 est mentionnée ».* On constate donc également chez les notaires d'Otton II le phénomène proprement dit, à savoir qu'ils pouvaient tout à coup oublier en quelle année ils vivaient, alors qu'ils le savaient encore le jour d'avant ou la semaine précédente ! Remarquez qu'il ne s'agissait pas d'une erreur excusable, mais qu'ils avaient dû véritablement réfléchir, ces gens étranges, car lorsqu'ils se « trompaient », ils se trompaient systématiquement et écrivaient toujours 974 au lieu de 973. *« La mauvaise datation s'est poursuivie ».* Mais étrangement : *« les indictions semblent relativement très correctes »*, car Sickel parle d'*« une longue série avec une indiction correcte ».* L'année royale est également correctement inscrite dans trente-deux documents ! Nous pouvons donc être rassurés, Dieu merci : les notaires d'Otton n'étaient donc pas des imbéciles. Cela se voit aussi dans le fait *« qu'à l'occasion de la fin de l'année, il semble avoir été perçu que l'année d'incarnation avait été jusqu'alors généralement surestimée d'une unité. Depuis lors, l'étude a toujours compté correctement, sans exception.* […] *C'est très correctement que l'année sera portée à 975 le jour du nouvel an suivant.* […] *L'indiction a tout*

aussi bien été calculée à l'époque ». Mais le pied de nez se manifeste à nouveau. Sickel rapporte en effet : *« Nous arrivons au résultat peu réjouissant qu'une certaine incertitude a régné dans le calcul des anni regni (années royales) [...] il en va de même pour les anni imperii (années impériales) ».* Nous sommes ici face à une découverte importante, qui a toutefois échappé aux spécialistes. Oui – , nous surprenons la grande action directement à l'œuvre ; l'astuce de falsification suivante a été utilisée : tantôt, on laisse les années de règne être « correctes » et on se trompe pendant cette période sur les années d'incarnation, tantôt, on écrit les années d'incarnation « correctes » et on se trompe pendant ce temps sur les années de règne. La raison pour laquelle les faussaires ont utilisé cette astuce ici – et dans bien d'autres endroits – ne pourra être expliquée que plus tard dans notre étude ; nous nous contenterons ici d'attirer l'attention sur cette tactique.

Poursuivons notre exploration de la chancellerie d'Otton II. En ce qui concerne les dates de l'année 979, Sickel nous apprend qu'au tournant des années 978/79, il y eut soudain *« une grande confusion »* qui se traduisit par *« un traitement tout à fait mécanique de la datation ».* L'horreur de cette confusion, et donc en même temps de la bêtise des notaires, nous est révélée par le fait que pour l'année 979 *« les chiffres pour les anni regni se situent entre 13 et 25 et ceux pour les anni imperii entre 11 et 15 ».* Il suffit de se plonger quelques minutes en silence dans ces énormités et d'essayer de comprendre ce qui se passait alors dans la chancellerie. Bien qu'à l'époque *« les notaires impliqués dans le travail soient relativement nombreux »*, aucun fonctionnaire n'a su dire combien de temps leur souverain avait régné ! Imaginez qu'un jour Otton ait demandé à ses fonctionnaires de la chancellerie de le faire à tour de rôle. En 980, pour changer, on *« date très bien ». « Pas une seule fois le chiffre de l'année d'incarnation n'est mal choisi ».* Tout serait donc en ordre ? Non, car d'autres données n'étaient pas correctes ; on avait par exemple *« omis... de majorer le chiffre romain (Indiction) déjà trop bas ».*

2) L'imbécillité des notaires de Henri III

Nous nous référons ici à nouveau aux recherches de P. Kehr sur cette chancellerie[47]. Il est intéressant de constater que le chef du cabinet, le chancelier, *« révisait parfois les actes et procédait à des corrections et*

à des ajouts ». Nous apprenons également que les notaires s'entouraient d'assistants et qu'ils faisaient appel à des élèves qui perpétuaient ensuite leur transmission. Tout cela nous semble très raisonnable et prometteur. Malheureusement, nous sommes une fois de plus déçus, car nous apprenons que le notaire *« KA, qui traite par ailleurs les éléments de l'année de manière très arbitraire »*, est *« d'une insouciance presque incompréhensible, même dans le traitement des années d'airain ». « AA propose également des éléments annuels tout aussi confus... Les chiffres d'indiction erronés sont remarquablement fréquents »* ; même *« chez GA, par ailleurs correct... on constate une certaine incertitude dans le calcul de l'indiction ».* Finalement, la chancellerie s'est tellement enlisée dans les années royales que Kehr est d'avis que *« l'opération avec ces chiffres élevés (jusqu'à 20 !!) est peut-être devenue trop difficile pour les hommes de l'époque..., on n'arrivait plus à s'en sortir avec l'année de consécration ».* (p. LXXIII) Ah, le pauvre chef de la chancellerie, lui aussi ne savait parfois pas quoi faire ! Personne ne pouvait la deviner – par moments. Car, ô miracle, parfois les vapeurs de l'imbécillité se dissipaient des locaux de la chancellerie, et alors les fonctionnaires pouvaient indiquer correctement l'année d'ordination ! Mais – *« on l'ignorait à nouveau ».*

Il est important de noter que Kehr a constaté *« que très souvent [...] les indications de jour et de lieu sont reportées dans les datations ». « Je compte l'inscription certaine du jour dans 63 originaux, du jour et du lieu dans 60 autres originaux ».* Et c'est ainsi que nous arrivons à une nouvelle étape de notre enquête. La question qui se pose maintenant est la suivante : les rédacteurs de documents médiévaux se seraient-ils également « trompés » sur le jour et le lieu où ils établissaient leurs documents ? Il faut remarquer que les empereurs et les rois du Moyen-Âge voyageaient beaucoup, partaient en guerre et faisaient ensuite signer des actes dans les lieux les plus divers de leur voyage. Le diplomatiste désigne la succession des étapes du trajet par le nom d'Itinéraire. On s'attend donc à juste titre à ce que les dates indiquées dans les documents d'un souverain soient en accord avec son itinéraire, c'est-à-dire que la datation indique le lieu où le roi a effectivement séjourné à l'époque indiquée.

3) Incompatibilité du lieu et du jour dans les documents médiévaux

Si nous entendons dire[48] que Conrad II a fait établir une charte 1) le 16/1/1032 à Paderborn et 2) et 3) le 18/1/1032, une à Fritzlar et une à Hilwartshausen, il y a quelque chose qui ne va pas, car la distance Hilwartshausen-Fritzlar est de 50 km, la distance Paderborn-Fritzlar de 120 km. Il est donc impossible que Conrad ait été à Paderborn le 16, puis à Fritzlar et Hilwartshausen le 18.

Lors de l'examen critique de la masse des documents des empereurs et des rois, on s'est toujours heurté à des contradictions entre l'itinéraire connu d'un souverain et les dates de ses documents. On a constaté que dans bon nombre d'actes, la date indique des lieux où un souverain n'a pas ou jamais séjourné à l'époque indiquée. Cela ne pouvait que déconcerter et, en effet, des diplomatistes de renom comme Stumpf ont rapidement déclaré que de tels documents, par ailleurs « incontestables », étaient des faux. Julius Ficker (mort en 1902) s'est particulièrement élevé contre ce verdict. Il pensait pouvoir sauver l'authenticité des documents en question en donnant la solution suivante à « l'énigme de la datation ». Partant du fait que la datation des documents médiévaux est introduite soit par *datum est* (= donné, établi), soit par *actum est* (= négocié), Ficker distingue deux possibilités d'interprétation de l'indication de la date dans les documents : la date d'un diplôme peut signifier 1) en ce jour et en ce lieu, ce document a été établi sur un acte juridique, 2) en ce jour et en ce lieu, l'acte juridique consigné dans ce document a eu lieu. Dans le premier cas, la date se réfère donc à la rédaction de l'acte, dans le second à l'acte juridique. En règle générale, poursuit Ficker, l'acte a été rédigé le même jour ou peu de temps après, au même endroit que l'acte juridique, l'acte juridique et l'authentification coïncident donc (= datation uniforme) : mais il pouvait également arriver qu'après un acte juridique, pour diverses raisons, un document y afférent ne puisse pas être rédigé immédiatement ni sur le lieu de l'audience, car le souverain devait poursuivre son voyage, et il ne restait alors plus au chancelier qu'à achever l'acte après des jours, des semaines ou des mois, alors que l'empereur se trouvait depuis longtemps dans un autre lieu. Dans

un tel cas, l'acte juridique et l'authentification sont donc distincts (= datation non uniforme). Si la datation uniforme est la règle, conclut Ficker, il faut également admettre des datations non uniformes, et les contradictions apparentes entre les dates indiquées dans les actes et l'itinéraire du souverain concerné s'expliquent par le fait que l'acte ne pouvait être établi le jour de l'audience ou sur le lieu même de celle-ci.

Les diplomatistes ont accueilli la tentative de solution de Ficker comme réussie et très bienvenue, puisqu'ils ont eu la satisfaction de pouvoir à nouveau classer comme authentiques de nombreux documents impériaux et royaux qui n'étaient critiqués qu'en raison d'apparentes contradictions au niveau des dates. Ficker a été félicité pour avoir clarifié la nature des documents médiévaux en les considérant non pas comme des documents finis, mais comme des documents en devenir, en étudiant leur évolution. Sur le fond, il n'y a certes rien à reprocher à la démonstration formelle, mais il y a de quoi se poser des questions sur les résultats de Ficker. Je montrerai que son hypothèse sur la non-uniformité de la datation ne permet pas d'expliquer de manière satisfaisante les contradictions frappantes entre les dates indiquées dans les documents et l'itinéraire réel d'un souverain.

Lorsque Ficker fait la distinction entre « acte » et « authentification » (*actum* et *datum*), cette distinction est certes irréprochable en soi, mais elle n'a pas de signification pratique. Ficker lui-même a déjà dû admettre[49] que l'*actum* ne se rapporte en aucun cas toujours à l'acte dans la datation, de même qu'il ne signifie pas toujours l'authentification (ou la remise du document), mais que l'un des termes se substitue souvent à l'autre dans la signification. Aujourd'hui, il ne fait aucun doute que les deux termes sont généralement utilisés de manière tout à fait arbitraire, une chancellerie manifestant une préférence pour *actum*, une autre pour *datum*.

La plupart des chartes royales et impériales allemandes sont datées de manière uniforme, c'est-à-dire que dans la grande majorité des cas, les dates introduites par *actum* ou par *datum* étaient identiques[50]. Si l'on se heurte à des contradictions entre les dates d'un document et l'itinéraire réel du roi concerné, la solution simple de l'énigme est,

selon Ficker, qu'il y a justement dans ces cas une datation non uniforme. *« Dans les cas les plus pertinents, le roi a séjourné dans le lieu apparemment mentionné par erreur avant la date indiquée dans l'acte. »*[51] Supposons donc qu'un acte juridique ait été accompli devant le roi à « A » le 2 septembre, mais que des circonstances défavorables aient empêché la rédaction immédiate de l'acte en question, qui n'aurait pu se faire que le 30 octobre à « B » – le scribe imbécile a alors formulé la datation : donné à « A » le 30 octobre. Bien entendu, le roi n'était pas à « A » le 30 octobre, mais à « B », comme l'indique son Itinéraire. La contradiction de l'Itinéraire avec la date n'est cependant qu'apparente, car elle ne réside que dans la prémisse que la datation doit être unique. Il suffit de supposer, comme Ficker et l'opinion dominante, que la datation est uniforme – et il n'y a plus de contradiction !

Il est honteux de constater à quel point le bon sens fait souvent défaut dans les études diplomatiques et historiques et à quel point on impose que soit accepté comme réalité historique ce qui est psychologiquement impossible et contraire à toute expérience. Il est tout à fait étonnant que les historiens et les diplomatistes veuillent sérieusement nous faire croire que, tout au long du Moyen-Âge et jusqu'à l'aube des temps modernes, nos ancêtres étaient des semi-idiots. Car puisque « indubitablement » le noyau de toute transmission historique est censé être « authentique », la recherche historique et diplomatique ne peut pas expliquer autrement les innombrables miracles et énigmes rencontrés à chaque pas dans les témoignages documentaires et littéraires, qu'en insinuant que l'état d'esprit des rédacteurs de documents et d'histoires médiévaux était si brut, primitif, indéfinissable, maladroit, qu'on ne le rencontre même pas de nos jours chez la moyenne des jeunes scolarisés des peuples à peu près civilisés. Qu'on ne se méprenne pas. Le niveau de connaissance était sans doute moins élevé et bien moins important au Moyen-Âge qu'à notre époque, personne n'en doute. Seule la caste ecclésiastique recevait une éducation scolaire, et cette éducation était en général très modeste. Toutefois, ce n'est pas du tout de cet aspect du contenu de l'esprit médiéval dont il est question, mais plutôt de l'aspect formel de la vie intellectuelle qui nous préoccupe. La recherche historico-diplomatique exige que nous croyions qu'au Moyen-Âge, les forces

formelles de l'esprit, ce que l'on appelle brièvement et justement l'esprit critique, la ruse naturelle, étaient si primitivement développées chez les gens en général, même dans les classes les plus instruites, « qu'on ne le croirait guère possible », si nous ne rencontrions pas dans les témoignages documentaires et littéraires des preuves tangibles de bêtises en abondance. Nous avons déjà rencontré de telles preuves de stupidité dans les datations erronées de « vrais » documents, nous en découvrons d'autres aujourd'hui et nous en rencontrerons encore souvent au cours de nos recherches.

Je reviens maintenant à la tentative de Ficker de résoudre les contradictions entre les dates de certains documents et l'itinéraire d'un souverain par l'hypothèse d'une datation non uniforme. Si cette solution était la bonne, si les documents en question étaient authentiques, on ne pourrait en effet s'empêcher d'estimer que les qualités intellectuelles de toute une série de chanceliers médiévaux étaient exceptionnellement faibles. J'attire l'attention sur l'exemple cité où un notaire n'a pu, en raison de circonstances défavorables, finaliser l'acte relatif à un acte juridique intervenu le 2 septembre à « A », que le 30 octobre à « B ». Après avoir rédigé le contexte du document à l'aide de l'ébauche ou d'autres pièces, le notaire entreprend de mettre la ligne de date sous le texte. Il écrit donc : « donné » (*actum* ou *datum*) – puis il constate que nous sommes le 30 octobre, il ajoute donc : « le 30 octobre » – et se souvient encore assez tôt que l'acte a eu lieu à « A », il écrit donc : « à A ». Dans son esprit innocent, notre notaire ne s'aperçoit donc même pas qu'il a écrit, avec sa ligne de datation (« donné le 30 octobre à A. »), un non-sens absurde, qu'il a mélangé les indications les plus contradictoires en un amalgame délirant ! En effet, quelle que soit la signification que l'on donne à l'*actum* ou au *datum* introductif (1. « délibéré le 30 octobre à A. » ; 2. « rédigé le 30 octobre à A. »), la ligne de la date contient en elle-même une contradiction flagrante. Qu'une datation aussi absurde puisse un jour sortir de la plume d'un scribe par inadvertance n'est pas contestable, mais qu'une telle absurdité soit dans de nombreux cas consciente et intentionnelle, c'est ce qu'il faut absolument démentir. Les notaires et les chanceliers médiévaux devaient eux aussi se rendre compte de l'absurdité de telles datations, et quand ils en prenaient conscience, ils

pouvaient trouver sans trop se casser la tête une formule de datation qui exprimait correctement et très clairement la situation. Le greffier de notre exemple pouvait donc écrire : « Délibéré le 2 septembre à A., rendu le 30 octobre à B. ». – et si les greffiers du Moyen-Âge n'étaient pas des semi-idiots, mais qu'ils étaient dotés de bon sens, il ne fait aucun doute que dans les cas exceptionnels où l'acte et l'authentification différaient, ils auraient rédigé la formule de la date de cette seule manière appropriée. En effet, on connaît des cas « pas si rares », *« dans lesquels les actes eux-mêmes contiennent des indications de temps ou de lieu multiples et différentes pour l'acte et l'authentification ».*[52]

Sur la base de la raison et de l'expérience, les documents présentant les contradictions décrites dans les lignes de datation ou des particularités similaires dans les dates – par exemple lorsque deux documents issus du même émetteur mentionnent des lieux différents avec les mêmes dates, ce qui est impossible à concilier avec l'Itinéraire – doivent être déclarés comme des faux. Ces falsifications ne peuvent pas être le fruit de motivations pratiques et matérielles.

Ces faux sont également des émanations de l'action de falsification historique universelle savante de la fin du Moyen-Âge.

Chapitre 9

La cause de la confusion chronologique dans les documents médiévaux

Dans le chapitre précédent, nous avons mis en évidence un nouveau phénomène honteux pour l'état d'esprit des rédacteurs de documents médiévaux : ces hommes « se trompaient » non seulement dans les caractéristiques des années, mais même dans les indications de lieu et de date. Ou plutôt, si l'on se réfère, à l'instar des spécialistes, à la « plus fiable des explications », nous devons avouer que, de même que ces fonctionnaires cultivés des chancelleries médiévales étaient parfois incapables de compter

correctement jusqu'à 20, de même ils étaient parfois incapables de placer le lieu et le jour sous leurs écrits de manière à ce que ces deux indications concordent correctement. Car ils ne se sont pas trompés « occasionnellement » sur ce point, non, la recherche a dû constater de tels cas de datation dite incohérente en masse à travers les différents siècles. Plutôt que de dresser une longue liste de ces cas, qui remplirait un petit cahier[53], il suffit de citer quelques exemples pour montrer comment les spécialistes savent s'accommoder de tels « faits ».

H. Bloch écrit[54] : *« Même un parfait profane comprendra sans peine que Conrad II n'a pas pu signer un acte à Tilleda dans la Goldene Aue le 17 janvier 1035 et le même jour – à environ 450 km de là – à Limburg an der Hardt ».* Bloch a tout à fait raison : même un profane ne peut comprendre une telle chose. Il est impossible que Conrad ait fait rédiger un acte à Tilleda et un autre à Limburg le même jour. Mais les deux documents avec la même date et les différentes indications de lieu existent bel et bien, et nous sommes curieux de voir comment Bloch va éclaircir l'histoire.

> *« Les deux diplômes sont en effet étroitement liés, les deux actes relèvent du mois de janvier post-Tilleda ; mais le second document, donné au monastère de Limbourg, était dès le départ destiné à n'être exécuté et remis qu'en été 1035, lors de la consécration de l'église ; à cette occasion, le nom du lieu a été ajouté..., le nombre d'années impériales a également été correctement transposé ».*

Cette tentative d'explication audacieuse de Bloch résonne de manière si inoffensive aux oreilles des diplomatistes qui, selon Ficker, sont habitués à ce genre d'interprétation, que pour eux, toute difficulté est ainsi résolue. Et les diplomatistes trouvent toujours, Dieu merci, une « solution » de ce genre dans les nombreux cas de datation incohérente. Rappelons toutefois que le « manque d'uniformité de la datation » signifie tout simplement qu'il y a une grosse erreur dans les dates indiquées, autrement dit que les scribes ont écrit, pour parler franchement, des dates absurdes dans ces documents. Car la date indiquée dans le diplôme de Limbourg est et reste un non-sens ; « Limbourg, le 17 janvier 1035 » est et reste une énormité, puisque le 17 janvier, Conrad n'était pas du tout à

Limbourg, mais à Tilleda. Bloch ne peut pas non plus faire disparaître cette grossière erreur, il essaie seulement d'expliquer comment le rédacteur de l'acte a pu en arriver à une telle absurdité. Maintenant, transportons-nous en esprit à Tilleda, où notre notaire a établi un acte le 17 janvier 1035. Deux affaires étaient en cours de négociation, il fallait rédiger deux actes. Notre notaire rédigea donc d'abord le document pour Tilleda, il l'écrivit en toutes lettres et y inscrivit la bonne date : Tilleda, le 17 janvier 1035. Puis il s'attaqua au document pour Limbourg et l'écrivit lui aussi presque entièrement, il y inscrivit même déjà : le 17 janvier 1035. Mais on lui demanda de ne pas remettre ce document pour Limbourg pour le moment ; il ne devait être achevé et remis que plus tard dans l'été, toujours selon l'explication de Bloch. Et lorsqu'il s'est rendu à Limbourg avec Konrad cet été, que fit notre notaire ? Il a simplement ajouté à côté de la date du 17 janvier : Limbourg – et là, il y avait quelque chose de tout à fait absurde ! Aurait-il agi de manière irréfléchie dans son travail ? Oh non, car comme nous l'avons déjà entendu, il a correctement transposé l'année impériale, qui avait entre-temps changé ! Le voici donc à nouveau devant nous, l'homme du Moyen-Âge que nous connaissons déjà bien et qui, au même moment, débite les plus grosses bêtises et réfléchit de manière tout à fait raisonnable. Si notre notaire avait fait preuve d'un bon sens commun, il aurait écrit à Tilleda : actum (négocié) le 17 janvier 1035 à Tilleda. Puis, en été, il aurait tout naturellement écrit sous son acte à Limbourg : datum (établi) le tant du tant à Limburg – et tout aurait été correct, sans aucun casse-tête.

Mais les diplomatistes me tombent dessus et s'écrient : oui, nous, les gens raisonnables d'aujourd'hui, agissons de manière raisonnable – mais il ne faut pas expliquer le passé par le présent, car les hommes du Moyen-Âge n'agissaient pas de manière raisonnable ; quand ils falsifiaient des documents ou quand ils écrivaient de « vrais » documents, ils faisaient justement ce que nous ne comprenons pas ! Avec tout le respect que je vous dois ! Seul un diplomatiste croit en de tels adultes déraisonnables du Moyen-Âge, et personne d'autre au monde ! Il ne s'agissait pas, avec de telles dates, de choses difficiles pour lesquelles il aurait fallu se creuser la tête ; mais, et les spécialistes

devront également l'admettre, il s'agissait de raisonnements que des élèves de l'école primaire pouvaient facilement maîtriser. Mais celui qui, professionnellement, est habitué à ce que la bêtise humaine soit toujours présente dans ses recherches « méthodiques » comme la plus fiable des explications, ne peut évidemment même pas accorder à nos ancêtres formés dans des écoles cathédrales ou monastiques le niveau de formation d'un élève de l'école primaire. Et toute la découverte de Ficker, tant vantée, de la datation « non uniforme » n'est rien d'autre qu'une insinuation de la bêtise humaine abyssale des rédacteurs de documents médiévaux**.** En désespoir de cause, les spécialistes se défendent encore avec leur dernière arme : pourtant, les « vrais » documents le prouvent noir sur blanc et dans d'innombrables cas, les notaires du Moyen-Âge étaient effectivement de tels semi-idiots ! Les documents que l'on ne peut nier prouvent leur bêtise ! – Il convient de répondre que les documents comportant des indications de datation non uniformes (en bon français : stupides) prouvent quelque chose : qu'il s'agit de faux. Et plus précisément des faux de la grande action. C'est ce que prouve de manière éclatante l'état d'esprit singulier des rédacteurs de documents médiévaux, également mis en évidence par ce genre de documents. Jusqu'à présent, nous avons rencontrer trois fois cet homme médiéval à l'état d'esprit absolument identique et absolument impossible, tout d'abord sous la forme des faussaires prétendument « pratiques », ensuite sous la forme des « vrais » scribes qui ne savaient pas compter jusqu'à 20, et finalement sous la forme des « vrais » scribes qui ne pouvaient pas faire coïncider le lieu et le jour. Tous les documents qui présupposent cet homme médiéval impossible sont des résultats de l'action de falsification universelle de la fin du Moyen-Âge.

Nous sommes arrivés à un point crucial de notre étude, où il n'est plus possible d'éviter d'aborder un aspect et une particularité très spécifiques de la grande entreprise de falsification ; nous devons ainsi anticiper quelque peu sur l'exposé détaillé de la nature et des auteurs de l'action universelle qui sera fait dans une partie ultérieure de cet ouvrage.

Les spécialistes de la recherche approfondie sur les sources souffrent d'un rétrécissement typique de leur champ de vision, de sorte qu'ils ne remarquent pas ce qui est important et primordial. En éclairant ici et là avec leur lanterne de recherche fortement atténuée, ils ne peuvent bien sûr pas voir le contexte général. Leur vision étroite explique qu'ils aient pu ignorer deux caractéristiques très frappantes et révélatrices de la physionomie de la transmission médiévale. Il s'agit du phénomène suivant : dans l'ensemble de cette transmission – et ce, aussi bien dans la série documentaire que dans la série littéraire – on constate une grande incertitude, voire une impuissance formelle dans l'indication des dates et des noms. En aucun point l'histoire n'est aussi incertaine, contradictoire et erronée que dans les données chiffrées. Nous avons déjà vu défiler des preuves de ce fait, provenant des ateliers de faussaires « pratiques » et des chancelleries des empereurs et des rois, et la deuxième partie fournira encore de nombreux exemples. Les spécialistes voient bien sûr aussi ces choses, mais ils voient des milliers de points isolés et non la ligne qui en découle. Ils cherchent désespérément mille raisons isolées, là où le phénomène frappant est dû à une seule et même cause générale : la grande opération de falsification.

Mais une grande question se pose maintenant à nous : comment se fait-il qu'il y ait eu une telle action ? Comment se fait-il que les auteurs de l'action du Moyen-Âge tardif, qui devait être planifiée, aient pu commettre de telles erreurs et contradictions, comme celles que nous rencontrons par exemple dans les datations des documents royaux ? Pourquoi cet imbroglio chronologique ? Ne devrait-on pas supposer que la coopérative de faussaires hautement qualifiés de la fin du Moyen-Âge ait justement porté une attention toute particulière à la chronologie ? Sans aucun doute, il faut le supposer. Il ne fait aucun doute que les faussaires de la Renaissance ont lutté avec acharnement contre le problème de la chronologie. Mais voyons maintenant dans quelle situation se trouvait la coopérative des faussaires lorsqu'elle s'apprêtait à mettre en œuvre son immense plan.

La tâche de la corporation des faussaires érudits de la fin du Moyen-Âge ne consistait pas à insérer ici ou là un faux morceau dans

la transmission authentique restée intacte, car le but final de l'action n'était pas atteint de cette manière légère ; la tâche consistait plutôt à refondre tout le passé médiéval allemand selon un plan de base déterminé, puis à le remodeler de fond en comble. Lors de ce remodelage et de cette recréation, la transmission effective telle qu'elle existait n'a été que peu prise en compte. Le seul élément déterminant a été le nouveau plan dessiné par la coopérative, d'après lequel la reconstruction a été effectuée. Tous les éléments de l'histoire réelle ont été impitoyablement détruits, modifiés ou complètement mis de côté. Un immense édifice pseudo-historique a ensuite été érigé sur cette surface désormais chaotique. Le véritable édifice de notre histoire médiévale allemande, tel qu'il se tenait autrefois, a été démoli et ses différentes pierres ont été en partie utilisées pour la nouvelle construction. C'est une nouvelle architecture spirituelle qui importait aux faussaires. L'ancienne architecture, le plan national-germanique de l'histoire médiévale, ne leur convenait pas. Le centre de gravité de l'histoire médiévale devait en effet être déplacé du monde germanique vers le monde roman. C'est ainsi qu'un nouveau monde historique, en grande partie inventé, a été substitué à la transmission réelle, dont les auteurs de l'action n'avaient cure car elle ne pouvait pas être utilisée comme « preuve historique » pour leurs théories théologiques et politiques. La transmission telle qu'elle nous est offerte aujourd'hui dans les témoignages littéraires et documentaires du début du Moyen-Âge ne représente, dans l'ensemble, rien d'autre qu'un roman à tendance historique en plusieurs volumes, dans lequel une grande partie des personnages et des évènements sont soit falsifiés, soit entièrement inventés.

Pour en revenir à notre sujet particulier, cela signifie que toute la chronologie du Moyen-Âge allemand antérieur a également été altérée, modifiée, refondée et inventée. Il découle déjà de la notion d'action universelle que l'ensemble de la chronologie devait également être impliqué dans le processus de fusion et de recréation. Les faussaires se sont vus contraints de modifier ou d'inventer librement toutes les dispositions temporelles. La chronologie représentait en effet le cadre, l'ossature de soutien de la nouvelle histoire à créer.

La question : comment les faussaires de l'action coopérative ont-ils pu commettre des erreurs chronologiques aussi grossières – comme celles que nous avons rencontrées par exemple dans les datations des chartes royales – alors qu'ils travaillaient selon un plan ? trouve sa réponse dans le fait qu'il s'agissait d'une situation exceptionnellement difficile.

La falsification et l'interprétation des évènements avaient en grande partie détruit le cadre chronologique authentique. Les véritables repères chronologiques ne pouvaient être utilisés que dans la mesure où ils s'avéraient encore ici ou là adaptés au nouveau plan de l'histoire à créer. Il s'agissait donc de refonder la quasi-totalité de la chronologie à travers tous les siècles du Moyen-Âge, ce qui revenait à inventer des repères temporels à partir de rien. La coopérative devait procéder en grand comme le faussaire viennois de la série des princes de la fable l'a fait en petit avec sa série de dates. Mais cette création de la nouvelle chronologie médiévale, pour ainsi dire à partir de rien, a été le point le plus difficile de l'action universelle, et de ce point de vue, elle a lamentablement échoué. L'immense difficulté résidait dans le fait qu'il ne suffisait pas de créer une nouvelle série numérique des années de règne des rois et des empereurs allemands ; il fallait encore inventer beaucoup d'autres séries de dates, par exemple les séries de nombreux ducs et princes allemands ; il fallait en outre adapter les séries de dates des souverains étrangers (par exemple italiens) à la nouvelle série allemande. Les différentes séries de données devaient cependant s'imbriquer les unes dans les autres avec une extrême précision. Les faussaires n'ont pas réussi à le faire et n'ont jamais pu y parvenir compte tenu des difficultés qui s'accumulaient. L'enchaînement et l'imbrication continus des évènements les plus divers en ce qui concerne leur fixation chronologique, le croisement continu de tant de fils d'action pseudo-historiques et de leurs séries de dates – cet enchevêtrement a eu pour conséquence, au grand dam des faussaires, que le cadre chronologique péniblement construit a toujours été fissuré à d'innombrables points faibles. Ces fissures ont dû être comblées ultérieurement, dans la mesure du possible. On a inventé un procédé particulier pour ce colmatage : lorsque l'imbrication des dates n'était pas très nette, on a eu recours à la

méthode embarrassante de la datation élastique. Voici ce qu'il en est de cette datation élastique : chaque fois que les faussaires éprouvaient des difficultés à préciser exactement les indications de temps, on s'arrangeait pour que le fait à authentifier oscille en quelque sorte entre plusieurs éléments d'année. Dans un tel cas[55], on a par exemple fixé l'année d'incarnation à 740, l'année d'indiction à 741, l'année royale à 744. C'est à dessein que l'on a ainsi laissé un évènement dans un état de suspension chronologique. Nous reviendrons souvent sur cette astuce de faussaire au cours de notre étude – dans la deuxième partie – et nous découvrirons alors de nombreux autres subterfuges utilisés par la Coopérative pour dissimuler les ruptures récurrentes du cadre numérique. Qu'il suffise ici d'indiquer de manière générale que toutes les dates monstrueuses figurant dans les chartes royales médiévales ont été écrites à dessein, car les faussaires de la grande opération n'avaient d'autre choix, face à l'impossibilité de fixer les résultats avec une précision extrême, que de donner des dates approximatives ou de les laisser en suspens dans le temps. Ainsi, l'apparition de l'énigmatique confusion chronologique dans les documents médiévaux s'explique par l'impossibilité de fonder les séries de dates imaginées par la coopérative des faussaires de la fin du Moyen-Âge de manière à obtenir un échafaudage chronologique sans erreur.

NOTES

Abréviations :

MIöG – *Mitteilungen des Instituts für österreichische Geschichtsforschung* (Communications de l'Institut de recherche historique autrichien).

NA – *Neues Archiv der Gesellschaft für ältere deutsche Geschichtskunde* (Nouvelles archives de la Société pour l'étude de l'histoire allemande ancienne).

1. E. Keyser, *Die Geschichtswissenschaft*, 1931, p. 17.
2. Hierüber MIöG 47, pp. 329/30.
3. Siehe NA 46, p. 168 sq.

4. *Papsttum und Kaisertum*, 1926, p. 116.
5. *NA* 37, p. 55.
6. *NA* 37, p. 778.
7. *NA* 50, p. 160.
8. Vol. 16, pp. 103 et 114.
9. *NA* 48, p. 117.
10. *MIöG* 42, p. 28.
11. *MIöG* 42, p. 312.
12. *Historische Vierteljahrsschrift* 16, p. 10.
13. *NA* 49, p. 587.
14. *Historische Vierteljahrsschrift* 27, p. 472.
15. H. Bresslau, *Urkundenlehre*, Vol. 1, p. 14, Note 3.
16. H. Hoffmann, *Karl der Große*, 1919, pp. 78 et 80.
17. *Archiv für Urkundenforschung*, Vol. 2, pp. 188 sq.
18. R. Köpke, *Hrotsuit v. Gandersheim*, p. 259.
19. *MIöG* 32, p. 391.
20. *MIöG* 47, p. 135.
21. *Historische Zeitschrift* 47, p. 45.
22. H. Bresslau, *Urkundenlehre*, Vol. 1, p. 11.
23. *MIöG* 47, p. 142.
24. *Archiv für Urkundenforschung*, V, p. 54.
25. Cahier complémentaire aux *Stimmen der Zeit*, 2e édition, 3e fascicule, p. 232.
26. Brandi, *Die Reichenauer Urkundenfälschungen*, 1890.
27. *MIöG* 9, pp. 225/26.
28. *MIöG* 21, pp. 28 sqq.
29. *MföG* 47, p. 237 sq.
30. = à vous de voir.
31. Vergleiche p. 25.
32. Voir note #26.
33. Note #28.
34. Brandi, op. cit., p. 51.
35. Lechner, op. cit., p. 41.
36. P. Kehr, *Fälschungen für Helmarshausen*, NA 49, p. 99.
37. *In Quellen und Forschungen aus italienischen Archiven und Bibliotheken* (Dans Sources et recherches d'archives et de bibliothèques italiennes), 14, 1911.
38. *Nachrichten der Gesellschaft der Wissenschaften* (Actualités de la Société des Sciences), Göttingen, 1904, p. 471.
39. A. Dopsch, dans *Mitteilungen des Instituts für österreichische Geschichtsforschung*, Vol. XVII, p. 1 sqq.

40. W. M. Peitz, *Untersuchungen zu Urkundenfälschungen des Mittelalters*, Ergänzungsheft zu den *Stimmen der Zeit* (Recherches sur les falsifications de documents du Moyen-Âge, cahier complémentaire aux Voix du temps) 2e édition, 3e fascicule, 1919.
41. *MIöG* 12, Volume complémentaire (1933), p. 436.
42. Grotefend, *Zeitrechnung des deutschen Mittelalters*, 1891.
43. *NA* 50, pp. 1-105.
44. Cf. *Neues Archiv für ältere dt. Geschichtskunde*, Vol. XXVI, p. 413 sq.
45. Voir à ce sujet *Neues Archiv für ält. dt. Geschichtsk.*, Vol. XXVI, S. 413 sqq.
46. *MIöG*, Volume complémentaire 2, p. 77 sq.
47. *Monumenta Germaniae Historica*, 5. Vol. Diplomata, partie 2.
48. *Historische Vierteljahrschrift* 16, p. 11.
49. J. Ficker, *Beiträge zur Urkundenlehre*, Vol. 1, pp. 60 sqq.
50. H. Bresslau, *Urkundenlehre*, Vol. 1, p. 850 sq., Note 1.
51. F. Philippi, *Einführung in d. Urkundenlehre*, p. 14.
52. H. Bresslau, *Urkundenlehre*, Vol. 1, p, 860.
53. *MIöG*, Volume complémentaire 6, p. 11.
54. *Historische Vierteljahrsschrift* 16, p. 12.
55. Voir par exemple NA 39, p. 275.

FASCICULE 2

La falsification des sources historiques narratives

Transmission

Dans le premier fascicule de cet ouvrage sur la falsification de l'histoire allemande, nous avons traité de la falsification des sources documentaires du Moyen-Âge allemand. L'examen critique des documents médiévaux – ou plus exactement l'observation critique de la psychologie singulière des scribes qui se cachent derrière les documents – a toujours poursuivi un seul et même objectif : contribuer à apporter la preuve que toute l'histoire médiévale allemande a été falsifiée par une gigantesque action planifiée. Nous avons affirmé que l'ancienne histoire réelle (des pays germaniques) avait été détruite et que, sur la surface laissée vide, la coopérative des faussaires de la fin du Moyen-Âge avait érigé l'édifice pseudo-historique que nous connaissons aujourd'hui.

Dans ce fascicule, nous évoquerons d'abord deux hommes qui avaient déjà, avant moi, il y a 100 et 200 ans, exprimé l'idée d'une action universelle de falsification de l'histoire. Après avoir expliqué la méthode psychologique que j'ai utilisée, la méthode du bon sens, je passerai à l'examen critique de quelques sources historiques du Moyen-Âge (les chroniques), afin de voir si elles aussi présentent les marques caractéristiques de la grande campagne de falsification.

Chapitre 1

Deux prédécesseurs

Action universelle de falsification de l'histoire ! Je ne suis pas le premier à émettre cette idée monstrueuse, mais je suis le premier, depuis cent ans, à la prendre au sérieux ! J'ai deux prédécesseurs dont j'écris ici les noms avec admiration : Jean Hardouin – et P. J. F. Müller.

Il y a plus de deux cents ans, Jean Hardouin, « l'excellent savant » qui, jusqu'à aujourd'hui, a dû mener une existence moquée d'« hypercritique » dans un coin de curiosité de la science historique, a pour la première fois laissé échapper le mot de falsification systématique de l'histoire. Cet homme de génie, père jésuite né en 1646 et mort en 1729, est balayé par Bresslau en à peine quatre lignes dans une note (p. 29) de sa théorie des documents. Après avoir blâmé l'hypercritique des germonistes, Bresslau poursuit :

> *« C'est le jésuite Hardouin qui est allé le plus loin dans cette voie, déclarant que non seulement tous les documents anciens, mais aussi les œuvres de la plupart des auteurs classiques, de nombreux ouvrages, Les Pères de l'Église, etc. étaient des faux produits par des moines de la fin du Moyen-Âge (!), mais il fut contraint de se rétracter par ses supérieurs en 1708 ».*

Ludwig Traube[1] rapporte dans ses cours et traités sur Hardouin :

> *« En 1693, le jésuite Hardouin, père Harduinus, attaqua pour la première fois dans un traité de numismatique non pas la transmission fondée sur les actes, mais celle fondée sur les manuscrits : seuls Cicéron, Pline (*Histoire naturelle*), les* Géorgiques *de Virgile, les* Satires *et les* Épîtres *d'Horace sont authentiques, tous les autres écrivains latins, sous la direction d'un certain Severus Archontius, sont des faux. Plus tard, il a précisé que cela s'était produit entre 1350 et 1480* (!!). *Les affirmations suivantes montrent à quel point ce scepticisme féroce dégénérait et prenait un caractère pathologique de plus en plus évident : parmi les écrivains grecs, seuls Homère et Hérodote sont authentiques, les conciles sont des faux, les Pères de l'Église sont des faux..., tous les documents écrits en anglo-saxon, mais aussi ceux écrits en langue anglo-saxonne, voire toute cette langue elle-même est une fraude – et tous ces sacrilèges avaient été commis par les*

bénédictins en l'honneur de leur ordre... Il tirait en partie ses arguments de la numismatique, par exemple lorsqu'il nie qu'il y ait eu une écriture anglo-saxonne, c'est parce qu'il a trouvé sur une monnaie du roi anglo-saxon Offa de Mercia son nom écrit en capitales romaines. Il en déduisit alors que les Anglo-Saxons ne connaissaient que les grandes lettres romaines et que, par conséquent, tous les documents écrits autrement étaient faux ». –

Il est tout à fait logique et naturel que la recherche historique ait pris la position la plus défensive contre la doctrine hardouinienne d'une falsification systématique de l'histoire. L'instinct élémentaire de conservation contraint la science historique à se défendre. Si l'on devait donner raison à Hardouin, toute la fierté de la transmission littéraire et documentaire retomberait comme un soufflé. Il est donc tout à fait compréhensible que la crainte d'une diminution de la propriété incite les gardiens de la mémoire à rappeler qu'il faut, même pour les petites choses *« rester le plus longtemps possible impartial vis-à-vis d'une transmission même peu attrayante et résister de toutes ses forces à l'attrait piquant de la suspicion critique ».*[(2)] Quand bien même accorderait-on un regard sérieux aux excès du « scepticisme sauvage et dégénéré » d'un Hardouin. On cherche à stabiliser l'équilibre vacillant en attribuant à ce phénomène gênant un « caractère pathologique ». D'ailleurs, dans l'affaire Hardouin, on peut et on doit accorder à la science historique des motifs d'atténuation. Hardouin se montre malheureusement plus grand dans l'affirmation que dans la preuve. C'est ainsi que ce dernier, par la nature morcelée, à moitié achevée et non méthodique de sa démonstration, porte une bonne part de responsabilité dans le fait que ses résultats semblent si souvent issus de l'arbitraire et construits sur des bases tout à fait incertaines, comme par exemple en ce qui concerne la négation de l'écriture anglo-saxonne. Hardouin est une énigme à bien des égards. Il est clair qu'il a caché beaucoup de choses ; il n'a pas dit tout ce qu'il savait et ce qu'il avait découvert. Ses affirmations sont trop précises et sûres pour qu'on y voie des produits de l'imagination tout à fait arbitraires et indomptés. Ce qui m'a le plus frappé, c'est l'indication précise de l'époque à laquelle, selon lui, la falsification universelle de l'histoire a été entreprise. J'ai été très étonné de le trouver présentant comme l'époque de la grande action la même période que j'avais également reconnue comme l'époque de la

falsification avant de connaître ses propos : l'époque de la Renaissance. Les dates exactes indiquées par Hardouin n'ont pas d'importance et ne peuvent pas en avoir ; car une action universelle de falsification de l'histoire n'est pas l'œuvre d'une année, ni même d'une décennie, mais représente une tâche à laquelle plusieurs générations ont dû travailler.

C'est un peu plus d'un siècle après Hardouin que le mot de falsification systématique de l'histoire a été prononcé pour la deuxième fois dans le monde. Ce cri n'a pas non plus trouvé d'écho dans la science et s'est éteint. Le successeur de Hardouin fut P. J. F. Müller. Voici ce que Bernheim[3] dit de cet homme remarquable :

> *« Un digne président de tribunal à Düsseldorf, P. J. F. Müller, publia en 1814 un livre intitulé 'Meine Ansicht der Geschichte' (Mon point de vue sur l'histoire), dans lequel il développe ce qui suit, sans doute sous l'influence de l'enthousiasme pour le teutonisme originel suscité par Fichte : Il existait autrefois un peuple primitif avec une langue primitive, répandu dans toute l'Europe dans une alliance originelle sous des empereurs héréditaires, le peuple allemand. Des gens mécontents s'en détachèrent et commencèrent à former différents peuples, jusqu'à ce qu'à l'époque des Guelfes et des Gibelins, il y ait une apostasie générale de l'Empire sous la devise 'liberté et égalité'. Les renégats s'emparèrent temporairement de Rome, la résidence des empereurs héréditaires, tous les documents authentiques furent détruits et un vaste plan fut mis en place pour effacer peu à peu dans les mémoires le peuple et la maison impériale primitifs. Des troupes entières de faussaires furent chargées dans ce but de déformer la transmission de l'histoire depuis l'Antiquité, chacun dans un domaine et pour des périodes déterminés, de telle sorte que le peuple allemand primitif apparaisse dès le début morcelé en de nombreuses tribus, que l'empire ne soit pas héréditaire, qu'il soit en partie soumis à la papauté ; de cette manière, tous les classiques romains et grecs auraient été sous-estimés ou ramenés à des époques beaucoup plus anciennes, et toute la transmission du Moyen-Âge aurait également été systématiquement falsifiée dans tous les types de sources. Le plus intéressant est que Müller part de remarques méthodologiques tout à fait pertinentes, qu'il formule avec une précision remarquable pour son époque et qu'il présente comme des thèses à l'appui de son point de vue, à savoir : premièrement, il y a des falsifications reconnues des sources, deuxièmement, il y a des contradictions incompatibles dans les sources, troisièmement, il y a des invraisemblances internes dans la transmission ; ces remarques pertinentes ne sont utilisées, comme on le voit, que pour tirer des conclusions tout à fait arbitraires et non méthodiques ».*

Il n'est pas étonnant que la science historique prenne encore moins au sérieux les phrases de Müller que les affirmations pourtant déjà si « audacieuses » de Hardouin. Müller a perdu sa crédibilité scientifique en ne cherchant pas à pénétrer avec suffisamment de ténacité au cœur de l'affaire. Il aurait dû consacrer toutes ses forces à prouver la prétendue inauthenticité de la transmission sur papier du Moyen-Âge, et uniquement son inauthenticité dans un premier temps. Avant d'entreprendre de dresser un tableau approximatif de la véritable histoire allemande détruite, il fallait que sa démonstration de l'inauthenticité de la pseudo-histoire soit rendue si convaincante et si évidente, en suivant une méthode critique rigoureuse, qu'elle ne puisse plus être remise en question.

Sa méthode consiste en une généralisation inadmissible de phénomènes singuliers de la transmission. Le fait qu'il existe un certain nombre de sources historiques falsifiées, que l'on trouve ici et là des contradictions dans les sources et de temps en temps des invraisemblances internes dans la transmission, ne permet pas encore de conclure d'emblée que l'ensemble de la transmission écrite est un faux ou une fiction ; une telle conclusion est arbitraire et non méthodique. Müller avait très bien vu qu'il fallait partir des particularités frappantes de la transmission sur papier, mais il lui manquait le guide de la méthode, et c'est pourquoi il s'est égaré. Mais même si son résultat final ne s'impose pas du point de vue méthodologique, il n'en est pas moins juste ! Il est admirable que Müller ait réussi, grâce à un excellent flair instinctif, à percer le secret de l'action universelle : son explication selon laquelle des équipes entières de faussaires étaient à l'œuvre, chacun pour une matière et une période déterminées, est en principe correcte. Enfin, il est étrange de constater à quel point la conclusion de Müller correspond exactement à celle de Hardouin !

Ceci étant, il convient d'accorder aux professionnels des circonstances atténuantes en ce qui concerne leur comportement dans les affaires Hardouins et Müller. Les deux hommes ont dépassé les bornes. Il n'était pas question d'apporter de l'eau à un moulin, les historiens ne scient pas eux-mêmes la branche sur laquelle ils sont

assis. Il est tout à fait normal que ces derniers voient dans le scepticisme un instrument dangereux auquel il ne faut pas toucher. C'est pourquoi le mot « prudence » joue un rôle important dans la critique historique moderne. Rester prudent ! « Résister de toutes ses forces à l'attrait piquant de la suspicion critique » ! Mais comment se passer de scepticisme dans les questions d'authenticité – et c'est bien de cela qu'il s'agit dans le domaine de la recherche des sources historiques – reste un mystère pour les spécialistes confiants. Jusqu'à aujourd'hui, le monde entier a toujours fait preuve de méfiance critique (c'est-à-dire méthodique) lorsqu'il s'agissait de faire le tri entre le vrai et le faux. Ce que le spécialiste ne peut évidemment pas nier ; mais il veut être assuré une fois pour toutes contre des attaques aussi radicales que celles qu'ont entreprises Hardouin et Müller. Selon Bernheim[4], il faut donc mettre en place une défense, à savoir : *« la compréhension méthodiquement consciente de la nature et du type de falsifications qui se produisent, ainsi que des critères permettant de les distinguer du vrai, tels que la méthodologie doit les transmettre ».*

Nous nous trouvons ainsi une fois de plus face à la méthode hautement vantée de la recherche historique moderne. Dans le premier fascicule, nous avons déjà eu amplement l'occasion, dans le domaine de la critique des documents, de nous familiariser avec cette méthode, si « pointue et fulgurante » aux yeux des spécialistes, dans son mode de fonctionnement et dans ses résultats remarquables. En possession de cette méthode, les critiques de documents se sont sentis assez forts pour « résister de toutes [leurs] forces à l'attrait piquant de la suspicion critique », mais ils sont en revanche tombés dans un autre attrait bien plus dangereux, à savoir l'habitude « méthodique » d'expliquer toutes les monstruosités et les énigmes apparaissant dans la masse des documents par la bêtise abyssale des scribes et des faussaires du Moyen-Âge. Mais un état d'esprit tel que la critique spécialisée veut nous le présenter comme existant réellement en ce qui concerne les hommes cultivés du Moyen-Âge et doit nous le présenter comme le résultat de sa méthode factice, est une impossibilité. La méthode actuelle perd ainsi toute valeur critique et doit être remplacée par une nouvelle méthode.

Chapitre 2

La méthode du bon sens

Si, comme l'a dit lord Acton, la méthode historique n'est rien d'autre que le doublement du bon sens, alors la méthode utilisée jusqu'à présent ne peut certainement pas être la bonne ; car, comme le montrent trop clairement ses résultats, par exemple en ce qui concerne les dates erronées dans les documents médiévaux « indubitablement authentiques », non seulement cette méthode ne consiste pas en l'application de la simple raison, mais elle revient directement à une décimation du bon sens. On a donc pu constater que la méthode utilisée jusqu'à présent est entachée d'un défaut fondamental : celui-ci ne réside pas dans une structure formelle irréprochable, mais dans ses fondements, son point de départ, sa base d'opération. Certes, la méthode se fonde sur l'évidence de l'observation visuelle, sur des objets réels – mais sans tenir compte du fait que c'est la nature même de la réalité qui est en question. Car tout le processus tourne autour de la question de la nature de la réalité historique qui nous est présentée dans la transmission : si la transmission telle qu'elle se présente est une transmission naturelle, c'est-à-dire non altérée, ou une transmission artificiellement modifiée, subvertie, falsifiée. La recherche documentaire anticipe comme évident et réel ce qui doit encore être prouvé : le type de réalité historique dont nous disposons. La méthode relative utilisée jusqu'à présent doit être remplacée par un procédé d'investigation qui ne compare pas les objets entre eux – et se perd dans des raisonnements circulaires – mais qui met en comparaison l'ensemble des objets historiques avec une entité donnée indépendamment. Ce facteur de comparaison normatif indépendant est le bon sens ou, plus exactement, le contenu de l'expérience générale. La nouvelle méthode, qui fonctionne avec des critères d'étalonnage absolus, consiste donc à faire appel à la raison, au bon sens.

L'étude que nous avons menée jusqu'à présent a montré que la méthode historico-critique « solide comme le roc », en vigueur depuis

toujours et toujours si vantée, est très mal en point. La méthode courante a été démasquée comme étant un innocent jeu de colin-maillard. C'est parce que toutes les considérations méthodologiques de la critique habituelle de l'authenticité partent d'une prémisse non prouvée. Cette prémisse axiomatique est la suivante : il existe une « base authentique » de faits historiques indubitables. Et à quoi pense-t-on reconnaître ce fondement authentique ? À la concordance trouvée entre les sources les plus diverses ! Le fait de la concordance doit donc garantir l'authenticité. Mais, demandons-nous, la concordance doit-elle nécessairement garantir l'authenticité ? Et si la concordance était due au fait que ces mêmes sources concordantes sont toutes l'œuvre d'une action de falsification systématique ! Si une telle action planifiée et universelle avait effectivement eu lieu, alors la concordance constatée des produits de cette action ne serait pas du tout étonnante. La concordance peut être tout aussi artificielle que naturelle ; a priori, c'est-à-dire par nécessité de pensée et de nature, l'authenticité ne découle pas de la concordance. Étant donné qu'il existe un doute sur le fait que la concordance des sources soit artificielle ou naturelle, une méthode critique doit en principe prendre en compte la possibilité d'une concordance artificielle. La critique traditionnelle de l'authenticité ne le fait pas ; elle se fonde sur une anticipation inadmissible, elle présuppose déjà avant tout examen ce qu'elle veut d'abord prouver : qu'il existe un véritable fondement dans la transmission. Cette « véritable base » anticipée ne représente que le but final de toute enquête. Les résultats obtenus grâce à ce processus prétendument critique reposent donc sur des conclusions circulaires ; on prélève des soi-disant critères d'authenticité d'une base considérée comme « authentique » et on s'étonne ensuite qu'une « vraie base » soit effectivement trouvée à l'aide de ces critères.

Il ressort clairement de ces considérations qu'une critique de l'authenticité sans présupposés doit remettre en question la transmission dans son ensemble. Comme il faut en principe prendre en compte la possibilité d'une création artificielle de la concordance des sources, rien ne doit être considéré comme établi et sûr avant toute investigation. Les critères d'authenticité ne doivent pas être empruntés à la masse de la transmission elle-même – car on la

soupçonne en principe dans son ensemble d'être née artificiellement – mais doivent plutôt être tirés d'une donnée extra-historique. Les objets du monde de la transmission ne doivent pas être comparés entre eux (critique relative), mais doivent être mis en relation avec des normes extra-historiques, et jugés d'un point de vue qui se situe en dehors de la sphère de la transmission sur papier. Cette donnée extra-historique est l'expérience générale, quotidienne, vivante de l'homme et de la vie, c'est en d'autres termes notre bon sens. La méthode relative utilisée jusqu'à présent est remplacée par une méthode absolue, la méthode d'interprétation conforme à la raison de tous les objets de la transmission, c'est-à-dire l'évaluation critique de l'expérience de la transmission sur papier par l'expérience vivante du monde contemporain.

Notre méthode ne consiste pas à faire des observations dans telle ou telle direction sur la transmission historique telle qu'elle se présente à nous sous l'aspect objectif du papier, de l'écriture, etc. – un peu comme on fait des observations sur le ciel étoilé –, mais notre enquête vise à savoir si la transmission dont nous disposons, en particulier ou dans son ensemble, est en soi authentique. Nous n'observons pas l'histoire comme si elle était authentique, mais si elle est authentique ; nous ne voulons rien dire sur la réalité « indubitable » arbitrairement présupposée de la transmission, mais nous voulons vérifier si la réalité de celle-ci, telle qu'elle apparaît, est en fait une réalité naturelle, non altérée, ou une réalité artificiellement arrangée. Là où, dans les domaines scientifiques historiques, la question porte sur l'authenticité de la réalité donnée, la méthode d'examen ne peut pas consister en une comparaison des objets d'étude en eux-mêmes mais en la comparaison de ces objets avec une donnée extra- et supra-objective, c'est-à-dire avec le contenu de l'expérience générale. La décision du processus d'authentification ne peut être obtenue qu'en faisant appel à la raison, populairement parlant au bon sens, c'est-à-dire au sens commun. C'est pourquoi je qualifie cette méthode de méthode du bon sens. La primauté de cette méthode sur la méthode actuelle de comparaison relative des objets, qui n'est « empirique » qu'en apparence, saute aux yeux : elle apporte aux choses un mètre-étalon avec un étalonnage absolu. J'insiste ici avec force sur ce que j'entends

par interprétation raisonnable : l'évaluation de la transmission par rapport à l'expérience humaine générale, c'est-à-dire par rapport à l'ensemble des expériences communes à tous les hommes. Les décisions ne sont pas prises devant le forum d'une chaise à trois places entourée de brouillard, sur laquelle la divination et l'intuition font leurs affaires, mais devant le forum de l'intelligence pratique.

L'interprétation rationnelle de la transmission s'attache certes aux dates, aux évènements, aux personnes qui la composent et travaille avec le matériel de celle-ci, mais l'objet final de l'évaluation n'est pas le matériel historique, mais l'historien et le rédacteur de documents qui se trouvent derrière ce matériel. Toute transmission n'a pas poussé comme l'herbe ou n'est pas tombée du ciel, mais est le produit de l'activité humaine. C'est l'activité de certains hommes, dont le résultat se trouve dans tel ou tel manuscrit sous forme de document, de chronique, d'annuaire, etc. Il s'agit d'observer et d'évaluer ces auteurs qui se cachent derrière la transmission et qui font passer leur travail d'écriture pour une réalité historique. L'interprétation rationnelle consiste donc à contrôler, à l'aune de l'expérience générale, la méthode de travail des écrivains, le cheminement de la pensée qui se manifeste dans les œuvres, l'ensemble de la constitution mentale, bref la psychologie des rédacteurs de documents et d'histoire.

L'objet de l'appel à la raison n'est pas la transmission individuelle, mais l'auteur qui se trouve derrière elle. L'interprétation rationnelle ne s'occupe pas de la question – en tout cas pas en premier lieu – de savoir si les évènements ont pu se produire dans la réalité de la manière décrite, mais de la question de savoir si l'auteur de l'histoire et des documents a pu rapporter et écrire certains évènements, personnes, dates de la manière dont il les a rapportés, s'il avait vraiment été celui qu'il prétend être dans et par ses œuvres, s'il avait effectivement exercé sa prétendue fonction (par exemple comme notaire à la chancellerie impériale) à l'époque indiquée (par exemple au XII^{e} siècle).

Chapitre 3

Doubles actes et réécriture d'actes

Selon l'avis de l'historien O. Lorenz, qui a acquis de l'expérience dans ce domaine, ce serait certainement une erreur de supposer que l'homme trouvera de toutes parts la bonne volonté d'être compris. Il est donc conseillé d'illustrer à nouveau la nature de la méthode du bon sens ainsi que son utilisation à l'aide d'autres exemples de la critique des documents. Une fois de plus, c'est l'homme médiéval, le rédacteur de documents, qui est soumis à l'expertise ; une fois de plus, nous allons donc dépasser le cadre du document individuel pour atteindre la région des qualités intellectuelles de son prétendu auteur. Nous découvrons ainsi une nouvelle catégorie de documents médiévaux.

Nouvelle rédaction de documents. Documents antérieurs. D'après les travaux de Ficker, on a désigné par le terme de nouvelle rédaction un phénomène particulier dans le domaine des documents médiévaux. L'expression semble bien choisie, car elle donne pour ainsi dire d'elle-même une explication simple des faits. Lors de l'examen des documents, il a fallu remarquer que dans de nombreux cas, la fixation documentaire d'un acte juridique est conservée en deux ou plusieurs exemplaires, le deuxième exemplaire et les suivants présentant des divergences plus ou moins importantes. Bresslau écrit :

> *« Dans certains cas, la raison en est évidente lorsqu'un souverain, en tant que roi, avait certifié un octroi de droit, le destinataire pouvait avoir intérêt à en obtenir une deuxième copie après que le rédacteur soit devenu empereur ; ou bien, celui qui avait obtenu un acte d'un roi élu avant le couronnement, le faisait reproduire après que le couronnement ait eu lieu. Entrent également dans cette catégorie les cas où un renouvellement de documents a été souhaité en raison d'un changement de sceau de l'émetteur. Dans d'autres cas, il s'agit d'apporter une amélioration au premier précepte, d'ajouter un complément ou d'apporter une précision ».*(5)

De telles refontes pouvaient être effectuées par le même souverain ou par l'un de ses successeurs. Ces phrases semblaient en général tout

à fait compréhensibles, du moins l'oreille avertie des diplomatistes n'y trouve rien à redire. Il nous semble toutefois étrange qu'un destinataire ait tenu à recevoir un second exemplaire du document qu'un souverain lui avait délivré en tant que roi, lorsque ce souverain était devenu empereur. Oui, s'il s'était agi de documents liés d'une manière ou d'une autre à l'acte d'accession à l'empire ! Mais ce n'est pas toujours le cas, les nouvelles copies concernent des documents officiels, même d'un contenu juridique inhabituel. Et à supposer qu'il ait vraiment été avantageux pour le destinataire, d'une manière qui nous échappe, de faire réécrire après le couronnement un acte obtenu avant celui-ci, pourquoi tous les destinataires ne se sont-ils pas assurés de cet avantage ? – Ce n'est pas le lieu ici de poursuivre le chemin critique de ce côté-là, nous nous contenterons plutôt de dire que les rééditions étaient appréciées au Moyen-Âge pour les raisons évoquées.

Comment les chancelleries devaient-elles procéder, de par la nature même de l'affaire, pour de telles réimpressions ? *« Si le cabinet était habile, il devait tenir compte des modifications nécessaires en vue de la création ultérieure des nouvelles copies »*. Bien sûr ! Bien sûr ! Car c'est dans la communication et la fixation des changements intervenus que réside l'essence même du nouvel exemplaire. Mais sur ce point également, nous devons trouver confirmation de la vieille expérience – si nous considérons les documents comme « authentiques », conformément à l'opinion dominante – selon laquelle les greffiers médiévaux se comportaient comme des semi-idiots dans l'exercice de leur fonction, car *« c'est précisément dans les nouvelles copies que les erreurs se sont produites encore plus souvent que dans les autres certifications »*.[6] Voyons quelle est la nature de ces abus.

I. *« Sous Otton II, l'abbaye de Nienburg reçut le 3 mars 980 un acte de donation portant sur un grand nombre de villas ; pour des raisons inconnues, on fit plus tard une nouvelle copie de cet acte, dans laquelle on omit plusieurs des lieux mentionnés dans ce document : on conserva dans la nouvelle copie l'indication de lieu et de jour de l'acte précédent, mais on diminua arbitrairement d'une unité toutes les désignations d'années, de sorte que celles-ci et celles-là ne concordent plus. »*[7] Après le 3 mars 980, peut-être encore la même année ou une

année suivante, le premier acte (pré-acte) a donc été refait en raison de changements survenus et aurait donc dû, « si la chancellerie a été habile », naturellement conserver le lieu et la date du jour de la re-fabrication. Cela aurait également eu un sens si l'ancienne date de l'acte précédent avait été mentionnée à côté de la nouvelle date, bien entendu avec une référence correspondante à l'acte précédent. Mais un tel débordement d'absurdité et de non-sens, tel qu'il se présente aujourd'hui dans la datation du nouvel acte, est tout simplement inacceptable pour un homme doté de ses cinq sens : non seulement notre greffier n'écrit pas la date du jour du nouvel acte, mais il ne reprend même pas la date de l'acte précédent sans l'égratigner, car il a arbitrairement diminué d'une unité les indications d'année. Mais que personne ne me demande : pourquoi ? Personne n'est capable de comprendre une telle psychologie, pas même un expert en diplomatique. Il ne peut s'agir que d'une « erreur » arbitraire du greffier maladroit, nous disent les diplomatistes, car les deux documents sont sans aucun doute « authentiques ». Pour nous autres enfants des hommes, rien n'est plus certain, au contraire, qu'au moins la nouvelle rédaction est un faux, et non pas un faux pratique – car alors on n'aurait pas omis un grand nombre de villas – mais un faux de l'action universelle du Moyen-Âge tardif. Nous sommes d'autant plus confortés dans cette hypothèse lorsque nous apprenons d'une autre source[8] que le scribe de la nouvelle version a également utilisé un procédé singulier du point de vue graphique : il n'a pas écrit avec son écriture naturelle, mais a eu l'idée d'imiter craintivement les caractères de l'acte précédent. Mais que l'on entende bien : il n'a reproduit le modèle d'écriture que dans certaines caractéristiques, et dans autant d'autres caractéristiques, sa copie présente des « écarts constants »[9] par rapport au modèle ! Cette astuce de faussaire nous est bien connue grâce aux falsifications de Reichenau et de Maximin ! Tout comme le nouvel exemplaire, le document précédent est lui aussi un faux, ce que révèle entre autres la constatation suivante : dans le document précédent, *« un espace est laissé après le mot 'in pago' pour l'inscription du nom du Gaun ».* L'auteur et le rédacteur du premier document n'auraient donc pas su, et n'auraient pas pu apprendre de l'abbé de Nienburg, dans quel comté se trouvaient les donations ? Et

les habitants de Nienburg auraient-ils accepté un document aussi lacunaire sans faire en sorte que ce petit défaut soit corrigé ? Dans la nouvelle rédaction, nous trouvons d'ailleurs le nom du Gaun (in pago Sirmuti).

Nos deux documents sont des émanations caractéristiques de l'action universelle de falsification et forment une cellule de falsification. Comme tous les documents dits antérieurs et les nouvelles copies correspondantes, ils sont étroitement liés : conçus à l'origine comme un seul faux, l'incertitude quant aux éléments essentiels du faux (noms de l'émetteur et du destinataire, datation correspondant aux noms de personnes mentionnés, etc.) a fait qu'il a été conseillé de construire le faux sur une base élastique, en offrant plusieurs indications au choix. S'il existe une prétendue nouvelle copie d'un document antérieur, c'est le signe que le faussaire a délibérément voulu donner des indications ambiguës en raison d'une incertitude sur certains points essentiels (noms, dates, écriture, etc.). D'autres preuves de cette astuce de faussaire sont données ci-après.

II *« Nous avons deux originaux scellés d'un privilège douanier accordé par Otton IV à la ville de Brunswick en janvier 1199. Le second est graphiquement beaucoup mieux fourni et cite quatre témoins de plus que le premier, dont l'évêque Herbert de Hildesheim, qui n'était pas encore évêque en janvier 1199, mais qui ne peut avoir été élu qu'à l'automne de cette année. »*[(10)] Dans ce cas, l'incertitude quant au début du gouvernement de l'évêque de Hildesheim a provoqué le double faux de Mache.

III. Acte préalable d'Otton I[er] (St. R. n° 449) et nouvelle expédition d'Otton II (St. R. n° 564), tous deux pour Magdebourg (11). Dans ce nouvel exemplaire également, le fonctionnaire de la chancellerie a commis une « erreur » sur un point important. Bien sûr ! s'exclame-t-on, car quel autre but aurait-on pu assigner aux nouvelles copies que de faire commettre des erreurs aux notaires ? L'erreur est justement l'essence de la réécriture ! (– Il convient tout d'abord de souligner que dans tous ces faux – qui sont en fait des faux savants du Moyen-Âge tardif – le contenu juridique en tant que fiction était traité de manière tout à fait secondaire et que l'accent était mis sur les noms (du rédacteur, du destinataire, des témoins) et, en relation avec ceux-ci,

sur les dates correspondantes. Les actes de donation ordinaires et autres documents similaires n'ont pas été rédigés pour la donation, mais la donation doit seulement permettre d'introduire certains personnages rédigés comme facteurs historiques. En ce qui concerne nos documents de Magdebourg, Uhlirz sait ce qui suit : *« Pour les deux diplômes, le notaire désigné par LH a fourni le concept, mais seule la St. 564 (Otton II) est également écrite par lui, tandis que son camarade LG a rédigé le document Otton I^er (St. 449). LH a alors commis l'erreur d'insérer dans la St. 564 les caractéristiques de l'année qui ne convenaient qu'à Otton I^er ».* Mais cela ne devait pas s'arrêter à cette seule "erreur", car, comme le rapporte Uhrlirz, *« ce document (Otton II avec les caractéristiques annuelles erronées) a ensuite été utilisé par LG comme modèle pour un troisième document (Otton II) St. 565, et c'est ainsi que »* – comme cela va de soi ! – *« les données erronées ont également été reprises dans ce document ».* C'est donc un heureux hasard qui a permis aux deux notaires de commettre cette « erreur » fatale. Bien entendu, ils n'ont jamais pris conscience de leur erreur et, par sympathie, le greffier chargé de la légalisation ou, puisque selon les documents, la reconnaissance personnelle par le greffier a été supprimée après l'an 876 – par crainte qu'ils ne se ridiculisent en signant personnellement tant d'ouvrages insensés ? –, l'instance à laquelle incombait le contrôle final de l'écrit fini a négligé la ou les erreurs. Mais le comportement des destinataires de ces doubles documents est tout à fait incompréhensible. Ce sont justement des esprits craintifs et prudents qui ont demandé une nouvelle rédaction, des documents doubles, et qui tenaient à ce que leurs documents soient complets et irréprochables, même dans les détails (désignation du souverain comme roi et empereur, etc.). Ces destinataires prudents et critiques auraient-ils accepté sans broncher les secondes copies, souvent incroyablement galvaudées ?

Une telle interprétation de la transmission écrite, ou plutôt de la psyché de l'auteur, n'a bien sûr aucun effet sur les chercheurs « empiriques » d'aujourd'hui. L'aveu scientifique suivant d'un diplomatiste est intéressant :

> *« Les irrégularités qui, pour nous contemporains, paraissent monstrueuses dans les documents officiels, ne sont pas rares dans ces siècles-là. Les erreurs dans les chartes impériales dues à des modèles plus anciens sont des exemples de la*

manière dont, à côté des capacités les plus élevées, se trouvent une insouciance et une absence de réflexion qui, pour reprendre le mot de Sickel, ne nous autorisent plus à faire valoir même le non-sens comme motif de suspicion ».[12]

Ainsi, la science historique actuelle nous a fait entendre son modus operandi : À bas la raison ! Vive la méthode du non-sens !!

IV. H. Zatschek[13] rapporte les cas intéressants suivants de doubles copies : *« Passau a reçu des chartes d'Otton II dans les années 975 et 976, qui nous sont à chaque fois parvenues en deux exemplaires ».* Les récipiendaires de Passau étaient donc très attentifs lorsqu'ils faisaient établir des actes. Une fois en 975, la deuxième fois en 976, deux documents ont été établis au sujet d'une seule et même chose. Nous ne pourrons jamais deviner pourquoi les bons passaviens ont fait une demande aussi étrange. Les « vrais » documents disponibles « prouvent » – du moins pour le diplomatiste chevronné – que les Passaviens étaient de bien étranges compagnons. Mais tournons maintenant notre regard vers les scribes qui se cachent derrière les premiers documents ; les caractéristiques de l'œuvre (des chartes) produite nous indiquent suffisamment qui en est l'auteur.

Il s'agit pour nos documents de Passau d'une part du D. 111, qui, nous dit-on, existe en deux versions (D. 111a et D. 111b). Quelle surprise nous réserve la comparaison de ces deux pièces qui traitent pourtant de la même chose ? Elles diffèrent sur un point important ; à savoir : *« Les deux versions du D. 111 se distinguent avant tout par leur datation différente ».* Et des deux versions de l'autre document (D. 136), nous apprenons que *« Le D. 136a est rédigé et écrit à la chancellerie... La datation est toutefois incomplète* (!). *Les unités de l'année d'incarnation manquent, mais celle-ci diffère déjà de quatre* (!) *années de la datation du D. 136b. Pour l'indiction et les années de règne, une place est laissée vacante ».*

Le voici donc à nouveau à l'œuvre ce greffier médiéval cultivé, dont l'esprit décline par moments au point qu'il ne sait plus, et ne parvient pas non plus, malgré tous les efforts de son cerveau, à déterminer en quelle année il vit au juste. C'est justement en matière de datation que le malheureux homme tombe dans la débilité la plus incroyable ; avec la meilleure volonté du monde, il ne parvient même pas à compter correctement jusqu'à 10 et 20. Il se trompe de 4 (!) ans

dans l'indication de l'année en cours. Il n'arrive pas à trouver la bonne réponse. Prudent et craintif comme il est, il préfère omettre l'unité de l'année d'incarnation ; il omet également l'indiction, et comme il ne peut évidemment pas non plus calculer correctement l'année de règne de son souverain en ces heures de faiblesse à son bureau, il laisse également un espace vide ici.

Mais ce qui nous fait douter encore plus du bon sens des gens de l'époque, c'est le comportement des Passaviens, qui tout en usant de prudence et de méticulosité en commandant deux exemplaires de chaque document, acceptent, sans sourciller, les fameux fragments de documents et les conservent comme de précieux trésors dans leurs archives !! –

En nous appuyant sur le bon sens, nous avons déjà constaté dans le premier fascicule, et nous devons encore une fois le dire clairement : le chancelier médiéval décrit, qui a été éduqué et formé dans une école monastique, paroissiale ou religieuse, mais qui se retrouve dans un état de semi-idiotie à chaque fois qu'il doit rédiger des documents, est une impossibilité absolue en ce qui concerne sa psychologie. Les actes en question sont des faux. Mais il ne peut pas s'agir de faux « pratiques », car il est impossible que des faussaires pratiques aient suivi une procédure aussi déraisonnable lors de leur fabrication. Toutes ces pièces ont été produites dans la centrale des faussaires érudits de la fin du Moyen-Âge.

Chapitre 4

Ajouts et lacunes dans la datation et les noms

Dans le chapitre 9 du premier fascicule, nous avons expliqué que la nature d'une falsification universelle de l'histoire impliquait que l'ancienne chronologie authentique soit détruite et remplacée par une nouvelle chronologie falsifiée. Afin d'atteindre le but final de la falsification de l'histoire médiévale, sur

lequel nous reviendrons dans un prochain fascicule, il était en outre nécessaire non seulement d'utiliser arbitrairement des évènements et des personnages historiquement réels dans le cadre de la nouvelle fresque historique (en avançant ou en retardant la chronologie), mais aussi d'inventer, de concevoir librement des personnages et des évènements dans un but précis. S'il en est effectivement ainsi, si l'histoire du Moyen-Âge dont nous disposons aujourd'hui est en de nombreux points de la pure fiction, alors cette naissance artificielle de l'histoire doit être reconnaissable à certaines caractéristiques de la transmission falsifiée (des documents et des chroniques). Les prétendues sources médiévales authentiques, qu'elles soient documentaires ou narratives, comportent forcément des marques de falsification. Ceci parce que la coopérative des faussaires a échoué dans l'accomplissement de sa tâche gigantesque. Réaliser le plan de falsification de l'ensemble de l'histoire médiévale de manière si fortuite qu'il en résulte un engrenage s'emboîtant avec une précision extrême dans les moindres parties, c'était impossible, et cela s'est avéré en tout cas au cours de la grande action – qui s'est étendue sur de longues décennies – un commencement impossible. Comme nous l'avons déjà dit dans le premier fascicule, il n'était surtout pas possible d'entremêler les innombrables fils et filaments de la chronologie, qui devaient se croiser et se recouper des centaines de fois en d'innombrables points, en une trame irréprochable et sans erreur, de les enchaîner de telle sorte qu'un nom et une date déterminée restent toujours en accord. Même si les différents faussaires se concertaient minutieusement et souvent sur les questions qui se posaient et les solutions qu'ils proposaient, la plus petite erreur ou hésitation chronologique devait avoir des conséquences désastreuses. Il suffit de se mettre à la place de cette société de plusieurs centaines de personnes. Dans l'ensemble, le projet audacieux a réussi ; mais dans tous les détails, l'édifice artistique s'est effondré. Aux yeux des faussaires, ces défauts et ces cassures n'étaient que des imperfections, certes regrettables, mais tout à fait inoffensives – tant qu'il n'y avait pas de critiques, de marginaux, pour inspecter en profondeur, avec une curiosité sceptique, l'édifice construit.

Malheureusement, il vint un temps où des hommes indépendants eurent l'audace d'examiner les vénérables documents d'un œil critique. C'est ainsi qu'est apparue dans le monde des sources historiques une force hostile à laquelle les pères de la grande falsification historique ne s'attendaient pas et ne devaient pas s'attendre à l'époque. Qui aurait pensé que la science et la recherche scientifique indépendante pourraient un jour devenir le bien commun de l'humanité ? Au cours des premiers siècles qui ont suivi la grande action, on a certes eu recours avec succès à un moyen sûr pour écarter la menace du désastre : on a tout simplement interdit l'accès aux archives aux personnes extérieures. Les archives étaient alors fermées hermétiquement à tout étranger. Les récits de voyage publiés par les membres de la *Monumenta* (dans les volumes des archives de la Gesellschaft für ältere deutsche Geschichtskunde – Société d'histoire allemande ancienne) montrent avec force les difficultés et les tracasseries auxquelles les érudits indépendants devaient faire face il y a cent ans ou moins pour obtenir un libre accès aux trésors de parchemins des archives. On n'était pas à court d'excuses ; on disait alors que les anciens documents n'étaient pas là – ou qu'ils étaient dans un tel état de désordre qu'on ne pouvait rien en faire ou tout simplement que Monsieur l'archiviste n'était pas là et que, de plus, la clé des archives était égarée et introuvable. Cependant, force et de constater qu'à la longue, cette tactique confortable finit par ne plus fonctionner ; il a fallu à un moment donné faire examiner les documents, et le spectre de la découverte de l'action de falsification d'autrefois a surgi au-dessus de la masse de transmission.

Nous nous posons maintenant la question suivante : quel était le moyen le plus simple pour la coopérative des faussaires d'éviter les erreurs de datation ou les incohérences entre un évènement ou un nom et une date ? Réponse : on laissait un espace pour une date ou un nom ! Soit on laissait cette lacune en suspens pour toujours, soit, au cours de l'action, on inscrivait plus tard, après de longues délibérations et réflexions, dans ces espaces des noms et des dates que l'on considérait comme corrects ou à peu près corrects. On faisait donc des ajouts. On a confié cette tâche à des spécialistes, qui ont

donc exercé leur activité en tant que bouche-trous, au sens propre du terme.

Si tel était le cas, on peut s'attendre à trouver des signes de cette activité dans la transmission documentaire (et bien sûr aussi littéraire). En effet, puisque l'action universelle a provoqué une falsification générale de l'histoire, de tels signes doivent apparaître dans l'ensemble des documents du Moyen-Âge. Et c'est effectivement le cas, comme nous allons le voir maintenant.

I. E. Sthamer[14] a examiné en 1927 des actes originaux de la chancellerie sicilienne de Charles I^er^ d'Anjou qui, selon lui, doivent être considérés comme *« indubitablement authentiques »*. Lors de l'examen, il a découvert *« que dans les documents originaux, la datation figurant à la fin se distinguait tantôt plus, tantôt moins nettement du texte des lettres »*.[15] (p. 250) Cette particularité ne peut s'expliquer que par l'hypothèse que toutes ces datations ont été écrites plus tard que le reste du texte ; les indications de date doivent avoir été ajoutées. Cela est reconnaissable à la modification de l'écriture, parfois aussi au fait que les dates sortent des lignes et à la coloration différente de l'encre. Dans ces documents, les dates sont ainsi *« presque systématiquement »* reportées. L'affaire devient encore plus étrange pour nous en raison de ce que Sthamer a découvert. *« Les datations n'ont en grande partie pas été complétées en une seule fois, ni dans toutes leurs parties, mais seulement dans certaines mentions, et celles-ci ont été à leur tour complétées en plusieurs phases, généralement deux »*.[16] (S. 251) Selon Sthamer, il faut se représenter le processus dans la chancellerie de la manière suivante :

> *« Parmi ces différentes parties de la datation, l'année d'incarnation et souvent aussi l'indication de l'indiction et de l'année de règne ont été écrites par le scribe de l'acte immédiatement après le contexte, tandis que pour le lieu d'émission et pour le mois et la date du jour, les lacunes nécessaires ont été laissées ouvertes dans un premier temps. Ces deux lacunes ont été comblées ultérieurement, mais pas simultanément ».*

Comme nous allons le voir, ces actes sont également inscrits au registre par les greffiers. (Le registre est un recueil de copies des actes émis par le chancelier, établi dans la chancellerie concernée). Voici une autre surprise. *« Dans les registres également, les datations sont*

systématiquement reportées, et ce dans les deux ou trois mêmes phases que dans les originaux correspondants. J'ai comparé plus de 100 originaux avec leurs inscriptions dans les registres », écrit Sthamer, *« et je suis arrivé partout à la même conclusion ».*[17] (p. 253) Or, dans ces registres, on trouve encore des *« lacunes non comblées dans la datation »* ; *« il manque ainsi une fois l'indication du lieu d'exposition, une autre fois le mois, une autre fois encore l'indication du mois et du jour, parfois enfin toute la datation ».*

De tels « faits » font bondir les profanes. Seul le spécialiste reste, comme toujours, imperturbable et nous explique la genèse d'un tel acte de la manière suivante : supposons qu'un acte soit rédigé dans la chancellerie sicilienne au sujet d'une affaire. Le fonctionnaire de la chancellerie entreprend donc de rédiger le texte de l'acte, oui, il en est déjà arrivé là, puisqu'il a également écrit l'année, l'indiction et l'année de règne pour la datation – lorsqu'il reçoit l'ordre d'attendre provisoirement avant de remplir les autres indications de date. Peut-être l'acte ne devait-il être délivré qu'après un certain temps, et comme cela pouvait éventuellement se passer dans un autre lieu, on laissa un espace pour le lieu (tout comme pour le mois et le jour). Enfin, le jour est arrivé où le greffier a pu commencer à écrire la ligne de datation avec le lieu de délivrance, le mois et le jour. Il vient d'inscrire le lieu – voilà que quelque chose vient à nouveau s'interposer, l'acte ne doit être achevé qu'à une date ultérieure, parce que – mais ça, c'est le coucou qui le dit ! La datation reste toujours incomplète, jusqu'à ce que, Dieu merci, l'heure sonne où le scribe peut également inscrire le mois et le jour sous son diplôme. Voyez, cher monsieur le profane, c'est ainsi que ces vénérables documents ont été rédigés, progressivement, avec prudence et circonspection. –

II. Après nous être quelque peu remis de cette « explication », poursuivons. Inspiré par la constatation faite dans les documents siciliens, Sthamer eut l'idée d'examiner également le reste de la masse des documents médiévaux pour voir si l'inscription de la date pouvait être constatée, par exemple, dans les documents impériaux et pontificaux. Le résultat de son examen est le suivant :

> *« Nous pouvons en effet ouvrir les 'chartes impériales en images' où bon nous semble, partout, depuis l'époque franque jusqu'au XV^e^ siècle, il*

apparaît... que derrière Data, la date du mois, et derrière Actum, l'indication du lieu, ont été insérées ultérieurement dans l'original achevé ; assez souvent également les mots Data et Actum eux-mêmes, ainsi que les différentes indications numériques des caractéristiques de l'année.»(18)

Bien sûr, on trouve aussi de nombreuses lacunes de datation qui ne sont jamais comblées.(19)

Il en résulte le « fait » que dans toutes les chancelleries allemandes et aux siècles les plus divers, les ajouts de dates ne sont pas isolés, mais *« que l'on peut presque les considérer comme une règle »* (comme l'a constaté P. Kehr à propos des documents de Henri III). Sur la question de l'inscription de la date, on dispose par exemple des données suivantes pour les chancelleries de Henri II et de Conrad II :

« Sur 373 documents du temps de Henri II, la date du jour est inscrite dans environ 60 documents, le lieu d'émission dans environ 12, le jour et le lieu, ainsi que la datation complète dans environ 50 documents... Sur 151 documents du temps de Conrad II, le jour est inscrit dans environ 25 documents, le lieu dans 14, le jour et le lieu dans environ 30 documents. Donc sous Henri II un bon tiers, sous Conrad II presque la moitié ».(20)

III. Jusqu'à présent, nous avons dû constater une mise à jour presque régulière des dates dans les documents médiévaux. Qu'en est-il des noms à cet égard ? Nous recevons par exemple les informations intéressantes suivantes concernant les chartes royales allemandes des X^{e} et XI^{e} siècles :

« Lorsqu'une possession offerte par le roi est déterminée par un comté ou une région désignés par le nom du comte, il est très fréquent que le nom du comte... soit à l'origine laissé en blanc, ce qui n'a été comblé qu'ultérieurement. Mais dans un nombre non négligeable de documents, le remplissage de cette lacune a ensuite été oublié par inadvertance, et le nom du comte manque donc dans les originaux remis au destinataire. »(21)

Si nous passons encore une fois en revue les résultats intéressants de ce chapitre et si nous admettions un bref instant, comme les spécialistes, que les documents traités sont *« indubitablement authentiques »*, il reste à expliquer le phénomène frappant de l'inscription supplémentaire si fréquent : dans les chancelleries médiévales, on se montrait extrêmement scrupuleux et précis dans la

rédaction des documents. On ne voulait surtout pas écrire quelque chose de faux ! Mais ce qui est inexplicable, c'est comment a-t-on pu être assez négligent pour remettre des diplômes dans lesquels on a « par mégarde » laissé des espaces vides pour des indications importantes (dates et noms). Il est tout simplement incompréhensible que les destinataires aient accepté de tels fragments sans protester. Et enfin, il faut aussi comparer (par ex. pour Henri II et Henri III dans le premier fascicule, pp. 60 et 66) les bêtises qui ont été produites malgré tout le soin et l'effort apportés à la datation. Si nous considérons les documents comme authentiques, nous ne pouvons que désespérer de l'imbécillité des personnes cultivées.

L'apparition de nombreux ajouts et lacunes nous offre une nouvelle preuve que nous avons affaire à des faux dans tous ces documents. Mais ces faux ne peuvent pas être des falsifications « pratiques » de différents siècles, mais tous les documents médiévaux avec les particularités décrites jusqu'ici (erreurs de datation, datation dite non uniforme, réécriture et double rédaction, lacunes et ajouts de dates et de noms) doivent être les résultats d'une action de falsification universelle érudite de la fin du Moyen-Âge. C'est ce que nous allons tenter de démontrer dans le chapitre suivant.

Chapitre 5

Falsifications « pratiques » isolées ou action de falsification « savante » uniforme ?

Outre les nombreux faux documents déjà découverts par la critique spécialisée, une masse énorme de documents considérés jusqu'ici comme indubitablement authentiques et provenant des chancelleries médiévales doit également être déclarée fausse. La preuve nous est venue en faisant appel au bon sens qui, en admettant l'authenticité, devrait accepter un état d'esprit d'hommes

médiévaux cultivés qui, parce qu'il est contraire à toute observation, est impossible.

L'objection suivante s'impose alors : il est vrai que les documents en question sont également faux ; mais ne pourraient-ils pas être des faux datant des siècles médiévaux les plus divers, créés indépendamment les uns des autres, par des faussaires « pratiques » qui voulaient ainsi obtenir des avantages matériels particuliers pour leur église ou leur monastère ?

Nous allons maintenant exposer en détail, à l'aide d'un exemple, le caractère totalement improbable de cette hypothèse. Pour cela, nous devons porter notre attention sur les preuves écrites. Si la thèse de l'existence d'incidents pratiques isolés de falsification était correcte, cela signifie, d'après les preuves écrites, que des actions de falsification coopératives (régionales) de grande envergure ont dû avoir lieu à plusieurs reprises au Moyen-Âge. La comparaison des écritures de ces faux révèle en effet des écritures identiques pour des séries entières d'actes établis pour des destinataires indépendants les plus divers. Des groupes entiers de destinataires différents, totalement indépendants les uns des autres et géographiquement éloignés, auraient dû s'attacher les services d'un faussaire – chaque groupe ayant son propre style – qui aurait fabriqué des séries entières de faux documents impériaux en tenant compte des souhaits spécifiques des différents commanditaires. Il faudrait s'imaginer que soit des faussaires professionnels auraient parcouru le pays par dizaines, vantant et produisant partout leur art, soit que les faussaires auraient exploité en maints endroits un magasin ouvert auquel on pouvait s'adresser en cas de besoin. Ainsi, GB (voir fascicule 1, p. 68), considéré jusqu'à présent comme un notaire de Henri II, aurait dû être un de ces faussaires professionnels travaillant sur commande, car ses documents sont à considérer, en raison de leur incroyable corruption chronologique, comme des faux qu'il n'aurait pas pu fabriquer en tant que fonctionnaire de la chancellerie de Henri, mais uniquement en tant que particulier. D'après tout ce que nous savons de la chancellerie allemande de Henri II et de l'activité de GB, ce dernier a dû être notaire sous Henri, et ce aussi bien du temps du chancelier Günther que du nouveau chancelier Uodalrich. C'est ce

que l'on peut déduire entre autres du fait suivant : d'après les documents, GB apparaît plusieurs fois absent des affaires de la chancellerie pour une période plus ou moins longue.[22] Lors de sa deuxième absence, on trouve par exemple comme greffiers suppléants GT, GD, GE, GF, HT. Mais ces « intérimaires » disparaissent à nouveau complètement de la scène lorsque GB reprend lui-même les affaires à partir de 1022 ! *« À partir de 1022, GB passe à nouveau tout à fait au premier plan ; aucun des derniers notaires cités (de GT à HT) n'est encore attesté à ses côtés. »*[23] On ne peut donc en déduire rien d'autre que le fait que GB a réellement été notaire de chancellerie sous Henri II. Sinon, comment expliquer la disparition totale des « intérimaires » après la réintégration de GB dans la chancellerie ? Et si l'on voulait supprimer GB, *« l'homme qui effectuait temporairement presque tout le travail à la chancellerie impériale »*[24] en tant que notaire, la chancellerie se retrouverait temporairement orpheline.

GB ne peut donc pas être un faussaire privé itinérant. Il faudrait donc se résoudre à l'hypothèse suivante : le notaire impérial GB (et avec lui de nombreux autres clercs) s'est laissé convaincre de confectionner une longue série de faux diplômes au nom de son empereur, et ce non pas – ce qui serait tout de même plus compréhensible – dans son propre intérêt ou au profit de son souverain, mais pour le compte de tiers. GB et presque tous ses collègues auraient donc exercé, comme activité secondaire, un commerce florissant de faux documents impériaux ? Quel que soit le point de vue adopté, la réponse à cette question doit être négative.

Il suffit de traduire ces choses dans la pratique pour se rendre compte de l'impossibilité d'une telle panoplie de faux à la cour impériale médiévale. En tant que fonctionnaire de la chancellerie, GB était certes en mesure de fabriquer des faux documents dignes de celle-ci. Les fameux caractères (chrisme, monogramme impérial, etc.), sur lesquels nous reviendrons plus tard, lui étaient familiers, et comme de son temps déjà les chanceliers ne faisaient plus de recognition de leur propre main (ils authentifiaient les diplômes par leur signature), la recognition ne lui posait pas non plus de problème. Mais comment est-il possible que GB ait pu apposer un sceau « indubitablement

authentique » sous ses faux ? Le chancelier, chef des scellés, était-il lui aussi de mèche avec GB et les autres fonctionnaires de la chancellerie qui falsifiaient à titre accessoire ? En supposant que le chancelier ait fait cause commune avec les faussaires, la corruption à la cour impériale aurait dû prendre des dimensions gigantesques. Il était impossible que de telles irrégularités passent inaperçues et restent impunies pendant des années. Étant donné que les falsifications devaient servir à des fins pratiques de l'époque, les adversaires de la partie présentant le faux document ne pouvaient manquer d'avoir vent des faits réels et n'auraient certainement pas manqué d'informer l'empereur des agissements de ses propres fonctionnaires.

Même si l'on ne voulait pas admettre ces arguments, c'est-à-dire si l'on persistait à croire que l'industrie de la falsification de GB et de ses collègues aurait été possible sans être démasquée, l'impossibilité des falsifications par des fonctionnaires de chancellerie est démontrée de manière irréfutable par la remarque suivante. On se souvient pourquoi les chartes impériales en question ont dû être déclarées fausses : en raison de l'horrible corruption de leurs données chronologiques. Pour la même raison, les faux actes ne peuvent pas avoir été rédigés par les notaires de la chancellerie impériale. Il va de soi que les greffiers, y compris ceux qui, comme GB, se livraient à la falsification, étaient suffisamment cultivés en arithmétique pour être en mesure d'effectuer correctement les calculs si simples nécessaires à l'indication des dates dans leurs actes. Qu'est-ce qui a bien pu pousser le notaire GB, par exemple, à munir ses faux documents de datations aussi incroyablement erronées ? Est-ce que sa mémoire et ses capacités de calcul l'ont laissé tomber, précisément dans le cas des falsifications ? Était-ce la malveillance qui le poussait – ainsi que tous les autres faussaires – à défigurer les fausses pièces de cette manière ? C'eût été le moyen le plus sûr de jeter sa clientèle dans les bras d'une concurrence plus soigneuse !

En bref, nous nous voyons impliqués dans des contradictions insolubles. D'une part, nous sommes contraints de supposer que GB est un fonctionnaire de la chancellerie impériale – d'autre part, il faut considérer comme acquis qu'un notaire de la chancellerie impériale ne

pouvait pas non plus attribuer des dates aussi erronées à des faux, et donc que les documents falsifiés n'ont pas été rédigés par le notaire GB. Ces contradictions persistent tant que l'enquête part du principe que les falsifications sont issues de motivations pratiques de l'époque. Les contradictions disparaissent dès que les faux documents dont nous disposons sont reconnus comme des falsifications d'érudits datant de la fin du Moyen-Âge.

La solution suivante est également impossible pour sauver le côté prétendument pratique de l'époque de nos faux. On pourrait dire qu'en ce qui concerne les faux diplômes de GB, il ne faut toutefois pas penser à une falsification simultanée, c'est-à-dire à une action sous Henri II, mais que tous ces faux ont été réalisés à une époque ultérieure, vers le XII^{e} siècle, et alors également sur commande des différents destinataires, donc pour des motifs pratiques de l'époque. Ce qui s'oppose à cela, c'est que l'auteur et le scribe de nos faux documents GB devait être un chancelier sous Henri II. En outre, il en résulterait un dilemme : un faussaire tardif fait preuve à tous égards d'une étonnante familiarité avec les usages de la chancellerie sous Henri II, sauf en ce qui concerne les questions de datation, face auxquelles il se trouve démuni. Le faussaire tardif aurait dû travailler d'après des modèles authentiques, et ses faux montrent qu'il les a étudiés de manière très approfondie – la chronologie serait-elle vraiment restée pour lui un livre scellé ? En tout état de cause, l'hypothèse d'une falsification ultérieure, pratique et matérielle, rendrait inexplicable le fait frappant qu'un certain nombre d'autres falsificateurs de documents ultérieurs, à savoir les « collègues » du notaire GB, auraient dû, avec une connaissance tout aussi excellente des usages de la chancellerie sous Henri II, commettre les mêmes erreurs de datation que GB, voire même, dans certains cas, s'approprier servilement ses erreurs. Et une telle dépendance servile devrait également avoir existé – toujours dans l'hypothèse dominante qu'il s'agit de faux ultérieurs et pratique d'époque – pour les faux similaires sous Lothaire I^{er}, Otton I^{er}, etc.

Ainsi, il apparaît qu'une étude reposant sur la prémisse selon laquelle les documents impériaux cités ci-dessus et datés de manière

erronée doivent être considérés comme des faux pratiques et de l'époque commandés par les bénéficiaires, aboutit à un imbroglio de contradictions et d'impossibilités. Ce phénomène trouve son explication dans la prémisse erronée. L'imbroglio n'apparaît que parce que la base d'opération n'est pas la bonne. Les falsifications de documents mentionnées ne sont pas issues de motivations matérielles des destinataires, mais elles sont le résultat d'une opération de falsification historique savante. Si l'on opère sur cette base ; si l'on cherche donc une explication à l'effroyable corruption chronologique des diplômes recensés en supposant que nous avons affaire à des faux savants, alors l'enquête ne s'embourbe plus dans des contradictions insolubles, mais parvient à un résultat clair et solide. Comme les faux ne peuvent pas être le fruit de motivations égoïstes de la part des destinataires médiévaux, comme l'a montré l'exemple du chancelier GB, les cas cités doivent être des faux savants, car il n'y a pas d'autre possibilité. Ensuite, les faux documents impériaux représentent de pures fictions documentaires, c'est-à-dire que tant l'émetteur cité dans un tel document que le destinataire n'ont rien à voir avec le document, l'émetteur n'a pas fait établir le document documentaire, et le prétendu destinataire n'a en réalité jamais fait établir ce document et n'a jamais voulu l'établir. Dans les falsifications savantes, le nom du prétendu destinataire est donc également utilisé de manière abusive. Au début du Moyen-Âge, les documents impériaux inventés n'ont jamais servi à fonder ou à garantir des droits juridiques actuels, mais ils ont été inventés pour servir de preuves historiques de la manière la plus diverse. De très nombreux documents sont par exemple destinés à donner l'apparence de la réalité historique à des personnages imaginaires ; les prétendues transactions juridiques de ces documents n'ont aucune importance et ne servent qu'à mettre en scène les personnages imaginaires qui apparaissent. Pour cela, je dois toutefois renvoyer à l'exposé détaillé qui suit.

Une vue d'ensemble des documents impériaux falsifiés nous permet de constater partout, en ce qui concerne les datations erronées, un tâtonnement tout aussi incertain et aveugle dans la chronologie. Aussi bien dans les diplômes des chancelleries de Lothaire I[er] et d'Otton I[er] que dans les chancelleries de Henri II ou de

Conrad II, nous constatons la même énigmatique hésitation dans les approches chronologiques. Il faut noter la similitude de facture de tous ces faux documents. Il est ainsi prouvé que tous les faux en question, puisqu'ils se sont révélés être de purs faux savants, sont le résultat d'une seule et même action, et que cette action, comme le montre déjà notre petite sélection des faux diplômes énumérés, a dû être d'un niveau tout à fait exceptionnel. La nature de l'affaire nous amène à conclure que la grande opération de falsification ne peut avoir été entreprise qu'à la fin du Moyen-Âge, à l'aube de l'époque moderne. Si l'on devait supposer une date antérieure, par exemple le XII^{e} siècle, de nombreuses contrefaçons similaires des siècles suivants resteraient inexpliquées. Le fait que l'on trouve des documents falsifiés avec la corruption chronologique particulière décrite et toutes les autres bizarreries à travers tous les siècles du Moyen-Âge, en relation avec la similitude de ces falsifications, exige l'hypothèse d'une action de falsification savante de grande envergure à la fin du dit Moyen-Âge.

Chapitre 6

Finalité des glyphes diplomatiques

Avant d'aborder l'aspect littéraire de la transmission médiévale, il convient dans ce paragraphe de rappeler brièvement un phénomène frappant dans les documents du Moyen-Âge, à savoir les fameux glyphes diplomatiques, et de rendre compte de leur véritable nature ainsi que de leur finalité.

L'examen des documents médiévaux révèle avant tout des figures et des dessins bizarres et ornementés, des formes singulières de différents types, placés régulièrement et à certains endroits des documents, c'est-à-dire dessinés à la plume. Les plus importants de ces signes sont : le monogramme, le signe de reconnaissance, le chrisme.

En résumé, le monogramme diplomatique est destiné à remplacer la signature nominative du rédacteur de l'acte qui, ne sachant pas écrire, ne pouvait pas signer de son nom. L'emplacement du monogramme se trouve soit au milieu de la ligne de signature, soit à droite ou à gauche entre celle-ci et le sceau. À la différence d'un monogramme moderne, le signe diplomatique à la main contient toutes les lettres du nom du souverain concerné. Ces lettres du nom étaient placées par le greffier (notaire) dans ou sur une figure de base qu'il avait dessinée et qui représentait généralement une ou plusieurs croix de n'importe quelle forme et taille. Un quadrilatère, un losange, un hexagone ou un cercle servait également souvent de figure de base. Le dessin du monogramme était réalisé par des greffiers. On a toutefois constaté que sous les Carolingiens, les souverains qui ne savaient pas écrire avaient la possibilité de participer personnellement à la signature du monogramme : le fonctionnaire qui dessinait le monogramme laissait un petit trait non dessiné dans la figure, et le roi ajoutait ensuite ce fameux « acte d'exécution ». D'ailleurs, à partir de Henri X, cet usage s'éteint presque complètement, et le monogramme est entièrement fait à la chancellerie. Dans les actes des papes, le « Bene valete » et ce que l'on appelle la rota représentent la signature monogrammatique. Le trait fondamental de la rota est une double croix qui contient les noms des apôtres Pierre et Paul et le nom du pape concerné.

Le deuxième signe d'écriture apparaissant dans les diplômes médiévaux est le signe de reconnaissance. Dans les grandes lignes, ce signe se présente comme une étrange figure en forme de cloche ou de ruche, ornée de multiples fioritures. Le signe de reconnaissance se réfère à la reconnaissance, c'est-à-dire à la signature du greffier, et constitue donc une marque de la main du notaire (clerc). Bien que les clercs (notaires) maîtrisaient l'écriture, il est curieux, comme l'a montré l'examen graphique, que très tôt – après l'année 876 – ils n'aient plus placé la ligne de recognition de leur propre main sous l'acte, mais l'aient simplement fait exécuter par le scribe respectif de l'acte.[24]

Un troisième signe diplomatique, le chrisme, se trouve au début du document et se présente sous la forme d'une figure allongée et ornée de fioritures de formes diverses. Chaque chancellerie fait figurer son chrisme particulier sur les diplômes qu'elle délivre. Les chercheurs expliquent ce signe comme une invocation symbolique (monogrammatique), c'est-à-dire une invocation du nom de Dieu.

Cette constatation générale concernant les caractères diplomatiques, qui est « naturellement » considérée par les chercheurs de documents comme un véritable reflet de la réalité historique, semble parfaitement correspondre au « fait historique » qui veut que les empereurs et les rois du Moyen-Âge sachent très bien manier l'épée, mais pas du tout la plume d'oie. Qui ne sait pas qu'à la fin du Moyen-Âge encore, les princes et les chevaliers regardaient avec mépris le travail de la plume et, d'une manière générale, le comportement scientifique du clergé et se vantaient fièrement, comme Louis de Bavière, d'être des guerriers qui *« ne comprenaient rien aux sciences et aux subtilités érudites ».*[25] Si nous voulons bien croire que les souverains séculiers du Moyen-Âge n'avaient ni l'envie ni le loisir de s'adonner à des subtilités savantes, nous sommes néanmoins perplexes quant au fait que les princes aient pu ranger un art aussi élémentaire que l'écriture dans la rubrique des subtilités savantes. Les historiens insistent sur les faits historiques et documentaires et disent que c'est ainsi. Pour nous, un appel à la raison et à l'expérience nous dit qu'il ne peut pas en avoir été ainsi en réalité et, de surcroît, la transmission historique elle-même trahit sur ce point sa genèse artificielle. Il est en effet frappant de constater que *« les rois mérovingiens savaient écrire et signaient eux-mêmes leurs actes »*[26], tandis que leurs successeurs, les Carolingiens et même le représentant le plus important de cette dynastie, Charlemagne, sous lequel, selon la tradition, les sciences prirent un essor considérable, ne savaient pas écrire. Charlemagne apparaît à cet égard comme une énigme. Le biographe de Charlemagne, Einhard, rapporte dans les chapitres 19 et 25 de sa *Vita Karoli* :

> *« Il organisa l'éducation de ses enfants de telle sorte que les fils et les filles soient d'abord instruits dans les sciences, à l'apprentissage desquelles il consacra lui-même toute son attention. Il parvint à parler le latin comme l'allemand, mais*

il comprenait mieux le grec qu'il ne le parlait lui-même... Il consacra beaucoup de temps et d'efforts à l'étude de la rhétorique, de la dialectique, mais surtout de l'astronomie. Il apprit l'art de calculer et étudia le cours des astres avec beaucoup d'application et de curiosité. Il essaya aussi d'écrire, et c'est pourquoi il avait l'habitude d'emporter avec lui, dans son lit, sous son oreiller, une tablette et un petit livre, afin d'habituer sa main à former des lettres pendant les heures d'oisiveté. Mais ses efforts dans ce domaine n'allèrent pas bien loin, car il avait commencé trop tard. »(27)

Nous devrions donc croire qu'un homme qui s'appliquait lui-même à l'apprentissage de la science et qui essayait même de pénétrer des subtilités aussi savantes que le calcul de la course des astres, n'était pas capable, malgré la meilleure volonté du monde et une pratique infatigable, d'acquérir les gestes les plus élémentaires de l'écriture. Einhard s'excuse avec pudeur en disant que l'empereur n'est pas allé loin dans l'art de l'écriture car il a commencé trop tard à essayer d'écrire. C'est une grossière erreur ! D'une part, un homme aussi intéressé par la science que l'était Charlemagne n'a pas repoussé jusqu'à un âge avancé l'acquisition de l'écriture, qui est, avec la lecture, la condition sine qua non de l'activité scientifique. D'autre part, l'apprentissage de l'écriture de quelques vingt signes, les lettres de l'alphabet latin, est une tâche facile à accomplir, même pour un vieil homme de bonne volonté. En tout cas, il est absurde de présenter l'apprentissage de l'écriture comme un véritable travail d'Hercule pour Charlemagne. Après tout, s'il avait vraiment la tablette dans son lit, sous son oreiller, pour profiter de chaque heure de répit, il aurait dû être capable d'écrire au moins son nom en quelques semaines ! Mais, chose étrange, l'empereur Charlemagne, malgré tous ses efforts et ses exercices, n'est « pas allé loin », c'est-à-dire qu'il n'est en fait arrivé à rien, car il n'a même pas appris à écrire son nom ! D'ailleurs, l'information selon laquelle Charlemagne n'aurait vainement appris à écrire que dans sa vieillesse est en contradiction avec celle de la *Vita [sancti] Adalhardi*, selon laquelle Charlemagne aurait été instruit dans sa jeunesse, avec Adalhard, de toute l'intelligence du monde(28) ; si c'était le cas, il est absolument certain que le jeune Charlemagne a également été initié à l'écriture. Enfin, on se demande avec étonnement quelle devait être la nature de l'enseignement dispensé par Charlemagne à

ses enfants – car même son fils et successeur, l'empereur Louis le Pieux, ne savait pas écrire !

Tout le monde remarque que quelque chose ne va pas. Mais le fond du problème est tout simplement le suivant : chaque écriture personnelle possède un trait individuel, un ductus, qui ressort tout particulièrement dans la signature du nom. Imiter à s'y méprendre la signature d'une autre personne représente pour le faussaire une tâche très difficile, qui ne peut être accomplie qu'avec suffisamment d'entraînement. Il suffit maintenant de se mettre à la place des faussaires de l'action universelle de fiction historique de la fin du Moyen-Âge. Ces faussaires ne devaient pas seulement imiter une série incalculable de noms, mais ils devaient souvent inventer de telles signatures ! Pendant des décennies, des centaines de faussaires ont travaillé dans différentes sections à l'invention et à la reproduction de signatures individuelles. Il est évident que la tentative d'inventer des milliers et des milliers de signatures individuelles, puis de les imiter à s'y méprendre dans d'innombrables cas par les faussaires les plus divers, devait se solder par un fiasco. On a donc eu recours à des moyens violents :

1) Dans la plupart des cas, on a tout simplement renoncé à la conception individuelle des signatures d'un document (acte). Le faussaire d'un document écrivait donc toutes les signatures des témoins, etc. dans le même style que celui dans lequel il avait écrit le document. Bien que dans de nombreux actes, les témoins s'introduisent expressément par la formule « Je soussigné, NN, ai signé de ma propre main », l'écriture dans cette signature de témoin est en fait tout à fait la même que dans le texte de l'acte. Il n'est pas nécessaire de citer des exemples ; quiconque s'occupe de documents médiévaux trouve des preuves en abondance. Rappelons seulement que même la signature du chancelier, la recognition, n'apparaît pas en caractères individuels, mais est exécutée par le scribe de l'acte. Même les ecclésiastiques qui savaient écrire ne signaient pas eux-mêmes, mais laissaient au scribe des actes le soin d'apposer leur nom.[29]

2) Les noms fréquents des empereurs, rois et chanceliers étaient remplacés par des figures et des signes faciles à imiter (monogramme,

signe de reconnaissance). On se tira ainsi admirablement d'affaire : on n'écrivait plus, on dessinait ! Il était facile de dessiner cent et mille figures différentes (monogrammes et signes de reconnaissance), et il était tout aussi facile de reproduire ces figures grossières.

Nous savons maintenant pourquoi les Carolingiens, pourquoi un Charlemagne devait être versé dans toutes les sciences, mais ne devait en aucun cas avoir appris à écrire ! Si Charlemagne avait su écrire, les faussaires auraient dû utiliser ou inventer un nom individuel pour lui et s'acquitter de la tâche difficile de recopier ce nom individuel autant de fois qu'il le fallait pour qu'il soit trompeur. Comme on s'est assez vite rendu compte que le navire échouerait à cause de cet écueil fatal, les souverains du Moyen-Âge ont dû accepter le fait qu'ils ne savaient pas écrire, auquel cas le remplacement de la signature par un dessin était pour ainsi dire évident ! C'est pourquoi les chanceliers sachant écrire ne pouvaient pas non plus signer de leur propre main, mais faisaient dessiner en leur nom par le scribe du document une marque à la main joliment ornementée (signe de reconnaissance) sous le document ! Ce que l'on appelle le chrisme au début de l'acte ne doit pas remplacer un nom, mais documenter de manière claire l'origine du document ; il doit montrer au premier coup d'œil que tel ou tel acte est effectivement issu de la chancellerie du rédacteur mentionné. Le chrisme est la légitimation, l'enseigne de la chancellerie ! Qui peut donc encore douter de l'authenticité d'un document lorsque celui-ci porte le monogramme authentique de l'émetteur, la marque de reconnaissance authentique et, de surcroît, la marque de fabrique (chrisme) de la chancellerie ?!

Je résume : les camarades de l'action universelle de falsification, pour se libérer de la tâche ingrate d'utiliser, d'inventer et d'imiter des milliers de patronymes individuels, ont eu recours à la substitution des écrits par des figures faciles à concevoir et à tracer sans grand effort. –

Chapitre 7

L'aspect littéraire de la transmission ; falsification parallèle

Jusqu'à présent, l'objet de nos recherches portait sur l'aspect documentaire de la transmission. Sur la base d'une interprétation raisonnable des documents disponibles, il a été constaté que la tradition [NdT – ou transmission] documentaire du Moyen-Âge est considérée à tort comme un document historique, et que les documents doivent plutôt être considérés comme le résultat d'une action de fiction historique universelle de la fin du Moyen-Âge. Mais si une action de falsification de grande envergure a effectivement eu lieu à la fin du Moyen-Âge, on peut supposer que la deuxième moitié de la transmission écrite – la littéraire – doit elle aussi son existence à une naissance artificielle. Les deux côtés de la tradition écrite, la tradition documentaire et la tradition littéraire, s'imbriquent trop étroitement et finement pour que l'une des séries puisse être modifiée de quelque manière que ce soit sans tenir compte de l'autre. Les faussaires ne pouvaient compter sur le succès de leur entreprise que si, à chaque moment de l'action, ils prenaient en compte les deux séries de traditions de manière égale. Il découle donc nécessairement de la nature de la falsification universelle de l'histoire que les différentes catégories de la série littéraire, l'histoire, la chronique, les annales, etc. devaient également être falsifiées ou inventées et que, par conséquent, un pourcentage élevé des œuvres littéraires devait également présenter des caractéristiques de falsification.

La première question qui se pose est de savoir si la critique historique a déjà découvert des falsifications littéraires ? Et en effet, la recherche historique fait état d'un grand nombre de chroniques, de vies de saints, d'annales et d'ouvrages historiques entièrement ou partiellement falsifiés et dissimulés. Wattenbach dresse une liste de ces sources historiques médiévales falsifiées dans le supplément n° 2 de son ouvrage *Deutschlands Geschichtsquellen im Mittelalter* (Sources

historiques de l'Allemagne au Moyen Âge). Sans surprise, la recherche historique voit dans les falsifications littéraires des évènements isolés, répartis sur l'ensemble du Moyen-Âge, et ce à juste titre de son point de vue traditionnel. Quoi de plus évident, disent les historiens, qu'une source historique fausse, si elle a été utilisée au XII^e^ siècle par un chroniqueur insoupçonnable qui n'avait pas reconnu son véritable caractère, ait été falsifiée précisément avant le moment de son utilisation, c'est-à-dire soit encore au XII^e^ siècle, soit avant ! Nous savons qu'il s'agit là d'une erreur déguisée ; le déroulement de l'enquête critique et diplomatique jusqu'à présent nous a ouvert les yeux sur le fait qu'une telle évidence, apparemment intouchable, relève de la plus mauvaise foi. Mais revenons aux constatations de la recherche historique concernant les falsifications littéraires. Il est tout à fait remarquable que la recherche ait dû constater une forte augmentation des cas de falsification à l'époque de la Renaissance et de l'humanisme, c'est-à-dire qu'elle ait promu un résultat qui n'est pas inattendu. *« On ne peut nier »*, dit v. Wegele[30], *« qu'il y avait dans le courant humaniste une tendance à accorder, dans certaines circonstances, trop de pouvoir à l'imagination et à combler les lacunes données de la tradition historique par une fiction arbitraire »*. De même, E. Varrentrapp[31] explique *« que c'est précisément dans les derniers temps du Moyen-Âge que les fables et les mensonges tendancieux ont été répandus, plus encore qu'auparavant »*. Nous nous contentons pour l'instant de constater simplement ce fait, mais nous ne voulons pas omettre de signaler que, par exemple, Enea Silvio, qui occupa le trône pontifical sous le nom de Pie II, compte lui aussi parmi les historiens qui, dans certaines circonstances, ont accordé trop de pouvoir à la fantaisie. Enea Silvio Piccolomini, *« apôtre de l'humanisme en Allemagne »*, fut, avant d'accéder à la dignité pontificale, homme de lettres et humaniste, et travailla dans la chancellerie du souverain allemand Frédéric III, qui le fit même couronner poète à Francfort. K. Brandi porte un jugement sur son activité d'historien : *« Il n'était pas non plus un travailleur consciencieux..., il a aussi souvent falsifié la vérité, telle qu'il la connaissait, pour l'effet littéraire »*.[32]

De même que la tâche principale de la critique documentaire est de déterminer si et dans quelle mesure la masse de documents dont nous disposons dans les archives est authentique ou inauthentique, de

même le problème central de la critique historico-littéraire doit être la détermination de l'authenticité ou de l'inauthenticité des catégories littéraires de la tradition : histoires, chroniques, annales, etc. Bien entendu, comme il est apparu clairement au cours des recherches documentaires, tout dépend de la méthode critique, c'est-à-dire de l'attitude de principe de l'idée fondamentale de la méthode. Comme on pouvait s'y attendre, la méthode de la critique historico-littéraire repose sur le même principe de base que la méthode de la critique diplomatique : la comparaison d'une partie de la tradition écrite avec une autre partie similaire de la tradition. Dans la série littéraire également, la critique actuelle est obligée, si elle veut entrer en action avec ses outils, de partir d'une prémisse non prouvée et tout à fait arbitraire. Ce présupposé consiste en l'hypothèse dogmatique héritée, selon laquelle la tradition littéraire est certes partiellement entachée de faux morceaux, mais qu'il existe « sans aucun doute » un noyau authentique et non falsifié de chroniques, d'annales et d'ouvrages historiques. Ce qu'il s'agit donc de prouver, une critique naïve le présuppose sans s'en soucier. L'inutilité totale d'une telle méthode illusoire relative s'est déjà révélée de manière flagrante lors de l'examen du matériel documentaire, et le fait que cette méthode de comparaison relative n'est qu'une méthode illusoire également en ce qui concerne la constatation de l'authenticité historico-littéraire est apparu de manière obscure il y a quelques décennies déjà, même à un historien chevronné, à travers les fruits de la critique.

De même, cet historien, O. Lorenz[33], s'exprime ainsi sur la méthode historique actuelle et ses résultats :

> *« Qu'on jette un coup d'œil sur la recherche historique du Moyen-Âge, et l'on rencontrera le véritable sabbat des sorcières de la critique ; non seulement presque chaque sujet abordé dans un traité suscite dès le lendemain un contre-mémoire qui, selon les mêmes principes critiques, met au jour des résultats opposés, mais on trouve parfois chez un même écrivain la tendance à passer sans trop de peine d'une opinion à l'opinion opposée. Une conséquence naturelle est qu'on ne pourrait guère appeler 'critique' un fait établi qui n'ait pas été rejeté à une certaine époque. Il suffit d'ouvrir l'ouvrage de Wattenbach à n'importe quelle page pour voir comment les vérités trouvées par les plus grands savants au moyen de la 'méthode critique' ont une durée de vie étonnamment courte... Dans le cas de la question des Pseudo-*

Isidores [NdT – Fausses décrétales], on peut dire que l'opinion sur le fait que c'est Hincmar et non la Curie pontificale qui est coupable a changé tous les dix ans... Dans les questions dites d'authenticité, il n'est pas exagéré de dire que par rapport à ce que l'on croyait et enseignait il y a quarante ans, chaque détail est aujourd'hui sens dessus dessous. L'épopée de la guerre des Saxons était aussi bien que le Ligurinus *unanimement classée parmi les impostures ; aujourd'hui, les deux poèmes sont si authentiques que la méthode critique ne semble plus s'embarrasser que de la bagatelle des personnalités poétiques. Qui oserait affirmer qu'avec le temps, les rôles ne seront pas inversés une fois de plus de manière critique » !*

Lorenz conclut à juste titre à partir de la fluctuation frappante des résultats que la méthode critique habituelle doit avoir, d'une manière ou d'une autre, une faille quelque part, car autrement on ne pourrait pas prouver par la même méthode qu'un ouvrage historique donné est authentique et que l'autre ne l'est pas. Or, Lorenz n'a pas pu identifier l'erreur méthodologique. Nous voyons clairement le principal défaut de la méthode traditionnelle : il réside dans la relativité des critères méthodologiques utilisés. En ce qui concerne l'authenticité, c'est-à-dire le caractère naturel d'une réalité donnée – dans notre cas, la tradition littéraire – la méthode d'examen, comme nous l'avons expliqué en détail dans des passages précédents, ne peut pas consister en une comparaison des objets d'étude entre eux, mais en une comparaison des objets avec une donnée extra-objective. La donnée extra- et supra-objective est l'expérience générale, le sens commun, qui applique ses critères absolus, calibrés par l'expérience, aux objets historico-littéraires. Puisque l'expérience ne peut pas se contredire elle-même dans ses fondements – et c'est seulement cela qui compte ! –, les jugements rendus sur la base de la méthode absolue, de l'interprétation rationnelle, sont incontestables et irrévocables ; une oscillation dans les résultats est impossible dans l'appel à la raison.

La notion de falsification universelle de l'histoire de la fin du Moyen-Âge comprend un aspect spatial et temporel : considérée dans une dimension horizontale, l'universalité de l'action signifie que toutes les falsifications apparemment mises en œuvre en Italie, en France, en Allemagne, en Angleterre ou ailleurs ne sont pas des évènements isolés, mais les étapes d'une grande entreprise unitaire ; considérée

dans une dimension verticale, c'est-à-dire dans le temps, l'universalité de l'action signifie que toutes les falsifications ne sont pas des évènements isolés, mais les étapes d'une grande entreprise unitaire. Si l'on considère la dimension temporelle, l'universalité de la falsification signifie que toutes les falsifications, même si elles ont été entreprises, selon l'opinion dominante des chercheurs, aux différents siècles du Moyen-Âge, sont en réalité apparues simultanément, c'est-à-dire au cours d'une seule et même action, à une seule et même époque – comme nous l'avons déjà indiqué : à la fin du Moyen-Âge. Ainsi, pour citer quelques exemples, on affirme que les décrétales pseudo-isidoriennes attribuées par les chercheurs au milieu du IX^{e} siècle, les 10 chartes papales prétendument falsifiées par l'archevêque Lanfranc de Cantorbéry vers 1072[(34)], les falsifications d'Osnabrück prétendument réalisées vers 1076, puis les falsifications de Reichenau, de Saint-Maximin (Trèves) attribuées par les chercheurs au XII^{e} siècle – sont toutes des émanations simultanées de l'unique action générale du Moyen-Âge tardif.

Comment cela est-il possible ? s'exclamera-t-on. Celui qui falsifie et invente des documents a tout de même un objectif pratique et immédiat bien précis en tête ! Le faussaire veut tout de même tirer tel ou tel avantage matériel pour lui ou son établissement sur la base de ses faux documents ! Pour ne citer qu'un cas, les camarades de l'Action de Reichenau n'ont-ils pas manifestement forgé leurs actes de bailliage dans le but de pouvoir se défendre contre le pouvoir croissant et menaçant des baillis monastiques ? N'est-il pas absurde de penser, me rétorquera-t-on, que ces documents baillivaux ont été falsifiés au XV^{e} siècle, c'est-à-dire à une époque où la situation générale avait radicalement changé et où il n'y avait absolument aucune raison de rédiger de faux documents contre les prétentions des baillis ? Ou encore : comment les fausses décrétales pseudo-isidoriennes auraient-elles pu voir le jour à l'époque de la Renaissance, alors que nous savons que le pape Nicolas I^{er} les connaissait déjà en 865 ? On ne saurait imaginer une rebuffade plus complète, semble-t-il.

En ce qui concerne ces objections « cinglantes », il convient de faire les remarques suivantes : premièrement, si une falsification

universelle et planifiée de l'histoire a eu lieu à la Renaissance, cette action s'est déroulée selon un plan bien défini. Un général n'utilisera pas des parties de son armée au hasard et sans aucun lien entre elles, mais il présentera l'attaque de telle sorte qu'une partie de l'armée ne soit active qu'en tant que membre d'un organisme, c'est-à-dire que chaque partie doive accomplir la tâche commune définie en tenant compte de l'autre, en étant soutenue et couverte par l'autre. De ce point de vue, la falsification systématique et universelle de l'histoire peut être comparée à une campagne militaire : ici aussi, une falsification de l'histoire, comparable à une partie d'armée démantelée, serait en suspens si elle n'était pas couverte et soutenue par d'autres falsifications utilisées à bon escient. Toute falsification de l'histoire, même si elle est en soi fabriquée avec soin et habileté, n'acquiert un aspect pleinement vivant que lorsqu'elle est organiquement reliée et enchaînée à d'autres falsifications. J'appelle cet enchevêtrement organique de faux l'ancrage du faux individuel. L'ancrage d'un faux dans la transmission peut se faire de plusieurs manières. Il convient de mentionner l'exemple du faussaire Othloh, qui procédait de telle sorte que ses falsifications de documents et les passages historiques de ses œuvres historiques littéraires se complétaient et se soutenaient mutuellement.[35] Ces falsifications parallèles – le fait inventé est d'une part matérialisé sous la forme d'un document, d'un procès-verbal officiel, d'une lettre, etc., et d'autre part, il est traité dans des œuvres littéraires : chroniques, biographies, annales – constituent justement la caractéristique principale de l'action universelle de falsification, elles font partie de son schéma méthodologique de base ! Sans falsifications parallèles, il est impossible de concevoir une action universelle. Avec le projet d'une falsification universelle de l'histoire, la nécessité de donner aux falsifications individuelles, autrement isolées et mortes, l'apparence d'une vie organique par des falsifications parallèles ou d'autres ancrages a été présentée sans autre forme de procès. Si nous considérons de ce point de vue le problème des décrétales pseudo-isidoriennes que nous venons d'évoquer, l'objection selon laquelle la falsification de ces décrétales n'aurait pas pu avoir lieu à l'époque de la Renaissance parce qu'elles étaient déjà connues de Nicolas I^{er} en 865 ne peut pas nous impressionner davantage, puisque

de telles mentions médiévales des décrétales dans des lettres, des écrits historiques, etc. peuvent également être des falsifications, des falsifications parallèles et des falsifications de soutien, et elles le sont effectivement, comme nous le verrons plus tard.

Rien ne montre plus clairement que la critique historique de l'authenticité s'est fourvoyée dans une impasse, qu'elle tourne constamment en rond, aveugle et impuissante, que la méthode généralement pratiquée consistant à expliquer et à déterminer le but, l'époque, par exemple d'un faux documentaire, par les témoignages littéraires contemporains (qui peuvent en réalité être eux-mêmes des faux, des faux parallèles !!), et inversement à expliquer les faux dans les chroniques, les annales et les biographies par le matériel documentaire parallèle. Si, à l'aube des temps modernes, une action de falsification systématique de grande envergure a été entreprise, la nature des choses exigeait que des falsifications historiques congruentes aient lieu dans les deux séries parallèles de la tradition écrite, dans la série documentaire et dans la série littéraire ; mais la méthode actuelle de détermination de l'époque et du but d'une falsification par comparaison des témoignages correspondants des deux séries parallèles de la transmission est alors elle aussi condamnée à la stérilité.

Chapitre 8

Preuve de la destruction de la transmission authentique : la statistique des pertes de manuscrits médiévaux

L'essence même de l'action universelle de falsification implique que la véritable histoire a été rayée de la transmission, c'est-à-dire que les sources historiques authentiques ont été détruites. Nous sommes en mesure d'apporter la preuve mathématique que la véritable histoire allemande (germanique) du

Moyen-Âge a été systématiquement effacée par la coopérative des faussaires.

Mais d'abord, quelques remarques préliminaires explicatives.

Si l'on se penche sur les histoires médiévales, les chroniques, etc., on fait une observation générale qui n'a rien d'étrange. Presque chaque ouvrage historique existe en effet sous différentes formes, ou comme on dit, sous plusieurs recensions, rédactions. Le même ouvrage historique présente, dans les exemplaires manuscrits qui nous sont parvenus, des différences et des divergences qui, dans certains cas, sont très importantes. Ces différences peuvent concerner le volume, la disposition, le contenu, la langue, etc. Les chercheurs expliquent ce phénomène par le fait que soit l'auteur lui-même a modifié une ou plusieurs fois son œuvre, c'est-à-dire qu'il a mis au monde différentes adaptations, soit les copistes ultérieurs n'ont pas copié leur modèle tel qu'il leur avait été donné, mais ont omis certaines données et indications comme étant insignifiantes, ont fait ici et là des ajouts provenant d'autres œuvres, ont procédé à des modifications, si et là ils s'estimaient mieux informés que l'auteur sur les choses. Les historiens font encore remarquer que de très nombreuses divergences dans les copies d'une œuvre sont dues au travail éphémère des copistes ou au fait qu'un copiste a mal lu à certains endroits son modèle écrit de manière illisible ou peut-être défectueux, ou n'a rien pu déchiffrer du tout. Il n'y a pour l'instant rien à objecter à ces arguments, mais nous verrons au fur et à mesure de l'étude à quel point ces tentatives d'explications ne sont pas concluantes dans les différents cas.

De par sa nature, la recherche historique doit accorder la plus grande importance au manuscrit original d'une œuvre, c'est-à-dire au manuscrit que l'auteur médiéval présumé a écrit lui-même ou fait écrire par un autre sous sa supervision. Par conséquent, si l'original d'une œuvre est conservé, il est au centre de toute étude et les copies ne sont utilisées qu'en second lieu. Mais si un manuscrit original n'existe plus, la critique historique doit se poser la question de savoir laquelle des nombreuses copies est la meilleure et la plus fiable ; il faut déterminer quelle copie a conservé le plus purement les particularités

de l'original perdu, est restée la plus semblable à l'original. C'est à cette tâche que s'attelle une branche particulière de la critique historico-littéraire, la critique textuelle. La critique textuelle et, avec elle, la critique des sources – qui doit déterminer ce qui est propre à un auteur et quelles sont les informations et les données qu'il a empruntées à d'autres écrivains, et lesquels – ont grandement contribué à ce qu'il soit aujourd'hui possible d'avoir une certaine vue d'ensemble et de mettre de l'ordre dans l'énorme fourmillement et la confusion de la transmission littéraire. Je n'hésite pas à dire que sans le travail préparatoire laborieux des éditeurs des *Monumenta Germaniae Historica*, dont les succès se fondent de préférence sur la critique des textes et des sources, je n'aurais pas été en mesure d'apporter l'abondance de preuves que j'ai maintenant à ma disposition sur le fait de la falsification universelle de l'histoire à la fin du Moyen-Âge.

Un résultat très important des recherches sur la critique des textes et des sources, mais qui est curieusement passé totalement inaperçu dans la recherche historique en raison de son importance considérable, concerne la statistique de conservation ou de perte des manuscrits médiévaux. En supposant que la transmission littéraire soit authentique dans son essence, c'est-à-dire réellement historique, il ne serait pas étonnant que certains manuscrits (originaux et copies) aient été perdus au cours des siècles. Il est plutôt frappant de constater qu'en certains endroits, tant de trésors archivistiques des « temps anciens » aient été conservés. Kerler[36] dit au sujet du fonds des Archives d'État de Sienne :

> *« Si l'on se représente les tempêtes qui se sont abattues sur ce pays (l'Italie) au cours des siècles, combien de troupes ennemies se sont déversées sur la péninsule avec des épées et des torches incendiaires, on est à juste titre étonné de rencontrer encore dans les archives tant de monuments du passé. Ainsi, dans les archives de l'État de Sienne, on trouve dans un ordre presque ininterrompu les projets de lettres envoyés depuis 1368, les originaux des lettres reçues même depuis le milieu du XIII^e siècle. Les documents impériaux remontent à la période carolingienne. La richesse est si extraordinaire que l'on a l'impression qu'aucun feuillet n'a été perdu ».*

Une telle conservation sans faille tient presque du miracle, si l'on considère la négligence avec laquelle les documents, les actes et les

œuvres littéraires étaient autrefois conservés dans des endroits humides et inflammables. D'après la transmission, il n'y a pourtant guère de bâtiment important qui n'ait pas brûlé au moins une fois au Moyen-Âge !

La statistique des pertes de manuscrits médiévaux a donc donné un résultat très étrange, que Lappenberg[37] a présenté en ces termes :

> *« Il en ressort un résultat aussi réjouissant qu'inattendu, à savoir que si certains bons manuscrits ont été entièrement perdus, il n'en est pas de même pour un grand nombre de sources historiques importantes ».*

Mais Lappenberg s'est contenté de constater ce fait, sans se rendre compte, comme les historiens en général, de l'importance du problème soulevé ici. Parmi les « bons manuscrits » qui ont été perdus, on trouve en effet les manuscrits originaux de presque toutes les œuvres littéraires importantes ! Il est rare qu'une œuvre historique médiévale soit entièrement perdue, elle est presque toujours conservée sous forme d'une ou de plusieurs copies ; mais ce qui a été perdu presque régulièrement, ce sont les **originaux** des œuvres. Cette constatation ne peut pas être naturelle, car le hasard dans la conservation ou la perte agit aveuglément, mais ici, il se révèle que le « hasard » a fait un certain choix. L'action délibérée du « hasard » se manifeste de manière encore plus flagrante dans ce qui a été perdu dans les copies. Il s'avère en effet que dans la catégorie des copies, le maillon qui est désigné dans la critique des textes et des sources par l'expression « **modèle commun** » a été perdu avec une régularité étonnante. L'exemple suivant peut servir d'explication. Les rapports de parenté entre les quatre manuscrits conservés (n° 1, 2, 3 et 4) de la collection des *Epistolae Arelatenses*[38] sont, selon W. Grundlach, les suivants :

> *« Malgré la parenté étroite qui existe entre le n° 1 et les n° 3 et 4, le n° 1 ne doit pas être considéré comme le manuscrit auquel les deux autres doivent être attribués. En effet, si l'on considère les divergences et que l'on se souvient que des deux manuscrits 3 et 4, aucun n'utilise l'autre, on ne pourra s'empêcher d'expliquer la concordance qui se manifeste par des divergences par rapport à 1, en supposant que le modèle commun des deux (n° 3 et 4) est un manuscrit (x) très semblable au manuscrit 1, aujourd'hui perdu. Le rapport entre les deux*

manuscrits (3 et 4) et leur modèle (perdu) doit alors être déterminé de la manière suivante : le scribe du manuscrit 4 s'efforçait uniquement de reproduire fidèlement son modèle, qu'il le comprenne ou non, tandis que le scribe du manuscrit 3, lors de la rédaction, voulait avant tout obtenir la compréhension du texte de son modèle et cherchait parfois à y parvenir même au prix des pires distorsions. En ce qui concerne les deux manuscrits 1 et 2, il est clair pour tout observateur impartial que le manuscrit 2 ne peut pas être utilisé dans le 1 : il ne reste donc plus qu'à supposer que les deux manuscrits 2 et 1 remontent au même modèle (également perdu) (x) ... La parenté peut être illustrée dans un arbre généalogique de cette forme... ».

(Illustration ci-dessous.)

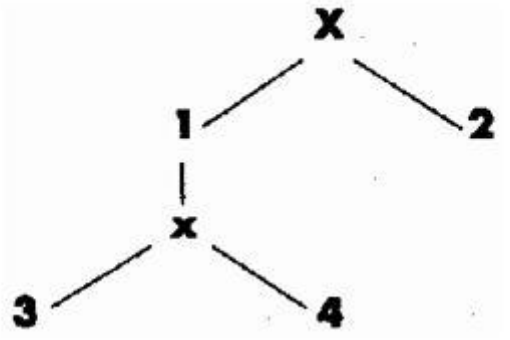

Il existe un autre arbre généalogique, celui des sources historiques de Tegernsee, qui se présente ainsi selon L. v. Heinemann[39] :

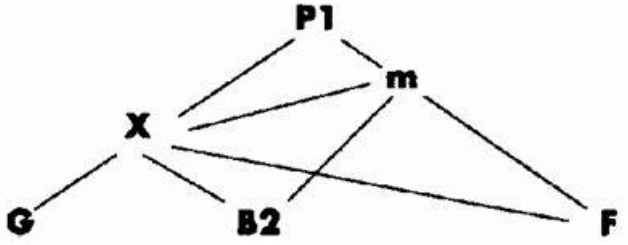

Le phénomène selon lequel il est rare qu'une œuvre historique médiévale soit entièrement perdue, mais que les « bons » manuscrits des œuvres, c'est-à-dire les originaux et les principaux éléments de transmission et intermédiaires dans la série de copies (le « modèle commun »), sont presque régulièrement perdus, ne peut pas être dû au hasard. Les originaux authentiques doivent avoir été détruits de manière planifiée ! D'autre part, il reste encore à expliquer pourquoi, en plus des manuscrits originaux, les « modèles communs » semblent tout aussi régulièrement disparaître de la scène.

La solution de l'énigme est celle-ci : les nombreux « modèles communs » prétendument perdus n'ont en réalité jamais existé ! Le modèle supposé X est celui de la fantaisie des camarades de l'action universelle de fiction historique de la fin du Moyen-Âge. La critique des textes et des sources révèle à chaque pas le constat suivant : deux manuscrits : 1 et 2 présentent la plus grande parenté entre eux – mais les deux manuscrits présentent aussi des différences, de sorte que l'un ne peut pas être une simple copie de l'autre – le manuscrit 1 comporte plus d'indications que le 2, mais le manuscrit 2 comporte aussi plus de nouvelles que le 1 –, cette constatation ne s'explique pas par le fait que les scribes des deux manuscrits 1 et 2 ont puisé dans un modèle commun X perdu qui présentait tout ce que 1 et 2 possèdent en plus l'un par rapport à l'autre, chaque scribe n'ayant donc que partiellement transcrit son modèle X, mais dans tous ces cas, les signes distinctifs en 1 et 2 proviennent de l'imagination fertile des faussaires qui ont falsifié l'œuvre en question. En fin de compte, le X qui apparaît régulièrement dans les séries de copies d'ouvrages historiques médiévaux est étroitement lié à la falsification de l'ouvrage en question.

J'ai déjà signalé que les fabulistes de l'histoire ont essayé les moyens les plus divers pour masquer les parties fragiles de l'énorme roman historique qui résultent inévitablement de la nature et de l'ampleur de la tâche. L'un des moyens les plus fréquemment utilisés dans le domaine de la transmission littéraire a consisté en l'ambiguïté de certaines données ou en deux ou plusieurs comptes rendus d'un même récit, parfois directement contradictoires. Dans le même

ouvrage, un récit déjà raconté réapparaît à un autre endroit, et cette deuxième version présente alors des variantes plus ou moins importantes par rapport à la première. Il s'agit en principe de la même tactique que pour la rédaction de documents doubles. Hellmann[40] cite un exemple tiré des *Gesta Treverorum*. Ici, dans le manuscrit B prétendument déformé, *« l'histoire de la fondation et le récit de la soumission de Trèves par César sont présentés deux fois, à des endroits différents et dans des versions différentes »*. Hellmann ne peut bien sûr expliquer cela que par le fait que l'interpolateur (= l'homme qui a altéré l'œuvre « authentique » par des interpolations arbitraires) a agi de manière tout à fait « irréfléchie » et que, dans sa confusion, il n'a même pas remarqué la contradiction qui en résultait. Otto de Freising, l'auteur des *Actes de l'empereur Frédéric*, a également dû être un Homère temporairement endormi. Bien qu'il ait lui-même participé à de nombreuses choses qu'il rapporte, son récit est inexact en ce qui concerne les choses sur lesquelles il devait être informé. Son rapport sur le sacre de Wichmann comme archevêque de Magdebourg, par exemple, n'est pas correct, et pour se convaincre lui-même, notre Homère endormi a ajouté une lettre papale à propos de ce sacre, qui met en lumière l'inexactitude de son récit précédent – il offre donc aimablement le choix entre deux rapports ! À propos de la même « absence de réflexion » dans *Regino*, Kurze[41] se fait entendre de la manière suivante : *« Il ne faut pas s'étonner si, une fois, un nom (soi-disant tiré d'un modèle) a été écrit à la mauvaise place ou même deux fois »*..., par exemple lorsque *« le saint Serapia est énuméré aussi bien sous Trajan que sous Hadrien »*, ou *« lorsque le même évènement, le retour des Normands de la Somme et leur fixation à Louvain, est raconté avec presque les mêmes mots aussi bien pour l'année 884 que pour 886 »*. Dans ces exemples, derrière la prétendue « absence de pensée » des auteurs, on retrouve la tactique dissimulatrice des fabulistes de l'histoire de la fin du Moyen-Âge.

Force est de constater que cette tactique de dissimulation n'a pas été pratiquée seulement occasionnellement et à petite échelle, mais en principe et tout particulièrement pour les œuvres littéraires riches en contenu. En effet, les faussaires prudents ont procédé de manière à ce que chaque œuvre importante soit fabriquée sous deux ou plusieurs formes (rédactions). Dans ce cas, ce n'est pas une indication isolée qui

a été mentionnée deux fois et avec des variantes dans un manuscrit quelconque d'une œuvre, mais l'œuvre entière en tant que telle qui a été mise au monde dans une version multiple, habilement modifiée aux endroits nécessaires. Selon L. Weiland[42], Martin von Troppau, par exemple, a fait paraître sa célèbre chronique dans au moins trois rédactions différentes, mais probablement dans plus de versions différentes encore.

> *« Nous pouvons constater que l'auteur était très absorbé par son œuvre, que les différentes copies au moyen desquelles il s'efforçait de satisfaire la demande accrue différaient les unes des autres dans certains détails... l'auteur ne semble pas avoir été particulièrement soucieux de la conformité des exemplaires qu'il a mis en circulation, il a souvent omis dans un troisième exemplaire ce qu'il avait ajouté dans un deuxième... Ce n'est qu'en supposant une telle fabrication sans règles* (!) *d'exemplaires que nous pouvons expliquer les divergences et les contradictions apparentes* (!). *»*

Ce Martin avait sans doute une conception étrange de la tâche d'un chroniqueur, car chaque fois qu'il offrait au monde avide une nouvelle édition de son œuvre, il renversait partiellement son édifice chronologique et réjouissait ses clients par une construction nouvelle. Weiland pense également qu'il était *« dès le début assez indifférent à l'édifice chronologique, malgré l'apparence d'exactitude que lui donnaient les années qui se suivaient […] d'où la manière pour ainsi dire frivole avec laquelle il le trouait et l'embrouillait déjà lui-même ».*[43] Ce faisant, notre bon Martin voulait créer une œuvre dans laquelle la chronologie (des papes et des empereurs) constituait justement l'essentiel, car il organisa son œuvre de telle sorte que *« de deux pages opposées, celle de gauche contient les papes, celle de droite les empereurs, que sur chaque page il y a 50 lignes, auxquelles correspondent en marge, dans un ordre continu, 50 années ; à chaque régent sont attribuées autant de lignes qu'il a régné d'années ».* [44] L'aumônier pontifical a réalisé là une belle prouesse en indiquant (dans la préface de sa chronique) qu'à son époque, le collège cardinalice était composé de 51 membres, alors que selon la « vraie » transmission, il ne comptait en moyenne que 12 membres à son époque ! Or, le contemporain Martin a pu se tromper humainement – disent les historiens –, car on dispose de « témoignages en abondance » d'une telle faiblesse momentanée de la

mémoire chez les rédacteurs de documents et d'histoire du Moyen-Âge !

Nous ne connaissons que trop bien l'étiologie de telles défaillances de la mémoire chez les scribes médiévaux ! Pour nous, la chronique du prétendu Martin von Troppau, avec ses multiples différences de présentation, est donc une preuve remarquable de l'immense difficulté qu'avaient les fabulistes historiques de la fin du Moyen-Âge à inscrire l'immense roman historique dans un cadre chronologique irréprochable. À cet égard, il est intéressant de voir comment un autre chroniqueur médiéval a procédé pour « éditer » sa chronique à plusieurs reprises. Lorsque Matthias de Neuchâtel concevait son œuvre, il laissait souvent *« une lacune pour ajouter un prénom, plus rarement un surnom, un siège épiscopal, un pays, une indication chiffrée, une date »*[45]. Quelle conscience embarrassante ! Mais écoutons maintenant la suite :

> *« Matthias de Neuchâtel, à partir de son ébauche souvent lacunaire, a organisé ou fait organiser à plusieurs reprises de nouvelles éditions de sa chronique, parfois en l'élargissant* (!)*, sans jamais penser à éliminer les défauts et les bourdes initiales ! »*

Les fabulistes de l'histoire ont cependant pu mener une tactique de dissimulation idéale en produisant une série de « copies » d'œuvres littéraires, qui ont ensuite été continuellement modifiées en fonction de certains critères, en ce qui concerne les données incertaines, les dates, les noms, etc. Il est évident que si une action de falsification universelle a eu lieu, les « originaux » des différentes œuvres ainsi que toutes les « copies » sont issus du grand atelier de falsification. Bien entendu, il n'est pas nécessaire que toutes les « copies » d'une chronique aient été fabriquées au même moment de l'action. De telles copies modifiées ont plutôt été créées au cours des décennies de l'action de falsification, c'est-à-dire tout au long de la Renaissance et de l'époque humaniste, en fonction des besoins, c'est-à-dire lorsqu'il s'agissait de compenser de nouvelles contradictions, de résoudre de nouvelles dysharmonies entre les noms et les dates. De même qu'un petit mensonge en entraîne toujours d'autres, il était inévitable que les camarades de l'action de falsification, pour ne pas connaître un fiasco complet avec leurs « originaux », devaient toujours produire de

nouvelles « copies » pour couvrir, soutenir ou même éliminer une donnée antérieure incertaine ou complètement aberrante. On s'était alors créé une issue praticable à tout moment, un bouc émissaire toujours disponible pour rendre plausibles les innombrables discordances et incongruités dans la transmission bricolée : les copistes stupides et irréfléchis étaient responsables de toutes ces erreurs ! Cependant, la critique (critique textuelle) se heurte également à certaines parties « corrompues » dans les copies d'une œuvre, que l'on ne peut pas si facilement mettre sur le dos d'un copiste irréfléchi, lorsque, par exemple, la même erreur est rencontrée dans deux « copies » d'une chronique, dont l'une ne peut pas avoir été tirée de l'autre. Dans ce cas, le grand X inconnu, le « modèle commun » prétendument perdu, fait office de bouc émissaire. Ce modèle commun X n'a en réalité jamais existé, comme le prouvent les statistiques : le fait que les « modèles communs » soient régulièrement perdus dans la série de transmissions manuscrites devrait être expliqué par une monstruosité, c'est-à-dire par une action délibérée du hasard, si l'on suppose que ces modèles ont réellement existé. Les erreurs dans les « modèles communs » perdus proviennent, comme nous l'avons déjà dit et comme nous le démontrerons par d'autres exemples, comme toutes les divergences et les contradictions dans les manuscrits d'une œuvre, de l'imagination des faussaires et trouvent leur origine dans les tentatives des fabulistes de l'histoire d'éviter intelligemment les données univoques sur certains points et de masquer si possible les points de rupture dans le tableau historique imaginaire.

Pour illustrer la statistique des pertes de manuscrits médiévaux, voici quelques « arbres généalogiques » de manuscrits. Dans un tel arbre généalogique, deux choses sont représentées de manière claire :

1) la conservation ou la perte de manuscrits (copies, dérivés d'une œuvre). 2) la relation de dépendance entre les copies ou les dérivés d'une œuvre qui ont été conservés. Dans ce schéma, l'original perdu est désigné par un grand X, les « modèles communs » perdus par x (éventuellement aussi par y et z).

1) L'arbre généalogique des manuscrits de l'*Histoire des Lombards* de Paul Diacre, conservé en plus de cent exemplaires, nous fournit une preuve quasiment classique de la destruction planifiée des sources historiques authentiques par la coopérative des faussaires. Selon Waitz[46], il se présente ainsi :

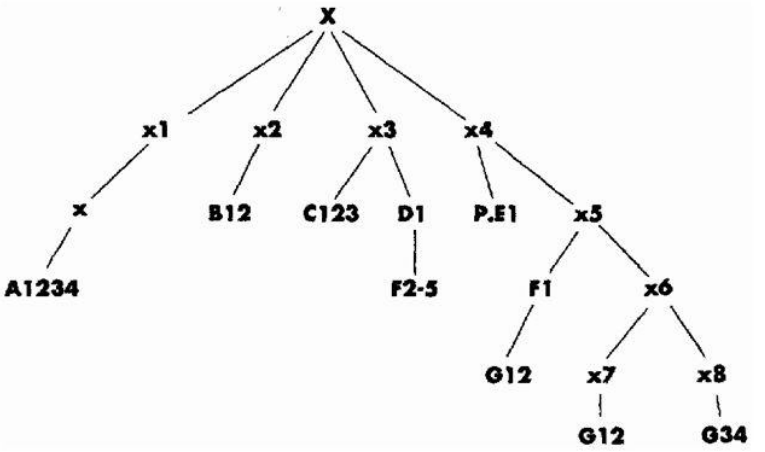

(ABC... représentent les classes de manuscrits conservées.) On le voit : (X) est le manuscrit original « perdu » et tous les modèles « communs » pour les différents groupes conservés ! Le hasard n'a-t-il pas « œuvré » ici avec une planification tout à fait stupéfiante ?!

2. Selon Hellmann[47], l'arbre généalogique de la tradition manuscrite des *Annales de Fulda* se présente ainsi :

Archétype (manuscrit original perdu)

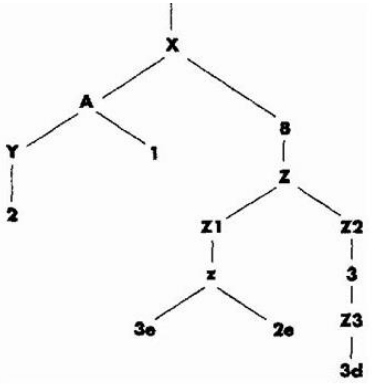

Nous voyons que l'original (du IX^e siècle) est perdu. Il existe une copie de la classe « A » datant du tournant des IX^e et X^e siècles. L'original de la classe « B » est également perdu. Nous reviendrons plus tard sur ces annales.

3. Arbre généalogique de la tradition manuscrite des décisions de Tribur[48] (synode qui aurait eu lieu en mai 895).

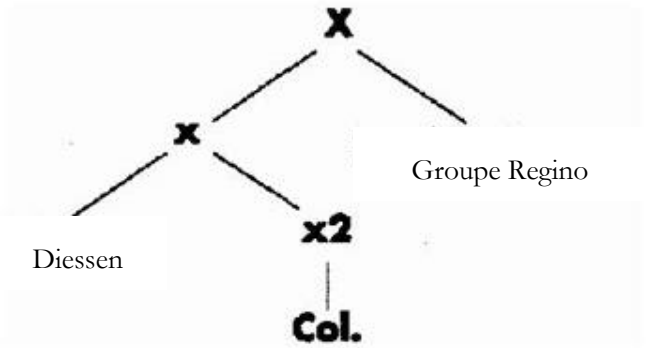

4. Un travail tout à fait systématique a été effectué par le « hasard » lors de la destruction des Annales impériales carolingiennes (écrites de 741 à 829).[49] Le manuscrit original aurait été présent dans 4 ou 5 recensions (adaptations). Tous ces manuscrits originaux (datant des VIII^e et IX^e siècles) ont totalement disparu. Mais curieusement, toutes sortes de « copies » de la même époque ont été conservées, par exemple une copie de B du IX^e siècle, une copie de C du IX^e siècle, une copie de D du IX^e siècle. Le « hasard » a donc préservé suffisamment de « copies » ; il n'a choisi d'exterminer que les précieux originaux°! Mais le hasard ne pouvait pas laisser subsister un document original !

Pour résumer: il est impossible d'attribuer au hasard la disparition des originaux (et des « modèles communs ») de presque tous les ouvrages médiévaux (chroniques, annales, etc.) ; une campagne de destruction systématique de ces originaux a dû être entreprise par un

organisme quelconque (le centre de l'action universelle de falsification).

Une remarque s'impose à ce sujet. Le grand X ne signifie pas toujours un original historique détruit. Il arrive en effet assez souvent que ce X ne soit rien d'autre que la fantaisie falsificatrice des camarades de la grande action. Cela signifie qu'il n'y a jamais eu d'original de l'œuvre en question. L'œuvre en question est une falsification (recréation) jusqu'à sa racine ! Les « copies » obtenues sont alors les véritables originaux (de la centrale des faussaires), et elles ont été fabriquées à dessein en plusieurs classes pour la même raison que l'on a dû produire les prétendus doubles des documents : il n'était en effet pas possible aux faussaires de donner des indications précises et univoques concernant la chronologie et les noms. L'action a échoué en ce qui concerne la chronologie correcte et la dénomination précise, ou plus exactement l'harmonie continue entre ces deux éléments (nom et date). Chaque chronique, plus ou moins partiellement inventée, devait et était donc soit fabriquée immédiatement par les faussaires en plusieurs versions (pour laisser certains évènements chronologiquement en suspens), soit une ou plusieurs nouvelles versions étaient ajoutées au besoin au cours de l'action.

Afin d'illustrer cette tactique de double comptabilité « historique », de dissimulation et d'ambiguïté, nous présenterons plusieurs exemples dans les chapitres suivants.

Chapitre 9

Techniques de falsification et marques de falsification dans les sources narratives

Nous avons déjà souligné à plusieurs reprises que les noms et les dates constituaient les parties les plus dangereuses et les plus ratées du nouvel édifice de la pseudo-histoire

médiévale érigé par la coopérative des faussaires. Afin d'atténuer autant que possible la disharmonie de plus en plus flagrante entre les évènements (noms) et les dates correspondantes au cours des décennies d'action, on a eu recours à des moyens de dissimulation les plus divers. Presque régulièrement, la tactique de la double et multiple comptabilité (falsification de plusieurs « comptes rendus » contradictoires ou complémentaires d'un même ouvrage) a été utilisée lors de l'élaboration d'une fausse source historique narrative. Un autre moyen est le décalage planifié (compromis – datation !) de la chronologie. Les preuves de ces deux méthodes sont présentées ci-dessous :

1) La solution la plus simple pour éviter toute incohérence entre les noms et les dates était d'omettre l'un ou l'autre. C'est ainsi que les faussaires ont procédé par exemple pour une collection de lettres (la soi-disant collection de lettres de [l'abbé de Stavelot] Wibald). *« Un examen des lettres montre une reprise complète des adresses et une absence de datation ».*[50] Nous voyons cette tactique consistant à omettre soit le nom, soit la date correspondante, appliquée à chaque étape dans les chroniques médiévales, les registres, etc. ; il n'existe pas de manuscrit médiéval dans lequel ce procédé si évident (laisser des trous) n'a pas été utilisé.

2) Concernant l'ouvrage historique d'Otto Morena, prétendument écrit vers 1220, un critique[51] rapporte : *« Le texte est en effet conservé de manière très défectueuse dans deux versions qui se complètent mutuellement ».* Dans cette œuvre, entendons-nous encore et ne nous en étonnons pas, on trouve des lacunes, à savoir là où l'auteur *« n'était pas à même d'évoquer un nom ou un nombre ».* Et jamais notre auteur, si méticuleux, n'a pu combler ces lacunes ! Car cinquante ans plus tard, un autre a dû essayer de combler ces vides du mieux qu'il pouvait. Ce faisant, il arrive à cet autre *« des ajouts très inquiétants... arbitraires de dates et de noms manquants ».* Et comment procède cet « améliorateur » : une fois, il transforme une personne en deux personnes[52], ailleurs un abbé en deux abbés, il change même une indication de distance en un nombre de personnes ! Tout cela *« avec une intention bien réfléchie ».*

3) Les deux falsifications des Annales de Fulda. Selon S. Hellmann[53], la première version des *Annales* s'étend jusqu'à l'année 887 ; elle est représentée par les manuscrits de la classe A. *« À cette dernière s'ajoute, à partir de l'année 882, la deuxième représentée par B. Si*

Sigebert de Gembloux dictant son texte à un moine copiste, Chronique, XII^e siècle, Avranches, BM.

jusqu'alors B ne se distinguait de A que par certaines lectures et en outre par des ajouts relatifs aux années 863, 864 et 865, c'est désormais un texte entièrement nouveau qui s'installe, tant par la langue que par la tendance. Au lieu d'un latin lissé, on assiste à une barbarisation, et alors que dans la version transmise en A, Charles III est attaqué de la manière la plus virulente, en B, il se voit attribuer un défenseur et un laudateur ». Ce laudateur de Charles III, dans l'intention *« d'éveiller l'humeur du lecteur »*, va jusqu'à *« rompre le principe annalistique pour obtenir un effet accru ».* Que fait-il en effet ? Un compte rendu *« n'est pas apporté par l'annaliste à l'année 888, comme l'aurait exigé la date de la mort de Charles (13 janvier 888), mais il le laisse conclure le compte rendu de l'année 887 ».* On voit que l'annaliste se soucie peu de l'exactitude d'une date, puisqu'il rapporte aussi *« par exemple la mort d'Arnulf à une année erronée, en 99 ».*[54] [NdT – 899] Pour apprécier à sa juste valeur cette « erreur »,

il faut se rendre compte que l'auteur rapporte un évènement important de son temps ! Nous ne sommes pas non plus surpris d'entendre plus loin (p. 46, note 1) que dans le manuscrit B *« toute la chronologie à partir de 840 se trouve dans la confusion ». « De 840 à 867, les années sont surévaluées de 1, de 868 à 874 de 1, de 876 à 887, suite à l'omission de 875, sous-évaluées de 2. »*

4) Dans les nécrologies (livres des morts dans lesquels les moines sont censés inscrire les dates de décès des occupants de leur propre monastère et souvent des monastères voisins), il règne une confusion de la chronologie qui n'est tout simplement plus à démontrer. Baumann résume les résultats de ses recherches sur les livres des morts des diocèses d'Augsbourg etc. dans le jugement accablant suivant :

> *« Pour nous, il serait particulièrement important que les noms des défunts soient réellement inscrits dans les registres mortuaires, sans exception, à la date de leur décès, mais malheureusement ce n'est pas toujours le cas ; nous trouvons au contraire ici des divergences importantes. Il est particulièrement fréquent que les noms soient inscrits un jour avant ou après le jour du décès, il n'est pas rare non plus qu'ils soient décalés d'une semaine, d'un mois, ce qui est dû à la négligence du scribe. En outre, on trouve également des inscriptions erronées qui semblent avoir été faites de manière tout à fait arbitraire. Par exemple, le nécrologe de Zwiefalten indique le 7 octobre comme jour de la mort de l'évêque Adelbero de Würzburg, celui de St. Blasien le 16 de ce mois... Le livre des morts de Diessen indique correctement le 8 février comme jour de la mort du duc Albert de Bavière-Munich, mais le nécrologe de Tierhaupten indique le 14 juin. Quant au roi Albert, assassiné le 1er mai 1308, le registre des morts de Weißenau le mentionne le 29 avril, celui de Meherau le 2 mai... Ces quelques exemples, auxquels on pourrait ajouter des centaines d'autres, suffiront à prouver qu'il faut se méfier des dates de décès indiquées dans les registres des morts. »*(55)

Pour se rendre compte de l'absurdité de ces dates, il faut se rappeler que l'inscription des dates de décès dans les nécrologies était censée servir à se souvenir des défunts dans la prière le jour de leur mort, ce qui n'était possible que si les dates de décès étaient correctement indiquées. Il va de soi qu'une inscription arbitraire des jours de décès s'accorde très mal avec un tel projet, et il est impossible que les moines médiévaux dotés de bon sens n'aient pas ressenti

l'absurdité d'une telle pratique. Le fait que les nécrologies soient falsifiées est également révélé par un défaut particulier que présentent tous les livres des morts : les années de décès des défunts ne sont presque jamais indiquées. Ce n'est que de temps en temps que l'année de décès est indiquée à côté du jour. Sage précaution des faussaires ! On peut à peine imaginer le chaos chronologique qui aurait dû se produire s'il avait fallu ajouter une année à chaque date de décès d'une personne défunte.

5) *« En 1473 »* – donc à l'époque de la Renaissance ! – *« le père Hirz a fabriqué un nouveau livre des morts à partir de deux nécrologies du monastère de Diessen am Ammersee, en extrayant arbitrairement certains noms des deux modèles. Ce faisant, il n'a rien fait pour conserver le jour exact du décès, car il place les noms empruntés aux modèles de manière tout à fait arbitraire, un ou plusieurs jours trop tôt, ou trop tard ».*[56] Ce bon P. Hirz, qui s'y connaît presque aussi bien en datation élastique, lapidaire et occultante qu'un rédacteur de chartes ou de chroniques du VIII[e] ou du XII[e] siècle, devra probablement être déclaré psychopathe par nos historiens !

6) La confusion chronologique dans les Catalogues des papes (c'est-à-dire les listes des papes indiquant la durée de leur règne, la date et l'année de leur mort et des informations sur leur vie). Il est tout à fait superflu pour notre propos d'aborder tous les répertoires et vies de papes existants en énumérant en long et en large leurs prétendus auteurs, l'époque supposée de leur création et les liens de parenté entre eux ; car où que l'on saisisse cette matière, on tient la preuve que les fabulistes de l'histoire du Moyen-Âge tardif étaient ici aussi à l'œuvre de manière approfondie.

a) J'examine d'abord le *Catalogus Canonianus* et le *Catalogus Felicianus* des papes romains. Ces deux catalogues, que l'on désignera par K pour le premier et F pour le second, sont reconnus par la recherche la plus récente[57] comme des extraits ou des dérivés de la grande histoire des papes bien connue, le *Liber pontificalis* (C). Mais K de même que F ne sont pas basés sur le *Liber pontificalis* tel qu'il nous est parvenu, mais il faut supposer comme « modèle commun » pour K et F une adaptation plus ancienne « perdue » de l'*Histoire des papes* (Cx). On connaît trois manuscrits de F et deux manuscrits de K, mais

curieusement, le manuscrit original de F et celui de K sont tous deux perdus ! Dans ce cas également, nous pouvons donc comptabiliser les originaux et un modèle commun comme « perdus ». Parmi les trois copies conservées du *Felicianus*, c'est maintenant la copie no 1 qui nous intéresse, car dans ce manuscrit *« les chiffres sont très souvent, voire presque régulièrement, inférieurs de 1 à ceux que donnent les autres manuscrits »*. Mais l'auteur de « l'original perdu » de *Catalogus Felicianus* a également introduit de nombreuses erreurs dans le texte, l'a souvent modifié arbitrairement ou y a ajouté de petits éléments *« parce que, semble-t-il, il ne comprenait pas son modèle ou voulait le rendre plus clair »*. L'auteur de l'original « perdu » du *Catalogus Cononianus* s'est comporté de manière encore plus autoritaire avec son modèle (Cx). *« K a agi avec une plus grande liberté (que F) vis-à-vis de son texte ; les chiffres de la durée du pontificat sont pourtant presque constamment modifiés »*.

b) Dans la fameuse *Cronica Tiburtina*, une compilation chronologique, prétendument écrite vers 1240, on trouve, outre une liste des empereurs, une liste des papes. Selon Holder-Egger[(58)], cette *Tiburtina* représente en partie un pur extrait d'une autre chronique, la *Tivoleser*. Sa disposition est la suivante : chaque page est divisée en quatre colonnes ; dans la première colonne figurent toutes les années d'incarnation de 1 à 1242 ; dans la deuxième colonne, on trouve les chiffres d'indiction correspondant aux années d'incarnation ; dans la troisième colonne, les papes ; dans la quatrième colonne, les empereurs. Selon Holder-Egger, dans la *Cronica Tiburtina*, *« la chronologie est complètement confuse. De tous les papes, seuls huit sont mentionnés à l'année qui leur était attribuée selon la chronique de Tivoli (le modèle). La plupart du temps, ils ne sont décalés que de quelques années plus souvent vers le bas, plus rarement vers le haut, mais on trouve aussi des différences allant jusqu'à 25 ans. Ces décalages s'expliquent uniquement par le fait que le scribe du manuscrit mère de Tiburtina a d'abord écrit les colonnes de chiffres sur chaque page, puis le texte de la colonne des papes, ne laissant souvent pas en blanc les lignes d'années suffisantes pour le nombre d'années de pontificat ou les dépassant, sans tenir compte de l'année initiale des papes dans son modèle. Il lui était facile, après tant d'égarements, de retrouver l'année exacte, si, malgré tout, il prêtait plus d'attention à l'original »*. Le chroniqueur et copiste que nous décrit ici Holder-Egger devait être un véritable spécimen d'idiot ! Sans réfléchir

et inattentif jusqu'à l'excès, il barbouille son modèle, et c'est un évènement rare chez lui lorsqu'il fait preuve d'assez d'énergie pour regarder attentivement son modèle ! C'est justement parce que chez lui, ainsi qu'il ressort de la structure de son œuvre, la chronologie devait être la chose principale, c'est pourquoi il n'attache pas la moindre importance à l'exactitude de la chronologie !!... C'est pourquoi il ne s'aperçoit jamais de ses incroyables erreurs ! Ou alors il est trop paresseux pour corriger ses erreurs ! Il va de soi que *« la chronologie de la chronique de l'empereur est elle aussi complètement perturbée ». « Cela vient du fait »*, estime Holder-Egger, *« qu'un scribe n'a plus du tout tenu compte du fait que chaque empereur avait lui aussi des dates et une année de début déterminées, car elles étaient plus éloignées de la colonne des années [...] Il est plus difficile d'expliquer le fait que dans Tiburtina, l'ordre correct des papes, notamment de Léon II à Jean XII, est confondu à plusieurs endroits, et que dans la colonne des empereurs, Frédéric I^er^ est placé avant Conrad III ».* Commentaire superflu ! –

c) La *Cronica S. Mariae* de Ferraria contient également un catalogue des papes. B. Schmeidler (59) rend compte de ce catalogue des papes comme suit :

> *« Bien sûr, les passages du texte présentent des divergences non négligeables par rapport aux parallèles connus jusqu'à présent ; les chiffres suivent tour à tour différents catalogues. Ce qui frappe d'abord dans les chiffres des papes, c'est qu'ils ne contiennent presque jamais d'indications de jours, plus souvent non plus d'indications de mois ; en revanche, les chiffres des années ou des mois sont souvent supérieurs d'une unité à ce qui correspond à la réalité ou aux indications des catalogues connexes... Impossible d'expliquer Calixt II avec Annos VI, Menses VIII, alors que la plupart des catalogues indiquent Annos V, Menses X, Dies XIII... ».* –

d) Nous sommes directement confrontés à l'action universelle de falsification de l'histoire lorsque nous entendons que différents catalogues de papes citent des papes que même la recherche historique doit déclarer « fabuleux ». Ainsi, par exemple, le fantaisiste Martin von Troppau, le même qui développa une activité publicitaire si fructueuse pour la papesse Jeanne, a cité dans sa chronique *« les fabuleux papes Donus II entre Benoît VI et Boniface VII et Jean XV entre Jean XIV et XVI ».*(60) Ces papes fabuleux, Martin les a mis en accord,

entre autres, avec la liste des papes qui aurait été établie à la fin du XII[e] siècle par l'eunuque pontifical Cencius – le futur pape Honorius III.

À la question de savoir comment l'énorme confusion chronologique et même des papes fabuleux ont pu s'introduire dans les catalogues des papes, la recherche historique commence naturellement par expliquer que ces défauts sont en grande partie imputables aux copistes, qui n'ont pas fait preuve du soin et de l'exactitude nécessaires dans leur travail. L'inconscience classique des scribes médiévaux ! D'autre part, la cause de la confusion dans la chronologie des papes résiderait dans le fait que la Curie aurait négligé pendant presque tout le Moyen-Âge de consigner officiellement les évènements de la cour pontificale. Exceptionnellement, un employé de la Curie ou un ecclésiastique de Rome aurait noté la date de la mort d'un pape, mais la chancellerie pontificale ou la Curie en général n'aurait pas pris l'initiative de consigner par écrit de telles dates et de tels évènements. Ce « fait » ne peut que déconcerter. Dans presque chaque monastère, on tenait un nécrologe ; à Rome, à la cour papale, on y voyait un effort inutile ! Alors qu'à Auxerre, par exemple, *« aussitôt après la mort d'un évêque, les principaux évènements de son histoire étaient consignés par écrit »*[(61)], à Rome, curieusement, on ne s'est pas rendu compte des dégâts causés par une confusion chaotique dans la chronologie et l'histoire des papes ! Les choses les plus insignifiantes et secondaires, les plus stupides et les plus anecdotiques ont été transmises au Moyen-Âge – en supposant que la tradition écrite soit historique – noir sur blanc à la postérité, les évènements principaux des siècles médiévaux, les dates dans l'histoire des papes, comme d'ailleurs des empereurs et des rois, n'étaient pas dignes d'être consignées consciencieusement, c'est-à-dire en un lieu officiel ! Il est pourtant *« connu que, depuis les temps les plus reculés, le nom de chaque pape figure dans les diptyques ou dans le canon de la messe »* et que, selon un ordre du pape Hadrien II de 868, *« le nom de son prédécesseur Nicolas I[er] devait être mentionné à la messe dans les églises et inscrit à cet effet dans les sacramentaires ou dans des diptyques séparés ».*[(62)] – c'est-à-dire que dans les églises, on devait au moins savoir qui détenait la plus haute dignité ecclésiastique, mais à Rome, on n'a pas jugé nécessaire de noter

officiellement les dates de décès d'un pape défunt. On laissait donc à l'initiative d'un pensionnaire de monastère en Allemagne ou en France le soin de noter l'évènement connu, avec pour résultat que l'Allemand inscrivait la date du 7 mars, le Français celle du 12 mars ! Il semblerait presque qu'à Rome, on ait eu peur d'un enregistrement officiel des dates du pape ! Bien sûr, la solution de l'énigme réside dans le fait que les fabulistes historiques de la Renaissance ont sagement évité de livrer à l'œil critique de la postérité un document historique « officiel » avec des dates fixes de leur fausse histoire papale.

7) Les Annales du monastère autrichien de Melk sont exceptionnellement encore conservées dans leur « version originale » ; on ne peut donc pas mettre les incohérences de ces Annales sur le compte d'un copiste qui aurait travaillé sans réfléchir. Redlich[63] résume ainsi ses recherches sur les Annales de Melk : *« L'annaliste n'a pas été très précis et n'a souvent inscrit les informations que bien plus tard. Cela explique* (?) *que, dès le début, la plus grande partie* (!) *de ce qui est raconté sur 1127 et 1128 appartient à l'année 1126 ».* Plus tard, selon l'écriture, plusieurs scribes se sont occupés des inscriptions, et tous ces scribes ont étrangement souffert d'une amnésie temporaire au vu du parchemin et de l'encre, car *« plus tard, pendant 13 ans, où de très nombreux scribes différents ont participé à l'écriture, tous les évènements ont été placés avec un an de retard, et cela continue à se produire souvent ».*

8) Ernst Sackur,[64] à propos des *Histoires de Rodulfus Glaber*, dont on dit qu'il aurait écrit vers 1045 : *« Une chose est extrêmement étrange : il place presque systématiquement les dates deux ans trop tard ».* La mort de Conrad II, par exemple, est mal placée en 1041. Il s'agissait pourtant d'évènements qui auraient eu lieu à l'époque où Glaber écrivait son œuvre ! Sackur pense avoir trouvé une explication à cette confusion chronologique. *« Cela ne peut évidemment pas être dû à une simple erreur d'écriture ; j'ose donc supposer que l'auteur, lorsqu'il a commencé à écrire en 1045, s'est fait un schéma dans lequel les dates étaient données par la différence à partir du moment de l'enregistrement, c'est-à-dire par exemple : il y a tant d'années, il s'est passé ceci et cela. Deux ans plus tard, fin 1046 ou début 1047, il aurait alors fait usage de ces notes, sans tenir compte, dans son inconscience* (sic !)*, du*

temps qui s'était écoulé entre-temps ». Je peux bien m'abstenir de faire d'autres remarques sur une aussi gigantesque absence de réflexion.

9) H. Steffen[65] à propos des Annuaires de Xanten : *« À partir de 854 et presque jusqu'à la fin des Annuaires de Xanten, on peut constater un décalage continu de la chronologie, dans lequel tous les évènements sont placés un à* (!) *deux ans trop tard... L'année 866, par exemple, nous montre avec quelle prudence il faut prendre les approches chronologiques. Nous y trouvons pêle-mêle des indications qui sont antidatées de deux ans pleins... finalement, un groupe de nouvelles qui appartiennent à l'année 865... ».*

10) Si nous citons encore le nécrologe de Tegernsee[66], c'est non seulement car nous y trouvons une fois de plus la « confirmation » de l'imbécillité épidémique des hommes cultivés du Moyen-Âge, mais aussi car nous pouvons à nouveau apporter une contribution au fait que les historiens spécialisés n'hésitent effectivement pas un instant à sauver « l'authenticité indubitable » d'une source en supposant la bêtise abyssale bien connue de ses auteurs.

Le nécrologe de Tegernsee nous est parvenu sous deux « traitements » : à côté du livre des morts proprement dit, des fragments de nécrologie ont été conservés, dont les inscriptions se rapportent aux mêmes évènements. Nous trouvons donc les mêmes dates de décès dans le nécrologe et dans les fragments ? Non, nous trouvons des dates différentes pour des décès identiques ! Écoutons : *« Il est en effet frappant de constater que les dates de décès de moines de Tegernsee sont parfois inscrites dans nos fragments un ou deux jours plus tard que dans le nécrologe de Tegernsee ».* Une drôle d'histoire ! Notre critique hésite donc à dire : *« Aurait-on donc tenu deux dates de décès différentes pour le même nom à Tegernsee ? Cela semble improbable ».* Pour nous, cela ne semble pas seulement improbable, mais carrément impossible ; ou alors les moines de Tegernsee devaient être des semi-idiots ou des bouffons. Effectivement, notre spécialiste est d'avis que les moines étaient effectivement frappés de débilité, car il nous propose l'explication suivante : *« Si la liste »*, argumente le critique, *« ne provient pas directement de Tegernsee, mais que l'on suppose »* (pourquoi ne pas le supposer ?) qu'elle *« provient d'Egern, alors les inscriptions tardives s'expliquent plus facilement. On a justement inscrit le jour où le messager a apporté la nouvelle de la*

mort ». Et cette « explication » satisfait maintenant pleinement l'esprit critique du spécialiste ! L'essentiel est atteint : les fragments sont « authentiques ».

Mais mettons-nous dans la situation supposée : un messager arrive de Tegernsee à Egern et annonce : hier (par exemple le 20 avril), l'abbé X est mort. Notre bouffon d'Egern prend sa plume et écrit sans réfléchir dans son nécrologue : l'abbé X est mort le 21 avril. Car aujourd'hui, c'était le 21 avril ! Et justement, le 21, il avait reçu la nouvelle que l'abbé était mort le 20 ! L'homme débile n'a pas ressenti qu'il écrivait des bêtises. Il n'a pas écrit de telles absurdités qu'une seule fois, non, il les a écrites plusieurs fois. Il pouvait se consoler en se disant que ses camarades ne faisaient pas mieux ailleurs. Le nécrologe de Zwiefalten, par exemple, mentionne le 7 octobre comme jour de la mort de l'évêque Adelbero de Würzburg, celui de St. Blasien le 16 octobre. D'autres moines ont même fait leurs « inscriptions erronées » « de manière tout à fait arbitraire » !

Chapitre 10

Tactique de falsification : la « comptabilité multiple »

Ce qu'il faut entendre par comptabilité double ou multiple dans le domaine de l'action universelle de falsification a déjà été évoqué à plusieurs reprises, à savoir : la confection de sources falsifiées (par ex. des chroniques) dans plusieurs « transmissions » différentes les unes des autres (= versions, adaptations, rédactions).

Nous devons à présent nous pencher sur le problème de la transmission des manuscrits. Jetons un coup d'œil à n'importe quelle chronique médiévale, par exemple à la *Vie de Charlemagne* d'Eginhard, et essayons de nous informer sur l'état des manuscrits (codices) de cette œuvre. Holder-Egger[67] nous apprend à ce sujet un fait dont nous prenons connaissance avec une grande satisfaction, car nous ne nous attendions pas à autre chose. Donc : le manuscrit original du IX^{e} siècle a été – bien entendu ! voir le chapitre 8 de ce cahier – perdu ! En revanche, il est curieux de constater que le manuscrit 510 dit de Vienne a été conservé du IX^{e} siècle, et plus précisément *« certainement avant ou vers le milieu du IX^{e} siècle »*, ainsi qu'un manuscrit de Montpellier datant des IX^{e}–X^{e} siècles et un autre manuscrit viennois de la bibliothèque impériale 473 datant de la fin du IX^{e} siècle. Les autres manuscrits conservés appartiennent à la période postérieure, jusqu'au XV^{e} siècle. Ainsi, plusieurs codices du IX^{e} siècle sont conservés, mais pas le manuscrit original ! Le « hasard » montre toujours sa préférence pour l'original !

Holder-Egger a réparti tous les manuscrits conservés en trois classes (A, B, C). Qu'en résulte-t-il ? Que trois copies de la copie perdue ont d'abord dû être faites, et que la classe d'écriture A doit provenir de la première copie, la classe B de la deuxième copie et la classe C de la troisième copie. Quelle surprise d'apprendre que ces trois copies ont également été perdues !

Quel est le rapport entre les 3 classes (A- B- C) ? Ici, comme partout ailleurs dans les chroniques médiévales, les classes divergent plus ou moins les unes des autres quant à leur contenu. On peut affirmer en règle générale que les manuscrits conservés de chaque chronique médiévale se contredisent sur de nombreux points. Le nombre, la masse et la gravité des contradictions varient bien sûr considérablement d'une chronique à l'autre, mais elles ne sont jamais totalement absentes. Voici par exemple ce que nous apprenons de telle source médiévale[68] : dans ce cas, les versions P, R et E ont été conservées, qui remontent bien sûr toutes les trois à une source originelle perdue. P et R ont maintenant *« le texte le plus complet, tandis que E a déjà omis certaines choses. Mais même dans P, il nous manque certaines choses que R et E nous ont transmises. R et E présentent tous deux les mêmes erreurs, qui peuvent être corrigées par P »*.

Nous sommes curieux de savoir comment les spécialistes expliquent le fait étrange que les sources narratives médiévales se contredisent souvent si violemment dans leurs manuscrits conservés. Avec leur méthode bien connue : la bêtise comme explication la plus fiable ! De l'avis des spécialistes, soit l'auteur était déjà un idiot, au point de mettre au monde dès le départ différentes « versions » contradictoires de son œuvre, soit les méchants copistes ont fabriqué des trucs stupides. Les copistes négligents peuvent certes commettre toutes sortes d'erreurs ; mais il s'avère toujours – et nous en donnerons des exemples intéressants dans le troisième fascicule – que ces prétendues erreurs de copistes sont justement d'une nature telle qu'on ne peut pas les expliquer en supposant qu'il s'agit justement d'une erreur de copiste ! Ou alors, le scribe aurait été une fois de plus le semi-idiot que nous avons déjà eu si bien et si souvent le plaisir de connaître.

Heureusement, il existe un critère absolument sûr permettant de déterminer si une chronique médiévale est née de manière naturelle ou artificielle, c'est-à-dire si elle est intacte et authentique ou si elle est issue de la grande centrale de falsification : il s'agit du fait de la statistique des pertes, qui indique si, parmi les chroniques en question, X et x, c'est-à-dire le manuscrit original et le soi-disant « modèle

commun », ont été perdus. Si, par « hasard », l'original et un (ou plusieurs) modèle(s) commun(s) d'une source narrative médiévale quelconque ont été perdus, les manuscrits conservés sont des faux ou des falsifiés, en tout cas ils ne sont pas passés intacts par la centrale de la coopérative des faussaires.

De ce point de vue, l'explication des contradictions entre les manuscrits d'une même chronique découle de la nature du caractère de faux :

Très souvent, la deuxième ou la troisième version est une édition « améliorée », forgée au cours de l'action, d'un ouvrage raté, comme il est apparu aux faussaires, qui ne pouvait plus être retiré complètement pour la simple raison qu'il était déjà trop solidement ancré dans le reste de la masse des falsifications. Le procédé habituel de fabrication des fausses chroniques consistait à réaliser dès le départ deux ou plusieurs adaptations afin de pouvoir laisser certains évènements et noms chronologiquement en suspens, parce qu'il s'avérait impossible de procéder à des déterminations claires – tout comme c'était le cas dans la tradition documentaire. Les différents manuscrits (classes de manuscrits) d'une œuvre fabriquée ne devaient donc pas seulement se compléter (« corriger ») les uns les autres, mais aussi se contredire délibérément sur certaines données.

Nous pouvons même déterminer a priori à quel moment la contradiction entre les chroniques médiévales doit être particulièrement fréquente et flagrante, c'est-à-dire dans quels passages les différents manuscrits d'une source doivent présenter des contradictions particulièrement fréquentes. C'est-à-dire chaque fois que l'auteur présumé rapporte des évènements de son époque ou des choses dont il prétend avoir été le témoin oculaire ! Si ce moment survient, l'auteur prudent se réfugie régulièrement dans la double comptabilité de ses évènements « vécus » – l'auteur présumé étant bien entendu la corporation des faussaires du Moyen-Âge tardif.

Cette tactique de la comptabilité multiple peut être illustrée par deux exemples :

1. La chronique du dénommé Fredegar.

Nos explications sur l'œuvre historique attribuée à Fredegar, prétendument écrite au VII[e] siècle, se fondent sur les recherches du frère Krusch publiées dans les *Nouvelles Archives*[(69)]. La découverte de la tradition manuscrite de cette œuvre est intéressante ; il s'avère en effet qu'ici aussi, la statistique des pertes présente un original perdu et un modèle commun perdu.

Krusch distingue les manuscrits (classes de manuscrits) 1, 2, 3, 4 et 5. Parmi ceux-ci, *« 2, 3, 4, 5 forment une seule grande classe, à laquelle s'oppose 1 comme un manuscrit totalement indépendant de celle-ci... Les manuscrits 2, 3, 4, 5 ont en commun un grand nombre de corruptions : ils insèrent (dans le texte du manuscrit 1) des mots, en omettent d'autres à la place, ont les mêmes remaniements, etc. Dans le manuscrit 1, on lit tout à fait correctement et en substance 'Tracia ucusque regnata in provincia Romana redigetur'. Mais les manuscrits 2, 3 et 4 corrompent 'Graeciacus, qui regnat' (manuscrit 2), 'Graciagus, qui regnat' (3), 'Gracia neus' et 'Graciacus, qui regnat' (en 4b2 et 4c2) [...] et transforment ainsi le pays en un royaume renommé ».* Les copistes de 2, 3 et 4 ont donc agi de manière très irréfléchie et en même temps très réfléchie ! *« Cette circonstance »*, poursuit Krusch, *« prouve que les manuscrits mentionnés (2, 3, 4) proviennent d'un codex originel (perdu) (x) qui était de loin plus défectueux que l'autre tradition manuscrite qui nous est parvenue en 1 ».* D'après cela, le non-sens aurait donc déjà figuré dans le modèle commun perdu (x) ; mais comment le copiste de « x » a-t-il pu lire le roi fabuleux dans le manuscrit qu'il avait sous les yeux ? Et pourquoi ce « x » a-t-il écrit le nom qu'il pensait avoir lu en hiéroglyphes si mystérieux que chacun des copistes de 2, 3, 4 a épelé le nom d'un autre roi ? Krusch poursuit ensuite son enquête pour savoir si le modèle commun perdu x est peut-être une copie de 1, ou si les deux manuscrits (1 et x) remontent indépendamment l'un de l'autre au codex original perdu (X) de Fredegar. Bizarrement, Krusch doit laisser cette question en suspens, car d'une part, tout plaiderait pour que « 1 » et « x » soient tous deux copiés à partir de « X » – le copiste de « 1 » lisant donc sans peine et de manière impeccable ce qu'il faut à l'endroit de l'accident « Tracia... » – et d'autre part, « x », s'il n'est pas directement tiré de

« 1 » – car alors x aurait pu lire correctement « Tracia... » dans « 1 » ! –, mais d'un manuscrit intermédiaire (bien sûr également perdu) (1 y), auquel cas « 1 y » serait le coupable qui aurait transformé le pays en « 1 » en un royaume renommé !

En supposant que la chronique a été rédigée par un seul auteur, toute une série de contradictions et de violations restent inexplicables. Krusch a ensuite enseigné la genèse par à-coups de l'œuvre, qui selon lui doit être divisée en trois parties. Le véritable Fredegar prit un ouvrage plus ancien et *« y ajouta un extrait des premiers livres de Grégoire de Tours, non sans y mêler toutes sortes de fables, notamment sur l'antériorité des Francs : produits d'une érudition puérile et d'une invention hardie, totalement étrangers à la véritable légende »*.[70] D'ailleurs, malgré un prologue affirmant *« poursuivre plus assidûment la vérité »*, l'imagination de notre Fredegar s'emballe à tout bout de champ. Ainsi, il nous apprend qu'un poète, « Virgilius » (!) a écrit sur les rois francs (!) ![71] Une autre fois, il fait du roi troyen Priam un nom de peuple (Priami !), qui *« lui semble être synonyme de Rodii »*.[72] Un autre éditeur a ensuite ajouté d'autres ingrédients après Krusch, mais il a malheureusement eu le malheur de ne pas placer correctement les évènements qu'il a insérés dans l'ordre chronologique, puisque, par exemple, se succèdent des évènements des années 640, 642, 641 [dans cet ordre] ; des évènements de l'année 602 et 616 sont placés en 623.[73] Comme on le voit, même si l'on admet que la chronique a été écrite par à-coups, il reste encore suffisamment d'incohérences et d'indications frappantes pour donner du fil à retordre aux historiens. Dans la plupart des manuscrits, la chronique est accompagnée de suites ; l'auteur de la première partie des suites a donné un extrait des *Gesta Francorum*, mais témoigne ce faisant *« d'une totale indifférence aux indications chronologiques »* de son modèle.[74] Plus tard, l'auteur *a « inventé des campagnes de toutes pièces »*.[75] Il est curieux de constater à quel point Fredegar et ses camarades ressemblent à s'y méprendre à leurs « collègues » ultérieurs, les fabulistes de l'histoire, eux aussi si prompts à affirmer leur amour de la vérité.

2. L'énigme de la transmission des décisions de Tribur.

La transmission des décisions du synode de Tribur, qui se serait tenu en mai 895, constitue une pierre d'achoppement pour la recherche historique : elle nous intéresse en tant qu'exemple type de la méthode de travail des fabulistes de l'histoire. Les faits sont les suivants : les décisions officielles de ce *synode « nous sont parvenues sous la forme de deux groupes de canons qui diffèrent par leur forme et, en partie, par leur contenu ». « Le premier groupe est formé par le recueil appelé* Vulgate*, qui, signé par 22 évêques, se caractérise par un traitement détaillé de la matière. L'autre groupe est conservé dans la collection des* Canons de Regino *; il se distingue de la* Vulgate *par la brièveté de la forme et offre en outre quelques chapitres qui ne se trouvent pas dans la* Vulgate *».*(76) En somme, deux groupes de décisions bien distincts se présentent comme les résultats authentiques des négociations du synode de Tribur. Bien entendu, ces deux groupes ne peuvent pas être authentiques, c'est-à-dire officiellement proclamés, l'un d'eux doit nécessairement être falsifié. L'hypothèse « médiatrice » de Seckel(77), selon laquelle un groupe serait officiel, l'autre semi-officiel, et donc que les deux groupes représenteraient des décisions « authentiques », est contredite par la simple transcription. Comment cherche-t-on à interpréter l'apparition frappante des deux groupes de transmission contradictoires ? *« Deux points de vue très différents s'opposent. On a cru trouver la solution de l'énigme soit en déclarant authentiques les canons plus courts de* Regino*, alors que la* Vulgate *n'était qu'un dossier préparatoire, la prima actio des délibérations synodales ; soit en vantant l'authenticité de la* Vulgate *et en déniant aux résolutions plus courtes (de* Regino*) la qualité de canons de Tribur ».*(78)

a) La *Vulgate* devrait être « la » véritable pièce officielle du dossier sur les décisions de Tribur, car cette version est *« une pièce du dossier, présentée sous une forme détaillée, munie de la signature des évêques présents ».*(79) Krause souligne à juste titre que même les signatures des évêques n'auraient pu avoir pour but que de confirmer et d'affirmer les décisions signées du concile *« en tant que statuts et normes valables durablement ».*(80) *« Si la* Vulgate *n'était que la prima actio des négociations synodales ou un projet, ou quel que soit le nom qu'on lui donne, on devrait supposer qu'au moment où les évêques ont signé les chapitres solennellement*

proclamés, ils étaient déjà convaincus de leur caducité et de leur inutilité ». – Ainsi, la *Vulgate* donne les décisions synodales authentiques et officielles ? Mais comment s'explique alors l'absence dans la *Vulgate* officielle de plusieurs décisions, et non des moindres, *« qui, vu la tendance du synode, devaient justement avoir une grande valeur pour les évêques »* ?[81]

b) Regino a prétendument réalisé son œuvre avec le groupe de canons de Tribur qu'il a transmis *« sur ordre de Radbod de Trèves et l'a dédiée à Hatto de Mayence »*. Les deux évêques avaient assisté au concile de Tribur et étaient donc parfaitement informés des décisions qui y avaient été prises. Il était impossible que Regino fasse passer à ces chefs d'église des phrases pour des décisions de négociation de Tribur qui ne l'étaient pas, d'autant plus qu'il aurait réalisé son recueil de canons peu après le synode. *« Il aurait fallu une incroyable naïveté ou un culot encore plus incroyable pour que Regino, dans son recueil compilé sur ordre de Radbod, intègre comme triburiens des canons qui ne l'étaient en aucun cas, et pour qu'il dédie les ouvrages à Hatto en déclarant expressément que ce dernier possédait de toute façon tous les canons dans sa bibliothèque et les connaissait depuis longtemps en vertu de son érudition ».*[82] – C'est donc Regino qui apporte les « vraies décisions officielles » de Tribur ? La recherche tourne en rond comme un aveugle, incapable de trouver une issue à ce dilemme. La grande énigme a tellement absorbé l'attention générale que les petites « incohérences » ou les « oublis » ne peuvent évidemment plus retenir l'attention. Dans notre sujet, les oublis concernent par exemple l'indication du nombre d'évêques ayant participé au synode. Écoutons Krause à ce sujet : *« Le nombre des participants varie, comme on le sait, si l'on fait abstraction des 27 évêques des* Annales de Fulda*, entre 22 de la* Vulgate *et 26 indiqués par Regino dans sa Chronique ».*[83] Est-ce que 22 était le nombre « semi-officiel » et 26 le nombre « officiel » de participants ? Et d'où les habitants de Fulda ont-ils pu tirer leur science de la présence de 27 évêques ? – *Summa Summarum* : les prétendues résolutions de Tribur dans leurs deux versions – double comptabilité ! – sont issues de l'atelier des historio-fabulistes.

Or, dès le début du chapitre, les spécialistes sont sur le pied de guerre pour me lancer des « objections destructrices ». Comment les

chroniques médiévales, m'entends-je dire, peuvent-elles avoir été fabriquées dans une centrale de faussaires du Moyen-Âge tardif, alors qu'il ressort du matériau (parchemin) et des particularités du caractère de l'écriture que ces sources historiques proviennent des siècles les plus divers de cette époque ?? Je réponds à cela : si, premièrement, toutes les choses avaient été aussi simples pour la corporation des faussaires que la fabrication de parchemin et de papier « antiques », celle-ci aurait été un jeu d'enfant. Et deuxièmement, ce que l'on appelle le développement de l'écriture médiévale (latine), son ornementation frappante et toujours changeante des lettres, est en réalité une machination artificielle de la corporation des faussaires. En bref, l'écriture médiévale est un produit de l'imagination. C'est précisément ce caractère artificiel qui explique les difficultés que les faussaires de documents soi-disant « pratiques » ont toujours rencontrées avec leurs « vrais » modèles d'écriture ! L'évolution de l'écriture médiévale est elle aussi un produit artificiel, une branche de l'action universelle. Je prie Messieurs les paléographes d'aborder sous cet angle l'énigme de la minuscule carolingienne, tombée du ciel. Je donnerai plus de détails à ce sujet plus tard ; je tiens à préciser que le fait que les Germains « barbares » n'aient inventé leurs caractères (runes) que si tard est lié au caractère artificiel du développement de l'écriture latine au Moyen-Âge. Dans tout le domaine de l'écriture aussi, les mains des faussaires ont prévalu !

NOTES

Abréviations :

MIöG – *Mitteilungen des Instituts für österreichische Geschichtsforschung* (Communications de l'Institut de recherche historique autrichien).

NA – *Neues Archiv der Gesellschaft für ältere deutsche Geschichtskunde* (Nouvelles archives de la Société pour l'étude de l'histoire allemande ancienne).

1. L. Traube, *Vorlesungen und Abhandlungen* I, p. 31.
2. R. Thommen, *Diplomatik* (in Meisters *Grundriß der Geschichtswissenschaft* I, p. 165).

3. E. Bernheim, *Historische Methode*, 1889, p. 116.
4. Bernheim, op. cit., p. 117.
5. H. Bresslau, *Urkundenlehre*, tome 2, 1915, p. 309
6. H. Bresslau, op. cit.
7. H. Bresslau, op. cit., p. 310.
8. W. Erben in *MIöG* vol. XIII, p. 550
9. Erben, op. cit. p. 549.
10. H. Bresslau, op. cit., p. 310.
11. K. Uhlirz in *MIöG*, vol. III, p. 194, note.
12. Cf. S. Löwenfeld in *NA*, vol. XVI, p. 195.
13. H. Zatschek, *Studien zur mittelalterlichen Urkundenlehre* ; 1929 ; p. 8 sq.
14. E. Sthamer, *Ein Beitrag zur Lehre von den mittelalterlichen Urkunden* (in den *Sitzungsberichten der Preußischen Akademie der Wissenschaften*, 1927 ; p. 250 sq.).
15. E. Sthamer, op. cit., p. 250.
16. E. Sthamer, op. cit., p. 251.
17. E. Sthamer, op. cit., p. 253.
18. E. Sthamer, op. cit., p. 259.
19. E. Sthamer, op. cit., p. 260.
20. H. Zatschek, *Studien zur mittelalterlichen Urkundenlehre*, 1929, p. 21.
21. *Archiv für Urkundenforschung*, vol. X, p. 161.
22. Sur le notaire GB, voir encore *NA*, tome XXVI, p. 413 sqq.
23. H. Bresslau, op. cit., p. 443.
24. Voir R. Thommen, *Diplomatik*, p. 157.
25. *Historische Zeitschrift*, 1883, p. 296.
26. B. Bretholz, *Lateinische Paläographie*, p. 99.
27. D'après la traduction d'O. Abel, *Kaiser Karls Leben* d'Einhard.
28. Voir Abel-Simson, *Jahrbücher unter Karl dem Großen*, p. 21.
29. *Archiv für Urkundenforschung*, IV, p. 228.
30. v. Wegele, *Geschichte der deutschen Historiographie*, 1885, p. 41.
31. *Historische Zeitschrift*, 1882, p. 414.
32. K. Brandi, *La Renaissance à Florence et à Rome*, 1913.
33. O. Lorenz, *Geschichtswissenschaft* II, p. 300.
34. Cf. *NA*, vol. XXVIII, p. 262.
35. *Archiv für Urkundenforschung*, vol. V, p. 190.

36. *Historische Zeitschrift*, année 1883, p. 267.
37. Voir *Archiv d. Gesellschaft für deutsche Geschichtskunde*, vol. VI, p.587.
38. *NA*, vol. XIV, p. 301 sq.
39. *NA*, vol. XII, p. 156.
40. *NA*, vol. XXXVIII, p. 454.
41. *NA*, vol.XV, p. 317.
42. L. Weiland, *Archives*, vol. XII, p. 2 sq.
43. L. Weiland, op. cit., p. 17.
44. L. Weiland, op. cit., p. 9.
45. E. Schröder in *Göttingesche gelehrte Nachrichten*, 1899, p. 59.
46. Tiré de Bernheim, *Lehrbuch der Historischen Methode*, p.305.
47. *NA*, vol. XXXIV, p. 49.
48. *NA*, vol. XVII, p. 58.
49. *NA*, vol. XIX, p. 297 sq.
50. H. Zatschek, *Studien zur mittelalterlichen Urkundenlehre*, 1929, p.116.
51. *A*, vol. XLVIII, p. 117 sqq.
52. op. cit. p. 132.
53. *NA*, vol. XXXIV, p.17 sq. 54 op. cit., p. 30.
55. op. cit., p. 46, note 1.
56. *NA*, vol. XIII, p. 419.
57. *NA*, vol. VII, p. 39.
58. *NA*, vol. IX, p. 460.
59. *NA*, vol. XXVI, p. 484 sqq.
60. *NA*, vol. XXXI, p. 26.
61. *Archives*, vol. XII, p. 14.
62. *NA*, vol. XIV, p. 407.
63. *NA*, vol. XIX, p. 67 sq.
64. *MIöG*, vol. III, p. 500.
65. *NA*, vol. XIV, p. 379.
66. *NA*, vol. XIV, p. 99.
67. *NA*, vol. XIVII, p. 499.
68. *NA*, vol. XXXVII, "Zur Überlieferung von Einhard's *Vita Karoli Magni*."
69. *MIöG*, vol.-s. 6, p. 202.
70. *NA*, vol. VII, p. 326 sq.
71. Wattenbach, *Geschichtsquellen*, tome I (5e éd.), p. 101.

72. Krusch, NA, tome VII, p. 441.
73. Krusch, op. cit., p. 465.
74. Krusch, op. cit., p. 634.
75. Krusch, op. cit., p. 496.
76. Krusch, op. cit., p. 513.
77. Krause in *NA*, vol. XVII, p. 51 sq.
78. Seckel *NA*, vol. XVIII, p. 367 sq.
79. *NA*, vol. XVIII, p. 379.
80. Krause, op. cit., p. 65.
81. Krause, op. cit., p. 71.
82. *NA*, vol. XVIII, p. 414.
83. Krause, op. cit., p. 72, note 1.

FASCICULE 3

Rome à l'origine de l'opération de falsification

Transmission

La recherche des sources historiques a été jusqu'à aujourd'hui une science secrète des plus surprenantes : ce n'est pas seulement le profane stupide qui s'est vu refuser l'accès à ses rouages avec l'avertissement classique : les études sur la recherche des sources ne sont pas des lectures pour le profane cultivé ! Non, ce qui est pire, c'est que le bon sens a dû accepter que les chercheurs de sources lui laissent la chaise devant la porte. Aujourd'hui, l'esprit scientifique des critiques des sources s'est tellement endurci qu'ils peuvent proclamer sans crainte que la plus fiable de toutes les explications est et reste la bêtise des hommes du Moyen-Âge, pour autant qu'ils aient été des rédacteurs de documents et de chroniques.

Mais comment est-il possible que la recherche des sources se soit laissée entraîner dans cette impasse ? C'est à ce destin qu'elle devait être vouée – irrémédiablement, par nécessité naturelle ; et cela pour la simple raison que son action était et est encore déterminée par l'unique et puissant instinct de sauver ce qui peut l'être des sources historiques authentiques. Puisque la méthode du bon sens ne permet plus aujourd'hui de prouver l'authenticité de la transmission, mais que l'authenticité de l'histoire (médiévale) doit être maintenue avec une angoisse permanente – du moins par les spécialistes –, toute méthode qui semble garantir à nouveau cette authenticité est la bienvenue, même si c'est la méthode du nonsense.

> *« Alors que nous nous promenions dans les allées ombragées du parc, le maître attira l'attention de son guide, un naturaliste érudit, sur un globe de verre placé au sommet d'une colonne, qui était étrangement froid au toucher en haut et*

chaud en bas. Le naturaliste lui fit un exposé explicatif sur la réfraction des rayons. Lorsqu'il eut terminé, Wagner aurait dit en riant : 'Mauvaise pioche, Herr Docteur ! J'ai simplement retourné la sphère, de sorte que le côté chauffé par le soleil se trouvait en bas !' »[1]

Les chercheurs de sources se tiennent eux aussi devant la grande sphère historique médiévale et expliquent et interprètent tout ce qu'ils peuvent, tiennent des conférences élaborées sur la réfraction psychique de la raison chez les rédacteurs de documents médiévaux – et ne remarquent même pas que cette sphère est également tournée, que l'histoire médiévale, telle qu'elle est présentée, n'offre pas non plus une réalité historique intacte, mais présente un produit artificiel de la coopérative des faussaires.

Dans ce fascicule 3, l'accent est mis sur la grande opération de contrefaçon elle-même ; des éclaircissements sont donnés sur la centrale des falsificateurs, sur le calendrier et sur les auteurs de l'opération de contrefaçon universelle.

Chapitre 1

Énigmes de l'histoire royale franque

Dans ce chapitre, nous ne nous pencherons pas sur des sources médiévales isolées afin de démontrer leur inauthenticité, mais nous mettrons en parallèle différentes sources apparemment indépendantes les unes des autres afin de les observer d'un point de vue totalement différent. Nous voulons montrer, à l'aide d'un exemple de « comptabilité multiple », comment la corporation des faussaires a tenté de colmater après coup des brèches irrémédiables dans le domaine de l'histoire royale franque. Nos échantillons apporteront la preuve que l'histoire des rois francs est nécessairement falsifiée sur des points importants, et ce au point que les rois francs sont des personnages fictifs.

I – Les privilèges de Benoît III et de Nicolas I^er^ pour Corbie (Jaffé – Wattenbach 263). Je m'associe aux explications de K. Voigt qui, dans les *Mitteilungen des Instituts für österreichische Geschichtsforschung*, s'est penché sur les curiosités de ces deux diplômes pontificaux.(2)

Le premier document pour Corbie, un acte sur papyrus du pape Benoît III, est daté du 7 octobre 855, et ce selon les années de règne de l'empereur Lothaire I^er^. Cette datation selon Lothaire I^er^ est la première bizarrerie de l'acte, car à la date indiquée (7 octobre), Lothaire I^er^ ne régnait plus du tout ; il avait abdiqué, était entré le 23 septembre au monastère de Prüm et il était mort le 29 septembre. *« Si malgré cela, la chancellerie pontificale datait encore le 7 octobre de ses années de règne, il faut supposer qu'à cette époque, ni son abdication ni sa mort n'étaient connues à Rome ».*(3) On ne peut pour l'instant rien objecter à cette hypothèse. Or, le document nous apprend ce qui suit : l'abbé Odo de Corbie, par l'intermédiaire d'un abbé Anselme, aurait fait des démarches auprès du pape en vue d'obtenir certains privilèges. Il est en outre mentionné que deux souverains sont intervenus auprès du pape en faveur du monastère, et comme l'explique Voigt, il ne peut s'agir que de Lothaire I^er^ et de Louis II. Si nous poursuivons notre lecture, nous trouvons des exhortations adressées aux deux souverains Lothaire et Louis – à respecter les biens du monastère de Corbie et le droit d'élection durant leur règne –, mais l'adresse apparaît cette fois-ci dans une étrange claustration, d'où il ressort que le scribe n'a plus en vue, dans son adresse, non pas Louis II comme auparavant Lothaire I^er^, mais Lothaire II ! *« Ce n'est qu'à deux frères que s'applique l'exhortation à agir comme 'memorabiles augusti genitor et avus eorum', et lorsqu'il est dit que le père et le grand-père de Lothaire et de Louis ont attesté le droit d'élection du monastère, nous trouvons cela confirmé par l'acte original de Louis le Pieux et de Lothaire ».*(4) Si le pape exhorte donc Lothaire II et Louis II à maintenir pendant leur règne (*suis temporibus*) le droit d'élection à l'exemple de leurs prédécesseurs, une telle exhortation ne peut avoir de sens que si l'on était informé à Rome de la mort de Lothaire I^er^ ou du moins si l'abdication était connue à Rome ! Or, cette hypothèse est en contradiction flagrante avec la datation, dont il ressort qu'à Rome, le 7 octobre, on n'avait connaissance ni de l'abdication ni de la mort de Lothaire I^er^ ! Voigt considère le

document comme authentique, ce qui signifie que nous avons rencontré le semi-idiot déjà bien connu des chancelleries des rois allemands dans la chancellerie pontificale ! Comme nous, non-diplomatistes, qui sommes également doués d'intelligence, ne pouvons pas croire à ces semi-idiots des chancelleries médiévales, nous devons déclarer purement et simplement qu'un document présentant de telles contradictions est un faux. Mais nous ne sommes pas du tout convaincus lorsque Voigt indique comme solution de l'énigme qu'à Rome, on devait justement être au courant de l'intention de Lothaire d'abdiquer, car la plus grande énigme de cet étrange document reste à venir.

Le plus frappant réside dans ce que le document ne mentionne pas. *« Le fait que le pape adresse à Lothaire II et à Louis II sa mise en garde de ne pas imposer d'abbé au monastère de Corbie, mais de respecter le droit d'élection, est extrêmement déconcertant. En effet, ces deux souverains n'entraient pratiquement pas en ligne de compte pour intervenir dans le droit d'élection des moines de Corbie, mais Charles le Chauve, le véritable seigneur du monastère royal de Francie occidentale, qui entretenait avec lui des relations étroites ; or il est totalement ignoré dans la charte de Benoît ».* Ainsi, malgré le fait que l'abbé Odo de Corbie, par l'intermédiaire de l'abbé Anselme, avait fait parvenir au pape, et donc à la chancellerie pontificale, les documents nécessaires à l'authentification, on ne savait pas à Rome qui était le véritable seigneur du monastère ! Mais pour ne pas se tromper, on ne se renseigna pas sur la situation, mais on adressa par précaution les avertissements à deux souverains – malheureusement, le bon n'était pas parmi ces deux-là ! *« Si la chancellerie pontificale a supposé à tort que Corbie se trouvait dans la partie du royaume de Lothaire I^er^, il faut comprendre que dans la charte, Charles le Chauve, le véritable seigneur de Corbie, est totalement ignoré, alors que Lothaire II et Louis II sont considérés comme les seigneurs du monastère ».* Et c'est une telle interversion de charte que l'abbé Odo accepta sans contestation pour son monastère et qu'il garda comme un précieux trésor ! Les énigmes liées à notre charte ne sont toutefois pas du tout closes. Outre l'original, le document existe encore sous forme de copie dans un cartulaire berlinois (= recueil de copies de documents) datant prétendument de la fin du X^e^ siècle. À notre grand étonnement, nous lisons dans cette copie que la demande

de délivrance du privilège émane de Lothaire, Louis et Charles (!), et nous voyons maintenant les avertissements adressés à Lothaire, Louis et Charles ! Et pour rendre l'affaire encore plus compliquée, nous trouvons dans l'autre document que le pape Nicolas I[er] a également délivré en 863 pour Corbie et dans lequel il est fait référence au document de Benoît mentionné ci-dessus, que *« Benoît III a délivré son privilège à la demande de Charles le Chauve, alors que Benoît lui-même, dans le document original, ne mentionne aucunement Charles, mais nomme comme intercesseurs Lothaire I[er] et Louis II, qui sont à leur tour ignorés par Nicolas ».*[(5)] Voigt cherche dans ce dernier cas à se sortir de l'imbroglio des noms de rois en supposant que *« lors de la rédaction du diplôme de Nicolas, une erreur a été commise »*, ou qu'une deuxième charte de Benoît a peut-être été rédigée, dans laquelle Charles aurait vraiment été l'intercesseur pour Corbie seule. S'il en était vraiment ainsi, cette hypothèse n'expliquerait en rien les grandes énigmes de la première charte et de sa copie étrangement modifiée, et il resterait encore très étrange que le soi-disant second exemplaire du privilège de Benoît, que Charles le Chauve aurait appelé, c'est-à-dire le document qui seul avait de la valeur pour l'abbé Odo et le monastère, a disparu sans laisser de trace, et n'a pas non plus été repris dans le cartulaire de Berlin mentionné, alors que le premier exemplaire sans valeur, que Charles ignore totalement, aurait été soigneusement conservé dans le monastère.

Un appel au bon sens ne laisse aucun doute sur le fait que la charte de Benoît, le privilège du pape Nicolas, ainsi que les indications du cartulaire (Lothaire, Louis et Charles) sont des faux. Il ne peut toutefois pas s'agir de falsifications pratiques et matérielles au profit de Corbie, car même des faussaires pratiques, qui travaillaient d'après des modèles authentiques et pouvaient s'orienter sur la situation historique de Corbie, n'auraient pas pu provoquer une telle confusion babylonienne. Si les moines de Corbie avaient présenté un tel ensemble de documents dans le cadre du litige pour lequel les prétendues falsifications pratiques auraient dû être réalisées, ces documents auraient déclenché une grande hilarité dans la partie adverse. Il est évident que les faussaires ont fait preuve d'imagination, mais il est impossible que des faux documents pratiques, dont l'objectif était d'obtenir des avantages matériels importants, aient

négligé de la manière la plus grossière les points les plus importants de leurs modèles authentiques.

Mais si nos faux ne peuvent constituer des falsifications pratiques, leur origine doit être attribuée à une action savante. Si l'on considère les indications curieusement fluctuantes dans les noms des rois, une intention et une méthode précises sont indéniables dans le choix des souverains dans les deux privilèges pontificaux et le cartulaire. On voit bien comment le ou les faussaires s'efforcent de faire valoir les trois souverains, tout en évitant de s'attacher à l'un d'entre eux. C'est pourquoi ils mentionnent Lothaire et Louis dans la charte de Benoît, nomment Charles dans le diplôme de Nicolas et font apparaître les trois ensemble dans le cartulaire. Mais pas de détermination précise et univoque, tout est conservé dans un flot trouble ! Ce n'est donc pas un hasard si l'un des documents présente deux souverains, l'autre un seul et le cartulaire les trois, mais la répartition des rôles a été faite à dessein. Un tel procédé caractérise l'action de falsification savante, et plus précisément l'action universelle, qui doit travailler sur la base d'inventions, car il n'existait pas de véritables documents qui auraient pu servir de point de départ et d'orientation. Puisque dans notre cas, l'imagination a joué un rôle si inhabituel dans la rédaction des documents, nous devons en conclure que les documents authentiques n'étaient pas à portée de main et qu'ils n'étaient pas non plus accessibles – une conclusion qui est toutefois rendue caduque par le fait que les savants faussaires ont dû créer d'après des modèles « authentiques », puisque les documents montrent à d'autres égards un habitus tout à fait conforme à celui de la chancellerie ! Nous nous heurtons à des contradictions insolubles qui ne peuvent être éliminées que par une seule hypothèse : nos faux sont des émanations de l'action universelle de falsification. En effet, dans l'action universelle de fiction historique, la contradiction apparemment inconciliable (d'une part la dépendance servile d'un « vrai » modèle, d'autre part l'ignorance totale de tout « vrai » support et la libre invention) est un phénomène concomitant habituel, voire régulier, de l'entreprise de falsification. Pendant tout le déroulement de l'action universelle, l'ensemble de la transmission déjà inventée doit être traité comme s'il était authentique ; l'énorme difficulté de la tâche ne permet cependant

pas d'enchevêtrer sans erreur les innombrables fils de l'intrigue imaginaire à construire par étapes, de sorte qu'en cas de doute, les faussaires devaient essayer, bon gré mal gré, de dissimuler autant que possible la partie défectueuse de la pseudo-histoire. Le moyen le plus souvent utilisé pour masquer le dommage consistait en l'ambiguïté, l'ambiguïté de l'indication, en la complication et la dissimulation intentionnelles, en un mode d'expression pythique, voire en l'utilisation consciente d'indications contradictoires sur des évènements, des personnes, des dates.

La charte de bénédiction en soi et en relation avec le privilège de Nicolas et la copie dans le cartulaire de Berlin est un exemple type du procédé de falsification par lavis, opérant avec des indications volontairement ambiguës et contradictoires. Nous verrons encore de nombreux autres exemples de ce type. Il est extrêmement fréquent de trouver dans la tradition littéraire (chroniques, annuaires, etc.) deux récits nettement contradictoires d'un même évènement, et ce dans le même ouvrage. Un récit déjà raconté apparaît encore une fois à un autre endroit dans le même ouvrage, mais la deuxième fois avec des variantes plus ou moins importantes. La recherche historique a toujours en réserve une explication bon marché pour ce phénomène frappant : il s'agit d'une inattention, d'un oubli, d'une négligence de la part de l'auteur ou du copiste. Le mot-clé merveilleusement vide de sens « fugacité », en concurrence avec le semi-idiotisme, permet toutefois de résoudre sans peine de telles énigmes – ou plutôt, comme nous le verrons, de ne pas les résoudre.

Quel est donc le point sensible de la pseudo-histoire, le trou de la transmission qui devait être comblé par nos trois documents ? Le flottement dans les noms des rois nous met sur la piste : il y a quelque chose de pourri dans l'histoire des rois francs, et ce à l'endroit où l'on peut littéralement prévoir une confusion, un échec de l'opération de falsification. Il s'agit en effet de l'époque qui suit de peu la division de l'empire de Charlemagne, c'est-à-dire des débuts de l'histoire nationale de la France, de l'Allemagne et de l'Italie ! Si, à cette étape dangereuse de l'action de falsification, où les tendances nationales commençaient pour la première fois à jouer un rôle au sein de la coopérative des

faussaires, il n'était pas possible de parvenir à un accord et à une entente jusque dans les moindres détails et subtilités entre les sections française, allemande et italienne, alors il fallait bien que cela arrive, et c'est ce qui s'est effectivement produit : dans ce chapitre du grand roman historique, les ficelles de l'intrigue se sont emmêlées de manière notable. Il est maintenant de la plus haute importance de savoir s'il est possible d'apporter d'autres preuves de cette confusion dans l'histoire franque, qui trouve son expression dans les indications fluctuantes des noms des souverains. C'est en effet possible.

II – Dans le groupe de manuscrits B des *Annales de Fulda* (annuaire), une mission du légat pontifical Arsenius auprès des rois carolingiens est racontée deux fois, mais la deuxième fois avec d'importantes différences dans les données réelles. *« Une fois, il est dit qu'Arsenius a pour mission de réconcilier Louis le Germanique avec Lothaire II et Louis d'Italie »*, l'autre fois, *« il intervient en faveur du dernier cité, Charles le Chauve »* [6] Selon Hellmann, il s'agit ici – bien sûr ! – du *« malentendu d'un copiste »* qui aurait laissé une correction du premier rapport *« s'introduire dans le texte, soit par la marge, soit par des insertions particulières, là où nous devons l'imaginer à l'origine »*. Mettons-nous un instant à la place de ce copiste au travail si éphémère. Il a devant lui un exemplaire des *Annales de Fulda*, à partir duquel il doit maintenant transcrire le récit de la légation. En marge se trouve une correction concernant Louis d'Italie. Le copiste, dans sa précipitation, ne voit pas cette correction et recopie le rapport sans tenir compte de la note en marge. Alors qu'il a déjà recopié de nombreuses autres pages, il découvre par hasard, en tournant la page, la correction qu'il n'avait pas vue auparavant et a alors une idée « géniale » : non pas qu'il raye ou efface Louis pour le remplacer par Charles, non – il recopie tout le rapport en tenant compte de la correction à l'endroit où il vient d'arriver ! Mais Hellmann n'attache pas trop d'importance à cette première explication et pense que la correction peut aussi avoir été faite sur une feuille intercalaire. Notre copiste inattentif a donc déjà recopié une fois le rapport d'Arsenius sans la correction, et il est déjà bien avancé dans son travail de copie, quand soudain, la feuille intercalaire avec la correction notée lui tombe dans la main. Bien sûr, l'encart doit mentionner à quel endroit de l'œuvre se réfère la

correction ; par exemple, il doit y avoir écrit : dans le rapport d'Arsenius, Louis d'Italie doit être supprimé et Charles le Chauve doit être remplacé. Que fait l'astucieux copiste ? Certainement pas la chose la plus évidente, la seule correcte, ce que tout homme raisonnable fait en pareil cas, à savoir apporter la rectification dans le rapport déjà recopié, non – il recopie tout le rapport d'ambassade à l'endroit où il vient d'arriver, c'est-à-dire : à une année erronée ! Mais nous pouvons maintenant laisser de côté notre copiste « éphémère », car le cœur de l'énigme réside dans le fait qu'une personne, qu'il s'agisse de l'auteur de l'œuvre ou de celui qui l'a retravaillée, a eu l'étrange idée de procéder à une correction aussi radicale en remplaçant un souverain par un autre. Comme dans la charte de Bénédicte évoquée plus haut, Charles a eu la malchance d'être ignoré en premier lieu. Pris isolément, un tel « oubli » ne doit pas faire grande impression. Mais en ce qui concerne l'étrange document de Bénédicte, l'inversion des noms nous rend perplexes ; car nous voyons l'intention – et nous en savons assez ! L'oubli de présenter deux fois le même récit dans le même ouvrage, et de manière très significative la deuxième fois avec des modifications, est en effet une astuce de faussaire que nous rencontrerons encore souvent. Jusqu'à présent, le chercheur historique n'a pas eu de soupçons à l'égard de ce phénomène – il ne s'agissait, de l'avis général, que d'erreurs – bien que, ou peut-être parce que les variantes se limitent très souvent aux noms et aux dates. Mais c'est justement dans la modification consciente des dates et des noms que réside, dans de tels cas, la tendance des doubles récits « accidentels » du même évènement.

III – Le registre du pape Jean VIII nous offre une autre preuve de l'incertitude frappante dans les indications des souverains francs à l'époque qui suivit la division de l'empire.[7] Selon Caspar[8], dans la lettre n° 87 du registre, adressée à Louis le Stalker, fils de Charles le Chauve, *« une deuxième salutation a visiblement été introduite par la marge »*, à savoir, à côté de *« Louis, fils de Charles »*, *« Louis, fils du roi Louis »*, c'est-à-dire Louis le Jeune, fils de Louis le Germanique. Selon Caspar, il s'agirait là aussi d'une erreur du registraire, qui aurait laissé une note marginale se glisser par erreur dans le texte. Ce registraire ne devait pas seulement être inattentif, s'il n'avait pas remarqué le bouc qu'il

tirait, il devait être un idiot de l'espèce que nous connaissons, si, lors de l'inscription de la lettre, il pouvait avec la plus grande tranquillité d'esprit ajouter l'autre Louis à côté de l'un d'eux. Et le plus étonnant, c'est que ni le registraire ni deux correcteurs ne se sont aperçus plus tard de l'erreur, et bien que l'on ait beaucoup corrigé, personne ne s'est offusqué de l'erreur d'appellation ! Mais le fait que l'on ait laissé intact ce dérapage, qui était tel que le correcteur consciencieux devait le remarquer, est le signe que l'on ne voulait pas voir l'erreur. Il en va dans ce cas comme dans celui de l'énigme intentionnelle de la charte de Bénédicte et du double récit des *Annales de Fulda* : on ne voulait pas et on ne pouvait pas se fixer sur un certain Louis, mais on avait intérêt à avoir deux fers au feu, à se ménager une porte de sortie.

IV – C'est le célèbre auteur de l'*Histoire des Saxons*, Widukind de Corvey, qui nous fournit la preuve complète de la confusion qui régnait dans l'histoire des rois et des empereurs francs. C'est un plaisir de voir comment les historiens s'accommodent de l'évaluation de ce chroniqueur. D'un seul souffle, Widukind est loué au plus haut point et blâmé avec force, sa conscience et son exactitude sont louées, son inattention et sa négligence sont notées avec désapprobation. Et certes, il devait se passer quelque chose d'étrange sous le crâne de cet historien médiéval. On ne peut nier le fait désagréable que le moine de Corvey a commis une longue série d'oublis et d'erreurs monstrueuses. Des choses incroyables lui sont arrivées. Bien qu'il ait pu s'informer facilement, car il disposait de bonnes sources, Widukind confond des personnages connus de l'histoire, comme s'il ne s'agissait pas d'histoire, mais de la conception d'un roman. Widukind a pris Charles II (le Chauve) de France occidentale et Charles III (le Gros) de Souabe pour une seule et même personne ! Il a confondu Ludwig, le fils de Louis le Germanique, et Ludwig, le fils d'Arnulf ! Et Widukind n'a pas remarqué de telles erreurs massives tout au long de l'élaboration et même lors d'une nouvelle révision de son œuvre !! Stupéfiant, absolument stupéfiant – si c'était vrai ! Mais le plus étonnant, c'est que les historiens, sans éprouver le moindre scrupule, parviennent à croire à la réalité de telles « erreurs ». Combien de claques la raison doit-elle avoir reçues pour accepter patiemment qu'un chroniqueur médiéval, qui avait de bonnes sources à portée de

main pour s'informer facilement sur le sujet à traiter, ait pu écrire de telles absurdités et n'ait jamais remarqué de tels dérapages. Il faudrait alors soit supposer que Widukind appartient à cette catégorie bien connue des semi-idiots, puisqu'il a pu lire des choses aussi monstrueuses dans des sources « authentiques », soit se voir contraint de supposer que Widukind, sans jeter un coup d'œil aux sources à sa disposition, a joyeusement fantasmé sur le jour. Pourtant, lorsque Widukind est censé avoir écrit son *Histoire des Saxons*, Ludwig, le fils d'Arnulf, n'avait rendu l'âme que depuis cinq décennies ! L'appel au bon sens s'achève donc sur cette conclusion : il est psychologiquement impossible qu'un véritable chroniqueur du X^e^ siècle ait pu être si borné et si distrait qu'il ait mélangé de la manière la plus incroyable les personnages les plus connus, dont il n'était séparé que par une période de cent, voire cinquante ans, sans jamais se rendre compte de ses erreurs. Le cas de Widukind fournit également un maillon dans la chaîne de preuves attestant que certains souverains carolingiens sont des personnages imaginaires. L'opération de falsification universelle a échoué dans sa tâche d'inventer un récit sans faille sur la naissance de l'histoire nationale de l'Italie, de l'Allemagne et de la France.

Chapitre 2

Vie de Charlemagne d'Éginhard

La *Vie de Charlemagne* d'Éginhard fait partie des sources historiques narratives les plus connues et les plus célèbres du Moyen-Âge. Les chercheurs considèrent encore aujourd'hui cette œuvre comme incontestablement authentique. Je ne prétends pas qu'il n'y ait jamais eu d'ouvrage authentique d'Éginhard sur Charlemagne, mais je pose la question suivante : l'ouvrage d'Éginhard, tel qu'il existe aujourd'hui, est-il la source ancienne, authentique et intacte ? Je réponds par la négative à cette question et j'affirme que l'œuvre disponible aujourd'hui a été systématiquement remaniée, c'est-

à-dire falsifiée, par la coopérative des faussaires. L'œuvre authentique d'Éginhard a été détruite.

Au sujet de la biographie de l'empereur Charlemagne, qui circule sous le nom d'auteur d'Éginhard, Ranke s'est exprimé en ces termes[9] :

> *« Dans aucun ouvrage récent, peut-être, l'imitation de l'Antiquité n'apparaît plus fortement que dans la* Vie de Charlemagne *d'Éginhard. Ce n'est pas seulement dans les expressions isolées et la phraséologie, mais dans la disposition de la matière, dans l'ordre des chapitres, que l'on trouve une imitation de Suétone. Il est frappant qu'un écrivain qui doit représenter l'un des plus grands et des plus rares personnages de tous les siècles, cherche néanmoins à utiliser des mots déjà employés par l'un ou l'autre empereur. Éginhard se plaît à décrire les particularités les plus individuelles de la personnalité de son héros avec les expressions que Suétone utilisait pour parler d'Auguste, de Vespasien ou de Titus, ou encore de Tibère ici et là... Le livre est rempli d'erreurs historiques. Il n'est pas rare que les années de règne soient mal indiquées..., on affirme sur le partage de l'empire entre les deux frères le contraire de ce qui s'est réellement passé... ; les noms des papes sont confondus ; les épouses aussi bien que les enfants de Charlemagne ne sont pas mentionnés correctement ; il y a tant d'infractions à remarquer que l'on a souvent douté de l'authenticité du livre, bien qu'elle soit au-dessus de tout soupçon ».* (!!)

Ainsi en a jugé un Ranke, ainsi en a jugé le plus grand historien allemand ! Ajoutons à ce jugement la déclaration d'un des plus grands diplomates : l'abondance des erreurs et des irrégularités découvertes dans les documents du Moyen-Âge ne nous autorise plus à invoquer même le non-sens comme motif de suspicion ![10] – On voit ainsi clairement et de manière effrayante à quel point la recherche historique est devenue dangereuse, avec ses méthodes illusoires et relatives. Qu'importe aux chercheurs l'expérience vivante, qu'importe le bon sens ! Et même s'ils aimeraient secouer la tête devant les dérapages et les infractions les plus monstrueuses des rédacteurs de chartes et de chroniques médiévales, ils en sont empêchés par leur sacro-sainte et ancestrale « méthode de comparaison critique », au moyen de laquelle ils ont constaté « empiriquement » que le noyau de la transmission écrite est indubitablement authentique. En ce qui concerne la *Vie de Charlemagne* d'Éginhard en particulier, tout doute

quant à son authenticité est étouffé par la remarque suivante : Eginhard ne doit pas être considéré comme un phénomène singulier ! Les erreurs que l'on peut lui imputer ont été commises de la même manière et avec la même gravité par des centaines d'autres écrivains du Moyen-Âge reconnus comme « authentiques » ! Allons-nous déclarer tous ces auteurs inauthentiques ? Ainsi, selon Ranke lui-même, la biographie de Charlemagne est au-dessus de tout soupçon quant à son authenticité ! Un autre historien moderne, M. Tangl, a prononcé cette phrase : *« Dans toutes nos recherches, nous sommes esclaves de la transmission ».*[(11)] Une parole vraie, non seulement dans le sens

Le sacre de Charlemagne, une victoire romaine

particulier dans lequel Tangl vient de l'appliquer, mais en ce qui concerne la recherche historique en général, mais tout particulièrement en ce qui concerne la méthode !

Celui qui, avec moi, fait appel au bon sens comme seul juge compétent, est déjà parfaitement au clair après les brèves indications de Ranke sur la nature et l'origine de la biographie de l'empereur Charles attribuée à Éginhard. Le petit livre, tel qu'il est présenté, est un fruit indéniable de l'action universelle de la fiction historique. Un examen plus approfondi pourrait renforcer cette première impression.

Pour bien comprendre la gravité et l'importance des infractions d'Éginhard, il est nécessaire de se rappeler que cet auteur n'a pas écrit cinquante ou cent ans après la mort de Charlemagne, qu'il n'a pas non plus passé son existence dans un ermitage isolé du monde, mais qu'il a, selon la tradition, passé des années à la cour de cet empereur, qu'il a entretenu des relations intimes avec Charlemagne lui-même ainsi qu'avec les membres de la famille impériale et qu'il a dû fréquenter des savants connus et importants à la cour. Dans la description de la vie de l'empereur, qui, si elle est authentique, n'a pas pu être rédigée longtemps après la mort de Charlemagne, le prétendu contemporain Éginhard écrit alors :

> *« Je trouverais insensé de dire quelque chose sur la naissance, l'enfance et même l'adolescence de Charlemagne, car personne n'a rien écrit là-dessus et il n'y a plus personne de vivant qui puisse donner des renseignements à ce sujet ».*(12)

Cet aveu suffit à tordre le cou au prétendu contemporain Éginhard. Il dit avoir essayé d'en savoir plus sur la naissance et la jeunesse de Charlemagne, mais à son grand regret, il n'a rien pu trouver d'écrit à ce sujet, et il n'a rencontré personne de vivant qui aurait pu le renseigner. Comment Éginhard aurait-il pu ne jamais poser de questions à ce sujet avant la mort de l'empereur, alors qu'il y avait encore à la cour des personnes susceptibles de fournir des informations ? S'intéressait-il si peu à son ami et empereur vénéré pour être si totalement indifférent à ses destins de jeunesse ? Et n'aurait-il pas entendu, sans qu'on le lui demande, des personnes plus âgées de la cour raconter quelque chose sur le jeune Charlemagne ? La mère de Charles, qui aurait vécu jusqu'en 783, n'avait-elle pas parlé du jeune fils du roi à la jeune génération avide de savoir, sans que personne ne soit au courant des circonstances de la naissance et de la jeunesse du grand empereur ?? Aucun des membres de la cour et des

amis de l'empereur ne s'était-il laissé dire par la mère l'année et le lieu de naissance de son fils ? Et si c'était le cas, cet homme instruit n'aurait-il pas parlé de son savoir à d'autres membres de la cour ? Je le demande encore une fois, un homme qui, comme Éginhard, a vécu pendant des années à la cour impériale, serait-il resté sans aucune information sur les conditions de vie du jeune Charles ? Et si Éginhard n'avait pas entendu parler de ces choses avant la mort de l'empereur et ne voulait pas en entendre parler, faut-il vraiment que, lorsqu'il s'est enfin renseigné, on n'ait à la cour pu lui donner – force est de constater ! – aucun renseignement, pas même sur l'année et le lieu de naissance ?? Je déclare une telle ignorance à la cour tout à fait impossible. L'auteur de la biographie, qui doit avouer son ignorance totale sur ces points, n'a jamais pu vivre et agir à proximité et à la cour de Charlemagne, sinon les moineaux sur les toits auraient pu lui chanter la bonne chanson. En revanche, pour les fabulistes de la fin du Moyen-Âge, c'était un acte de sage prudence que de faire l'idiot sur ces points délicats, car comme souvent, la construction chronologique du roman historique imaginé s'est ici aussi déréglée. Les sources historiques qui mentionnent l'année de naissance de l'empereur proposent trois dates au choix, à savoir les années 742, 743 et 747.

Le pseudo-Éginhard ne connaît pas non plus la durée du règne de Charles ; au chapitre 15, il parle de « 47 ans qu'il régna ». Ce chiffre est faux, car selon la « vraie » transmission, Charles n'a régné que 45 ans et 4 mois. Mais le comble, c'est que personne à la cour – à la cour où vivaient, dit-on, les historiens les plus érudits de l'époque ! – ne connaissait ou ne pouvait connaître la date exacte du règne de l'empereur. Éginhard rapporte en effet (chapitre 31) que sur une arche dorée au-dessus de la tombe de l'empereur dans l'église Sainte-Marie d'Aix-la-Chapelle, on peut lire l'inscription suivante : *« Ici repose le corps de Charlemagne, empereur de l'orthodoxie, qui a magnifiquement agrandi l'empire des Francs et qui a régné avec bonheur pendant quarante-sept ans. Il est mort septuagénaire, en l'an de grâce 814, à la septième indiction, le 28 janvier ».* L'indication erronée de la durée du règne aurait donc même orné le tombeau de Charlemagne ! Si l'on peut encore s'étonner de quelque chose, c'est du fait que l'inscription funéraire officielle indique *« tout à fait correctement »* la date du décès. Éginhard n'a pas non plus pu se

renseigner correctement sur la durée du règne de Carloman, car il dit à ce sujet : *« Carloman, après avoir régné deux ans en commun avec son frère, avait succombé à une maladie »*, ce qui n'est pas exact, car selon la « vraie » transmission, Carloman a régné trois ans et deux mois. Selon Éginhard (chap. 18), l'épouse de Charles, Hildegarde, lui donna trois fils et trois filles. Paulus Diakonus rapporte cependant que Hildegarde donna à l'empereur neuf enfants (quatre garçons et cinq filles). Simson[13] cherche à justifier l'indication d'Éginhard en expliquant que *« Éginhard ne compte de Hildegard que les enfants de Charles ayant survécu à Bertrada »* – ce dont Éginhard ne parle pourtant pas.

Les informations d'Éginhard sur le partage de l'empire sont tout à fait improvisées. *« Éginhard présente ce fait d'une manière qui montre qu'il n'en savait pas grand chose et qui ne mérite pas d'être crue. Il raconte qu'après la mort de Pépin, les Francs se sont réunis en assemblée générale du royaume et ont institué les deux frères rois, de telle sorte que tous deux se partagent équitablement le royaume, Charles recevant la part que leur père Pépin avait autrefois reçue (c'est-à-dire la Neustrie, la Bourgogne et la Provence), Carloman celle que leur oncle Carloman avait alors reçue (c'est-à-dire l'Austrasie, l'Alémanie et la Thuringe) »*. Le « vrai » déroulement des faits est raconté dans le quatrième continuateur de Frédégaire. Selon celui-ci, *« Pépin lui-même, au crépuscule de sa vie, procéda à la répartition de l'empire entre ses deux fils, avec le conseil de ses pairs »*.[14] Selon ce rapporteur, Charles a donc reçu l'Austrasie, mais Carloman a reçu la Bourgogne, la Provence, la Gothie, l'Alsace et l'Alémanie, bien qu'il ne soit curieusement pas fait mention de la Neustrie et de la Thuringe cette fois-ci ! Des données documentaires « confirment », au moins en ce qui concerne l'Alsace et la Bourgogne, que le continuateur de Frédégaire est dans son droit, car *« les quelques documents conservés de ces années-là pour ces régions proviennent tous de Carloman »*.[15] Il est totalement exclu qu'Éginhard n'ait pas pu s'orienter sur les faits réels. Comment est-il également possible qu'il ait pu s'en tirer sans être inquiété par ses mensonges, conscients ou inconscients, dans sa biographie de Charlemagne ?? Il est amusant de voir comment Éginhard tient une "double comptabilité" ; au chapitre 30, il raconte : Charles mourut dans la soixante-douzième année de son âge. Au chapitre 31, il parle de l'arche funéraire sur laquelle il aurait été écrit : il (Charles) est mort

septuagénaire. Éginhard ne remarque bien entendu pas la moindre contradiction !!

Éginhard a dangereusement dérapé dans son récit d'un évènement qui devait être connu non seulement à la cour impériale, mais dans tout l'Occident civilisé : l'élection de Pépin comme roi des Francs sur l'autorité du pape Zacharie. Éginhard, sur ordre du pape Étienne, fait déposer le roi Hilderic, le fait tondre et l'envoie au monastère ! On cherche à excuser et à expliquer cet embarrassant « oubli » d'Éginhard en disant que le pape Étienne a confirmé l'élection de son côté, d'où l'erreur pardonnable et la confusion de l'auteur. Si donc même le contemporain de Charlemagne a dû faire cette stupide confusion, on ne s'étonnera pas – n'est-ce pas ? – que quelques siècles plus tard, la même incertitude régnait à la Curie de Rome quant à savoir qui, de Zacharie ou d'Étienne, avait laissé le dernier roi mérovingien quitter la scène royale. Je laisse Scheffer-Boihorst s'exprimer sur ce point : *« En août 1076, Grégoire VII, pour justifier sa démarche contre Henri IV, fait remarquer à l'évêque de Metz : 'cur Zacharias papa regem Francorum deposuerit...' ».*[16] (Grégoire appelle donc « correctement » Zacharie). Un cardinal, Deusdedit, le canoniste de la cour de Grégoire VII, qui a repris les propos de Grégoire, parle maintenant « par erreur » d'Étienne comme du pape qui a fait destituer Hilderic. Un autre canoniste travaillant pour Grégoire, Bonitho, *« va encore plus loin, non seulement il nomme Étienne au lieu de Zacharie, mais il fait du roi déchu un frère de Pépin. Apparemment – signe de l'intérêt que suscitait la question – on s'est trompé sur des détails* (!!) *; et alors, lorsque l'auteur du pamphlet 'De unitate ecclesiae conservanda' prit position contre le pape Grégoire, il nomma Zacharie et Étienne ».*[17] Il est vrai qu'à Rome, bien que Grégoire VII ait été informé des « vrais » faits, on s'était énormément trompé sur les « détails » ! Le soi-disant moine de Saint-Gall, qui aurait écrit vers 883 sur les « exploits de Charlemagne », s'est également montré très irréfléchi. Il fait succéder au pape Étienne – Léon, il n'a donc aucune idée – lui, le moine ! – qu'un pape Hadrien a régné 23 ans avant Léon ! L'erreur est humaine, dit la recherche historique en s'excusant et en se voulant rassurante. Voici notre conclusion : le petit livre sur Charlemagne attribué à Éginhard est faux, il présente des irrégularités

si graves qu'il est impossible qu'un érudit ayant vécu à la cour des Francs pendant des années en soit l'auteur.

Mais la preuve la plus éclatante de la destruction de la source authentique et du fait que la présente source est une fabrication ratée de la centrale des faussaires est donnée par la soi-disant transmission manuscrite de la *Vita Karoli Magni* (Vie de Charlemagne). Je rappelle les explications sur ce point statistique dans le chapitre 10 du deuxième cahier. Le « hasard », comme nous l'avons vu, a fait disparaître sans laisser de traces non seulement le manuscrit original, mais aussi les trois copies originales !

Mais les recherches de Holder-Egger nous apprennent à quel point les faussaires chargés de refondre la biographie d'Éginhard se sont creusé la tête pour trouver les dates dans l'écriture funéraire de Charles, et comment ils ont finalement dû recourir à la comptabilité multiple qui a fait ses preuves.(18)

Sur le tombeau de Charlemagne *« Decessit septuagenarius anno Domini DCCCXIIII, indoctione VII »* – manque, « a. D. DCCCXIIII » dans un manuscrit A^5 « Dom. DCCCXIIII » manque dans le manuscrit B. C^1, et C^1 a « anno indictionis septimo ». L'année seule manque dans A^2. Quant à l'Indictione VII, les manuscrits B^1 et B^3 indiquent « VI ». Cette différence frappante dans les dates ne peut être expliquée par Holder-Egger que par l'hypothèse suivante : *« Le premier original d'Éginhard et aussi B n'ont donc que 'anno..., indoctione ...', et dans C, l'année n'était certainement pas encore remplie, aussi frappant que cela puisse être, car on ne peut douter qu'Éginhard connaissait l'année de la mort de l'empereur. Mais le calcul par année d'incarnation pouvait ne pas être encore familier à un Éginhard, qui n'indique aucune année de ce genre dans toute sa* Vita *».*

Le revoilà, notre fameux et joyeux semi-idiot médiéval très cultivé ! Éginhard fait lui aussi partie de ces exemples de splendeur ! Lui aussi tombait dans la torpeur magique dès qu'il devait donner des dates ! Même un Éginhard ne pouvait pas compter jusqu'à 50 ! Même un aussi grand érudit que lui se trouvait tel un petit enfant désemparé lorsqu'il s'agissait de donner des dates. Il ne pouvait même pas indiquer l'année de la mort de son empereur, car il avait laissé un vide

dans son écriture originale !! Mais nous savons ce que signifient cette lacune et les ambiguïtés dans les dates les plus diverses des différents manuscrits : à savoir que l'œuvre d'Éginhard, dans sa version actuelle, est une machination de la grande opération de falsification.

Chapitre 3

Les faux registres médiévaux des papes

Nous allons maintenant tourner notre regard dans une direction bien précise : vers Rome. Nous allons donc nous pencher sur les chancelleries des papes médiévaux. Nous nous intéresserons en premier lieu aux volumes de registres réalisés dans les chancelleries pontificales. La très grande importance de ces documents officiels de la Curie s'explique par le fait que la recherche historique voit en eux, à juste titre, la colonne vertébrale et l'axe de toute la tradition (transmission) médiévale. La question que nous soulevons maintenant est la suivante : y a-t-il eu aussi des falsifications dans la Rome médiévale, au sein de l'Église, dans la Curie ?

Les registres des papes. En particulier le registre de Jean VIII et de Grégoire VII. Par registre, on entend une collection de copies d'actes réalisées dans la chancellerie d'un émetteur (pape, empereur, évêque, etc.), et seuls les documents émis dans la chancellerie elle-même ou par la chancellerie entrent en ligne de compte pour l'inscription dans le registre, du moins en principe. L'équivalent du registre est le livre de copies ou le cartulaire, un recueil de copies d'actes qu'un destinataire quelconque a constitué à partir des actes qu'il reçoit. La tenue de registres, dans lesquels sont inscrits tous les actes, lettres et dispositions émanant d'une chancellerie donnée, est née du besoin des émetteurs de ne pas perdre la vue d'ensemble de la masse des documents officiels émis. Une gestion ordonnée n'était possible que si l'instance qui prenait la décision était en mesure de s'informer à tout moment, en consultant le registre, sur les points essentiels de chaque

document émis. Si la tenue des registres était négligée et lacunaire dans une chancellerie importante, des situations incertaines et tout à fait intenables à la longue devaient rapidement apparaître dans l'administration, de sorte que chaque émetteur devait, dans son propre intérêt, se préoccuper de se constituer un registre irréprochable. Les papes ont très tôt reconnu l'importance et les avantages d'une tenue régulière des registres. La transmission nous apprend qu'ils se référaient souvent aux registres, qu'ils les utilisaient pour refaire des documents perdus et qu'ils comparaient les lettres, les documents, etc. présentés avec les copies des registres en question afin d'en vérifier l'authenticité.

La recherche diplomatique a une haute opinion des registres médiévaux en général et des registres pontificaux en particulier. La conviction de l'authenticité des volumes de registres conservés est si profondément enracinée chez les chercheurs que tout doute est ressenti comme une aberration de la raison. Bresslau s'exprime comme suit au sujet des copies de registres[19] :

> *« Comme la tenue des registres avait justement pour but, entre autres, de pouvoir démasquer les fraudes en tant que telles, comme en général il n'y a presque jamais eu de possibilité d'apporter au registre des actes qui ne provenaient pas de la chancellerie ou qui n'étaient pas reconnus par elle, les copies de registres seront, en ce qui concerne la question de l'authenticité, totalement assimilables aux originaux indubitables ».*

En 1824, Pertz écrit à propos des registres des papes(20) :

> *« Le trésor incomparable (des archives du Vatican), ce sont les 2 016 volumes de régales pontificales, conservés en série quasi jamais interrompue, comme recueil officiel toujours simultané des lettres, actes, ordres, instructions de la cour pontificale, avec beaucoup de lettres et d'actes des fonctionnaires ou d'autres puissances intercalés pour les expliquer, depuis l'époque d'Innocent III. La question de l'authenticité ne se pose pas* (!!) *pour cette collection née des besoins quotidiens d'une domination mondiale, qui a coexisté avec elle pendant plusieurs centaines d'années et qui a été conservée dans ses archives les plus secrètes* (!)*, et dont l'utilisation n'a été autorisée, même au cours de nos siècles, que dans de très rares cas et dans une mesure très limitée ».*

Ces propos sont assez intéressants à plus d'un titre. Chez Pertz, la question de l'authenticité ne se pose pas à la suite d'un examen critique approfondi des différentes collections de registres, mais le doute est écrasé par le seul fait de la masse des milliers de volumes, comme par une force naturelle élémentaire. Pertz voit ensuite l'authenticité des registres garantie par le fait qu'ils ont été tenus cachés dans les archives pontificales les plus secrètes et que, jusqu'à son époque, les personnes extérieures n'ont été autorisées à les consulter que dans de très rares cas et dans une mesure très limitée, une circonstance qui, pour nous, sous l'angle de l'action universelle de falsification, accroît au contraire la méfiance à l'égard de l'authenticité de ces volumes craintivement gardés. Je dois cependant rendre justice aux spécialistes de l'histoire et de la diplomatique : ce serait leur demander de sortir de leur zone de confort que de s'attendre à ce que le poids de l'autorité, de la tradition et de l'habitude leur permette d'aborder le problème des registres pontificaux avec impartialité et sans préjugés.

Notre point de vue nous oblige à poser, comme pour tout autre genre de transmission, la question de principe de l'authenticité des registres pontificaux, et plus précisément de l'authenticité des volumes de registres en général, en nous servant comme toujours de l'interprétation rationnelle comme moyen d'examen critique. Si une action universelle de fiction historique de la fin du Moyen-Âge est un fait, il va de soi que les registres du pape sont eux aussi inventés, donc falsifiés ; alors tous les volumes qui s'étendent jusqu'au seuil de l'époque moderne doivent être des falsifications savantes de l'action universelle. Et s'il s'agit de faux, alors les registres doivent présenter les signes caractéristiques de la falsification savante que nous connaissons bien, et nous pouvons nous attendre à trouver dans les registres, par exemple, une incertitude frappante en ce qui concerne les indications chronologiques et les noms, une ambiguïté et une obscurité délibérées. C'est le cas, comme nous le verrons.

Les registres de Jean VIII et de Grégoire VII nous serviront d'objet d'étude critique et nous les soumettrons à un examen

comparatif selon certains points de vue. Nous nous appuyons pour cela sur les études de E. Caspar[21] sur ces deux registres.

Le registre de Jean VIII, qui couvre les deux derniers tiers de son pontificat (876-882), ne serait pas, selon Caspar, un original mais une copie dans le seul manuscrit ancien disponible, provenant de Monte Cassino. En revanche, comme l'a démontré pour la première fois Pertz, auquel Caspar s'est également rallié, nous disposerions du registre original de la chancellerie de Grégoire VII. Il est frappant de constater que seuls de « maigres vestiges » de l'imposante collection des anciens registres pontificaux jusqu'à l'année 1198 ont été conservés. *« Les volumes en papyrus des registres de Grégoire I^er^ étaient encore disponibles au IX^e^ siècle..., les registres d'Urbain II et de la plupart des papes du XII^e^ siècle étaient encore présents à Rome dans la première moitié du XIII^e^ siècle..., au XIV^e^ siècle, ils étaient perdus, comme le suppose Sickel, dans les troubles de la ville de Rome au XIII^e^ siècle ».*[22] Il est étrange que les trésors les plus précieux des archives pontificales, des pièces de dossier qui étaient de la plus grande importance pour l'Église et qui devaient donc être gardées comme un trésor, aient pu disparaître mystérieusement sans laisser de traces ! En revanche, la disparition des volumes de registres reposant dans les archives « les plus secrètes » des papes devient très compréhensible si l'on pense que la centrale des faussaires romains n'a même pas réussi à produire de « vrais » registres irréprochables pour les derniers siècles du Moyen-Âge. S'il faut déjà beaucoup de perspicacité et d'habileté pour reproduire un document et une lettre dans toutes leurs parties, la falsification d'un registre s'étendant sur des années et des décennies représente un travail de Sisyphe, dont l'échec devait devenir évident pour le comité des faussaires avec le temps. Si l'on ne voulait pas s'exposer dangereusement, il ne restait plus qu'à faire disparaître la plupart des registres ratés, et en vérité, le maigre reste des siècles précédents, sur lequel un travail infini a été gaspillé, mais qui est malgré tout tissé de manière si filandreuse et grossière que l'on peut encore reconnaître partout la fabrication, montre clairement à quel point les volumes disparus devaient être affligeants.

1. Le registre original et les copies du registre original. Registre original et actes originaux

L'importance de la copie des écrits officiels réside sans aucun doute dans la reproduction exacte et fidèle de l'original. Une copie qui se présente comme telle dans toute son installation et sa présentation présente donc dans tous ses éléments essentiels une répétition très fidèle des indications de l'original. Ces éléments essentiels sont, dans le cas des lettres et des documents, le lieu et l'heure d'émission, l'indication du destinataire de la lettre ou du document et l'indication de l'émetteur. Commençons par comparer un registre original avec une copie du registre. Nous observons donc un copiste au travail. Dans le cas du registre de Grégoire, nous sommes en mesure de comparer l'« original » avec une copie de ce registre datant prétendument du XII^{e} siècle et nous espérons que la copie correspondra exactement à son modèle. En réalité, nous rencontrons des différences entre l'original et la copie, il y a par exemple *« des différences textuelles très importantes dans les adresses »*. Dans un cas, Caspar explique ces différences de la manière suivante : après la réalisation de la copie, une feuille du registre original a été supprimée et remplacée par une nouvelle feuille, ce qui a entraîné une mutilation de l'adresse dans l'original ; une feuille de remplacement a ensuite été insérée dans l'original. [(23)] Cela semble très clair et innocent, mais cette tentative d'explication ne répond pas du tout à la question de savoir comment les gardiens du registre original ont pu en arriver à supprimer un feuillet du registre et à le remplacer par un autre qui présente des différences.

Une comparaison des inscriptions dans le registre avec les pièces originales conservées des lettres et des documents révèle des résultats qui sont de nature à accroître notre méfiance au plus haut point : il s'est avéré que les documents originaux et les inscriptions correspondantes dans le registre diffèrent assez souvent de manière frappante. Bresslau remarque à ce sujet :

> *« Dans les cas où nous pouvons comparer les originaux conservés avec les transcriptions des registres, les modifications du libellé ne peuvent pas nous échapper. Elles ne se produisent pas seulement lors de la datation, mais aussi dans*

d'autres parties des documents ; si elles n'ont pas été jusqu'à présent très souvent démontrées, c'est en partie parce qu'une comparaison précise des textes originaux avec les textes des registres n'est devenue possible que depuis les dernières éditions des registres ».(24)

De telles divergences dans les indications de date se retrouvent par exemple aussi dans le registre de Grégoire et dans quelques originaux correspondants ; il arrive même que l'original ne possède aucune datation, alors que la copie du registre présente des indications de date.(25) Ficker rapporte un autre cas(26) : *« Si nous trouvons dans les originaux conservés une autre indication de jour que dans les registres, comme par exemple B. N° 2928 et 2938, inscrits dans les registres au 5 juillet, sont datés dans les originaux du 7 et du 10 juillet..., cela montre que l'on accordait peu d'importance au fait que les registres mentionnaient justement le même jour que les expéditions originales ».* Zatschek(27) offre d'autres exemples tirés du registre de Grégoire de cette tactique de datation différente (élastique) d'une part de l'original, d'autre part de l'inscription correspondante dans le registre. Nous prêtons l'oreille lorsque, par exemple, Pflugk-Harttung annonce comme résultat général : *« Les divergences les plus fortes entre les copies du registre et les copies originales se trouvent dans l'adresse et dans la date ».* Des noms et des dates ! Nous nous souvenons où il faut chercher les parties les plus vulnérables de la transmission inventée !

Vient alors une observation tout à fait étonnante, qui se rapporte à la relation entre le registre original de Grégoire VII et la copie mentionnée de ce registre, et qui révèle comme dans un éclair sa véritable nature, à savoir la falsification du registre. On nous dit : *« Caspar a pu constater à Troyes un manuscrit (copie) du registre de Grégoire qui ne présente pas un grand nombre de modifications dans l'original. Comme ce manuscrit appartient déjà au XII^e^ siècle, les corrections apportées au registre original doivent se situer à une époque ultérieure ».*(28) Donc : le registre de Grégoire doit déjà avoir été créé en tant qu'original à son époque, au XI^e^ siècle. Au XII^e^ siècle, une copie de cet original (le manuscrit de Troyes) est réalisée. Cette copie ne comporte pas encore un certain nombre de corrections que l'original présente, ce qui signifie que les corrections de l'original (!) sont apparues après l'achèvement de la copie, c'est-à-dire bien après la création de l'original ! – Nous nous souvenons des explications du chapitre 10 du deuxième fascicule et

savons de quoi il s'agit : d'une double comptabilité ! Une « amélioration » ultérieure ! Dans l'original !

2. Enregistrement lacunaire

La tenue d'un registre n'a sans aucun doute de sens et de but que si toutes les pièces originales émises par un émetteur, du moins tous les mouvements importants, y sont inscrits. Qu'en est-il des registres pontificaux sur ce point ? Il est clair que non seulement tous les mouvements ne sont pas mentionnés dans le registre (de Jean VIII et de Grégoire VII), mais que même des pièces importantes n'ont pas été enregistrées. Nous possédons encore aujourd'hui plus de cinquante lettres de Grégoire transmises uniquement en dehors du registre, dont des documents de grande importance. Dans le registre de Grégoire – qui, selon Peitz et Caspar, doit être considéré comme le registre principal original, et ne représente donc pas seulement une collection de choix – manque par exemple *« la lettre de justification transmise par plusieurs écrivains, que Grégoire envoya en Allemagne après le bannissement de Henri lors du synode de Carême de 1076 ».*[29] Face à un tel fait, on se demande avec étonnement quel pouvait être l'objectif d'une tenue de registre aussi lacunaire ? Löwenfeld[30] enfonce le clou quand il dit : *« Mais comment le pape [Grégoire VII – WK] aurait-il pu se référer au registre s'il ne supposait pas qu'on y inscrivait tous les documents émanant de la Curie ? »* Si l'on ajoute à cela le fait que les rédacteurs des registres – comme nous l'avons appris dans le paragraphe précédent – accordaient « peu d'importance » à la concordance des inscriptions en ce qui concerne les adresses et les dates originales, on en viendrait presque à croire que toute la tenue du registre a été pratiquée comme une sorte de jeu. Le registre de Grégoire n'est pas le seul à présenter des lacunes. Dans le registre de Jean VIII également, *« il manque des pièces importantes qui ont été conservées dans la transmission des destinataires »* ; à cet égard, *« il n'est pas possible de reconnaître un principe de sélection conscient (dans le registre) ».*

Modifications arbitraires des données et des adresses originales dans les copies du registre ! Enregistrement lacunaire ! Deux éléments qui sont de nature à alimenter notre méfiance.

3. Erreurs, corrections et lacunes dans les registres

Si l'on considère les registres du pape sous leur aspect extérieur, si l'on examine par exemple l'écriture, on est frappé par l'exactitude et le soin extraordinaires avec lesquels les scribes des registres ont fait leurs inscriptions. On voit au premier coup d'œil que les scribes se sont fait plaisir et ont tracé chaque lettre avec la plus grande précision. Ce n'est pas seulement le cas pour les registres de Jean et de Grégoire. Rodenberg[31] juge également les registres de Honorius III, Grégoire IX et Innocent IV : *« Les inscriptions elles-mêmes, conformément à leur caractère officiel, sont faites avec une précision extraordinaire ».* Il est d'autant plus déconcertant d'apprendre que ces écrits officiels comportent une multitude d'erreurs, de corrections et de lacunes, voire de rajouts. En ce qui concerne le registre de Jean XIII, qui ne doit pas être un original mais une copie, la recherche se trouve dans la confortable position de pouvoir rejeter toute la faute sur le mauvais copiste : *« Les erreurs et les imperfections sont celles d'un copiste. On rencontre, notamment dans les noms propres (!), donc surtout dans les adresses, des formes dénuées de sens qui ne s'expliquent que par des lectures ; on se heurte à des oublis, comme l'omission de certains mots ou même le saut de lignes entières, oublis que seule une transcription peut faire apparaître ».*[32] De telles erreurs ne sont pas du tout isolées ; elles sont plutôt « innombrables » ! Il est étrange d'entendre dire simultanément que le copiste éphémère a travaillé avec beaucoup de prudence et de précision : *« À d'autres égards, le copiste se montre très consciencieux (!). Là où il n'a pas pu déchiffrer un ou plusieurs mots, il a laissé une lacune, sans essayer de le dissimuler... Il s'est même efforcé de reproduire son modèle le plus fidèlement possible dans tous les aspects extérieurs... ».* Comme nous l'avons déjà mentionné, l'écriture dans le registre de Jean est d'une propreté méticuleuse et d'une calligraphie exceptionnelle.

Cet étrange mélange psychologique de volatilité et de conscience ne nous est plus inconnu : nous l'avons déjà reconnu comme étant l'état d'esprit caractéristique des faussaires érudits !

La recherche attribue les nombreux défauts du registre de Jean à la négligence du copiste. Il est extrêmement gênant de devoir constater les défauts reprochés : erreurs, corrections, etc. dans le registre original de Grégoire VII. *« En de nombreux endroits (dans le registre de*

Grégoire), on trouve des corrections dans le texte des lettres et des ajouts de mots isolés ».[33] Ces corrections proviennent en partie du registraire lui-même, et en partie d'autres correcteurs ayant exercé leur fonction après lui.[34] Nous prêtons une attention particulière à la constatation suivante de Caspar : *« Des lacunes sont parfois laissées à la place des noms et des dates ».* Le neuvième livre du registre est également intéressant. Les différents numéros de ce livre ne doivent pas être inscrits l'un après l'autre, comme le voulait la règle, mais en une seule fois, sous forme de liasse. Pourquoi ? Caspar pense que c'est parce que la tenue régulière du registre a été paralysée pendant les périodes politiques troublées des dernières années de Grégoire VII. Mais cela ne s'accorde pas vraiment avec le fait que *« la fuite de Grégoire à Salerne est accompagnée d'une dernière et brève reprise de l'activité de registre »* et que c'est à cette occasion – donc pendant la fuite – que le neuvième livre aurait été inscrit. Mais supposons que ce livre ait vraiment été transcrit dans le registre pendant les jours de la fuite. Il ne serait donc pas étonnant que la transcription effectuée dans de telles circonstances défavorables soit truffée d'erreurs. Mais nous sommes très surpris d'apprendre que notre registraire, malgré sa hâte et sa négligence, a écrit d'une manière tout à fait excellente et scrupuleusement exacte ! En effet, selon Caspar, le neuvième livre est enregistré *« avec soin graphiquement, mais avec de nombreuses erreurs textuelles nécessitant une correction ultérieure ».*

Ainsi, le registre de Grégoire présente une ressemblance désespérante avec le registre de Jean. Les registraires de Grégoire se révèlent être les frères spirituels des copistes du registre de Jean. Tous possèdent un étrange mélange psychologique : conscience et volatilité !

4. Confusion chronologique dans les registres

L'état de la chronologie dans les registres pontificaux a toujours été un casse-tête pour les chercheurs. Dans certaines parties, il règne en effet une confusion babylonienne en ce qui concerne la chronologie. Conformément à la nature des choses, l'enregistrement des différentes pièces se faisait généralement dans l'ordre de leur rédaction. Or, ce principe a connu de constantes entorses, et ce dans tous les registres.

Ewald[35] remarque par exemple à propos de la chronologie dans le registre de Grégoire I[er] : *« qu'à côté de l'effort sérieux de ne placer dans chaque année indictionnelle que les lettres correspondantes, il y a une certaine négligence dans leur enregistrement »*. Selon Ewald, on peut voir jusqu'où est allée cette négligence en constatant *« que trois lettres apparaissent deux fois dans le registre, et ce deux fois dans des indications différentes »*. Voilà une observation intéressante ! Rodenberg[36] nous apprend que la chronologie des inscriptions au registre du XIII[e] siècle est tout aussi mauvaise :

> *« Il mérite d'être souligné que, par exemple, les pièces de la 3[e] année d'Innocent IX, qui se trouvent (avec une année entière de retard !) dans le quatrième livre, et celles de la 4[e] année, qui se trouvent (avec encore une année de retard !) dans le cinquième livre, auraient très bien pu être placées dans les bons livres ; car il y a encore suffisamment d'espace libre à la fin des deux livres. On voit à quel point on s'est peu soucié de la bonne séquence et on a l'impression que l'on s'est uniquement efforcé de maîtriser le plus rapidement possible le matériel à enregistrer, qui était disponible et tel qu'il était disponible, sans même avoir établi un ordre approximatif selon la datation. Cela apparaît surtout dans les dernières parties de certains livres, comme le Liber III-VI des registres d'Innocent IV, où l'on rencontre, entre les lettres de juin, des lettres de toutes les autres parties de l'année, qui semblent intercalées sans aucun plan... L'explication la plus simple est que l'on a retravaillé certains restes, que l'on a inscrit les concepts sans trop se soucier de la suite chronologique ».*

Oh non, l'explication n'est pas si simple que cela ! Premièrement, le registraire d'Innocent IV savait lui aussi que la nature de l'institution du registre et le but de l'enregistrement nécessitaient une succession chronologique correcte des inscriptions. Si, malgré cela, il a mis les pièces sens dessus dessous, lors de la prétendue mise en ordre des restes, on ne se demande pas de quoi il faut le plus s'étonner, si c'est de la négligence et de la paresse du greffier – pour qui mettre en ordre les pièces était pourtant un travail facile – ou de l'indifférence et de la longanimité du greffier, à qui le fonctionnaire enregistreur a osé présenter un travail aussi volumineux. Deuxièmement, c'est faire injure au greffier que de l'accuser de négligence. Comme le montre l'écriture, il a *« procédé aux inscriptions avec une précision extraordinaire »*. Nous nous retrouvons donc à nouveau dans le dilemme

psychologique bien connu ! Troisièmement : notre scribe « éphémère » a étrangement beaucoup de frères ! Tous les scribes du Moyen-Âge lui ressemblent comme deux gouttes d'eau. On croirait presque à une conspiration secrète des registraires de tous les siècles médiévaux : chaque fois qu'un registraire a dû traiter de prétendus restes, il a toujours inscrit ces restes dans le désordre chronologique et avec des erreurs de texte, mais avec une écriture méticuleusement propre ! Cela donne à réfléchir.

Je vais prendre un exemple dans le registre de Jean VIII. Dans ce registre, le groupe des lettres dites de voyage attire l'attention. Il s'agit de plus de soixante-dix lettres qui auraient été écrites pendant le voyage du pape à Troyes pour le synode. Dans ces lettres règne *« la confusion chronologique la plus totale »*. Se succèdent par exemple[37] des pièces de novembre-décembre, juin-juillet, août, juin, décembre, septembre, août. Caspar propose l'explication suivante :

> *« Dans l'agitation et la hâte de l'année du voyage, peut-être aussi parce que les fonctionnaires compétents n'étaient pas présents, on n'a pas poursuivi régulièrement le registre, mais on a ramassé le matériel conceptuel. Plus tard, probablement seulement après le retour à Rome, on l'a ensuite mis à jour à la hâte, sans prendre le temps de mettre de l'ordre dans les fiches de concept hétéroclites, de manière si mécanique et irréfléchie* (!) *que le double concept des n° 121, 120 n'a même pas été reconnu comme tel, mais comptabilisé comme deux lettres dans le désordre, avec une telle précipitation qu'il était possible de passer par inadvertance d'un concept à un autre portant la même adresse ».*

Il est vrai qu'un scribe ne pouvait guère travailler de manière plus désordonnée et plus volatile ! Mais que se passerait-il si l'on pouvait prouver que notre registraire a dû se mettre au travail de manière réfléchie ? Examinons encore une fois l'ordre des pièces enregistrées que nous avons déjà énuméré. On y trouve des pièces de novembre à décembre (dans l'ordre !), de juin à juillet (dans l'ordre !), d'août (suite correcte à juin-juillet !), etc. Dans cette série, la suite considérée comme une chaîne complète est certes dépourvue de système, mais un ordre planifié est indéniable dans les différents maillons de la série !

Il n'est pas nécessaire d'être prophète pour prédire que la chronologie de tous les registres médiévaux des papes doit comporter des passages erronés. Ceux qui ont parcouru avec moi les étapes de l'enquête savent aussi pourquoi il en est ainsi. L'impossibilité de construire un échafaudage chronologique solide et irréprochable dans toutes ses parties, de le créer à partir de rien, a contraint les faussaires humanistes à recourir à des pratiques qui semblaient aptes à masquer, si possible, les nombreuses parties défectueuses de la chronologie. La meilleure solution consistait bien sûr à ne pas ajouter de date du tout aux lettres. Laissons Rodenberg[38] nous parler de la datation des registres du XIII^{e} siècle :

> *« Les lettres de régale sont (en règle générale) datées. Nous rencontrons certes quelques-uns, voire des groupes entiers, qui sont incomplets ou ne sont pas datés du tout... Parfois, on a également renoncé sciemment à la datation exacte..., on a donné une date générale à la première lettre de l'ensemble du groupe, sans se soucier du fait que cette date n'était pas exactement correcte pour toutes les pièces ».*

Dans le registre de Grégoire I^{er}, ou plutôt dans deux extraits de ce registre qu'Ewald[39] désigne par Pa et Pb, on a travaillé avec une astuce particulièrement intéressante : *« Les mêmes dates ont été placées par Pa comme date finale à la fin de la lettre précédente, par Pb comme date initiale au début de la lettre suivante »* ; comme le suppose Ewald, c'est parce que déjà dans l'archétype du registre qui servait de modèle à Pa et Pb, les dates étaient placées de manière « ambiguë », en ce sens qu'elles *« ne sont pas caractérisées plus précisément entre deux lettres ».* Ambiguïté ! Nous retrouvons ici une astuce de falsification dont nous avons déjà parlé plus en détail dans le chapitre 10 du second fascicule.

De manière assez enfantine, dans le registre de Jean VIII, on tente d'éviter les écueils chronologiques. On y trouve, pour toute une série de pièces, comme indication de date la formule courte et d'apparence innocente : *« data ut supra »*, c'est-à-dire *« date comme ci-dessus »*, *« date comme la lettre ci-dessus ».* Or, comme l'a constaté Caspar, cette mention laconique est *« totalement dénuée de sens »* ! Quelle que soit la manière dont on tourne et interprète la mention, dans la plupart des cas, l'indication ne peut en aucun cas être correcte.[40]

5. Ambiguïté ; double comptabilité. Disharmonie des noms et des dates

Il est nécessaire, pour une meilleure compréhension, de faire ici un petit retour en arrière. La disharmonie entre le nom et la date (l'évènement et la date), que l'on observe à chaque pas, joue en premier lieu le rôle de traître à la naissance artificielle et érudite de l'histoire médiévale. Qu'entend-on par dysharmonie entre le nom (l'évènement) et la date ? Réponse : l'incompatibilité, la non-concordance d'un évènement ou d'un nom avec une date donnée. Exemple : un pape médiéval ne peut pas écrire une lettre aux participants d'un synode au printemps d'une année donnée, si ce synode ne s'est réuni qu'à l'automne de l'année supposée. Ou encore : ce pape ne peut pas adresser une lettre à un archevêque X en A à un moment où ce X est encore évêque en B. Ou encore : aucun homme ne peut participer à un parlement médiéval si, selon les « vraies » informations, il est déjà mort à cette époque. Comme nous l'avons dit, la transmission sur papier regorge de telles disharmonies entre les noms et les dates – un phénomène qui ne peut plus nous surprendre, puisqu'il est étroitement lié à la nature de l'écriture universelle de l'histoire. Vu les proportions énormes que prenait l'action universelle au fur et à mesure de sa progression, entremêler et amalgamer sans erreur des centaines et des centaines de noms et de dates inventés représentait une tâche à laquelle tout art et toute prudence ne pouvaient qu'échouer. Il faut tenir compte du fait que l'action s'est étendue sur plusieurs décennies et que la deuxième et la troisième génération de faussaires ont dû continuer à construire sur une base inachevée et fluctuante à bien des égards, à l'aide d'un plan de base ne contenant que les lignes principales. Même si les différentes sections de faussaires étaient en perpétuel échange d'idées, et même si elles se donnaient la peine de travailler les unes pour les autres, les faussaires qui y contribuaient ne pouvaient pas, en tant qu'êtres humains avec un champ de vision mental limité, avoir une vue d'ensemble claire à chaque moment de la puissante conception et attirer chaque détail dans le cercle de la réflexion.

Les fabulistes de l'histoire n'ont pas ménagé leurs efforts pour éviter, dissoudre ou masquer les discordances dans la mesure du

possible. Une voie très souvent empruntée consiste à ignorer partiellement ou totalement l'un des deux facteurs (nom ou date). Dans une lettre, par exemple, l'expéditeur et le destinataire sont mentionnés, mais la date n'est pas indiquée ; ou l'expéditeur et la date sont communiqués, mais le nom du destinataire est passé sous silence ; ou seule la date est indiquée, mais ni l'expéditeur ni le destinataire ne sont nommés. Cette astuce a été utilisée en particulier dans les livres de copie et les registres, mais avec une conséquence si frappante que l'on peut sentir le but visé.

À titre d'exemple, citons tout d'abord le manuscrit n. 5077 de la Hofbibliothek de Vienne, qui contient une collection de documents, principalement des papes des XIV[e] et XV[e] siècles. Chroust nous apprend à propos de cette collection : *« Le procès-verbal d'entrée est omis, il n'est pas rare que l'harangue manque également et généralement aussi le procès-verbal de clôture, y compris la datation. En revanche, on n'a pratiquement jamais tenté de supprimer les noms propres ».*(41) Le registre de Jean avec ses mentions « data ut supra » doit également être consulté une fois de plus dans ce contexte : comme l'expéditeur et le destinataire des lettres y sont généralement mentionnés, la date doit être passée sous silence sous la forme d'une indication sans signification.

Une autre astuce de dissimulation très utilisée consiste à mentionner « par erreur » deux fois un acte, une lettre dans le livre de copie ou le registre. Dans la transmission littéraire, dans les annales, les chroniques, etc., la mention « par erreur » deux ou plusieurs fois – mais la deuxième fois modifiée ! – joue un rôle important. J'ai déjà signalé ce phénomène auparavant (Fascicule 2) et cité un exemple tiré des *Annales de Fulda*. Les variantes qu'offre la deuxième représentation de la même pièce prouvent qu'il ne s'agit pas, dans ce cas et dans les cas à venir, d'un « oubli » ou d'une négligence, mais qu'une intention délibérée était à l'œuvre. C'est précisément pour apporter de telles variantes que l'on a eu recours à une double comptabilité ! Très souvent, la variation du deuxième texte ne concerne pas le contenu proprement dit, mais seulement des « détails », comme un nom de personne ou de lieu, la datation, etc. L'exemple suivant provient du livre de lettres de Jean d'Arbois :

« Une lettre du roi d'Arménie à Clément V se trouve entièrement feuillet 7–7' ; une fois encore, le scribe la commence feuillet 8. Au bout de deux lignes, il se rend compte de sa propre étourderie (!) *et interrompt cette deuxième copie, laissant derrière lui pas moins de quatre variantes, dont certaines importantes, par rapport à la première copie dans ces deux lignes. »*(42)

Nous avons déjà constaté que cette tactique de l'ambiguïté intentionnelle se rencontre également dans les registres pontificaux, comme le confirme un exemple tiré du registre de Grégoire I^er^. Dans le registre de Jean VIII, *« une lettre est recopiée quelques numéros plus loin, à peu près jusqu'au milieu du texte, où elle s'interrompt soudain au milieu de la phrase ».*(43) Rodenberg(44) mentionne le cas *« où deux lettres identiques sont promulguées à des dates différentes ».* Le registre de Grégoire VII contient une lourde énigme pour la recherche historique : l'élection de Grégoire est rapportée deux fois, une fois dans le soi-disant « protocole d'élection », puis dans quelques lettres de Grégoire.

« Dans le registre, il est incontestable qu'une certaine contradiction est apparue entre le protocole d'élection et les lettres qui suivent immédiatement, dans lesquelles Grégoire lui-même décrit son élection de manière sensiblement différente. C'est précisément cette contradiction qui a été invoquée (lorsqu'on a vu dans le registre une copie) pour justifier le fait que le protocole était un faux. Maintenant (que le registre est reconnu comme original), la question se pose de savoir si c'est Grégoire lui-même qui a ordonné l'enregistrement de ce protocole ou si l'on est en présence d'un acte d'autoritarisme de la part du parti vainqueur des élections ».(45)

Cette question de Caspar est un véritable exemple du peu de bon sens avec lequel la recherche « exacte » de l'époque aborde ses problèmes. Caspar se demande si ce n'est pas Grégoire lui-même qui a fait enregistrer le protocole ? Oh non, Grégoire n'a probablement pas été assez stupide pour faire inscrire derrière le protocole ses lettres au contenu tout à fait différent, si bien que son fameux registre a immortalisé, noir sur blanc, les contradictions les plus flagrantes à cet endroit. Et un parti d'électeurs aurait peut-être « arbitrairement » fait insérer le protocole dans le registre ? Sans avoir eu l'idée évidente d'éradiquer les lettres contradictoires ? Curieuse psychologie, même dans la Rome médiévale ! Mais il est inutile de nous attarder plus longuement sur l'imbécillité des hommes du Moyen-Âge, qui nous est déjà si familière. Le fait qu'il y ait ici dans le registre de Grégoire deux

comptes rendus qui se contredisent de manière flagrante (et qui sont restés bien en place malgré la correction ultérieure du registre) prouve qu'une double comptabilité était ici délibérément à l'œuvre – de la part de la communauté des faussaires de la fin du Moyen-Âge, bien sûr.

6. Ajout de dates et de noms au registre

Si, par exemple, le registre de Grégoire est un fruit de la falsification de l'action universelle, nous pouvons prédire, sans être devin, que certaines marques de falsification, comme celles que nous avons déjà suffisamment découvertes dans les documents et les chroniques, se retrouveront également dans ce registre. Nul ne peut plus s'étonner d'entendre Zatschek[46] dire que, sur la base des écrits, *« il ne fait aucun doute que la datation dans le registre de Grégoire a souvent été ajoutée* (!)*, souvent en deux paragraphes ».* (!!) Voyez donc ça ! Ce que Sthamer a d'abord découvert (cf. chapitre 4 du 2e fascicule) dans des documents « indubitablement authentiques » de la chancellerie sicilienne de Charles Ier et qu'il a ensuite confirmé dans l'ensemble des documents de l'époque franque jusqu'au XVe siècle : ajout de la datation : la même tactique de falsification se révèle également dans le registre papal ! Les dates y ont même souvent été ajoutées « en deux paragraphes » ! Et parallèlement à cela, l'abominable confusion chronologique qui règne pourtant encore dans le registre en question ! Les pères de la grande action ont donc également trébuché – comme on pouvait s'y attendre – sur l'obstacle fatal de la chronologie lors de la fabrication des volumes de registres pontificaux.

Nous acquiesçons également à la constatation suivante, satisfaits et compréhensifs. *« Il est tout de même frappant de constater que dans les registres originaux jusqu'en 1200, les adresses abrégées ne sont pas inscrites sur le parchemin en même temps* (!) *que le texte du registre. Dans le registre de Grégoire VII, des décennies* (!!) *doivent s'être écoulées entre les deux ».*[47] Toutefois, cela reste – si les registres étaient authentiques – tout de même très frappant. Des gens étranges, ces régisseurs. Lorsqu'ils faisaient leurs inscriptions, ils commençaient toujours par omettre les adresses courtes (comme la plupart du temps la datation). Comment auraient-ils pu connaître les adresses et les dates ?? Mais attendez : ils devaient pouvoir le voir à partir des pièces qui leur étaient présentées pour

l'enregistrement ! Ils n'ont justement pas pu le faire, car dans ce cas, ils auraient certainement inscrit la date et les adresses dans le registre à partir des modèles. Les auteurs des modèles ont donc été assez négligents pour remettre au bureau d'enregistrement des pièces qui n'étaient qu'à moitié terminées ! Les régisseurs attendaient alors quelques décennies avant de se mettre d'accord avec les autres fonctionnaires de la chancellerie sur des choses aussi épouvantablement difficiles ! Et même alors, ils ont continué à commettre des bourdes. Même les vérificateurs (!) n'ont pas fait mieux. En ce qui concerne le registre d'Innocent III, nous apprenons en effet que lors des datations, il y a eu d'abord une « erreur » du registraire, puis encore une « erreur » du vérificateur[48]. Et pourtant, les chercheurs nous parlent sans cesse de l'excellente organisation de la chancellerie pontificale.[49]

Pour finir, nous devons encore aborder le problème le plus difficile pour la recherche actuelle sur les registres, problème qu'elle désespère de résoudre. Les méthodes « brillantes et incisives » utilisées par le simulacre de critique actuel ont fait apparaître sur ce point les fameux résultats, qui se caractérisent par le fait qu'ils se contredisent violemment. Il s'agit de la question suivante : sur la base de quoi a-t-on enregistré – sur la base de l'original définitif (des lettres, des documents) ou sur la base du concept (ébauche des lettres, etc.) ? Le fait même qu'une telle question puisse se poser nous laisse perplexes. Les fonctionnaires de la chancellerie de la Curie auraient-ils été assez fous pour immortaliser soigneusement dans le registre des ébauches à moitié terminées ? Oui, nous disent de nombreux spécialistes du registre, cela a dû se passer ainsi. Zatschek s'exprime à ce propos en ces termes :

> *« Celui qui veut savoir si les registres pontificaux ont été tenus d'après des originaux ou des concepts devra constater dans la littérature une très curieuse incertitude (!!). Des raisons pour la tenue des registres selon des concepts, selon des originaux ont été avancées par les parties les plus diverses, la dichotomie remonte encore au XIX^e^ siècle et n'a fait que s'approfondir ces dernières années ».*[50]

La dichotomie sur cette question s'est en effet tellement approfondie qu'aujourd'hui, deux camps de chercheurs s'opposent de

manière si abrupte qu'il est absolument impossible de s'entendre. Ce qui est amusant ici, c'est que chaque partie a raison – mais seulement à cinquante pour cent. Nous ne devons pas nous attarder trop longtemps sur ce dilemme. La solution de la grande énigme est la suivante : les registres pontificaux n'ont été enregistrés ni d'après l'original, ni d'après le concept, mais ils ont été enregistrés, c'est-à-dire fabriqués, à partir de et selon l'imagination des compagnons faussaires de la fin du Moyen-Âge.

Le résultat de nos recherches est la preuve, à laquelle on pouvait s'attendre d'emblée, de la présence, dans les registres pontificaux, de la marque de Caïn bien connue du travail savant des faussaires, et ce avec la plus grande clarté possible. Tous ces signes caractéristiques : contradictions d'une part entre le registre original et la copie du registre, d'autre part entre les inscriptions du registre et les pièces « originales » ; enregistrement lacunaire ; erreurs, corrections, lacunes et ajouts ; confusion dans la chronologie ; double comptabilité et surtout l'étrange psychologie mixte des scribes débiles du registre – sont des témoins éloquents de la naissance artificielle des volumes du registre. Or, comme les historiens nous le disent, les registres du pape constituent l'axe et le centre de toute la transmission médiévale, leur falsification prouve déjà que Rome a participé à la grande opération de falsification ; mais cette circonstance nous amène à nous demander ensuite si ce n'est pas Rome (la Curie) qui a peut-être tenu le rôle de chef de file de tout le mouvement ?

Chapitre 4

L'absence de registres et d'archives séculiers

Rome (la Curie) pourrait-elle avoir joué un rôle, voire le rôle principal, dans la grande opération de falsification ? telle était la question posée à la fin du chapitre précédent. C'est à

la réponse à cette question que visent désormais toutes les autres études, y compris celle qui suit et qui doit à nouveau se pencher sur un problème statistique intéressant.

La recherche historique, toujours prompte à nier les principes les plus fondamentaux de l'expérience et de la raison par respect coupable pour la transmission « empirique », s'est souvent contentée de constater un phénomène frappant dans la transmission comme un simple « fait » dont l'historien devait s'accommoder. La Curie pontificale, comme nous pouvons le voir dans les vestiges qui nous sont parvenus et comme nous pouvons le déduire d'autres informations, a tenu des registres sur ses sorties de chancellerie depuis les temps les plus reculés. Bien ! dit l'historien, la Curie a reconnu très tôt la grande importance de la tenue de registres, sans laquelle une administration ordonnée est tout simplement impossible. Qu'en était-il de l'activité d'enregistrement dans les chancelleries des rois et des empereurs allemands ? La transmission générale nous apprend que les souverains allemands n'ont pas accordé d'importance à la tenue de registres jusqu'à l'aube des temps modernes. Aucun registre ou fragment de registre n'a été conservé, et aucun autre signe d'activité de registre n'est perceptible dans les chancelleries séculières. Ce fait suscite certes l'étonnement, expliquent les historiens, mais il n'est pas contestable ; il prouve justement que les rois et les empereurs allemands n'avaient aucune idée, certainement à leur détriment, de l'importance et des multiples avantages de la tenue de registres !

Dans sa théorie des documents, Bresslau[51] s'exprime sur ce point de la manière suivante : *« En Sicile, Frédéric II a introduit la tenue de registres..., nous possédons un fragment qui couvre la période d'octobre 1239 à début juin 1240 ».* Ses successeurs ont également conservé cette coutume. *« C'est donc à partir de l'année 1265 que commence la série des registres angiovins, qui compte aujourd'hui encore plus de 380 volumes [...] Il n'est ni prouvé ni probable que la coutume de tenir des registres, attestée pour la Sicile, ait été transposée à l'Empire dès le règne de Frédéric II, et donc que les documents établis par cet empereur pour l'Italie du Nord et du Centre et pour l'Allemagne aient également été enregistrés. Car là où la coutume de l'enregistrement dans une chancellerie a été introduite au Moyen-Âge, elle n'a pas été abandonnée. Mais*

nous ne disposons d'aucun élément permettant d'affirmer que des registres de chancellerie ont été tenus en Allemagne sous... Conrad IV et les rois de l'interrègne, Rodolphe I^er^, Adolphe, Albrecht I^er^ ». Ce n'est que dans la chancellerie de Henri VII qu'un registre a été tenu, *« mais il ne s'est rien conservé de ce registre, et ce que fut son sort après la mort de l'empereur nous reste caché [...] L'usage a ensuite été maintenu dans la chancellerie de son successeur sur le trône, Louis de Bavière ».*

Les rois de France étaient encore plus prompts à s'assurer les avantages de la tenue de registres. Un volume d'actes et de registres, prétendument rédigé à la cour du roi de France en 1204, a été conservé et, à partir de cette date, *« l'usage de l'enregistrement a été maintenu dans la chancellerie française ».*(52) Et en Italie, on connaît même *« des registres tenus officiellement par le notaire des actes juridiques qu'il a acceptés en vue de leur authentification depuis le milieu du XII^e^ siècle ».*(53) Il aurait donc fallu une période de plusieurs siècles pour que la prise de conscience de la grande importance de l'activité réglementée de tenue des registres parvienne de Rome à travers les Alpes jusqu'à l'esprit des rois et des empereurs allemands ! Alors qu'en Italie, chaque notaire tenait déjà son registre au XII^e^ siècle, ce n'est qu'au XIV^e^ siècle que les souverains allemands ont pu se résoudre à imposer à leurs fonctionnaires de chancellerie un tel travail d'écriture « inutile » !!

D'ailleurs, comme le racontent les historiens, les princes séculiers de ce côté-ci des Alpes n'ont jamais pu comprendre, au Moyen-Âge, qu'il fallait attribuer une quelconque valeur à un parchemin écrit, même orné d'une douzaine de sceaux, pour qu'il vaille la peine de prendre soin de le conserver soigneusement. Le clergé pouvait bien garder jalousement de tels papiers, les rois et les empereurs n'avaient pas envie de s'adonner à de tels passe-temps. Que celui qui ne veut pas le croire interroge les historiens ! Ils lui diront que les témoignages de l'existence d'archives pontificales, c'est-à-dire d'un recueil de toutes les lettres, documents, registres, actes, etc. concernant la Curie, soigneusement conservés dans des locaux prévus à cet effet, remontent déjà au V^e^ siècle et que, depuis l'époque d'Innocent I^er^, les papes eux-mêmes se réfèrent à leurs archives pour prendre leurs décisions. *« À l'instar du siège pontifical, les églises épiscopales et monastiques*

ont également pris des dispositions pour la conservation de leurs fonds documentaires depuis les temps les plus anciens... qu'il en a été ainsi partout (dans les établissements ecclésiastiques), c'est ce que prouvent le mieux les originaux qui nous sont parvenus et qui, en Allemagne comme en France et en Italie, remontent souvent à l'époque de la création même des fondations concernées ».(54) En revanche, comme nous l'apprend la recherche historique, les princes séculiers n'ont, de manière incompréhensible, pas pris la moindre mesure sérieuse pour assurer la conservation de leurs documents et actes. *« Les souverains séculiers d'Italie et d'Allemagne, à leur propre détriment, ont absolument manqué pendant de longs siècles d'un soin égal pour la conservation de leurs documents et actes... Ce n'est qu'à l'époque carolingienne que nous entendons parler d'archives, même si l'on ne peut pas encore penser à un système d'archives vraiment ordonné ».*(55) Les historiens pensent également avoir trouvé une explication à ce phénomène frappant ; ils attribuent la responsabilité de l'inexistence d'archives des rois et empereurs allemands au fait *« qu'en raison du manque de résidence fixe des princes, les archives se déplaçaient avec les chancelleries lors des voyages et des campagnes militaires et étaient ainsi sujettes à la dispersion et à la destruction ».*(56) Ce serait la raison pour laquelle *« sous les Ottoniens et les Saliens, toute trace d'archives impériales a disparu. [...] Ce n'est qu'à partir de 1422 que l'on peut réellement parler d'archives impériales permanentes ».*(57)

Même si tous ces résultats de recherche sont extrêmement déconcertants, la science historique se voit obligée, sous la pression de ses principes méthodologiques, de les accepter comme des « faits historiques ». Or, si le manque de registres et d'archives des souverains séculiers est sans aucun doute un fait, il ne s'agit que d'un fait de transmission écrite, c'est-à-dire d'un fait littéraire. La question de savoir si le fait littéraire est aussi un fait historique réel est encore ouverte, et la réponse dépend du résultat d'un appel à la raison.

J'aimerais croire que les historiens d'aujourd'hui ont aussi une conscience raisonnable lorsqu'ils proclament que les défauts littéraires dont il est question sont des faits historiques. L'historien tient certes à disposition des raisons d'apaisement, dont la plus grave lui semble être, dans ce cas également, la référence à la massivité et à la généralité du phénomène, mais il doit lui-même admettre que la négligence des

princes séculiers en matière de tenue des registres et d'archives est difficile à comprendre. La psychologie des princes médiévaux aurait été bien étrange si le constat de la transmission écrite avait dû être considéré comme une réalité historique : nous ne pourrions pas nous empêcher de déclarer ces souverains comme étant de parfaits imbéciles. L'expérience générale nous apprend que l'homme devient intelligent en subissant des souffrances – mais s'il était « réellement vrai » que pendant presque tous les siècles du Moyen-Âge, les rois et les empereurs n'ont pas tenu de registres et n'ont pas fait établir d'archives, nous serions alors confrontés au fait extraordinaire que des générations entières d'une certaine classe d'hommes ne seraient pas devenues plus intelligentes d'un iota en subissant des souffrances extrêmement importantes et persistantes ! Car s'il n'y a aucun doute sur les avantages énormes et multiples de la tenue des registres et des archives pontificales, il n'y en a pas non plus sur les inconvénients du manque de ces dispositifs dans le domaine des chancelleries séculières, qui se font sentir de manière sensible dans tous les domaines de l'administration, de l'administration de la justice, etc. Il suffit d'imaginer la chose dans la pratique. Il s'agissait par exemple de récupérer d'anciens revenus impériaux aliénés ou mis en gage ; il était donc nécessaire d'avoir connaissance des faits dans les dossiers. Ensuite, il faut se rendre compte que, selon la transmission, les deux pouvoirs suprêmes, l'Empire et la papauté, étaient comme deux armées en lutte permanente l'une contre l'autre, toujours soucieuses de trouver un nouveau moyen d'affaiblir l'adversaire. L'Empire serait-il resté indifférent et arriéré pendant des siècles, alors qu'il devait constater dans sa propre chair que l'adversaire maniait une arme nouvelle et dangereuse ? Lors de toutes les négociations et de tous les traités importants entre l'empereur et le pape, lors de toutes les questions litigieuses entre l'Église et l'Empire, la prépondérance de l'Église apparaît toujours dans toute son acuité lorsque – comme par exemple lors du traité d'Anagnie en 1176 entre Frédéric I^{er} et le pape Alexandre III – la Curie se réfère aux collections canoniques et met sur la table les privilèges des empereurs qu'elle a fait valoir pour étayer ses prétentions. La Curie romaine et toutes les institutions ecclésiastiques ont constitué des registres ou des archives pour

justifier leurs prétentions face aux pouvoirs séculiers, en grand et en petit – et les empereurs et les rois n'auraient pas paré ce coup ? Le personnel de chancellerie des souverains séculiers, qui venait sans exception du camp ecclésiastique et qui connaissait bien les avantages de la tenue de registres et de l'archivage, n'aurait-il pas pensé ou réussi à convaincre leurs maîtres royaux et impériaux de la nécessité et de l'importance de telles choses ? Et lorsqu'on dit que c'est le manque de résidence fixe des princes qui a provoqué la perte et la destruction des archives lors des voyages et des campagnes militaires, une telle tentative d'explication semble ridicule, car il va de soi que les souverains séculiers n'emportaient pas un trésor aussi important que des archives lors de leurs voyages et de leurs campagnes militaires, mais qu'ils veillaient, tout comme ils veillaient à la sécurité de l'or et de l'argent, à ce que les dossiers qu'ils avaient rassemblés soient également placés dans un endroit fixe et sûr. Les papes ont fait preuve de plus de sagesse. *« Lorsque Clément V s'installa à Avignon, il emporta avec lui les registres de ses prédécesseurs, tandis qu'il fit transférer la plupart des autres archives de l'Église romaine à la forteresse d'Assise ».*[58]

Si l'on devait accepter la transmission littéraire comme un fait historique, il faudrait, comme nous l'avons dit, se résigner à ce que les princes séculiers du Moyen-Âge furent tous des sots puérils, pour ne pas dire des semi-idiots. En tous points, en ce qui concerne le traitement des affaires, l'Église aurait eu une avance considérable sur les milieux séculiers. Alors que la Curie, tout comme les institutions ecclésiastiques en général, tenait depuis les temps les plus anciens des protocoles officiels sur toutes les négociations importantes (synodes) ou non, la transmission veut que les pouvoirs séculiers aient considéré, au XV^e^ siècle encore, comme un luxe superflu d'établir des comptes rendus officiels des conseils impériaux et princiers. Si l'on veut faire passer une nuit blanche à un historien, il suffit de l'interroger sur les lois impériales de l'ancien Moyen-Âge. Une telle loi transmise « seulement par hasard » dans un codex caché, le soi-disant « pactum » ('Narratio de electione Lotharii' dans le codex de Göttweig n° 106)[59], est considérée comme le *« point noir des historiens jusqu'à ce jour »*, car on ne sait pas ce qu'il faut en penser. Heureux de cette rare découverte, il fallut bientôt constater que l'un considérait le pactum

comme un ajout ultérieur à la narratio, l'autre comme un malentendu, le troisième et le quatrième comme une fraude pieuse ou directement comme un faux. Un faux ? C'est à peine croyable, s'exclame-t-on. *« Ce serait une tentative de publicité avec des moyens insuffisants de vouloir répandre de telles tendances ou même la falsification d'une loi impériale par un récit qui n'a jamais trouvé sa place dans le monde, qui est resté sans aucune influence sur la politique et l'historiographie de l'époque suivante, dont le seul manuscrit a été conservé dans un monastère reculé d'Autriche avec des écrivains ecclésiastiques et classiques dans un codex... Quel but aurait donc eu l'abbé ou le moine, ou qui que ce soit d'autre que le narrateur, de tromper si grossièrement les frères de Göttweig sur ce point ? »* Un abbé ou des moines de Göttweig n'ont toutefois pas inventé la narratio avec le pactum, car ce document provient de l'action universelle de fiction historique de la fin du Moyen-Âge.

Vers la fin du Moyen-Âge, les rois allemands se sont enfin décidés à faire établir des registres. La prise de conscience de l'utilité de telles choses leur parvint certes bien tard, mais, Dieu merci, elle eut au moins le mérite d'exister. Mais à quoi ressemblaient les pages de ces volumes ? Prenons un exemple, celui de Seeliger.[56] (*« Tenue des registres à la cour royale allemande jusqu'en 1493 »*) Les inscriptions sous Wenzel *« manquent presque toujours d'indications temporelles et se contentent en outre de rendre les noms apparaissant reconnaissables par leurs initiales ».* La véritable nature de ces registres nous est ainsi dévoilée : ce sont des falsifications de la grande action.

La question brûlante qui nous occupe maintenant est la suivante : qui a détruit les registres médiévaux (et autres fonds d'archives) des souverains séculiers ? Étant donné que nous n'avons pas besoin, contrairement aux spécialistes, de faire appel à notre bon sens en tant qu'« esclaves de la transmission » pour résoudre des problèmes historiques, la quasi-absence avérée de registres séculiers au Moyen-Âge ne signifie pas selon nous que les souverains séculiers n'ont pas tenu de registres par bêtise, mais que cette absence nous prouve que de tels registres séculiers ont dû être systématiquement détruits. Il n'est pas possible de supposer qu'un essaim de spectres trônant au-dessus des nuages soit descendu, se soit matérialisé et ait immatérialisé les registres séculiers ; il faut bien que des personnes bien réelles aient

joué un rôle dans cette disparition. Qu'en est-il de l'hypothèse selon laquelle les rois allemands (et d'autres) auraient eux-mêmes fait détruire leurs volumes de registres ? Pour cela, ils auraient dû avoir des raisons valables. Mais lesquelles ?? Nous ne pouvons pas non plus en trouver une, ou alors : une bêtise abyssale ! Car réfléchissons : si ces rois stupides avaient détruit leurs précieux volumes, les papes auraient pu triompher, car les registres curiaux prenaient alors une importance considérable en tant qu'arme de combat. Mais nous nous souvenons que les registres médiévaux des papes qui ont été conservés ne sont pas authentiques, mais falsifiés. Devons-nous oser supposer que les souverains séculiers ont d'une part fait disparaître leurs propres registres et les registres pontificaux (authentiques), et d'autre part fait falsifier de nouveaux volumes non pas pour eux, mais pour la Curie ?? Des registres qui seraient utilisés par Rome contre eux comme une arme bienvenue ?? (Car si ces nouveaux écrits fabriqués avaient été dirigés contre le pouvoir de la Curie, celle-ci n'aurait pas précieusement conservé, tel un trésor, de telles choses aussi dangereuses « dans ses archives les plus secrètes », mais les aurait bien sûr aussitôt jetées au feu). Il en résulte donc que les rois ne peuvent pas avoir détruit eux-mêmes le trésor que constituaient leurs registres.

À la question : qui a fait disparaître les registres ? La réponse ne peut être que : la Curie. Non seulement elle seule peut avoir falsifié les volumes de registres médiévaux qu'elle a conservés, mais elle a également joué un rôle dans la destruction des registres séculiers. Les faux ouvrages romains auraient été démasqués par leur seule existence, si les registres des rois avaient été conservés comme preuves contradictoires.

Chapitre 5

Rome, siège de l'action de falsification médiévale

Il semble peu cohérent avec le résultat des deux chapitres précédents, à savoir que la Curie de Rome doit être considérée comme le centre de l'entreprise de falsification de l'histoire à la fin du Moyen-Âge, que jusqu'à présent, la recherche historico-critique spécialisée ait pu mettre en lumière un nombre remarquablement faible de cas de falsification de l'autorité ecclésiastique suprême. L'explication de ce phénomène est pourtant évidente : en effet, la recherche spécialisée a déjà découvert, avec ses méthodes rouillées, un nombre considérable de faux en écriture les plus grossiers ; mais elle a considéré ces cas (par exemple celui de Reichenau) comme étant des évènements « pratiques », ce qui est impossible d'après nos recherches exposées dans le premier fascicule. Nous avons apporté la preuve que toutes ces contrefaçons, en raison de leur similitude, devaient provenir d'une seule et même source – et cette source est justement la Curie à Rome ! La science spécialisée, dont la méthode critique apparente n'est calibrée que sur des objets isolés, ne pouvait pas trouver ce lieu d'origine. Si, dans le chapitre précédent, nous annoncions comme résultat : celui qui a falsifié les registres pontificaux a également fait disparaître les registres séculiers, nous sommes maintenant obligés de conclure : et il a également fabriqué la masse de documents médiévaux falsifiés. Cette conclusion découle inévitablement et irréfutablement de l'identité du travail de fabrication concernant les faux registres des papes et le reste de toutes les chroniques et documents falsifiés.

Si la recherche a jusqu'à présent enregistré si peu de cas de falsification, notamment à Rome, cela prouve une fois de plus de manière éclatante que ses méthodes prétendument critiques échouent et doivent échouer précisément face à des problèmes qui ne concernent pas un élément isolé et particulier, mais un élément général. Avec ses méthodes relatives et ses nombreux points de vue relatifs, la critique spécialisée n'était par exemple pas en mesure de

soupçonner, et encore moins de constater, la falsification des registres pontificaux.

Par la suite, nous ferons en outre l'expérience intéressante et plutôt comique que, même lorsqu'ils sont directement confrontés à Rome en tant que centrale des faussaires, les historiens spécialisés peinent à se décider à suivre cette direction.

Abordons maintenant les décrétales pseudo-isidoriennes, la prétendue donation de Constantin et les faux de Benedictus Levita et posons-nous la question : qui a fait ces faux ?

Toute personne un tant soit peu cultivée a entendu parler de deux prétendues falsifications historiques du début du Moyen-Âge, les décrétales pseudo-isidoriennes et la fausse donation de Constantin. Les faux systématiques de Benedictus Levita sont moins connus des non-historiens. Ces trois faux extraordinaires, prétendument mis en scène au début du Moyen-Âge, dépassent de loin, dans leurs intentions et objectifs ultimes, les tendances des autres faux locaux et régionaux prétendument médiévaux. Elles ne visent pas l'avantage d'une église, d'un monastère, d'un évêché particulier, mais elles aspirent à une élévation de l'ensemble de l'Église, c'est-à-dire, en fin de compte, à un renforcement et à une consolidation des plus hautes instances administratives de l'Église, et notamment à un accroissement du pouvoir de Rome. Ces mystifications partaient donc de Rome comme lieu d'origine commun des faux ? Selon l'opinion dominante, seule la donation de Constantin pourrait être considérée comme le lieu d'origine de Rome. Mais les trois groupes de faux auraient-ils pu être créés en même temps ? Impossible ! s'exclament les historiens qui démontrent – sur la base de la transmission et à l'aide de leur méthode relative aveugle ! – que puisque les trois groupes « apparaissent dans la tradition » à des époques différentes, ils doivent donc avoir été créés l'un après l'autre. Mais regardons maintenant de plus près ces falsifications.

I. Hinschius a prouvé *« jusqu'à l'évidence d'un fait scientifiquement établi »*[57] que les auteurs des décrétales pseudo-isidoriennes ont utilisé les capitulaires bénédictins comme source ; les falsifications de

Benedictus Levita peuvent donc être évoquées en premier. Je laisse Fr. Maassen parler du dit Benedictus :[58]

> *« Le grand Falsarius dans le domaine des sources du droit... a annoncé dans la préface de son ouvrage que celui-ci était un recueil de capitulaires de Pépin, de Charlemagne et de Louis le Pieux. Cette indication est notoirement fausse. Seule une infime partie de la compilation est constituée de véritables capitulaires, la grande majorité des chapitres est tirée d'autres sources juridiques, notamment ecclésiastiques, et un nombre relativement faible doit être considéré comme le simple produit de la libre invention de Benedictus. Mais comme la provenance des différents chapitres est passée sous silence, ils apparaissent tous, conformément à l'annonce faite dans la préface, comme des capitulaires de Pépin, de Charlemagne et de Louis. Le but de cette grande escroquerie découle du contenu des faux capitulaires... Le Falsarius voulait augmenter considérablement les chances du programme de réforme d'un grand parti ecclésiastique du royaume, auquel il appartenait naturellement lui-même, en faisant croire au monde que les différents postulats de ce programme avaient déjà été érigés en lois par le pouvoir séculier. C'est pourquoi les points suivants sont traités avec une prédilection particulière dans les capitulaires de Benedictus : la primauté de la législation ecclésiastique sur la législation séculière ; la compétence exclusive du siège apostolique pour les causae maiores, en particulier pour l'iudicia episcoporum ; l'exigence de l'autorisation pontificale pour la convocation de tous les synodes et la confirmation de leurs décisions par le pape ; l'exclusion de la juridiction séculière sur les clercs ; l'établissement et la consolidation de la dignité primatiale. Aussi grossière que soit la tromperie, elle a réussi. À partir de la première citation attestée (peu après leur création), les chapitres du faussaire Benedictus sont qualifiés de capitulaires des rois francs : dans les actes des conciles, dans les lois séculières, chez les écrivains, dans les recueils de droit. Pendant sept siècles et plus, aucun doute ne s'est fait entendre ».*

Il est dommage que ce brillant escamoteur qu'est Benedictus n'ait laissé aucune trace dans « l'histoire » en tant que citoyen de la Terre. Il fait partie de la légion d'historiens médiévaux dont on n'a rien appris ou si peu. Tels des fantômes, ces auteurs « médiévaux » surgissent d'un monde de brouillard, créent une ou plusieurs œuvres et disparaissent sans laisser de traces. Les faux capitulaires ne peuvent pas être tombés du ciel, ils doivent avoir « un » auteur, qui serait un certain Benedictus, c'est tout ce que la recherche a pu découvrir. Considérons à présent une nouvelle fois les points principaux des

faux écrits de Benedictus cités plus haut ; ils seraient des postulats d'un parti de réforme ecclésiastique auquel il appartenait. Eh bien, notre Benedictus n'aurait pas pu émettre d'autres et de meilleurs postulats – s'il avait travaillé à la solde de la Curie pontificale ! En d'autres termes, tout indique que c'est l'Église en tant que telle, c'est-à-dire la Curie en association avec la hiérarchie ecclésiastique, qui a réalisé les prétendues falsifications de Benedictus, et ce d'autant plus que tout indique qu'un obscur homme de parti, qui aurait dû être Benedictus, n'est pas à l'origine de ces falsifications. Pour augmenter les chances d'un « parti », quelqu'un, quelque part, entreprend de manière assez grossière une escroquerie littéraire de grande envergure ; il fait passer pour des capitulaires du pouvoir séculier des chapitres en partie inventés, en partie puisés dans des sources juridiques ecclésiastiques. *« Aussi grossière que fut la tromperie, elle réussit ».* Il n'est donc venu à l'idée de personne, lorsque Benedictus a mis son ouvrage sur le marché, de demander et d'enquêter sur les sources des capitulaires ? Même la « partie adverse » est restée silencieuse, se laissant, sans se défendre, jeter du sable dans les yeux ? Cela suppose un degré de bêtise, d'obtusité, d'indifférence qui ne peut être exigé même des esprits médiévaux « naïfs ». Mais le fait que Rome ait pris en charge le faux et ne l'ait pas rejeté avec indignation montre bien que la Curie était impliquée. L'obscur Benedictus et la Curie étaient donc d'accord ! Serait-ce par souci d'harmonie préétablie ?!

II. Pseudoisidor a également inclus dans sa collection le faux acte de donation de Constantin (le Constitutum), qui aurait été délivré par Constantin au pape Sylvestre. Comme on le sait, ce document confère au pape la primauté sur toute l'Église et les droits de souveraineté sur Rome. Selon Grauert, le constitutum aurait été rédigé *« dans le royaume franc, et plus précisément à l'abbaye de Saint-Denis, peu avant ou en même temps que les décrétales pseudo-isidoriennes ».*[59] Selon d'autres historiens, l'origine du Constitutum n'aurait cependant rien à voir avec celle de Pseudoisidor, car *« le vocabulaire et la langue sont différents, la manière de falsifier diffère de la méthode de Pseudoisidor ».*[60] Loening[61], E. Meyer[62] et K. Wenck[63] sont d'avis que le faux a été réalisé à Rome, et plus précisément (selon Loening) sous Paul I[er] ou Hadrien I[er], car, d'une part, *« l'utilisation de nombreuses expressions, formules, tournures caractéristiques*

des documents pontificaux de ces décennies prouve que nous devons chercher l'auteur dans les milieux proches de la Curie pontificale » et, d'autre part, car *« la donation de terres de Constantin peut être replacée dans les évènements politiques de cette époque »*. Le plus étrange dans toute cette querelle sur l'auteur de l'acte de donation falsifié est le fait que personne ne semble avoir eu l'idée si évidente de régler la question de la paternité par le fameux « cui bono ». Que signifie en effet le fait que, selon Loening, l'auteur doive être recherché *« dans les cercles proches de la Curie pontificale »* ?? Un quelconque ecclésiastique à Rome aurait soudain eu l'idée fantastique de faire un cadeau au siège pontifical sous la forme d'un faux document ? Pourquoi Loening ne dit-il pas ce qui ressort déjà automatiquement du simple « cui bono » : le faussaire se trouve dans la Curie pontificale ! Ou tout simplement : la Curie elle-même a entrepris la falsification dans l'intérêt de l'Église universelle ainsi que dans son propre intérêt ! Si nous ajoutons à cela le « fait » de transmission extrêmement frappant selon lequel le Constitutum prétendument fabriqué au VIII^e^ siècle, bien que l'on trouve le document dans d'autres manuscrits que les décrétales pseudo-isidoriennes, n'a pas été utilisé par les papes pendant des siècles, mais seulement à partir du milieu du XI^e^ siècle pour l'usage de l'Église, nous pouvons en déduire que le Constitutum n'a jamais été utilisé par l'Église. Si l'on considère que l'Église l'a utilisé pour son propre compte à la fin du XIII^e^ siècle, l'origine et la provenance de l'acte de donation ne sont plus un mystère pour nous : le Constitutum représente un produit de l'action universelle de falsification de l'histoire. Mais notre document était un faux raté, ou plutôt il s'est avéré au cours de l'action que l'on ferait bien de ne pas placer la donation en question au siège apostolique à une époque aussi précoce – Constantin était alors bien l'homme qui pouvait réaliser sa donation et qui l'aurait réalisée ! Mais sur la base d'un tel pouvoir de l'évêque romain, il fallait inévitablement inventer une toute autre histoire de la papauté du Moyen-Âge antérieur que celle dont on pouvait avoir besoin et que l'on avait déjà en partie péniblement réalisée. La falsification ratée, qui avait pourtant déjà été ancrée dans la masse de la transmission, a donc été abandonnée sans hésiter et remplacée par la falsification de la donation ultérieure de Pépin Carolingien.

Dans une telle situation, il n'est pas étonnant que les historiens, qui doivent apporter tant de preuves de l'esprit peu critique de l'ensemble du Moyen-Âge et de la Renaissance, soient frappés par le fait que l'inauthenticité de la donation de Constantin a été pressentie et ressentie de manière instinctive et clairvoyante par les auteurs médiévaux, par ailleurs incroyablement peu critiques ! Au XII[e] siècle déjà, non seulement Gerhoh de Reichersberg contestait son authenticité, mais Otto de Freising, qui aurait rédigé sa chronique entre 1143 et 1146, ne cachait pas non plus (IV, 3) ses doutes quant à la donation de Constantin. Bien entendu, ces excellents critiques ne pouvaient pas encore, au XII[e] siècle, critiquer une chose qui n'était qu'un produit de l'action de falsification de la fin du Moyen-Âge. Ces rapports sur la veine critique d'un Gerhoh de Reichersberg et autres sont également des fausses informations de la corporation des faussaires. C'est ainsi qu'à l'époque de l'humanisme, lorsque l'inauthenticité a été « découverte » de manière épidémique – presque à la même époque par Valla, par Nicolas de Cues, par l'évêque anglais Reginald Peakock – la Curie n'a pas été surprise du tout. Valla fut même favorisé par le pape Nicolas V et *« a décidé de couler des jours tranquilles comme chanoine du Latran »*.[(64)] Du reste, Fueter émet ce jugement à propos de Valla : « Les travaux critiques de Valla sont peu importants en tant que tels, seul le courage de leur auteur est en fait remarquable ».[(65)] Quel « courage » lui avait insufflé la Curie !

III. Les décrétales pseudo-isidoriennes, ce recueil bien connu qui contient un grand nombre de décrets falsifiés, prétendument promulgués par les évêques romains des trois premiers siècles, constituent un résumé des deux falsifications dont il a été question et leur développement. Dans ce cas également, la recherche historique, frappée d'une véritable cécité, n'a pas réussi à trouver la source de cette falsification. À partir de toutes sortes d'indices relatifs issus de la transmission, on a placé Le Mans, Mayence et Reims comme lieu d'origine : la majorité des chercheurs est d'avis que « le » faussaire devait être « en relation étroite » avec l'archidiocèse de Reims. L'idée purement hypothétique qu'un parti réformateur ecclésiastique aurait, nolens volens, mis ces faux à l'ordre du jour, en ce sens qu'un partisan du parti aurait pu, quelque part, recourir au moyen très utile du faux

pour soutenir vigoureusement le mouvement, hante toujours ces recherches. *« Les sources juridiques inventées témoignent de son existence et des conceptions qu'il défendait »*, dit A. Hauck[66] ; donc un parti étrangement ombrageux, irréel et surtout inactif ! *« On ne peut pas suivre son développement en détail. Mais le fait qu'il existait s'est toujours fait remarquer dans la période ultérieure ».*[67] En vérité, il devait s'agir d'un parti étrange, qui ne se faisait pas remarquer en public, sauf par quelques flèches empoisonnées de contrefaçon tirées depuis l'obscurité ! Le « cui bono ? » aurait pu être le point de départ de la recherche sur les fausses décrétales, si les historiens, au lieu d'être esclaves de la transmission, avaient fait appel à leur raison et à leur expérience propre. Les fausses décrétales doivent en général profiter à l'ensemble de l'Église, mais en fin de compte à son autorité suprême, la Curie pontificale, et c'est donc à Rome qu'il faut chercher le foyer de l'action de falsification ! Une fois de plus, un obscur faussaire s'est « conformé » à la Curie. Le but ultime de la falsification du fameux Benedictus et de Pseudoisidor est la création d'une papauté puissante et indépendante. Selon Pseudoisidor, le pape *« n'est plus sujet du roi, il n'est pas seulement à la tête de l'Église, mais à la tête du monde entier ».*[68]

Je termine l'examen des faux par une remarque récapitulative sur « la question complexe de l'origine des écrits pseudépigraphiques en question » de Hauck, qui a encore en vue les faux chapitres d'Angilram que nous avons laissés de côté.

> *« Je me contente de faire remarquer 1) que je suis d'accord avec l'hypothèse selon laquelle les trois faux proviennent d'un seul auteur, ou, comme il est peut-être plus probable, des mêmes auteurs. 2) Que je suis donc d'avis que la question de la priorité de l'un ou l'autre livre (falsifié) ne peut être résolue de manière pure et simple... Les falsifications sont manifestement préparées depuis longtemps et exécutées de manière réfléchie ; les ouvrages qui apparaissent simultanément (!) devraient se soutenir mutuellement. 3) Qu'il ne me paraît pas vraisemblable que les faux aient été provoqués par l'intention de venir en aide à une personnalité déterminée dans quelque cas particulier. Les... auteurs n'ont pas voulu soutenir un camarade momentanément en difficulté, mais faciliter la reconnaissance de revendications ecclésiastiques qui avaient déjà été formulées ».*

Par conséquent, il faudrait déjà constater pour le VIII[e] siècle un évènement extraordinaire semblable à celui que j'ai constaté pour

l'époque de la Renaissance et de l'humanisme en ce qui concerne la tradition écrite – même si ce n'est pas à une échelle aussi grandiose : une falsification systématique suprarégionale de l'histoire. Mais ces falsifications ne peuvent pas avoir été fabriquées au VIII[e] siècle ; elles doivent – comme la pseudo-histoire médiévale en général – provenir du centre de fabrication de la fin du Moyen-Âge. La preuve découle clairement de la considération suivante : la vague de falsification de l'action universelle remonte loin dans le temps, non seulement jusqu'à l'époque des Carolingiens, des Mérovingiens, mais (comme on le verra dans le 4[e] fascicule) jusqu'à l'époque de César et de Tacite ; l'action de falsification a pénétré jusqu'à la refonte des écrivains romains qui écrivaient sur la Germanie. Dans ce processus de falsification de l'ensemble de l'histoire médiévale, aucune action prétendument indépendante du VIII[e] siècle ne peut être ignorée, mais cette petite vague se fond dans une grande marée. Les falsifications dont il est question dans ce chapitre doivent être des résultats de l'action universelle de la fin du Moyen-Âge, car elles sont organiquement liées aux autres falsifications dans la pseudo-histoire dont nous disposons aujourd'hui. Mais la réponse à notre question : qui a falsifié ? est la suivante : Rome en est également l'auteur.

Chapitre 6

La période de l'action de falsification

Humanisme, Renaissance et – falsification de l'histoire ! Le fait que ces notions soient intimement liées a été reconnu depuis longtemps par la recherche historique. Voici ce que l'on a trouvé : *« On ne peut nier que dans le courant humaniste (de l'historiographie), il y avait une tendance à donner trop de pouvoir à l'imagination dans certaines circonstances et à combler les lacunes données de la transmission historique par des inventions arbitraires ».*(69) La falsification de l'histoire n'est pas un phénomène accidentel et isolé, mais une tendance de l'époque ! C'est une chose. Et l'autre n'est pas moins importante : l'Italie comme lieu

d'origine et point de départ de cette tendance ! *« L'Italie peut s'enorgueillir d'avoir, comme l'historiographie humaniste, donné naissance à la falsification humaniste des sources ».*[70] Citons d'abord ici l'un des grands faussaires dont les falsifications s'inscrivent dans la série littéraire de la transmission historique et sont susceptibles de nous éclairer sur la spécificité des falsifications historiques humanistes. Je m'en tiens au passage que Fueter consacre à ce faussaire dans son historiographie :

> *« Un dominicain, l'humaniste Annius de Viterbe (de son vrai nom Giovanni Nanni ; né vers 1432 à Viterbe, nommé Magister sacri palatii par Alexandre VI en 1499, mort à Rome en 1502) est le premier faussaire du nouveau style. Ses Antiquitatum variarum volumina XVII cum commentariis (d'abord publié à Rome en 1498) ont mis au jour une série d'ouvrages historiques antiques (de Bérose, Fabius Pietor, Caton, Manéthon, etc.) qu'on croyait perdus et qu'Annius aurait retrouvée. L'objectif du faussaire semble avoir été principalement d'éclaircir l'obscurité dans laquelle fut plongée l'histoire des peuples européens avant leur contact avec les Romains. De toutes les inventions humanistes, sa contrefaçon est sans doute moralement la plus noble ».*[71]

Quelqu'un qui, vers l'an 1500, fabrique à Rome de prétendues œuvres historiques antiques, par exemple en inventant un écrivain babylonien, Bérose, ne peut évidemment pas avoir mis en œuvre une telle mystification dans le but d'obtenir un droit légal pour lui-même ou pour sa coopérative à l'aide des données falsifiées. *« On ne pouvait tout de même pas déduire des droits légaux de sources antiques ».* (Fueter) Les falsifications des humanistes ne visaient donc pas des objectifs pratiques et actuels, elles revêtent plutôt un caractère intemporel et découlent de motivations quasi immatérielles, pour ne pas dire « idéalistes ». On pourrait être tenté de penser qu'un homme comme Annius de Viterbe, en tant qu'érudit intéressé par l'histoire, était embarrassé par le fait que la lumière de la recherche historique n'était pas en mesure de dissiper les ténèbres qui pesaient sur l'histoire ancienne de la plupart des pays européens. C'est par un *horror vacui* qu'il a été poussé à faire croître les parties en friche de l'ancienne transmission par ses falsifications, et qu'il a ainsi donné satisfaction à un désir scientifique inquiet par une falsification purement érudite de l'histoire.

Cette hypothèse ne peut cependant pas être considérée comme une raison suffisante pour expliquer la « tendance » humaniste à la correction de l'histoire. Annius de Viterbe se serait lui aussi bien gardé de suivre sa pulsion créatrice pseudo-historique par pur plaisir de la fantaisie savante. Personne n'aime s'exposer inutilement, et Annius devait s'attendre à la possibilité désagréable qu'une source antique authentique soit découverte à tout moment dans une archive quelconque et que ses falsifications soient alors immédiatement reconnues comme telles. Et pourtant, Annius de Viterbe agissait comme s'il savait pertinemment que les sources antiques qui pouvaient se rapporter à l'objet de ses falsifications n'existaient pas ! Au cours de l'enquête, nous mettrons à jour les véritables motifs des falsifications humanistes. Le magister sacri palatii du pape était lui aussi un collaborateur, un camarade de l'action de falsification universelle planifiée par l'Église du Moyen-Âge tardif.

Nous prenons acte avec intérêt du fait que la recherche déclare les falsifications d'Annius de Viterbe – et, comme nous allons l'entendre, les nombreuses autres fabrications historiques humanistes – comme des falsifications savantes et ne peut pas les expliquer autrement. Pour l'époque de l'humanisme, la science spécialisée utilise donc aussi le concept de falsification « savante » de l'histoire.

Mais qu'entend-on par falsification « savante » ? Et comment en arrive-t-on à une falsification savante de l'histoire ? A. Meister[72] cite les motifs suivants pour la « fraude savante » : *« envie de découvrir pour se vanter avec de nouvelles sources – faux zèle pour se vanter avec des lettres inventées de personnages importants – recherche de preuves documentaires d'une supposition scientifique – intention de déterminer l'âge le plus élevé possible d'une famille ou d'un lieu »*. Or, comme nous l'avons mentionné au début, la science historique a constaté des cas de fraudes savantes dans le domaine historique particulièrement fréquents pour la période de la Renaissance et de l'Humanisme ; en effet, presque tous les faux de cette époque se sont révélés aux chercheurs comme des mystifications « savantes ». Il est remarquable que les falsifications « savantes » n'aient pratiquement pas été constatées pour les premiers siècles du Moyen-Âge. Pour tous les faux documentaires de cette époque, la

critique, comme nous le savons, considère comme efficaces les motifs pratiques et matériels des faussaires soucieux d'avantages personnels (coopératifs). L'indication de Holder-Egger selon laquelle un certain Codagnellus aurait déjà mis en scène une fraude historique « savante » vers 1230 avec une fausse chronique doit donc susciter un certain étonnement, et ce d'autant plus lorsqu'on entend que, selon Holder-Egger, c'est le « désir de fabuler » qui a poussé l'Italien Codagnellus à réaliser sa forgerie. *« À travers ces histoires (de Codagnellus) »*, dit l'historien précité, *« le formidable goût des Italiens pour la fabulation est illustré de manière très étrange ».* Mais, demandons-nous, qu'est-ce qui a bien pu, en fin de compte, inciter ce Codagnellus plein d'imagination à faire passer ses fables pour des vérités historiques ? Le prétendu auteur du XIII[e] siècle voulait-il se vanter de nouvelles sources pour le plaisir de la découverte ? Voulait-il prouver des hypothèses scientifiques ? Voulait-il donner à une famille ou à un lieu l'âge le plus élevé possible ? Rien de tout cela, dit Holder-Egger, c'est par pure envie d'inventer que l'auteur a forgé ses pièces historiques fantaisistes ! Notre avis diffère à propos du cas Codagnellus et nous pensons qu'il doit y avoir eu une intention cachée. Les Italiens ! L'envie de fabuler « historiquement » ! On tend l'oreille. On se souvient que *« dans le courant humaniste, il y avait une tendance à donner, en certaines circonstances, trop de pouvoir à l'imagination et à combler les lacunes données de la transmission historique par des inventions arbitraires ».*(73) Codagnellus s'inscrirait magnifiquement dans la longue lignée des faussaires de l'histoire humaniste – nous savons depuis longtemps que son œuvre ne peut pas avoir été fabriquée au XIII[e] siècle, mais qu'elle est issue de l'atelier universel que nous connaissons bien.

« L'Italie peut s'enorgueillir d'avoir, comme l'historiographie humaniste, donné naissance à la falsification humaniste des sources ». Ce fait ne nous surprend plus du tout. Ceux qui ont parcouru avec moi le long chemin de l'enquête jusqu'ici pouvaient depuis longtemps s'attendre avec certitude à une telle constatation. Le résultat général de tous les examens critiques précédents de la transmission écrite est la constatation intangible d'une action de fiction historique universelle qui s'est déroulée à l'aube des temps modernes, sous l'impulsion de Rome et de l'Église universelle. L'humanisme de la Renaissance est un

symptôme, un phénomène concomitant de l'action menée par Rome, c'est pourquoi la « tendance des humanistes à fabuler » n'est pas une faiblesse individuelle de certains auteurs, mais cette « tendance » est l'expression générale de l'idée motrice du mouvement de l'humanisme de la Renaissance.

Je continue d'aborder la question de la date de cette entreprise à partir d'une sélection de pièces et de résultats de l'action. Avec la série de faux de l'époque de la Renaissance qui suit, nous abordons pour la première fois un thème archéologique. S'étonnera-t-on que la coopérative des faussaires ait également exercé son activité de falsification de l'histoire dans le domaine archéologique ? Pour l'instant, nous nous contenterons d'une simple affirmation : la falsification universelle de l'histoire comprend en effet aussi des falsifications archéologiques. Le faux humaniste dont il s'agit maintenant se trouve dans la soi-disant *« description des régions de Constantin »*, qui est censée constituer une liste des principaux bâtiments et monuments de l'ancienne ville de Rome, classés selon les 14 régions. Cette falsification donne le résultat très intéressant selon lequel les savants faussaires humanistes savaient manier la tactique de la double comptabilité avec autant d'habileté ou de maladresse que leurs collègues médiévaux. En effet, nous avons l'impression que les humanistes et leurs collègues du X^{e} siècle, par exemple, se sont assis à la même table des faussaires.

La description de la région en question nous est parvenue en deux versions : 1) habituellement appelée Notitia, 2) le Curiosum urbis Romae. Dans le « Handbuch der Klassischen Altertumswissenschaft » (Manuel de l'Antiquité Classique)[74], nous apprenons ce qui suit sur l'étrange destin que connut cette œuvre « antique » à l'époque de la Renaissance :

> *« Depuis la fin du XV^{e} siècle, la description de la région apparaît sous une forme totalement interpolée (déformée par des intercalations). L'auteur des textes interpolés est Pomponius Laetus, qui n'a cependant rien trouvé de mieux* (!) *que de commettre une falsification. Dans le Codex Vaticana 3394 et le Codex Marc. Lat. X n. 195, nous possédons encore aujourd'hui son traitement (!) des régions ; on remarque comment, au cours de ses études et à la suite de nouvelles découvertes*

d'inscriptions, il y a inséré des notes topographiques, une activité que ses élèves ont poursuivie. La supercherie ne commença que lorsque Janus Parrhasius (1503 ou 1504) publia ce texte interpolé sous le nom d'un écrivain antique qui n'existait pas du tout (!)*, Publius Viktor. C'est Flavio Biondo (vers 1540) qui a le premier associé (à tort) le nom de Sextus Rufus au Curiosum ; il l'a trouvé dans un manuscrit du Mont-Cassin derrière le bréviaire de Sextus Rufus et l'a déclaré dans sa* Roma instaurata *I, 18 comme étant l'auteur jusqu'alors inconnu de ce dernier. Ces deux écrivains, totalement fantaisistes, ont ensuite été publiés par Panvinius sous une forme nouvelle, outrageusement interpolée. Sous cette forme, ils ont fait autorité jusqu'à notre siècle, à tel point que l'on a cru que la description originale de la région en était un extrait ».*

Je constate que quatre écrivains de la Renaissance ont fait preuve d'un zèle étonnant en interpolant des œuvres « antiques » les unes après les autres, jusqu'à les rendre méconnaissables, et en faisant passer en contrebande les œuvres ainsi réalisées sur le marché scientifique sous la bannière d'auteurs anciens inventés. Le père Laetus et ses élèves n'auraient rien trouvé de mieux que de commettre une falsification avec leurs interpolations ; mais qu'est-ce qui a bien pu pousser ces hommes à « améliorer » et à « compléter » des écrits « antiques » ? Et cela en deux « versions » ?? Selon J. Burckhardt[75], *« aucun texte ancien n'a été traité avec autant de soin et de réserve »* que celui de P. Laetus, ce à quoi s'accorde pourtant très mal ce que H. Jordan[76] cite comme exemple de la manière dont Laetus traitait la description antique des régions : *« Les textes authentiques du Curiosum et de la Notitia comportent 'templum Solis et castra, porticum Gypsiani et Constantini'. Ce qui est devenu dans les régions du Laetus : 'templum Solis, castra Gentiana, porticus Constantini' ; dans le (faux) Victor : 'templum Solis, casta Gentiana aliter Gipsiana' ».* De telles remontrances de la part du P. Laetus à l'égard d'un « véritable » auteur nous laissent perplexes et notre méfiance à l'égard du « soin » et de la « réserve » de ce chef de la fameuse « académie romaine » grandit lorsque nous entendons dire de Laetus par L. Geiger[77] *« qu'il ne peut pas être totalement exonéré du reproche d'avoir parfois falsifié des monnaies et des inscriptions par amour excessif de l'Antiquité* (!) *».* L'intention de tromper n'est pas contestée chez Parrhasius, Biondo et Panvinius, mais Jordan[78] déclare expressément à propos de ce dernier que celui-ci *« invente en partie sauvagement dans son* Rufus *».* Il est exclu qu'un hasard aveugle ait conduit ces messieurs

l'un après l'autre au même sujet, car les « arrangeurs » qui se sont succédé ont manifestement agi selon un schéma déterminé ! Ce ne sont pas des motivations subjectives qui ont poussé ces hommes à apporter continuellement des « corrections » au même objet, les faussaires ont plutôt agi sous une contrainte objective découlant de la nature des œuvres. La prétendue description antique de la région est en effet, dans les deux versions qui nous sont parvenues, une falsification humaniste, et cette falsification écrite est parallèle à certaines falsifications monumentales ! La description de la région dans son ensemble présente les caractéristiques de tous les faux dont nous avons parlé jusqu'à présent. Il suffit pour cela de citer à nouveau l'exemple de texte cité par Jordan à la page précédente (1. le « vrai » texte, 2. le texte de Laetus, 3. le texte de Victor) en ce qui concerne la tactique de dissimulation pratiquée. La « vraie, ancienne » description de la région représente en réalité la dernière étape de la falsification humaniste, elle est le résultat final des mystifications topographiques.

En Allemagne, la « gloire » d'avoir fabriqué de grandes contrefaçons humanistes dans le domaine de la transmission littéraire est attachée au nom de Jean Trithème (ou Tritheim, 1462-1518) fut abbé du monastère de Sponheim, puis directeur du monastère écossais de Saint-Jean à Würzburg. L. Geiger[79] nous rapporte ce qui suit à propos de cet homme étrange :

Jean Trithème (1462-1518)

> *« Lui, le pieux théologien qui s'est lancé avec une virulence implacable contre les dommages moraux du clergé monastique et séculier, un catholique austère, s'est attiré une importante renommée de faussaire de l'histoire. Trithème n'est pas un historien qui ne cherche que la vérité, mais il désire la preuve de ses idées favorites, peu importe si elles correspondent à la vérité. Cette tendance l'a directement conduit à des falsifications. Pour prouver une quelconque prospérité scientifique du monastère de Hirschau, pour prouver le lien ancien de celui-ci avec Fulda, il*

invente un chroniqueur de Fulda, Meginfried, qui serait mort vers 1010 ; pour rendre crédible le vieux conte de l'origine troyenne des Francs et pour prouver des actions fabuleuses des Francs dans les premiers siècles chrétiens, il invente l'historien Hunibald qui, vivant à l'époque du roi Clovis et puisant dans d'anciennes sources perdues, aurait raconté l'histoire du royaume franc dans les temps les plus anciens. Meginfried et Hunibald ne sont que des créatures de l'imagination de Trithème. Personne d'autre que lui n'a jamais vu leur écriture. Il donne à Würzburg des informations sur le codex de Hunibald, qui aurait été à Sponheim, et il donne à l'empereur Maximilien, qui est très désireux de connaître un témoin aussi vénérable de la vieille gloire allemande, des renseignements lamentablement suffisants. Et la fraude est si grossière (!!) que Trithème lui-même a cru devoir se disculper par certaines phrases, telles que l'écriture est difficilement lisible, qu'elle est peut-être interpolée, et il était si facile (!) de dévoiler la supercherie que même à cette époque peu critique, plus d'un (!!), par exemple Hermann de Neuenaar, l'a découverte. Ce Trithémius, qui a donc été démasqué comme charlatan et escroc, est un homme fondamentalement savant, un polyhistorien d'une polyvalence étonnante ».

Le cas de Trithème mérite réflexion. Un théologien pieux, qui prend les enseignements du christianisme au sérieux, a la conscience tranquille lorsqu'il met en œuvre des fraudes historiques d'une portée incalculable. Un chrétien pieux qui est en même temps un imposteur chevronné !? Nous sommes dubitatifs, nous avons l'impression de voir un mariage entre l'eau et le feu ! Silbernagel[80] s'efforce en vain de trouver une clé pour comprendre l'énigme. Selon lui, Trithème *« ne comprend pas le mot 'vérité' dans un sens purement objectif, mais dans un sens subjectif déterminé. La vérité, c'est ce qui plaît à la religion et à l'Église, ce qui sert à l'édification. C'est la tendance de son historiographie ».* Ce sont là des subterfuges que Trithème lui-même réduit à néant, car, comme le montre Wegele[81], Trithème sait très bien, et l'exprime lui-même, *« que la foi du chrétien comme le vœu monastique lui imposent l'amour de la vérité et la haine du mensonge. [...] La bouche qui ment tue l'âme. […] L'écrivain qui mélange la vérité et le mensonge jette la confusion dans l'histoire [...] ».* Celui qui parle ainsi a en tête la vérité objective, veut en tout cas faire croire au monde que ce qu'il a écrit comme vérité historique est une pure vérité objective. Si Trithème affirme expressément à plusieurs endroits[82] qu'il ne raconte que des choses vraies, qu'il n'écrit que la vérité, il a sans aucun doute en vue la vérité objective, puisqu'il donne également

à sa prétendue « considération édifiante » l'apparence d'une stricte scientificité.

L'abbé de Würzburg nous laisse encore perplexe. Comment cet « homme fondamentalement savant » a-t-il pu se persuader qu'il pouvait duper le monde avec une « tromperie aussi grossière » ? Sa mystification était « si facile à comprendre » que, dès la naissance, l'enfant était reconnu par tous comme un changelin ! Et le plus incompréhensible : Trithème avait de nombreux amis érudits, il appartenait au cercle des humanistes dont les membres furent réunis en 1491 par Conrad Celtes pour former la savante sodalité rhénane et qui se fréquentaient dans l'écriture secrète inventée par Trithème – aucun de ces amis, auxquels ce dernier a pourtant fait part en premier de sa découverte de Hunibald, ne l'a mis en garde et n'a attiré son attention sur l'inauthenticité de l'œuvre !! Ou bien les amis érudits de Trithème auraient-ils été assez dupes pour ne pas reconnaître la mystification « si facile à percer à jour » ? Inutile de se creuser la tête, car nous avons déjà le fil conducteur en main. Trithème n'a pas eu de chance : son Hunibald était un faux raté, comme l'était l'acte de donation de Constantin, c'est-à-dire qu'au cours de l'opération de fiction historique universelle à laquelle notre abbé de Würzburg avait activement participé, il s'est avéré que toute la fiction sur la filiation troyenne devait être abandonnée et, si possible, éradiquée du roman historique – une opération qui a coûté la peau du spécialiste du domaine « troyen », Trithème. Trithème, un camarade de la grande action ! C'est là que se trouve la solution des nombreuses énigmes que le cas Trithème a posées à la recherche historique. Le pieux théologien pouvait se sentir en paix avec sa conscience, car il travaillait, comme des centaines et des centaines de ses camarades spirituels, au service d'une « idée ». Il ne cherchait pas à obtenir des avantages personnels de quelque nature que ce soit, il ne se laissait pas entraîner dans son action par un quelconque motif subjectif, mais il travaillait en tant qu'ouvrier « désintéressé » à une œuvre qui devait servir à l'ensemble de l'Église catholique : présenter de façon claire, au cours du roman historique qu'il avait écrit, le fonctionnement légal de la justice divine. La fin élevée et supra-individuelle justifie mes moyens, c'est ainsi qu'un Trithème pouvait s'exclamer en s'apaisant et

en se justifiant, et couper court à l'épine lancinante de la tromperie – car il savait que son action était frauduleuse et condamnable en soi.

Nous devons à présent nous éloigner des faussaires humanistes et nous concentrer sur l'ensemble des faux médiévaux dont nous avons parlé jusqu'à présent. La preuve a été apportée dans chaque cas de ce que tous les faux découverts par la recherche et mis en lumière par nos études ne sont pas des machinations « pratiques », mais « savantes ». Ces faux documentaires et littéraires du Moyen-Âge ne peuvent cependant pas être considérés comme des œuvres de fabrication savantes isolées, fabriquées indépendamment les unes des autres au cours des siècles médiévaux les plus divers. Tous les faux proviennent plutôt d'un atelier, ils sont le résultat d'une grande action. Nous en avons eu la preuve en constatant à maintes reprises le mode de fabrication similaire des pièces examinées, en constatant également à maintes reprises la psychologie absolument identique et absolument impossible des scribes à l'origine de ces pièces, en constatant en outre l'étrange intervention du « hasard » en ce qui concerne la perte de presque tous les originaux et « modèles communs », ainsi qu'en constatant enfin la présence des faux registres pontificaux en relation avec le manque total de registres et d'archives séculiers. Une psychologie similaire (dans le sens d'une débilité épidémique), une machination similaire, la perte de presque toutes les « pièces originales » et le manque de registres séculiers – ne s'expliquent que par l'hypothèse de l'action planifiée d'une coopérative de faussaires consciente de ses objectifs et étroitement liée par son organisation. Et la Curie romaine, comme nous l'avons vu, était le siège de cette coopérative.

La question de savoir à quelle époque la coopérative était à l'œuvre trouve très facilement sa réponse dans la considération suivante : l'action ne peut pas avoir eu lieu dès le VIII^{e}, le X^{e} ou le XII^{e} siècle ! Si l'on voulait situer l'entreprise dans ces siècles antérieurs, on serait obligé d'attribuer la grande masse des faux des XIII^{e}, XIV^{e} et XV^{e} siècles à une deuxième action ultérieure. Or, cette hypothèse d'une seconde action plus tardive est rejetée comme absurde et impossible par le fait que tous les faux postérieurs présentent, par leur facture,

par la psychologie des scribes, etc. tout à fait la même marque de fabrique que les faux antérieurs. Il ne peut y avoir eu qu'une seule action de falsification universelle de l'histoire, et cette action doit être placée dans le temps, à la fin du Moyen-Âge. Deux circonstances sont déterminantes pour cette fixation temporelle : premièrement, le fait que les sources historiques pseudo-historiques fabriquées selon le même système de fabrication s'étendent dans le temps jusqu'au seuil de l'époque moderne (et même au-delà pour les « retardataires »), et deuxièmement, le fait que c'est justement à cette époque que surgit le grand flot des falsifications historiques « humanistes ». Ces phénomènes se conditionnent mutuellement, c'est-à-dire que l'action universelle de falsification de l'histoire s'accompagne de la forme du mouvement intellectuel que nous désignons par le nom d'humanisme (Renaissance). Les deux mouvements ne font qu'un ! **La Renaissance n'est pas seulement une renaissance de l'Antiquité, mais aussi une renaissance du Moyen-Âge.**

NOTES

Abréviations :

MIöG – *Mitteilungen des Instituts für österreichische Geschichtsforschung* (Communications de l'Institut de recherche historique autrichien).

NA – *Neues Archiv der Gesellschaft für ältere deutsche Geschichtskunde* (Nouvelles archives de la Société pour l'étude de l'histoire allemande ancienne).

1. C. F. Glasenapp, Das Leben Richard Wagners, vol. III, p. 341.
2. K. Voigt, *MIöG* 35, p. 142 sqq.
3. K. Voigt, op. cit., p. 143.
4. K. Voigt, op. cit., p. 143.
5. Hellmann, Annales Fuldenses (*NA*, vol. XXXIV, p. 50).
6. Voir E. Caspar, *NA*, vol. XXXVI, p. 111, note 1.
7. L. v. Ranke, *Abhandlungen der Berliner Akademie*, 1854, p. 416.
8. Voir partie II, p.106 et suiv.

9. *NA*, vol. XXXVIII, p. 198.
10. Einhard, *Kaiser Karls Leben*, traduit par O. Abel, p. 26.
11. Abel-Simson, *Jahrbücher unter Karl dem Großen*, 1888, p. 458.
12. Abel-Simson, op. cit., p. 23.
13. *NA*, vol. XVIII, p. 161.
14. *NA*, vol. XXXVII, p. 411.
15. H. Bresslau, *Urkundenlehre* Vol. I, 1ère éd., p. 118.
16. Pertz, *Archiv für ältere deutsche Geschichtsurkunde*, Vol. V, p. 28.
17. E. Caspar, *Studien zum Register Johann VIII* (*NA*, Vol. XXXVI) E. Caspar, *Studien zum Register Gregor VII* (*NA*, Vol. XXXVIII).
18. Bresslau, *Urkundenlehre*, Vol. I, p. 109.
19. E. Caspar, *NA*, Vol. XXXVIII, p. 147.
20. H. Bresslau, op. cit., p. 148.
21. E. Caspar, op. cit., p. 186.
22. I. Ficker,*MIöG*, Vol. IV, p. 381.
23. Zatschek, *Studien zur mittelalterlichen Urkundenlehre*, p. 42.
24. Zatschek, op. cit., p. 38.
25. E. Caspar, op. cit., p. 197.
26. *NA*, Vol. X, p. 322.
27. NA, Vol. X, p. 572.
28. E. Caspar, op. cit., p. 92.
29. E. Caspar, op. cit., p. 152.
30. E. Caspar, op. cit., p. 161.
31. *NA*, Vol. III, p. 561.
32. *NA*, Vol. X, p. 523.
33. E. Caspar, op. cit., p. 119.
34. *NA*, Vol. X, p. 549.
35. *NA*, Vol. III, p. 586.
36. E. Caspar, op. cit., pp. 103, 131.
37. *NA*, Vol. XVI, p. 138
38. *NA*, Vol. XXXIV, p. 218, note 3.
39. E. Caspar, op. cit., p. 113.
40. *NA*, Vol. X, p.562.
41. E. Caspar, op. cit., p. 203, note 4.
42. Zatschek, op. cit., p. 59.
43. Zatschek, op. cit., p. 63.

44. *Annuaire historique* 40, p. 30.
45. Cf. Zatschek, op. cit., p. 38.
46. Zatschek, op. cit., p. 37.
47. H. Bresslau, *Urkundenlehre*, Vol. I, 2e éd., pp. 127, 129.
48. Bresslau, op. cit., p. 124.
49. Cf. *MIöG*, Vol. XXII, p. 483.
50. H. Bresslau, *Urkundenlehre*, Vol. I, pp. 179, 180.
51. Bresslau, op. cit., p. 161.
52. Bretholz, *Lateinische Paläographie*, p. 55.
53. Bresslau, op. cit., p. 169
54. *NA*, vol. X, p. 573
55. *MIöG*, Vol. 31, p. 538 sq.
56. *MIöG*, Vol. 3, p. 243.
57. *NA*, Vol. XVIII, p. 296.
58. *NA*, Vol. XVIII, p. 294 sq.
59. *Historische Zeitschrift*, Vol. XXV, p. 213.
60. op. cit.
61. op. cit., p. 196.
62. *Revue allemande de droit canonique*, 3e série, XIV.
63. *Revue historique*, Vol. XXXI, p. 264.
64. K. Brandi, *La Renaissance à Florence et à Rome*, 1913, p. 148.
65. Fueter, *Historiographie*, p. 112.
66. A. Hauck, *Kirchengeschichte Deutschlands*, 1890, IIe partie, p. 480
67. op. cit.
68. op. cit., p. 490.
69. v. Wegele, *Geschichte der deutschen Historiographie*, 1885, p. 41.
70. E. W. Mayer, in *Historische Zeitschrift*, Vol. 120, p. 493.
71. E. Fueter, *Geschichte der neueren Historiographie*, 1911, p. 135.
72. A. Meister, *Grundzüge der historischen Methode*, p. 10.
73. v. Wegele, *Geschichte der deutschen Historiographie*, 1885, p. 41
74. « Topographie de Rome » dans *Handbuch der Klassischen Altertumswissenschaft*, Vol. III, p. 730.
75. J. Burckhardt, *Kultur der Renaissance*, 1860, p. 277.
76. H. Jordan, *Topographie de la ville de Rome*, Vol. II, p. 304.
77. L. Geiger, *Renaissance et humanisme*, 1882, p. 157.
78. Jordan, op. cit., p. 309.

79. L. Geiger, op. cit., 1882, p. 448.
80. Silbernagel, *Johannes Trithemius*, 1868, p. 162.
81. v. Wegele, *Geschichte der deutschen Historiographie*, p. 75.
82. Silbernagel, op. cit., pp. 79, 158.

FASCICULE 4

La falsification de la *Germania* de Tacite

Transmission

La recherche sur les sources historiques traverse une grave crise. Cette crise se caractérise par le fait que les spécialistes ne peuvent plus utiliser qu'une seule méthode pour sauver « l'authenticité » de la transmission médiévale selon Tacite : expliquer toutes les énigmes relatives aux sources par la bêtise abyssale des rédacteurs de documents et de chroniques médiévaux. Les spécialistes ne parviennent pas à identifier la cause de cet inconfortable état de fait, car ils restent convaincus de l'« empirisme » de leurs méthodes. Notre méthode repose pourtant fermement et sûrement sur l'évidence visuelle, sur les caractéristiques matérielles des sources historiques, s'exclament-ils. C'est vrai, mais malheureusement, les chercheurs de sources, à cause de leur foi en l'autorité, ont omis de vérifier, avant d'établir leurs méthodes, s'il n'y avait pas la possibilité que la sphère historique médiévale ait été retournée, c'est-à-dire que la masse de la transmission ait été artificiellement modifiée dans son ensemble. La comparaison suivante peut bien servir à clarifier la situation : dans le domaine de l'astronomie, le système ptolémaïque ne contient (formellement) aucune contradiction. Tous les détails du système sont (formellement) compatibles entre eux.(1) Mais qu'en est-il des prémisses de ce système ? Ptolomée aussi partait de « l'évidence visuelle », d'une certitude « indubitable » : la Terre au repos et une sphère d'étoiles fixes en rotation dans son ensemble ! Ainsi, nos historiens ont eux aussi un système certainement très beau et très élaboré avec une « terre immobile », et cette sphère immobile est pour eux le « fondement authentique indubitable » de la transmission médiévale.

Un incident survenu il y a quelques décennies à l'occasion de la publication par Tangl d'une « version » nouvellement découverte de la *Vita Bennonis* témoigne du fait que la croyance en l'autorité n'est toujours pas une vaine illusion parmi les spécialistes. Tangl fait remarquer dans sa préface : *« Suite aux doutes exprimés, douter également de l'authenticité de la nouvelle* Vita Bennonis *serait une monstruosité* (!!) *que je rejette de loin ».* Ilgen s'y opposa alors dans une agitation compréhensible :

> *« Cela ne signifie rien d'autre que de vouloir ériger la croyance en l'autorité en ligne de conduite pour la recherche historique également. Espérons qu'on n'en est pas encore arrivé là de manière générale dans notre domaine scientifique ! »*[2]

Ce n'est pas tant la croyance en l'autorité qu'un spécialiste veut inculquer au disciple, avec douceur ou avec insistance, qui est préoccupante, mais la plus grande fatalité réside dans la force encore monstrueuse de la croyance en l'autorité qui émane des sources de transmission elles-mêmes et qui fait du spécialiste un humble esclave. Bakon annonçait déjà que le doute était le père de la vérité. Jusqu'à aujourd'hui, sa parole n'a pas encore trouvé d'écho remarquable parmi les chercheurs de sources *« critiques », car nous nous souvenons de l'exhortation d'un chercheur à « résister de toutes ses forces* (!) *à l'attrait piquant du soupçon critique ».*

Chapitre 1

Les auteurs de la falsification

Lorsque, dans le premier fascicule, l'idée d'une action universelle de falsification de l'histoire a été émise pour la première fois, notre première question a été, face aux objections et aux doutes qui se sont accumulés, de savoir si une telle entreprise était possible au Moyen-Âge. Notre réponse à cette question a déjà été donnée ici : si certaines conditions étaient effectivement réunies, alors il faut admettre la possibilité d'une

falsification planifiée à grande échelle de la transmission. Quelle devait être la nature de ces conditions ? Nous les avons déjà esquissées comme suit :

Une action universelle de falsification au Moyen-Âge n'est envisageable qu'à condition qu'il existe une association répandue de personnes ayant toutes le même intérêt pour les falsifications envisagées. Pour que l'idée d'une falsification universelle et systématique du passé puisse être sérieusement envisagée, il faut qu'il existe déjà une société rigoureusement organisée, dispersée dans l'Europe médiévale. Un individu, même une petite ou grande association de personnes partageant les mêmes idées, n'envisagera pas sérieusement une action qui aboutirait à une falsification générale et systématique de la réalité historique ; l'inutilité d'une telle démarche est ici trop évidente dès le départ. Mais le projet d'une action de falsification universelle acquiert un tout autre prestige lorsqu'il naît au sein d'une société rigoureusement organisée d'importance mondiale. Si une telle association d'intéressés possède, en plus d'un nombre suffisant de membres, les moyens scientifiques et matériels nécessaires, il est tout à fait possible de mener à bien un plan aussi énorme. Nous devrons admettre qu'au Moyen-Âge, une puissante organisation mondiale disposant de l'équipement scientifique adéquat était tout à fait capable de mettre en œuvre avec succès une opération de contrefaçon de grande envergure.

Maintenant, posons la question suivante : y avait-il au Moyen-Âge une association aussi ramifiée, influente et spirituellement éduquée ? Oui, l'Église médiévale était une – ou plutôt la seule – organisation de ce type !

Si nous considérons l'Église de la fin du Moyen-Âge comme un tout homogène, elle se présente néanmoins à nous comme un organisme bien structuré aux dimensions gigantesques. Des deux grands éléments qui composaient le corps de cette Église, le clergé et la masse des séculiers, ce dernier est exclu de notre réflexion ; nous prenons le terme d'Église dans son sens plus restreint de communauté du clergé. Pour nous, l'Église est l'état sacerdotal, l'union solidement cimentée du clergé de tous les degrés, inférieurs et supérieurs. Les

membres de cette grande famille unique siégeaient, à la fin du Moyen-Âge, partout dans le monde civilisé occidental. Les membres de cet état spirituel se sentaient étroitement liés entre eux par une même éducation, une même activité, une même langue, une même vision de la vie et un même but. Une organisation comme on ne peut en concevoir de plus rigoureuse rattachait l'ensemble à une volonté suprême, celle du pape à Rome. Chaque impulsion de volonté qui jaillissait dans la tête de cet immense organisme, c'est-à-dire dans la Curie romaine, trouvait un chemin vers le corps et se traduisait, si nécessaire, en action par les membres les plus éloignés.

À la question : une action de falsification universelle de grande envergure était-elle possible au Moyen-Âge ? Nous pouvons désormais répondre à cette question : dans une organisation mondiale et rigoureuse, telle que l'Église (le clergé) du Moyen-Âge tardif, il existait sans aucun doute la possibilité d'envisager sérieusement un projet extraordinaire, comme la falsification générale et systématique de la transmission médiévale, et de le mener à bien avec des chances de succès. Bien entendu, il ne s'agit pas de dire qu'une telle décision pouvait être prise sérieusement par n'importe quel clerc médiéval ou par un groupe peu homogène de clercs au sein de la communauté ecclésiale, mais la possibilité de la première réflexion et de la faisabilité d'une telle entreprise gigantesque dépendait uniquement de l'Église dans son ensemble, de la direction suprême, c'est-à-dire de la Curie à Rome. Si c'est à Rome, au sein de la plus haute autorité ecclésiastique, que fut décidé le plan d'une action universelle de falsification, il ne fait aucun doute que les perspectives les plus favorables existaient pour la réalisation de ce plan. Une armée d'ouvriers scientifiques était disponible au sein du clergé religieux ou pouvait être formée, complétée et augmentée facilement dans ce but spécial. Sous la supervision d'une équipe de clercs érudits, les collaborateurs subalternes pouvaient effectuer tous les travaux mécaniques. Tous les collaborateurs, libérés de toutes les contraintes de la vie civile, pouvaient se consacrer pleinement à la tâche qui leur était confiée. La stricte obéissance spirituelle, associée à une discipline rigoureuse, garantissait le secret absolu de l'action. Si l'Église universelle, sous la direction de l'autorité suprême, se lançait dans la grande campagne de

falsification derrière les murs des églises et des monastères, le reste du monde n'était pas du tout en mesure de comprendre et de saisir cette mystérieuse activité. Le fait que la science était la propriété exclusive du clergé laissait le reste du monde sans défense face à d'éventuelles falsifications de l'histoire, et le profane ne pouvait même pas reconnaître que quelque chose d'inhabituel se passait derrière les murs du monastère.

Il est donc évident que si l'Église du Moyen-Âge tardif en tant que telle, c'est-à-dire la direction de l'ensemble de l'Église, a conçu le projet d'entreprendre une correction systématique et générale de l'histoire selon certains points de vue, la perspective d'une réussite de l'entreprise était, selon les circonstances, des plus favorables. La possibilité d'une campagne de falsification de grande envergure à la fin du Moyen-Âge – et ce au sein de l'Église universelle – existait sans aucun doute.

De la question préliminaire de savoir si, à la fin du Moyen-Âge, une falsification systématique et générale de l'histoire – aussi bien dans la série documentaire que littéraire – a été possible au sein de l'Église universelle – ce à quoi il faut répondre par l'affirmative –, je passe maintenant à la question principale. Celle-ci est la suivante : l'Église, sous l'impulsion et la direction de Rome, a-t-elle effectivement entrepris une telle action de falsification universelle ?

Qu'est-ce que la recherche historique peut apporter comme éléments de réponse à cette question historique ? Nous le savons déjà : ce que cette science a à dire sur le problème de l'action universelle de falsification est encore plus maigre que peu – à savoir rien ! La science historique ignore un tel problème – plus exactement : elle ne reconnaît pas qu'il existe un tel problème ! Elle est « convaincue » qu'une telle chose ne peut absolument pas se produire ! Au moins deux fois déjà au cours des deux derniers siècles, elle y a été confrontée, comme nous l'avons rapporté dans le deuxième fascicule – à chaque fois, les historiens n'ont pas remarqué que le problème général de la transmission sur papier se trouvait là, devant leurs yeux, comme un avertissement ! Dans les deux cas, le problème géant s'est posé en dehors du domaine de la « science »,

pour ainsi dire à ses portes. La science repousse énergiquement et par principe la question d'une action universelle de falsification de l'histoire. Une telle question n'est pas considérée comme « scientifique ». Le fait que, jusqu'à nos jours, la recherche historique, qui travaille si assidûment et si minutieusement, ait pu passer négligemment à côté de cette question qui, par son urgence et sa portée, dépasse de loin toute autre question historique, sera pour toujours la preuve éclatante qu'il est infiniment difficile, même en matière historique, de s'arracher à l'emprise toute-puissante du préjugé, de l'autorité et de l'habitude.

Comme hypnotisée, la recherche historique se focalise toujours et encore sur les cas isolés de falsification apparus ici et là et qui sont constamment mis en lumière. La petite masse des faux démasqués apparaît à la science comme un amas d'éléments hétéroclites, étrangers les uns aux autres, qui n'ont rien à voir les uns avec les autres. La recherche se retrouve pour ainsi dire devant un tas de tessons que l'on ne peut cataloguer que d'après leurs caractéristiques, leur provenance et leur âge. La recherche ne s'est pas encore demandé s'il était possible de reconstituer un récipient entier à partir des différents tessons. Si toutes les pièces individuelles peuvent être reliées par un lien spirituel, si tous les incidents de contrefaçon individuels et apparemment isolés sont des parties d'une grande action unitaire, de telles questions sont restées jusqu'à aujourd'hui inconnues de la science historique. Au cours de nos recherches, nous avons dû faire de telles constatations à de nombreuses reprises.

Et pourtant, la question de la possibilité et de la réalité d'une action de falsification systématique et universelle se trouvait pour ainsi dire au bord du chemin. On aurait dû le découvrir depuis longtemps si ce haut mur d'autorité et de préjugés, érigé par la direction suprême de l'action dans son propre intérêt, n'avait pas depuis toujours entravé toute perspective. Les faussaires ont eux-mêmes joué un rôle de premier plan dans la critique et ont délibérément orienté et paralysé la critique des non-initiés qui s'éveillait peu à peu dans une voie bien tracée.

Le simple raisonnement suivant aurait déjà pu et dû conduire les spécialistes – dans notre cas, nous voulons parler des chercheurs de sources « critiques », qui ont le cœur serré face à tout scepticisme – directement au problème d'une falsification systématique de l'histoire par l'Église. Une piste de réflexion qu'il ne faut pas chercher laborieusement, mais qui s'impose d'elle-même.

L'Église médiévale, cet État spirituel si savamment hiérarchisé, se composait d'un grand nombre de cercles, de districts et de provinces. La Curie romaine englobait toutes les églises, tous les monastères, tous les évêchés, tel un lien unificateur. Au Moyen-Âge, Rome n'était pas un territoire en dehors et à côté de l'Église, mais Rome est la somme de tous les cercles, districts et provinces spirituels. De même que toutes les fibres nerveuses se réunissent dans le cerveau, de même que le cœur est le terminus de chaque goutte de sang, de même Rome était la centrale émettrice et réceptrice de toute la vie de l'Église. Or, la critique historique des sources a démontré, en se trompant toutefois sur les cas « pratiques », que presque chaque monastère, presque chaque église a commis des falsifications de documents. Les exceptions apparentes ne font que confirmer la règle et sont la preuve qu'aujourd'hui *« malgré tout le raffinement des méthodes critiques, la diplomatique est encore 'sans défense' face à de telles tromperies, si celles-ci ne sont réalisées qu'avec une certaine habileté ».*[3] La recherche critique a en outre prouvé que presque chaque évêché a fabriqué de faux documents, et assez souvent des séries entières. S'il était donc clair pour les spécialistes que les évêchés et d'innombrables monastères et églises ont amélioré la réalité historique par des falsifications importantes de documents, s'il était indéniable, selon le jugement d'un chercheur de documents[4], *« que même les hommes les plus éminents de l'Église, des ecclésiastiques dont la piété et la conduite vertueuse sont hautement louées, ont eu recours à la falsification et à la fraude lorsqu'il s'agissait d'augmenter ou de défendre les acquis, les droits, le prestige de leurs églises »*, en d'autres termes : si tous les membres de l'Église ont pratiqué le faux monnayage documentaire, la tête du corps ecclésial, qui était pourtant en contact étroit avec les membres, l'Église universelle en tant que telle, la Curie romaine, se serait-elle abstenue de falsifier l'histoire !?

Lorsque des abbés, des évêques et des archevêques, sans scrupules et d'une certaine manière comme une évidence, comme quelque chose de généralement connu et pratiqué, remettaient en ordre le passé ou colmataient les trous de la transmission avec leurs propres ingrédients, la Curie seule aurait-elle dû rester à l'écart, indifférente et inactive, comme un spectateur serein ? De quoi se composait donc le corps des fonctionnaires de la plus haute administration ecclésiastique, si ce n'est justement de serviteurs de l'Église, pour qui les pratiques de falsification des documents étaient devenues une seconde nature ? Il est incompréhensible que les spécialistes puissent croire sérieusement que des hommes pour qui la falsification des documents était jusqu'alors une « expression caractéristique » de leur mode de pensée et de lutte « naïvement et massivement sensible », se soient totalement débarrassés de leur habitude caractéristique en prenant la direction de l'Église ! Une telle transformation, une telle immunité de Rome au centre d'un monde contaminé serait plus qu'un miracle. Il aurait fallu qu'il règne à Rome une atmosphère tout à fait inhabituelle, une atmosphère hautement morale, pour que les hommes, enfants de leur « époque naïvement et massivement sensible », se transforment en saints qui abhorrent les falsifications de documents répréhensibles, pourtant généralement en vogue. Les spécialistes n'ont pas connaissance d'une telle position morale exceptionnelle de Rome au Moyen-Âge. Bien au contraire, pour la fin du Moyen-Âge, une phrase de Luther est suffisamment significative : *« Plus Rome est proche, plus les chrétiens sont dans la merde ! »*

Selon H. Bresslau, le but suprême de la majorité des ecclésiastiques était *« d'élever, d'enrichir et d'augmenter en puissance et en honneur, au milieu de l'Église universelle, l'Église à laquelle ils étaient personnellement liés en premier lieu »*, et ils n'ont pas hésité un seul instant à se servir de la falsification documentaire pour atteindre leurs objectifs, on ne voit pas pourquoi ce cercle d'hommes, qui avaient à cœur le bien et le prestige de l'Église universelle, de l'Église tout court, n'aurait pas également utilisé un moyen aussi bon marché et sûr que la correction de la transmission. Le fait que des abbés aient commis des falsifications pour leur monastère, des évêques pour leur diocèse, aurait forcément dû amener nos spécialistes à conclure que la Curie, dans l'intérêt du

grand tout, de l'Église universelle, n'aurait pas non plus échappé aux machinations connues et pratiquées dans le monde entier. L'Église universelle n'aurait-elle pas eu des raisons de réguler le cours de l'histoire mondiale ? La Curie n'aurait-elle pas eu des raisons de soumettre la transmission historique à une révision critique dans l'intérêt de l'Église universelle et, si nécessaire, de reconstruire certaines parties de l'histoire selon un nouveau plan ?

Ces réflexions si évidentes auraient dû conduire inévitablement les spécialistes au problème général de l'action universelle de falsification, si leur esprit n'avait pas été paralysé par des siècles de suggestion de l'authenticité « indubitable » de la masse principale de la transmission. Nous avons en effet assisté – dans le 3e fascicule – au spectacle de l'incapacité de la recherche courante à reconnaître ce lieu de naissance, même dans le cas de faux dont la provenance de la centrale des faussaires romains crève les yeux.

Partant d'une prémisse certes erronée (à savoir que les falsifications de documents médiévaux sont des incidents « pratiques » isolés de siècles les plus divers), la recherche diplomatique serait ainsi parvenue, en suivant le raisonnement ci-dessus, au véritable état de fait (que toutes les falsifications découvertes représentent les résultats de la grande action dirigée par Rome).

Pour bien comprendre la nature de l'action romaine, il est indispensable de mettre en évidence les points suivants :

1. Si l'on a dû constater à maintes reprises que tous les faux documentaires et littéraires provenaient d'une seule source, à savoir de la centrale romaine, cette expression centrale ne doit pas être comprise comme signifiant que tous les faux ont été fabriqués en un seul endroit, à savoir à la Curie de Rome. Les expressions « centrale » et « origine commune » signifient plutôt qu'une instance suprême, la Curie, dirigeait l'ensemble du mouvement. En revanche, il existait un grand nombre d'ateliers de faussaires dans lesquels les plans de la direction suprême étaient mis en œuvre ; outre à Rome et dans le reste de l'Italie, en Allemagne, en France et dans d'autres pays européens.

2. On pourrait se demander si l'action de falsification n'est pas l'œuvre d'un certain parti au sein de l'Église, par exemple d'un ordre religieux ? Mes lecteurs sont déjà en mesure, grâce aux résultats de l'enquête, de trancher cette question par eux-mêmes, c'est-à-dire dans le sens de la négation. Il suffit de se souvenir d'un fait qui ne peut être remis en question : la falsification des registres du pape. Comme il est établi, seule la Curie elle-même peut avoir falsifié ses registres. Elle n'aurait pas accepté des registres falsifiés contre sa volonté, et encore moins les aurait gardés dans ses archives avec autant de soin qu'elle l'a fait. Le fait que les registres pontificaux falsifiés constituent l'axe de toute la pseudo-transmission du Moyen-Âge européen montre nécessairement que c'est précisément la Curie, et aucune autre instance, qui possédait et exerçait la direction suprême de l'action. Il va de soi que les faussaires n'étaient pas seulement des fonctionnaires de la Curie, mais que les contingents de faussaires se recrutaient dans tous les cercles du clergé, et en particulier dans les différents ordres monastiques. Ces « laïcs humanistes » ne se distinguaient des ecclésiastiques que par le fait qu'ils ne portaient pas l'habit sacerdotal.

3. J'ai toujours présenté la grande falsification de l'histoire en tant qu'action savante. Je pense qu'aucun lecteur ne l'aura compris comme si cette refonte de l'histoire médiévale était un jeu savant. Dans l'ensemble, l'action signifie plutôt un acte qui reposait sur des motifs extrêmement pratiques. Dans le cadre et avec les moyens de l'action savante, la Curie a posé et « fondé historiquement » des exigences dont la signification « pratique » est extrêmement lourde. Existe-t-il d'ailleurs une prétention plus élevée que celle que la Curie a voulu présenter au monde comme « historiquement adulte » dans les décrétales pseudo-isidoriennes : *« Le pape n'est plus le sujet du roi, il n'est pas seulement la tête de l'Église, mais la tête du monde entier »*. (Voir fascicule 3) Si de telles prétentions de la Curie ont été présentées comme historiquement fondées par les moyens de l'action savante de la fin du Moyen-Âge, cette action savante et « idéale » était guidée par des motifs que l'on ne peut pas imaginer plus « matériels ». Et lorsque l'histoire a été falsifiée de telle sorte que, par exemple, lors des couronnements impériaux, le pape apparaisse comme celui qui donne, l'action, en soi savante, avait en vue, avec ce revirement, un but très

matériel. Il en va de même pour la plus grande honte de l'histoire impériale allemande : le passage imaginaire de Henri IV à Canossa, sur lequel le chapitre 5 de ce fascicule apporte des éclaircissements.

En premier lieu, l'Église, par le biais de la Curie, falsifiait pour elle-même en tant qu'organisme global, créait des faits inventés qui devaient profiter à la tête et à tous les membres (monastères, églises, évêchés) dans leur ensemble. Dans un deuxième et un troisième temps, les besoins des membres (institutions de l'Église) ont été pris en considération. Pour éviter tout malentendu, il convient d'insister sur le point suivant. Il s'agit de l'importance de la grande masse des documents falsifiés pour les églises, les monastères, etc. On a également toujours dit de ces faux qu'ils représentaient des fictions savantes, et non des œuvres de fabrication « pratiques ». Il est cependant nécessaire de comprendre que ces faux documents sont également le résultat de l'entreprise de la fin du Moyen-Âge et que la majeure partie des documents du début du Moyen-Âge destinés aux églises et aux monastères n'a été fabriquée que pour servir, d'une part, de support nécessaire aux revendications générales de l'ensemble de l'Église et, d'autre part, de documents « historiques » indifférents pour toutes sortes de personnalités inventées (par ex. des séries d'évêques et d'abbés inventées). Une autre petite partie des faux documents poursuivait cependant des objectifs très matériels pour le monastère en question, etc. C'est particulièrement vrai pour les faux qui ont été datés des derniers siècles du Moyen-Âge ! Dans ce cas, le faux en soi « savant » se transformait en détournement d'avantage de type « pratique ».

Chapitre 2

L'histoire du droit, témoin de l'action de falsification

L'examen critique de la tradition (transmission) écrite du Moyen-Âge a mis en évidence, tant dans la série des documents que dans celle des œuvres littéraires, des caractéristiques frappantes qui ne permettent qu'une seule interprétation : la transmission médiévale, telle qu'elle existe aujourd'hui, est une fabrication artificielle. En particulier, l'interprétation rationnelle de la psychologie de leurs prétendus auteurs, telle qu'elle se révèle dans les œuvres documentaires et littéraires, a fourni la preuve éclatante que la réalité de la transmission historique est une modification artificielle, une modification de papier. Une autre preuve de la transformation de l'histoire du Moyen-Âge doit être apportée par la considération suivante, qui s'étend à la vie juridique et à la formation du droit à cette époque.

F. Kern a donné dans la revue *Historische Zeitschrift*[5] une description saisissante de la conception médiévale du droit, telle qu'il l'a tirée de la transmission. Une comparaison entre le droit moderne et le droit médiéval permet de constater l'opposition de principe dans la conception de la nature et de l'origine du droit à l'époque ancienne et à l'époque moderne. Dans la vie moderne, le droit, pour être valable, dit Kern, *« n'a besoin que d'une seule qualité : l'institution directe ou indirecte par l'État ». « Pour la validité du droit objectif, sous l'empire du droit légal actuel, l'âge ne signifie rien du tout. Au Moyen-Âge, il en allait autrement : pour le droit objectif, l'âge était justement considéré comme la caractéristique fondamentale la plus importante. L'usage immémorial, prouvé par la mémoire des personnes les plus anciennes et les plus dignes de foi, les leges patrum, attesté dans certaines circonstances, mais pas nécessairement, également par des aides mémorielles extérieures telles que des documents, des repères, des livres de droit ou toute autre chose survivant à la durée de vie des générations humaines : c'est cela le droit objectif ».* Kern explique ensuite que, selon l'hypothèse médiévale, ce n'était pas l'État, mais Dieu qui était l'auteur et le commencement de tout droit. *« Le droit est égal au bien en soi »*, il a donc été présent dans

le monde dès le début, même si c'est souvent de manière obscure, en tant que partie de l'ordre mondial divin. Le « bon vieux » droit n'a donc pas besoin d'être expressément « posé » par un quelconque pouvoir, car il a été en quelque sorte gravé dans la conscience de l'humanité dès le commencement. En fouillant dans la conscience populaire, en faisant appel au sentiment juridique de la communauté populaire, le droit peut être « trouvé » à tout moment et pour chaque cas. Il est donc inutile que la loi soit écrite, mais les documents écrits sont tout au plus utiles comme aide-mémoire externe, mais seulement s'il s'agit de « vieux » livres de droit, de livres de sagesse.

Kern résume les conceptions médiévales du droit objectif dans la phrase suivante : *« Le bon vieux droit n'est pas fixé et n'est pas écrit ».*

Une question se pose alors. Ce que Kern laisse entendre ici à propos d'une prétendue conception médiévale du droit est-il valable pour toute la période que l'on a l'habitude d'appeler le Moyen-Âge ? Celui qui s'y connaît un peu en histoire du droit sait que la conception décrite ci-dessus ne s'applique pas du tout à tous les siècles médiévaux. Il se souvient des nombreux documents juridiques des siècles médiévaux précédents, du droit populaire ou tribal écrit des Francs saliens et ripuaires, des Wisigoths et des Ostrogoths, du code bourguignon, des lois lombardes mises par écrit, de la loi des Alamans, des Frisons, etc. En outre, la législation impériale franque (capitulaires) se situait sur le terrain non pas du droit populaire, mais du droit royal, qui se heurte totalement à l'idée que *« le droit n'est pas fixé et n'est pas écrit »*, *« car le roi édictait ses lois impériales unilatéralement ou avec le conseil de ses pairs (donc sans la participation du 'peuple'), et de la même manière qu'elles étaient élaborées, elles pouvaient également être modifiées et abrogées ».*[6] Ainsi, en contradiction avec la thèse de Kern, les lois royales, tout comme les lois populaires de cette première époque, reflètent la conception « moderne » du droit : pour être valable, le droit a besoin d'être établi par une instance nommée (roi, « hommes sages », assemblée tribale). L'élément décisif est le moment de la « constitution » du droit, de l'annonce publique : ces phrases doivent désormais contenir le droit valable. Cela révèle également une conception moderne du droit, à savoir que les lois promulguées

pouvaient être complétées et développées à tout moment. La législation bourguignonne et le perfectionnement du code wisigoth en sont des exemples.

Jusqu'à présent, j'ai traité les livres de droit du début du Moyen-Âge comme s'ils étaient historiquement authentiques. Leur authenticité ne fait évidemment aucun doute pour la recherche en histoire du droit. Quel homme aurait pu avoir intérêt à falsifier des codes entiers ? Le déroulement de notre enquête nous a conduit à un point de vue à partir duquel toute l'histoire du droit médiéval peut être considérée et examinée sous un angle tout à fait nouveau. Si la notion d'action universelle de falsification de l'histoire doit avoir un sens, il va de soi que non seulement les documents et les ouvrages historiques au sens étroit, mais aussi toute la littérature juridique médiévale, les lois populaires, les lois impériales, les décisions synodales et conciliaires doivent avoir pris le chemin de la centrale des faussaires, c'est-à-dire qu'elles doivent avoir été falsifiées. Et en effet, on retrouve dans tous les droits populaires, dès le premier coup d'œil, les traits caractéristiques connus de leur provenance du grand atelier des faussaires. Je commencerai par évoquer quelques particularités du droit des Francs saliens.

I. Un prologue annexé à la loi *« vers le milieu du VI^e siècle et plusieurs épilogues à peine plus récents »*[7] nous renseignent sur la manière dont le droit populaire salien (la *Lex Salica*) a été rédigé et par qui il l'a été. Ce qui est très suspect, c'est le fait que le prologue et l'épilogue ne coïncident pas dans leurs déclarations. *« Le prologue fait remonter la* Lex Salica *à des textes de sagesse qui, à l'époque païenne, auraient été présentés devant l'assemblée du thing par un comité de quatre hommes dans trois lieux différents. Plus tard, Chlodovech, après avoir embrassé le christianisme, les aurait révisés et complétés, puis Childebert et Chlotar. L'un des épilogues désigne en revanche le primus rex Francorum, donc Chlodevech, comme l'auteur direct de la loi. En ce qui concerne la législation complémentaire ultérieure de Chlodovech et de ses fils Childebert et Chlotar, les épilogues concordent tout à fait avec les indications du prologue ».*[8] C'est une contradiction flagrante ! L'un des épilogues, « à peine plus récent », rapporte sur la rédaction de la loi salique quelque chose de totalement différent du prologue ! Selon les indications très

précises du prologue, quatre hommes ont proclamé la loi à l'époque païenne, en trois lieux différents, et le roi Chlodovech n'a fait que la compléter par la suite. Nous connaissons parfaitement l'astuce de falsification utilisée ici : double comptabilité ! dissimulation intentionnelle ! Nous sommes encore plus attentifs lorsqu'on nous dit que la *Lex Salica* a été conservée dans plusieurs versions différentes, ce qui, soit dit en passant, ne s'accorde pas vraiment avec la thèse selon laquelle *« les droits populaires avaient, par nature, un caractère permanent »*.[9] La version prétendument la plus ancienne présente une division de l'ensemble de la loi en 65 titres. Et maintenant, en ce qui concerne les autres manuscrits, nous ne sommes pas du tout surpris d'entendre les spécialistes nous dire que ces « versions » présentent des ajouts et des modifications, voire même d'autres ordres de titres (99 et 70 titres !). Nous savons déjà suffisamment que ces différentes « versions » ont été fabriquées par la corporation des faussaires dans le but précis d'apporter des contradictions. Ce qui nous surprend, c'est plutôt l'effort de la critique spécialisée pour rendre ce fait des différentes versions quelque peu explicable. Schröder estime que *« les nombreux ajouts et modifications de manuscrits ultérieurs, les nouveaux ordres de titres avec 99 et 70 titres et les tentatives d'épuration linguistique de la soi-disant* Lex Emendata *sont simplement à mettre au compte des copistes »*. (!)[10]

Ce que de tels « copistes » ne peuvent pas faire ! Même les lois les plus anciennes ne leur inspiraient aucun respect. Pourquoi ne pourraient-ils pas les modifier et les améliorer un peu ? Mais assez parlé de ces « copistes » ; nous connaissons déjà trop bien ces gens célèbres pour ne pas savoir qu'ils exerçaient leur métier dans l'un des ateliers de faussaires de la fin du Moyen-Âge. En effet, ce que nous avons dû entendre jusqu'à présent sur la *Lex Salica* suffit amplement pour porter un jugement : la *Lex* dans les « versions » disponibles aujourd'hui n'est pas l'ancien code authentique, mais le fruit d'une opération de falsification. Nous sommes confortés dans cette conviction par la formidable bataille d'opinion qui fait rage parmi les spécialistes, précisément autour de la loi salique, avec une férocité acharnée. Autant de chercheurs, autant de méthodes, autant de résultats incertains (voir fascicule 1 : Les historiens spécialisés entre

eux). Nous ne retiendrons qu'une voix de ce chœur agité, celle de B. Krusch. Il dit à ses contradicteurs de manière incroyablement claire :

> *« Le Codex 1 (de la* Lex Salica*) provient du plus ancien et du meilleur modèle, qui a été gâché plus tard par un interpolateur stupide* (!!)*, et l'art de l'éditeur consiste justement à éliminer les vilaines scories* (!) *[...] Ce sont seulement les éditeurs plus récents qui, dans leur absence de critique* (!)*, ont réintroduit soigneusement les immondices dans le texte ».*(11)

II. Nous entendons également des choses étranges sur les lois royales franques (les « capitulaires »). *« Les capitulaires étaient régulièrement rédigés en plusieurs exemplaires. L'un d'entre eux était conservé dans les archives royales. Des exemplaires particuliers étaient remis aux fonctionnaires royaux ».* On veillait donc à ce que de nombreux exemplaires soient disponibles. Mais les chercheurs doivent maintenant nous raconter quelque chose qui nous fait perdre notre sang-froid. Voyez plutôt :

> *« Comme les différents exemplaires conservés dans les archives n'étaient pas faciles à maintenir en ordre* (!!) *et qu'ils se perdaient en partie* (!)*, la cour s'est vue obligée, dès le règne de Louis le Pieux, de faire appel à une collection privée* (!!) *pour toute référence à des capitulaires plus anciens. L'abbé Ansegis en organisa une... Bien qu'il s'agisse d'un travail privé* (!)*, il acquit en peu de temps le prestige d'une collection officielle ».*(12)

Déjà sous le règne de Louis, tous les anciens capitulaires avaient disparu sans laisser de traces malgré les nombreux exemplaires, mais, Dieu merci, un particulier avait rédigé un recueil de capitulaires et sauvé ainsi des lois importantes pour son entourage ! Son travail privé fut reconnu par la cour comme un recueil de lois « officiel » !

III. Le droit populaire des Frisons est une énigme pour les chercheurs. Nous apprenons l'origine supposée de ce livre de droit : une députation de Frisons experts en droit aurait fait des déclarations à la cour de Charlemagne sur le droit des Frisons du centre, de l'est et de l'ouest. Il faut garder à l'esprit que ces déclarations ne dorment pas dans les archives comme des curiosités historiques, mais qu'elles devaient représenter le droit en vigueur des Frisons.

> *« Les déclarations ont été faites en frison, mais ont bien entendu été consignées. Ce procès-verbal est la* Lex Frisionum *qui nous est parvenue..., c'est ainsi que s'explique l'absence totale d'expressions juridiques frisonnes et l'utilisation de mots*

juridiques franciques. Le contenu hétéroclite de la Lex*, les multiples contradictions* (!) *qu'elle contient s'expliquent par la majorité des juristes, dont les déclarations variaient en fonction de leur origine et de la nature de leurs connaissances* (!). *Certes, même dans cette hypothèse, certains éléments restent difficiles à expliquer* (!), *comme notamment la disposition, entièrement fondée sur le paganisme, selon laquelle le profanateur de temple* (!) *devait être sacrifié aux dieux* (!!) *dont il avait violé les sanctuaires. On peut difficilement imaginer que cette déclaration ait pu être consignée sans problème par un scribe chrétien à la cour de Charlemagne ».*(13)

On ne peut pas seulement difficilement s'imaginer une telle monstruosité, on ne peut pas du tout l'imaginer ! Une telle chose aurait été déclarée au nom de Charlemagne comme étant du droit frison en vigueur ! Tout le monde ressent ici la fable juridique de la fin du Moyen-Âge – seul un historien du droit, en tant qu'humble esclave de la transmission écrite, reste croyant devant une telle source de droit « authentique ». D'autres chercheurs expliquent naturellement cette affaire compliquée d'une autre manière ; ils voient en effet dans la *Lex* frisonne une nouvelle « œuvre privée ».

IV. L'hypothèse selon laquelle le bon vieux droit n'est pas fixé et n'est pas écrit ne s'applique donc pas aux premiers siècles du Moyen-Âge ; au contraire, à l'époque carolingienne, c'est une conception tout à fait moderne de la nature du droit qui prévalait. Mais si nous avançons de quelques pas dans l'histoire du droit au-delà de l'époque carolingienne, nous nous trouvons soudainement face à un bouleversement total de toutes les relations juridiques. Il nous semble que, du jour au lendemain, tous les livres de droit ont été retirés du monde par une main invisible. D'un seul coup, au nord comme au sud, à l'est comme à l'ouest, le « bon vieux » droit idolâtré est devenu invisible ! Atteint d'une mystérieuse maladie, le droit s'affaiblit et mourut incroyablement vite. Vraiment, un évènement des plus étranges ! Écoutons ce que Schröder a à nous dire à ce sujet.

« Au cours du X^e^ siècle, les capitulaires et les droits populaires conservaient encore une certaine vigueur, mais au XI^e^ siècle, ils tombèrent complètement dans la désuétude. Le Moyen-Âge n'avait plus qu'un vague souvenir de l'activité législative fondamentale de Charlemagne, auquel l'opinion populaire faisait remonter tout le droit séculier. Une abrogation explicite des anciennes sources du

droit n'a jamais eu lieu, elles sont tombées d'elles-mêmes en désuétude, parce que les conditions étatiques et corporatives et les conditions de vie économique étaient devenues autres... Du X^e au XII^e siècle, la législation s'est presque totalement arrêtée, le temps ne s'y prêtait pas (!) *et la recomposition de toutes les relations juridiques était encore trop en cours pour qu'une détermination légale soit possible. Ce fut l'époque du règne exclusif du droit coutumier, dont les tribus restèrent les véritables dépositaires jusqu'au XIII^e siècle ».*(14)

Examinons de plus près les phrases de Schröder, qui reflètent d'ailleurs l'opinion dominante des historiens du droit. La quintessence de celles-ci est la suivante : du X^e au XII^e siècle, la législation s'est presque totalement arrêtée. Pourquoi ? *« La formation nouvelle de toutes les relations juridiques était encore trop en cours pour qu'une constatation légale soit possible ».* Pour se rendre compte de l'absence de fondement de cette pauvre tentative d'explication, il suffit d'une brève considération. S'il est vrai que les anciens livres de droit pouvaient disparaître, le droit lui-même ne pouvait pas disparaître, ou plus exactement : un droit quelconque devait être présent et « cultivé » publiquement, même au cours de ces siècles prétendument sans livres de droit. *« Le droit pendant ces siècles muets pour nous »*, dit Frensdorff(15), *« ne peut pas être resté immobile, les besoins du temps doivent avoir eu une influence sur lui et l'avoir développé ».* Or, Schröder lui-même qualifie ce droit sans livre de droit coutumier. L'habitude repose sur l'accoutumance, elle suppose la répétition d'un acte similaire pendant une certaine période. Le droit coutumier est donc un droit qui ne change pas comme un kaléidoscope, mais qui reste identique pendant une longue période. La structure de base du droit coutumier médiéval, prétendument sans livre, doit être restée la même pendant des décennies, voire au moins un siècle, et ses fondements doivent avoir une certaine permanence, sans quoi il était tout simplement impossible d'entretenir et de conserver le droit. Il va de soi que le droit coutumier n'a pas pu rester immobile pendant les siècles « muets », il a dû se développer en fonction de l'apparition d'autres conditions. Mais il est exclu que la *« formation nouvelle de toutes les relations juridiques »* ait pu être « si fluide » pendant des siècles qu'une « constatation légale » ait été impossible, car cela signifierait que le droit a été si fugace et instable pendant toute cette époque qu'il s'est renouvelé de fond en comble tous les dix

ans environ. Personne, à l'exception des historiens du droit, ne trouvera crédible une métamorphose générale aussi brutale des « relations juridiques » et donc du droit. Le droit coutumier, quant à lui, a tendance à durer, il s'efforce de maintenir le statu quo et n'accepte qu'avec réticence de faire des concessions à l'évolution des circonstances.

Le résultat de notre réflexion est le suivant : après la disparition des livres de droit, le droit coutumier dominant n'a pas pu être si volatil et erratique pendant des siècles, de telle sorte qu'une saisie, une détermination du droit aurait été impossible. Le problème se pose donc en ces termes : comment se fait-il que les autorités désignées aient laissé le droit se développer de manière quasi sauvage pendant une période de plusieurs siècles, laissant la législation à la nature et au hasard ? Comment se fait-il que les autorités séculières nommées se soient désintéressées du droit au point de considérer qu'il était inutile et superflu de consigner par écrit le droit en vigueur ? Comment l'Occident civilisé a-t-il pu, au dixième siècle, s'abaisser au niveau de développement des peuples sauvages en ce qui concerne la relation la plus importante de l'homme : la vie juridique ? Les chercheurs en histoire du droit répondent : pourquoi se poser la question ? La transmission atteste que les conditions juridiques de ces siècles étaient telles qu'elles sont décrites ci-dessus – aussi difficile que cela puisse être pour l'esprit, il doit s'incliner devant les « faits de l'histoire » et accepter avec foi ce que la transmission annonce. À bas la raison, vive la transmission papier !

Avant de dévoiler la solution de la grande énigme, je veux encore attirer l'attention sur quelques fleurs miraculeuses que la plante sauvage, que l'on prétendait avoir fait passer en droit coutumier dans les siècles « muets », a accumulées.

Nous avons déjà évoqué dans un précédent numéro (fascicule 3) la triste situation de la connaissance des lois impériales médiévales. Le Collège électoral et les archontes qui y sont liés, ainsi que les lois sur l'élection des rois en général, ont toujours été un véritable casse-tête pour les historiens. Il est très significatif que le Collège électoral, tout comme l'Archichancellerie de Trèves, aient été présentés comme des

« actes littéraires » d'auteurs médiévaux privés, c'est-à-dire comme des créations théoriques. L'archichancellerie de Trèves est considérée comme un « acte littéraire » de Martin von Troppau, le collège des princes-électeurs comme un « acte littéraire » d'Eike von Repgau – l'auteur du célèbre livre de droit *Le miroir de Saxe*. La querelle des historiens du droit pour savoir si un Eike ou un Martin a *« inventé sa théorie de toutes pièces »* ou si tous deux n'ont fait qu'exprimer dans leurs créations littéraires les rapports de force réels, passe à côté du problème principal, qui est qu'il a été laissé au hasard, à l'initiative d'hommes isolés, d'établir des règles fixes pour l'élection du roi par un « acte littéraire ». Des particuliers ont joué les législateurs, et toutes les instances officielles ont applaudi et se sont écriées avec étonnement : Voilà des hommes sages ! Comment se fait-il que nous, les imbéciles, n'ayons pas eu de telles idées de notre propre chef ? Pourtant, nous sommes officiellement obligés de le faire !

Tournons à présent notre regard vers l'ensemble du droit « non écrit » des siècles « muets » en nous éloignant des détails. Nous demandons une fois de plus : comment se fait-il qu'à l'époque où ces hommes prétendument dépourvus de droit exécutaient des œuvres d'art architecturales dans de magnifiques cathédrales, le droit légal et écrit ait disparu du monde ? La réponse à cette question ne nous est plus difficile. Dans le cadre de l'action de falsification, il était inévitable qu'en plus des registres séculiers, la législation séculière, telle qu'elle existait naturellement sous forme écrite pour les « siècles muets », doive également être effacée. L'action universelle devait faire tout son travail ou sa nouvelle construction historique s'effondrait. Falsifier et refondre l'ensemble de la transmission documentaire et littéraire, tout en laissant intact le domaine important de la vie juridique médiévale, cela n'est pas possible. Nous avons d'ailleurs déjà pu observer l'activité des faussaires lors de l'examen des droits populaires du haut Moyen-Âge (*Lex Salica*, *Lex Frisionum*). J'insiste ici sur le fait que ces codes (tout comme les « miroirs juridiques » des époques ultérieures) n'ont en aucun cas été inventés intégralement. Ils contiennent une grande part de droit réel et authentique. Mais conformément au niveau culturel faible et mensonger des Allemands, le niveau général de la vie juridique devait se situer à une certaine

profondeur, et c'est pourquoi une multitude de dispositions purement inventées devaient « témoigner » de ce faible niveau. (Comme par exemple la disposition sur les profanateurs de temples chez les Frisons).

Mais pourquoi les faussaires n'ont-ils pas entrepris de fabriquer des lois pour l'époque désormais muette ? Deux raisons ont été déterminantes pour ne pas se lancer dans un tel travail. Premièrement, un tel projet s'avérait irréalisable. Le droit inventé devait trahir la nature artificielle de toute la transmission médiévale, bien plus que ne le font déjà, par exemple, les faux registres du pape. Le droit est un organisme qui croît, qui se débarrasse aussi bien de ses anciens composants qu'il en absorbe de nouveaux. Imaginer un droit qui dure depuis des siècles et qui ne cesse de croître et de se modifier, ce n'est pas une mince affaire. Ce droit ne devrait pas être en suspens, mais en interaction constante avec la vie étatique, économique et sociale. Les faussaires ont été assez sages et prudents pour utiliser leur art avec parcimonie dans le domaine du droit. Il y avait par exemple un point très délicat. Supposons que l'on fabrique d'autres livres de droit ; à quelle instance devrait-on attribuer le pouvoir de « fixer » le droit pour les siècles muets ?? On ne pouvait pas poser le droit comme s'il était tombé du ciel. Deux voies étaient ouvertes. On pouvait soit faire proclamer et établir le droit en question par une assemblée (du peuple, d'hommes de droit en tant que députés), soit par un acte de volonté du souverain (roi, empereur). Mais quelle voie fallait-il suivre ? Le droit populaire ? Le droit administratif ? Fallait-il alterner ?? Nous jetons un coup d'œil rétrospectif sur la *Lex Salica* et remarquons déjà à travers ce produit comment les faussaires s'efforçaient anxieusement d'éviter les indications claires et préféraient laisser les deux voies ouvertes. Cette double comptabilité a d'ailleurs été utilisée sans aucun souci dans *Le Miroir de Saxe*. Au chapitre 55 du premier livre du *Miroir de Saxe*, il est dit à propos de l'origine du pouvoir judiciaire que tout droit est le droit du peuple et qu'il est transmis par l'élection populaire. Mais dans le troisième livre, nous apprenons quelque chose de tout à fait différent, à savoir : tout le droit est un droit administratif et émane du roi.

Mais il y a une autre raison pour laquelle la direction des faussaires a renoncé à produire des livres de droit séculier précisément pour l'époque muette. Pour cette époque, la Curie voulait en effet introduire le droit pontifical sur le marché européen ! C'est précisément lorsque le droit séculier a disparu au cours des siècles muets que les livres de droit pontifical sont apparus sur le plan de la transmission. C'est précisément dans les siècles muets que le droit de la Curie se répand (dans la transmission papier). À partir de la fin du IX^{e} siècle, les recueils de sources juridiques canoniques (comme ceux de l'abbé Regino de Prüm, de l'évêque Burkhard de Worms, de Iwo de Chartres) apparaissent dans la pseudo-transmission. Et vers 1230, sous Grégoire IX, le premier recueil officiel de décrets pontificaux apparaît en tant que droit chrétien-germanique. Un droit écrit existait donc aussi dans les siècles muets – mais pas un droit séculier.

C'est à ce moment précis que le droit séculier écrit sort de sa longue agonie, et ce d'abord sous la forme du *Miroir de Saxe*. Comment se fait-il que le droit allemand soit à nouveau écrit d'un seul coup ? Pourquoi Eike von Repgau (Repgow) a-t-il écrit son *Miroir de Saxe* ? Il semblerait qu'entre 1215 et 1235, un chevalier érudit et déjà âgé, Eike von Repgau dans le Gau Serimunt (entre l'Elbe, la Mulde et la Saale), se soit mis à écrire pour réaliser un projet inouï, à savoir consigner pour la première fois par écrit le droit coutumier sauvage qui régnait parmi son peuple, les Saxons. Eike aurait d'abord rédigé son livre de droit, auquel il donna plus tard le titre de *Spiegel der Saxen*, en latin, puis l'aurait traduit en allemand à la demande d'un comte, Hoyer von Falkenstein. Quel était donc l'objectif du chevalier Eike avec son miroir de Saxe ? Comment l'idée de mettre par écrit le droit des Saxons lui est-elle venue ? Une préface en rimes et deux préfaces en prose nous renseignent à ce sujet :

Selon Frensdorff[16], *« l'auteur (du 'Miroir de Saxe') avait appris à connaître, par son activité dans les tribunaux, l'état du droit et les dispositions de ceux qui avaient à faire avec le droit. Cela l'a convaincu de la nécessité d'une réforme ; pour lui, le seul moyen d'y parvenir était d'écrire non pas un nouveau droit, imaginé par lui, mais le droit existant... Parce que le droit est vieux, qu'il est simplement confié à la mémoire et qu'il menace de s'en aller, le livre veut aider*

les personnes qui appliquent le droit... Le livre doit simplement leur faciliter le travail, leur épargner des efforts et des frais qui auraient probablement été occasionnés par la recherche d'informations juridiques étrangères... Le projet du miroir en a irrité plus d'un, qui faisait du tort et le prenait pour du droit... Un évènement survenu en 1336 dans le comté d'Oldenbourg montre combien longtemps encore le même besoin a persisté d'un côté et la même résistance de l'autre. Comme l'ancienne chevalerie du pays était morte et que la jeune se montrait ignorante du droit et peu sûre de son application, le comte Johann fit produire un manuscrit du 'Miroir de Saxe' et le rendit accessible ».

À la question : pourquoi Eike a-t-il écrit son livre de droit ? l'auteur lui-même donne une réponse qui se résume ainsi : parce que la jeune génération ne connaît plus le droit ancien, parce qu'il menace de disparaître de la mémoire. Parce que le droit est appliqué de manière incertaine et que l'on fait même passer l'injustice pour le droit, Eike veut sauver et garantir le droit authentique et bon en le mettant par écrit ! De cette réponse à la question précédente : est-il possible que la vie juridique d'un peuple civilisé se déroule pendant trois cents ans (!) sous les formes sauvages du droit coutumier ? Il faut absolument répondre par la négative à la question de savoir si la vie juridique de l'Occident médiéval a pu rester au plus bas pendant des siècles, car tous les maux décrits, qui ont poussé Eike de Repgau à rédiger son droit « écrit », auraient déjà dû se manifester cent ans après la disparition des droits populaires, avec une telle ampleur et une telle force qu'un chaos complet se serait abattu sur la vie juridique et qu'il n'aurait plus été possible de penser à une jurisprudence ordonnée. Ce n'est pas seulement au XIII^{e} siècle, mais déjà au X^{e} siècle, que l'« ancien » droit, confié uniquement à la mémoire, a dû menacer de disparaître, et au XI^{e} siècle, la connaissance de l'« ancien » droit a dû s'estomper à ce point, le droit a dû être tellement déformé et fragmenté, avec de bonnes ou de mauvaises intentions, et, en bref, l'insécurité juridique a dû se répandre si rapidement que non seulement les tièdes instances « officielles », mais aussi le monde entier, auraient crié à la réforme dans la plus profonde détresse. Le droit non écrit n'est pas le droit, ne reste pas le droit, car il s'autodétruit et est entièrement transformé en injustice par l'arbitraire et l'abus. Le droit et la mémoire ne sont pas plus compatibles que le

feu et l'eau. Que deviendrait la jurisprudence si, sur vingt vieux échevins, un groupe se souvenait de l'ancien droit autrement qu'un autre groupe ? C'est justement chez les personnes âgées que la mémoire laisse souvent à désirer ! Et si les vingt échevins veulent se souvenir différemment du droit, qui est alors en possession du « vrai » droit ? Selon la lettre VIII de l'une des préfaces du *Miroir de Saxe*, un groupe d'opposants à l'auteur *« se souvient autrement que lui de l'ancien droit et lui conseille des modifications ».*[17] L'histoire du droit médiéval témoigne donc de deux choses : 1) Les sources juridiques ont été en partie totalement détruites (comme les registres séculiers). 2) Dans la mesure où les sources ont été conservées, elles ont été falsifiées selon certains points de vue.

Chapitre 3

La falsification de la *Germania* de Tacite

Si nous abordons dans ce chapitre la préhistoire et la protohistoire germaniques, c'est bien sûr avec la grande question suivante : peut-on apporter la preuve que notre histoire la plus ancienne a elle aussi été entraînée dans l'énorme processus de fusion de la falsification de la fin du Moyen-Âge ? Comme toujours, nous répondons à cette question brûlante en examinant de manière critique les sources de l'histoire germanique ancienne (et la psychologie de leurs prétendus auteurs). Nos sources sur l'histoire germanique sont (pour l'essentiel) écrites par des écrivains romains, nous devons donc nous intéresser aux sources romaines.

Outre César (Commentarii de bello gallico IV et VI), la *Germania* de Tacite est le point de départ de toute connaissance de la préhistoire du peuple allemand. Qu'en est-il de l'authenticité de ces sources ? Ou plus clairement : ces sources historiques romaines nous sont-elles parvenues intactes, non falsifiées ? La *Germania*, telle qu'elle est

rédigée aujourd'hui, est-elle la transcription inviolée de l'auteur romain Tacite ? Je réponds à cette question par la négative ! J'affirme que la *Germania* et les Excursions de César, telles qu'elles nous sont parvenues aujourd'hui, ont été systématiquement falsifiées par la coopérative des faussaires afin d'attribuer à nos ancêtres l'état de vie d'un peuple barbare sans culture.

Le fait que la *Germania* se soit conservée, qu'elle n'ait pas disparu de la surface de la terre sans laisser de traces, constitue déjà un grave soupçon à l'encontre de son intégrité (qui n'a d'ailleurs pas encore été ressentie par nos historiens) ! Cela semble absurde, mais seulement tant que l'on n'a pas attiré son attention sur le fait étrange suivant. En effet, deux autres Romains de renom ont écrit sur le pays et les habitants de Germanie, à savoir Pline l'Ancien et Livius. Dans les sections de son ouvrage 104, 137-139, Livius a traité en détail des mœurs des Germains, de même que Pline a consacré un ouvrage aux guerres germaniques – mais, et voici la surprise : les sections précitées de l'ouvrage de Livius et l'ouvrage de Pline sur les Germains ont disparu sans laisser de traces ! Une main magique s'est abattue sur ces sources romaines, et elles ont été plongées dans une obscurité éternelle ! Le hasard ! s'exclament les spécialistes. Ah oui, le « hasard » était une fois de plus très méthodiquement à l'œuvre. Là où le « hasard » a remarqué des éléments germaniques dans la littérature romaine, il a eu la bonne idée d'effacer ces sources importantes – à fond, sans laisser de traces – en rongeant leur existence jusqu'au dernier mot. Mais la *Germania* de Tacite nous est parvenue ! Et les digressions de César sont également conservées ! Certes, mais parce que la *Germania* a été conservée, c'est pour cette raison, et pour aucune autre, que le hasard (c'est-à-dire : une coopérative de faussaires !) a fait disparaître les œuvres de Pline et de Livius ! En effet, si les sources authentiques de Pline et de Livius nous étaient parvenues, il serait évident que la *Germania*, telle qu'elle est présentée, ne serait plus l'œuvre intacte de Tacite, mais une version taillée à la serpe par les faussaires. La disparition des sources de Pline et de Livius était inévitable pour ne pas laisser apparaître les facéties incultes de la Germania falsifiée pour ce qu'elles sont, à savoir des descriptions fantaisistes de la corporation des faussaires de la fin du

Moyen-Âge. Sans être devin, je peux tout de même annoncer que les sources authentiques de Livius et de Pline ne sortiront jamais de l'oubli. Mais si de telles sources devaient apparaître, elles seraient falsifiées ! Et sans les avoir vues, et sans avoir jeté un œil sur les « nouvelles » découvertes, je sais déjà à quoi elles ressembleront : elles ressembleront à la *Germania* ou aux digressions de César comme deux gouttes d'eau ! Livius sera alors un jumeau de Tacite et Pline un César augmenté. Les deux Romains nouvellement découverts n'apporteront rien de nouveau, mais remettront sur le tapis le plat « sans culture » bien connu de la *Germania*, avec un mélange (formel) quelque peu modifié.

Nous allons maintenant nous pencher en premier lieu sur la *Germania*. Pour les spécialistes, qu'ils soient historiens ou philologues, cette œuvre romaine « géniale » offre chaque jour une montagne plus haute d'énigmes, de contradictions et d'absurdités, de sorte qu'ils se retrouvent à secouer la tête et à se tordre les mains devant cette source « merveilleuse » et « unique ». Aujourd'hui, on ne sait tout simplement plus quoi faire de cette œuvre « classique » ; on préférerait renier ce petit enfant romain de Tacite – mais il est là, à déblatérer ses paroles cinglantes au sujet du peuple barbare germanique.

Les choses sont très simples en ce qui concerne la *Germania*, et tous les problèmes tournent autour d'un « ou bien ou bien ». Soit l'ouvrage que nous avons aujourd'hui sous le titre *Germania* est l'œuvre ancienne, authentique et intacte de Tacite, et alors nous devons accepter le fait que nos ancêtres n'avaient pas encore de culture à l'époque de Tacite. Car ce dernier ne nous « témoigne » rien d'autre dans la *Germania* que le fait que les Germains étaient des barbares au sens de tribus à moitié sauvages. Or, nous avons des preuves irréfutables du contraire – mais pas de Tacite ni de César ! Ces preuves contre la prétendue absence de culture des Germains nous ont été fournies par la science de la bêche. On sait, grâce aux découvertes faites dans le sol, que nos ancêtres connaissaient déjà des villages fixes 1 000 ans avant Tacite, à l'âge du bronze, qu'ils étaient des agriculteurs de haut niveau culturel qui utilisaient déjà la charrue à roues à l'âge du bronze, alors que les Romains se servaient encore de

la charrue à crochets de l'âge de pierre. « Depuis l'âge du bronze, on ne constate aucune rupture culturelle, les habitants n'ont donc pas changé depuis cette époque ».[18] Si Tacite avait raison avec sa description de la Germanie, nos ancêtres ne devraient donc pas avoir évolué depuis l'âge du bronze d'un niveau culturel déjà considérable vers un niveau plus élevé, mais au contraire, ils devraient avoir lentement mais constamment dégradé jusqu'au niveau de tribus semi-sauvages. Mais nous ne laisserons personne nous parler d'un tel abaissement, surtout pas un écrit intitulé *Germania*, qui est censé être l'œuvre authentique, ancienne et intacte d'un Tacite. Car c'est étrange : même si les spécialistes sont certains que Tacite est l'auteur de cette *Germania*, personne n'a encore prouvé que la *Germania* telle qu'elle est présentée est la source authentique et intacte de Tacite ! On est simplement de bonne foi, comme l'étaient les nombreux spécialistes d'autrefois ! Mais prouver que Tacite est l'auteur de cet écrit, non, aucun spécialiste n'y a encore pensé le moins du monde ! Et pourtant, tout dépend de cette preuve ! Qu'on nous prouve donc d'abord, s'il vous plaît, que l'écrit qui se trouve aujourd'hui sous le titre de *Germania* a vraiment été écrit par Tacite ! Le fait que la *Germania* ait pu naviguer pendant plusieurs siècles sous ce nom d'auteur ne prouve pas encore que cette source provienne effectivement de l'auteur romain Tacite, ce fait prouve seulement une fois de plus la foi en l'autorité presque inébranlable des spécialistes de la profession envers la transmission papier. Pour le souligner encore une fois, il s'agit de savoir si la *Germania* dans sa version actuelle, telle qu'elle nous a été transmise, peut être ou non l'œuvre authentique du Romain Tacite, datant de l'an 98.

Je vais en apporter la preuve dans ce qui suit : la version de *Germania* que nous avons sous les yeux est une contrefaçon planifiée par l'atelier des faussaires de la fin du Moyen-Âge.

I. Genèse de la *Germania*. Laissant de côté l'opinion traditionnelle sur la paternité de Tacite, nous demandons aux historiens ce qu'ils peuvent nous dire sur la genèse de l'œuvre, sur son plan général, sur sa signification et ses particularités. La *Germania* a été étudiée dans les moindres recoins et des conclusions sur son créateur ont pu être

tirées de sa composition. Les spécialistes ont sondé notre « précieuse » source avec toute l'acuité possible et imaginable de leur fausse critique relative. Écoutons leurs conclusions dans une sélection restreinte mais caractéristique. *« En tant qu'historien, il (Tacite) ne s'est pas vraiment* (!) *livré, malgré son amour de la vérité, à une recherche minutieuse des faits dans leurs moindres détails. Il est avant tout un fin connaisseur des hommes et des âmes... et un styliste raffiné ».*[19] Tacite *« dépend principalement* (!) *de ses prédécesseurs ; il doit être évalué comme un artiste et non comme un historien ».*[20] Un chercheur aussi approfondi que Norden *« ne pouvait manquer d'être frappé par une série de rapprochements surprenants entre les données de Tacite et celles de certains auteurs grecs du V^e siècle avant J.-C. concernant des peuples tout à fait différents* (!) *».*[21] Raschfahl déclare que Tacite est *« un compilateur superficiel et sans esprit critique ».*[22] Frahm arrive au résultat suivant en ce qui concerne les termes de droit public dans la *Germania* :

> *« Tacite travaille exclusivement avec un matériau qui a coulé d'une plume à l'autre ».*[23] Norden constate : *« que tout le contenu du quatrième chapitre de Tacite... à l'exception de nombreux mots... provient de la pensée de Posidonios ; en fait, la description que celui-ci avait faite des ... peuples du nord, les Scythes et les Celtes, a été transposée aux ... Germains ».*[24]

Cette petite compilation de résultats, que chaque nouvelle étude confirme, permet déjà de faire une découverte surprenante sur la méthode de travail de l'auteur de la *Germania* : le Tacite de la *Germania* montre une dépendance quasi servile à l'égard d'une série d'autres écrivains romains et grecs, tant du point de vue formel (stylistique) que matériel (technique) ! Tacite dépend vraiment principalement (!) de ses prédécesseurs. Parmi ces prédécesseurs et modèles (romains et grecs), on trouve entre autres : Hérodote, Strabon, Méla, Posidonios, Pline, Livius, César, Salluste. Notre prétendu Tacite dépend de Salluste, en particulier pour les éléments formels (style, syntaxe, grammaire). Et il ne s'agit pas de réminiscences purement fortuites, non, *« pour Tacite, c'est incontestablement la langue de Salluste qui a offert le moyen le plus riche de représentation, certaines particularités de l'usage de la langue ne se retrouvent que chez Salluste et Tacite ».*[25] Il a même emprunté à Salluste ses sentences intercalées. Le « styliste raffiné » se manifeste donc chez notre Tacite par la subtilité à piller habilement un autre écrivain.

Mais le contenu factuel de la *Germania*, où Tacite l'a-t-il puisé ? Le lecteur pensera : question stupide ! Si Tacite se propose d'écrire sur la Germanie, sur la nature du pays, sur ses habitants, leurs coutumes et leurs institutions, c'est qu'il s'est précisément renseigné sur ces choses. Peut-être a-t-il entrepris un voyage en Germanie afin d'obtenir sur place des informations de première main ? Mauvaise pioche, cher lecteur ! Tous les spécialistes de *Germania* nous le disent : Tacite n'est pas allé en Germanie ! Il est impossible qu'il ait été en Germanie ! Sinon, il n'aurait en aucun cas écrit des absurdités telles que celles que l'on peut lire à de nombreux endroits de son « œuvre magistrale ». *« Rien n'indique une connaissance par l'observation personnelle »*, constate d'ailleurs clairement un chercheur.[26] Le lecteur pense que Tacite s'est donc renseigné à Rome sur les sujets à traiter. Il a eu l'occasion de se renseigner en interrogeant des officiers romains qui s'étaient rendus en Germanie, en demandant des renseignements à des commerçants, à des prisonniers germaniques à Rome ou en écrivant des lettres. Et voilà que la surprise tombe comme un coup de tonnerre : notre bon auteur ne s'est pas non plus renseigné à Rome sur les choses dont il voulait faire un livre ! Certains chercheurs disent encore que Tacite a dû se faire éclairer à Rome par des garants, mais cette hypothèse peut être réfutée dès que l'on examine à la loupe les « faits » rapportés dans la *Germania*. En effet, les études menées par de nouveaux chercheurs prouvent de plus en plus clairement que l'homme qui a rédigé la *Germania* ne peut même pas s'être renseigné à Rome auprès de garants sur les sujets de son œuvre ! Je rappelle le jugement déjà communiqué de Frahm concernant les termes de droit public dans la *Germania* :

« Tacite travaille exclusivement (!!) avec un matériau qui avait coulé d'une plume à l'autre ». Cela signifie que Tacite a appris toute la matière des notions de droit constitutionnel chez les Germains à partir de – livres et non d'un enseignement oral ! Lorsque notre auteur a voulu écrire sur les questions de droit public en Germanie, que faisait-il ? Il n'est pas allé dans la rue pour demander des renseignements à un garant, mais il a étudié livres sur livres, et ce qu'il y a trouvé écrit par des prédécesseurs sur son sujet, il l'a recopié !!

Le lecteur pense que cela a pu se passer ainsi à un moment donné, mais en général, Tacite, homme cultivé et doté par ailleurs de tous ses sens, a dû s'informer oralement ou par écrit de l'état de la Germanie. Il lui était si facile de demander à un officier ou à un marchand ce genre de choses ; il n'avait qu'à sortir dans la rue. En tant que questeur, tribun de la plèbe, préteur et proconsul d'Asie – tout ce qu'il aurait été – Tacite a eu de nombreuses occasions d'entrer en contact avec des personnes susceptibles d'étancher sa soif de connaissances sur la Germanie. Mais c'est là que réside l'énormité : Tacite ne s'est pas renseigné ! Sa seule source était les livres et encore les livres !! Quoi qu'il raconte sur la Germanie et ses habitants, il a puisé ses « connaissances » dans les livres, mais il a arrangé ses livres-faits pour ses propres besoins et selon son humeur. C'est ce que dit Raschfahl : Tacite est un compilateur superficiel et sans esprit critique. Il extrait des faits de ses livres et les *« place sous l'éclairage correspondant à ses intentions ».*[27] Dans ses effets d'éclairage, notre Germania-Tacitus se montre toutefois un « artiste » insurpassable. Notre artiste veut par exemple nous parler des dieux des Germains. Comment procède-t-il ? Se renseigne-t-il en allant dans la rue et en rendant visite à un prisonnier germanique ? Il ne pense pas du tout à s'informer de cette manière, la seule raisonnable, mais il se raconte que les Germains vénéraient aussi Mercure comme dieu ! Et plusieurs chercheurs trouvent cette « mise en lumière » d'un dieu germanique à la gloire romaine assez géniale. Bien sûr, Tacite ne faisait que signifier : les Germains ont là un dieu qui « correspond » à notre Mercure. Mais une telle « correspondance » n'est pas du tout importante ; la grande énigme est en effet : pourquoi Tacite n'appelle-t-il pas ce dieu germanique par son nom germanique ?? (Il est clair que notre auteur ne s'est pas renseigné sur le nom de la divinité ; il a un peu fantasmé sur le jour. Un spécialiste en arrive d'ailleurs à la conclusion suivante : *« Tacite met... des noms de dieux romains, comme la comparaison lui en a donné l'idée, parce qu'il ne connaissait pas les noms allemands ».*[28] Et pourquoi ne les connaissait-il pas ?? Parce qu'il ne s'est pas renseigné auprès de garants qui auraient pu facilement le lui dire !

Quel que soit le sujet, un examen approfondi révèle toujours que notre auteur de la *Germania* n'a pas acquis sa connaissance des choses

en interrogeant des garants quelconques, mais qu'il a recueilli son savoir dans des livres. Ainsi, par exemple, à la question de savoir d'où proviennent les données sur la répartition des terres chez les Germains, les chercheurs doivent répondre que l'indication de Tacite *« contient en elle-même des contradictions irréductibles et n'est probablement rien d'autre qu'une soudure entre le... passage de César sur les Suèves et une indication incomprise sur les parts de bénéfices ».*[29] L'auteur de la *Germania* est un artiste génial dans le maniement de la comptabilité double et multiple, c'est-à-dire dans la mise en place habile de contradictions et d'ambiguïtés. Il n'y a guère de données dans l'ensemble du livre qui ne soient pas modifiées, compliquées et éclairées d'un jour nouveau à un autre endroit du livre, de telle sorte qu'il en résulte un renversement, une restriction de ce qui a été dit auparavant et le plus souvent une contradiction entre les données rapportées à différents endroits. Tacite *« brouille et dissimule »* son contenu, juge Frahm.[30]

Or, l'auteur a bien, ici ou là, dans son ouvrage, une indication dont on ne peut prouver dans quel livre il l'a puisée, de sorte qu'on pourrait objecter : il a donc dû se renseigner. En revanche, il faut dire, premièrement, que de telles indications ne peuvent pas non plus reposer sur des informations, puisque Tacite, en tant que tête pensante qu'il est censé avoir été, était bien en mesure de restituer de manière claire et nette ce qu'on lui racontait ; mais alors, d'où viennent les innombrables contradictions ? Il a justement « mélangé sans critique » ce qu'il a entendu, rétorque-t-on. Cette confusion pourrait encore s'expliquer dans le cas d'un livre, mais si notre Romain très cultivé a mélangé comme des choux et des navets ce qu'il avait entendu de différents côtés, il devait être un excellent spécimen de cette espèce de semi-idiot que nous connaissons bien ! Deuxièmement, il faut dire que si Tacite s'est parfois procuré des informations auprès de garants, comment a-t-il pu dédaigner les sources orales pour les questions les plus importantes de la vie politique et économique germanique et, comme on peut s'en douter, recueillir ses « faits » dans les livres ? Mais la réponse à la question de savoir d'où notre auteur a tiré certaines informations qu'il n'a pas puisées dans des livres est la suivante : **de son imagination** !

Résumons les résultats obtenus jusqu'à présent. L'homme qui a écrit la *Germania* a utilisé un procédé étrange et très déconcertant : il n'a pas obtenu la connaissance des choses sur lesquelles il voulait écrire en se renseignant oralement, mais en lisant des livres. Cette constatation suffit déjà pour pouvoir affirmer avec certitude que notre version actuelle de *Germania* ne peut pas avoir été écrite par Tacite à Rome en 98.

II. Cette certitude nous vient encore une fois d'une toute nouvelle base d'étude, à savoir de l'histoire de la transmission des manuscrits de Germania.

La première surprise que nous réserve la recherche est que notre source « romaine », la *Germania*, n'est mentionnée nulle part et par personne dans l'Antiquité elle-même ! Les écrivains romains (dans l'Antiquité) se comportent donc étrangement comme s'ils n'avaient aucune idée de l'existence d'un écrit du célèbre Tacite intitulé *Germania*. C'est très étrange ! Une autre chose est sûre : tout au long du Moyen-Âge, notre *Germania* est pour ainsi dire totalement inconnue. Ce n'est que de manière fantomatique que de minuscules fragments de la *Germania* apparaissent une fois chez des chroniqueurs médiévaux (à Fulda). *« Ce petit écrit des moines de Fulda »* – il s'agit de l'ouvrage *Übertragungen des hl. Alexander von Rudolf und Meginhart* (« Transmissions de saint Alexandre par Rodolphe et Meginhart ») – *« est étrange en ce sens qu'il est le seul à utiliser la Germania de Tacite pendant tout le Moyen-Âge ».*[31] (Tout au plus Adam de Brême aurait-il encore connu la *Germania*.[32]) Je demande : comment une source historique de si grande qualité a-t-elle pu être et rester quasiment perdue pendant tous les siècles médiévaux et même quasiment inconnue en Allemagne ? Et si la *Germania* a été retrouvée et utilisée à Fulda (et à Brême), comment a-t-il été possible de faire retomber dans l'oubli cet écrit important, alors que dans les monastères, le plus insignifiant des « anciens » documents aurait été recopié avec zèle ?

La deuxième surprise vient de notre question : à quel moment la *Germania* est-elle définitivement sortie de l'oubli ? Le lecteur sera très attentif à la réponse : en 1455 – donc à l'époque de la grande opération de falsification ! – un « vieux » manuscrit a été

« découvert », probablement au couvent de Hersfeld, qui contenait, outre les autres petits écrits de Tacite, notre *Germania*. En tout cas, c'est cette année-là (très probablement de Hersfeld) que le « vieux » manuscrit est arrivé à Rome. Mais ce Codex Hersfeldensis a très vite « disparu » à nouveau ![33] Avant qu'il ne disparaisse encore une fois, on avait tout de même fait une copie du codex. C'est de cette première copie humaniste que proviennent les descendants des manuscrits encore conservés aujourd'hui.[34] Le hasard a malheureusement fait que le « modèle commun », la première copie, a également été perdu. Nous voyons donc comment les camarades de la grande action ont, pour cette source aussi, travaillé très exactement selon leur schéma éprouvé de « perte » !

Il est extrêmement intéressant d'observer que les copistes humanistes des manuscrits conservés qui remontent au Codex Hersfeldensis ou au modèle commun disparu étaient exactement les mêmes idiots que leurs prétendus collègues des siècles les plus divers du Moyen-Âge. Surtout lorsqu'il s'agissait de recopier des noms. (Les datations n'apparaissent pas dans la *Germania*, de sorte que les « copistes » étaient au moins dispensés de la tâche la plus ingrate : fabriquer de la chronologie). Le fait est que les copistes ne savaient que rarement lire et recopier correctement les noms. Nous savons d'ailleurs pourquoi ils ne pouvaient pas le faire ! Dans le Codex Hersfeldensis aussi, le temps a dû faire son œuvre sur les noms ! Le pseudo-Tacitus a noté le nom du dieu-ancêtre des Germains ; il se trouvait dans le Codex Hersfeldensis. Mais le nom devait être écrit en hiéroglyphes, car les manuscrits conservés offrent le choix entre les formes suivantes pour le nom de l'ancêtre : Tristonem – Tirstonem – Tvistonem – Tistonem – Tuisconem. Les spécialistes font remarquer à ce sujet : les copistes éphémères se sont trompés. Il ne s'agit pas d'une erreur, mais de l'intention de ne pas se fixer sur un nom de Dieu originel, car dans le domaine mythologique – on se souvient de Mercure – une obscurité impénétrable devait régner.

Notre enquête a abouti au même résultat par deux voies différentes (1. le mode de création ; 2. la transmission des manuscrits) : telle qu'elle se présente aujourd'hui, la *Germania* ne peut

pas avoir été écrite à Rome en 98 ; dans sa version actuelle, elle constitue un faux, et le mode de création décrit (compilation de livres) indique clairement l'action de falsification savante.

Chapitre 4

La fable romaine sur la barbarie des Germains

La recherche sur les Germains, dans la mesure où elle s'appuie sur des sources romaines, n'est plus à l'ordre du jour aujourd'hui, mais se trouve au milieu d'une crise. Le sentiment de malaise qui en découle tourmente déjà plus d'un spécialiste, sans qu'il ait encore découvert la véritable cause et donc un moyen de remédier à cette situation de crise. Certains chercheurs l'ont déjà sur le bout de la langue : placez Tacite et César avec leurs récits sur les Germains dans les bibliothèques, là où il fait le plus sombre. César aussi ? Oui, car nous allons maintenant apporter la preuve que les descriptions des Celtes et des Germains de cet auteur romain célèbre, telles que nous les avons aujourd'hui dans ses Commentaires (journaux) sur la guerre des Gaules, ont été remaniées de fond en comble par la coopérative des faussaires de la fin du Moyen-Âge, conformément à la tendance qu'ils poursuivaient.

I. La falsification des digressions ethnographiques de César.

Notre démonstration suit le même chemin que celui que nous avons emprunté lors de l'examen de la « tacite » *Germania*. Nous nous intéressons à nouveau à la manière dont les récits de César ont été rédigés. Nous nous demandons donc : d'où César tire-t-il les faits qu'il a écrits ? Le lecteur gardera toujours à l'esprit que cet auteur a séjourné sur le Rhin ! Nous nous attendons donc, bien plus que chez Tacite, à ce que les descriptions de César sur les conditions germaniques (et celtiques) soient basées sur des enquêtes qu'il a eu l'occasion de mener en abondance. Mais ce que la recherche nous

rapporte est si étrange que nous n'en croyons pas nos oreilles. Le résultat de l'enquête sur l'origine des connaissances de César en matière d'ethnographie est en effet très clair : il les a puisées – tout comme Tacite – dans des livres !!

Je cite quelques résultats de recherche. *« Or... Norden ('la préhistoire germanique') constate lui-même que la phrase 'deorum maxime mercurium colunt' concorde littéralement chez Hérodote, César et Tacite (appliquée à trois peuples différents !), que 'les informations de César sur les druides concordent avec celles de Strabon et de Diodore d'une manière qui rend en même temps nécessaire l'hypothèse de liens directs... »*, de sorte qu' *« il ne reste plus qu'à supposer qu'ils ont tous tiré leur savoir d'une source commune... ».*(35) La méthode de travail de César, qui consiste à puiser ses informations dans des livres, que nous venons de voir à propos des récits celtiques, se révèle également dans les circonstances germaniques décrites, par exemple à propos des « centuries » germaniques. C'est *« un signe étonnant et inquiétant pour les récits romains »*, dit Frahm, *« qu'ils ne parlent de la centurie germanique que par allusions obscures ».*(36) H. Philipp rend probable que *« les passages sur la géographie tout à fait obscure et erronée du Rhin supérieur et des Helvètes soient empruntés par César à Artémidore ou à une autre source ethnographique ».*(37) Norden indique que *« César a emprunté à Posidonios son aperçu des trois groupes de peuples celtes ». « La terminologie de César pour les tribus ou les peuples celtes et germaniques ne permet pas d'acquérir des connaissances en droit public, elle ne peut que semer la confusion ».*(38) Frahm résume ensuite son jugement en disant qu'*« une partie du matériel offert par César provient du même courant de transmission que celui de Tacite ».* Il va même jusqu'à dire : *« ...dès que nous sommes prêts à attribuer tout (!) ou partie des digressions de César sur les Celtes et les Germains à la littérature ethnographique ».*(39)

César aussi puise dans les livres sa connaissance des choses et des institutions chez les (Celtes et) Germains ! Si la recherche ne peut pas encore se décider à admettre que toutes les données de César reposent sur des études livresques, c'est parce qu'il semble monstrueux aux critiques spécialisés qu'un homme comme César ait délibérément préféré des sources livresques obsolètes et mortes aux sources vivantes dont il disposait. César était donc bien *« l'homme... pour intervenir de manière autonome dans la recherche ethnographique »*,

s'exclame Norden, indigné. Certes ! Mais comme les digressions sont aujourd'hui disponibles, il s'avère que l'auteur qui les a rédigées dans leur version actuelle se trouve directement impuissant devant les choses et s'accroche craintivement aux livres. Et si l'on admet que César s'est certainement procuré des informations sur tel ou tel point de droit public ou d'économie chez les Germains, ce qui aurait dû être facile pour lui, on doit malheureusement constater qu'il s'est ensuite *« laissé attacher tout ce qu'il pouvait sans esprit critique »* ou que lui, le grand esprit, n'a pas été en mesure, d'une part, de corroborer ce qu'il avait appris par un contrôle et, d'autre part, de l'écrire clairement et sans équivoque. Ses informations sont en effet aussi confuses et ambiguës que celles de Tacite ! Ses informations sur la religion des Germains sont totalement fausses ! Il aurait pu apprendre sans peine ce qu'il fallait, s'il s'était renseigné. Une chose est sûre : si César avait écrit les digressions, il aurait sans aucun doute fondé son récit sur des informations orales. L'auteur des récits actuels ne l'a pas fait, il a, comme le pseudo-Tacitus, tiré ses connaissances des livres, mais cela signifie que César n'a pas écrit lui-même les digressions ethnographiques telles qu'elles existent aujourd'hui ! Les récits sont forcément faux.

II. le rapport entre les faux récits de César et de Tacite.

Les récits de César et de Tacite sur la Germanie – sous la forme que nous connaissons aujourd'hui – ont été concoctés dans la centrale de falsification romaine, tout à fait dans l'esprit et selon la recette de la tendance. Nous reviendrons bientôt sur cette tendance générale de l'action universelle, présente dans toutes les parties de la transmission nouvellement créée. Pour l'instant, examinons le rapport entre les représentations de l'un et les récits de l'autre pseudo-Romain. Le lecteur est déjà en mesure, grâce à l'enquête menée dans les fascicules précédents, de découvrir « par clairvoyance » les faits dont il s'agit ici. Comment les faussaires ont-ils procédé pour fabriquer leurs rapports sur la Germanie ? Ils ont une fois de plus utilisé la « double comptabilité » si pratique. Les faussaires ont vite compris le danger qu'il y avait à ne laisser qu'un seul pseudo-Romain s'exprimer sur les choses germaniques. Ce dernier pouvait se tourner et se retourner

comme il le voulait, il devait tout de même finir par donner certaines informations sur les Germains, même s'il les dissimulait habilement. Il fallait en effet inventer tant de choses sur les Germains « barbares », et tout l'arrière-plan « barbare » du tableau devait être peint avec les couleurs de l'imagination. Cela allait donc de soi : au moins deux « Romains » devaient rendre compte de la Germanie ! La fiction germanique a été attribuée à deux Romains, afin que la centrale des faussaires ait la possibilité de faire de nombreuses déclarations sur les Germains sans rien dire de précis, bref, d'appliquer une « double comptabilité ». Cette tactique a été suivie à la lettre.

Un exemple parmi tant d'autres : selon le schéma de Tacite *« sacerdos ac rex vel princeps »*, la civitas avait à sa tête *« un prêtre et un homme d'État côte à côte – un tel princeps civitatis est ...en contradiction irrémédiable avec l'indication de César selon laquelle les tribus germaniques n'avaient pas de communis magistratus en temps de paix, de même que l'indication de Tacite selon laquelle le dux n'avait pas de pouvoir pénal est en contradiction flagrante avec l'affirmation de César selon laquelle il avait 'pouvoir de vie et de mort' ».*[(40)] De même que la coopérative des faussaires a toujours fabriqué au moins deux versions de chaque source narrative (et de bien des documents), de même elle a placé le complexe germanique dans deux récipients, en laissant deux écrivains s'exprimer sur la « chose ». Ces contradictions, ainsi que toutes celles qui existent entre nos deux pseudo-Romains et sur lesquelles les spécialistes se creusent la tête en vain, ont été placées à dessein dans les sources falsifiées, car il était nécessaire et souhaitable d'éviter des indications claires et précises.

La grande énigme de savoir comment César et Tacite, lorsqu'ils ont commencé à écrire sur la Germanie, ont puisé leur connaissance des choses non pas dans des sources orales, non pas dans la vie, mais étrangement dans leurs bibliothèques, se résout facilement. Les faussaires romains de la fin du Moyen-Âge n'avaient pas d'autre choix que de se tourner vers les livres pour concevoir le roman barbare germanique ! Je remarque ici que beaucoup de choses dans ces sources pseudo-romaines sont de pures fantaisies (ainsi tous les traits avec lesquels la barbarie devait être rendue visible) ; mais de

nombreux éléments réels et authentiques de l'être et de la nature germaniques sont restés dans l'image nouvellement peinte.

III. La tendance des sources romaines falsifiées, ainsi que la tendance générale de l'action de falsification en général.

La tendance qui a guidé la fabrication des récits « romains » sur les Germains nous apparaît avec une netteté palpable dans les sources falsifiées. La tendance nous prêche à haute voix : les Germains sont un peuple sans culture, avec une civilisation des plus primitives ; la vie des Germains se déroule sous des formes qui caractérisent un peuple qui vient de franchir le stade le plus bas de l'évolution de l'humanité. On peut ouvrir la *Germania* où l'on veut, on entend partout que nos ancêtres étaient des hommes à moitié sauvages, qu'il s'agisse de l'habillement, de la nourriture, de l'occupation ou de toute autre chose. Or, dans la droite ligne de la tactique de dissimulation employée, presque tous les traits barbares criards ont été recouverts d'une légère couche de peinture lénifiante. Ainsi, selon le pseudo-Tacitus, les vêtements des Germains se composent uniquement d'un manteau ou d'une peau en bandoulière, et ils enlèvent même leur manteau pendant les batailles ! – mais les « riches » se distinguent aussi par un sous-vêtement. Nos ancêtres mangent certes des fruits sauvages (des pommes sauvages !), – mais ils cultivent aussi quelques céréales. Tacite ne mentionne pas du tout le pain comme nourriture, ce qui est « frappant » ! Les Germains se moquent totalement de la notion de village cohérent – mais l'homme poursuit sa femme adultère « à travers tout le village ». On peut interpréter si habilement que seul le côté enjolivé est mis en valeur, mais il ne faut pas oublier de remarquer qu'il y a aussi tout autre chose à lire dans la *Germania*. On ne peut pas nier *« l'ambiguïté des sources, qui est tout à fait susceptible de permettre une interprétation différente, voire inverse »*. La tendance de nos sources « romaines » annonce donc assez clairement, malgré tous les embellissements, que les Germains étaient des barbares sans culture.

Les faussaires ont su, avec une grande habileté, parsemer ce monde sans culture d'oasis où la vie germanique authentique et réelle est restée florissante, comme la sacralisation du mariage, la fidélité à l'ordre, l'hospitalité. On se demande avec étonnement pourquoi les

faussaires n'ont pas également effacé ces traits brillants de leur image ? Ce n'était pas nécessaire pour la raison suivante : l'annonce de l'absence de culture formelle était déterminante pour la conception. Tout être qui s'accordait un tant soit peu avec la « barbarie », qui n'annulait pas directement les aspects évidents de la barbarie civilisatrice, pouvait parfaitement trouver sa place dans les descriptions. Même le barbare peut tenir l'hospitalité en haute estime ! Mais la coopérative des faussaires s'est efforcée de ne pas laisser la tendance générale de la barbarie devenir inefficace, comme en témoigne le fait que même ces traits de caractère brillants ont été déformés de manière presque imperceptible. Les Germains tenaient le mariage pour sacré – mais chez eux, la « polygamie » était en vogue ! Les Germains tenaient beaucoup à la propreté, ils se lavaient ou se baignaient après le lever – mais ils laissaient leurs enfants grandir dans la saleté, nus et mal soignés ! Ainsi, les contradictions et les ambiguïtés se succèdent. La *Germania* est un chef-d'œuvre de la centrale romaine de la falsification en ce qui concerne la double comptabilité.

La tendance des faux récits sur les Germains revient donc à créer des « preuves historiques » du « fait » qu'à l'époque où le peuple romain était à un haut niveau de culture, les peuples germaniques vivaient encore dans un état de barbarie semi-sauvage.

L'autre grande tendance de l'action universelle est elle aussi déjà « historiquement » ancrée dans la *Germania* : l'Église est le siège suprême du jugement, le prêtre est au-dessus du prince séculier. On ne peut qu'être frappé par la position singulière qui est attribuée au prêtre germanique, à côté du chef d'armée et du princeps. Ce que la Curie avait en tête comme idéal a été intégré dans la *Germania* comme une réalité de l'histoire ancienne. Le prêtre (sacerdos) apparaît toujours comme supérieur au chef séculier. Au tribunal, par exemple, le prêtre exerce une influence décisive sur le déroulement des débats. Au chapitre 11 de la *Germania*, on peut lire que c'est au prêtre qu'il revient d'imposer le silence au tribunal. Le pouvoir de punir n'appartient pas non plus au dux laïc, mais au prêtre. Ainsi, la *Germania* porte sur son front l'empreinte de son origine ecclésiastique.

Les tendances générales de l'action de falsification de l'histoire sont donc les suivantes : 1) Toute civilisation est parvenue aux Germains grâce aux Romains ; c'est de la Rome antique que le soleil s'élève au-dessus de la Germanie. 2) La culture a été apportée aux Germains barbares par le christianisme, et tout pouvoir séculier est soumis au siège pontifical.

Chapitre 5

La fable de la pénitence de Henri IV à Canossa

Il est évident que pour la Curie romaine, le but principal de la grande opération de falsification, en plus de toutes les autres tendances et intentions qui y participaient, était de prouver « historiquement » et de rendre évidente, par le biais de la nouvelle histoire du Moyen-Âge à créer, la légitimité et la réalisation progressive des prétentions pontificales à la domination suprême du monde. Et c'est pourquoi il fallait montrer, au moins à l'aide d'un évènement et d'un exemple « historique » grand, brillant et marquant à jamais l'humanité, comment le pape romain, en tant que vicaire du Christ, détient le pouvoir d'écraser un roi allemand dans la poussière, pour ensuite le relever par la grâce à partir de son abaissement le plus profond. Comme un tel évènement ne s'est jamais produit dans l'histoire, la coopérative des faussaires a dû inventer un tel « fait ». Cette fiction historique s'intitule Canossa !

Afin d'établir la réalité de la pénitence de Henri IV à Canossa, nous nous tournons à nouveau vers les sources qui parlent de Canossa. La recherche a déjà bien avancé dans l'élucidation du complexe de Canossa, et il n'est bien sûr pas étonnant que les spécialistes n'aient pas pu, de leur point de vue, lever le dernier voile sur ces choses et reconnaître toute l'histoire de Canossa comme étant une fiction. La recherche a montré que deux sources principales sont déterminantes pour les évènements de Canossa : 1) Un rapport du pape Grégoire

VII à tous les archevêques, évêques, ducs et comtes de l'Empire germanique, prétendument rédigé peu après les évènements. 2) Les annales d'un moine, Lambert (Lampert), à Hersfeld.

I. Les Annales de Lambert de Hersfeld.

Le prétendu auteur serait entré au monastère de Hersfeld en 1058 et aurait écrit ses *Annales* entre 1077 et 1080[41]. Auparavant, il a encore écrit deux ouvrages sur lesquels nous devons nous pencher brièvement pour nous rendre compte de l'esprit de notre Lambert. Il a d'abord écrit une biographie (*Vita s. Lulli*). *« Cette œuvre montre que l'auteur n'a pas cherché à faire un tableau historiquement fidèle de la vie du successeur de saint Boniface »*, déclare Manitius. Comment Lambert a-t-il procédé ? *« Il modifie les faits présents comme il lui convient, et y ajoute tranquillement des poèmes ».*[42] Voilà ! Notre auteur *« fait tranquillement de la fiction »* ! Ensuite, il a écrit une histoire de son monastère sous forme d'épopée, à l'instigation de son abbé. Quel fut le résultat de cet opus ? *« Il n'eut pas de chance, car on (c'est-à-dire ses frères du couvent) lui reprocha d'avoir écrit dans ses vers beaucoup de choses contraires à la vérité. »* Lambert se remet à l'ouvrage et écrit le récit cette fois-ci en prose, mais remarque maintenant, en homme prudent, *« qu'il ne peut que déplorer ce qui s'est passé dans les temps récents* (!)*, plutôt que de le raconter... Qu'on se souvienne qu'il n'a pas voulu écrire tout ce qui s'est passé dans l'État et dans l'Église, car il est enfermé dans le couvent comme dans une prison et n'a pas de relations avec les hommes et ne s'occupe pas beaucoup de ces choses ».* Voilà ! Il ne s'occupe pas beaucoup des choses qui se passent à l'extérieur dans le monde, il préfère « faire de la fiction » quelque peu !

Nous sommes déjà quelque peu préparés à ce que doivent être les *Annales* de Lambert quant à leur véracité. L'auteur traite des choses de son temps, c'est-à-dire du règne de Henri IV. Ce qui frappe avant tout, c'est que toute l'œuvre de Lambert déborde littéralement de sa haine pour Henri IV ; sa pleine sympathie va au pape Grégoire VII. H. Delbrück *« a clairement prouvé, dans un grand nombre de passages importants, que Lambert, par haine du roi, n'a pas seulement contourné la vérité, mais qu'il l'a tout simplement falsifiée ».*[43] *« R. Kubo attire l'attention sur le fait que les récits de Lambert sur les conspirations et les réunions de princes sont élaborés selon le même schéma, donc dépourvus de vérité interne ». « Et Holder-*

Egger a souligné la contradiction selon laquelle notre moine prétend être complètement initié aux accords les plus secrets de tous les partis, alors qu'il dit ailleurs qu'il n'a pu entendre que peu de choses entre les murs de son monastère ». C'est à Holder-Egger que nous devons l'étude la plus approfondie sur Lambert ; je recommande vivement ses travaux aux lecteurs.(44) Holder-Egger parle des *« folles absurdités »*, des *« invraisemblances les plus grossières »*, des *« contes »* et des *« bouquets de phrases »* qui figurent dans les *Annales* de Lambert. *« L'ensemble des discours si nombreux chez Lambert sont des exercices d'école, imités de ses modèles Salluste et Livius ».*(45)

En ce qui concerne plus particulièrement les évènements de Canossa et ceux qui les ont précédés, Holder-Egger arrive à une conclusion qui détruit toute véracité dans le récit de Lambert et que Zeumer(46) résume ainsi :

> *« Le récit de Lambert est totalement faux, il est déformé de manière tendancieuse (...) Il ne faut rien croire de ce menteur avéré. Or, c'est sur lui et lui seul* (!!) *que repose le fameux récit de la manière dont Henri IV, après son bannissement et l'apostasie des princes, entreprend sa marche pénitentielle vers Canossa ; comment, abandonné de tous, accompagné seulement de son épouse et d'un fidèle chevalier, il effectue le pénible voyage à travers le col hivernal des Alpes, et comment, enfin, dans la cour du château de Canossa... il dut se tenir pendant trois jours dans la neige et la glace et en chemise de pénitent, avant de réussir à obtenir du pape la levée de l'interdit. Ces évènements si honteux pour l'empire allemand se sont dissipés devant la perspicacité critique de Holder-Egger, car il prouve que tout n'est qu'un tissu de mensonges fabriqués par le moine de Hersfeld. […] Si nous tirons maintenant la conclusion..., il en résulte que l'histoire des trois jours de pénitence du roi dans la neige et la glace... est une fable... Elle doit être rayée des livres d'histoire ».*(47)

Holder-Egger n'a pas démontré par là que l'ensemble du récit de Canossa était une fable – pour lui, le « fait brut » que Henri aurait supplié Grégoire VII à Canossa de lever l'anathème est toujours d'actualité ! – Il ne rejette que les embellissements honteux de Lambert (comme le passage solitaire de Henri à travers les Alpes et la pénitence de trois jours) comme étant des contes tendancieux de la part du moine de Hersfeld.

II. Le rapport de Grégoire VII aux évêques et princes allemands.

Fidèles à leur autorité, les historiens ont pris pendant des siècles les fables de Lambert sur les évènements canossais pour des vérités historiques, jusqu'à ce que Ranke, le premier, examine les annales d'un œil critique et exprime des doutes. Aujourd'hui, le rôle de Lambert en tant que conteur est enfin terminé. Il y a aujourd'hui *« une unanimité totale pour dire qu'un récit critiquement valable des évènements de Canossa »* ne peut plus s'appuyer sur Lambert, mais *« uniquement sur les faits communiqués par Grégoire VII lui-même ».*[48] Nous nous trouvons donc maintenant devant la source principale du « fait » de Canossa, et cette source principale doit, selon le jugement unanime des spécialistes, être si propre et si authentique du point de vue historique que tout doute doit être réduit au silence.

Où se trouve donc le rapport de Grégoire sur Canossa ?? Ce rapport, le seul qui mérite d'être cru selon les spécialistes, se trouve dans le registre de Grégoire VII !! Comment ça, dans le registre de Grégoire ? Le lecteur devient pensif – très pensif. Il se souvient d'avoir déjà lu toutes sortes de choses sur le registre de Grégoire dans le chapitre 3 du fascicule 3 de cet ouvrage. La preuve y est apportée que le registre de Grégoire VII est, du début à la fin, une falsification issue de la centrale romaine ! Il est donc clair que le récit de Grégoire sur Canossa est lui aussi une pure invention ! La source principale de Canossa tombe ainsi, et toute l'histoire de Canossa est enfin reconnue pour ce qu'elle est en réalité, à savoir une fiction.

III. La conception de la fiction de Canossa.

Lorsque les faussaires ont commencé à élaborer le plan du roman de Canossa, ils se sont trouvés confrontés à une tâche difficile, voire insurmontable. Il est en effet impossible d'inventer l'histoire d'un roi allemand abandonné par le monde entier et qui se jette dans la boue devant le pape, de manière à ce que les évènements soient objectivement et psychologiquement crédibles. Aucun poète n'y parvient, pas même Shakespeare, qui doit dès le départ construire son Lear sur des prémisses impossibles. Le roman de Canossa est donc

devenu une œuvre extrêmement lamentable. La grande scène de pénitence devait constituer le point de départ et le point culminant de la conception. Pour que cette scène paraisse possible, il fallait au préalable présenter Henri IV comme abandonné de tous ; pour que cette situation puisse se produire, il fallait à nouveau que le roi se soit auparavant brouillé avec le monde entier. L'« histoire » nous raconte comment Henri s'est « effectivement » créé des ennemis les uns après les autres. Mais comment Henri a-t-il commencé ? Une fois encore, nous devons nous pencher sur les sources. Quelle est la source qui fait « autorité » ? C'est notre fameux Lambert ! C'est grâce à lui que tout le monde sait comment Henri IV a opprimé et tourmenté les Saxons. Comment Henri en est-il venu à agir de la sorte ? Lambert sait bien sûr le justifier de manière très précise et détaillée : il présente les choses comme si *« la dernière cause de tous les maux du royaume, la première raison de la révolte des Saxons et des Thuringiens était la querelle des dîmes de Thuringe ».*(49) Or, la recherche a prouvé qu'il s'agit là d'une « déformation malveillante et venimeuse » de Lambert ! Selon d'autres sources (qui sont bien sûr aussi falsifiées !), il est certain *« que ce n'est rien d'autre qu'une fantaisie de Lambert lorsqu'il établit un lien de cause à effet proche entre la révolte des Saxons et la question de la dîme de Thuringe ».* Mais comment Lambert a-t-il pu concevoir une telle chose ? Eh bien, en motivant de la sorte, il avait réussi à faire passer deux tribus pour les ennemis de Henri. Selon le plan du roman, Henri doit se créer des ennemis, même s'il commence à le faire de manière stupide. Il veut et doit par exemple tourmenter les Saxons jusqu'au sang. Pourquoi donc ? Parce qu'il ne supporte pas cette tribu, soi-disant ! Il offense donc, comme le disent si bien les livres d'histoire, *« les princes saxons par un orgueil démesuré ».* Il fait construire des châteaux sur *« toutes les montagnes et collines »* et permet aux garnisons de piller et de saccager le pays, mais aussi de maltraiter et de violer les femmes et les filles saxonnes. Il se livre littéralement à des actes honteux. Il n'est pas nécessaire de s'attarder sur de tels récits de contes de fées – car ces récits ne sont que cela –. La recherche elle-même est déjà parvenue à la conclusion suivante : *« Il ne sera guère possible d'arriver à une certitude totale sur ces choses en se procurant nos sources... ».*(50) Dans les sources (falsifiées), on voit en effet *« un véritable ramassis de sorcières aux opinions*

les plus diverses et contradictoires (!) ». La tactique principale des faussaires n'a cependant pas pu être remarquée par les chercheurs. Notre conteur Lambert a en effet fraîchement attribué à Henri IV ce que Henri I^er^ avait jadis initié, à savoir la construction de places fortifiées et de châteaux ! Les châteaux de Henri IV sont une réécriture fictive sur la base des châteaux de Henri I^er^.

L'épineux conflit de la dîme de Lambert s'inspire également du tribut payé par Henri I^er^ aux Hongrois, après le refus de ces derniers d'envahir la Thuringe et la Saxe. Les cavaliers saxons ne sont pas non plus absents de la merveilleuse bataille de l'Unstrut (!).

Le début du roman de Canossa était donc extrêmement laborieux et ridiculement grossier, les différentes sources faisant un usage abondant de la comptabilité multiple (contradictions !). Mais une chose était acquise : Henri IV était présenté comme un tyran détesté de tous, déployant un véritable génie dans l'art de se faire un ennemi du monde.

Deuxième étape du roman. Tâche poétique : Henri IV doit être abandonné par tous, mais vraiment et véritablement par tous ! Sinon, il ne pourra pas, après son bannissement, entreprendre son « chemin de pénitence » à travers les Alpes en pèlerin solitaire, accompagné seulement de sa femme et d'un fidèle. Après la malédiction de Grégoire VII, tous les princes allemands se détournent du roi. Les ennemis acharnés, comme les Saxons et les Souabes, se réconcilient aussi rapidement ; les chevaliers des deux armées « se donnent le baiser de paix » en larmes. Tout le monde s'unit contre Henri. Les princes se réunissent à Tribur, mais ils ne déposent pas le méchant roi tyran, et lui conseillent gracieusement de traverser les Alpes et de s'humilier devant le pape. S'il le fait, ils oublieront tout le mal qu'il a fait et continueront tous volontiers à reconnaître Henri comme roi ! Mais il doit faire un pèlerinage à travers les Alpes ! Il ne peut pas faire sa pénitence en Allemagne – où serait alors le sommet de la fiction, où serait alors Canossa ! – Non, il doit absolument tomber aux pieds du pape au-delà des Alpes.

Nous ne sommes plus du tout surpris d'apprendre qu'une telle brume d'impossibilités et de contradictions plane à nouveau sur cette assemblée princière imaginaire à Tribur (et sur les évènements qui se sont déroulés à Oppenheim, où Henri aurait alors séjourné), si bien que la recherche doit admettre que personne ne peut s'y retrouver ! Meyer v. Knonau[51] avoue : *« Face à des informations aussi insuffisantes, lacunaires et contradictoires, il est difficile, voire impossible à certains égards, d'établir ce qui s'est réellement passé à Tribur et Oppenheim »*. La source principale est bien sûr à nouveau le « bien informé » Lambert ! D'autres sources mentionnent le lieu de l'assemblée soit en prenant la précaution de ne pas le mentionner du tout (!), soit différemment ! L'une des questions les plus difficiles sur lesquelles les chercheurs se creusent la tête est la suivante : qu'est-ce qui a poussé les princes à renoncer si soudainement à la mesure extrême ? À savoir déposer Henri IV en un clin d'œil ? Nous comprenons pourquoi les princes ne pouvaient pas le faire – car les faussaires se priveraient alors du point culminant de leur roman. Il fallait que Henri franchisse les Alpes ! Or, Henri avait encore des amis jusqu'à Tribur, et même une armée. Mais la fable exige que le roi entreprenne seul son voyage de pénitence. Notre Henri le Romain le reconnaît aussi, et que fait-il ? Il renvoie tous les fidèles qui lui restent ; il rejette avec contrition les nouveaux partisans qui affluent en nombre. Il renvoie même son armée ! Pour le reste, il ne fait que demander et supplier ! Les faussaires ont enfin réussi à faire en sorte que leur roi romain, un Lear allemand, puisse entreprendre son fabuleux voyage à travers les hautes montagnes alpines en pèlerin solitaire.

On a rarement vu une fiction plus invraisemblable que celle de Canossa concoctée par un écrivain. Mais la reconnaissance de la vraie nature du faux récit de Canossa efface enfin et définitivement la plus grande honte de l'histoire royale allemande.

NOTES

Abréviations :

MIöG – *Mitteilungen des Instituts für österreichische Geschichtsforschung* (Communications de l'Institut de recherche historique autrichien).

NA – *Neues Archiv der Gesellschaft für ältere deutsche Geschichtskunde* (Nouvelles archives de la Société pour l'étude de l'histoire allemande ancienne).

1. Voir : Mach, *Erkenntnis und Irrtum*, p. 174.
2. *Westdeutsche Zeitschrift*, vol. 32, p. 366.
3. H. Wibel in *NA*, vol. XXIX, p. 656.
4. H. Bresslau, *Urkundenlehre*, Vol. I, p. 11.
5. *Historische Zeitschrift*, Vol. 120, p. 3 sq.
6. R. Schröder, *Lehrbuch der deutschen Rechtsgeschichte*, 1898, p. 252.
7. R. Schröder, op. cit., p. 230.
8. R. Schröder, op. cit., p. 230.
9. R. Schröder, op. cit., p. 252.
10. R. Schröder, op. cit., p. 232.
11. *NA*, Vol. XLVI, p. 313.
12. Brunner, *Histoire du droit allemand*, Vol. 1,1887, p. 383.
13. *NA*, Vol. XXXVII, p. 344.
14. R. Schröder, op. cit., p. 636.
15. F. Frensdorff, *Beiträge zur Geschichte der deutschen Rechtsbücher*, *Göttingische Gelehrte Nachrichten*, 1921, p. 156.
16. F. Frensdorff, *Göttingische Gelehrte Nachrichten*, 1921, p. 136,137.
17. F. Frensdorff, op. cit., p. 140.
18. H. Philipp, *Tacitus' Germania*, p. 71.
19. W. S. Teuffel, *Geschichte der Römischen Literatur*, 6e éd., Vol. 3, p. 11.
20. W. S. Teuffel, op. cit., p. 16.
21. W. Capelle, *Das alte Germanien*, p. 417.
22. *Historische Vierteljahrsschrift*, Vol. 24, p. 145.
23. *Historische Vierteljahrsschrift*, Vol. 24, p. 181.
24. E. Norden, *Die germanische Urgeschichte in Tacitus' Germania*, p. 115.

25. *Forschung zur deutschen Geschichte*, Vol. 4, p. 189.
26. W. S. Teuffel, *Geschichte der Römischen Literatur*, Vol. 3, p. 24.
27. W. S. Teuffel, op. cit., Vol. 3, p. 16.
28. Tacite, *Histoires et Annales*, d'après la traduction de K. Fr. Bahrdt, Vol. II, p. 327, n. 17.
29. *Historische Vierteljahrsschrift*, Vol. 24, p. 146.
30. *Historische Vierteljahrsschrift*, Vol. 24, p. 150.
31. *Historische Zeitschrift*, Vol. 64, p. 158.
32. *Archiv für ältere deutsche Geschichtskunde*, Vol. 4, p. 472.
33. W. S. Teuffel, *Geschichte der Römischen Literatur*, Vol. 3, p. 21.
34. E. Norden, *Die germanische Urgeschichte in Tacitus' Germania*, pp. 193-194.
35. *Historische Vierteljahrsschrift*, Vol. 24, p. 151.
36. Frahm, op. cit., p. 156.
37. *Historische Vierteljahrsschrift*, Vol. 24, p. 152
38. op. cit., p. 155.
39. op. cit., p. 153 et 157.
40. *Historische Vierteljahrsschrift*, Vol. 24, p. 172.
41. M. Manitius, *Geschichte der lateinischen Literatur des Mittelalters*, Vol.3, p.323 sq.
42. Manitius, op.cit., p.324.
43. Manitius, op. cit., p. 326.
44. Holder-Egger, *NA*, Vol. 19.
45. Holder-Egger, *NA*, Vol. 19, p. 532.
46. *NA*, Vol. 37, p. 855.
47. Holder-Egger, *NA*, Vol. 19, p. 553.
48. Meyer v. Knonau, *Jahrbücher des deutschen Reiches unter Heinrich IV. u. Heinrich V.*, Vol. 2, p. 900.
49. *NA*, Vol. 37, p. 382.
50. op. cit., p. 865, n. 26.
51. op. cit., p. 890.

FASCICULE 5

Nouvelles preuves de la falsification de l'histoire allemande

Chapitre 1

Introduction

Le danger de l'histoire falsifiée

Le présent fascicule fournit des contributions complémentaires à mon livre *Die Fälchung der deutchen Geschichte* et apporte des preuves supplémentaires de la réalité de l'action de falsification de l'histoire de la fin du Moyen-Âge qui y est établie. La bonne compréhension des chapitres suivants présuppose donc la connaissance de l'ouvrage antérieur cité.

De la *« particularité marquée »* des quatre fascicules parus jusqu'à présent, qui s'adressent non seulement aux historiens spécialisés, mais aussi à tous les profanes cultivés, nous avons voulu inférer *« une fuite de la critique spécialisée ».* C'est une erreur. Rien n'est plus bienvenu pour moi et rien ne peut être plus utile à mes recherches qu'une critique approfondie de la part des spécialistes. Ce qui m'étonne plutôt, c'est qu'à ce jour – près d'un an après la parution du premier numéro – aucun spécialiste ne s'est encore distingué par une critique sérieuse. Comment cela se fait-il ?

Permettez-moi de faire quelques remarques personnelles afin d'expliquer pourquoi je me suis adressé et m'adresse encore à des profanes cultivés.

Le manuscrit de *La falsification de l'histoire allemande* n'est pas le fruit récent de ces dernières années, mais traîne déjà une petite histoire derrière lui. J'ai commencé à rédiger mes premières réflexions sur une

falsification systématique de l'histoire médiévale le 16 janvier 1923. Les 16 pages de ce premier petit essai renferment un germe qui contient déjà toutes les thèses individuelles ultérieures. Au printemps 1926, une élaboration de la *Falsification universelle de l'histoire* était prête à être imprimée sous la forme d'un imposant manuscrit de 292 pages. Je me mis alors joyeusement à la recherche d'un éditeur. Je m'étais bien douté que ce ne serait pas tout de suite le premier qui s'y collerait, mais je n'avais pas imaginé, comme il s'avéra par la suite, qu'aucune maison d'édition ne manifesterait d'intérêt pour mon travail. Je ne sais plus à combien de dizaines d'éditeurs je me suis adressé. Une fois, un éditeur s'est déclaré prêt à accepter l'ouvrage à condition que je parvienne à obtenir une subvention de la Communauté d'urgence de la science allemande pour l'impression. J'adressai une demande en ce sens à la présidence de la Notgemeinschaft ; mais malheureusement : je suis arrivé avec ma demande au moment où la caisse de la communauté d'urgence était vide ou presque, car le 8 novembre 1926, j'ai reçu la réponse de la présidence indiquant : *« il nous est impossible, compte tenu des moyens dont dispose la communauté d'urgence, de vous accorder une aide pour la publication de votre travail ».*

Entre-temps, je voulais au moins essayer de faire en sorte que la science historique ait connaissance de l'existence de mon travail, qui n'était pas sans intérêt ni importance pour elle. J'ai donc envoyé un résumé des résultats de mes recherches à l'organisme qui, selon moi, avait pour mission de recevoir et d'évaluer les nouvelles connaissances scientifiques de toute nature. La réponse de l'Académie prussienne des sciences m'a cependant causé une surprenante déception. Elle était libellée comme suit :

> *« En réponse à votre lettre du 3 novembre dernier, je vous informe très humblement que seuls les membres titulaires de l'Académie sont autorisés à présenter des travaux lors des séances. Le mémoire que vous avez présenté sur 'la falsification universelle de l'histoire' ne peut donc pas être pris en considération. Par ailleurs, l'Académie n'entre en principe pas en matière sur les envois de personnes privées ».*

Toutes sortes de pensées me sont venues à l'esprit à propos de cette lettre, des pensées telles que celles exprimées par exemple par

Sauer (dans *Grundlagen der Wissenschaft* 1926) : *« ... ce système d'écoles et de cliques qui est l'ennemi mortel de la recherche objective et honnête et donc de la science en général : à la place de la science, on trouve la politique personnelle avec ses organes, ses associations, ses congrès, ses instituts... »* (op. cit. p. V) Que disait donc cette lettre ? Ce n'est pas la performance, ni la qualité du travail soumis qui importe, mais la personne qui a le droit de présenter un travail. Toute personne privée n'est pas « habilitée », mais seulement – conformément aux statuts – le fonctionnaire scientifique reconnu. J'ai cru voir devant moi le Moyen-Âge dans le présent le plus vivant. Toutes sortes de souvenirs sont apparus. C'est vrai, la science officielle n'a jamais « approfondi » les travaux de personnes privées. Schopenhauer, Nietzsche me sont venus à l'esprit. Pour les représentants de la science officielle, ces hommes n'existaient pas. On ne rappellera jamais assez que les esprits qui ont marqué de leur empreinte notre culture des dernières générations ont été négligés par la science officielle de leur époque.

La constatation et l'avertissement suivants de Br. Krusch (National Archives, Vol. 40, p. 499) témoignent à quel point il devait apparemment se passer quelque chose d'étrange parmi les historiens fonctionnaires de *Monumenta* en 1916 en ce qui concerne l'entreprise scientifique qui régnait à l'époque : *« Jamais le sentiment d'indépendance des chefs de département (de Monumenta) ne devrait aller jusqu'à cacher craintivement les travaux même aux regards des camarades spécialistes les plus proches ».* Oui, oui, la recherche des sources historiques était jusqu'il y a peu une science secrète étrange ; je l'ai déjà dit dans *Falsification de l'histoire allemande*. Même les spécialistes les plus proches n'avaient pas le droit de regarder dans le creuset dans lequel la matière « historique » médiévale était traitée et purifiée selon une recette « critique » éprouvée et héritée. Et même le profane cultivé !

Pour en revenir à l'expérience de 1926, il m'est apparu à l'époque – et plus tard – que la science officielle, en l'occurrence la science historique spécialisée, ne manifestait aucun intérêt pour les résultats de mes recherches. J'admets que l'on peut voir une certaine raison d'atténuation (!) dans le fait que j'étais un autodidacte total devant le collège des spécialistes formés officiellement. Qu'est-ce qui peut être

nouveau et surtout bon de la part d'un autodidacte ?? Eh bien, il peut y avoir quelque chose de bon, quelque chose d'apparemment insignifiant, mais qui peut en réalité constituer le plus grand avantage des autodidactes sur les « formés » : à savoir l'esprit naturel, fait maison, non scolarisé ! Le regard droit, ouvert et acéré pour la vie réelle ! La vision libre de la nature sans les lunettes d'école habituelles ! La raison cultivée par sa propre expérience de vie, sans l'aide d'un jardinier, et qui a le courage de penser par elle-même ! L'autodidacte peut avoir tout cela de plus que le spécialiste formé, et c'est justement ce qui peut souvent faire pencher la balance.

L'importance capitale d'un regard libre et non scolaire s'est révélée à moi lorsque j'ai envoyé mon travail à deux hommes très cultivés, qui n'étaient pas des historiens spécialisés, c'est-à-dire à des profanes. Il s'agissait du professeur Wilhelm Ostwald, le génial scientifique, et du professeur Arthur Drews, le courageux philosophe de Karlsruhe. Les deux hommes se sont efforcés – en vain, eux aussi – de faire publier mon travail par un éditeur. Je voudrais mettre ici la lettre de recommandation d'A. Drews, datée du 4 septembre 1926.

> *« J'ai lu avec intérêt l'ouvrage de M. Wilhelm Kammeier sur 'La falsification universelle de l'histoire' et je suis d'avis qu'il s'agit là d'une prestation strictement scientifique, reposant sur une base méthodique, qui mérite tout à fait d'être rendue accessible aux cercles les plus larges. Sans vouloir entrer dans les détails, je pense que l'auteur est fondamentalement dans son droit et je serais heureux s'il parvenait à trouver un éditeur approprié pour ce travail dont les résultats sont aussi étonnants que significatifs ».*

Les profanes cultivés ont donc reconnu l'importance et la justesse fondamentale des résultats de mes recherches ; les spécialistes, en revanche, n'ont pas jugé utile de jeter un coup d'œil à mon travail. C'est ainsi que ma *Falsification de l'histoire allemande* a la particularité de s'adresser aussi bien au profane cultivé qu'au spécialiste, car il est raisonnable de ne parler qu'à des personnes qui veulent bien vous écouter.

Ce n'est pas le moindre des grands mérites du National-socialisme que d'avoir mis fin à l'esprit de clique dans le milieu des historiens, et je sais qu'aujourd'hui de nombreux jeunes historiens étudient mes

travaux en profondeur. Cependant, il arrive encore que les étudiants demandent en vain à leurs professeurs d'histoire d'aborder la *Falsification de l'histoire allemande* et de la soumettre à un traitement critique. Lors de ce traitement, il est avant tout nécessaire de mettre de côté les petites lampes de recherche habituelles, avec lesquelles on éclairait ici et là la sombre transmission du Moyen-Âge, et d'allumer à la place la lumière vive du plafond, afin d'obtenir enfin une vue d'ensemble de la masse globale. Cela signifie qu'il ne faut plus considérer isolément tel ou tel détail historique, mais qu'il faut voir les grandes énigmes des sources historiques et s'attaquer à leur résolution en tant que problème universel de toute recherche historique future (concernant le Moyen-Âge). Cela signifiera pour certains historiens un travail très inhabituel, car pour la première fois, il ne s'agit pas de prouver un fait historique quelconque à l'aide de l'histoire (à l'aide d'autres faits historiques), mais la nouvelle tâche est de prouver l'histoire elle-même (justement en tant qu'histoire ou en tant que fiction) ! Pour la première fois, il ne s'agit pas, comme jusqu'à présent, de comparer des faits de transmission entre eux, mais de confronter la transmission médiévale sur papier (en fin de compte les prétendus auteurs qui se trouvent derrière elle) à l'expérience vivante du présent et d'examiner ainsi, à travers la réalité actuelle, une réalité (historique) prétendument antérieure dans son essence réelle. –

J'en viens maintenant très brièvement à un reproche qui m'a été fait et que E. Krieck (*Volk im Werden*, 1935, fascicule 7, p. 435) a habillé en ces termes :

> *« Il manque à Kammeier, selon sa critique, le tournant vers une image positive de l'histoire. (...) Mais si l'on voit finalement s'effondrer toute l'image médiévale de l'histoire et n'apparaître à sa place qu'une tache sombre, un grand point d'interrogation, on s'oppose ainsi intérieurement aussi à ce où la critique de Kammeier a sans doute commencé avec de bonnes raisons ».*

À cela, je ne peux que répondre : ce n'est pas ma faute si l'histoire médiévale (non seulement de l'Allemagne, mais de tout l'Occident), telle qu'elle repose aujourd'hui dans la transmission littéraire et documentaire dans les archives et les bibliothèques, est fondamentalement falsifiée – mais va-t-on maintenant m'attribuer la

faute d'avoir mis à jour le crime littéraire honteux de la falsification systématique de l'histoire ? Ce n'est que plus tard que je répondrai à la question de savoir ce qui est authentique et ce qui est vrai. Il faudra s'accommoder du fait que l'histoire du Moyen-Âge a été falsifiée de manière tout à fait méthodique – je peux assurer que des preuves encore plus solides que celles présentées jusqu'à présent seront apportées – car il n'y a rien de plus insensé que de fermer les yeux devant la vérité dans une angoisse enfantine. *« La vérité n'a de permission à demander à personne ».* (Schopenhauer). Une fois reconnue, la vérité se tient là comme une force naturelle élémentaire : on ne la combat pas sagement, mais on s'en sert. (Pour les disciples de Pilate, rappelons qu'il ne s'agit pas ici de la sinistre vérité philosophique).

Certes, la dure reconnaissance de l'histoire médiévale en tant que fiction à tendance violente recèle une profonde tragédie, mais seulement aussi longtemps que l'on n'a pas pris conscience de l'énorme avantage de cette reconnaissance du point de vue suivant : avec l'« histoire » médiévale abattue, l'arsenal spirituel le plus dangereux de tous les obscurantistes disparaît de la surface de l'image culturelle. Je vais à présent parler du…

Danger de l'histoire falsifiée.

Jusqu'à présent, on n'a jamais reconnu que la fausse histoire de l'Occident représentait un danger pour la culture, ni pourquoi. Comme je le montre et le démontrerai dans ce fascicule – et à plusieurs reprises par la suite –, toute l'histoire falsifiée est traversée par une coupure, comme si elle avait été tracée avec un couteau bien aiguisé. Cette coupure, ce clivage, n'est pas le fruit du hasard, mais a été effectué consciemment par les faussaires dans un but bien précis. Cette coupure se manifeste par l'étrange constatation que tous les actes de transmission falsifiés se décomposent en deux ou plusieurs parties contradictoires, ou qu'ils sont recollés à partir de ces parties. En d'autres termes, les faussaires ont érigé la contradiction intentionnelle en principe dominant lors de l'élaboration et de la falsification planifiées de la transmission ! La contradiction intentionnelle est la caractéristique la plus marquante de toute l'histoire médiévale falsifiée. La contradiction intentionnelle,

l'opposition délibérée ! Dans toute l'histoire falsifiée, il n'y a guère de fait clair : chaque fait important, du moins, nous est présenté de manière ambiguë ou ambivalente dans les différentes sources. Les preuves de cette tactique se trouvent déjà à plusieurs reprises dans ce fascicule.

Quelle est donc la conséquence de cette tactique de contradiction délibérément mise en œuvre ? En bref : on peut « prouver » ce que l'on veut avec l'histoire falsifiée ; on peut tout prouver et tout réfuter avec elle. On peut apporter la « preuve historique » dans chaque cas particulier : c'était comme ça – et c'était au contraire comme ça. Selon les besoins du moment, on peut présenter le même fait d'une manière ou d'une autre et l'utiliser comme preuve ou comme contre-épreuve. Ce procédé est rendu possible par le fait que chaque évènement « historique », chaque tendance, est consciemment rapporté de manière diverse et variée à l'aide de deux ou plusieurs sources.

Il n'existe pas de fait et de tendance « historiques » clairs dans la transmission falsifiée du Moyen-Âge, et c'est précisément dans cette circonstance, créée consciemment par les faussaires, que se cache l'énorme danger. L'attaque « scientifique » des ténébreux anonymes contre les documents historiques du *Mythe* de Rosenberg illustre parfaitement les effets de ce danger. Rosenberg écrit dans sa réponse aux Dunkelmänner (obscurantistes) (p. 6) :

> *« D'emblée, il faut déclarer une chose à propos de toutes ces critiques : ce que j'affirme dans mon 'Mythe du XX^e siècle' et que je considère comme absolument nécessaire pour notre époque resterait tout à fait valable, même si toute la preuve historique devait être réfutée en tous points ».*

Ces mots de Rosenberg signifient un avertissement et un programme pour tous les temps à venir, car ces mots offrent l'illustration la plus parfaite du danger de l'histoire falsifiée et en même temps le moyen de protection contre ce danger.

Le danger réside dans le fait que celui qui, lors d'une affirmation, se réfère et s'appuie sur un quelconque « fait » de l'histoire falsifiée, se rend vulnérable, car chaque « fait historique » invoqué peut être attaqué et réfuté avec succès en raison de la contradiction

intentionnelle qu'il renferme. (Il suffit de trouver la contre-source correspondante, qui existe de manière absolument certaine, et de la présenter !) Le moyen de protection s'impose de lui-même : ne jamais associer une nouvelle pensée, une nouvelle tâche, une nouvelle idée à des faits de la transmission falsifiée !

Le *Mythe* de Rosenberg est irréfutable dans son essence, car ce noyau, le cœur de tout l'organisme, le point central libre de toute histoire, représente la concentration et la cristallisation idéelles de la nouvelle volonté völkisch : l'honneur, l'existence, la croissance conforme à l'espèce du peuple allemand exigent de nous que quelque chose soit ainsi, donc nous voulons qu'il en soit ainsi ! Il n'existe aucune preuve qui puisse réfuter la volonté populaire.

En reconnaissant que la transmission médiévale n'est pas un véritable compte-rendu historique, mais un produit artificiel, l'« histoire » du Moyen-Âge perd le droit de continuer à jouer le rôle de maître d'école pour l'humanité. L'histoire réelle est cependant un formidable maître d'apprentissage, car elle parle le langage originel et inaltéré de la vie empirique. La fiction, en revanche, reste toujours un pauvre écho de la vie réelle. Dans la fiction, les leçons de vie doivent d'abord être insérées artificiellement, alors que l'histoire réelle donne naissance à des leçons vivantes par elle-même. Si l'histoire médiévale est reconnue comme une fiction, la philosophie de l'histoire devra elle aussi laisser s'effondrer certaines belles constructions imaginaires, comme par exemple la théorie morphologique de la culture et de l'âge de Spengler.

« Avoir le courage d'être nous-mêmes et de ne pas laisser les points de vue de siècles lointains déterminer nos actions, mais les nécessités de notre temps » – c'est ce qu'a demandé Rosenberg lors d'un congrès de la Société nordique à Lübeck l'année dernière. Être nous-mêmes ! Un objectif aussi évident que n'importe quoi d'autre dans le monde, aussi nécessaire, aussi attirant, aussi sacré et pourtant si infiniment difficile à atteindre. Sait-on maintenant quelle montagne s'élève entre notre aspiration et son but ? Quelles sont les entraves qui nous empêchent d'avancer avec succès vers le but ? La hantise de l'histoire falsifiée se dresse sur notre chemin. Tant que nous nous laisserons encore volontiers nourrir par

les tendances de mensonges moyenâgeuses, tant que nous respirerons et vivrons encore au Moyen-Âge malgré l'avion et la radio, tant que nous serons encore loin du but : être nous-mêmes !

Chapitre 2

Les énigmes des sources historiques

Les pères de la falsification historique de la fin du Moyen-Âge n'ont bien entendu pas annoncé leur projet au monde entier ni tenu le public au courant de l'état d'avancement de leurs sombres machinations. Ils ont au contraire tout fait pour effacer, dans la mesure du possible, les traces révélatrices de leur mystérieuse activité. Il n'est donc pas question de trouver des traces de l'action de ces « sachants » sous forme de dossiers. Pour prouver la réalité de l'action de falsification, je n'avais donc qu'une seule voie à suivre : transmettre et découvrir le mode de création de l'objet lui-même. Les sources de transmission (documents, chroniques) devaient être examinées afin de déterminer si elles présentaient des caractéristiques et des traces susceptibles de nous éclairer sur leur mode de création. J'en ai conclu qu'une éventuelle création artificielle des sources aurait pu et dû laisser des marques de falsification sur les produits de l'action – il fallait donc rechercher de tels symptômes. Je les ai trouvés en masse. L'abondance de ces symptômes de falsification se regroupe spontanément à l'œil critique en une série d'espèces ou de classes bien distinctes : ce sont les principales preuves de la réalité de l'action de falsification. Pour ceux qui ne sont pas encore convaincus par la démonstration que j'ai présentée dans mon premier livre, nous appellerons ces classes de symptômes : les énigmes des sources historiques.

Les grandes énigmes que nous pose la transmission papier du Moyen-Âge sont, parmi d'autres, les suivantes :

1) Les falsifications de documents déjà identifiées par la science courante sont-elles, comme le prétendent les spécialistes, des évènements de falsification isolés, locaux et pratiquement actuels des différents siècles médiévaux ou sont-elles, comme je le prétends, les résultats d'une seule grande action « savante » de l'époque humaniste ?

2) L'énigme psychologique des « vrais » scribes médiévaux. Les greffiers du Moyen-Âge étaient-ils vraiment les parias de la stupidité et les semi-idiots qu'ils auraient dû être si leurs produits étaient historiquement authentiques ?

3) L'énigme de la statistique des pertes de manuscrits médiévaux. Peut-on vraiment attribuer au hasard aveugle le fait que, dans l'immense masse des sources écrites médiévales, les manuscrits originaux (et les soi-disant « modèles communs ») ont été presque régulièrement perdus ?

4) L'énigme du manque total de registres et d'archives profanes.

5) L'énigme psychologique des chroniqueurs et des nécrologues médiévaux. Comment expliquer que dans d'innombrables cas, les historiens médiévaux aient traité les dates et les noms comme s'il ne s'agissait pas d'histoire, mais de fiction ?

6) L'énigme de l'histoire juridique médiévale. Les siècles « muets » ! Les particuliers comme législateurs !

7) L'énigme de l'Itinéraire (dans ce fascicule).

Ces énigmes des sources sont – au moins en tant qu'« énigmes » – des faits de la masse de la transmission médiévale, sur lesquels je ne cesse d'insister dans mon livre, car, curieusement, la science historique ne semble pas avoir remarqué jusqu'ici l'existence de ces énigmes des sources. Mais comment a-t-on pu ne pas voir ces énigmes ? Ou si on les a reconnues, comment a-t-on pu continuer à s'occuper de petites choses historiques sans se soucier du fait que les grandes énigmes et questions se trouvaient derrière toute transmission, telles des menaces et des avertissements, et qu'elles demandaient une solution ? Cela vient du fait que le chercheur de sources historiques est lui aussi un spécialiste et que cela est devenu nécessaire au vu de la masse énorme

des sources. Le regard du chercheur a été de plus en plus détourné de l'ensemble pour se concentrer sur les parties et le détail. Ce travail sur les petites et très petites choses était nécessaire et je suis le dernier à refuser des éloges honnêtement mérités aux hommes qui ont consacré toutes leurs énergies à ce travail énorme. Mais nous sommes maintenant au point où ces petits travaux peuvent et doivent s'arrêter – du moins provisoirement. Il s'agit maintenant de tirer les sommes des innombrables postes individuels, il s'agit maintenant de l'exigence la plus urgente de s'élever à une vue d'ensemble du tout. Laissez les feuilles, les branches et les arbres et regardez à nouveau la forêt ! Considérez les grandes énigmes des sources et résolvez-les !

Celui qui veut résoudre les énigmes de la transmission doit d'abord se rendre compte qu'elles ne sont pas isolées, mais qu'elles s'enchevêtrent les unes dans les autres. Il suffit de les étudier un peu pour comprendre qu'il s'agit de phénomènes qui émanent d'un seul être et qui se rejoignent en un seul point central. Il n'y a pas autant de solutions individuelles isolées qu'il y a de questions individuelles, mais toutes les énigmes culminent en un point méridien et attendent une solution générale. Je pense avoir résolu l'ensemble des énigmes en apportant la preuve de la réalité d'une opération de falsification mise en scène par Rome à la fin du Moyen-Âge. Beaucoup de gens m'ont déjà avoué être convaincus par ma démonstration ; d'autres, surtout des spécialistes, laissent entendre qu'ils n'ont pas encore trouvé de preuve décisive. Les spécialistes sont difficiles à convaincre. J'ai déjà présenté une dizaine de preuves principales de l'existence d'une action de falsification à la fin du Moyen-Âge. On me rétorquera aussitôt que toutes ces preuves ne valent rien et qu'il suffit d'une petite remarque pour qu'elles tombent toutes à l'eau. Cette objection est la suivante :

> *« Nous possédons également des récits arabes et turcs sur de nombreux évènements de l'histoire médiévale (il suffit de se rappeler les croisades). Dans l'ensemble, ils concordent avec les données allemandes et françaises. Cela suffit à réfuter la thèse de Kammeier. Car Kammeier ne voudra pas affirmer que la coopérative des faussaires a également falsifié ces rapports orientaux... Mais s'ils sont authentiques, les documents occidentaux correspondants le sont également ».*(1)

En fait, j'affirme tout de même ce qui paraît si improbable au critique : que les sources arabes (et autres sources orientales) correspondantes sont bien entendu également falsifiées. Si j'ai jusqu'ici ignoré les sources orientales, c'est tout simplement parce que je dois procéder par étapes et que je ne peux pas tout affirmer et prouver d'un seul souffle. Les sources orientales seront, elles aussi, examinées sous toutes les coutures en temps voulu. Pour l'instant, on se contentera d'annoncer qu'en 1579 déjà, « une imprimerie arabe » est attestée au Vatican à Rome.(2) Si, en 1579, la Curie s'intéressait si vivement à la littérature arabe qu'elle avait sa propre presse arabe au Vatican, on peut supposer que cet intérêt pour les codes arabes s'était déjà manifesté pour la première fois quelques années auparavant – peut-être même quelques décennies plus tôt, à l'époque de la grande campagne de falsification. Falsifier les sources historiques occidentales – et laisser intactes les sources orientales correspondantes, non, ne croyez pas que les « savants » de l'époque humaniste fussent aussi stupides. (Un rappel nécessaire pour mes détracteurs : celui qui veut renverser ma thèse principale de l'action universelle de falsification romaine n'a qu'une seule voie pour y parvenir, à savoir qu'il doit nécessairement réfuter les preuves principales que j'ai établies, et pas seulement une, mais toutes ! Passer à côté des preuves principales et arriver avec une quelconque « contre-preuve » que j'aurais soi-disant oubliée ou négligée, n'est pas du tout la procédure appropriée pour ébranler ma thèse).

On sait à quel point Richard Wagner pouvait s'emporter lorsqu'on lui demandait de supprimer quelques mesures dans ses drames musicaux. Or, il n'est guère plus désastreux de réduire un opéra de Wagner que d'économiser des preuves dans la démonstration de mes thèses. D'autant plus que l'érudit ne cesse de s'exclamer : *« Donnez-nous des preuves ! »* Car l'érudit – que l'on peut caractériser de manière pertinente comme le contraire et l'antithèse du chercheur – est difficilement convaincu par une simple conclusion de raison claire, mais dans la plupart des cas seulement par la masse des preuves. Le délice du savant est le gros volume. C'est pourquoi un petit livre comme le mien, qui compte à peine 300 pages, lui semble bien trop maigre en termes d'érudition ; j'aurais dû, pour satisfaire son goût,

écrire un gros livre pour chaque chapitre, et il aurait alors considéré l'ensemble avec plus de bienveillance.

Il ne me reste donc plus qu'à apporter de nouvelles preuves, donc de nouveaux justificatifs, au moins pour certaines de mes thèses. Enfin, je ne veux rien laisser passer pour convaincre tel ou tel savant. C'est une chose étrange : autant on se montre confiant envers la transmission papier, autant on se montre sceptique envers sa propre expérience vivante et sa propre raison.

I. Les falsifications de documents déjà mises au jour par les spécialistes ne sont pas des évènements isolés, locaux et pratiques des siècles les plus divers du Moyen-Âge, mais elles représentent toutes les résultats de l'unique grande action « savante » de la fin du Moyen-Âge.

Je pars d'un principe de l'expérience vivante du présent. L'expérience nous apprend ce qui suit : un faussaire de documents, qui poursuit avec ses faux des objectifs d'avantages pratiques, s'en tiendra, contraint par la nature des choses, à ses modèles authentiques lors de l'exécution de ses falsifications. Il ne viendra à l'idée d'aucun faussaire pratique de compromettre à la légère le succès de son travail en s'écartant délibérément de son modèle, par exemple dans le traçage des écritures, en déplaçant arbitrairement des dates, en intervertissant ou en inventant des noms de personnes. (Les idiots et les imbéciles de première classe sont bien entendu exclus). Si l'on nous présente maintenant des faux documents médiévaux avec des signes tangibles du mépris souverain des caractéristiques des modèles authentiques, le bon sens oblige chacun à admettre qu'il ne peut s'agir de faux « pratiques ». Car n'oublions pas que ces faux prétendument pratiques ont été utilisés autrefois dans des procès pour des choses matérielles qui étaient loin d'être anodins !

Cette fois-ci, ce ne sont pas les caractéristiques dites externes (écriture) qui seront principalement prises en compte dans les documents suivants, mais les caractéristiques dites « internes ».

A. L'opération « régionale » de contrefaçon de Turin.

Les faux prétendument réalisés par un clerc turinois au milieu du XI[e] siècle pour plusieurs évêchés et monastères italiens suscitent déjà l'intérêt par le fait qu'il s'agirait d'une entreprise régionale démasquée par les spécialistes (point de départ commun de plusieurs faux de différents émetteurs). Il convient de souligner une fois encore que les spécialistes parlent ici, comme toujours, d'incidents « pratiques », c'est-à-dire de moyens de preuve dans des litiges judiciaires.

Selon A. Hessel et H. Wibel[(3)], le faussaire aurait réalisé les faux pour Modène, Bergame et les monastères de S. Salvator et S. Constantius sur commande, respectivement dans les années 1054-1057 et 1070. Comme le diplôme pour Modène (M) est au nom de Conrad II, et les autres, pour Bergame (B) et les monastères S. Salvator et S. Constantius (D), au nom de Henri III, il est possible que le faussaire ait fabriqué de faux documents au nom du roi Henri du vivant de ce dernier. Cela témoignerait non seulement de l'impudence, mais plus encore de la dangereuse et tout simplement incompréhensible insouciance des commanditaires, en particulier de l'évêque de Bergame et des abbés des deux monastères, qui devaient s'attendre avec certitude à un échec cuisant lors de l'exploitation des faux documents, si l'on en venait à les vérifier. Hessel et Wibel estiment également que les faux n'ont été réalisés *« selon toute vraisemblance qu'après la mort de Henri III »*, car *« on ne peut imaginer qu'un faussaire aurait pris sans nécessité le risque d'être confondu aussi facilement qu'il aurait pu l'être par la chancellerie de Conrad II et de Henri III ».* Ce n'est pas longtemps après 1056, comme Hessel et Wibel sont enclins à le penser, peut-être en partie encore en 1057, que les faux ont dû être réalisés – toujours selon l'opinion dominante, à condition qu'il s'agisse de faux pratiques. C'est une raison suffisante pour que le faussaire et ses commanditaires déploient tous les efforts et tous les soins possibles pour que les Spuria soient irréprochables du point de vue des caractéristiques extérieures et intérieures. Les services concernés devaient s'attendre à ce que, si peu de temps après la mort de Henri, une connaissance des habitudes de la chancellerie de ce dernier, de

l'équipement de ses documents, des chanceliers, etc. soit encore vivante dans d'autres cercles.

Dans ses travaux, le faussaire a bien entendu consulté des documents authentiques comme modèles ; cela ressort entre autres de la preuve écrite (Hessel et Wibel, p. 327). Dans les documents concernant Bergame (B) et les monastères (D), le faussaire cite Umfredus comme recognition. Il a également emprunté ce nom à un modèle, car un chancelier Umfredus a officié dans la chancellerie de Henri de février 1045 à fin novembre 1046, ainsi que le montrent des documents authentiques. Avant ou après ces dates, d'autres chanceliers ont été employés dans la chancellerie. Il va de soi qu'un faussaire pratique aurait repris de son modèle les dates correctes correspondant à la recognition d'Umfredus ; il se serait bien gardé d'indiquer des dates arbitraires, car il était possible de déterminer la date à laquelle Umfredus avait recognitionné ou non en interrogeant Umfredus, peut-être encore vivant, ou d'autres fonctionnaires de la chancellerie, en tout cas à l'aide de documents authentiques. Que donne maintenant une comparaison des datations avec la recognition ?

> *« La recognition (par Umfredus) concordant dans les deux documents (B et D) indique la période entre fin février 1045 et fin novembre 1046 ; les dates doivent donc aussi appartenir à cette période. Mais qu'en est-il de ces dates ? En B, l'année d'incarnation et l'année royale correspondent à 1041, mais l'indiction est alors trop élevée de deux unités, le chiffre d'ordination de dix, il faudrait donc attendre 1051. Or, la recognition (par Umfredus) n'est possible ni pour 1041, ni pour 1043, ni enfin pour 1051-52 ». « Mais le cas de D est encore plus compliqué. Ici, à l'exception de l'année royale trop basse d'une unité, toutes les données chiffrées correspondent à l'année 1047, mais toutes les autres données ne correspondent pas non plus. La recognition n'est plus possible pour cette année ».* (Hessel et Wibel).

Une datation élastique !

Le fait suivant prouve de manière encore plus flagrante l'impossibilité que les falsifications de Turin puissent être le fruit de motivations pratiques et d'époque. *« La charte de Modène se veut encore établie pour l'évêque Ingo (de Modène). Mais la date de ce diplôme (16 mars 1038) désigne un*

moment où Ingo était déjà mort et son successeur Wibert déjà en fonction », car *« la première charte donnée par Wibert, qui est encore conservée sous sa forme originale, est déjà datée du 17 février 1038 »*. Il faudrait donc supposer que le commanditaire, précisément l'évêque de Modène, n'aurait plus pu déterminer vers 1054-59, à partir des actes ou plus simplement en se renseignant à la cour épiscopale, quand l'évêque Ingo était mort ou quand son successeur avait pris ses fonctions, c'est-à-dire, il faudrait se résoudre à admettre que vers 1054-56 déjà, il régnait à la cour épiscopale un flou total sur des évènements de la plus haute importance, survenus à peine vingt ans auparavant – un flou qui se manifeste encore de manière tangible dans l'énoncé du faux. *« Dans le manuscrit original, on a l'impression que le nom de l'évêque a été ajouté au début dans un espace laissé libre à l'origine. Cela pourrait s'expliquer par une incertitude du scribe, qui ne savait peut-être pas quel nom il devait écrire »*. Ce n'est pas le scribe, qui a reçu les documents factuels nécessaires de son commanditaire épiscopal, qui est incertain, mais le commanditaire, et c'est justement chez ce dernier qu'une telle incertitude est tout à fait impossible !

Une troisième voie s'offre encore à nous pour reconnaître la véritable nature des faux de Turin. Dans l'acte D, le roi Henri III *« met le monastère de S. Salvator à Tolla et celui de saint Constance dans le diocèse de Turin à l'abri des attaques de l'archevêque Wido de Milan et accorde aux abbés le droit de se faire consacrer en tout lieu de leur choix. Il est parvenu aux oreilles du roi que l'archevêque Wido a abusé de son pouvoir de protection sur les monastères pour porter gravement atteinte aux deux abbayes. Henri, à la demande des évêques de Turin et de Brescia, les prend en charge, en les menaçant à travers l'archevêque, en cas de récidive, d'une lourde peine et de la privation de tous leurs droits »*. (Hessel et Wibel, p. 352) Il suffit de se remémorer la situation. Les abbés des monastères cités subissent l'oppression de leur protecteur, l'archevêque Wido de Milan, et cherchent à y remédier. Enfin, les deux seigneurs ecclésiastiques se mettent d'accord pour prendre une mesure qui représente sans aucun doute la chose la plus insensée, la plus invraisemblable et la plus stupide à laquelle un homme dans la même situation puisse succomber. Ils font fabriquer par un faussaire professionnel un document au nom de feu Henri III, daté de 1047, dans lequel Henri lance des paroles menaçantes contre

Wido. Selon Hessel-Wibel, le faux aurait été réalisé entre 1060 et 1070. Comment Wido se serait-il comporté si, vers 1060, on lui avait remis une copie du document prétendument émis par Henri en 1047 ? – ou en d'autres termes : les abbés n'auraient-ils pas compris qu'ils commettaient une énorme bêtise en se faisant remettre à la cour de l'archevêque un document vieux de dix ans ou plus, prétendument délivré par le roi défunt Henri ? De plus, Wido *« devait sa dignité à la faveur impériale et avait toujours été en bons termes avec Henri »*, ce que les deux abbés ne pouvaient pas ignorer. En faisant également ajouter le passage selon lequel Henri accorde aux deux monastères la consécration des abbés à l'endroit de leur choix, ils se coupent encore plus imprudemment dans leur propre chair, car *« la consécration est en général en dehors du domaine des compétences impériales »*. –

Si nous réfléchissons encore une fois à toutes les monstruosités de ces prétendues falsifications pratiques, nous ne pouvons pas nous empêcher de hocher la tête, nous qui ne sommes pas des savants, mais des gens à l'esprit non scolarisé. Jadis, des abbés et des évêques ont utilisé de telles absurdités farfelues comme preuves dans des procès acharnés ?! Si l'on veut nous persuader de croire une telle chose, il faut d'abord que nous mettions notre intelligence au rancart tel un meuble cérébral inutile et archaïque. Le faussaire lui-même borné ! Les abbés et évêques stupides qui ont accepté et montré de telles choses ! Les juges stupides ! Et la partie adverse incroyablement stupide ! Quelle bien étrange humanité que celle du Moyen-Âge – à condition que l'on considère de tels faux comme des falsifications pratiques !

Pour nous, il n'y a plus aucun doute : tout ceci n'est rien d'autre que le résultat raté de l'action de la fin du Moyen-Âge. On observe en effet, avec une présence presque sensuelle, comment les faussaires humanistes s'efforcent désespérément de mettre un peu d'ordre et de cohérence dans leurs chronologies abbatiales ou épiscopales inventées de toutes pièces.

Dans le monde scientifique, il y a certaines personnes qui ne sont pas prêtes à reconnaître comme convaincantes les conclusions de la raison tirées de leur propre expérience, mais qui attendent plutôt de

pouvoir s'incliner devant une autorité. C'est pour eux que je veux maintenant faire parler les autorités. Les auteurs du « Nouveau traité de diplomatique », paru dans les années 1750-1756, sont de telles autorités dans le domaine de la science des documents. Je cite dans le chapitre suivant la traduction allemande de cet ouvrage, qui porte le titre de : *Nouveau traité de diplomatique*.[4] Les auteurs Toustain et Tassin étaient des bénédictins, et de même qu'un lecteur m'a reproché d'avoir cité des jésuites dans mon premier livre, de même peut-être ne sera-t-il pas satisfait maintenant si je fais référence à des bénédictins. Je renvoie à la note[5], où j'ai indiqué ma position sur les jésuites, etc.

Chapitre 3

Preuve par l'expérience – Preuve par l'autorité

Les auteurs du *Nouveau manuel de diplomatique*, qui écrivaient vers 1750, ne possédaient pas seulement une grande connaissance des choses documentaires, mais ils pouvaient parfois – pas trop tôt de préférence – mettre de côté tout le fatras de papier pour regarder avec un œil clair dans le présent vivant. Au lieu d'accorder du crédit à des lettres mortes, ils se souvenaient à ce moment-là qu'ils avaient une intelligence à laquelle on pouvait bien donner la parole parfois. Et l'esprit critique leur dit ceci : *« Quelle utilité peuvent avoir des documents que l'on fait passer pour anciens, s'ils ont déjà été fabriqués (c'est-à-dire falsifiés) ? »* Les auteurs veulent en effet démontrer que *« en général (au Moyen-Âge), il n'y avait aucune utilité à fabriquer des documents anciens »*. Ils disent en effet : *« Ils (c'est-à-dire les documents falsifiés) ne pouvaient servir à rien d'autre qu'à s'arroger de nouveaux titres ou à affirmer ceux que l'on possède. Dans le premier cas, ils sont manifestement inutiles, car ils ne peuvent enlever au possesseur légitime des biens ou des titres qui lui ont été confirmés par la prescription. Dans le second cas, ils ne sont précisément plus utiles pour lui procurer les avantages qui lui ont été procurés par cette même loi »*.[6]

On voit bien où les auteurs veulent en venir : ils se lancent dans une procédure critique dont les critères ne sont pas tirés de la

transmission papier, mais de la réalité vivante. Ce que j'ai présenté dans mon livre aux spécialistes comme un principe tout neuf : traduire dans la pratique les « faits » sur papier de la transmission ! Critiquez la psychologie des hommes du Moyen-Âge par l'expérience générale du présent ! Ce principe trouvait donc déjà, dans quelques cas exceptionnels, ses défenseurs il y a deux cents ans.

Voyons ce que les anciens auteurs concluent de l'appel à leur raison :

> *« Si l'on a cherché à tirer profit (en tant que faussaire 'pratique') des pièces nouvellement fabriquées, on a pensé s'en servir soit peu après leur fabrication, soit du vivant de ceux qui les avaient détournées ou qui avaient été les complices de ces escrocs... On en a donc fait usage contre les propriétaires légitimes (des biens à escroquer) aussitôt ou quelques années après leur fabrication. Or, il n'est pas naturel d'imaginer que ceux-ci se soient laissés dépouiller de leurs biens et de leurs titres sans protester. On a donc dû produire en justice ces documents jusqu'alors inconnus... D'ailleurs, celui qui faisait usage d'un document devait non seulement produire des témoins qui déposaient en sa faveur, mais aussi être toujours assuré de jurer avec lui, dans un certain délai, sur le livre des évangiles et les reliques des saints, que la pièce était vraie... Le responsable de ces forgeries et ses témoins devaient donc s'attendre aux circonstances les plus fâcheuses... Mais qu'il y ait eu beaucoup d'indélicats de ce genre dans les lieux de sainteté (monastères), c'est une idée ridicule ».* (7)

Les auteurs veulent dire à juste titre que, puisque les faux documents devaient être présentés au tribunal lors des procès, les faussaires ont dû bien réfléchir au préalable pour savoir si leurs faux étaient suffisamment authentiques pour qu'ils ne se fassent pas avoir. Car ils prenaient un risque considérable.

> *« Si l'on avait voulu s'emparer de biens d'autrui, les propriétaires n'auraient pas gardé le silence, d'autant plus qu'ils avaient mille moyens de prouver l'inexactitude d'un nouvel original. Mais si l'on n'avait voulu, par un tel acte, que se maintenir en possession de prérogatives légitimes, mais litigieuses, l'auteur d'un tel faux écrit aurait couru le risque de tout perdre, s'il avait voulu produire des pièces dont l'inexactitude... aurait pu être démontrée... Mais si, malgré cela, on voulait considérer un imposteur comme suffisamment imprudent pour pouvoir s'exposer au plus grand danger, on ne peut certainement pas douter qu'il ait été*

découvert, que son acte ait été convaincu d'inexactitude et que, par conséquent, celui-ci ait été supprimé. Il n'est donc pas possible qu'il existe encore ».[8]

La conclusion : les faux documents du Moyen-Âge ne peuvent en fait plus exister (ou n'ont pu passer que dans de très rares cas, lorsqu'ils étaient très bien réussis ! Dans la pratique, les imitations pas tout à fait irréprochables auraient été démasquées et supprimées dès leur présentation. Dans la dure réalité, une partie n'aurait même pas osé présenter des pièces totalement ratées. Il se peut donc qu'il n'y ait plus du tout de faux documents, ou alors seulement en nombre infime. C'est ainsi que concluaient, en se référant à la réalité vivante, ces anciens auteurs il y a 200 ans, et c'est exactement à la même conclusion que nous parvenons, nous aussi, de nos jours.

Mais à ce moment-là, un fait nous vient à l'esprit de manière stupéfiante, qui menace de faire voler en éclats notre conclusion. La science moderne des documents n'a-t-elle pas déjà mis à jour une quantité énorme de faux documents du Moyen-Âge ? N'y a-t-il donc pas une masse de faux documents ? Il est vrai que les faux déjà éliminés par la science spécialisée forment un tas considérable, et les auteurs du *Nouveau manuel de diplomatique* resteraient sans voix d'étonnement et d'horreur s'ils devaient entendre combien de faux diplômes ont déjà été découverts rien qu'au moyen de la critique relative traditionnelle. Qu'est-ce qui est valable ? La conclusion qu'il ne peut plus y avoir de faux ? Ou le fait que d'innombrables faux ont été découverts sous nos yeux ?

La conclusion de la situation réelle est valable ! Le « fait » des faux découverts est un fait « sur papier » qui doit encore être examiné par l'expérience critique de l'interprétation rationnelle quant à la nature de sa réalité, à savoir si sa réalité est naturelle ou artificielle. Notre conclusion, selon laquelle il ne peut y avoir de faux documents du Moyen-Âge, comprend déjà en soi l'examen critique de la réalité du fait papier comme condition préalable et prouve la naissance artificielle de ce prétendu fait de transmission. En réalité, nous ne sommes confrontés à aucun dilemme ! Notre conclusion dit en effet : il ne peut plus y avoir de falsifications « pratiques » ! Elles n'existent pas non plus. Car les faux découverts par la science ne peuvent pas

être des faux pratiques (comme le prétendent les spécialistes), car il est impossible que de tels monstres pratiques, tels que la science les a dénichés, soient utilisés comme preuves par des personnes raisonnables dans des procès obstinés. Le fait que de telles pièces totalement ratées reposent encore en masse dans les archives, le fait même qu'elles existent, prouve de manière incontestable qu'elles ont été créées artificiellement, qu'elles ont une origine savante, qu'elles sont toutes des produits de l'action de falsification de la fin du Moyen-Âge, qui n'ont jamais été déposées sur la table d'un tribunal médiéval dans la vie réelle.

J'entends les scientifiques s'exclamer : *« Attendez ! nous avons la preuve (il s'agit de rapports issus de la transmission papier) que les œuvres les plus incroyables ont été reconnues et confirmées comme authentiques. »* Je veux bien admettre que de tels cas aient pu se produire comme de rares exceptions, par exemple lorsque la corruption, qui n'est pas une invention des temps modernes, a fait des ravages et que la partie adverse attaquée était en partie impuissante, en partie extraordinairement bornée. Mais que l'on ne nous fasse pas croire que de telles machinations se sont glissées dans des centaines, non des milliers de cas, dans la bousculade de la réalité la plus amère. Et si vraiment, dans la rudesse de la vie, une telle lettre de change totalement ratée avait été confirmée par un nouveau document « authentique », il faut au moins croire le faussaire, qui craint toujours d'être découvert, suffisamment réfléchi pour qu'après l'obtention de la nouvelle pièce « authentique », il s'empresse de jeter l'ancienne pièce frauduleuse au feu. Je déclare donc que les nombreux faux découverts, qui nous prouvent que les faussaires se sont volontairement écartés de leurs modèles, ne peuvent pas être des faux pratiques, exploités à un moment donné dans la réalité. Les spécialistes se soucient peu, et à juste titre, de mes explications, car je ne suis pas une autorité ; il faut donc à nouveau une autorité.

Julius Ficker, le découvreur de la datation incohérente (voir à ce sujet le fascicule 1), jouit dans le domaine de la science des documents d'une réputation d'autorité de première classe. Dans une lettre du 12 mars 1876, Ficker écrit :

« Dans mon introduction (Ficker fait référence aux 'Vorbemerkungen' de son livre 'Beiträge zur Urkundelehre'), je dois également polémiquer contre sa phrase (il s'agit du célèbre historien des documents Stumpf) qui me semble ahurissante, selon laquelle les faussaires auraient délibérément combiné des protocoles issus de plusieurs documents authentiques, afin de ne pas éveiller les soupçons ! C'est comme si on disait que les faux-monnayeurs n'imitent pas vraiment leurs modèles ! »(9)

Dans ses *Beiträge zur Urkundenlehre* (Contributions à l'étude des documents), Ficker s'exprime plus précisément sur cette hypothèse farfelue.

« Si un faussaire utilise pour son œuvre un modèle authentique, il est poussé à le faire par l'aspiration à le rendre aussi semblable que possible à un document authentique. Il ne peut espérer y parvenir que s'il se rapproche le plus possible du modèle, dans la mesure où le but de la falsification le permet... Dans cette direction, il me semble particulièrement inadmissible de supposer des divergences intentionnelles par rapport au modèle, afin de détourner les soupçons, comme le fait Stumpf... Le faussaire prudent qui consulte des documents authentiques montre déjà par là qu'il sait très bien comment il peut détourner les soupçons uniquement en se rapprochant le plus possible du modèle... Mais tant qu'on ne pourra pas faire croire que les divergences entre les fausses pièces et les vraies s'expliquent par le fait que les faux-monnayeurs ont eu le souci de copier trop exactement les vraies pour ne pas éveiller les soupçons, on pourra s'en tenir au fait que pour expliquer les divergences entre les documents falsifiés et les modèles authentiques, toute autre hypothèse est plus admissible que celle qui consiste à rendre le faux moins suspect par de telles divergences. »(10)

C'est ce que j'appelle raisonnable, car c'est un jugement basé sur l'expérience. Mais le lecteur ne doit pas s'imaginer que, parce que Ficker déclare que l'hypothèse d'une déviation consciente et intentionnelle des modèles authentiques de la part des faussaires est farfelue, il est de mon point de vue que ces œuvres de fabrication ne peuvent pas être des faux « pratiques », mais qu'il doit s'agir de faux « savants ». Ficker conclut tout autrement ; car son effort vise d'emblée à prouver que le plus grand nombre possible de documents suspects sont néanmoins authentiques. Il dit donc : si je suppose que ces pièces sont des faux (pratiques), je me trouve devant l'énormité que les faussaires n'ont volontairement pas reproduit exactement leurs modèles ; je tiens donc ces documents pour authentiques et je veux

voir si les irrégularités ne s'expliquent pas plus facilement en supposant l'authenticité. Ficker a alors eu entre autres l'idée de la dite « datation non uniforme », et voilà qu'il a apparemment réussi à sauver l'authenticité des diplômes en question. J'ai déjà montré dans le premier fascicule ce qu'il en est de cette découverte de la datation non uniforme, qu'elle ne fait que substituer à une monstruosité une autre monstruosité, à savoir une profonde étroitesse d'esprit des prétendus « authentiques » rédacteurs de documents. Dans le prochain chapitre, nous devrons nous pencher à nouveau sur cette énigme de la datation. Il n'y a qu'une seule solution raisonnable à toutes ces énigmes : toutes ces œuvres décrites ne sont ni authentiques, ni des falsifications pratiques, mais elles sont le résultat de l'action « savante ».

B) Les falsifications de documents prétendument « pratiques » de Godefroy de Vendôme.[11]

Il est évident que les auteurs du *Nouveau nanuel de diplomatique* seraient très étonnés s'il leur était possible d'examiner l'imposante quantité de faux documents déjà découverts avec les méthodes d'investigation de la science actuelle. Ils avaient pourtant démontré, sur la base de l'expérience, que de faux documents, du moins en grand nombre, ne pouvaient absolument pas se trouver dans les archives. Ils voulaient dire des falsifications « pratiques », et à cet égard, leur conclusion est également correcte. Ils seraient désespérés si on leur disait, par exemple, que sur 44 documents du monastère de la Trinité de Vendôme, pas moins de 20 sont des faux ! H. Meinert, à qui nous devons cette information, traite de ces faux de Vendôme dans le 10e volume des *Archives für Urkundenforschung* (archives de la recherche documentaire).

Les privilèges pontificaux pour le monastère mentionné entrent en ligne de compte. L'abbé Godefroid de Vendôme aurait falsifié des documents en 1094 et les années suivantes. Il va de soi qu'il aurait poursuivi des objectifs pratiques avec ses fraudes, selon l'hypothèse dominante. Il est ridicule de penser qu'il a fait de telles falsifications pour s'amuser et par ennui ! Il faut reconnaître que l'abbé Godefroid était un homme courageux, car c'est sans crainte qu'il prend le risque, lui qui falsifiait vers 1094, de reporter ses faux aux années 1040, 1047,

1050, 1061, etc. ! Certains des notaires, des témoins cités dans ses machinations pouvaient pourtant être encore bien vivants en 1094 ! Mais Godefroid n'est pas un imbécile. On nous dit qu'il procède à ses escroqueries avec un *« soin de mosaïque »*, qu'il a utilisé et transformé *« habilement et brillamment »* des modèles authentiques. Il n'est pas non plus un ermite, loin de là, il a entrepris de fréquents voyages et a fréquenté les papes et les hauts dignitaires ecclésiastiques (op. cit. pp. 318-319). Il avait donc amplement l'occasion de s'informer sur les choses et les données documentaires qui l'intéressaient secrètement. Hélas, hélas, il a souvent dû se laisser berner. Car lui, le faussaire *« charismatique »*, qui allie *« la plus grande culture à la plus grande habileté »*, commet les erreurs les plus incroyables lors de l'élaboration de ses faux documents – en particulier, bien sûr, nous le devinons déjà, dans la congruence des dates avec les personnes mentionnées et les évènements rapportés. Son incertitude est d'une violence maladive. En effet, il fabrique trois documents sur la prétendue fondation de son monastère en 1040 ! Pas des documents identiques. Au contraire, les trois pièces divergent tant au niveau de la datation que de l'énumération des possessions et de la description des évènements. Celui qui s'intéresse à la fondation du monastère a donc le plaisir de se voir présenter trois privilèges par l'abbé.

Lorsque Godefroid forgea l'un des privilèges en 1095, il était si confus, pour ne pas dire dérangé, que malgré ses relations avec les papes, il ne parvint pas à déterminer quel pape devait entrer en ligne de compte vers l'année 1040 – au moment de l'émission du faux privilège. Il est coincé et ne sait pas quoi faire, car un nom de pape doit bien être mentionné dans son faux. Comme je l'ai dit, personne ne peut lui dire ce qu'il faut faire ! C'est alors que notre abbé trouve une solution géniale : il nomme tout simplement trois papes en même temps ! (Benoît IX, Clément II et Victor II) Et pourtant, les évènements de la fondation ne remontaient soi-disant qu'à une cinquantaine d'années ! Godefroid n'a jamais dû être au clair avec le pape Victor II, car dans deux privilèges qu'il a expressément créés comme provenant de Victor, il omet par prudence toute datation. (op. cit., p. 269) Mais ce n'est pas tout.

Nous savons que Godefroid n'avait pas peur ; il était carrément téméraire. Son audace était telle qu'il falsifia trois privilèges du pape Urbain II, c'est-à-dire d'un pape qui était son contemporain et qui, dit-on, était son hôte à Vendôme en 1096. (op. cit., p. 289). S'il ne voulait pas tout compromettre, il devait maintenant être prudent, très prudent dans ses falsifications et faire appel à toute son habileté. Que révèlent donc les résultats de ces faux ? Il les a falsifiés de telle sorte que, si les trois portent la même indication de jour, d'indication et d'année de pontificat du pape, l'année est indiquée différemment dans les trois privilèges ! Et aucune des trois indications d'année différentes ne concorde avec les autres caractéristiques de datation (indiction, année de pontificat). L'un des documents (non manuscrit, uniquement disponible dans la transmission) a pour année 1093, le deuxième a 1119 et le troisième 1118. Si l'indication de l'année devait correspondre à la datation du jour, de l'indiction et de l'année de pontificat, Godefroy devait alors ajouter l'année 1098.

Les personnes valorisant leur expérience de vie davantage que la transmission papier ne seront pas incitées à croire ici à des falsifications pratiques. Elles le seront d'autant moins si elles doivent en plus entendre que tous ces ouvrages ont été utilisés comme auxiliaires et moyens de preuve de l'abbé de Vendôme dans des procès acharnés avec des puissances temporelles et spirituelles. Ainsi, Godefroid se serait obstinément disputé avec le comte de Vendôme à propos de diverses possessions. Et c'est avec de tels documents farfelus que Godefroid se serait faufilé sans contestation, et après s'être faufilé, il n'aurait pas détruit à la hâte les papiers suspects, mais les aurait conservés dans les archives du monastère pour un souvenir (un danger !) éternel. En 1750 déjà, les auteurs du nouveau manuel ne croyaient pas à de telles fables ; néanmoins, il se trouve encore aujourd'hui des gens qui y croient dur comme fer.

On pourrait alors objecter : il est vrai que les faussaires (comme les Turinois et l'abbé de Vendôme) ne pouvaient pas se faufiler dans la vie pratique avec de telles pièces, qui étaient datées en même temps ou seulement de 30 à 50 ans en arrière ; mais était-on alors en mesure, au Moyen-Âge « non critique », de vérifier l'authenticité de documents

prétendument plus anciens de 100 ans ou plus (donc également de très anciens faux) ? D'autant plus que l'on se souvient qu'il n'existait aucun registre séculier auquel on pouvait se référer ? Les auteurs de la nouvelle doctrine ont déjà répondu à cette objection par une contre-question très judicieuse, qui a déjà trouvé sa place au début de ce chapitre. Elle était la suivante : *« Quelle peut être l'utilité de documents que l'on fait passer pour anciens, s'ils viennent d'être fabriqués ? »*. En réponse à cette question, que l'on peut également lire au début du chapitre, il convient d'ajouter ce qui suit. Si, dans les procès, il n'était pas possible de se prononcer sur l'authenticité ou l'inauthenticité de documents anciens, il était pratiquement inutile de produire de telles pièces, car chacune pouvait alors être rendue suspecte et invalidée par d'autres moyens de preuve (invocation de la prescription). Si l'on savait que personne ne peut distinguer les vieux faux documents des vrais, les deux parties pouvaient et auraient certainement falsifié et présenté de vieux documents. Le tribunal aurait-il dû décider en fonction de son humeur ou de ses préférences et aurait-il pu tout simplement renoncer à tous les autres moyens de preuve ? Et cela dans d'innombrables cas ? Non, les Mauristes ont déjà raison et, par expérience, concluent : fabriquer de vieux documents pour les utiliser en pratique signifie un travail inutile dont on pouvait faire l'économie, car si les instances compétentes se trouvaient désemparées devant de telles choses, il était certain qu'elles ne pouvaient justement pas admettre et n'auraient pas admis de vieux documents comme moyens de preuve. Ces considérations le montrent à nouveau clairement : l'abondance des faux conservés est l'émanation de l'action savante.

Chapitre 4

Des idioties qui fleurissent dans les « vrais » documents

En s'opposant vigoureusement à *« l'hypothèse farfelue »* selon laquelle les faussaires médiévaux auraient délibérément choisi de ne pas imiter fidèlement leurs modèles afin de « détourner » de cette manière étrange le soupçon d'inauthenticité, J. Ficker a prouvé qu'il avait un regard perspicace sur les choses vivantes de l'expérience contemporaine. Il s'apitoyait également sur le traitement réservé au faussaire médiéval prétendument pratique par ses pairs, qui considéraient ce pauvre bougre comme le *« souffre-douleur de la diplomatique »* bienvenu, auquel ils pouvaient attribuer toutes les énigmes et incohérences de la transmission documentaire. En revanche, il soulignait avec insistance que de tels faussaires n'étaient concevables que dans l'imagination des diplomatistes, mais qu'ils n'auraient jamais pu exister dans la vie réelle, surtout pas en tant que phénomène épidémique. Ces étranges personnages se ressemblent tout au long du Moyen-Âge comme des frères spirituels ; l'un se comporte aussi stupidement que l'autre dans ses manipulations. C'est inouï, ce besoin « pratique » de falsification au Moyen-Âge ! Cet instinct était si puissant chez ces hommes que lorsque, par hasard, il n'y avait rien de correct et de raisonnable à falsifier, ils falsifiaient par pure bravade (!). E. Caspar nous dit par exemple : *« En outre, il faut bien sûr garder à l'esprit que... le faussaire peut aussi avoir été guidé dans chaque cas par la pure volonté de remplacer des documents authentiques par des faux. »*[(12)] Remplacer des documents authentiques par des faux – par jeu, par caprice, par volonté ! La psychologie de ces faussaires « pratiques » était si énigmatique, on doit même dire inquiétante, qu'il n'était pas rare que ces gens falsifient à leur propre détriment (à condition qu'ils croient encore vraiment aux évènements « pratiques »). Le malheureux moine Eberhard de Fulda était un tel psychopathe. Vers 1160, cet homme aurait hanté notre planète et aurait fait des extraits de chartes de Fulda *« plus par zèle que par amour embarrassant de la vérité »*,

extraits qui nous sont parvenus dans le tristement célèbre *Codex Eberhardi*.

Une comparaison des extraits d'Eberhard avec les chartes conservées montre, comme l'explique E. Stengel, *« que notre moine n'a pas seulement résumé ses modèles et les a dépouillés de leurs détails de contenu, de leurs témoins, de leur datation, mais qu'il a souvent omis, par négligence* (!)*, des éléments essentiels, comme certains, voire de nombreux* (!!) *lieux inclus dans les donations* (!!)*, ce qui ne servait certainement pas les intérêts de son monastère ».*[13] Nous sommes aussi de cet avis ! Mais qu'importe à ces faussaires « praticiens » leur propre avantage ! Si seulement ils pouvaient laisser leur envie de falsifier s'exprimer. Eberhard ne cesse de nous étonner. Qu'on se laisse conter : *« Il lui est arrivé, outre quelques malentendus, de procéder à des modifications intentionnelles* (!)*, comme le remplacement d'un lieu qui lui était indifférent* (!) *ou inconnu par un autre qui lui tenait plus à cœur ; dans certains cas, il a lui-même ajouté de tels lieux de façon entièrement nouvelle ».* (op. cit.) Même avec les noms de lieux, notre Eberhard *« subit » « intentionnellement »* une substitution consciente et inconsciente. Ainsi, *« sa préférence est frappante, avec laquelle il utilise presque à chaque occasion pour le... Rheingau le petit Ringgau thuringien ».*

La recherche scientifique ne dispose visiblement d'aucun terme pour décrire les agissements étranges d'un copiste de documents prétendument pratique, et si Stengel tente d'expliquer le phénomène psychologique par le mot « volatilité », qui n'est pas du tout approprié ici (et doit pour cela faire appel à une « intentionnalité sous-jacente »), Tangl pense avoir trouvé la solution de l'énigme en supposant que ce moine était un psychopathe. Nous n'avons pas besoin de nous creuser la tête longtemps à propos d'un moine Eberhard, car il n'a jamais réellement existé et n'a donc jamais fait de faux. Au contraire, ce *Codex Eberhardi* nous témoigne par lui-même comment, où et quand il a vu le jour : à savoir dans une filiale savante de l'action de falsification de la fin du Moyen-Âge. Un tel mépris souverain pour les « vrais » modèles caractérise le travail de tâtonnement et de colmatage des camarades de la grande action.

Mais revenons maintenant à J. Ficker. Il disait donc à ses collègues spécialistes : pour l'amour du ciel, ne mettez pas toujours les

bizarreries de la transmission sur le dos des faussaires (pratiques), car vous ne feriez que rendre les énigmes encore plus inexplicables. Il avait raison sur ce point. Je vous conseille d'essayer de trouver une autre explication, poursuivit Ficker. Nous voulons voir si nous ne pouvons pas mieux résoudre les grands points d'interrogation si nous – eh bien, si nous considérons les pièces en question comme authentiques (!). Il s'engagea dans cette voie et écrivit son livre en deux volumes *Beiträge zur Urkundenlehre* (*Contributions à l'étude des documents*), qui fut vivement approuvé. Il a notamment découvert la solution de la datation dite non uniforme, dont j'ai déjà rendu compte dans cet ouvrage. Il a également présenté à ses confrères une image de la formation progressive des documents médiévaux. Mais Sickel, l'autre autorité, ne tarda pas à lever le doigt en guise d'avertissement :

> *« À peine les contributions de Ficker étaient-elles parues qu'ici et là, en se référant à lui, on est allé au-delà de la juste mesure dans les déductions et les affirmations, de sorte qu'un rappel à la prudence me semble opportun ».*(14)

L'avertissement de Sickel est tout à fait approprié, à l'époque comme aujourd'hui. Car qu'a fait Ficker ? Il n'a pas du tout « allégé » les difficultés de la transmission documentaire, il n'a fait que déplacer les monstruosités du point a au point b, il a certes déchargé les faussaires (pratiques) d'une stupidité abyssale, mais il a en revanche chargé dans le cerveau atrophié des « vrais » scribes de documents toute la plénitude de l'étroitesse d'esprit. Ce sont désormais les « vrais » rédacteurs et scribes des documents médiévaux qui doivent jouer les souffre-douleurs de la diplomatique. Ficker n'a pas facilité d'un iota l'explication des énigmes des documents. Ficker n'a pas reconnu la voie salvatrice qui permet de sortir de l'imbroglio : le fait de l'action savante de la fin du Moyen-Âge.

Dans ce qui suit, nous nous contenterons d'examiner d'un œil critique une série de documents « indubitablement authentiques ». Je prie le lecteur de m'excuser s'il a mal au cou à force de hocher la tête.

1. Les évêchés lunaires

Si quelqu'un veut donner une maison ou un bien qui ne lui appartient pas, on peut qualifier cet acte de stupide, d'insolent ou

autre ; mais si quelqu'un veut disposer d'un bien qui n'existe pas, on peut à juste titre déclarer son acte stupide. Ce genre de bêtise fleurit vraiment dans un « vrai » document médiéval. Que l'on entende bien : une fausse charte de Charlemagne (DK. 270) et une « vraie » charte d'Otton III (D O III 215) pour Aquilée sont soumises à l'expertise. L'objet de la pièce « authentique » est le transfert de six évêchés (Concordia, Udine, Cittanova, Rovigno, Pedena, Tersatto) au patriarche ou la confirmation de leur possession. Le faux document de Charlemagne serait le *« modèle ad hoc du véritable diplôme ottonien ». « Seulement, jusqu'à présent, l'absence de réflexion (!) avec laquelle la chancellerie ottonienne confirma la possession de trois évêchés qui, en réalité, n'existaient pas, était restée inexpliquée ».*[(15)] Ces évêchés, situés sur la lune, sont Udine, Rovigno et Tersatto. Ils sont confirmés dans un « vrai » document aux patriarches en possession ! Leicht, à qui nous devons cette étude, a tenté de démontrer (op. cit.) que *« Rovigno était un ancien siège épiscopal, sans doute abandonné à l'époque d'Otton III ».* Un critique doit cependant avouer : *« Une preuve positive de l'existence d'un évêché de Tersatto n'est pas apportée. »* Sapienti sat !

2. Confirmation de la même possession pour deux rivaux

H. Bresslau nous raconte un joli morceau de « vrais » diplômes.[(16)] *« Ainsi, dans le diplôme d'Otton II 281 et le diplôme d'Otton III 375, le monastère de Pomposa est confirmé au monastère Salvator de Pavie, dans les diplômes d'Otton III 330. 341 à l'archevêché de Ravenne ».* (Pourquoi ne pas faire plaisir « en pratique » aux deux parties, n'est-ce pas ??) *« Ensuite, en 1001, le monastère est attribué à l'archevêché après la renonciation de l'abbé de Pavie dans le tribunal royal. Néanmoins, il apparaît parmi les possessions du monastère de Salvator dans le diplôme de Henri II 284 et parmi les possessions de Ravenne dans le diplôme de Henri II 290, alors que sous Henri II, il n'a incontestablement appartenu ni au monastère de Pavie ni à l'archevêché, mais est devenu durablement indisponible pour l'empire. (Diplôme de Henri II 312. 473.) »* Cher lecteur, si vous vous écriez à ce stade, ma raison saine et innocente me dit que quelque chose ne va pas ici, que tout ne va tout simplement pas ici, alors laissez-vous encore instruire par H. Bresslau comme suit :

« Dans le passé, on a essayé de résoudre de telles contradictions en déclarant faux tantôt l'un, tantôt l'autre des documents en litige. Mais il n'y a pas lieu de penser à cela pour les actes concernant Pomposa dont il vient d'être question (!!) *; il n'y a pas plus de soupçons réellement fondés contre l'un que contre l'autre ».*

C'est donc une des autorités mineures de la science diplomatique qui parle. Il est bon que nous ne nous laissions pas du tout effrayer par les autorités diplomatiques et que nous fassions tranquillement confiance à notre bon sens, qui nous fait comprendre très clairement que ce n'est pas l'un ou l'autre de ces documents, mais que toutes ces pièces sont des faux, c'est-à-dire des fictions d'action inversées. (D'ailleurs, il doit s'agir d'une curieuse méthode « critique », par laquelle on peut déclarer tantôt l'un, tantôt l'autre document comme faux ou authentique).

3. Les personnes qui engendrent encore des choses surnaturelles alors qu'elles sont déjà dans la tombe.

Pour montrer avec quelle « facilité » J. Ficker parvenait à « expliquer » certaines énigmes et contradictions dans les documents, en admettant l'authenticité des pièces concernées, nous allons citer quelques échantillons tirés de ses *Contributions à la théorie des documents*. Il s'agit tout d'abord des témoins dans les documents royaux ultérieurs. En effet, nous trouvons souvent dans les documents médiévaux une série importante de signatures de personnes qui se présentent comme témoins. Cinq ou dix hommes, voire plus, signent un document en leur qualité de témoins. Ou alors, s'ils ne savent pas écrire, ils font simplement des croix. Mais de quoi témoignent ces témoins ? Si j'étais un érudit, je pourrais écrire un gros livre sur cette seule question, tant cette question d'apparence innocente nous pose de problèmes. En bref, ce que ces témoins veulent attester par leur signature, qu'elle soit de leur propre main ou de celle d'un tiers, même le plus avisé des diplomatistes ne peut pas le déterminer si facilement, mais cela doit toujours être éclairci par des considérations difficiles. On nous dit que ces témoins auraient pu attester de plusieurs choses :

1) la négociation juridique d'une affaire quelconque (par exemple une transaction d'échange),

2) l'authentification ultérieure ou subséquente de l'affaire. Mais, comme l'explique Ficker, nous devons nous représenter ces témoins d'authentification comme étant spécialisés de manière compliquée. Un tel homme pouvait par exemple témoigner a) de l'ordre donné par le roi d'authentifier l'acte ; b) de la lecture publique éventuelle de l'acte ; c) de la rédaction de l'acte dans la chancellerie (à savoir 1. la réalisation du concept, 2. la réalisation de la copie conforme, 3. le scellement) ; d) la remise au destinataire.

Il faut bien connaître tout cela et en tenir compte, estime Ficker, sinon il est impossible d'expliquer de manière satisfaisante les nombreuses énigmes des vrais documents. En effet, les choses se passent parfois comme ceci, parfois comme cela.

1. Certification de la suppression des droits de douane de Mayence, sur décision des princes.

> *« Il faut remarquer »*, écrit Ficker[17], *« que parmi ces derniers (les témoins), le comte palatin du Rhin Hermann, déjà... décédé, est également mentionné. Mais comme la relation de la deuxième classe de témoins avec l'authentification est également confirmée par la concordance avec les témoins de la (charte) St. 3766 délivrée deux jours plus tôt, où le comte palatin du Rhin est toutefois correctement désigné comme Konrad* (!)*, il doit y avoir une erreur* (!)*, qui devrait alors déjà remonter à la présentation de la copie conforme* (!)*, puisque nous avons deux copies originales concordantes ».*

Si l'on admet donc, comme Ficker, qu'il n'y a eu qu'une petite erreur, à peine notable, en écrivant le nom du défunt au lieu de celui du vrai témoin vivant (éventuellement déjà dans le concept, car l'erreur s'est glissée dans les deux originaux homonymes), je vois ce qui pourrait encore être déconcertant ici, car les documents sont sans aucun doute authentiques. Ce qui est évident : Ficker « explique » les hommes médiévaux au moyen de la stupidité bien connue : premièrement, les notaires devaient être à moitié idiots pour pouvoir commettre de telles « erreurs », deuxièmement, les destinataires des documents devaient être étrangement limités dans leur esprit pour accepter de telles pièces sans protester. En réalité, cette petite erreur est due à l'énorme difficulté qu'avaient les faussaires de la fin du Moyen-Âge à établir une chronologie qui s'emboîte parfaitement à

chaque point. Cela ne marchait pas toujours aussi bien qu'on le souhaitait, et il y avait alors des passages fragiles. C'est le cas ici, où la date exacte de la mort du comte palatin Hermann et de l'arrivée de Conrad à sa place a été laissée en suspens.

2) Cette prudence apparaît encore plus clairement dans l'exemple suivant, également d'après Ficker (*Beiträge* I. p. 278). *« Ainsi, ... il est dit qu'en cas de décès qu'un certain abbé Richpald a fait des donations à S. Emmeran et comment cela a été exécuté par ses préposés après sa mort. Il en résulte une forme étrange : dans l'acte, tantôt l'abbé parle à la première personne, tantôt il est question de lui comme étant déjà décédé ».* Ficker a également une solution facile. *« L'explication est visiblement à chercher dans le fait que le scribe a dû disposer d'un document rédigé du vivant de l'abbé et qu'il ne s'est pas contenté d'en extraire les hypothèses factuelles, mais que, par maladresse* (!)*, il les a reprises en morceaux dans son document en laissant la version littérale ».*

Dans la charte impériale St. 4140 datant prétendument de 1172, des témoins sont cités, mais « en réalité », beaucoup d'entre eux, notamment quatre évêques, étaient déjà morts en 1172, et ne pouvaient donc plus signer ou faire signer de document cette année-là ! Ficker explique l'énigme en supposant que l'on n'a pas affaire ici à des témoins d'authentification, mais à des témoins d'action, c'est-à-dire que les personnes citées ont fait office de témoins d'action des années auparavant, lorsque l'objet du document a été *« négocié ».* [(18)] Il est seulement dommage que rien de tel ne puisse être déduit du document lui-même, même avec la meilleure volonté du monde. Or, c'est justement ce qui importe. Au Moyen-Âge, une charte royale devait-elle laisser planer le mystère, ou devait-elle apporter des éclaircissements ? Mais ce document était un outil dangereux s'il devait être utilisé dans la vie pratique (ce qui devrait être son but), car la partie adverse n'avait qu'à comparer la série de témoins avec la datation pour pouvoir en contester l'authenticité avec succès. D'ailleurs, une erreur s'est également « glissée » dans la datation, puisqu'au lieu de la bonne année impériale (ann. imp. 18), on a déjà compté ann. imp. 19. Si les notaires médiévaux n'étaient pas en mesure de rédiger un acte irréprochable, il existait à l'époque une instance qui, pour des raisons d'intérêt vital, devait insister de toutes

ses forces sur l'exactitude de l'acte qu'elle demandait, et qui aurait œuvré en ce sens : le destinataire de l'acte. Sur un tel document figurait souvent l'ensemble des biens d'un monastère, etc. Il ne faut donc pas nous faire croire qu'au Moyen-Âge, on aurait accepté sans broncher des diplômes comportant les erreurs les plus folles et les incohérences les plus criantes de la main des greffiers. Et c'était pourtant si facile, un jeu d'enfant – même pour un greffier médiéval – de rédiger un document de telle sorte qu'il n'y ait par exemple aucune différence entre la datation et la série de témoins. Stumpf (*Kaiserurkunde* p. 369) considérait donc aussi notre pièce comme *« probablement falsifiée »*. Ficker, qui souligne la concordance en grande partie littérale de ce diplôme avec une charte épiscopale de 1164, qui cite exactement les mêmes témoins, déclare au contraire :

> *« Si nous devions... supposer qu'un faussaire ait confectionné la confirmation impériale (de 1172) sur le modèle de la charte épiscopale, on ne voit pas bien ce qui aurait pu l'inciter à revêtir son œuvre de la forme inhabituelle d'une certification postérieure de huit ans seulement. Dans ce cas, il me semble que l'inhabituel... parle justement en faveur de l'authenticité ».* (Ficker I, p. 131)

Tout à fait, même un faussaire (pratique) n'aurait pas agi de manière aussi stupide, car sa liste de témoins trouvée ne correspondait pas au report de huit ans ! Il n'est pas nécessaire de citer tous les exemples de Ficker où des personnes décédées apparaissent comme témoins dans des documents « authentiques ». Dans tous ces cas, il s'agit d'un travail conscient de la part des camarades du Moyen-Âge tardif pour établir la congruence entre les noms (témoins) et les dates correspondantes, autant que faire se peut dans chaque cas. Si l'on mentionnait les mêmes noms pour 1164 (charte épiscopale) et 1172 (charte impériale), on disposait au moins en gros d'une période générale suffisamment élastique pour les personnes mentionnées, dans laquelle on pouvait les laisser « vivre et agir ». Le contenu (donation, etc.) est en effet une question secondaire indifférente pour tous ces ouvrages « très anciens ». (Voir Eberhard de Fulda). Mais il fallait créer pour les « personnages » inventés des moyens de preuve historiques de leur ancien passage sur terre ; les mentionner seulement dans des chroniques, c'était les laisser trop dans l'ombre, mais s'ils intervenaient par exemple au moins de temps en temps comme

témoins, ils laissaient de leur « existence » une trace « incontestablement historique ».

Chapitre 5

Les points forts de l'imbroglio chronologique

Que dire lorsque, par exemple, Wilmans[19] nous rapporte le résultat suivant de ses études sur certains « faits » survenus sous le règne d'Otton III. Il s'agit de la date de la mort de Lothaire de France. Des contemporains de Lothaire, voire des témoins oculaires, ont noté cet évènement, qui n'est pas sans importance, dans leurs écrits « contemporains ». Un contemporain, Richer, nous dit que Lothaire est mort à la fin de l'automne de l'année où il a pris Verdun (en 984). *« Et pourtant, nous savons par le livre de prières de sa femme et par les lettres de Gerbert »* (donc également par des témoignages « simultanés ») *« qu'il est mort le 2 mars, et plus précisément de l'année 986 ».* On pourrait alors servir l'explication si prisée selon laquelle Richer aurait commis une « petite erreur » ; mais, mais le contemporain Richer trahit sur la mort et la personnalité de Lothaire *« en tout point l'ignorance la plus crasse »*, car – devons-nous entendre : *« Peut-on pardonner à un écrivain, qui a dû voir souvent Lothaire à peine âgé de 45 ans* (!!)*, de lui attribuer un âge de 68 ans ? »* – Non, nous ne pouvons en aucun cas pardonner cela à un « contemporain », à moins qu'il n'ait plus toute sa tête.

Un autre exemple, concernant Hermann von Reichenau et le *Chronicon Suevicum*. Selon Bresslau[20], *« le 'Chronicon Suevicum' (S) n'est pas un extrait ... de la 'Chronique' de Hermann (H), augmenté seulement de quelques ajouts provenant d'autres sources, mais ... une œuvre totalement indépendante de cette Chronique ».* Qu'en est-il de la chronologie (des mêmes évènements) dans H et S ? Sans plus s'étonner, nous prenons acte, comme une évidence, que les dates sont différentes dans les deux ouvrages. L'auteur du *Chronicon S* devait être un écrivain très

distrait, car il se retrouve souvent dans les contradictions les plus flagrantes avec ses propres données. Par exemple, il indique *« qu'en 539, les Francs sont déjà vaincus sous le roi Theudebert, alors qu'il ne situe son début de règne qu'en 546 »*. Mais comment nommer l'étrange procédé que le chroniqueur médiéval aime utiliser ? En effet, dans les deux listes des abbés de Reichenau et de Saint-Gall qu'il a en sa possession, il laisse tomber toute une série d'abbés lors de leur intégration dans son œuvre ! Tout simplement, et sans discernement, au gré de l'arbitraire et de l'humeur ! *« Même le jugement le plus bienveillant ne pourra pas découvrir de ratio dans cette sélection des listes abbatiales des deux monastères ; les noms sont tantôt inclus, tantôt omis, sans plan, comme au hasard »*. (op. cit. p. 156) Que dire d'une telle « historiographie » ? Les historiens sont embarrassés face à une telle énigme psychologique. Notre chroniqueur manie visiblement les abbés comme s'il savait pertinemment qu'il s'agissait de personnages imaginaires. Ce qui est le cas. Le fait de déplacer des abbés et des évêques sur le plan « historique » comme des pions n'est d'ailleurs pas une spécialité de l'auteur du *Chronicon Suevicum*. On peut dire que tous les écrivains « historiques » médiévaux disposent souverainement de certains personnages « historiques », soit en inventant purement et simplement des abbés, des évêques, etc. ou en les faisant impitoyablement disparaître de la scène, soit en les fixant chronologiquement à telle ou telle date selon leur insondable conseil.

Ces chroniqueurs médiévaux ont-ils aussi créé des papes de toutes pièces ? Comme ce sujet sera traité en détail plus tard, nous nous contenterons ici d'une petite contribution. Il s'agit des papes d'Otton III.

> *« C'est pourquoi... il n'est pas possible de considérer le (prétendu) pape Jean XV (filius Roberti)... sur l'autorité de Marianus Scotus, Godefribus Viterbiensis (deux historiens médiévaux) et d'autres sources encore plus malhonnêtes entre Boniface VII et Jean XV (filius Leonis) avec un règne de 4 mois..., comme un personnage historique. Outre le fait que le 'Chronicon Cavense' ne le connaît pas, Marianus... se révèle ici tout à fait inexact, le fait que ces 4 mois de deux vacances séculières (après la mort de Boniface VII et après Jean XV filius Roberti) ne peuvent trouver place entre la fin du règne de Boniface VII, attestée par les documents, et le début de celui de Jean XV (filii Leonis), doit nous inciter à nous*

interroger, et que ce dernier, prédécesseur de Grégoire V, s'appelle le XV et non le XVI, incitent à reléguer sans autre forme de procès ce Johannes filius Roberti au nombre de ces personnages mythiques, dont l'histoire ancienne des papes est loin de manquer (!) ».[21]

La manière dont l'histoire « réelle » est distillée dans les laboratoires de recherche des historiens à partir d'une telle masse d'informations « historiques » contradictoires est une affaire intéressante, mais pas du tout mystérieuse ni difficile. Face à la masse bouillonnante de récits contradictoires, le chercheur mélange la bouillie, c'est-à-dire qu'il rassemble ce qui est relativement cohérent (en termes de dates, d'évènements), donne la priorité (de crédibilité) à une information documentaire ou littéraire et élimine le reste comme étant déloyal et inapproprié. Les avis des chercheurs divergent presque toujours sur ce qui, dans un cas donné, doit être considéré comme remarquable ou comme erroné. C'est pourquoi, pendant un certain temps, tel chercheur de sources, puis tel autre, ont le dessus avec leur construction.

Cette grande incertitude permanente des résultats est due, comme nous l'avons déjà souligné dans cet ouvrage en partie à la méthode critique apparente utilisée jusqu'à présent, et en partie à la nature singulière de la transmission médiévale, qui n'est justement pas une transmission naturelle, mais une transmission falsifiée et inventée. Tant que l'on ne décidera pas de manière dictatoriale dans la science historique que ceci et cela doivent désormais être justes pour l'éternité, et tant que l'on n'interdira pas par de lourdes sanctions le réexamen des problèmes de sources, les résultats apparaîtront et disparaîtront à nouveau tels des éphémères.

Les résultats ne peuvent jamais être clairs et fermes. Les camarades de l'opération de falsification universelle y ont veillé avec diligence en utilisant abondamment deux moyens pour masquer les innombrables failles de leur édifice imaginaire : la contradiction volontaire et l'obscurité volontaire.

Au cours de l'action, la juxtaposition des noms, des évènements et des dates correspondants s'est faite relativement facilement à certains endroits, mais dans la plupart des cas, la congruence nécessaire n'a pas

pu être obtenue malgré les plus grands efforts. Seul le remède universel bon marché pouvait être utilisé : la contradiction intentionnelle (datation élastique) renforcée par l'obscurcissement intentionnel des rapports. Mais ce procédé a eu pour conséquence qu'en d'innombrables points de la transmission inventée, la confusion la plus sacrée s'est enchevêtrée en un nœud gordien. C'est de l'un de ces points culminants de la confusion dont nous allons parler maintenant.

1. Les documents suivants proviennent-ils d'Otton I[er] ou d'Otton II ?

Sceau impérial d'Otton I[er] (968)

Dans le chapitre précédent, nous avons déjà eu l'occasion de voir à quoi ressemblaient les « vrais » documents que les chanceliers du Moyen-Âge jetaient sur le parchemin dans les « moments d'inattention » que l'on sait. Nous voulons ici citer et discuter de documents dont la particularité réside dans le fait que l'on ne peut pas dire qui en est le véritable auteur, qu'il s'agisse d'Otton I[er] ou d'Otton II. En d'autres termes, nous sommes en présence d'un exemple classique de l'obscurantisme intentionnel évoqué plus haut. Nous suivons Ficker, *Beiträge zur Urkundenlehre II*, p. 185.

Il s'agit de la charte St. 546. *« À l'exception de la datation (!), tout correspondrait à une charte de l'empereur Otton I[er], qui pourrait toutefois avoir été rédigée au plus tard en 967 en raison de la recognition (légalisation). Or, la datation 27 octobre 979 suit, à laquelle ni l'ind. 11, ni l'imp. 2 ne correspondent »* (c'est-à-dire que l'indiction, les années impériales ne correspondent pas).

> *« Si nous supposons en revanche qu'il s'agit de 979 au lieu de 969* (!)*, l'indication ne serait trop faible que d'une unité* (!)*, mais les années impériales conviendraient, non pas pour le roi Otton I[er] mais pour le roi Otton II* (!)*. Si ce dernier était en Allemagne en 969, rien ne serait certainement plus proche* (!) *que*

l'hypothèse d'une datation ultérieure dans la chancellerie du fils. Mais si ce dernier était alors en Italie avec son père, l'acte de Quedlinburg ne susciterait certes guère d'inquiétudes en ce qui concerne l'action qui s'y rapporte (l'explication toujours prête de Ficker par une datation non uniforme) ; mais il serait difficile de voir comment on en serait arrivé, lorsque les deux souverains étaient ensemble, à ne mentionner que les années impériales du fils. En outre, il y a le monogramme royal (!!) *et le sceau royal* (!!). *Cela pourrait laisser supposer que l'imp. 2 se réfère tout de même au roi Otto Ier et que le document a été établi en 963* (!) *dans la chancellerie du fils en Allemagne, une supposition qui trouverait également un certain soutien dans le fait qu'au moins en 963, dans la chancellerie du fils, la récognition est, comme ici, de Ludolf pour Guillaume (sous-entendu : fonctionnaire de chancellerie), alors que dans celle du père, elle est de Ludolf pour Bruno. Pour 979 et l'ind. 11, il manquerait bien sûr toute explication* (!) *» –*

Stumpf et d'autres considèrent cette monstruosité documentaire comme un faux ou comme une *« erreur grossière »*, ce que l'on peut partager avec eux. Mais Ficker souligne à juste titre :

« Que l'explication soit à chercher dans un sens ou dans l'autre, il m'a semblé qu'il s'agissait là d'un des cas où l'on a le moins à gagner en supposant la falsification. Ma supposition fut confirmée par le fait que Foltz, qui avait examiné l'original, m'informa, en réponse à une question à ce sujet, qu'il était graphiquement tout à fait insoupçonnable et qu'il avait été écrit d'une main qui apparaît par ailleurs assez fréquemment ».

Sur la base de l'expérience, Ficker juge tout à fait correctement que la pièce ne peut pas être l'œuvre d'un faussaire (pratique) ; car dans la vie réelle, un faussaire ne serait pas allé bien loin avec ce changelin grotesque, et plus encore, il n'aurait pas du tout concocté une telle chose s'il avait été en possession de sa lucidité.

Ce mystérieux diplôme d'Otton n'est pas un phénomène isolé. Curieusement, nous avons plusieurs documents d'Otton dont personne ne peut dire qui en est l'auteur, Otton Ier ou Otton II. Dans le 2e volume, p. 134, Ficker évoque le diplôme St. 500. Stumpf considère l'original comme indubitablement authentique, d'autres chercheurs ont opté pour l'inauthenticité.

« Il s'agit tout d'abord d'une charte de l'empereur Otton, et plus précisément du premier, car il donne des dîmes fournies à l'église de Meissen au profit de son fils l'empereur et de son épouse Adelheid. » Mais ensuite, dans ce diplôme,

suit une phrase dont Ficker souligne *« qu'il est impossible que le roi Otton I^er^ ait pu parler ainsi de son père Henri... Si le document est authentique, seul le roi Otton II peut sans aucun doute parler ici. Mais le protocole final fait à nouveau référence au roi Otton I^er^. Le signum peut correspondre aux deux souverains... L'année de règne ne peut être que celle du roi Otton I^er^ et mène à 971... Si l'évêque de Meissen mentionné est Folkold, qui ne serait devenu évêque qu'en 972* (!)*, cela s'explique si le document n'a pas été rédigé dès 971 ».* Ficker a bien sûr une solution pour ce cas dans sa grande réserve d'explications. Donc : cette pièce a déjà été conçue en partie du vivant d'Otton I^er^ ; elle est ensuite restée en suspens et la partie principale n'a été achevée que sous Otton II. *« La forme inhabituelle et l'imprécision de la datation (pour un document impérial* (!) *ne mentionnant que les années royales pourront moins déconcerter* (!) *si l'on devait antidater quelques années plus tard après l'action ».*

Les documents St. 548. 49. 50 au nom d'Otton II *« de Wallhausen 961, sans jour (!), tous avec l'ind. 3 au lieu de 4 »* se trouvent également dans une lumière crépusculaire, un « crépuscule » intentionnel. Le pauvre chancelier n'a donc pas su indiquer le jour, il était également faible en calcul, car au lieu de l'indice 4, il a mis un 3. Mais ensuite, l'homme commet une énorme erreur dans les trois pièces, car il fait parler Otton II de son père comme étant l'empereur. *« C'est évidemment inadmissible... puisque le père n'était pas encore empereur en 961 ».* Ficher (I. p. 158) déclare à ce sujet : *« L'authenticité des diplômes a été... plusieurs fois contestée... Mais il ne me semble pas qu'il y ait de raison de considérer les documents comme inauthentiques... »* – car il en connaît déjà une, précisément sa solution : il suffit de rapporter la datation indiquée (961) à un moment antérieur, à savoir à l'acte, au lieu de la certification. Les diplômes n'ont donc pas été écrits (selon Ficker) en 961, mais *« au plus tôt en 962 après le couronnement de l'empereur ».*

La charte St. 401, prétendument d'Otton I^er^, est également richement dotée de contradictions intentionnelles. *« Elle est datée : anno regni d. Ottonis 31, imp. 5, actum Noviomago ».* Le jour n'est pas indiqué, pas plus que l'année d'incarnation, il faut donc chercher à déterminer l'année en question à partir des années royales et impériales (respectivement 31 et 5). *« Les indications d'années correspondraient à la*

période allant de 966 août 7 à 967 février 2 » (c'est-à-dire que nous sommes ici en présence d'un chef-d'œuvre de datation élastique et prudemment laxiste de la part des faussaires de la fin du Moyen-Âge !), alors qu'un séjour plus proche de l'empereur à Nimègue (Noviomago) n'est attesté qu'en 966 février (!)*, date à laquelle la datation se rapportera d'autant plus sûrement* (!) *que dans d'autres documents de cette époque aussi, les années royales sont exagérées d'une unité* (!) *».* Le lecteur doit apprécier la situation à sa juste valeur : la période à calculer à partir des données des années royales et impériales indique la période du 7 août 966 au 2 février 967. Mais ces données s'effondrent et ne valent pas la peine d'être prises en considération, car en raison de l'indication du lieu (Nimègue), il ne peut en réalité (!) s'agir que de février 966. Mais le nœud gordien s'emmêle et s'enchevêtre encore plus ; car nous entendons encore : *« S'il est maintenant question dans le texte de l'intercession* equivoci nostril *et* coimperatoris augusti*, cela ne peut être écrit (puisqu'il est question du co-empereur) qu'après 967 décembre 25, le jour du couronnement impérial d'Otton II ».* Résultat de l'énigme : ce document n'a été rédigé ni dans la période du 7 août 966 au 2 février 967, comme la datation voudrait le faire croire, ni en février 966, comme l'indication de lieu pourrait nous y inciter, mais en réalité il date d'après le couronnement d'Otton II, donc après le 25 décembre 967. Il faut seulement supposer comme Ficker que les indications de date énigmatiques se rapportent à l'acte (au lieu de l'authentification), et que tout est en ordre.

Pour finir, voici les chartes d'Otton II (Ficker I, pp. 211, 213.) La première indique dans la datation comme année d'incarnation 975, mais selon Ficker, cette indication dans le diplôme *« n'est pas en soi déterminante ».* (On sait bien : les notaires étaient à ce point si faibles en calcul, qu'ils n'ont jamais pu dire exactement en quelle année ils vivaient réellement !) *« En tout cas, le document, tel qu'il est présenté, ne peut pas encore avoir été créé en 974 ; mais il est tout aussi certain que le reste de la datation ne peut pas se rapporter à 975 ».* Le lecteur sourit déjà, car il s'attend à l'obscurité habituelle avec une certitude totale. *« Les dates de Dornburg juin 8 sont impossibles en 975, car d'autres documents donnent l'Itinéraire (itinéraire de l'empereur) enchevêtré juin 6 Erfurt, 11 Memleben, 21 Allstedt ».* Maintenant, nous sommes à nouveau témoins de la merveilleuse datation élastique, *« puisque Ind. 2 et Regni 14 concordent*

pour 974 (!), Imp. 6 indiquerait même 973 (!!) ». Voilà, cher lecteur, vous avez le choix : 975 ? 974 ? 973 ??

Dans un autre diplôme (St. 736), *« une partie des indications de temps correspond à 979, une autre à 981 ou 982 ».* Le diplôme St. 737, qui indique lui-même en grand la date (mais pas le jour) 980, ce qui serait au moins compatible avec le lieu (Dortmund), mène par contre avec ses autres caractéristiques de datation à 982, ce qui ne correspond malheureusement pas au lieu, car Otton II était en Italie cette année-là. En outre, cette pièce comporte encore une erreur dans les années royales, elle en compte 25, *« que le roi Otto II n'a pas du tout atteint ».* –

Si nous passons en revue les particularités de ces documents ottoniens, nous sommes particulièrement frappés par le fait que les figures d'Otton I^{er} et d'Otton II s'entremêlent sans cesse. Il semble impossible de séparer les deux personnalités dans l'espace. Les documents révèlent de manière trop évidente une volonté de confondre et d'effacer tous les contours individuels. Pourquoi ? Supposons que les documents en question soient réellement authentiques d'un point de vue historique, qu'est-ce qui aurait pu et dû inciter les notaires médiévaux à commettre, dans des documents qui, en raison de leur utilisation pratique, devaient être rédigés clairement et sans ambiguïté, des dissimulations et des falsifications telles que personne ne peut deviner par qui les documents ont été établis ? Et cela non pas dans un, mais dans plusieurs actes ! Nous ne trouvons aucune raison raisonnable à ces actes insensés. Si l'on veut supposer qu'à la mort d'Otton I^{er}, plusieurs diplômes à peine commencés ont été laissés en suspens dans la chancellerie et qu'ils ont ensuite été rédigés – quelques années plus tard ! – « sans réfléchir » sous Otton II, il suffit d'imaginer cette situation hypothétique transposée dans la vie réelle pour passer sans problème à autre chose.

Ces diplômes ne sont toutefois pas authentiques d'un point de vue historique et ne sont pas non plus des faux « pratiques ». Ce sont des produits de la grande action, et ils sont tous des témoignages très instructifs sur la manière dont la centrale de la falsification procède pour masquer et dissimuler les failles.

Chapitre 6

L'énigme des itinéraires des rois médiévaux

Plus tard, la plus grande énigme psychologique mondiale, l'exemple le plus frappant de la possibilité d'aveuglement de générations entières, sera le fait que, pendant des siècles, la transmission papier du Moyen-Âge, empilée dans les archives, a été acceptée comme réalité historique et – a été traité de manière critique. Même la découverte au fil du temps de cas si nombreux et si évidents de falsifications et d'affabulations de faits prétendument historiques n'a pas réussi à ouvrir les yeux des historiens et à ébranler le dogme de l'authenticité de la transmission médiévale. En fait, on n'a même pas reconnu ou pressenti qu'il y avait là un problème – le problème de l'histoire. On naviguait d'un côté à l'autre de la vaste mer de la transmission papier, en examinant et en observant, sans toutefois penser une seule fois s'il ne valait pas la peine de plonger dans les profondeurs. Mais on n'osait pas. En effet, alors que l'on était assis aux pieds d'une autorité en tant qu'élève docile et obéissant, on avait été sévèrement averti : reste à la surface ! Le scepticisme qui dévore tout se cache dans les profondeurs ! Que ton principal souci, ô élève, soit toujours de *« résister de ton mieux à l'attrait piquant du soupçon critique »*. Et c'est ainsi que l'on s'est vu inculquer pour toute la vie une peur irraisonnée de son propre courage rationnel. C'est ainsi que l'énormité est devenue la vérité : on a fait plus confiance à un morceau de vieux parchemin décrit qu'à sa raison et à son expérience de la vie. Et c'était le but final recherché par les camarades de l'action ! L'asservissement spirituel, la servitude intellectuelle, dans laquelle nous sommes maintenus depuis cinq siècles déjà par les méthodes et les moyens les plus stupides et les plus ridicules, à savoir des feuilles de parchemin prétendument anciennes et historiques. Jusqu'à présent, chaque respiration libre de l'esprit allemand a été entravée par une camisole de force ingénieusement conçue : par l'« histoire » (médiévale), c'est-à-dire par la poésie tendancieuse qui s'est déguisée en « histoire vraie » et qui nous annonce inlassablement depuis des

siècles des leçons « tirées de la vie réelle ». L'histoire est certes la plus grande, la plus ancienne et la plus riche en expériences des maîtresses – mais seulement à une condition : elle doit être intacte, elle doit être naturelle, elle doit être vraie, authentique.

Mais que l'histoire médiévale, telle qu'elle nous est présentée aujourd'hui dans les chroniques et les documents, ne puisse en aucun cas être intacte et véritablement authentique, qu'elle doive être systématiquement falsifiée, il n'y a déjà plus de doute pour beaucoup de mes lecteurs attentifs. Et certains de ceux qui ne se sont pas encore sentis complètement convaincus devront peut-être avouer honnêtement à la fin de ce chapitre : la réécriture planifiée de l'« histoire » par le travail de faussaires coopératifs est désormais pour moi un fait avéré.

Tout le monde sait grâce à « l'histoire » que les empereurs et les rois du Moyen-Âge n'avaient pas de résidence fixe. Poussés par les expéditions contre les ennemis extérieurs et intérieurs de l'Empire et contraints par leurs multiples affaires gouvernementales, ils voyageaient de lieu en lieu, de ville en ville. Ils parcouraient continuellement l'empire allemand sur leurs chevaux. Tous les rois et empereurs du Moyen-Âge. Dans la vie de chaque roi, les chevauchées se succédaient sans cesse. Que l'un d'entre eux ait séjourné six mois au même endroit serait une exception inouïe. De la longue lignée des souverains médiévaux, aucun n'aurait donc jamais été sérieusement malade. Comme je l'ai dit, nous connaissons tous ce « fait », surtout les historiens bien sûr, et il n'est venu à l'idée de personne, même de loin, de considérer ce fait comme étrange. L'« histoire » a rapporté, et nous avons cru. Et maintenant, laissons l'histoire nous raconter cette histoire et écoutons-la tranquillement. Il s'agit tout d'abord d'une chose apparemment tout à fait anodine, à savoir l'énumération des lieux où, au XI^{e} siècle, les empereurs et les rois passaient et célébraient les grandes fêtes religieuses. Je me trouve à nouveau dans la situation heureuse et rassurante de pouvoir laisser la parole à une autorité sur ce sujet.

« Il appartient sans doute au schéma de l'annalistique des X^{e} et XI^{e} siècles – dit Bresslau[22] – *d'indiquer les lieux où le roi célébrait les grandes fêtes*

religieuses... C'est par une note sur la fête royale de Noël que commencent presque tous les comptes-rendus annuels des chroniqueurs inferieurs ; chez Berthold, on trouve souvent... une lacune (!!!) *pour le lieu de la fête de Pâques ou de Noël, que le chroniqueur a manifestement voulu combler plus tard, et Wipo estime expressément devoir s'excuser de ne pas les mentionner régulièrement... En effet, les chroniqueurs qui écrivent en même temps ou peu après devaient être bien informés* (!) *de ces fêtes... célébrées en général avec beaucoup de faste. Il est d'autant plus frappant de constater que c'est précisément dans ces données que nous rencontrons un si grand nombre d'erreurs* (!)*, même chez des écrivains par ailleurs très soigneux et bien informés* (!!). *Je donne ci-après un aperçu des différences les plus importantes qui existent à cet égard chez un certain nombre des écrivains les plus remarquables du XI^e^ siècle, pour les cinquante années allant de 1024 à 1074 ».*

Et maintenant, d'après les sources indiquées, que je laisserai de côté puisque chacun peut les lire à l'endroit indiqué, Bresslau énumère pour les différentes années qui se contredisent le lieu des fêtes, en mettant *« à chaque fois en tête ce qui est juste ou probable ».*

Ainsi :

1025	Pâques :	Augsbourg (indication d'une source) Regensburg (indication de l'autre source)
	Noël :	Aix-la-Chapelle. Liège, Belgique. Limbourg.
1027	Noël :	Liège – Ratisbonne.
1028	Noël :	Augsbourg – Ingelheim.
1032	Noël :	Strasbourg – Paderborn.
1036	Pâques :	Ingelheim – Seligenstadt.
1037	Pâques :	Ravenne – Piacenza.
1038	Pâques :	Spello – Sutri.
1041	Noël :	Strasbourg – Augsbourg.
1047	Saint-Jean :	Rhin moyen – Augsbourg.

1050	Noël :	Pöhlde – Goslar.
1054	Pâques :	Mayence – Merseburg.
1057	Noël :	Goslar – Merseburg.
1058	Pâques :	Merseburg – Magdebourg.
1059	Noël :	Freising – Worms.
1062	Pâques :	Utrecht – Spire.
	Noël :	Freising – Goslar.
1063	Noël :	Cologne – Worms.
1064	Noël :	Mayence – Goslar.
1066	Pâques :	Utrecht – Spire.
	Noël :	Bamberg – Spire – Regensburg.
1067	Noël :	Goslar – Cologne.
1068	Noël :	Goslar – Mayence.
1070	Pâques :	Hildesheim – Spire.
	Pentecôte :	Meissen – Merseburg.
	Noël :	Goslar – Bamberg.
1071	Pâques :	Cologne – Liège.
	Noël :	Worms – Ratisbonne.
1073	Dimanche des Rameaux : Eichstädt – Augsbourg.	

Après avoir lu attentivement ce tableau des fêtes, nous pensons que ces noms « anodins » devraient être une énigme. Car que nous dit la liste ? Par exemple, l'année 1062 ? Elle nous dit : un « contemporain » rapporte que le roi a célébré la fête de Pâques de cette année-là à Utrecht, tandis qu'un autre « contemporain » rapporte que cette fête de Pâques a été célébrée par le roi à Spire. Et à Noël de la même année, selon un chroniqueur contemporain, le roi a séjourné à Freising, tandis qu'une autre source contemporaine bien informée nous dit, avec la plus grande sincérité du monde, que le roi a fêté ce même Noël à Goslar. Et le lecteur ne doit pas oublier que ces sources (annales, chroniques, etc.) sont « authentiques », vraiment et

véritablement « historico-réelles » ; les spécialistes nous le jurent haut et fort. Maintenant, disons adieu pour quelques minutes à notre esprit simple et rustique, ainsi qu'à notre expérience vivante, et supposons avec foi que lesdites sources sont authentiques ; laissons donc maintenant le spécialiste continuer à parler (*Annales de Conrad II*, 2e volume, p. 427) :

> *« Comment expliquer ces divergences ? L'hypothèse qui a prévalu jusqu'ici, semble-t-il, selon laquelle elles sont dues à des erreurs, à des négligences, peut-être aussi à des fautes d'orthographe des annalistes, est certainement valable dans certains cas, mais je crois devoir douter qu'elle suffise en général à expliquer le phénomène qui nous occupe. Outre l'énorme fréquence des cas, il y a toute une série d'éléments qui justifient ce doute. »*
>
> *« On pourrait s'attendre à ce qu'une telle supposition (erreur, négligence) se traduise par la présence fréquente de trois (et plus !) indications différentes sur le lieu de la célébration, vu le grand nombre de notes de fêtes dans nos sources. Or, cela ne s'est produit que deux fois au cours des cinquante années considérées ; dans vingt-neuf cas, en revanche, il n'y a que deux* (!) *indications de lieu incompatibles. De même, on pourrait s'attendre à ce que ces indications soient traitées avec un soin particulier par l'une des sources et de manière particulièrement imprécise par l'autre. Mais ce n'est pas le cas. En 1036 et 1038, la transmission de Hildesheim est dans le vrai contre celle d'Altaich, en 1041, c'est la transmission d'Altaich contre celle de Hildesheim. En 1054, les Annales Altah. sont réfutées par Hermann de Reichenau ; en 1050, les Annales d'Altaich donnent raison à Hermann... ».*

Ces observations sont extrêmement importantes et révélatrices. Si l'on suppose une négligence, une erreur ou une faute d'orthographe de la part des chroniqueurs pour les indications de lieu contradictoires dans les cas individuels, les sources devraient mentionner régulièrement plusieurs lieux « erronés par inadvertance » au lieu du lieu correct, en tout cas plus souvent que deux ! Or, deux noms de lieux sont presque régulièrement mentionnés pour un jour de fête donné. Régulièrement pendant une période de cinquante ans ! De manière étrange, nos sources alternent les indications « correctes ». Pour savoir quel est le lieu correct (ou le plus correct), le spécialiste consulte le document ; si une source correspond à un document, l'exactitude de l'indication est alors prouvée. Car les « vrais »

documents ne nous racontent évidemment pas de contes de fées – pensent les historiens. On combine donc, on élimine ce qui est contradictoire comme « erreur du scribe », et on a ainsi établi un fait « historique ». Mais le plus important reste encore à faire : si la régularité évidente de deux indications de lieu différentes rend impossible de penser à une « erreur régulière », comment les chroniqueurs en arrivent-ils à se contredire de manière aussi flagrante ? Bresslau nous fournit l'explication suivante :

> *« Bien que je ne nie nullement que de simples erreurs aient pu être à l'origine des indications divergentes... je suppose que, dans la plupart des cas, elles sont dues à une autre circonstance. Je suppose qu'en général, l'itinéraire du roi, notamment en ce qui concerne les lieux où il avait l'intention de célébrer les deux principales fêtes de l'année, était préalablement publié dans le royaume par voie de circulaire. S'il arrivait ensuite quelque circonstance imprévue qui obligeait à modifier ces dispositions, on s'explique aisément qu'un écrivain, informé de ce changement, ait pu faire l'indication exacte, tandis qu'un autre s'est contenté d'utiliser pour son récit les indications des dispositions de voyage dont il disposait ».*

Autant cette explication est facile à entendre, autant elle est difficile à justifier pour un esprit critique formé par l'expérience. Car cette explication se résume à nouveau – comme c'est presque toujours le cas – à la stupidité et à l'indifférence sans bornes des chroniqueurs médiévaux. Une fois de plus, on veut nous faire croire que des hommes raisonnables et cultivés, désireux de transmettre à la postérité des évènements historiques dans leurs annales – en l'occurrence des évènements qu'ils n'avaient pas besoin de falsifier pour des avantages matériels – ont écrit, sur simple annonce préalable, les noms des lieux où le roi voulait vraisemblablement fêter Pâques et Noël cette année-là. Une fois de plus, nous devrions nous accommoder non pas d'une indifférence individuelle, mais d'une indifférence et d'une stupidité épidémiques des hommes. Car l'explication précédente repose sur l'hypothèse monstrueuse suivante : tous les annalistes et chroniqueurs, pendant une période de cinquante ans, notent les noms de lieux concernés, conformément à l'habitude et sans réfléchir, à partir de l'hypothétique circulaire ! Et ce n'est que si, par hasard, l'un de ces hommes stupides a eu « connaissance » de la modification de l'Itinéraire, qu'il a écrit ce qu'il fallait ! Déterminer de

soi-même ce qui est juste, non, l'énergie et l'obsession de ces semi-idiots n'allaient pas jusque-là ! Il était d'ailleurs infiniment difficile de savoir où le roi avait réellement fêté le Noël de cette année ! Personne ne pouvait le dire à ces hommes, même s'ils devaient s'efforcer d'en être informés à chaque fois. Considérons donc le tableau. Il nous montre que presque chaque année, l'itinéraire était effectivement modifié ! La seule chose régulière dans l'itinéraire était l'irrégularité, le changement des « dispositions prises ». C'est pourquoi, chaque année, l'un des annalistes, justement parce qu'il croyait si fort à l'Itinéraire, a fomenté cette histoire. Et sur le fait que de telles « circulaires » n'avaient aucune valeur pour la détermination correcte des lieux de fête en raison de changements chroniques de dispositions – nos chroniqueurs n'auraient jamais dû ouvrir les yeux sur ce point ! Et quelle chance infinie pour nous, les descendants, que chaque année au moins un (!) annaliste ait découvert « par hasard » la bonne chose !!

Une telle explication professionnelle, par le biais de la « bêtise » épidémique bien connue, nous montre une fois de plus combien il est difficile pour les érudits de sauver à tout prix l'authenticité historique de l'histoire sur papier. Si, face au tableau ci-dessus, notre spécialiste avait pu se résoudre à l'acte audacieux de mettre inexorablement de côté toutes ses connaissances historiques sur papier et de laisser à la place son expérience pratique juger, le petit tableau des fêtes du XI^{e} siècle aurait produit le grand miracle d'ébranler d'un seul coup et pour toujours le dogme de *« l'authenticité indubitable du fonds de la transmission médiévale »*. Car ce petit tableau révèle avec une franchise brutale les secrets les plus profonds de la grande opération de falsification. Une porte s'ouvre devant nous, et nous pénétrons dans les rouages les plus intimes de la centrale de la falsification de la fin du Moyen-Âge. Ce tableau mérite que chaque historien l'accroche dans son bureau.

Si, après avoir pris connaissance du tableau ci-dessus, un historien continue à nous dire qu'il considère comme historiquement authentiques les sources (annales et chroniques) qui présentent les jours de fête contradictoires, il devra, à notre demande, être prêt à donner une explication raisonnable des contradictions. Cela risque d'être pour lui un travail très aigre en plus d'être vain. S'il nous

donnait par exemple l'explication champêtre qu'il s'agit d'une erreur, d'une négligence ou d'un oubli, cela indiquerait clairement qu'il n'a pas encore pris conscience de l'énigme du tableau. Une erreur, une négligence peut être commise par les annalistes comme par tout un chacun, personne ne le conteste. Mais notre tableau montre trop clairement, comme l'a également souligné Bresslau, que premièrement les « erreurs » ne se produisent pas occasionnellement, mais avec une régularité étonnante, année après année ; deuxièmement, il montre que les « erreurs » ont révélé vingt-neuf fois deux et seulement deux noms de lieux qui se contredisent, donc qu'il existe une limitation inexplicable des cas. Le tableau montre en troisième lieu (il faut vérifier dans les annuaires les sources qui suivent les noms de lieux !) que, curieusement, les chroniqueurs se « trompent » à tour de rôle, comme sur rendez-vous. Rappelons que ces « oublis » concernent des évènements majeurs, à savoir des *« fêtes généralement célébrées en grande pompe et généralement associées à des réunions de la cour et du royaume »*, qui n'étaient pas inconnues, mais au contraire bien connues. Pour les hommes qui, par la rédaction d'annales et de chroniques, témoignent d'un intérêt manifeste pour les évènements historiques de leur époque, il était donc facile de se renseigner sur le lieu de la fête en question.

Que celui qui veut résoudre les énigmes du tableau nous épargne donc les « oublis » et les « erreurs ». Mais il doit par exemple fournir une explication raisonnable sur la situation suivante, concernant les données de l'année 1071.

> *« D'après les données concordantes des Annales d'Altaich, du Triumphus S. Remacli et d'un diplôme ... le roi aurait célébré la fête à Liège, tandis que, d'après le récit détaillé de Lambert, tous les contemporains supposent à juste titre (!), sans aucun doute, que Henri était à Cologne à Pâques ... On voudra difficilement admettre ici une erreur commune* (!) *des données bavaroises et des deux données lorraines ».* (op. cit. p. 429)

Alors que nous laissons volontiers aux historiens le temps de se creuser la tête sur notre intéressant tableau, mes lecteurs ont déjà la solution de toutes les énigmes en main : nous avons devant nous, dans notre tableau, le reflet d'une fiction historique planifiée. Les

camarades de l'action ont délibérément choisi différents lieux pour les fêtes. Les annales et les chroniques qui ont été compilées devaient et devraient se contredire dans les indications de lieu. C'est précisément pour les indications sur les lieux où les rois, prétendument si avides de voyages, ont séjourné à une époque donnée, que les faussaires ont été contraints d'utiliser à maintes reprises le moyen universel et éprouvé de la contradiction, de la dissimulation et de l'enjolivement. Les faussaires humanistes n'étaient certes pas des imbéciles. Mais la tâche qu'il s'agissait de résoudre ici – à savoir établir une congruence totale entre trois facteurs « historiques » (lieu, temps et évènement !) falsifiés (inventés) – fait échouer l'esprit le plus intelligent, même si le roman doit être largement développé. Et de nombreuses « têtes pensantes » gâchent la pâte à modeler. Si le lecteur veut se faire une petite idée de la difficulté de la situation, qu'il se donne pour tâche d'imaginer la campagne militaire du roi médiéval X à travers les Alpes, en Italie, jusqu'à Rome, y compris la retraite en Allemagne, de l'agrémenter de toutes les solitudes, rencontres, batailles, etc. et d'ancrer correctement dans l'ordre chronologique tous les évènements imaginés. Où le roi doit-il se trouver le 10^{e} jour ? Où doit-il se trouver le 20^{e} jour, et quels évènements, rencontres, etc. doivent s'y produire ? En tant que « tête pensante », nous nous faisons un beau schéma de voyage – le 2^{e} jour en X, le 10^{e} jour en Y, le 50^{e} jour en Z – mais, hélas, si nous nous mettons à décrire « fidèlement » les évènements (batailles) qui doivent se dérouler par exemple le 50^{e} jour, il en résulte la fatalité que le jour fixé ne suffit pas à contenir toute la richesse des évènements, le beau schéma est tout simplement brisé à cet endroit. Et cette fatalité ou des fatalités similaires se sont déjà produites le 10^{e} et le 20^{e} jour de la campagne. C'est là tout le problème d'une telle fiction « historique » : le roman ne doit en aucun cas ressembler à un roman, mais il doit simuler – au moins dans une certaine mesure – le visage réel des évènements réels. (Au fait, cher lecteur : celui qui veut s'offrir des heures de plaisir doit lire des campagnes médiévales et des récits de batailles ! Mais il doit les lire dans les sources !!!.)

C'est donc sur cet écueil de la congruence que s'est brisé le fier navire de la coopérative des faussaires de la fin du Moyen-Âge. Mais les naufragés n'ont pas perdu courage. En tant que têtes pensantes, ils

ont vu le salut qui leur tendait les bras dans la chronologie élastique. Ils ont tout simplement étiré la chronologie à chaque endroit important, comme une courroie de transmission. En d'autres termes, ils ont délibérément fixé deux lieux ou deux dates pour un même évènement, voire davantage. Ils ont utilisé la contradiction intentionnelle. Et c'est pourquoi ils nous ont donné au moins deux – souvent trois – indications de lieu contradictoires dans le même Itinéraire des rois médiévaux. Les bonnes gens se disaient qu'un critique ultérieur pouvait bien s'en apercevoir ; il distillerait déjà le « bon ». (Ce que nos historiens font si bien, en négligeant toujours la « fausse » indication comme étant sans importance !) Mais les faussaires n'ont pas pensé un seul instant que, plus tard, toutes les sources qu'ils ont si habilement dispersées dans les archives les plus éloignées pourraient être rassemblées et comparées avec précision ! Et qu'alors leur méthode apparaîtrait clairement !

Chapitre 7

La chancellerie impériale mobile

Le tableau des fêtes du chapitre précédent aura définitivement convaincu plus d'un lecteur encore dubitatif de la réalité de la falsification planifiée de l'histoire du Moyen-Âge. Si les lieux indiqués dans l'Itinéraire ont été falsifiés pendant une période de cinquante ans, les évènements qui s'y rapportent doivent également être falsifiés ou inventés. Ce qui nous intéresse particulièrement ici, c'est que notre tableau mentionne à partir de 1057 les noms de lieux contradictoires des fêtes de Henri IV. En effet, nous avons déjà dû citer, dans le chapitre sur Canossa, des preuves suffisantes de l'invention systématique d'évènements « historiques » de Henri IV. La démonstration que j'ai faite précédemment est donc désormais étayée par ce tableau.

Notre tableau « confirme » également l'étrange « fait » selon lequel les souverains du Moyen-Âge étaient des gens qui aimaient énormément voyager. Comme nous le savons, ils n'avaient pas de domicile et de résidence fixes. Les rois chevauchaient sans cesse de palais en palais, de ville en ville. Et tous les rois l'ont fait pendant tout le Moyen-Âge. Même pendant les hivers les plus glaciaux, ils chassaient à cheval à travers les provinces de l'empire, année après année, pendant toute cette période. La cour royale les accompagnait bien sûr toujours, tout comme la chancellerie impériale. Je souligne expressément qu'il ne s'agit pas de voyages occasionnels que les souverains auraient entrepris depuis leurs résidences. Il s'agit de déplacements permanents, faute de domicile fixe.

Afin que le lecteur puisse se faire une idée claire de l'activité intense des souverains en matière de voyages, nous allons citer quelques exemples d'itinéraires de différents rois.[23]

1. Itinéraire d'Otton I^er^ pour l'année 965. 3 janvier : Milan, 23 janvier : Reichenau (ouest de Constance), 21 février : Worms, 28 mars : Ingelheim (ouest de Mayence), 12 avril : Wiesbaden, 6 mai : Erstein (sud de Strasbourg), 23 mai : Ingelheim, 2 juin : Cologne, 17 juin : Dornburg (au sud de Magdebourg), 26 juin : Magdebourg, 15 juillet : Quedlinburg, 28 juillet : Wallhausen (dans la Goldene Aue), 27 novembre : Wallhausen, 12 décembre : Brüggen (sur la Leine).

2. Itinéraire d'Otton II pour 975. 6 janvier : Werla (entre Goslar et Wolfenbüttel), 25 janvier : Dortmund, 16 février : Nimègue, 18 mars : Bonn, 25 avril : Boppard, 24 mai : Francfort, 27 mai : Fulda, 3 juin : Weimar, 6 juin : Erfurt, 8 juin : Dornburg, 11 juin : Memleben (nord-ouest de Nuremberg). Naumburg), 21 juin : Allstedt (au nord-est de Sangerhaufen), 26 juin : Magdebourg, 15 juillet : Sommeringen (entre Wolfenbüttel et Halberstadt), 9 août : Balgstädt (au sud-ouest de Merseburg), 29 août : Botfeld (près d'Elbingerode dans le Bas-Rhin), 9 septembre : Allstedt, 3 novembre : Pöhlde (au nord-est de Göttingen), 24 novembre : Memleben, 26 décembre : Erstein (au sud de Strasbourg).

3. Itinéraire d'Otton III pour 993. 25 janvier : Dortmund, 5 février : Essen, 6 février : Duisbourg, 26 mars : Liège, 17 avril : Ingelheim, 30 avril : Worms, 9 mai : Thionville, 15 mai : Metz, 23 mai : Strasbourg, 2 juin : Bürgel (à l'est de Francfort), 13 juin : Nordhausen, 22 juin : Allstedt, 2 juillet : Merseburg, 19 juillet : Magdebourg, 26 juillet : Dornburg. 15 août : Belsam (près de Nienburg), 27 août : Frose (au sud de Magdebourg), 29 septembre : Grone (près de Göttingen), 27 octobre : Werla (entre Goslar et Wolfenbüttel), 12 décembre : Tilleda (près du Kyffhäuser).

4. Itinéraire de Henri II pour 1003. 15 janvier : Thionville, 5 février : Aix-la-Chapelle, 9 février : Cologne, 23 février : Nimègue, 13 mars : Minden (en Westphalie), 23 mars : Magdebourg, 2 avril : Quedlinburg, 15 avril : Allstedt, 7 mai : Mersebourg, 12 mai : Walbeck (au sud d'Aschersleben), 23 mai : Gandersheim. 25 mai : Gieboldehausen (nord-est de Göttingen), 30 mai : Rohra (à l'est de Meiningen), 11 juin : Bamberg, 30 juin : Regensburg, 9 septembre : Bamberg, 21 octobre : S. Hippolythe (entre Strasbourg et Colmar), 1er décembre : Regensburg, 25 décembre : Pöhlde (nord-est de Göttingen).

5. Itinéraire de Conrad II pour 1025. 3 janvier : Paderborn, 10 janvier : Corvei, 18 janvier : Hildesheim, 22 janvier : Goslar, 5 février : Magdebourg, 8 février : Merseburg, 2 mars : Wallhausen, 29 mars : Fulda, 23 avril : Augsbourg, 3 mai : Regensburg, 5 mai : Beratzhausen (nord-ouest de Regensburg). 6 mai : Schwarzenbruck (sud-est de Nuremberg), 6 mai : Mögeldorf (près de Nuremberg), 10 mai : Bamberg, 20 mai : Trebur (sud-est de Mayence), 10 juin : Constance, 23 juin : Bâle, 8 juillet : Strasbourg, 14 juillet : Spire, 26 juillet : Trebur, 1er novembre : Botfeld (Herz), 4 décembre : Trebur.

Ces itinéraires ont été établis sur la base des indications de lieu figurant dans les documents délivrés par les souverains concernés. En effet, en cours de route, les rois voyageurs passaient des actes partout où l'occasion se présentait. La chancellerie devait donc, comme nous l'avons déjà mentionné, suivre constamment son souverain dans ses déplacements à cheval, afin d'être toujours prête à intervenir.

Les itinéraires ne peuvent pas être déterminés uniquement à partir de documents, mais aussi à partir des données des chroniques et des annales. Les historiens médiévaux ont en effet noté avec un soin particulier – voir notre fameux tableau – les lieux où les empereurs ont séjourné à telle ou telle occasion. Nos historiens ont ainsi pu comparer les indications de lieu des sources littéraires et documentaires. Le résultat de cette confrontation a été aussi stupéfiant qu'accablant. Comme toujours dans les domaines de l'« histoire » médiévale, le lecteur peut s'imaginer qu'il y a eu contradiction sur contradiction ! Le plus embarrassant dans cette mauvaise découverte a été de constater que très souvent, ce sont justement les documents, ces *« reflets directs des évènements historiques »*, qui ont été les vecteurs de fausses informations. N'oublions pas qu'il s'agit ici de documents « indubitablement authentiques ».

Nous commençons l'examen des indications d'itinéraires médiévaux par la constatation énigmatique qu' ***« il n'est pas rare que des documents du même jour soient datés de différents endroits »***.[(24)]

Ficker mentionne les cas suivants :

> *« On trouve ainsi des actes de 932 juin 1 de Reot et Erfurt, tous deux conservés en original ; 972 juillet 25 de Pavie et Milan ; 973 juin 7 de Werla et Gronau... ; 973 juin 16 d'Allstedt et Fritzlar ; 974 août 30. Frosa et Allstedt ; 975 juin 11 d'Erfurt et Memleben ; 997 juillet 17 d'Eschwege et Mühlhausen ; 1004 mars 5 de Wallhausen et Gebesen au nord d'Erfurt ; 1008 juillet 6 de Mayence et Francfort ; 1010 avril 28 de Regensburg et Bamberg ; 1032 janvier 18 de Hilwartshausen et Fritzlar ; 1106 novembre 1 de Mühlhausen et Tennstädt... ».*

Ficker fait remarquer à ce sujet : *« Si ces lieux sont pour la plupart proches les uns des autres dans la direction de l'itinéraire qui en résulte par ailleurs, cela prouve qu'il n'y a pas eu ici de hasard irrégulier, ni d'irrégularités déterminant de grandes différences de temps. Néanmoins, la distance est plusieurs fois si grande qu'elle exclut la possibilité d'une présence le même jour ».* Et voyons maintenant son explication : *« L'hypothèse selon laquelle, dans ces cas, le lieu peut tout au plus correspondre à la date (!) dans un document, et au scriptum (= écrit) dans l'autre, reçoit parfois... confirmation... Inversement, on ne*

peut nier que, dans certains cas, les faits ne semblent pas étayer notre hypothèse... D'autre part... les explications les plus diverses sont envisageables... ». (op. cit. p. 276) En d'autres termes, notre spécialiste laisse suffisamment entendre qu'il n'est pas vraiment satisfait de ses tentatives d'explication ; cela pourrait avoir été tantôt comme ceci, tantôt comme cela, mais il se pourrait aussi que quelque chose de complètement différent soit encore plus juste. Selon Ficker, le lieu mentionné dans les actes (tout comme l'indication du jour) peut se référer à toutes les *« étapes possibles et imaginables de l'opération d'authentification »*, par exemple : à l'ordre royal d'authentifier – à l'établissement du concept – à l'ordre d'établir la copie conforme – à la copie conforme elle-même – à la légalisation – à la lecture – au scellement – à la remise de l'acte. Pour les tentatives d'explication, l'une ou l'autre solution s'offre donc toujours ; mais si aucune ne s'avère vraiment praticable, on peut toujours imaginer les *« autres explications les plus diverses ».* Mais au final, elles aboutissent toutes à la « semi-idiotie » bien connue.

Ceux qui me lisent ont deviné la solution depuis longtemps. Le fait qu'il n'est pas rare que des documents du même jour soient datés de différents lieux n'a au contraire plus rien de frappant ni d'énigmatique pour le lecteur, car il était d'emblée préparé à de telles variantes de la tactique de dissimulation et d'extension des faussaires de la fin du Moyen-Âge qui, dans les cas présents, ne voulaient volontairement pas associer clairement un jour déterminé de l'Itinéraire à un lieu.

Les observations suivantes trahissent également le grand effort des faussaires pour inventer un itinéraire aussi « naturel » que possible.

> *« L'absence de concordance entre le lieu et le jour peut également être trahie par le fait que l'itinéraire documentaire présente des distances inadmissibles, que les lieux mentionnés à des dates rapprochées sont si éloignés les uns des autres que l'intervalle de temps ne serait pas du tout suffisant, ou alors seulement si le voyage était suffisamment rapide, ce qui n'est pas concevable en dehors de raisons très particulières. On... ne voudra peut-être pas contester que le roi Louis le Germanique ait pu, en 840, du 10 au 14 décembre, parcourir à cheval les vingt-cinq lieues qui séparent Paderborn de Friedberg... Les distances sont souvent encore plus inquiétantes. Même dans des parties de l'Itinéraire documentaire qui n'ont pas été contestées jusqu'à présent, les exigences posées aux chevaux et aux*

cavaliers sont parfois inférieures aux performances des plus valeureux cavaliers d'endurance de notre époque. De plus, il arrive que le document daté d'un lieu éloigné se trouve entre des documents du même lieu ou de lieux proches, ce qui rend l'itinéraire improbable, même en dehors de la distance. Ainsi, les documents ... donnent l'itinéraire suivant : 973 octobre 13 Dornburg, octobre 22 Allstedt, novembre 22 Duisbourg, novembre 23 Heiligenstadt, décembre 14 Nimègue. Outre le fait que l'on ne peut pas être un jour à Duisbourg et le lendemain dans l'Eichsfelde, la direction de l'Itinéraire ne laisse naturellement aucun doute sur le fait que l'empereur était plus tôt à Heiligenstadt qu'à Duisbourg. Stumpf pense à une erreur d'écriture dans l'original et propose de placer Duisbourg au 27 novembre. Mais cela ne fait que satisfaire la direction de l'Itinéraire ; une chevauchée en quatre jours de l'Eichsfelde à Duisbourg resterait tout de même une performance incroyable ».(25)

Et voici l'explication de Ficker :

« Heiligenstadt ne se référera justement pas au jour de la date, mais à une date antérieure (!) *; et comme cela correspond difficilement à l'action dans un document destiné à Freising, il faudra d'abord* (!) *se référer au scriptum ».*

La variante de la tactique de dissimulation utilisée ci-après s'intègre parfaitement dans notre tableau. *« Nous trouvons souvent une configuration dans laquelle il n'y a pas de distances inadmissibles en soi, mais un va-et-vient irrégulier... ».* (op. cit. p. 277) Exemples : 997 avril 9 Aix-la-Chapelle ; avril 18 et 20 Dortmund ; mai 1 Mayence (!) ; mai 18 Lorsch ; mars 10 Francfort. 972 juillet 25 Pavie et Milan ; juillet 30 Milan ; août 1 Pavie ; août 18 Constance. 1024 novembre 14 Neuß ; décembre 19 Korvei ; janvier 3 Paderborn ; janvier 10 Korvei.

Contradictions entre l'Itinéraire officiel et d'autres informations (annales, chroniques).

« En 1024, l'itinéraire documentaire donne : octobre 2 Liège, octobre 17 Nimègue, novembre 14 Basse-Neutre, décembre 19, 21 Corvée, 1025 janvier 3 Paderborn, janvier 10 Corvée. Non seulement le recul de l'itinéraire lui-même s'oppose à l'admissibilité du séjour à Korvei en décembre, mais... les données des historiens ne le permettent pas non plus. En revanche, ... en provenance de Neuß November 14, l'itinéraire documentaire lui-même n'émeut pas ... mais l'itinéraire ne peut sans doute pas être mis en concordance avec les informations des annales de Quedlinburg, souvent étayées par d'autres données ». (op. cit. p. 279)

Sickel mentionne ici un exemple de contradiction radicale.[26] Les diplômes d'Otton II sont à l'étude :

> *« Jusqu'au mois d'août, les données documentaires s'accordent très bien avec le fait qu'Otton aurait fêté Noël 978 à Francfort et Pâques 979 à Dortmund... Mais le fait que se succèdent ensuite, à de faibles intervalles, des diplômes provenant de palaces saxons ne s'accorde pas avec ce que nous disent les 'Gesta' ep. 'Camer'... d'une expédition contre les Polonais : Otton y aurait participé en personne et ne l'aurait terminé qu'une fois l'hiver déjà installé, pour se rendre à la fête de Noël à Pöhlde. Au moins le document 207 de Walbeck du 19 novembre et le document 208 d'Allstedt du 6 décembre s'y opposent ». –*

La comparaison des itinéraires « historiquement vrais » établis sur la base des données des annales et des chroniques avec les itinéraires documentaires correspondants a donné lieu à certaines considérations intéressantes qui nous permettent d'observer directement les faussaires dans leur travail de conception de l'histoire. Leur activité, si craintivement cachée, se révèle à nous de manière transparente. Il s'agissait à nouveau du thème difficile de la congruence du lieu et du temps. Nous savons que la coopérative a si souvent échoué dans cette tâche et pourquoi, et que, finalement, l'expérience aidant, on a recouru à chaque moment critique de la chronologie au moyen universel de la contradiction intentionnelle comme bouée de sauvetage la plus sûre. Les spécialistes ont en effet dû constater très souvent **des décalages singuliers dans les itinéraires documentaires.**

Qu'en est-il de ces décalages ? Écoutons d'abord Bloch. Il a découvert, comme d'ailleurs d'autres chercheurs avant lui, que les indications de lieu (de l'Itinéraire) dans de nombreux documents ne correspondent pas avec les indications littéraires « vraies » correspondantes, de telle sorte que, par exemple, Henri II *« avait séjourné quelque temps avant le jour indiqué dans la datation au lieu qui y est mentionné »* ; tandis que, dans le cas de Conrad II, il constate *« que le roi n'est attesté au lieu mentionné que quelques jours après le jour indiqué ».*[27] Ces étranges perturbations de l'itinéraire ne constituent pas, comme nous l'avons dit, des phénomènes isolés, mais se multiplient à certaines époques. Ficker entend avoir constaté (*Beiträge* II p. 409) *« que dans la seconde moitié du douzième siècle... les décalages de l'Itinéraire sont*

remarquablement plus rares qu'auparavant et plus tard... C'est justement à cette époque (!) *que l'Itinéraire documenté semble avoir le plus souvent correspondu à l'Itinéraire réel ».* Le lecteur peut en déduire que ce décalage est donc en général un phénomène courant. Une perturbation de l'itinéraire peut, comme nous l'avons vu, se produire dans deux directions *: « Il peut s'agir d'une part de la mention d'un lieu qui ne correspond pas encore au jour »* ; d'autre part *« de la mention d'un jour qui ne correspond pas encore au lieu, datation d'un jour auquel le roi doit déjà avoir quitté le lieu mentionné ».* Le constat suivant est important (d'après Ficker II p. 409) : *« Là où l'on peut juger plus précisément* (!) *de la nature du déplacement de l'itinéraire documentaire, on constate systématiquement que le lieu doit correspondre à une date antérieure à celle du jour. C'est du moins ce qui me semble être le cas jusqu'au quatorzième siècle, où l'on trouve cependant aussi souvent le ... décalage inverse ».*

Le lecteur est maintenant curieux de savoir comment Ficker peut expliquer cette étrange histoire de départ différé. Mais pour le spécialiste, rien n'est plus facile. Les deux types d'ajournement trouvent leur raison d'être tout simplement dans les circonstances suivantes :

1) le scribe a tout de suite écrit le lieu, mais a ajouté le jour (plus tard) ;

2) le scribe a tout de suite noté le jour, mais a ajouté le (nouveau) lieu plus tard. Ou bien il faut supposer l'antidatation du jour suivant l'action seulement.

N'est-ce pas là une explication des plus évidentes ? Il semble cependant que Ficker lui-même ne soit pas convaincu de manière inébranlable de cette « illumination », puisqu'il avoue (p. 275) : *« Dans des cas particuliers, il sera souvent difficile de décider ce qui a initialement provoqué le décalage ».* Nous voyons bien, une fois de plus, que ces explications reviennent à insinuer la semi-idiotie scientifique des fonctionnaires de chancellerie du Moyen-Âge. Ces fonctionnaires, comme nous l'entendons déjà ad nauseam, étaient tous des gens qui ne pouvaient compter qu'avec difficulté – voire pas du tout – jusqu'à 20 ou 30 et qui ne parvenaient tout simplement pas à dater de

manière à ce que le lieu corresponde au jour. Cela signifie que parfois, ils réussissaient quand même cette tâche extrêmement difficile ; on pourrait presque supposer qu'un tel coup de chance leur est arrivé « par inadvertance ». La plupart du temps, la chance ne leur a pas souri, et il est arrivé que leurs lignes de datation soient le théâtre d'absurdités. Mais ni le greffier responsable ni personne d'autre ne s'en est ému, pas même les destinataires bornés de ces documents !

Mais le fait que pendant des siècles – jusqu'au XIV^{e} siècle – l'un des deux types de déplacement ait connu une préférence particulière, comme si tous les chanceliers s'étaient mis d'accord, et qu'ensuite, à l'instar d'une mode vestimentaire naissante, l'autre type soit devenu très populaire, nous conduit déjà à la véritable raison d'être des présentes énigmes. C'est ici que se révèle un travail schématique. Il s'agit de la tactique de dissimulation et de contradiction planifiée de la grande opération de contrefaçon. La puissante main du faussaire a délibérément et méthodiquement réparti, interverti et surtout déplacé en amont et en aval les facteurs chronologiques sur les différents plans – littéraire et documentaire. Les déplacements des itinéraires documentaires ne constituent pas un phénomène isolé, mais ils ont été mis en œuvre par les faussaires en se référant constamment aux indications de lieu et de date des sources littéraires. Si, au cours de l'action, les pénibles points de rupture et les nœuds gordiens de la chronologie apparaissaient, il s'agissait alors de masquer provisoirement les dommages par le moyen de la contradiction intentionnelle et de l'ambiguïté, et ce simultanément dans le monde des sources littéraires et documentaires. Et comme il était impossible de concevoir les itinéraires falsifiés sans erreur, de telle sorte que le lieu, le temps et l'évènement soient en tout point parfaitement cohérents, les itinéraires des documents devaient, en plus des contradictions des annales et des chroniques – voir notre fameux tableau –, accepter un décalage plus ou moins important en amont ou en aval. C'est justement dans les documents que l'on ne pouvait pas être précis, ni univoque ! Si l'on traitait les données des documents de manière claire et univoque, on se trouvait alors dans une situation très difficile avec les sources littéraires, car alors les annales et les chroniques auraient dû elles aussi être exactes. Mais on ne pouvait en

aucun cas y penser, car on était contraint par la difficulté de la chronologie de recourir à la tactique de la contradiction. Ainsi, dans les deux sphères de la transmission, la contradiction intentionnelle a dû être érigée en principe dominant. –

Lorsque, au XV^e^ siècle, les faussaires humanistes fabriquèrent les Itinéraires impériaux, ils se rendirent compte, après quelques essais, qu'ils ne pourraient atteindre la congruence souhaitée des lieux et des dates qu'avec une précision approximative. Il a fallu renoncer intelligemment à l'indication claire et unique : le roi a séjourné tel jour à tel endroit. Comme nous l'avons déjà dit ailleurs, les faussaires pouvaient être parfaitement satisfaits et rassurés par une telle congruence approximative, par une telle élasticité de leurs données imaginaires. Car aucun de leurs camarades n'a pensé à la possibilité que, dans les siècles à venir, l'énorme masse de sources compilées puisse être comparée et vérifiée dans les moindres détails **avec la rigueur allemande**. Par prudence, on avait dispersé les sources dans toute l'Europe et on les avait placées dans des archives que l'on tenait craintivement fermées. Mais la fatalité s'est quand même produite au XIX^e^ siècle : les sources ont été exposées à la lumière du jour, et c'est ainsi que le plus grand mensonge de l'histoire mondiale a été démasqué et que le secret caché des Itinéraires a été révélé.

Chapitre 8

Les empereurs, rois et princes du Moyen-Âge étaient-ils des « chasseurs sauvages » et des nomades ?

Cette question ne manquera pas de susciter l'étonnement et la surprise du lecteur. Mais avant de l'aborder, nous devons laisser les diplomatistes nous dire ce qu'il faut savoir sur les itinéraires des princes médiévaux. Jusqu'à présent, nous n'avons en effet traité que des itinéraires documentés des empereurs et des rois. Au Moyen-Âge, les princes ont eux aussi fait rédiger des actes – soi-

disant très tardivement – et ces actes (comme ceux des archevêques et des évêques) sont appelés – par opposition aux documents des empereurs, des rois et des papes – des actes privés.

Nous réservons pour plus tard l'examen des problèmes intéressants posés par ces documents privés ; dans cette stèle, nous nous intéressons uniquement à l'énigme des itinéraires des princes médiévaux établis sur la base de documents privés. Ces itinéraires princiers offrent-ils aussi des énigmes ? Bien sûr, cher lecteur. Mais lesquelles ? Eh bien, exactement les mêmes que celles que nous ont déjà données les Itinéraires royaux.

Il existe un excellent ouvrage sur notre sujet, qui a été écrit en 1887 déjà, mais qui affirmera sa valeur face à tous les travaux plus récents : O. Posse, *Die Lehre von den Privaturkunden* (*La doctrine des actes privés*). De ce livre, nous voulons tout d'abord extraire un exemple d'itinéraire du XIV^{e} siècle, celui du margrave Frédéric de Meissen pour 1335 :

Janvier 1er : Rochlitz ; 6, 8, 10 : Dresde ; 16 : Naumburg ; 25 : Gotha ; 28 : Georgenthal – Février 20 : Weißenfels – Mars 12, 14 : Cobourg. Avril 10 : Eisenach ; 15, 22 : Gotha ; 30 : Gotha ; 30 : Pforta – Mai 8 : Gotha – Juin 15, 17, 18 : Eisenach. Juillet 8 : Breitingen ; 23, 26 : Regensburg – Août 29 : Jüterbogk – Septembre 4 : Leipzig ; 12 : Freiberg ; 15 : Dresde – Octobre 2 : Georgenthal ; 4 : Altenburg ; 25 : Dresde – Novembre 22 : Sulzbach ; 29 : Nuremberg – Décembre 2, 3, 4 : Nuremberg ; 4 : Eisenach ; 7, 8, 26 : Nuremberg. Les itinéraires des autres années témoignent également de la grande propension au voyage du margrave. Comme les rois, notre comte était constamment en déplacement pour des affaires gouvernementales. N'avait-il donc pas non plus de résidence fixe ? Non, cher lecteur, ce margrave, comme la plupart des princes médiévaux, était contraint de se déplacer dans le pays faute de résidence fixe.

L'examen des itinéraires a conduit Posse à des résultats qui nous sont étrangement familiers ; il a découvert des différences d'itinéraires documentés s'étendant au lieu et à l'époque. (op. cit., p. 167 sq.)

« 1) Ainsi, nous trouvons des actes du même jour provenant de différents endroits. Tantôt les lieux sont proches les uns des autres, tantôt ils sont très éloignés les uns des autres.

2) L'absence de correspondance entre le lieu et le jour se traduit par des distances inadaptées.

3) L'Itinéraire documentaire présente de grandes irrégularités, il régresse.

4) L'itinéraire documentaire n'est pas compatible avec d'autres informations ».

Comme nous l'avons dit, nous avons ici des résultats tels que nous les connaissons pour les itinéraires royaux. De ces mêmes résultats, nous pouvons déduire les mêmes causes, c'est-à-dire que les itinéraires impériaux médiévaux ont également été fabriqués dans la centrale de la fin du Moyen-Âge. Dans la grande construction artistique de l'« histoire » médiévale, les différentes pièces devaient également être « travaillées » en tenant compte des tendances générales et secondaires. Si Posse trouve que les décalages dans l'Itinéraire des margraves sont « relativement rares », cette rareté relative dans les Itinéraires princiers par rapport aux Itinéraires royaux s'explique simplement par le manque de matériel littéraire de comparaison suffisant. « L'itinéraire impérial peut être contrôlé sur la base des annales et des chroniques, alors que pour celui des princes, il nous manque très souvent, et le plus souvent dans cette optique, tout point de repère. Dans certains territoires, comme par exemple en Thuringe et à Meissen, l'historiographie est si pauvre et si peu fiable que nous n'apprenons que rarement et très occasionnellement le séjour du prince en tel ou tel lieu ». (op. cit., p. 186) Nous comprenons ce manque. Les faussaires avaient suffisamment de travail à inventer des histoires autour des empereurs ; pour les princes, il ne s'agissait donc que du strict nécessaire.

Au cours de notre voyage de recherche à travers les mystères de l'Itinéraire, voyage difficile mais très enrichissant en raison des découvertes des plus intéressantes, nous arrivons maintenant au point où nous nous souvenons de la question qui se trouve en tête de ce chapitre. Les empereurs, rois et princes du Moyen-Âge étaient-ils des nomades ?? À supposer que l'on prenne la transmission papier pour une vérité historique intacte, nous sommes contraints, en ce qui

concerne les itinéraires des souverains séculiers, de répondre à la question : c'étaient des nomades, mais des nomades très civilisés. Il y a longtemps que je ne m'étonne plus de tous les mensonges gros comme le nez au milieu de la figure de l'« histoire » médiévale falsifiée ; mais je ne cesse de m'étonner lorsque j'essaie d'imaginer comment il a été possible que des historiens « critiques » aient pu, pendant des siècles, se laisser berner par des histoires du genre de celle des pérégrinations permanentes de la cour royale. Car cette prétendue pérégrination perpétuelle des rois n'est qu'un mensonge, comme le prouve le tableau des jours de fête. Des générations d'historiens ont pris de telles fantaisies pour argent comptant – ce fait est, de toutes les énigmes de l'Itinéraire, la plus grande et la plus inquiétante ! C'est le fait qui révèle le plus concrètement ce que vaut la critique historique jusqu'à présent – à savoir rien. C'est aussi à ce fait que se révèle le plus clairement l'erreur fondamentale de la critique actuelle – à savoir qu'elle a comparé et contrôlé un « fait » sur papier avec un autre rapport sur papier, au lieu de confronter la prétendue histoire en tant que matériau douteux avec l'expérience vivante du présent et de déterminer ainsi la nature de sa réalité. Je suppose que plus d'un historien s'est tout de même fait en silence quelques réflexions hérétiques et douteuses sur la vie itinérante des souverains médiévaux – comme par exemple Buchwald, qui disait que si l'on voulait croire les Itinéraires, *« on arriverait au résultat qu'en moyenne, un prince au XIII^e siècle avait plus voyagé que le commis voyageur d'une modeste maison de négoce au XIX^e siècle ».*[28] Ce que l'on peut dire des rois et des princes territoriaux de tous les siècles médiévaux. Car c'est bien là le comble de cette superstition historique, à savoir que tous les empereurs et souverains, durant tout le Moyen-Âge, auraient passé la plupart des jours de leur vie sur les routes de campagne en tant que « chasseurs sauvages » !!

Mais nous voulons d'abord nous efforcer de mettre temporairement hors circuit notre esprit critique et son expérience, et écouter en toute obéissance, en tant que « humbles esclaves de la transmission », ce que l'« histoire » a à nous dire sur les activités de voyage des souverains.

Au Moyen-Âge, les empereurs, les rois et la plupart des princes n'avaient donc pas de résidence fixe, mais se déplaçaient constamment dans le pays, d'un endroit à l'autre, d'un palais à l'autre. Accompagnés de leur suite, la « cour », ils parcouraient les routes de campagne sur leurs chevaux, année après année. Parfois, ils établissaient leur campement de cour dans l'un de leurs palais ou dans un monastère, mais quelques jours plus tard, les cors sonnaient à nouveau le départ. Il était exceptionnel qu'un roi reste deux ou trois semaines au même endroit, et s'il arrivait que le séjour dure plus d'un mois, il faut le marquer en rouge sur le calendrier comme un fait extrêmement rare. Même les jours d'hiver les plus froids ne parvenaient pas à freiner ce désir de voyage inouï. (Voir les Itinéraires royaux !) La plus épaisse couche de neige sur ou plutôt dans la plus mauvaise route de campagne ne constituait pas un obstacle au voyage. C'est justement pendant les mois d'hiver que les empereurs éprouvaient un vif désir de parcourir les provinces à cheval, de sorte qu'ils pouvaient à juste titre se vanter d'avoir parcouru en hiver les mêmes distances, souvent considérables, qu'au printemps ou en été. Heureusement, durant tout le Moyen-Âge, les princes voyageurs n'ont jamais été atteints d'une maladie suffisamment grave et longue pour les clouer au lit et donc au même endroit pendant six mois. Non, la maladie était toujours de nature à permettre la poursuite du voyage au bout d'une semaine ou certainement d'un mois. Les souverains préféraient passer les courtes journées de repos dans leurs châteaux royaux (Pfalzen), dans quelques villes privilégiées (par exemple Mayence, Cologne) ou dans des monastères. Mais si le lecteur entend que ce roi aimait particulièrement ce palais comme lieu de séjour, il ne doit pas penser que ce roi a vécu de manière ininterrompue pendant toute une année, voire plus, dans ce château. Il faut plutôt comprendre que le souverain aimait se rendre dans ce palais comme lieu de repos lorsque son éternel voyage le menait dans cette région.

En fait, les rois ne voyageaient jamais seuls. *« Même si le roi n'avait pas de résidence fixe »*, nous dit Waitz, *« il changeait presque continuellement de lieu de séjour et restait rarement plus de quelques semaines au même endroit, mais il était (sic !) toujours accompagné d'un grand nombre de personnes, dont certaines avaient un caractère permanent et d'autres étaient différentes selon le type et le*

moment. Des princes de l'Empire et des serviteurs de rang inférieur, des hommes d'affaires et des conseillers expérimentés, mais aussi des jeunes qui se préparaient à servir... des jeunes gens se retrouvaient ici. Les femmes ne manquaient pas non plus... »[29]

Ce qui nous intéresse ici, ce n'est pas tant de savoir ce qui se trouvait occasionnellement dans la suite de l'empereur, mais quelles étaient les personnes qui l'accompagnaient en permanence et qui constituaient donc la « cour » impériale. Le lecteur s'étonne de constater que *« les séculiers distingués ... qui ne se consacraient pas à l'état ecclésiastique, ne semblent être venus à la cour qu'exceptionnellement (!) ... ».* (Maitz, op. cit., p. 272) Comment ? Des seigneurs séculiers à la cour – une rareté ? Mais qui étaient donc ces hommes qui voyageaient constamment avec les empereurs et les rois ? Cher lecteur, c'étaient des ecclésiastiques ! Les ecclésiastiques ont constitué le noyau de la cour pendant tout le Moyen-Âge !

> *« Mais les ecclésiastiques occupaient de loin la place la plus importante à la cour. À cette époque (Waitz a en vue les relations entre le milieu du IX^e^ et le milieu du XII^e^ siècle), ils n'étaient pas seulement respectés pour leur statut et en tant que porteurs de l'éducation et des connaissances dont on avait besoin pour s'occuper des affaires ; c'est aussi sur eux que s'appuyait en grande partie le gouvernement de l'empire en général (!!): par leurs conseils à la cour, par leur participation aux assemblées générales, par leur richesse et leur pouvoir dans les différentes provinces... ils étaient en tête des grands de l'empire ».* (op. cit, p. 269)

Ici, nous nous arrêtons un instant et fermons les yeux pensivement. Des images intéressantes envahissent notre esprit. Le maître de l'obscurantisme, Monsieur Pseudo-Tacitus, fait apparaître la première image : le princeps germanique, le chef d'armée germanique – encadré, conseillé, accompagné par le sacerdos, le prêtre ! Dans les tribunaux, dans les armées, le dux ou princeps est toujours assisté par le sacerdos, sage et paternel, qui l'exhorte et le réprimande. Le princeps germanique apparaît comme l'ombre chétive que projette le gouvernement proprement dit, à savoir le prêtre. Deuxième image : les empereurs et les rois médiévaux apparaissent, encadrés et conseillés par le sacerdos – j'allais dire par le clergé de la cour. Au tribunal, dans les armées, le clergé de cour, sage et paternel, assiste

toujours le souverain. Le roi apparaît comme un « greffier volontaire » du clergé, presque comme une ombre projetée par le gouvernement proprement dit, à savoir le sacerdos – je me suis encore trompé ; mais une telle chose n'a rien d'étonnant, car au fond, les deux images sont faussement semblables. En effet, la même tendance a peint dans la *Germania* du pseudo-Tacitus et dans les chroniques du Moyen-Âge les tableaux imaginaires que nos historiens prennent encore pour des réalités vivantes d'autrefois.

Mais continuons à nous intéresser au clergé de cour médiéval, et plus particulièrement à sa progéniture.

> *« Leur éducation et leur encadrement étaient une question à laquelle il fallait accorder la plus grande importance. C'est à cela qu'était destinée la chapelle royale, telle qu'elle existait depuis les Francs, mais qui a reçu plus tard la formation la plus large. Des hommes de naissance noble (mais des ecclésiastiques !), qui aspiraient aux plus hautes fonctions de l'état ecclésiastique* (!)*, y cherchaient et obtenaient un accueil ».* (op. cit., p. 269)

À quoi étaient donc formés ces ecclésiastiques dans la « chapelle » ? À la politique ! Car à quoi servaient en premier lieu les hauts ecclésiastiques au Moyen-Âge ? À faire de la politique ! C'est sur le clergé *« que s'appuyait en grande partie le gouvernement de l'Empire en général ».*

Aucun empereur ou roi médiéval depuis l'époque franque n'est tombé dans le piège de faire appel à des forces séculières pour les affaires du gouvernement et de les faire former. Ah oui : les nobles séculiers dédaignaient, comme chacun l'a appris, de prendre en main un livre et une plume. Il est très étrange que tant de nobles séculiers aient embrassé la carrière ecclésiastique, et qu'ils aient ainsi souvent et facilement surmonté leur dégoût de la plume et du livre !

Le clergé de la cour constituait donc le noyau dur de l'accompagnement des voyages royaux. Les fonctionnaires de la chancellerie se recrutaient naturellement aussi parmi le clergé. Dans ce contexte, la « chapelle » *« a encore acquis une importance toute particulière du fait qu'elle a été mise en relation plus étroite avec la chancellerie. La direction supérieure des deux coïncidait : la chapelle était l'école des chanceliers, et c'est*

parmi eux que l'on choisissait régulièrement le chancelier. [...] Les chanceliers étaient les compagnons réguliers du roi dans ses déplacements... » (op. cit., p. 276 et 282) La chancellerie était donc, avec le gouvernement du royaume, une autorité « mobile ».

> *« L'absence d'une résidence fixe implique que le notaire et sa chancellerie se déplacent avec leur maître* (!)*, que le notaire établit son étude tantôt ici, tantôt là, et qu'à partir de là, il dote les actes... de la datation, c'est-à-dire des indications de lieu et de temps. C'est ainsi que naît l'Itinéraire extrêmement coloré des princes du pays ».* (Posse op. cit., p. 187)

Notre excursion « historique » nous a ramenés aux Itinéraires. Nous nous souvenons de toutes les énigmes des itinéraires qui nous ont tant occupés dans les derniers chapitres. Nous nous souvenons surtout de la fameuse table des jours de fête et des explications « diverses et variées » de ces énigmes, qui ont toutes fait appel à la stupidité sans limite des notaires et des greffiers formés dans les « chapelles ». Nous nous plongeons également une fois de plus dans les détails des itinéraires, en considérant leur faisabilité pratique dans la vie réelle – vie itinérante éternelle, ininterrompue, été comme hiver –, pour renforcer la force de la preuve, nous faisons également appel à toutes les autres grandes énigmes des sources et nous arrivons à la conclusion suivante : la prétendue vie itinérante et nomade perpétuelle des rois médiévaux est un mensonge historique aussi impudent que raffiné. Je dis bien : un mensonge historique raffiné, car les auteurs spirituels de la falsification avaient de bonnes et impérieuses raisons d'attribuer aux souverains médiévaux une existence nomade. Dans la transmission médiévale inventée et falsifiée, une partie est étroitement liée à l'autre, conformément à la trame tracée et à la tendance générale qui domine tout. Mais une fois que le lecteur a compris ce plan, il a en main les clés de tous les problèmes de transmission et peut découvrir toutes les énigmes et tous les secrets du monde du papier qui se sont glissés en douce dans l'« histoire ».

Chapitre 9

Pourquoi a-t-on dû imposer aux rois une vie d'errance éternelle ?

Les faussaires ont été contraints d'adopter cette tactique pour les raisons suivantes : une résidence fixe d'un souverain serait synonyme d'un gouvernement « fixe », c'est-à-dire au moins d'une chancellerie liée à un lieu fixe. Les conditions d'organisation d'une chancellerie « fixe » ne peuvent pas être présentées comme aussi primitives que celles d'une chancellerie « en mouvement ». Les faussaires n'auraient pas pu s'empêcher de faire fonctionner les institutions d'une chancellerie royale « fixe » de manière aussi ordonnée et excellente que dans la chancellerie fixe du pape. Car – ô miracle ! – les papes romains avaient une résidence fixe et n'envisageaient pas le moins du monde de passer leur vie à chevaucher sur les routes de campagne en tant que voyageurs ! En tant que personnes raisonnables dans un Moyen-Âge si déraisonnable, les papes veillaient strictement à ce que leur chancellerie soit bien ordonnée ; les chercheurs ne cessent de s'en vanter. Alors qu'une chancellerie mobile voyage naturellement avec un bagage aussi léger que possible et ne peut envisager, par exemple, de remplir de lourds volumes de registres et de les transporter partout avec elle, dans une chancellerie fixe et quelque peu consultée, les besoins de l'administration impliquent tout naturellement et sans casse-tête fastidieux – voir la chancellerie du pape ! –, qu'il faut créer des registres. Une chancellerie « fixe » bien ordonnée et la tenue de registres vont de pair si l'on veut donner l'impression d'une vérité naturelle à une transmission inventée – c'est aussi ce que se sont dit les responsables de la falsification. Mais la chancellerie et les archives ne peuvent pas être dissociées ! Et c'est justement à cause de cette amère question de registres et d'archives que la direction de l'opération de falsification a dû rejeter sans hésiter l'idée d'une chancellerie impériale et royale « fixe » au Moyen-Âge. On se disait à juste titre : nous ne pouvons pas laisser fonctionner un cabinet fixe et

ordonné sans lui octroyer des archives et un registre. Comment pouvons-nous motiver l'absence totale de registres et d'archives dans les chancelleries fixes ? Pour les faussaires, c'était là le cœur du problème : l'absence totale de registres et d'archives séculiers ! Ou, d'un autre point de vue, l'impossibilité de falsifier de manière irréprochable les registres séculiers. Pour se rendre compte immédiatement de cette impossibilité absolue de falsifier des registres impériaux et royaux, le lecteur n'a qu'à se représenter un instant de tels registres comme ayant réellement existé. À quoi ressembleraient ces registres, ou plutôt, que contiendraient ces volumes ?? Ils contiendraient tous les fameux documents « authentiques » qui regorgent de bêtises florissantes et que nos diplomates « critiques » déclarent, avec la même méthode, aujourd'hui indubitablement authentiques (voir par exemple Ficker), demain douteux et plus tard indubitablement faux. Le lecteur sait en effet que les diplômes que la recherche a jusqu'à présent déjà éliminés comme faux ne représentent pas des pièces pratiques des siècles les plus divers, mais sont, comme tous les autres « vrais », les émanations d'une seule action. Ces faux, du moins en grande partie, auraient donc dû eux aussi être inscrits dans les registres par les faussaires. Nos diplomatistes auraient alors été confrontés au fait merveilleux qu'environ un tiers de certains volumes de registres étaient constitués de diplômes « falsifiés » ! Une telle chose n'est pas possible, se sont donc dit les faussaires qui, avec une sage résignation, ont renoncé à gaspiller leur art dans les registres séculiers (et les fonds d'archives). La solution s'est imposée d'elle-même : la chancellerie mobile et instable, ainsi que la régie impériale mobile. C'est ainsi que le manque d'archives et de registres séculiers a été motivé de la meilleure manière qui soit, si bien qu'aujourd'hui encore, ce manque semble aux historiens être l'une des choses les plus naturelles du monde, si naturelle qu'ils nous regardent avec étonnement et reproche lorsque nous hochons la tête de manière si énergique à propos de ce manque énigmatique. C'est là un des nombreux dangers de la transmission falsifiée : ce qui n'est pas naturel est considéré et accepté comme naturel.

Les faussaires avaient encore d'autres raisons de ne surtout pas faire de la Chancellerie impériale une autorité sédentaire. Si la

chancellerie avait un siège fixe, les faussaires n'auraient plus la possibilité, magnifique et indispensable, de dater de manière incohérente et élastique. On ne pouvait alors plus se contenter de l'incongruité du lieu et de la date, il aurait fallu au contraire faire coïncider clairement le lieu et la date. Mais hélas, l'univocité et la fiction s'entendent comme chien et chat. L'une des principales raisons du choix de la chancellerie mobile était, pour la direction de l'action, un domaine problématique que nous n'avons encore jamais abordé, mais qui nous occupera plus tard comme il se doit, car il montre la prétendue déraison des souverains séculiers dans toute sa splendeur. Il s'agit ici du problème de ce que l'on appelle l'établissement du destinataire.

Pour l'instant, nous allons nous intéresser de plus près au gouvernement mobile de l'Empire, au « fait historique » selon lequel les souverains médiévaux devaient se déplacer sans résidence dans l'Empire, afin de satisfaire au mieux les besoins des faussaires. Car ce nomadisme est un mensonge tendancieux. Grâce à ce mensonge sur le nomadisme, on avait une fois de plus réussi à Rome à pouvoir regarder les empereurs et les rois de haut en faisant la « constatation » suivante : une sorte de barbarie colle toujours à ces Germains. (Les humanistes romains ne se lassaient pas de traiter les Allemands de barbares.[30]) De même que la direction de la falsification n'avait pas de place pour une autorité sédentaire de chancellerie dans le plan de sa transmission falsifiée, elle ne pouvait pas non plus, selon son plan, utiliser un gouvernement sédentaire de l'Empire. Tant la tendance générale de l'action que les nécessités tactiques de la falsification imposaient en outre des moyens au gouvernement impérial toujours en mouvement. En supposant que l'on ait autorisé (même si c'était séparément pour chaque dynastie) un lieu de résidence fixe, quel effet cela aurait-il eu sur la transmission falsifiée ? Cet effet deviendra immédiatement évident pour le lecteur s'il se souvient que le gouvernement avait son centre d'action à la chancellerie impériale ! Avec la consolidation de la chancellerie, c'est le gouvernement en général qui aurait dû se consolider. Cette consolidation dans l'organisation du gouvernement impérial aurait dû avoir des conséquences visibles, à condition que les faussaires veuillent

justement décrire « fidèlement » (ou du moins apparemment) ce qu'ils étaient contraints de faire par la nature des choses. (Car leur fiction ne devait en aucun cas devenir manifeste, elle devait offrir dans chaque partie, autant que possible, une apparence de vie naturelle). Les conséquences d'un gouvernement impérial (chancellerie) bien organisé auraient dû se faire sentir dans le domaine de la législation et de la constitution impériales (registres, archives !). Mais les faussaires étaient ainsi confrontés à un ensemble de problèmes qui présentaient des dangers presque plus importants que la question des archives et des registres. C'étaient les questions les plus délicates pour la direction des faussaires : comment s'en tenir à la falsification des lois impériales et de la constitution impériale ?? L'« histoire » médiévale montre aujourd'hui magnifiquement comment ils s'y sont pris après avoir bien réfléchi : ils se sont à nouveau résignés en tant que gens intelligents et n'ont réussi qu'à réaliser quelques choses affligeantes en matière de constitution de l'Empire et de choses comparables, mais ils ont fait usage de leur moyen universel de la contradiction intentionnelle et surtout de l'obscurantisme intentionnel dans des proportions difficilement égalables. Chaque fois qu'un chroniqueur médiéval veut s'exprimer sur les lois de l'Empire, il ne fait qu'y mettre de la bonne volonté. Il parle beaucoup et avec véhémence, nous entendons des mots, de longues phrases – mais nous ne savons jamais ce qu'il en est réellement de tel ou tel évènement décrit. Nous avons toujours l'impression, aussi vive que désagréable, que le pseudo-Tacitus, ce maître de la technique de la dissimulation et de la contradiction, cet artiste des mots vides de sens, a ressuscité en chacun de ces chroniqueurs.

Que nous disent par exemple les chroniqueurs sur les **modalités d'élection** des rois ? Sur un sujet – les modalités d'élection – qui devait intéresser vivement tout le monde ? Que nous apprennent les « contemporains » ? En bref : *« ... un fatras de nouvelles incomplètes, ambiguës* (!) *et contradictoires* (!) *».*[31] M. Ritter étaye cette petite phrase au contenu lourd comme suit :

> *« Pour illustrer le procédé observé ici, je choisis tout d'abord le récit de Widukind sur l'accession d'Otton Ier à la royauté. L'auteur décompose le processus en trois actes, dont le premier se situe lors de la régence de Henri Ier :*

celui-ci, dit-on, rassembla tout le peuple et 'désigna' Otton comme roi. Ce qu'il faut entendre par le mot 'peuple' reste obscur, de même que ce qu'il devait faire lors de l'action appelée désignation, et lorsque le résultat de l'ensemble est ensuite résumé par ces mots : 'Henri fit d'Otton le chef de l'ensemble du royaume franc', il n'est pas plus clair si la constatation émanait uniquement du roi régnant ou du roi et de l'assemblée... Widukind fait suivre ce premier acte... de deux autres, qu'il regroupe tous deux sous le terme d'élection (electio) : le dernier comme son élection 'générale' (election universalis), le précédent donc comme son élection particulière. Mais nous ne savons pas en quoi consistait cette différence entre général et particulier, car il ne dit rien d'autre sur le déroulement de la première élection que le peuple entier des Francs et des Saxons l'a faite, l'interprétation ayant le libre choix de ne considérer les Francs et les Saxons que dans la particularité de leur tribu ou comme représentants de l'ensemble de l'empire. Nous obtenons ensuite plus de détails sur le dernier acte, mais nous remarquons immédiatement qu'il ne s'agit en réalité pas d'une élection, mais de l'ensemble des actes finaux – l'installation sur le trône, l'acclamation du peuple et la consécration – .... Si Widukind ne rapporte donc rien de fabuleux sur les processus électoraux proprement dits, ceux-ci constituent l'objet principal du récit que Wipo fait de l'avènement de Conrad II. Mais pourra-t-on en tirer une image claire des évènements ? L'auteur raconte qu'un jour d'élection a été fixé : il ne dit pas qui l'a fixé. Il raconte comment, à la suite d'une première série de négociations, le nombre de candidats à l'élection décisive a été réduit à deux : la forme que prit ce tri reste à nouveau obscure. Suit alors un récit plein d'entrain de l'élection finale, à ceci près qu'il manque, dans le flot du discours, des indications claires sur la forme et l'ordre du scrutin. L'imprécision et l'incohérence dans la succession des processus partiels qui caractérisent ainsi ces deux récits se retrouvent dans tous (!) *les récits d'élections du X^e^ au XII^e^ siècle ; le chercheur d'aujourd'hui se trouve devant la tâche presque désespérée d'établir une image claire et complète du droit de vote et des processus électoraux à partir d'un fatras de messages incomplets et ambigus et contradictoires ».* –

Widukind et Wipo se comportent exactement comme des gens qui soit fantasment sur une chose dont ils ne savent absolument rien, soit veulent désespérément dissimuler et obscurcir un état de fait par des ambiguïtés.

Je m'exprimerais exactement comme ces « contemporains » médiévaux si une personne avide de connaissances voulait me demander comment se déroule, par exemple, une élection royale sur Mars. Vous voyez, c'est ce qui se passe sur Mars : on y fixe un jour

d'élection. N'est-ce pas ? Et alors, le peuple martien se rassemble. Vous comprenez ? Lors d'un premier tour de scrutin, un Martien est « désigné » – n'est-ce pas ? Et celui-ci est ensuite élu roi par le peuple martien lors du scrutin principal. C'est ainsi que se déroule l'élection d'un roi sur Mars, vous comprenez ? – Il y a toujours des gens qui « comprennent » ce genre de choses.

Mais le lecteur ne comprendra pas quand Wipo, qui lâche avec tant d'entrain des phrases sans signification sur l'élection de Conrad II, avoue tout bas qu'il ne sait pas nommer le lieu de l'élection (!), qu'il veut laisser aux « topographes » le soin de déterminer plus précisément ce lieu, *« de sorte que si nous ne devions compter que sur lui, nous ne saurions même pas le nom de ce lieu ».*[32] Les historiens parlent de la « maladresse historique » de Wipo à propos de telles énigmes. Mais le lecteur connaît aussi la solution simple de cette énigme, ainsi que la raison pour laquelle Wipo nous laisse *« dans l'incertitude sur la question encore plus importante de savoir qui, parmi les princes, s'est présenté à l'élection, intentionnellement ou non ».* Le sage « contemporain » Wipo n'énumère en effet que *« les ducs »* qui *« vivaient en même temps que les évêques susmentionnés »* ! Wipo se dit : quels ducs ont vécu « en même temps » que les évêques cités, les historiens pourront le « déterminer » plus tard ; moi, pauvre contemporain, je ne le sais pas exactement pour le moment. Mais si nous devons encore entendre que Wipo n'a probablement pas assisté lui-même à la cérémonie du couronnement, qu'il n'est donc pas seulement un contemporain solitaire, mais qu'il a très probablement été au moins témoin oculaire de la cérémonie du couronnement – et si l'on considère ensuite avec quelle fabuleuse bêtise et ignorance notre chroniqueur sait se présenter, on devrait presque penser que le bon Wipo était soit un humoriste privé déguisé, soit un bouffon privilégié. (À condition que l'on puisse encore croire à l'authenticité indubitable de l'« histoire » médiévale).

L'esprit du contemporain médiéval Widukind recèle lui aussi des énigmes inquiétantes ; avec le visage le plus sérieux, il raconte à ses semblables des choses fabuleuses comme des « faits historiques ». *« On ne lui fait aucun grief »*, dit Bloch, *« lorsqu'on évoque le fait qu'il n'a absolument rien su de la justification et de la nature du pouvoir impérial*

carolingien ».[33] Pour mesurer toute la gravité de cette « ignorance » et pouvoir apprécier à leur juste valeur les phrases qui suivent, le lecteur doit se rendre compte que Widukind aurait rédigé son *Histoire de Saxe* vers 960 et qu'il aurait *« été en possession des œuvres d'Eginhard»* ! (*Neues Archiv,* Vol. XI, p. 65) *« Ainsi, il ignorait que l'acclamation de l'armée victorieuse faisait l''empereur' (imperator), et il ignorait que... les Francs avaient proclamé empereurs leurs princes couronnés de succès ».* (Pourtant, 60 ans seulement s'étaient écoulés depuis la fin de l'empire carolingien !!!)

> *« Widukind... ne se doutait pas qu'au cours du IXe siècle, la dignité impériale était devenue un don du pape au souverain d'Italie... C'est à partir d'une telle idée que nous devons comprendre* (!) *comment Widukund en est venu à raconter qu'après la victoire hongroise de Riade, le roi Henri fut salué par les siens comme le père de la patrie et imperator, et à rapporter dans les mêmes termes que le héros de la bataille de Lechfel fut proclamé imperator par l'armée en triomphe ».*

Or, lorsque Otton eut franchi les Alpes et fut « réellement » couronné empereur par le pape, Widukind passe sous silence dans son œuvre cet évènement mondialement connu du couronnement d'Otton Ier par le pape, il le tait obstinément et *« ce n'est que parce que l'empire romain qu'Otton reçut du pape était pour Widukind une grandeur incommensurable* (!) [lui, le prétendu moine de Corvey – W. K.], *il a pu s'en tenir à l'acclamation impériale sur le champ de Lech, même encore maintenant ».* (op. cit., p. 136) *« Il ne sera pas possible de se représenter les rapports de droit public de l'Allemagne et de l'Europe de manière plus inversée »*, estime Hauck à juste titre. (*Kirchengeschichte III*, (Histoire de l'Église) p. 316) Tout le monde sait que Otton a été couronné par le pape – seul Widukind ne sait rien, rien du tout ! Il ne sait rien de tous les actes d'Otton en Italie ! Ou plutôt, il a entendu un tout petit peu parler de ce qui s'est passé de l'autre côté des Alpes, mais : *« C'est plus que l'habituelle... modestie, c'est la compréhension intelligente* (!) *de sa propre incapacité* (!!)*, lorsqu'il déclare qu'il est au-dessus de ses forces* (!) *de décrire les actions d'Otton en Italie ».* (Le mieux est donc qu'il ne parle pas du tout des évènements italiens, et qu'il continue à raconter qu'Otton (comme Henri) a été fait empereur par l'armée. Et les historiens trouvent cela très naturel et nous confirment que *« dans le cadre de l'œuvre (de Widukind)... il n'y avait en effet pas de place pour tout cela ».* Effectivement, cher lecteur, il n'y avait pas de place dans le cadre ! Il n'y avait de la

place que pour les fantaisies, ici et là ! Mais attendez, il y eut tout de même un petit espace lorsque Widukind *« reprit son 'Histoire de Saxe' après la mort d'Otton le Grand en 973 ». « C'est là que l'on voit comment son regard s'est... élargi ».* Enfin, enfin, il s'est rendu compte *« que le pape participe de manière décisive à l'élévation au rang d'empereur romain »*, et l'empereur « romain » Otton, *« apparaît maintenant chez le moine de Corbey comme le seul et unique espoir de toute l'Église ».* (op. cit., p. 140). Mais son ancienne « supposition » de désignation de l'empereur par l'armée est restée inchangée dans son histoire. Widukind attestait ainsi qu'il était un écrivain de la plus belle trempe, qu'il devait faire ce qu'on exigeait d'un vrai chroniqueur médiéval en signe de parfaite maîtrise de son métier : quelques vigoureuses contradictions ! Un chroniqueur sans contradictions ?? Cher lecteur, c'était impensable au Moyen-Âge. C'était la coutume générale – pendant tout le Moyen-Âge –, c'était le devoir professionnel et l'ambition professionnelle de placer au moins une demi-douzaine de contradictions décentes dans les chroniques. On voulait ainsi éduquer le lecteur de l'époque médiéval à la reconnaissance et à la critique historique.

Pour redevenir sérieux, la tactique des faussaires de la fin du Moyen-Âge en matière de contradiction intentionnelle n'est nulle part aussi évidente que sur le terrain des relations juridiques publiques. Widukind nous en offre un bel exemple. Élections royales : qui vote ? Comment est-on élu ? (Contradictions et ambiguïtés.) Législation : droit populaire ? Droit administratif ? (Contradictions et ambiguïtés. Voir : *Lex Salica*, Sachsenspiegel.) Justice : qui juge ? (Contradictions et ambiguïtés. Voir l'étrange constitution judiciaire des Frisons, dans laquelle deux catégories de juges auraient fonctionné côte à côte (!) ![34]). Le point essentiel de cette tactique de contradiction délibérée réside dans le fait que dans chaque cas particulier, l'un et l'autre (par exemple le droit administratif et le droit populaire) sont présentés simultanément, côte à côte, dans le même souffle, comme existant à juste titre. Avec une cohérence admirable, les faussaires ont évité toute constatation claire et nette dans le domaine des rapports juridiques et ont soit opéré par une contradiction directe, soit posé sur le fait le manteau voilé d'un verbiage insignifiant, de sorte qu'il n'est tout simplement pas possible de reconnaître des contours solides. Ou

alors, ils ont eu la sagesse de ne pas parler du tout de certaines questions juridiques (par exemple, les finances de l'Empire).

La question qui se pose est la suivante : pourquoi les faussaires ont-ils agi de la sorte ? Pourquoi ont-ils utilisé la tactique de la contradiction intentionnelle et de l'obscurcissement, notamment dans le domaine juridique ? (Remarquons au passage qu'il va de soi que les modalités légales de l'élection du pape ont également fait l'objet d'une contradiction et d'une obscurité délibérées tout au long du Moyen-Âge. Je rappelle ici seulement le décret du pape Nicolas II sur l'élection du pape, dont le texte nous est parvenu en deux versions contradictoires.[35]) La réponse à la question : pourquoi les faussaires agissaient-ils ainsi ? révèle en un clin d'œil le danger de l'histoire falsifiée pour son utilisation par les générations ultérieures (pour prouver quelque chose au moyen de cette « histoire » !). La tactique de la contradiction devait empêcher que la postérité, si honteusement trompée, puisse prouver et démontrer à partir de « l'histoire » : sur tel ou tel point (élection, législation), ceci et cela était très clairement juste au temps de nos ancêtres. Une telle clarté pourrait plus tard devenir très gênante et dangereuse pour les pères de l'action ! En effet, si l'on avait par exemple invoqué plus tard : lors des élections (du pape, des rois), telle ou telle procédure est légitime selon l'ancienne et sainte transmission, selon des lois claires et sans équivoque. Ou encore : la législation était autrefois clairement et sans équivoque l'affaire du peuple ou du roi. La postérité aurait pu se référer à des faits aussi clairs ! Or, le monde change souvent énormément en peu de temps, une expérience que les faussaires ont dû prendre en compte et qu'ils ont pris en compte par principe en dissimulant et en contredisant. Il n'était en effet pas possible de continuer à parler de la sainteté de l'ancien droit et de le mettre soudainement de côté lorsque certaines personnes attendaient un geste clair, parce qu'il pouvait avoir des conséquences désagréables dans la situation actuelle. Dans tous les cas, la meilleure solution était donc d'inscrire le fait légal dans la transmission sous la forme d'un mélange contradictoire. Il était désormais possible de parer à toute éventualité future. Selon les besoins des situations à venir, on pouvait déterminer à partir de « l'histoire » soit : cela s'est passé ainsi – soit : cela s'est passé comme

ça. L'histoire a permis et permet aujourd'hui de prouver les deux. Avec une histoire falsifiée, on peut tout prouver !

Quoi qu'il en soit, de telles indications contradictoires ou peu claires sur certaines institutions juridiques médiévales sont suffisamment rares, car les faussaires, en tant que personnes sages, devaient comprendre qu'il était plus opportun pour eux de parler le moins possible de choses juridiques et de ne pas se brûler les doigts inutilement sur des questions aussi délicates. On se taisait.

> *« Les principales lois impériales sont restées soit totalement inconnues des écrivains* (!)*, soit n'ont pas été considérées par eux comme dignes de la plus brève mention* (!)*, nous recevons les informations les plus rares sur les décisions des Diètes impériales, des Diètes de la cour et des Diètes provinciales, les transformations les plus importantes du droit public sont à peine évoquées, leur signification globale est encore plus rarement clairement soulignée ».*(36)

Mais mes lecteurs savent pourquoi les principales lois de l'Empire sont restées si totalement inconnues des écrivains médiévaux : ces lois n'existaient tout simplement pas, c'est-à-dire que les faussaires se sont bien gardés de fabriquer de telles lois. Et l'on pouvait parfaitement motiver cette désolation sur le terrain de la transmission des lois impériales en disant : voyez le gouvernement impérial instable et primitif ! Voyez la chancellerie impériale mobile ! C'est pourquoi les empereurs et les rois du Moyen-Âge ont dû accepter que l'on ne leur accorde pas de résidence fixe dans l'histoire falsifiée, c'est pourquoi ils ont été envoyés en pèlerinage perpétuel tout au long du Moyen-Âge. Car ces souverains, nous dit l'« Histoire », devaient se déplacer dans le pays parce qu'ils n'avaient pas de résidence fixe et qu'ils ne pouvaient pas en avoir à cause de leurs affaires gouvernementales. Il ne s'agit donc pas de voyages occasionnels ou d'expéditions guerrières, mais d'une errance permanente due à l'absence de résidence fixe. Mais si les itinéraires royaux sont falsifiés, c'est toute l'ossature solide de l'histoire de l'Empire qui vole en éclats du même coup.

Un second volume sur *La falsification de l'histoire allemande* est paru chez le même éditeur sous le titre spécial : *Die Wahrheit der Geschichte des Spätmittelalters* (*La vérité au sujet de l'histoire du Moyen-Âge tardif*).

NOTES

1. *Günther, Franz, Fälschung der deutschen Geschichte ?* (Günther, Franz, l'histoire allemande une falsification ?) (Dans "Volk im Werden", éd. par E. Krieck. 1935, fascicule 7. p. 434).
2. P. M. Baumgarten, *Neue Kunde von alten Bibeln*. 1927. 2ème tome, 1ère partie, p. 150.
3. *Neues Archiv für ältere deutsche Geschichtskunde*. Vol. 32, p. 321 et suivantes.
4. (Toustain et Tassin) *Neues Lehrgebäude der Diplomatik*. 9e partie. Erfurt, 1769. (L'ouvrage français en six volumes a été publié dans la traduction allemande en 9 volumes).
5. Comme j'ai cité deux jésuites (Hardouin et Peitz) dans cet ouvrage, un lecteur en a déduit que j'étais probablement un ami des jésuites. Il semble que ce lecteur ait lu mon ouvrage un peu rapidement, sinon il n'aurait pas pu se laisser aller à cette supposition. Je lui demande de réfléchir à la raison pour laquelle j'ai écrit ce livre. Peut-être pour procurer une occupation scientifique à quelque érudit ? Rien n'est plus contraire à ma nature, à mes pensées et à mes sentiments que le jésuitisme sous toutes ses formes. J'insiste sur la plus claire lucidité de la pensée et l'usage le plus vigoureux du bon sens, je suis un ennemi juré de tout ce qui est obscur, que ce soit sous la forme du mysticisme, de la théosophie, de l'occultisme ou de toute autre forme qui voudrait obscurcir et abrutir l'esprit humain. Et c'est là que, selon les suppositions de ce lecteur, on peut sympathiser avec un courant spirituel qui ose sérieusement exiger, sous l'apparence d'une action agréable à Dieu, que *« ce qui apparaît blanc à nos yeux soit noir, dès que l'Église hiérarchique en décide ainsi »*. (*Exercices spirituels* de Loyola.) Mon but s'appelle : briser une servitude spirituelle de cent ans, abolir le servage spirituel ! – Si j'ai dû citer les jésuites (et dans ce fascicule également les bénédictins), ce n'est vraiment pas par une préférence secrète, mais simplement parce que tous ceux qui s'occupent de certaines questions de la science des documents doivent citer ces gens. La diplomatique est en effet un enfant de l'esprit des jésuites et des bénédictins (ce qui se voit si bien sur le petit enfant aujourd'hui

encore !), comme on peut le lire dans le chapitre « Documents anciens et ancienne critique de documents » de ce livre.
6. *Nouveau manuel de diplomatique*. 9e partie, p. 347.
7. *Nouveau manuel*. 9e partie, p. 440.
8. *Nouveau manuel*. 1ère partie, p. 235.
9. J. Jung, *Julius Ficker. Innsbruck* 1907, p. 461.
10. J. Ficker, *Beiträge zur Urkundenlehre*. 1er vol. (1877) p. 15 sq.
11. *Archiv für Urkundenforschung* (Archives pour la recherche documentaire*)*. Vol. 10.
12. *Neues Archiv für ältere deutsche Geschichtskunde*. Vol. 33 (1908), p. 61, note 4.
13. *Archiv für Urkundenforschung*. Vol. 7, p. 3 sq.
14. Mitteilungen des Instituts für österreichische Geschichtsforschung. Ergänzungs – Vol. 2 (1888), p. 110.
15. Critique dans les Nouvelles Archives. Vol. 37, p. 871.
16. Nouvelles Archives. Vol. 34, p. 81, note 3.
17. J. Ficker, *Beiträge*, vol. I, p. 242.
18. J. Ficker, *Beiträge,* Vol. I, p. 251.
19. *Jahrbücher des Deutschen Reichs unter Otto III* (Annales de l'Empire allemand sous Otton III) (Berlin, 1840).
20. *Nouvelles Archives*. Vol. 27, pp. 121 sqq.
21. *Annuaires sous Otton III*, p. 212.
22. *Annales sous Conrad II*, vol. 2, pp. 425 sqq.
23. Les itinéraires sont tirés de : Stumpf-Brentano, *Die Kaiserurkunden des Xe, XIe und XIIe Jahrhunders*. Innsbruck 1865-1883.
24. J. Ficker, *Beiträge* Vol. II, p. 275.
25. J. Ficker, *Beiträge* Vol. II, p. 276.
26. *Mitteilungen des österreich Instituts*. Volume complémentaire 2, p. 175.
27. *Historiche Bierteljahrsschrift*. Vol. 16 (1913). p. 13.
28. O. Posse, *Die Lehre von den Privaturkunden* (La doctrine des actes privés). 1887, p. 188.
29. G. Maitz, *Die deutsche Reichsverfassung*. 2ème vol. (1875), p. 252.
30. G. Voigt, *Die Wiederbelebung des klassischen Altertums*, Vol. 2. (3e éd.) p. 310. (Piccolomini sur les « barbares » allemands.)
31. M. Ritter, *Die Entwicklung der Geschichtswissenschaft* (Le développement de la science historique). 1919, pp. 109 sqq.

32. Livres des siècles sous Conrad II, 1er tome, pp. 18/19.
33. *Nouvelles Archives*. Vol. 38, pp. 130 sq.
34. Communications de l'Institut autrichien. Vol. 20, pp. 467 sq.
35. *Forschungen zur deutschen Geschichte* (Recherches sur l'histoire allemande), Vol. 4 (1864), pp. 105 et 535 sq.
36. *Forschungen zur deutschen Geschichte*. Vol. 4, p. 466.

Annexe de l'éditeur allemand

I

L'essentiel de l'œuvre de Kammeier est de démontrer qu'une volonté claire se cache derrière l'abondance écrasante des falsifications déjà reconnues par les chercheurs au Moyen-Âge. Kammeier nous fait entrer dans l'atelier d'une falsification systématique et globale de l'histoire. Il en démasque les auteurs et, soucieux de l'avenir et de l'âme des peuples, il nous dit que nous devons mettre un terme à cette pratique dans le futur.

Nous, qui vivons actuellement, ne devrions nous préoccuper que très partiellement de la représentation et de l'évaluation du passé. Nous devrions plutôt nous préoccuper des leçons à en tirer.

Kammeier est une station de réflexion. Son travail concrétise un postulat de l'historiographie. Car il ne représente aucun parti. Il est simplement minutieux. Il est à la recherche de la vérité. Et à cet égard, sa démonstration se transforme en un appel au réveil contre le sommeil historico-politique profond qui nous est prescrit. Un exemple contemporain nous apprend comment des centaines de chercheurs peuvent se pencher sur des milliers de preuves allant dans le même sens que celles trouvées par Kammeier, sans se réveiller de ce profond sommeil et aller au cœur du problème :

L'Institut allemand de recherche sur le Moyen-Âge, basé à Munich, dont les publications sont présentées dans la série *Monumenta Germaniae Historica*, a organisé du 16 au 19 septembre 1986 un congrès sur le thème des falsifications au Moyen-Âge.

Qu'attendons-nous de cette conférence après avoir lu Kammeier ? Pourquoi l'institut a-t-il mis ce sujet à l'ordre du jour ? S'attendait-il à quelque chose qu'il ne savait pas encore ? Et qui, à une époque comme la nôtre, a fait poser la question des falsifications au Moyen-Âge ? Le présent a-t-il le temps et l'intérêt de découvrir et d'évaluer les falsifications au Moyen-Âge ?

Nous, contemporains, sommes témoins de l'énorme effort médiatique pour « maîtriser notre passé ». Les créateurs actuels de « l'opinion publique » sont-ils à l'œuvre de la même manière que ceux du Moyen-Âge, peut-être même avec des méthodes similaires et en partie identiques ?

Le président de l'institut précité, le professeur Horst Fuhrmann, nous donne des pistes de réflexion importantes. Tout d'abord, il nous dit dans sa préface aux quatre volumes des actes du colloque, qui comptent chacun environ 750 pages :

« Le congrès 'Faux et usage de faux au Moyen-Âge' a duré quatre jours, et le travail sur les dossiers deux ans. Le congrès était déjà une gageure, les actes le sont encore plus. Après que de nombreux conférenciers eurent dû se contenter de dire qu'ils ne pourraient pas présenter leur contribution lors du congrès, vu le peu de temps disponible, mais qu'ils pourraient la mettre à disposition, accompagnée de notes, pour les actes, où elle serait imprimée après examen et approbation, un grand nombre d'articles nous sont parvenus. Un nombre non négligeable d'auteurs dépassa le volume prévu – mais quel éditeur ne fait pas cette expérience ». (Horst Fuhrmann, préface à : *Monumenta Germaniae Historica*, Schriften, Volume 33, 1, *Fälschungen im Mittelalter*, partie. I, Hannover, 1988, p. 5)

Cela semble inoffensif. Et on lit trop facilement ces phrases. Mais, que signifie cette phrase : *« Le congrès était déjà une gageure, les actes le sont encore plus »* ?

Qui oserait faire quelque chose ? Est-ce un risque de demander la vérité ? Même s'il s'agit de l'époque médiévale ? Se pourrait-il même que ceux qui demandent la vérité de manière trop approfondie soient plus en danger que les auteurs des réponses qui ont été publiées ? S'agit-il d'une « querelle d'historiens » qui, comme celle de l'année dernière, porte sur le « traitement du passé » ? Et peut-être le professeur Fuhrmann tue-t-il un Wilhelm Kammeier parce que Fuhrmann représente l'autre camp dans cette querelle ? Nous ne le savons pas. Mais on peut faire quelques suppositions.

Nous avons lu que les envois sont imprimés « après examen et approbation ». Qui examine, qui approuve et qui sélectionne ? En d'autres termes, qu'est-ce que l'institut offre à la lecture du public parmi les résultats de recherche obtenus jusqu'à présent ? Pas tout

cependant, car dans ce cas, il n'y a pas besoin d'examen ni d'approbation.

Les doutes et les preuves de Kammeier n'ont en tout cas pas été pris en compte par cet institut. Kammeier est totalement passé sous silence dans les quelque trois mille pages du rapport du Congrès. Il n'est rien. Malgré les dix éditions de son ouvrage principal *La falsification de l'histoire allemande*. Le rapport est-il donc la sélection lénifiante et dissimulatrice de la diligence de nos historiens ? L'« audace » dont parlait Fuhrmann réside-t-elle peut-être dans le fait que des questions très embarrassantes pourraient être posées sur les critères selon lesquels les travaux envoyés ont été examinés, approuvés et sélectionnés ?

Fuhrmann donne lui-même une certaine réponse. Sa propre conférence s'intitule « De la vérité des faussaires ». Et il y écrit :

« La séquence suivante a été proposée (W. Speyer) : les falsifications du type de celles des écrits du Nouveau Testament ont commencé au début et se sont terminées après le deuxième siècle. Dès le troisième siècle, les orthodoxes et les hérétiques ont falsifié sous le nom de Pères de l'Église reconnus, et à partir du quatrième siècle, les décisions des apôtres et les actes des conciles sont inventés. Peu à peu, des falsifications de la doctrine de la foi sont apparues, que l'on a introduites dans des florilèges d'orientation dogmatique afin d'influencer la compréhension de la foi. L'Orient grec était à la pointe de cet art, et l'on a formulé la chose suivante : en Orient grec, du sixième au huitième siècle, la falsification faisait en fait partie de la profession des théologiens ! (W. Spire). Toutefois, avec le tournant constantinien, avec l'affirmation du christianisme comme religion d'empire, de nouvelles tendances de falsification étaient apparues : il s'agissait maintenant de dépasser le dogme, de s'intéresser à la forme extérieure de l'Église et de l'État, à l'organisation et aux rapports de pouvoir, et avec cette étape, nous nous trouvons pour ainsi dire au niveau d'action du décret gélasien vers le milieu du sixième siècle, en termes de temps et de contenu ». (op. cit., I, p. 87)

Ce qui est intéressant ici, ce n'est pas seulement de constater que les fondements de l'Église reposent dans une large mesure sur une falsification de l'histoire. Ce qui est également intéressant, c'est le moment où cela a été ouvertement annoncé et admis. Dans une période de départs massifs de l'Église, juste avant le débat public sur le nouveau catéchisme catholique de type Wojtyla-Ratzinger, un tel aveu semble tout à fait contemporain et approprié. La systématique

des premières falsifications n'a plus besoin d'être passée sous silence. Non seulement elle est désormais connue de tous les historiens, mais elle ne semble plus avoir de lien avec le présent. Croit-on donc pouvoir se souvenir aujourd'hui de ces falsifications progressives avec un certain haussement d'épaules, les utiliser pour ainsi dire de manière presque anecdotique, sans devoir en tirer les conséquences ? Ou veut-on peut-être, par l'aveu de la falsification systématique, ouvrir la voie à un nouveau grand simulacre d'adaptation idéologique et politique de l'Église aux « conditions dominantes ? »

Fuhrmann est tout à fait prêt à tirer certaines conséquences fondamentales. Il écrit :

« Mais lorsqu'une doctrine est décrétée par des détenteurs du pouvoir de domination, il peut se produire ce que nous connaissons de la société fermée du Moyen-Âge et du totalitarisme des temps modernes : la recherche de la vérité est dirigée. Ce n'est pas la question de l'authenticité ou de l'inauthenticité qui détermine la vérité et la pertinence d'un écrit, mais sa conformité à la doctrine. Dans le roman '1984' de George Orwell (1903-1950), l'un des quatre ministères de l'État totalitaire est le 'ministère de la Vérité', qui veille sur le patrimoine du savoir et détermine la vérité. La vérité décrétée ou le tabou surveillé de parler de l'authenticité ou de l'inauthenticité d'une pièce est un indice d'absence de liberté. Je cite comme exemple d'une époque non libre les 'Protocoles des Sages de Sion'. En 1864, l'avocat parisien Maurice Joly (1821-1878) publia sous un pseudonyme (Joli) suggérant son nom et sous un faux lieu d'impression un dialogue interlope entre Montesquieu et Machiavel, destiné à dénoncer le despotisme de Gernegross de Napoléon III et à développer des idées délirantes de domination mondiale. Au début du XX^e^ siècle, ce dialogue souterrain a été transformé en Russie en un document secret sur les plans de domination mondiale des juifs et des socialistes, et a été cité à maintes reprises à l'époque du national-socialisme comme preuve d'une conspiration mondiale agressive juive - bien que la falsification ait fait l'objet d'une notoriété judiciaire grâce à des procès en Suisse et que le ministère de la Propagande du Reich en connaissait l'inauthenticité. Il y a exactement 50 ans, ici à Munich, l'acteur principal national-socialiste dans cette question, Ulrich Fleischhauer, a parlé, en présence des recteurs des deux universités munichoises en tant qu'invités d'honneur, du prétendu démasquage du sionisme mondial sur la base des 'Protocoles des Sages de Sion'. La question de l'authenticité ou de l'inauthenticité est subordonnée à celle de l'utilisabilité dans le système de pensée totalitaire, et des exemples de tels agissements et de telles dispositions peuvent également être cités dans d'autres systèmes de vision du monde et de société ». (op. cit., I, p. 96)

Sur ce point, on peut être presque entièrement d'accord avec lui.

« Celui qui a été interrogé par l'Inquisition pour savoir s'il reconnaissait la donation de Constantin s'est mis en danger en répondant par la négative, tout comme celui qui, à l'époque du national-socialisme, a rejeté le complot juif mondial et a qualifié les 'Protocoles des Sages de Sion' de faux. Le fait d'aborder les falsifications sans se conformer à une idéologie et de les mettre à nu est un signe d'indépendance scientifique et donc un signe de liberté ». (op. cit., I, p. 96)

Sur ce point aussi, Fuhrmann est d'accord. Et pourtant, il reste un goût amer. Pourquoi ne mentionne-t-il pas la vaste falsification de l'histoire dans le domaine du pouvoir soviétique et chez nous après 1945 ? Ne sait-il pas, par exemple, que les autodafés de 1945/46 ont été bien plus importants que ceux de 1933/34 ? (Voir par exemple : Liste de la littérature à éliminer (Index des livres interdits dans la zone d'occupation soviétique), 3 volumes, Zentralverlag, Berlin 1946, 1947, 1948 (au total environ 28 000 titres).

Le congrès dont il est question ici était une démonstration, un état des lieux. Au cours des dernières décennies, nous avons vu comment les adversaires de la germanité passent au crible et falsifient. N'y a-t-il pas eu, par exemple, un seul chercheur qui a suivi les traces d'un Kammeier avec des résultats désagréables et qui n'a donc pas été « approuvé » ? Nous ne le savons pas, mais nous sommes témoins de la complicité profonde des faussaires historiques du passé et du présent !

Quel est l'impact historique d'une telle situation, si nous prenons comme leçon l'histoire de la falsification au Moyen-Âge ?

C'est à l'époque du schéma de Spire cité précédemment que remonte par exemple la fixation dogmatique du célibat du clergé catholique. Il ne fait aucun doute que le célibat est d'une part la source de la pruderie typiquement chrétienne, qui a assombri et déterminé un pourcentage élevé des procès en sorcellerie. Mais c'est aussi l'une des pierres angulaires de l'homosexualité. De plus, le célibat engendre un sacrifice biologique que l'on a certes imposé et que l'on impose encore aux peuples « Ésaü », mais jamais à « Jacob ». Jamais « Jacob » n'aurait l'idée de stériliser son meilleur sang. Mais faire du meilleur d'« Ésaü » une sorte d'« eunuque » était tout à fait dans l'intérêt de la politique de puissance biologique. Si nous avions vraiment des historiens francs et germanophiles, nous

pourrions en discuter non seulement à l'écart, mais aussi en public. Le célibat ne résisterait probablement pas à une telle discussion, comme cela a déjà été démontré lors d'un sondage dans les journaux du Land autrichien du Vorarlberg. Il serait facile d'élucider un fait de cette nature, d'autant plus que selon la conception juridique mosaïque, l'homosexualité est une « abomination pour le Seigneur » et que la sexualité anale doit être considérée comme une perversion extrême selon les règles de l'hygiène moderne, et pas seulement en raison du risque de sida. Au lieu de cela, le diktat médiatique d'obédience majoritairement judéo-chrétienne élève une telle déviance au rang de « normalité ».

Nous mentionnons cet exemple parce que depuis le Moyen-Âge, et plus précisément depuis Gutenberg, certaines lois de la communication interpersonnelle ont changé de manière décisive. L' « audace » de Fuhrmann, dont il n'a certainement pas encore pris conscience lui-même, a été élevée à un tout autre niveau. Après Gutenberg, on ne pouvait plus brûler un Luther aussi facilement qu'un Hus. Des milliers d'exemplaires des thèses de Luther et d'autres œuvres reproduits mécaniquement s'y opposaient : car autant d'exemplaires ne pouvaient plus être détruits ou falsifiés aussi facilement qu'avant l'invention de l'imprimerie. Si, avant Gutenberg, la destruction et la falsification de quelques exemplaires d'un document suffisaient, après Gutenberg, une falsification nécessitait souvent la destruction de milliers d'exemplaires authentiques et la diffusion de milliers d'exemplaires falsifiés également. Ce n'est qu'avec la monopolisation des médias de masse que le risque de falsification globale de l'histoire est à nouveau presque aussi grand qu'au Moyen-Âge.

D'autre part, aujourd'hui, une Bible est déjà « dépassée » au bout de cinq ans, c'est-à-dire « plus à jour ». C'est la vitesse à laquelle les faussaires – c'est-à-dire les nouveaux traducteurs – doivent travailler afin de pouvoir répondre aux critères qui changent de plus en plus rapidement. Si nous trouvons par exemple avant 1945 *« ... et David les brûla [les prisonniers] dans des fours à briques »*, nous lisons aujourd'hui, après Auschwitz, *« ... et David les fit travailler aux fours à briques »*. La Bible « vieillit » donc, elle ne reste pas une preuve exacte en tant que « parole de Yahvé », mais elle est modifiée par l'œuvre des faussaires –

et donc aussi rendue peu crédible. Cela rappelle le principe empirique selon lequel tout mensonge oblige à d'autres mensonges si l'on veut le maintenir, raison pour laquelle les faussaires modernes doivent constamment ajouter à chaque tonne d'imprimés mensongers d'autres tonnes d'imprimés mensongers – une voie qui n'est pas tenable à long terme, tant sur le plan économique qu'écologique. Même les quelque trois mille pages du rapport du congrès n'ont pas permis de résoudre le problème de Kammeier.

Les trois mille pages ne représentent, comme nous l'avons déjà appris, qu'une sélection parmi la multitude des envois. Nous ne connaissons pas les critères de sélection. Nous n'avons pas la possibilité d'effectuer un tri systématique. Jetons donc un regard critique sur la sélection telle qu'elle nous est proposée. Combien de zèle bien intentionné, combien de naïveté abusive peuvent se cacher derrière ces textes ! Derrière certaines formulations, le lecteur peut sentir le scepticisme d'un Kammeier – sans lequel le congrès n'aurait peut-être pas vu le jour dans son déroulement, son ampleur et son calendrier.

Bien entendu, le motif du faussaire est déterminant. Quelle est son intention ? Construit-il la structure et l'existence de la hiérarchie ? Veut-il une papauté éternelle et travaille-t-il sous la vision de l'infaillibilité de ses porteurs, de sorte que nous avons affaire à un faux « diplomatique » ? Ou veut-il simplement attester une « donation » à un monastère, lui procurer un avantage patrimonial immédiat, et donc commettre un faux « pratique » ?

Il n'y a guère que dans la contrefaçon que la fin justifie les moyens. Il s'agit en effet de tromper l'autre. Les moyens et la manière dont cette tromperie est réalisée n'intéressent le trompeur que par rapport au but et au succès de la tromperie. Si le trompeur doit tromper ses contemporains, ses moyens sont forcément totalement différents de ceux qu'il utilise pour suggérer une apparition miraculeuse qui conduira à la canonisation de l'abbé du monastère X trois cents ans plus tard.

À ce stade, il est peut-être opportun, pour encourager l'approche critique, de citer les propos suivants de l'écrivain juif Marcus Eli Ravage:

« Vous n'avez même pas encore commencé à reconnaître la véritable ampleur de notre culpabilité. Nous sommes des envahisseurs. Nous sommes des destructeurs. Nous sommes des subversifs. Nous avons pris possession de votre monde naturel, de vos idéaux, de votre destin, et nous l'avons utilisé à des fins malveillantes. Nous avons été la cause ultime non seulement de la dernière guerre, mais de presque toutes vos guerres. [Voir 'Les guerres de survies juives' d'Arnold S. Leese, éd. Didi18edition.com, 2019] *Nous avons été à l'origine non seulement de la révolution russe, mais de toutes les grandes révolutions de votre histoire.* [Voir 'Le Sale Boche raconté aux braves gens', de Benton L. Bradberry, éd. Didi18edition.com, 2019]. *Nous avons apporté la désunion et la confusion dans votre vie personnelle et publique. Nous le faisons encore aujourd'hui. Personne ne peut dire combien de temps nous continuerons à le faire.*

Laissez votre regard vagabonder un peu dans le passé pour voir tout ce qui s'est passé. Il y a dix-neuf cents ans, vous étiez une race païenne non corrompue et insouciante. Vous adoriez de nombreux dieux et déesses, les esprits de l'air et des vastes forêts. Sans rougir, vous étiez fiers de la splendeur de vos corps dénudés. Vous sculptiez des images de vos dieux et de vos séduisantes formes humaines. Vous aimiez les batailles ouvertes, les champs de bataille et les scènes de conflit. La guerre et l'esclavage étaient des institutions bien établies dans vos structures étatiques. Vous vous ébattiez sur les versants des montagnes et au fond des vallées, dans les grands espaces, et vous en arriviez à méditer sur les merveilles et les mystères de la vie et à jeter les bases des sciences naturelles et de la philosophie. Vous étiez dotés d'une culture noble, sensuelle et authentique, non altérée par les subtilités d'une conscience sociale et d'une interrogation sentimentale sur l'égalité des hommes. Qui sait quelle grande et sublime destinée vous aurait été réservée si nous vous avions laissés tranquilles ?

Mais nous ne vous avons pas laissés tranquilles. Nous vous avons saisis et avons démoli le bel et sublime édifice que vous vous étiez construit. Nous avons changé tout le cours de votre histoire. Nous vous avons mis sous notre joug comme jamais aucune de vos puissances n'a mis l'Afrique ou l'Asie en esclavage. Et tout cela, nous l'avons fait sans armes, sans balles, sans sang, sans batailles, sans violence d'aucune sorte. Nous l'avons fait par la seule force irrésistible de notre esprit, par les idées et la propagande.

Nous avons fait de vous le porteur docile et inconscient de notre mission dans le monde entier, parmi les peuples sauvages de la terre et les innombrables générations à naître. Sans comprendre pleinement ce que nous vous faisions subir, vous êtes devenus les grands

médiateurs de notre tradition raciale, vous avez porté notre Évangile dans les parties du monde qui n'avaient pas encore été découvertes.

Nos coutumes tribales et nos légendes populaires sont les messages sacrés que vous murmurez doucement d'une voix mystérieuse à vos enfants qui vous écoutent. Vos livres de chants et de prières sont remplis des œuvres de nos poètes. Notre histoire nationale est devenue une partie indispensable de l'enseignement dispensé par vos curés, vos prêtres et vos professeurs. Nos rois, nos prophètes et nos guerriers sont vos héros. Notre ancien petit pays est devenu votre Terre sainte. Notre littérature nationale est devenue votre Sainte Bible. Ce que notre peuple pensait et enseignait est devenu indissolublement lié à votre propre langue et à votre tradition, de sorte que personne parmi vous ne peut être considéré comme instruit s'il n'est pas familier avec notre patrimoine populaire... ». (Marcus Eli Ravage, *The Century Magazine*, New York, numéro de février 1928 ; fac-similé avec de nombreuses déclarations fac-similées de même nature dans : Roland Bohlinger, *Das Holocaust-Syndrom*, volume II, Viöl 1993.)

Et maintenant, que certains auteurs du rapport du Congrès s'expriment :

Franz Josef Schmale *Fälschungen in der Geschichtsschreibung* (*Fausses écritures dans l'historiographie*), nous en tirons un passage qui devrait être quelque peu caractéristique de la situation dans laquelle se trouvent les historiens qui font des recherches et des enquêtes :

« Rahewin raconte le siège de Créma par Barberousse en grande partie avec les mots avec lesquels Josèphe, dans la traduction de Rufin, présente le siège et la conquête de Jérusalem. Ce n'est qu'en partie que l'on peut déterminer si le récit de Josèphe s'est également déroulé de cette manière chez Crema. Rahewin lui-même n'a jamais assisté à la conquête de Créma, ni même probablement à la conquête d'une ville. C'est peut-être pour cette raison qu'il s'est servi de Josèphe pour dresser un tableau d'une valeur douteuse, dont il ne pouvait contrôler l'adéquation. Un tel procédé correspond à celui utilisé dans la Weltchronik de Hartmann Schedel, lorsque les différentes villes y sont toujours illustrées par la même gravure sur bois. Pour la cour impériale, destinataire de Rahewin, ce procédé était peut-être encore compréhensible, du moins pouvait-elle corriger et évaluer correctement l'image dessinée par Rahewin. Il n'en reste pas moins que Rahewin raconte des choses fausses, qui ont tout au plus une valeur de vérité dans des passages abstraits, mais qui, dans l'ensemble, sont plutôt des récits fictionnels ». (op. cit., I, p. 129)

Plus tard, Schmale en arrive à une évaluation qui laisse songeur :

« Selon ses auteurs, l'historiographie médiévale a affaire à la vérité et à l'exactitude, mais ces notions ne peuvent pas se recouper entièrement avec nos notions de vérité et d'exactitude et ne sont manifestement pas toujours de même contenu, même au Moyen-Âge. Pour la chronographie, la vérité réside avant tout dans l'absence de contradictions et dans la cohérence des calculs ; mais elle offre aussi de la place pour les delectamenta. L'histoire contemporaine, malgré sa prétention à la vérité, laisse une place à l'enrichissement par des moyens littéraires, qui vont des citations associatives à la fiction en passant par l'utilisation de décalages, sans que le lecteur ne puisse les identifier. Ils servent un but moral et sont simplement traités comme des faits, parce que l'historiographie a une mission morale. L'invention de discours se fait sans scrupule, et le remplacement du manque de connaissances par des reprises d'autres ouvrages est à l'ordre du jour. Les Gesta d'anciens archevêques de Magdebourg, dont Arnold von Berge ne sait rien, sont remplacés par lui dans les Gesta archiepiscoporum Magdeburgensium par les Gesta des archevêques de Brême, tels que les présente Adam von Bremen. La vérité et l'exactitude semblent également être contredites par une certaine indifférence à l'égard de la chronologie des évènements, même lorsque l'exactitude aurait pu être facilement obtenue. Si nous appliquons nos critères, l'historiographie médiévale ne prendrait pas la vérité très au sérieux, bien qu'elle prétende à la vérité.

Mais apparemment, une transposition directe de nos critères n'est pas possible, ou alors elle serait la cause de malentendus. Ce qui nous apparaît comme un écart par rapport à la vérité, qui est à nos yeux en contradiction avec la vérité... n'est manifestement au Moyen-Âge ni un écart ni une contradiction, mais une exigence méthodique de l'écriture de l'histoire, ou repose sur le fait que celle-ci a un but moral. » (op. cit., I, p. 131)

Ou alors, on s'aide de la tentative d'explication de Kammeier et les contradictions et malentendus prennent fin.

Hans- Werner Goetz nous le fait savoir d'emblée dans *Fälschung und Verfälschung der Vergangenheit* (« Faux et falsification du passé ») :

« Bien que les faux constituent un problème historique universel, on peut à juste titre qualifier le Moyen-Âge d''âge des faux', une raison suffisante pour s'interroger sur la mentalité sous-jacente et le concept de vérité des hommes, d'autant plus que les théologiens médiévaux condamnaient tout mensonge et que l'on trouve parmi les faussaires des 'noms illustres' de personnes à la pensée profondément religieuse. On a falsifié... dans presque tous les domaines de la vie culturelle. L'historiographie médiévale semble encore relativement peu touchée par cette tendance, d'autant plus que l'histoire, en tant que science, se sent tout particulièrement tenue de respecter la vérité. Quoi qu'il en soit, compte tenu des conditions de travail défavorables des historiens médiévaux et de la situation des

sources, il est généralement très difficile de prouver des falsifications délibérées. Néanmoins, l'historiographie n'a pas été épargnée par des tendances à la falsification ou (plutôt) à l'altération ; en particulier les ouvrages d'histoire contemporaine... » (op. cit., I, p. 165)

Et peu après :

« La prise de position ouverte de certains chroniqueurs de la fin du XI^e^ et du début du XII^e^ siècle en faveur de l'empereur et du pape avait également un caractère falsificateur, lorsque, à l'époque de la querelle des investitures, les prétentions et les positions juridiques des deux pouvoirs suprêmes étaient contestées et devaient donc être justifiées par tous les arguments disponibles. Cela offre la possibilité d'examiner la manière dont des personnes cultivées et engagées – en général des ecclésiastiques – traitent l'histoire et l'historiographie (en dehors de l'historiographie proprement dite), afin de voir si et de quelle manière la tendance apologétique et polémique a conduit ces auteurs à une falsification, voire à une contrefaçon de l'histoire, une question qui, à ma connaissance, n'a pas encore été étudiée à grande échelle [aha !]. Il convient donc d'essayer de saisir, à l'aide d'exemples choisis, la méthode, la spécificité et les objectifs d'une approche falsificatrice de l'histoire, en tant que contribution à la fois à la conscience historique et à la mentalité de falsification médiévale, largement répandue ». (op. cit., I, p. 166 s.)

Goetz ne connaît donc pas Kammeier. Son premier exemple est le bannissement et la déposition de Henri IV par le pape Grégoire VII. Il indique que dans ce cas, l'Église s'est efforcée de justifier sa politique en invoquant des précédents. Il écrit :

« Contre le reproche que quelque chose de monstrueux et de totalement nouveau s'était ainsi produit [avec le bannissement et la déposition], Grégoire et ses partisans se voyaient contraints de justifier les mesures pontificales en se référant à des précédents antérieurs, principalement d'époques plus anciennes, marquées par l'autorité, donc surtout de l'histoire romaine tardive, mais aussi de l'histoire franque. L'historicité des exemples cités a toutefois souvent été contestée, sans que l'on puisse d'emblée prêter aux auteurs des intentions de falsification. Il convient plutôt d'examiner les faits, dans la mesure où cela est possible aujourd'hui, à la lumière de l'état des connaissances de l'époque, des opinions contemporaines et des sources dont disposait l'auteur. La réaction des adversaires respectifs offre à cet égard un instrument de contrôle important. » (op. cit., I, p. 167)

Mais si les contrefaçons sont le résultat d'une action de falsification « savante » universelle, comme le montre Kammeier, alors « l'instrument de contrôle important » échoue.

Il est alors particulièrement intéressant que Goetz aborde différents cas où des auteurs médiévaux ont inventé ou falsifié des précédents en faveur de la papauté.

« Dans l'intention de présenter des précédents pour les bannissements impériaux, les auteurs grégoriens d'écrits polémiques n'ont pas seulement interféré de manière arbitraire et falsifiée avec le texte de leurs sources, mais ont aussi carrément inventé des EXEMPLA historiques. Un tel soupçon est d'autant plus évident que les exemples totalement non historiques n'ont été que brièvement énumérés, sans plus de précisions. Le peu de valeur probante de telles falsifications était également connu des opposants contemporains, qui ne cessaient de faire remarquer que de tels bannissements n'étaient pas attestés dans les sources et n'étaient donc pas historiques. Malgré le risque d'être démasqués comme menteurs, les grégoriens avaient manifestement besoin de précédents, qu'ils devaient inventer si nécessaire. Il en fut de même pour le deuxième point de discorde, étroitement lié à l'exil : la déposition de Henri IV par Grégoire VII. Là aussi, on avait besoin de précédents, mais là encore, on ne les trouvait guère dans l'histoire ». (op. cit., I, p. 176)

Goetz le démontre ensuite en détail et conclut ainsi :

« Comme pour le bannissement, l'histoire a ici aussi été falsifiée afin de pouvoir présenter des précédents pour la déposition de Henri V par le pape. Là, on avait déjà construit ou – plutôt – simplement affirmé un bannissement à partir d'une pénitence ecclésiastique, d'une menace d'excommunication ou d'un simple désaccord entre l'empereur et le pape ; ici, on a – contrairement aux déclarations et à la tendance à l'oubli des sources – stylisé en déposition toute fin de règne qui n'était pas due à la mort d'un souverain, et on a particulièrement mis en avant l'influence (généralement inexistante) du pape ou du moins des évêques. En outre, des exemples ont également été inventés de toutes pièces. Il était rare que l'on puisse s'appuyer sur une tendance déjà formée, il est plus fréquent que la falsification soit imputable aux auteurs des écrits polémiques eux-mêmes ou en tout cas à un contemporain ». (op. cit., I, p. 180)

Tous ces exemples ne pourraient-ils pas être tirés de l'argumentation de Kammeier ?

« Si, dans le cas de l'interdiction et de la déposition, ce sont les grégoriens qui ont créé des précédents, il serait tout à fait erroné de considérer de telles falsifications historiques comme une caractéristique de ce seul parti, comme on l'a parfois pensé. Elles étaient simplement dues au désir de légitimer historiquement l'action de Grégoire, sans qu'il y ait en réalité suffisamment d'exempla. D'autre part, ceux qui argumentaient voulaient également justifier les droits royaux lors de l'investiture des évêques et de l'élection du pape, à nouveau contestés, par leurs longues traditions. (...) Le fait que l'on se soit appuyé en premier lieu sur des privilèges falsifiés seulement au cours de la querelle des investitures,

*comme le DECRETUM HADRIANI pour Charlemagne ou le PRIVILEGIUM MINUS de Léon VIII pour Otton le Grand, était encore 'légitime', car ces documents étaient reconnus comme authentiques par tous [c'est-à-dire dans le cadre de la corporation des faussaires, R. B.], mais c'était aussi significatif, car de tels faux répondaient bien plus aux besoins actuels que de véritables preuves historiques. Il est également intéressant de noter que la prétendue donation de Constantin, dont l'authenticité ne faisait pas non plus de doute et qui avait été à l'origine simulée au VIII*e *siècle pour rendre la position du pape plus indépendante de celle de l'empereur, était désormais utilisée par les antigrégoriens pour prouver la coexistence des pouvoirs, voire la supériorité de l'empereur, alors qu'elle n'était que rarement reprise par les grégoriens, et non sans une réinterprétation selon laquelle le pape aurait posé la couronne sur l'empereur, ou du moins l'aurait tendue ».* (op. cit., I, pp. 181 et sq.)

Là encore, de nombreux cas ont été énumérés, qui sont susceptibles d'étayer la tentative d'explication de Kammeier. Il est particulièrement révélateur à cet égard que les « documents » invoqués par les différentes parties en leur faveur et reconnus entre-temps comme faux par les chercheurs aient été *« reconnus comme authentiques par toutes les parties »*, et que la plupart des fausses pièces justificatives soient apparues pour la première fois. Ce sont des traces de travail tout à fait typiques de la corporation des faussaires ! Cela vaut également pour les résultats de recherche suivants énumérés par Goetz :

« En revanche, là où les antigrégoriens n'ont pas eu recours à des règles de droit mais à des exempla historiques, on trouve là aussi des affirmations erronées (sans que nous sachions si elles sont imputables aux auteurs concernés eux-mêmes) [aha !]. Selon le TRACTATUS DE INVESTITURA EPISCOPORUM, même des rois et des maires de maison non oints comme Dagobert Ier (629-638), Sigebert III (638-656), Theuderic III (635-641), Childéric II (662-675), Pépin (!) et Theudebert (?) avaient procédé à des investitures épiscopales. Parmi les évêques énumérés sans document [aha !] ou indications plus précises, dont les pontificats n'ont que partiellement coïncidé avec le règne des souverains cités [là encore, c'est une piste !], seuls Amandus, Audomar et Lambert ont été investis par le roi, d'après les Vites (nos seules sources), alors que pour les autres évêques (Remaclus de Maastricht en 646, Autpert de Cambrai en 633 et Eligius de Noyon en 641), il n'y a aucune indication [aha !]. Bien que les rois mérovingiens aient effectivement déjà exercé une influence sur les élections épiscopales et qu'ils aient en tout cas confirmé ou aussi rejeté des évêques, il semble que l'on ait là aussi (en l'absence de sources claires) inventé des exemples ou du moins très déformé les faits ». (op. cit., I, p. 182) Après avoir cité d'autres exemples, Goetz constate : *« Mais d'un autre*

côté, les grégoriens ne touchaient guère à la vérité historique dans la question des investitures ». (op. cit., I, p. 183)

Et puis, à nouveau, des traces évidentes de la corporation des faussaires :

« De même que le TRACTATUS DE INVESTITURA EPISCOPORUM avait prétendument aligné des investitures royales, de même DEUSDEDIT, toujours sans plus d'explication, énumérait simplement une série de CHRISTIANISSIMI IMPERATORES, à savoir des Anciens tardifs (Constantin, Constans, Valentinian, Theodosius, Arcadius, Honorius) – dont l'hérétique Constans ! – et d'empereurs francs (Charles, Louis), qui auraient 'manifestement' (PATET) toujours reconnu la véritable CONSUETUDO ou élection canonique, mais 'manifestement' ce n'était justement pas le cas, car toutes les sources [aha !] se taisent. Placidus de Nonantula argumentait de manière totalement anachronique en faisant remonter les plus anciennes investitures épiscopales à Pierre lui-même et à son premier successeur romain Clément, qui auraient nommé Armachora (= Hermagoras) patriarche d'Aquilée et Appolinaris archevêque de Ravenne et envoyé Martial à Limoges et Denys à Paris. (Ces derniers n'avaient en fait vécu que sous Dèce, au milieu du III^e^ siècle [encore une trace !].)... Si, en ce qui concerne l'interdiction et la déposition d'un souverain, les grégoriens avaient falsifié la transmission historique et carrément inventé des exempla là où de véritables précédents faisaient défaut, en ce qui concerne la question des investitures, les deux parties ont eu du mal à prouver la légitimité ou l'illégitimité de l'installation d'un évêque par le roi au moyen de précédents à une époque où l'on ne faisait pas de distinction claire entre le statut temporel et le statut spirituel et où l'on n'avait pas accordé d'attention particulière à la question. En l'absence de preuves évidentes [aha !], on a donc repris ici aussi des EXEMPLA très douteux, réinterprétés selon ses propres intentions, et on leur en a ajouté d'autres pour lesquels on ne peut plus trouver de sources [!]. Parfois, selon l'intention et de manière apparemment assez arbitraire [!], on énumère simplement des élections quelconques sans ou avec participation impériale. Comme seule l'interprétation rendait le fait significatif dans son sens respectif, de sorte qu'il ne parlait plus de lui-même, il était même possible que les deux parties se réfèrent aux mêmes exempla [!!] ». (op. cit., I, p. 184 sq.)

Ceux qui ont lu Kammeier auparavant trouveront dans les explications de Goetz des confirmations répétées du travail de la grande guilde des faussaires. Goetz se rapproche ensuite des conclusions de Kammeier dans l'évaluation finale suivante :

« ... les exemples traités (ont pu) montrer clairement qu'il y avait ... des deux côtés, là où les anciennes sources juridiques (CANONES) se taisaient, toute une série de (falsifications) historiques conscientes, qui résultaient d'une intervention arbitraire dans le

modèle, soit que celui-ci ait été délibérément pointé ou lacunaire ... que le texte a été tacitement modifié ou que l'on a procédé à des ajouts et des accentuations qui ont donné un nouveau sens, par exemple en mettant en évidence une action papale et sacerdotale ... Le manque d'exemples a même incité les auteurs à inventer complètement des EXEMPLA prétendument historiques pour lesquels il n'existait en fait aucune source. Souvent, on se contentait d'énumérer des noms ou de glisser des exemples isolés et inexacts dans une telle énumération, qui, même dans l'état des connaissances de l'époque, doivent être considérés comme des falsifications historiques et dont l'intention de tromper était déjà sous-jacente ... Les raisons des falsifications et des contrefaçons historiques de la part des auteurs des écrits polémiques sont certainement multiples. Il est probable que la recherche de l'ordre juste du salut ait joué un rôle déterminant, la conviction subjective qu'une falsification est juste lorsqu'elle soutient la vérité et l'ordre juste. L'histoire jouissait à cet égard d'une autorité presque aussi grande que la Bible et les Pères de l'Église, parce que, conçue comme dirigée par Dieu, elle révélait l'état voulu par Dieu. Du point de vue de l'intention des écrits polémiques, les falsifications historiques trouvent leur origine notamment dans l'obligation de prouver, dans une obligation d'argumentation historique également. Ce n'est que lorsqu'il y avait des précédents (nombreux et surtout lointains) qu'une action ou un droit actuel était vraiment légitime, parce que l'on cherchait les idéaux dans le passé (mais 'chercher' et 'inventer' ne sont pas synonymes) et que l'histoire ne contenait pas seulement des leçons pour le présent, mais servait aussi de référence pour sa propre époque. On était donc contraint de présenter des EXEMPLES historiques. De ce point de vue, les falsifications historiques identifiées sont l'expression d'une telle obligation de prouver au moyen d'une argumentation historique et un indice de l'estime portée à l'histoire, car elles prouvent à quel point il était indispensable de jeter un regard en arrière sur le passé qui, là où les preuves faisaient défaut, devait justement être modelé selon les besoins du présent. Ici aussi, la cause est manifestement devenue plus importante que la vérité historique ... » (op. cit., I, p. 189 et sq.).

Quelle coïncidence que les preuves manquent toujours, qu'il manque toujours un mode de transmission normal, que de faux documents et des « exempla » inventés soient « reconnus comme authentiques par tous » et que les auteurs suivent toujours les mêmes directions de besoins ! Qui ou quoi fixe donc les besoins ? C'est Kammeier qui nous amène à nous poser ce genre de questions.

Rolf Sprandel souligne dans son article « Die Fälschung in der öffentlichen Meinung des Spätmittelalters » (Le faux dans l'opinion publique du Moyen-Âge tardif) :

« Le monde de la fin du Moyen-Âge est rempli de faux. Tous les historiens en parlent. Faux documents, faux rapports, y compris les faux historiques, fausses reliques et faux miracles, y compris les fausses prophéties, fausse monnaie, faux noms et fausses armoiries, faux statuts (faux malades, faux papes, etc.). On est entouré de faux, les faux font partie de la vie quotidienne ». (op. cit., I, p. 243).

À l'instar de Kammeier, il faut bien sûr se demander pourquoi il y a eu autant de falsifications à la fin du Moyen-Âge. Et toutes ces falsifications sont-elles des falsifications pratiques ? S'il s'agissait de faux pratiques, il faudrait alors se demander pourquoi il y a eu si peu de résistance contre ces faux. En effet, outre les bénéficiaires de ces falsifications pratiques, il y a souvent aussi des victimes, notamment dans le cas des falsifications de documents.

Dans l'étude de Gerd Althoff « Genealogische und andere Fiktionen in mittelalterlicher Historiographie » (Généalogie et autres fictions dans l'historiographie médiévale), on trouve également quelques explications susceptibles d'étayer la théorie de la falsification de Kammeier.

Althoff explique qu'à côté de la généalogie des Wittelsbach, considérée comme correcte, il en existe une seconde, où une ascendance carolingienne est construite. Il écrit :

« Les principales déclarations et affirmations de cette annexion fictive sont les suivantes : L'empereur Arnulf de Carinthie aurait été le premier à construire un CASTRUM sur le mont Scheyern. Il aurait eu pour épouse Agnès, une fille de l'empereur byzantin, dont il aurait eu deux fils, Arnulf, duc de Bavière et "fils de l'enfer", et le comte Werner, qui serait devenu duc de Bavière après Arnulf. Les deux frères auraient eu pour épouses deux filles d'un roi hongrois, Agnès et Béatrice, qui n'avaient pas encore été baptisées. Plus tard, elles auraient été baptisées par le saint évêque Ulrich d'Augsbourg. Le MAGNUS COMES ET DUX SAXONIE Henri aurait épousé une fille du duc Arnulf de Bavière nommée Adelheid (Adélaïde). Ce couple aurait eu trois enfants : l'évêque Bruno d'Augsbourg, l'empereur Henri (II) et Gisèle. Henri II aurait fondé Bamberg et converti les Hongrois au christianisme en mariant sa sœur Gisela au roi hongrois Étienne.

Ces données généalogiques n'appartiennent pas au texte original de la chronique de l'abbé Konrad von Scheyern, comme on pourrait le croire d'après l'édition dans les MONUMENTA GERMANIAE HISTORICA ; elles se trouvent plutôt dans une

note d'un autre manuscrit de Scheyern et n'ont été insérées qu'au XV^e siècle [aha !] dans un manuscrit de la chronique de Konrad...

Les données sont pour ainsi dire toutes fictives. On ne connaît pas d'épouse byzantine d'Arnulf de Carinthie, ni de père d'Arnulf 'le Mauvais' de Bavière, qui n'avait quant à lui pas de frère nommé Werner. De même, il n'est fait mention nulle part ailleurs des filles d'un roi hongrois nommées Agnès et Béatrix, et encore moins d'un mariage de ces Hongroises avec Arnulf et Werner. Le duc 'saxon' Henri est certes historique – il est mort en 955 - mais il n'a pas épousé Adelheid, mais Judith. De même, les personnes citées ensuite n'étaient pas les enfants de ce couple, mais seulement leurs petits-enfants. Malgré toutes ces incohérences, qui ne passaient déjà pas inaperçues à la fin du Moyen-Âge, cette vision de l'histoire ancienne des Wittelsbach a eu un certain impact ». (op. cit., I, pp. 425-427).

Ici, on remarque tout d'abord que ces données généalogiques n'appartiennent pas au texte original de la chronique de l'abbé Konrad de Scheyern, mais qu'elles se trouvent dans une note d'un autre manuscrit de Scheyern et qu'elles n'ont été insérées qu'au XV^e siècle, donc après coup, dans l'un des manuscrits de la chronique de l'abbé Konrad. Sommes-nous donc une fois de plus en présence de ce que Kammeier a appelé la « double comptabilité » ? Il est également intéressant de constater que presque toutes les données sont fictives. Althoff se demande à juste titre *« si ces fictions ne poursuivaient pas un but précis ».* Il écrit ensuite :

« Le but pourrait bien sûr avoir été d'affirmer l'ascendance carolingienne des Wittelsbach. Seulement, d'après l'exemple donné jusqu'à présent, on ne voudrait sans doute pas croire sans autre que le scribe inconnu nommé Conrad aurait simplement inventé cette ascendance sans aucun point de repère ». (op. cit., I, p. 427).

En dehors de cela, il faudrait se demander pourquoi tant d'autres informations erronées apparaissent à côté de la descendance inventée des Wittelsbach de l'empereur Arnulf de Carinthie. Si l'objectif du faussaire était vraiment de faire croire à une ascendance carolingienne, il aurait suffi de faire passer Arnulf de Bavière pour le fils de l'empereur Arnulf. Toutes les autres fictions étaient totalement superflues, elles ne pouvaient même qu'affaiblir la force de conviction de la prétendue ascendance carolingienne. Althoff trouve une autre explication. Il écrit :

« Ce n'est pas la mention de l'ancêtre carolingien qui offre une clé pour comprendre cette théorie des origines, mais la mention des deux filles fictives du roi hongrois, qui auraient d'abord été païennes, puis auraient été baptisées par Ulrich d'Augsbourg. Les relations avec les Hongrois sont soulignées une deuxième fois, la christianisation des Hongrois étant attribuée au mariage du roi Étienne avec la sœur de l'empereur Henri II, Gisèle. Les relations intenses ainsi postulées entre les ancêtres des Wittelsbach et les Hongrois correspondent cependant de manière frappante à un évènement qui était connu au XII^e^ siècle comme une tare de l'histoire des Wittelsbach. On savait en effet à cette époque qu'un ancêtre des Wittelsbach avait été le traître qui avait mené les Hongrois contre Augsbourg et le Lechfeld en 955. Une méchante attaque d'Otton de Freising contre les Wittelsbach contemporains, ajoutée à la nouvelle du X^e^ siècle, montre comment on a utilisé cette tare dans la discussion actuelle du XII^e^ siècle : le comte palatin Otton surpasse encore ses ancêtres en malignité et harcèle sans cesse l'Église de Dieu. Une malédiction divine pèse pour ainsi dire sur toute la descendance du traître, précisément sur les Wittelsbach, qui soit se livrent à une violence ouverte, soit sont totalement aveuglés et ne sont dignes d'aucune fonction ecclésiastique ou séculière. Même pour le Moyen-Âge, peu enclin à la polémique, cette appréciation était si forte qu'elle a été omise dans de nombreux manuscrits [aha !].

Il faut tenir compte de l'effet de ces reproches massifs à l'encontre des Wittelsbach, afin d'attirer l'attention sur la manière dont le monastère de la maison des Wittelsbach a travaillé à la 'maîtrise' de cette tare. Un premier reflet des efforts visant à effacer ou à atténuer la tache se trouve déjà dans la chronique de Conrad de Scheyern, qui mentionne certes le fait de la trahison, mais la justifie par le fait que le Wittelsbach en question, qu'il appelle déjà Werner, avait été auparavant banni de sa patrie par l'empereur. De plus, écrit Conrad, à la différence d'Otton de Freising, ce Werner aurait finalement échappé au danger grâce à l'aide de l'évêque Ulrich d'Augsbourg, qui aurait été son parrain, et n'aurait donc pas été tué. Notre note, avec ses indications fictives, se situe exactement dans la ligne de cette pensée ; elle poursuit de manière conséquente la maîtrise de la tache : le comte banni et son frère ont maintenant épousé les filles du roi hongrois. Mais ce mariage fondait un devoir d'aide pour les parents et explique ainsi comment la 'trahison' a pu avoir lieu, à savoir que l'ancêtre s'est mis à la disposition de l'armée hongroise. Le baptême ultérieur des filles du roi hongrois par l'un des vainqueurs de Lechfeld – précisément l'évêque Ulrich d'Augsbourg – signifie tout de même aussi la réintégration du Wittelsbach dans la communauté chrétienne ». (op. cit., I, pp. 427-429).

Cette explication présente toutefois plusieurs incohérences. Pourquoi l'histoire de justification concernant la trahison en 955 se réfère-t-elle à un Wittelsbach qui ne pouvait pas être le traître, puisqu'il n'existait pas, à savoir un « Werner » (Althoff, op. cit., I, p.

426), au lieu de celui qui avait effectivement commis la trahison, à savoir Berthold (Althoff, op. cit., I, p. 428, n. 38). Et puis, là encore, on peut se demander pourquoi les autres fictions ont été faites s'il ne s'agissait que d'excuser le traître en prétendant qu'il avait épousé la fille d'un roi hongrois ? Les autres fictions devaient pourtant affaiblir la force de persuasion de l'excuse. Et pourquoi n'est-il pas seulement question d'une fiction « Werner » dans cette falsification généalogique, mais aussi dans une autre chronique, celle d'Otton de Freising, qui ne connaissait pas du tout la chronique de Konrad von Scheyern ? Et pourquoi Otton de Freising devrait-il reprendre la fiction « Werner » qui fait partie de l'histoire de la justification, alors qu'il se montre un farouche adversaire des Wittelsbach ? Et pourquoi la fiction ajoutée ultérieurement au XV^{e} siècle, avec l'ascendance hongroise de « Werner », n'a-t-elle pas été rattachée à cette autre fiction qui avait déjà été choisie auparavant dans la chronique de l'abbé Konrad : la fiction du bannissement de « Werner » par l'empereur ? Si l'on suit Kammeier, tout cela s'explique comme une conséquence typique du jeu de confusion et de la double comptabilité de la coopérative des faussaires de l'Église.

Ensuite, Althoff fait état d'autres représentations historiques douteuses, voire essentiellement fictives. Faute de place, nous ne pouvons pas nous étendre sur ce sujet, mais nous nous contenterons de citer la constatation suivante :

« Une situation très comparable à celle d'Ebersberg a donné lieu, à deux reprises et en peu de temps, à une description de la vie de la reine ottonienne Mathilde dans le monastère canonial saxon de Nordhausen. Comme la recherche l'a constaté et déploré depuis longtemps, ces biographies offrent un mélange presque inextricable de nouvelles tendancieuses, légendaires et fictives de la vie de Mathilde ». (op. cit., I, p. 438).

Pour Althoff, la raison de ces différentes descriptions de vie est un changement dans les besoins de la politique de pouvoir de l'Église. Cette explication rejoint la théorie de Kammeier sur la falsification.

Presque toute l'étude de Hermann Nehlsen : « Der Schutz von Rechtsaufzeichnungen gegen Fälscher in den Germanenreichen » (op. cit., II, pp. 545-576) peut être utilisée pour confirmer la théorie de

Kammeier sur la falsification. Quelques citations peuvent en témoigner.

Nehlsen écrit :

« Lorsqu'en 1947, Simon Stein défendit la thèse, contrairement à l'opinion devenue opinio communis, selon laquelle la LEX SALICA avait été rédigée au début du VI^e siècle sous Clovis, que le fameux enregistrement juridique des Francs saliens, dans toutes ses versions et dérivés, était un faux datant de l'époque de Charles le Chauve, cela ne suscita pas de doutes sur l'état d'esprit de l'auteur … mais provoqua une profonde consternation dans le monde des spécialistes. Heinrich Mitteis rendit compte avec justesse de l'ambiance en remarquant : dans quelle mesure la théorie fondamentale de Stein s'imposera, je n'ose pas faire de prophétie à ce sujet ; prima facie, je voudrais dire qu'une raison suffisante pour un tel travail de faussaire ne me semble pas entièrement prouvée [mais il n'explique pas pourquoi, R. B.]. Mais je dois avouer que cette lecture m'a causé un certain choc, car le fait même qu'une telle affirmation puisse être sérieusement avancée et défendue avec un grand appareil scientifique a montré combien nos bases sont encore incertaines ». (op. cit., II, p. 566)

Ainsi, la science de la guilde a du mal avec ses fondements. Ceux-ci sont « incertains », et ce « toujours ». Mais pourquoi ? Ne donne-t-on pas toujours l'impression à l'extérieur que les bases sont sûres ? Eh bien, ceux qui ont lu Kammeier savent qu'elles ne sont pas sûres tant que la « méthode relative » est utilisée pour vérifier l'authenticité.

« Par la suite, il s'est trouvé de valeureux combattants pour défendre l'authenticité de la LEX SALICA, parmi lesquels il convient de citer avant tout Karl August Eckhardt. En conclusion, nous pouvons sans doute partir du principe que le noyau de la LEX SALICA a été enregistré sous Clovis au début du VIe siècle, bien qu'on ne trouve aucune preuve de l'existence de la LEX SALICA SCRIPTA dans les sources du début du VI^e siècle jusqu'à une bonne partie du VIII^e siècle [!!]. ... Quelles qu'aient été les motivations de Clovis pour la rédaction de la LEX SALICA, il n'y a pas eu de véritable passage des Francs de l'oralité au droit écrit ... Dans un autre article, je me suis appuyé sur une étude qui tentait de recenser toutes les sources écrites mérovingiennes pertinentes, en particulier les documents, afin de clarifier l'efficacité de la LEX SALICA SCRIPTA : dans le royaume franc mérovingien, le fait qu'une règle de droit fasse partie de la LEX SALICA SCRIPTA ne signifiait pas une augmentation de son efficacité pertinente pour la réalité juridique. Les règles juridiques importantes ne sont pas bien connues parce qu'on a étudié la LEX SALICA SCRIPTA, mais parce qu'elles étaient solidement ancrées dans la transmission orale. L'inscription dans la LEX SALICA SCRIPTA n'empêchait en aucun cas une règle de droit d'être ignorée dans la pratique juridique [!] lorsqu'elle ne correspondait plus aux conditions sociales et

économiques changeantes [!]. Suite à cette constatation, on s'est déjà demandé à l'époque si les souverains mérovingiens avaient vraiment recherché avec détermination l'efficacité du droit écrit. Aujourd'hui, j'ai encore plus envie de répondre par la négative qu'il y a douze ans, même si cette réponse est déjà essentielle au problème de la diffusion et de la protection des textes législatifs chez les Francs. Il ne nous est pas parvenu de Clovis et de ses successeurs de prescriptions ou de mesures administratives [!] visant à une production officiellement certifiée de copies de la LEX SALICA.

Les sources n'offrent pas le moindre indice [!] pour qu'un exemplaire de la LEX SALICA dédicacé comme AUTHENTICUM ait été conservé dans le trésor royal. La LEX SALICA et les capitulaires mérovingiens ne contiennent aucune disposition visant à protéger la LEX SCRIPTA contre les attaques des faussaires ». (op. cit., II, p. 567 et sq.)

Ces explications sont le résultat typique d'une adhésion servile à la transmission écrite. Après la rédaction de la LEX SALICA, on ne trouve, sur une période de près de deux siècles, *« aucune preuve de l'existence de la LEX SALICA SCRIPTA ».* On en déduit, en tant qu'esclave de la transmission écrite, que le droit coutumier régnait à cette époque dans le royaume des Francs, d'autant plus que la pratique juridique montre qu'elle a suivi les changements sociaux et économiques et qu'elle a souvent ignoré à cette occasion les principes juridiques de la LEX SALICA SCRIPTA. Imaginez un peu ce qui se passe dans la pratique : sous les Mérovingiens, au cours de l'expansion, de la christianisation et de l'impérialisation de leur domaine de pouvoir, ont lieu les plus grands bouleversements religieux, juridiques, sociaux, économiques et politiques que l'on puisse imaginer, des bouleversements qui ont souvent été réalisés à l'aide de mesures violentes et de la privation des droits, voire de l'extermination des groupes d'opposition. Bien entendu, un soi-disant droit a été rendu pendant toute cette période. Mais il est absolument certain qu'il ne s'agit pas de « droit coutumier ». Comment peut-on dire que le droit est coutumier alors qu'il n'existe pratiquement plus d'habitudes fixes dans les relations juridiques entre les hommes, alors que tout change : les objectifs idéologiques, les valeurs morales, les mœurs, les coutumes, les frontières nationales, les rapports de force, les droits acquis. Sans une législation et une pratique administrative organisées d'en haut, le plus grand chaos s'installerait, oui, ce type de

législation et d'administration n'est pas seulement un élément d'ordre à l'époque du changement, mais une partie fondamentale des forces qui créent le changement ! Et puis la croyance – car c'est tout ce qu'il y a – qu'une loi valable pour tout le pays est certes écrite, mais qu'elle doit être dépourvue de toute signification dans cette fixation écrite. Mais le meilleur est à venir : après avoir été longuement mise en sommeil, alors que le pays avait subi les plus grandes transformations, la LEX SALICA SCRIPTA devient soudain, près de deux siècles plus tard, d'actualité, alors qu'elle devrait être désormais totalement obsolète. Cela signifie que l'on veut vraiment nous faire croire qu'un recueil de lois, après être passé totalement inaperçu pendant près de deux siècles, devient soudain déterminant, et ce malgré les bouleversements survenus entre-temps dans les domaines les plus divers ! Seuls ceux qui croient à la béatitude de leur transmission papier peuvent le croire. Mais il y a encore mieux : tout à coup, non seulement les copies de la LEX SALICA SCRIPTA se multiplient, mais en plus, toutes ces copies divergent nettement les unes des autres. Nous lisons chez Nehlsen :

« On ne trouve pas la moindre preuve qu'un scribe ait jamais été poursuivi comme FALSATOR pour avoir falsifié la LEX SALICA [!]. Au contraire : les sources attestent que les scribes ont traité la LEX SALICA et les capitulaires mérovingiens non seulement avec une extrême légèreté, mais aussi de manière tout à fait frivole [!].

Un seul manuscrit de LEX SALICA nous est parvenu de l'époque précédant Charlemagne. Son fabricant, le moine Agambert, ne se contente pas de mutiler son texte par une multitude de malentendus et de fuites, mais s'attaque aussi directement au contenu matériel de la LEX SALICA. Il insère par exemple dans le titre 40 une phrase juridique qui est en contradiction flagrante avec l'ensemble du système de pénitence de la LEX SALICA ... Agambert n'est pas moins irrévérencieux avec les capitulaires mérovingiens. Pour ne citer qu'un exemple parmi des dizaines d'autres, il fait du (IURATOR) ELECTUS, l'auxiliaire choisi pour prêter serment, un LITUS, c'est-à-dire un semi-libre franc ... Il démontre ce qu'Agambert pense lui-même de la LEX SALICA en persiflant le style et le contenu du monument juridique franc ... [suit maintenant le texte qui se moque de la LEX SALICA, que nous laissons de côté ici]. Le manuscrit de la LEX SALICA de Vandalgarius, rédigé en 793, ne doit pas être jugé de manière très différente. À première vue, on pourrait également penser à un persiflage ... Mais un examen minutieux de l'ensemble du manuscrit montre que le

nombre inouï de corruptions est dû à une ignorance crasse, mais aussi à une extrême insouciance lors de la production du texte ...

Le fait que Charlemagne se soit efforcé de diffuser le droit écrit est clairement attesté. Rappelons l'ordre de Charlemagne CAPTTULARE MISSORUM GENERALE de l'année 802 : UT IUDICES SECUNDUM SCRIPTAM LEGEM IUSTE IUDICENT NON SECUNDUM ARBITRIUM SUUM. Les Annales Laureshamenses, qui relatent pour l'année 802 la diète d'Aix-la-Chapelle ..., confirment que l'empereur s'est efforcé de réaliser ce précepte ». (op. cit., II, pp. 570 et sq.)

Malheureusement, le grand Charles était un grand faible. Il a certes pu mettre à genoux des centaines de milliers de personnes par le feu et l'épée, déplacer des Saxons récalcitrants et donner une validité générale à ses « lois du sang », comme celles de Paderborn, mais c'est à peu près tout :

« Il n'a cependant pas eu de succès retentissant. Les raisons en sont entre autres qu'il n'a pas été possible de produire un texte de LEX SALICA émendé [= corrigé, amélioré] dans son contenu matériel et qu'en outre, on a renoncé à des mesures d'accompagnement pour la diffusion et la sauvegarde de LEX SCRIPTA ». (op. cit., II, p. 572)

En d'autres termes, le grand Charles était aussi un grand imbécile politique, et ses conseillers l'étaient aussi. Il préférait le chaos juridique à une application énergique de sa conception du droit.

« Il n'est nulle part question d'une précaution particulière – comme le dépôt d'un AUTHENTICUM de la LEX SALICA Karolina dans les archives du Palatinat. Après les années 819/20, on produit sans relâche des manuscrits LEX SALICA dans lesquels on ne trouve aucune trace des CAPITULA LEGI SALICAE ADDITA de ces années [aha !]. Charlemagne n'a manifestement pas non plus interdit [alors qu'il aimait tant prononcer des interdictions !] de continuer à recopier les textes obsolètes des 65 titres et les textes des 99 et 100 titres de la LEX SALICA qui n'ont jamais été reconnus officiellement [une piste vraiment très typique des faussaires, la piste de la 'comptabilité multiple' – R.B.]. Nous tombons sur des exemplaires rédigés par des scribes qui, par leur ignorance et leur disposition arbitraire du texte, n'ont rien à envier à Agambert et Vandalgarius. Le scribe inconnu du CODEX CIMEL. 4115 de Munich renonce au début du IX^e^ siècle non seulement à reprendre la facture des deniers [aha !], mais laisse également de côté la plus grande partie des gloses franques qu'il considère comme grecques [pourquoi pas – R.B.] et avoue manifestement sans crainte d'une quelconque sanction ... librement cette grave intervention ...

Le scribe du CODEX parisien LAT. 9653, dont l'œuvre de fabrication date du 2e quart du IX^e siècle, a constamment les plus grandes difficultés à résoudre les abbréviations de son modèle et offre à la postérité un galimatias correspondant.

Même dans les régions où l'on avait l'habitude de manier le droit écrit, comme en Italie du Nord sous l'emprise de l'école de droit lombarde de Pavie, on rencontrait des difficultés insurmontables avec la LEX SALICA SCRIPTA [!]. L'auteur de la version dite systématique de la LEX SALICA, commandée par Eberhard de Frioul, se débat dans le deuxième quart du IX^e siècle avec des prescriptions pour lesquelles les capitulaires complémentaires de 819/20 avaient précisé qu'elles n'étaient plus en vigueur depuis longtemps [encore une trace ... – R.B.]. Les autres modifications officielles sont également ignorées. Les tentatives de l'auteur des QUAESTIONES ET MONITA d'interpréter non seulement des règles de droit lombard et romain, mais aussi des prescriptions de la LEX SALICA, atteignent leur paroxysme grotesque lorsque l'auteur élève au rang d'avocat de la veuve franque un REPARIUS qu'il a librement inventé.

Ces travaux n'étaient pas plus utiles à la pratique juridique que les manuscrits LEX SALICA produits en Italie du Nord sans aucune légitimation officielle. [!!]

Mais ce qui précède vaut également pour les manuscrits d'autres régions. Dans leur majorité, ils n'étaient guère utilisables pour la pratique judiciaire [pourquoi le seraient-ils, puisqu'il s'agit de faux fabriqués quelques siècles plus tard – R.B.]. Pour un grand nombre des exemplaires qui nous sont parvenus, un IUDEX se serait même ridiculisé en essayant de s'en tenir à la lettre de ces textes ...

Dans une tentative désespérée d'élever la LEX SALICA au niveau du droit écrit, des scribes ... ne falsifient certes pas les manuscrits de la LEX SALICA, mais affirment faussement que la LEX SALICA SCRIPTA contient la règle de droit souhaitée. Ainsi, on peut lire par exemple dans une charte du monastère Saint-Jean-Baptiste de Montolieu, au nord-ouest de Carcassonne, datant de 949 : SIMIUTER QUOD LEGIS SALICAE INSINUAT INSTITUTUM : VENDITIO, EMPTIO, VEL DONATIO, QUAE PER VIM ET METUM NON FUIT EXORTA, IN OMNIBUS HABEAT FIRMITATEM ! Elle n'a à aucun moment présenté une telle prescription ». (op. cit., II, p. 572 et sq.)

Alors pourquoi ces transcriptions ont-elles été faites ? Comme exercices d'écriture ? Bien sûr que non. Mais dans la vie réelle, les copistes auraient eu un commanditaire qui n'aurait certainement pas eu pour objectif de faire écrire à grands frais quelque chose sans importance. Non, tout ce chaos est un produit typique de la coopérative des faussaires. La coopérative a dû simuler le chaos parce

qu'il n'aurait jamais été possible de falsifier une évolution juridique ordonnée, d'une part dans la loi et la jurisprudence, et d'autre part dans les domaines de la vie qui en sont affectés.

Pour des raisons de place, nous devons nous abstenir d'évoquer d'autres publications dans le cadre du compte rendu du congrès de *Monumenta*. Ceux qui sont intéressés par les autres publications peuvent les consulter dans n'importe quelle grande bibliothèque scientifique. Les résultats qui soutiennent la théorie de Kammeier sur les faux se trouvent principalement dans les travaux suivants :

Umberto Eco, *Tipologia della falsificazione* (1, 69 sqq.)

Nikolaus Staubach, *Auf der Suche nach der verlorenen Zeit: Die historiographischen Fiktionen des Johannes Trithemius im Lichte seines wissenschaftlichen Selbstverständnisses* (1, 263 sqq.)

Tilman Struve, *Die falschen Friedriche und die Friedenssehnsucht des Volkes im späten Mittelalter* (1, 317 sqq.)

Marie Blahova, *Zur Fälschung und Fiktion in der offiziellen Historiographie der Zeit Karls IV*. (1, 377 sqq.)

Edward Potkowski, *Fiktive Biographien in den Katalogen polnischer Bischöfe von Jan Dlugosz* (1, 395 sqq.)

Egon Boshof, *Gefälschte 'Stiftbriefe' des 11./12. Jahrhunderts aus bayerisch-österreichischen Klöstern* (1, 519 sqq.)

Max Kerner, *Die Institutio Traiani – spätantike Lehrschrift oder hochmittelalterliche Fiktion?* (1, 739 sqq.)

Peter Landau, *Gefälschtes Recht in den Rechtssammlungen bis Gratian* (II, 11 sqq.)

Gerhard Schmitz, *Die Waffe der Fälschung zum Schutz der Bedrängten? Bemerkungen zu gefälschten Konzils- und Kapitularientexten* (II, 79 sqq.)

Herbert Schneider, *Ademar von Chabannes und Pseudoisidor – der ‚Mythomane' und der Erzfälscher* (II, 129 sqq.)

Wolfgang Stürner, *Das Papstwahldekret von 1059 und seine Verfälschung …* (II, 157 sqq.)

Uta-Renate Blumenthal, *Fälschungen bei Kanonisten der Kirchenreform des 11. Jahrhunderts* (II, 241 sqq.)

Brigitte Meduna, *Ein Versuch zur Bekämpfung erschlichener Rechtstitel in der päpstlichen Kanzlei des hohen Mittelalters …* (II, 375 sqq.)

Wilhelm Pohlkamp, *PRIVILEGIUM ECCLESIA ROMANAE PONTIFICI CONTULIT. Zur Vorgeschichte der Konstantinischen Schenkung* (II, 413 sqq.)

Kurt Zeilinger, *Otto III und die Konstantinische Schenkung …* (II, 509 sqq.)

Tilman Schmidt, *Der ungetreue Notar* (II, 691 sqq.)

Carlrichard Brühl, *Die Entwicklung der diplomatischen Methode im Zusammenhang mit dem Erkennen von Fälschungen* (III, 11 sqq.)

Reinhard Härtel, *Fälschungen im Mittelalter: geglaubt, verworfen, vertuscht* (III, 29 sqq.)

Ernst Pitz, *Erschleichung und Anfechtung von Herrscher- und Papsturkunden vom 4. bis 10. Jahrhundert* (III, 69 sqq.)

Hans Hubert Anton, *Der über Diurnus in angeblichen und verfälschten Papstprivilegien des früheren Mittelalters* (III, 115 sqq.)

Theo Kölzer, *Zu den Fälschungen für St. Maximin in Trier* (III, 315 sqq.)

Hans Goetting, *Die gefälschten Gründungsurkunden für das Reichsstift Gandersheim* (III, 327 sqq.)

Dieter Hägermann, *Die Urkundenfälschungen auf Karl den Großen* (III, 433 sqq.)

Hans-Georg Krause, *Rückdatierte Urkunden des Spätmittelalters aus Norddeutschland* (III, 461 sqq.)

Andreas Kraus, *Saint-Denis und Regensburg: Zu den Motiven und zur Wirkung hoch- mittelalterlicher Fälschungen* (III, 535 sqq.)

Franz Fuchs, *Urkundenfälschungen des Augustinerchorherrenstifts St. Mang in Stadtamhof bei Regensburg* (III, 573 sqq.)

Hans Eberhard Mayer, *Vier jenisalemitische Königsurkunden für Pisa: echt, gefälscht oder verunechtet?* (IV, 137 sqq.)

Georges Despy, *Typologie der auf die Namen der Herzöge Nieder-Lothringens gefälschten Urkunden* (III, 275 sqq.)

Gerard Labuda, *Über die angeblichen und vermuteten Fälschungen des Deutschen Ordens in Preußen* (IV, 499 sqq.)

Sascha Duschkova, *Fälschungen böhmischer Königsurkunden im 13. Jahrhundert* (IV, 597 sqq.)

Frik Fügedi, *Ein berufsmäßiger Fälscher: Der Fall Johann von Mahácsháza, 1391* (IV, 639 sqq.)

Heinz-Jürgen Beyer, *Der Papst kommt… Science & Fiction in der Lombardei (1132)* (V, 39 sqq.)

Frantisek Graus, *Fälschungen im Gewand der Frömmigkeit* (V, 261 sqq.)

Wolfgang Speyer, *Religiöse Betrüger. Falsche göttliche Menschen und Heilige in Antike und Christentum* (V, 321 sqq.)

II

Wilhelm Kammeier a commencé à travailler en 1923. Au printemps 1926, il a rédigé un manuscrit de 292 pages sur La falsification universelle de l'histoire. Kammeier ne trouva cependant pas d'éditeur pendant longtemps. La science spécialisée ne s'est pas non plus montrée intéressée. L'attitude de l'Académie prussienne des sciences est significative. Celle-ci lui répondit en lui envoyant une compilation des résultats de ses recherches :

« En réponse à votre lettre du 3 novembre dernier, je vous informe très respectueusement que seuls les membres ordinaires de l'Académie sont autorisés à présenter des travaux lors des séances. Le mémoire que vous avez présenté sur la 'falsification universelle de l'histoire' ne peut donc pas être pris en considération. Par ailleurs, l'Académie n'entre en principe pas en matière sur les envois de personnes privées ». (extrait de : Wilhelm Kammeier, *Neue Beweise für die Fälschung der deutschen Geschichte*, Leipzig 1936, pp. 6/7)

Kammeier a écrit à ce propos :

« Toutes sortes de pensées me sont venues à l'esprit à propos de cette lettre, des pensées telles que celles exprimées par Sauer (dans 'Grundlagen der Wissenschaft', 1926) : '... ce système d'écoles et de cliques qui est l'ennemi mortel de la recherche objective et honnête et donc de la science en général : à la place de la science, on trouve la politique personnelle avec des organes, des associations, des congrès, des instituts ...' (op. cit., p. V). Que disait donc cette lettre ? Ce n'est pas la performance, ce n'est pas la qualité du travail soumis qui compte, mais la personne qui a le droit de présenter un travail, ce qui n'est pas le cas de toute personne privée, mais seulement – conformément aux statuts – du fonctionnaire scientifique reconnu. J'avais l'impression de voir le Moyen-Âge dans le présent le plus vivant. Toutes sortes de pensées me sont venues. C'est vrai, la science officielle n'a jamais 'approfondi' les travaux des personnes privées. Schopenhauer, Nietzsche me sont venus à l'esprit. Pour les représentants de la science officielle, ces hommes n'existaient pas. On ne rappellera jamais assez que les esprits qui ont marqué de leur empreinte notre culture des dernières générations ont été négligés par la science officielle de leur époque ». (op. cit., p. 7)

Lorsque Kammeier trouva enfin un éditeur courageux, la maison d'édition Adolf Klein à Leipzig, il y eut quelques tentatives de critiques scientifiques, notamment de la part du professeur Heimpel, mais elles ne furent guère convaincantes. Kammeier en a décrit quelques-unes dans des publications ultérieures (cf. Wilhelm Kammeier, *Die Wahrheit über die Geschichte des Spätmittelalters*, Wobbenbüll 1979).

Kammeier a répondu de manière particulièrement détaillée à un article du professeur Heimpel ; je cite cette réponse in extenso en raison de son importance :

« Le professeur Heimpel, de Leipzig, a pris position de manière critique sur les résultats de mon ouvrage 'Die Fälschung der deutschen Geschichte' ('La falsification de l'histoire allemande') et du cahier complémentaire 'Neue Beweise' ('Nouvelles preuves'), conformément à un souhait des éditeurs de 'Offener Visier'. Par égard pour l'espace limité dont il dispose, il a dû se refuser à apporter une 'contre-épreuve', mais il se croit en mesure de démontrer facilement, pour ainsi dire sur la base de quelques échantillons de style, de manière évidente pour tout le monde, que mon travail est tout à fait raté et que ma cause est d'ores et déjà perdue. Le professeur H. ne veut certes pas me dénier la bonne volonté, et je l'en remercie. Deux qualités indispensables doivent être innées et évidentes pour le caractère d'un critique scientifique : la véracité et la cohérence. Rien ne doit le perturber ni l'empêcher de mettre en évidence une vérité fondamentale de manière aussi complète et plastique que ses moyens critiques le lui permettent. Toute vérité fondamentale est

nécessaire à la vie et à la promotion du peuple, et si l'on voulait supprimer une telle vérité, le développement sain d'un peuple et, en fin de compte, de l'humanité, subirait les plus graves dommages ...

'La vérité', dit Albert Schweitzer, 'est en toutes circonstances plus précieuse que la non-vérité. Cela doit aussi s'appliquer à la vérité historique'. Si même l'histoire de toute une ère mondiale a été systématiquement falsifiée, le devoir de véracité m'impose, à moi qui ai mis à jour cette action de falsification, de clarifier et de stigmatiser, dans une logique implacable, ce crime contre l'humanité jusque dans ses dernières motivations et conséquences. Je ne dois donc pas baisser les bras lorsqu'une autorité scientifique, dont je suis convaincu de la pureté d'esprit, veut discréditer mes résultats en les qualifiant de 'thèses absurdes'. Je vais donc répondre brièvement aux objections du professeur H., ce qui montrera à quel point la science traditionnelle est impuissante face à ma thèse et comment les prétendues 'réfutations' se laissent facilement démontrer qu'elles sont toutes faibles et caduques à faire pitié. La critique 'destructrice' de mes résultats, dont on parle à la légère, devrait alors avoir définitivement perdu tout crédit auprès de tous les lecteurs de mes écrits qui cherchent honnêtement la vérité.

1. Le fondement axiomatique de ma critique. Méthode relative et méthode absolue.

Le professeur H. parle au début de son article des 'présupposés erronés' à partir desquels je tire mes conclusions ; mais il ne fait qu'effleurer ce point, comme ça, en passant, et c'est bien dommage. Les présupposés sont pourtant les fondements d'un édifice de pensée. C'est justement sur mes prétendues 'fausses prémisses' qu'il aurait pu et dû dire quelques phrases sensées. Je sais cependant très bien ce qui a poussé le professeur H. à ne pas toucher du doigt ce point sensible ; car il s'agit bien d'un point sensible – non pas dans le soubassement de mon édifice critique, mais dans les fondations malheureusement si fragiles de la science historique. En bref, il s'agit de la méthode critique dans le domaine de la recherche sur l'authenticité. Je veux réparer cette regrettable omission ; car avec la question de la méthode, c'est le fondement axiomatique de ma critique qui est en discussion, et une fois que le lecteur aura acquis une compréhension claire de ce point, il ne lui manquera pas, en ce qui concerne les critiques prétendument 'destructrices' de mes déclarations, un moyen d'appréciation de base appropriée.

Si le lecteur suppose que ma méthode critique est différente de la méthode classique courante, il a raison : la méthode traditionnelle est par essence relative et ma méthode est absolue. C'est avec un certain effroi que le lecteur a entendu le professeur H. dire que ma méthode était mortelle. C'est très juste. Toutefois, l'effet mortel ne réside pas dans la nature de ma méthode, en soi innocente, mais il est conditionné par la nature de l'objet de la méthode, à savoir la 'substance pseudo-historique'. Appliquée à une transmission falsifiée, ma méthode a un effet absolument destructeur, et c'est là son grand avantage et sa

grande bénédiction. Afin de montrer en quoi consiste la différence entre ma méthode et la méthode classique, je ne veux pas me lancer dans des discussions philosophiques, mais éclairer leur nature respective à l'aide d'un exemple concret.

Supposons donc que je fabrique des perles artificielles avec des moyens appropriés – ce qui signifie que je fabrique des contrefaçons – et que j'en produise cent. Voici le résultat de mes efforts de contrefaçon : soixante-quinze perles se révèlent parfaitement réussies, elles se ressemblent comme deux gouttes d'eau. Quinze des perles fabriquées présentent quelques petits défauts et divergences, et dix sont totalement ratées. Je mets ces cent perles bien mélangées dans une coupe et je vais voir le professeur H. en lui demandant de m'aider à trier les 'vraies' perles, car il semblerait qu'il y en ait quelques-unes de fausses. Nous allons y arriver, dit le professeur H., et il s'emploie avec zèle à trouver les 'vraies' perles en les comparant soigneusement (méthode relative !). Bientôt, il a terminé son tri et montre trois tas qu'il a empilés. Vous voyez, dit-il, ces soixante-quinze pièces sont sans aucun doute authentiques – il suffit de les comparer soigneusement ! Ces dix pièces sont également des faux, comparez avec les vrais ! Et pour ce tas de quinze pièces, dit-il encore, je dois laisser mon jugement en suspens ; elles peuvent certes être fausses, mais elles peuvent aussi n'être que de singulières variantes des pièces indubitablement authentiques. En expliquant le véritable contenu de ma coquille, je dois malheureusement causer au professeur H. une déception grave et inattendue. Il comprend bientôt que pour résoudre la question de l'authenticité, il doit emprunter une toute autre voie : il doit détourner son attention critique de la coquille et choisir un tout autre facteur de comparaison ! Il doit interroger la nature vivante ! Il doit prendre de vraies perles, c'est-à-dire des perles qui ont poussé dans la nature, comme critère de son examen critique du contenu de la coquille ! En un mot : de la coquille à la nature vivante ! (Méthode absolue !)

La situation est la même que pour le contenu de notre coquille en ce qui concerne l'ensemble de la transmission 'historique' du Moyen-Âge qui nous a été communiquée. Qu'est-ce qui nous est donné ici ? Des masses de papier sous forme de documents et de codes, c'est-à-dire de la littérature. Ce qui est donné, c'est la littérature et rien que la littérature ! Le fait que nous considérions cette littérature comme le reflet d'une histoire ancienne repose sur la 'bonne foi', sur une supposition que nous nous sommes faite et qui témoigne certes de notre capacité à croire, mais qui n'a encore rien à voir avec une certitude scientifique. Que cette littérature soit vraiment le reflet d'évènements historiques anciens, cela reste à prouver ! Mais ce n'est pas encore prouvé du tout, parce qu'une telle preuve ne peut tout simplement pas être apportée avec des méthodes critiques relatives. Et celui qui reste enfermé dans la coquille de la masse de perles 'historiques' pratique inévitablement une fausse critique relative. Depuis que j'ai montré dans mes écrits que la tranmsission littéraire du Moyen-Âge qui nous a été donnée est truffée jusqu'à la moelle de foyers de falsification évidents, c'est un péché contre la véracité et la scientificité de continuer à considérer, sur la base de la simple bonne foi héritée, la masse littéraire qui nous a été

donnée comme un précipité d'histoire. Dès lors, cette prétendue transmission historique dans son ensemble est suspectée d'avoir été créée artificiellement, donc d'avoir été falsifiée. Il n'est plus possible de vouloir trancher la question de l'authenticité par la méthode traditionnelle en comparant les faits historiques 'perles' entre eux, mais comme dans l'exemple des perles, nous devons ici aussi passer de la coquille, c'est-à-dire du papier et de la transmission, à la nature vivante. Nous ne devons plus chercher nos critères critiques à l'intérieur de la coquille de papier, mais dans une donnée extra-historique. Or, cette donnée est l'expérience vivante du présent ! Ce n'est qu'au moyen de cette méthode absolue que j'ai formulée que nous sommes en mesure de trancher avec certitude et objectivité la question de la véritable nature de la transmission médiévale (authentique ou inauthentique). La critique comparative relative classique s'est révélée être une fausse critique aveugle ; celui qui la pratique encore aujourd'hui ne peut plus prétendre au caractère scientifique de ses résultats.

2. Falsification substantielle ou accidentelle ?

Le professeur H. me reproche de 'ne fixer que mes difficultés', c'est-à-dire de me heurter aux actes comportant des erreurs de datation ou autres, mais de ne pas mettre les pièces 'irréprochables' dans le compte. Je lui demande : comment ? Les faussaires humanistes n'auraient-ils pas réussi à fabriquer des pièces si remarquables que la critique relative classique n'est tout simplement pas en mesure de constater la falsification dans ces cas-là avec ses méthodes aveugles ? Toute l'impuissance de la critique comparative relative se révèle ici de manière éclatante. J'invite ici le professeur H. et tous les diplomates à me confirmer qu'ils ne sont en effet pas en mesure, avec leurs méthodes relatives, de reconnaître comme telles des falsifications soigneusement fabriquées ! Ma méthode offre également des possibilités pour cela, par exemple du côté de la notion d''itinéraire'. Je vais à nouveau illustrer par un exemple concret la raison pour laquelle je fixe si énergiquement les marques de falsification de la 'substance historique' médiévale. Nous demandons à l'aubergiste une bouteille de vin, mais dès la première gorgée, nous constatons que ce 'vin' a été mélangé avec de l'eau. Le professeur H. ne pourra pas non plus éviter de violentes secousses du diaphragme lorsque le restaurateur lui affirmera avec insistance : 'Mais cher professeur, il n'y a vraiment pas que de l'eau dans ce gobelet, il y a vraiment du vin entre les deux !' Il en va de même pour la substance historique médiévale.

Celle-ci a également été modifiée "substantiellement" par une falsification approfondie. Ce n'est pas qu'il n'y ait eu qu'une petite falsification dont les composants contaminants superficiels pourraient être facilement éliminés par un tri relatif, mais une action générale systématique a transformé la 'substance historique' dans son essence. De même que l'on fixe énergiquement les composants aqueux d'un 'vin' frelaté, on fixe tout aussi involontairement que naturellement les foyers de falsification qui infestent l''histoire' médiévale falsifiée. En effet, l'histoire réelle ne doit pas contenir les éléments de falsification

que j'ai mis en évidence et qui modifient l'essence même de l'histoire, et elle n'en contient pas non plus.

3. Le professeur Heimpel se met en position de défense arrière.

Pour illustrer combien de fois je 'bloque' sur des difficultés qui n'en sont pas vraiment ou qui pourraient être facilement résolues, le professeur H. évoque par exemple, à propos des erreurs de datation reprochées, la 'solution' qui consisterait à dire qu'au Moyen-Âge, on connaissait et on utilisait différents débuts d'années. Cette référence à 'différentes époques de l'année' est très intéressante ; car le professeur H. se replie ainsi sur une position de défense qui a été construite il y a 200 ans par les bénédictins (maçons) de façon très précaire, mais qui a été évacuée depuis longtemps par la science elle-même. Les bénédictins n'ont pas ménagé leurs efforts pour sauver tous les documents authentiques. C'est ainsi qu'ils expliquaient avec désespoir l'énorme confusion dans les indications de date des années de règne d'un souverain, en supposant que les rédacteurs de documents avaient justement l'habitude, qui nous paraît certes très mystérieuse, de considérer deux ou même plusieurs époques différentes pour le règne de leurs rois. Par exemple, le roi Robert de France aurait au moins cinq (!) dates différentes pour le début de son règne ! ('Nouvelle doctrine', 9e partie, p. 31). Selon les bénédictins, les rédacteurs de documents auraient donc, selon leur bon vouloir et leurs goûts personnels (!), utilisé pêle-mêle (!) telle époque initiale aujourd'hui, telle autre demain, comme base de leur datation ! Et cela – sans que leurs documents ne nous révèlent quelle époque était déterminante dans chaque cas ! Chacun peut imaginer les absurdités de datation qui en ont résulté. Le professeur H. sait aussi bien que moi qu'il y a cent ans déjà, J. Fr. Böhmer avait vivement rejeté cette 'solution géniale' des Mauriniens en faisant référence au bon sens. 'À cet égard', dit Böhmer (REGESTA IMPERII I, préface), 'je me déclare contre l'opinion de tous mes prédécesseurs, et notamment contre les bénédictins français. Il aurait dû être entendu que si le même régent avait compté ses années de règne à la même époque (sans le faire remarquer extérieurement) selon deux, trois ou même quatre époques différentes, tout calcul annuel selon les années de règne aurait été ainsi annulé'. Avec Böhmer, les autres diplomatistes ont volontiers renoncé, jusqu'à hier encore, à la 'solution' maurinienne – aujourd'hui, la science diplomatique noyée se saisit même à nouveau de cette paille !

4. L'énigme Eginhard est de nature psychologique.

Le professeur H. est loin d'être parvenu à réfuter mes thèses de manière 'écrasante', comme en témoignent ses explications au ton matois lorsqu'il évoque un cas particulier, celui d'Eginhard. Des notes de renoncement résonnent dans la salle, et le lecteur quelque peu déçu doit se laisser encourager par le professeur H. : ne pas désespérer ! Si, encourage le professeur H., nous nous contentons d'un 'traitement raisonnable du texte en relation avec la multitude d'autres informations', on peut par exemple déterminer sans aucun doute l'année de la mort de Charles. Mais ici, le professeur H. a inconsciemment commis une

inversion de la question en question ! Dans le cas de la VITA KAROLI, il ne s'agit absolument pas de pouvoir déterminer l'année de la mort de Charles ou la durée de son règne en se basant sur toutes les autres informations possibles (!), mais le problème est fermement posé dans le cadre de la VITA elle-même. Il s'agit des données de la VITA elle-même, ou plutôt de l'absence mystérieuse de certaines données dans la VITA ! En d'autres termes, le problème est clair et net : Eginhard en tant qu'écrivain, ou plus précisément, sa psychologie. Cette psychologie est une énigme. Et cette énigme réside dans la grande ignorance d'Eginhard. Ignorance des chiffres et des choses, dont les moineaux sur les toits du palais impérial sifflaient les sages experts. Que Eginhard ne sache pas compter jusqu'à cent, on lui pardonnera, il est en bonne compagnie sur ce point ; car comme chacun sait, il existait au Moyen-Âge une étrange maladie qui sévissait de surcroît de manière épidémique : la paralysie partielle du cerveau arithmétique ! Mais Eginhard n'aurait vraiment pas dû faire l'idiot au point de se plaindre : malgré toutes les recherches possibles et imaginables, il n'a rien pu apprendre, Dieu merci, sur l'année et le lieu de naissance de Charles. C'est la goutte d'eau qui fait déborder le vase. Lorsque Charles naquit, il n'y avait vraiment pas besoin de réunir autour de son berceau des astronomes et des fabricants de calendriers avec des sextants, des professeurs de géographie avec des atlas et des horlogers avec des chronomètres, pour déterminer à la sueur de leur front en quelle année et en quel lieu de notre planète eut lieu l'évènement remarquable de la naissance de l'illustre fils du roi. Le professeur H. pense certes qu'il aurait fallu qu'il en soit ainsi pour que Eginhard apprenne quelque chose dans ses recherches obsessionnelles ; j'ai le regret de ne pas être d'accord avec d'innombrables personnes de mon entourage.

5. La question de la possibilité 'matérielle' d'une action universelle de contrefaçon.

Le professeur H. ne veut apparemment pas croire à la possibilité d'une falsification systématique de l'histoire, parce qu'il lui semble psychiquement impossible que des milliers et des milliers de documents et de codes aient pu être fabriqués. Cette possibilité ne veut pas entrer dans son esprit ; pour lui, une telle chose va au-delà de ce qui est humainement possible ; car il faut bien penser, objecte-t-il, que tous les objets fabriqués ont dû être marqués par l'âge. Le professeur H. peut être assuré que décorer le papier et le parchemin avec art de 'traces d'âge et de destruction' est un travail d'une simplicité enfantine, pour un 'spécialiste' en la matière bien sûr. D'autre part, le professeur H. ne s'est-il jamais étonné de l'étonnante fraîcheur de jeunesse que tant de documents 'millénaires' ont conservée jusqu'à nos jours ? En ce qui concerne la durée de l'action de falsification, il est vraiment insensé de s'imaginer qu'une telle action puisse être menée à bien en dix ou vingt ans, comme une activité secondaire. La Curie travaillait alors sur le long terme, comme elle l'a d'ailleurs toujours fait et a toujours devancé tous les gouvernements jusqu'à présent grâce à cette tactique. J'ai donc toujours souligné que l'action humaniste s'étendait sur une période d'au moins un siècle. Je ne peux malheureusement pas m'étendre ici sur le motif et le

déroulement de l'action, je dois pour cela renvoyer à un futur fascicule complémentaire. Ce ne sont donc pas des réunions occasionnelles de dix à vingt compagnons faussaires qui se sont tenues sur les rives du Tibre, mais une armée savante d'environ mille hommes, constamment renouvelée et répartie dans les différents monastères et autres filiales de faussaires de tout l'Occident, qui a dû venir à bout de la tâche gigantesque, dirigée par Rome, de la falsification de l'histoire médiévale jusque dans ses moindres détails et ses aspects les plus secondaires.

Ma cause est-elle d'ores et déjà perdue ? Le professeur H. vient de l'affirmer. Il est seulement dommage que le monde scientifique, par une obstination incompréhensible, ne fasse aucun cas de ces affirmations dictatoriales. En tant qu'historien, le professeur H. devrait connaître cette obstination. Le cours du monde scientifique ne se laisse donc pas influencer par des affirmations, il est plutôt soumis à la dynamique de certaines énergies fondamentales qui le font avancer. Le fait que de telles énergies (vérités fondamentales) sont effectivement présentes dans mon système devrait être apparu à plus d'un lecteur de mes écrits et peut-être même déjà à la lecture de cette brève réponse. Je mène encore ce combat tout seul dans des conditions difficiles. J'attends le premier spécialiste qui se rangera résolument à ma cause. Peut-être vit-il encore comme étudiant dans une ville universitaire allemande ; je lui tends la main en esprit ». (Wilhelm Kammeier, *Fälschung der deutschen Geschichte* – une réponse à l'article du professeur Dr. Heimpel, Leipzig, dans l'épisode 4/36 du *Offenen Visier*, paru dans : *Völkische Schule*, 14 (1936), 7, p. 200 et sqq).

Un autre exemple montre à quel point la critique du travail de Kammeier par la science de la corporation pouvait être d'une méchanceté bornée. W. Holtzmann écrivait dans la revue *Historische Zeitschrift*, déjà publiée à l'époque par la maison d'édition catholique Oldenbourg (153 (1936), p. 409) :

« Le travail de W. Kammeier 'Die Fälschung der deutschen Geschichte' (cf. H.Z. 152,171 et 413) a maintenant trouvé sa conclusion et son couronnement dans le 4e fascicule (Leipzig, A. Klein 1935, 58 p.) avec la preuve présumée que la 'Germania' de Tacite était également un faux de l'Église perverse du XV^e^ siècle. On apprend également que le passage à Canossa est une 'pure fiction' et que le registre de Grégoire VII est 'un faux du début à la fin'. La recherche historique ne pourra que rattacher ces étranges errements à un type de littérature 'scientifique' qui n'est pas inconnu et qui intéresse en tout cas le psychologue pour la question de savoir dans quelles dérives l'esprit humain peut s'engager ».

D'ailleurs, en 1982, la rédaction de la revue *Historische Zeitschrift* a refusé de publier une annonce publicitaire pour la réédition de l'ouvrage de Kammeier. La science des corporations, dans toute sa splendeur.

Après que Kammeier eut repoussé ses détracteurs de manière trop convaincante en 1935/36, on commença à le passer sous silence.

Plus récemment, alors que Kammeier était déjà au bord de la famine en RDA, le professeur Paul Kirn l'a encore une fois attaqué dans son Introduction à la science historique (5e édition revue et complétée, Berlin 1968, p. 18 et sqq.). L'attaque n'offrait cependant que des polémiques superficielles. Kirn ne pouvait même pas citer correctement les publications de Kammeier, et encore moins répondre de manière scientifique à ses arguments.

Dès 1937, Kammeier a émis l'hypothèse que la science spécialisée avait conspiré pour le passer sous silence. C'est à cette époque qu'est apparu l'argument contre lui :

« Il manque à Kammeier, après sa critique, le tournant vers une image positive de l'histoire ... Mais si l'on voit finalement s'effondrer toute l'image médiévale de l'histoire et n'apparaître à sa place qu'une tache sombre, un grand point d'interrogation, on s'oppose aussi intérieurement à cela, où la critique de Kammeier a sans doute commencé avec de bonnes raisons ». (op. cit., p. 10)

Kammeier a écrit à ce sujet :

« Je ne peux que répondre à cela : ce n'est pas ma faute si l'histoire médiévale (non seulement en Allemagne, mais dans tout l'Occident), telle qu'elle repose aujourd'hui dans la transmission littéraire et documentaire des archives et des bibliothèques, est fondamentalement falsifiée – mais veut-on maintenant me faire porter le chapeau si j'ai mis à jour le crime littéraire honteux de la falsification systématique de l'histoire ? Ce n'est que plus tard que je répondrai à la question de savoir ce qui est authentique et ce qui est vrai. Il faudra s'accommoder du fait que l'histoire du Moyen-Âge a été falsifiée de manière tout à fait méthodique - je peux assurer que des preuves encore plus solides seront présentées – car rien n'est plus insensé que de fermer les yeux sur la vérité dans une angoisse enfantine. 'La vérité n'a pas à demander la permission à qui que ce soit.' (Schopenhauer) La

vérité une fois reconnue se tient là comme une force naturelle élémentaire : on ne la combat pas sagement, mais on s'en sert ». (op. cit., p. 10)

Kammeier considérait que la vérité qu'il avait découverte était extrêmement importante. Il voyait un grand danger dans la falsification de l'histoire de l'Occident. Ce danger résiderait surtout dans le fait qu'une image historique falsifiée conduirait à des conclusions erronées et ne pourrait donc pas servir de matière d'enseignement politique pour un peuple ; en outre, elle rendrait vulnérables les ouvrages culturels et philosophiques qui étayent leurs connaissances par des exemples historiques. De plus, comme les faussaires ont veillé à ce que la transmission qu'ils ont falsifiée soit pleine de contradictions, on pourrait presque tout prouver et tout réfuter avec cette dernière.

Avant la guerre, Wilhelm Kammeier habitait à Hanovre. D'après ce que j'ai pu apprendre, il y était avocat et notaire. Il a participé à la guerre et a été fait prisonnier. Après sa libération de captivité, il a habité à Arnstadt (Thuringe). C'est là que sa femme Lotte, qui était aussi sa fidèle collaboratrice, s'était installée après la destruction de leur maison à Hanovre. Lorsque Kammeier voulut publier la troisième partie de son travail, consacrée au christianisme primitif, les autorités de la RDA s'intéressèrent à lui. Une chasse aux sorcières a commencé. On le priva, lui et les siens, d'une grande partie de ses possibilités de vie. Kammeier finit par mourir de malnutrition en 1959. Il est enterré à Arnstadt. Sa femme et sa sœur ont ensuite vécu dans la misère pendant près de deux décennies. Lotte Kammeier est également décédée en 1979.

La science des corporations est ici très coupable. Mais à terme, elle ne pourra pas passer à côté de l'œuvre de Wilhelm Kammeier.

Roland Bohlinger

Le mystérieur chevalier de Bamberg

Autres livres traduits et/ou publiés par Valérie Devon – Didi18édition

Ernst Böhm – *Les ordres des commandants d'Auschwitz*
Arthur Butz – *La Mystification du XX^e Siècle*
Alfred Rosenberg – *Le Mythe du XX^e Siècle*
Benton L. Bradberry – *Le Sale Boche raconté aux braves gens*
Michael Collins Piper – *Le complexe de Caïphe*
John Gimbel – *Science, Technologie et Réparations*
Thomas Goodrich – *Tempête diabolique (Hellstorm)*
Else Löser – *Pologne et les falsifications de l'histoire polonaise*
Arnold Leese :
– *Les guerres de survie juives*
– *Meurtres rituels juifs*
– *Sottise du Gentil, les Rothschild*
– *Hors des sentiers battus ou les deux vies trépidantes d'un vétérinaire anti-juif*
Gerard Menuhin – *Dites la vérité et vous humilierez le diable* (épuisé)
Germar Rudolf – *Déborah Lipstadt et l'holocauste* (publié chez Akribeia)
Julius Streicher – *Le testament politique de Julius Streicher*
Udo Walendy – *Le contrat de transfert et la fièvre du boycott de 1933*
Carlos W. Porter – *Dans mon imagination, c'était vrai* (*Made in Russia the Holocaust*, livret d'accompagnement de la video MIRTH – *Made in Russia the Holocaust* – Condensé du livre de C. Porter*)*
Auteur anonyme – *Quand les « victimes » dictent leurs lois* (6 volumes)
Jacqueline Berger :
– *La Philosophie universelle ou comment échapper à l'Enfer ici-bas*
– *La Mythologie – Une brèche dans l'abîme ?*
– *Les Mystères dévoilés*
– *Christianisme, invention du judaïsme*
Eustace Mullins :
– *La véritable histoire des relations entre les Goyim et les juifs*
Henri Turner – *L'accession au pouvoir de Hitler financée par l'argent juif : mythe ou réalité ?*
Auteur anonyme – *Europa la dernière bataille – le livre*
Wilhelm Kammeier – *La falsification de l'histoire allemande*
– *La falsification de l'histoire du christianisme primitif*
Dennis Wise – *Adolf Hitler : la plus grande histoire JAMAIS racontée !* Le livre
Monika Schaefer – *Pardon Maman, j'avais tort à propos de l'holocauste*
Hermann Wieland – *Atlantide, Edda et Bible*

Ernest Elmhurst – *L'arnaque mondiale*
Jean-Louis Berger – *Un honnête homme égaré à l'Éducation Nationale*
Jürgen Graf, Carlo Mattogno, Thomas Kues – *Les camps « d'extermination » de l'Aktion Reinhardt* (en 3 volumes)
Gerd Schultze-Rhonhof – *1914-1945 : la deuxième Guerre de Trente ans ou le grand suicide européen* (en 2 volumes)

Vous pouvez commander ces livres ici : www.didi18edition.com